UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
3 1761 04335 5809

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE TORONTO
LIBRARY

JOHN M. KELLY LIBRARY

Donated by
The Redemptorists of
the Toronto Province
from the Library Collection of
Holy Redeemer College, Windsor

University of
St. Michael's College, Toronto

HOLY REDEEMER LIBRARY, WINDSOR
TRANSFERRED

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/saintgrgoirev02dela

IX
UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE TORONTO
LIBRARY

SAINT GRÉGOIRE VII

ET

LA RÉFORME DE L'ÉGLISE AU XIe SIÈCLE

II

5191. — ABBEVILLE, TYP. ET STÉR. A. RETAUX. — 1888.

683
.D3
V.2

SAINT GRÉGOIRE VII

ET

LA RÉFORME DE L'ÉGLISE

AU XIe SIÈCLE

PAR

L'ABBÉ O. DELARC

TOME SECOND

PARIS
RETAUX-BRAY, LIBRAIRE-ÉDITEUR
82, RUE BONAPARTE, 82
1889

Droits de traduction et de reproduction réservés.

TRANSFERRED
HOLY REDEEMER LIBRARY, WINDSOR

49-0850

SAINT GRÉGOIRE VII

ET

LA RÉFORME DE L'ÉGLISE AU XIE SIÈCLE

CHAPITRE VII

Victor II et Étienne IX. 19 avril 1054. — 29 mars 1058.

SOMMAIRE

Hildebrand refuse de devenir pape, son ambassade en Germanie. — Gebhard, évêque d'Eichstädt, est élu pape et prend le nom de Victor II. — Henri III en Italie. — Synode de Florence. — Spolète et Camerino donnés à Victor II par l'empereur. — Victor II en Germanie. — Mort de l'empereur Henri III. — Le pape revient en Italie; ses rapports avec la dynastie lorraine de Toscane. — Frédéric de Lorraine après son retour de Constantinople. Après avoir été moine du Mont-Cassin, Frédéric devient abbé de ce monastère et peu après cardinal. — Mort de Victor II. — Pierre Damiani. — Hildebrand en France. — Synode de Toulouse. — Guiffroy archevêque de Narbonne. — Synode de saint Jacques-de-Compostelle. — Frédéric de Lorraine devient pape sous le nom d'Étienne IX. — P. Damiani est nommé cardinal évêque d'Ostie. — Sa lettre aux cardinaux du Latran. — Traité du cardinal Humbert contre les simoniaques. — Simonie et incontinence des clers de Milan. — Anselme de Baggio, Ariald, Landulfe — Les Patares de Milan, troubles populaires. — Ariald à Rome, Hildebrand à Milan et en Germanie. — Etienne IX et son frère Gottfried de Toscane. — Mort du pape Etienne IX.

A la nouvelle de la mort de Léon IX, Hildebrand quitta Tours et revint à Rome où il trouva le clergé et le peuple découragés et incertains ; son arrivée releva les esprits et

tous ceux, prêtres ou laïques qui avaient à cœur la liberté et la réforme de l'Église, lui demandèrent d'accepter le souverain pouvoir. L'énergie dont il avait fait preuve durant le pontificat de Grégoire VI, la sagesse avec laquelle il réformait le monastère de saint Paul-hors-les-Murs, sa précoce expérience des affaires le désignaient déjà comme le plus apte à commander dans des circonstances si critiques [1].

Hildebrand refusa de se rendre à ces instances; comme tous ceux qui ont consacré leur vie au triomphe d'un grand principe, Hildebrand n'avait pas d'ambition personnelle; ce qu'il voulait, ce n'était pas son élévation, c'était la dignité et l'indépendance de l'Église. Aussi se rendait-il compte qu'en laissant les Romains élire spontanément un pape de leur choix, ils auraient aussitôt Henri III pour adversaire et que le souverain offensé pourrait exercer de violentes représailles. Comme patrice de Rome, l'empereur prétendait avoir le droit de désigner le futur pape aux suffrages du clergé et du peuple romains, de telle sorte que cette élection se réduisait à une pure formalité et si Grégoire VI avait été, comme on l'a vu, contraint d'abdiquer à l'issue du synode de Sutri, ce n'était pas parce que son élection était entachée de simonie, c'était surtout parce qu'Henri III n'y avait eu aucune part.

Le saint-siége avait déjà trop d'ennemis pour que Hildebrand ne se fît pas un devoir d'en diminuer le nom-

[1] Cum persensisset venerabilis Hildebrandus, Romanum clerum et populum in ejus consensisse electione, vix multis lacrimis et supplicationibus potuit impetrare ut ejus in electione pontificis sequerentur consilium. Bonitho, lib. V. dans Jaffe : *Mon. Gregor.*, p. 636. — Sur le retour de Hildebrand de Tours à Rome à la nouvelle de la mort de Léon IX, cf. : Berengarii *de sacra cœna adversus Lanfrancum liber posterior*, p. 49-53, ed. Vischer, Berlin, 1834.

bre au lieu de l'augmenter ; Théophilacte et les *capitani* de l'*Agro romano* menaçaient toujours la ville éternelle ; les Normands, vainqueurs de Léon IX, pouvaient envahir les possessions temporelles de la papauté, nul n'avait de forces suffisantes pour les arrêter. L'isolement où Léon IX s'était trouvé dans sa lutte contre les Normands prouvait qu'il ne fallait attendre pour l'Église romaine aucun secours temporel pas plus du côté de la Germanie que du côté de la France et de l'Angleterre.

Ayant conscience de cette situation, Hildebrand se conduisit en homme d'Etat ; au lieu de consentir à prendre le pouvoir, il s'appliqua à oublier les douloureux souvenirs du synode de Sutri, l'exil et la mort de Grégoire VI, et il comprit que l'œuvre encore si peu avancée de la réforme de l'Église, que l'autorité et la dignité du saint-siège ne pouvaient être sauvegardées que par une entente avec l'empereur ; sur ses conseils, une ambassade de clercs et de laïques de Rome, ambassade dont il fit partie et dont il fut l'inspirateur et l'orateur, vint en Germanie négocier avec Henri III la délicate question du successeur de Léon IX [1].

En faisant cette démarche, Hildebrand n'entendait cependant pas déserter la cause de la liberté électorale de l'Église romaine à laquelle il est resté invariablement

[1] Mox que Hildebrandus cum religiosis viris Alpes transiens, imperatorem adiit ; ei que in tanta amicicia junctus est, ut crebris collocutionibus, quantum peccati in largitione pontificis fecisset, ostenderet. Bonitho l. c. — Leo de'Marsi (MG. SS., VII, 686), définit de la même manière que Bonitho le rôle de Hildebrand dans cette affaire. Ces deux chroniqueurs n'indiquent que Hildebrand comme ayant fait partie de cette ambassade ; Benzo (MG. SS., XI, 671), ajoute qu'Hildebrand était accompagné dans cette circonstance de deux autres moines l'Apulien Boniface et le Bourguignon Humbert (le cardinal Humbert archevêque de Sicile). Au sujet de ce dernier, Benzo se trompe certainement car Humbert, à cette époque, était à peine de retour en Italie, après la mission qu'il venait de remplir à Constantinople.

fidèle toute sa vie, aussi lorsqu'il se trouva à Mayence auprès d'Henri III, au mois de novembre 1054, il employa toute son éloquence à persuader au souverain de laisser aux ambassadeurs romains le soin de choisir celui qui serait ensuite proposé aux suffrages du clergé et du peuple de Rome.

Vaincu par la tenacité et par l'ardente conviction de Hildebrand, Henri III finit par acquiescer à la demande des Romains et ceux-ci désignèrent aussitôt comme candidat à la papauté, Gebhard, évêque d'Eichstädt, l'ami de l'empereur et son conseiller le plus écouté. C'était ce même Gebhard qui avait décidé Henri III à ne pas venir en aide à Léon IX dans la guerre contre les Normands. On comprend dès lors combien ce choix surprit tout le monde et particulièrement l'empereur et Gebhard lui-même qui en furent l'un et l'autre très mécontents, le premier parce qu'il ne voulait pas se séparer d'un excellent serviteur, le second parce que la papauté lui semblait une trop lourde charge. Les malheurs et la fin prématurée des trois derniers papes venus tous les trois de la Germanie, ne justifiaient que trop ces craintes de Gebhard ; elles s'étaient déjà manifestées dans l'épiscopat de la Germanie, lors de l'élection de Léon IX. Tout fut mis en œuvre pour amener les ambassadeurs à renoncer à Gebhard et à choisir un autre candidat; l'évêque d'Eichstädt alla jusqu'à expédier secrètement à Rome des émissaires chargés de dépeindre aux Romains sous les couleurs les plus noires le candidat de Hildebrand ; il espérait que les Romains effrayés désavoueraient leurs ambassadeurs.

Ces manœuvres, ces résistances obstinées ne purent triompher de la tenacité de Hildebrand; Gebhard était un évêque de grande naissance et de mœurs irréprochables, rompu au maniement des affaires ; il pouvait compter sur l'amitié et sur l'appui de l'empereur ; où trouver un

pape offrant pour le gouvernement de l'Église de plus sérieuses qualités et de plus grands avantages?

« La sagesse, la prudence humaines, dit l'Anonyme de Haserieth s'inspirant de l'Écriture sainte, ne sauraient prévaloir contre la volonté du Seigneur, aussi, à la diète de Ratisbonne, au mois de mars 1055, après de longues négociations qui duraient depuis le mois de novembre précédent, Gebhard et Henri III finirent par céder. » « Je me donne corps et âme à saint Pierre, dit l'évêque d'Eichstädt à l'empereur; tout en me reconnaissant indigne d'occuper un siège si saint, je m'incline devant vos ordres mais à la condition que vous aussi, de votre côté, vous rendrez à saint Pierre ce qui lui appartient. » Henri III asquiesça à cette condition qui visait certainement la restauration du pouvoir temporel du saint-siège, la restitution des domaines qui lui avaient été enlevés, et Gebhard se mit dès lors à la disposition de Hildebrand et des autres ambassadeurs romains [1].

[1] Qui (imperator), ejus (Hildebrandi) salubri acquiescens consilio, tyrannidem patriciatus deposuit clero, que romano et populo secundum antiqua privilegia electionem summi pontificatus concessit. Mox que quemdam Astensem episcopum prefati imperatoris economum, contra voluntatem ejusdem imperatoris Romam secum ducunt invitum. Bonitho l. c. — Le récit de Leo de Marsi (MG. SS., VII, 686), ne diffère pas pour le fond de celui de Bonitho. — Les *Annales* de Berthold (ad. an, 1054, MG. SS., V, 269), ajoutent que le choix de Gebhard pour la papauté eut lieu à la réunion de Mayence à laquelle assistait l'empereur. Comme un document diplomatique (cf. Boehmer, *Reg.*, n° 1657), prouve qu'Henri III se trouvait le 17 novembre 1054, à Mayence, il est bien probable que Gebhard a été choisi à cette même date. — Les *Annales Romaines* (MG. SS., V, 470) ne fournissent aucun détail nouveau. — Dans son livre : *de episcopis Eichstetensibus*, l'Anonyme de Haserieth (MG. SS., VII, 263-266) ne nomme pas Hildebrand mais à part cette lacune, il fournit les détails les plus complets sur l'élévation de Gebhard : c'est lui qui met dans la bouche du futur pape à la diète de Ratisbonne ces paroles : En, inquit ad Cœsarem, sancto Petro totum me, hoc est corpore et anima, contrado; et licet tantæ sanctitatis sede me indignissimum, sciam, vestris tamen jussionibus obtemperor, ea

Dans sa longue carrière diplomatique, Hildebrand a remporté de nombreux succès et rendu au saint-siège et à l'Église bien des services; néanmoins l'histoire de l'avènement de Gebhard d'Eichstädt à la papauté reste l'un des épisodes les plus caractéristisques et les plus honorables de cette carrière. Il ne prouve pas seulement le désintéressement du jeune moine toscan, il met en lumière son génie politique, sa connaissance des hommes et des choses de son temps. Étant seul ou à peu près seul, il maintient Rome dans le devoir, il a raison de l'empereur sans lui faire des concessions compromettantes pour l'avenir, il oblige Gebhard à accepter la dignité suprême qu'il lui destine, aussi quand il rentre en Italie ramenant avec lui l'évêque d'Eichstädt, c'est bien un vainqueur chargé des dépouilles de l'ennemi. Le 13 avril 1055, jour du Jeudi-saint, un an après la mort de Léon IX, Gebhard

scilicet pactione, ut et vos sancto Petro reddatis, quæ sui juris sunt.— Benzo l.c. suppose que Hildebrand et ses deux compagnons, également moines, furent très mal reçus en Germanie, notamment par Hermann archevêque de Cologne, et qu'on refusa de traiter avec eux la question du futur pape. L'empereur et les évêques de la Germanie n'auraient voulu s'entendre sur ce point qu'avec une seconde ambassade venue de Rome. Henri III aurait exigé de Hildebrand et des deux autres moines la promesse formelle de ne jamais chercher à devenir pape et de ne pas se mêler de l'élection à la papauté : placuit cunctis episcopis quod domnus imperator istos sarabaitas (Hildebrand et ses deux compagnons) sacramento constringeret, ut nullo modo ipsi papæ fierent neque de electione papæ per nullum vis ingenium se intromitterent. Et factum est ita. — Tout cela n'est qu'un roman imaginé par le hardi pamphlétaire. Le témoignage des auteurs contemporains, la haute situation que Hildebrand avait auprès du nouveau pape prouvent que ses démarches pour l'élection de ce pape ont été décisives. La dernière assertion de Benzo que Hildebrand et ses deux compagnons auraient promis à l'empereur, sous la foi du serment, de ne jamais devenir pape, n'est pas plus admissible que les autres Hildebrand venait au contraire de refuser aux Romains de s'asseoir sur le saint-siège ; ni leurs supplications, ni leurs larmes n'avaient pu triompher de son refus. L'empereur ne pouvait donc douter de ses sentiments, comment aurait

fut acclamé par le clergé et le peuple romains et sacré dans l'église Saint-Pierre; il prit le nom de Victor II [1].

L'empereur Henri III arriva en Italie presqu'en même temps que Victor II; au mois d'avril 1055 il était déjà à Vérone et de là il gagna Mantoue [2]. Venait-il restaurer le pouvoir temporel du saint-siège ainsi qu'il l'avait promis au nouveau pape? C'était peut-être là une de ses préoccupations mais ce ne fut pas le vrai motif de son voyage. Il songeait surtout à prendre des mesures contre son ennemi, Gottfried, duc de Lorraine, qui avait épousé récemment sa cousine Béatrix, veuve de Boniface, marquis de Toscane, et qui par ce mariage, était devenu le plus puissant seigneur de l'Italie septentrionale. Il suffisait d'une alliance entre Gottfried et les Normands pour que l'Italie toute entière échappât à l'influence de la Germanie et pour que la situation temporelle de la papauté

il choisi un pareil moment pour l'obliger à prêter ce serment ? Aucun auteur contemporain n'a répété la donnée de Benzo, et cependant Hildebrand a eu tant d'ennemis et des ennemis si acharnés qu'ils n'auraient pas manqué de le faire ; si le serment avait réellement été prêté on l'aurait plus tard reproché à Grégoire VII. On allègue, il est vrai, la lettre écrite à Grégoire VII en janvier 1076, par les évêques réunis à Worms (Udalrici *Codex* n° 18 dans Jaffe : *Monumenta Bambergensia*, p. 103 sqq.) mais les évêques disent simplement que Hildebrand avait juré à l'empereur de ne jamais devenir pape sans le consentement de l'empereur ou de son fils si Henri III était mort, absque assensu et laudamento vel patris, dum viveret, et filii, dum et ipse viveret. Les évêques ajoutent que plus tard, pour réprimer l'ambition de quelques cardinaux, Hildebrand les aurait obligés à promettre et aurait promis avec eux de ne jamais s'asseoir sur le saint-siége. Nous verrons ce que valaient ces assertions des évêques, inspirées par la colère et la peur ; il suffit actuellement de remarquer qu'elles ne confirment pas le témoignage de Benzo. Ils ne disent pas que Hildebrand avait juré à Henri III d'une manière absolue de ne jamais devenir pape.

[1] Bonitho *ad amic.* dans Jaffe : *Mon. Greg.*, p. 636. — Bertholdi *Annales* (MG. SS., V, 269); in sequente quadragesima. in cœna Domini.

[2] Boehmer : *Regest.* Nnos 1661-1664.

fut des plus critiques [1]. Déjà avant de quitter la Germanie Henri III avait écrit à ses principaux partisans en Italie de surveiller Gottfried pour s'assurer qu'il ne conspirait pas contre l'empire. Aussi, lorsque quelque temps après, une ambassade des Romains vint le prévenir que le danger qu'il redoutait devenait imminent, il traversa les Alpes et accourut en Lombardie [2].

Gottfried fut effrayé et décontenancé par l'arrivée imprévue d'Henri III; il lui fit parvenir les assurances les plus pacifiques et elles parurent faire quelque impression sur l'empereur, mais presque aussitôt, le duc n'écoutant que ses défiances quitta l'Italie et se réfugia en Flandre. Restait Béatrix qui, sur ces entrefaites, eut la douleur de perdre les deux aînés des trois enfants qu'elle avait du marquis Boniface; Dieu lui laissa pour la consoler dans son deuil une fille qui devait être un jour la grande comtesse Mathilde. Béatrix vint trouver Henri III et lui déclara qu'en se mariant selon son gré, elle n'avait jamais eu l'intention de nuire à l'empereur ou aux intérêts de l'empire, elle avait simplement usé du droit reconnu à toute femme libre. Au lieu d'ajouter foi aux protestations de la duchesse, l'empereur y répondit en la retenant prisonnière à la cour, elle et la jeune Mathilde, et en amenant avec lui les deux femmes en Germanie lorsqu'il repassa les Alpes. La comtesse Mathilde devait faire expier plus tard au fils d'Henri III les procédés de son père [3].

[1] Sur la parenté entre la duchesse Béatrix et Gottfried de Lorraine, voyez le tableau généalogique reproduit par A. Pannenborg dans ses *Studien zur Geschichte der Herzogin Mathilde von Canossa.* Göttingen 1872, p. 24.

[2] Lamberti Hersfeldensis *Annales* ad an. 1055. MG. SS., V.

[3] Lamberti *Annales* l. c. — On a parfois accusé Henri III d'avoir fait périr par des émissaires secrets les deux petits enfants de Boniface et de Béatrix, c'est-à-dire le frère et la sœur de la comtesse Mathilde, mais le fait n'a jamais été prouvé.

Victor II vint au-devant d'Henri III; le 27 mai 1055, ils étaient ensemble à Florence et le 4 juin suivant, jour de la Pentecôte, le pape présida dans cette ville un synode auquel assistèrent cent vingt évêques[1]. Au rapport de Bonitho, Hildebrand fut l'âme et le conseil de cette assemblée qui continua l'œuvre de la réforme de l'Église. Elle renouvela les défenses déjà portées contre la simonie et l'incontinence des clercs et comme sanction à ces décrets, déposa plusieurs évêques convaincus d'avoir acheté leurs évêchés ou d'avoir donné à leurs diocésains le triste spectacle d'une vie licencieuse; parmi ces derniers se trouva Guiffroi, archevêque de Narbonne. La simonie provenant surtout de l'aliénation des biens de l'Église que des clercs cédaient à des princes et à des seigneurs temporels pour avoir leurs bonnes grâces et obtenir d'eux l'investiture des dignités qu'ils ambitionnaient, l'assemblée défendit sous peine d'excommunication tout trafic de ce genre. On espérait par cette ordonnance couper le mal à la racine : elle n'eut malheureusement pas cette efficacité et plus tard le saint-siège dut condamner l'investiture même des dignités ecclésiastiques par les laïques pour mieux atteindre la simonie[2].

Avant d'accepter de devenir pape, Victor II avait, comme nous l'avons vu, exigé d'Henri III la promesse de s'employer à restaurer le pouvoir temporel du saint-siège;

[1] Imperator expeditionem in Italiam paravit et diem sanctum Paschæ Mantuæ egit, diem autem Pentecostes Florentiæ, ibique coram eo a domno papa generali synodo habita multa correcta sunt. BERTHOLD ad an. 1055. MG. SS., V, 269.

[2] Rex invitatus a papa, Florentiæ synodum mediavit; in qua synodo, consilio venerabilis Hildebrandi, symoniaca heresis et turpissima fornicatio sacerdotum divino mucrone percussa est. Nam in eadem synodo multi episcoporum per symoniacam heresim depositi sunt et quam plures per fornicationis crimen. BONITHO dans JAFFE : *Mon. Greg.*, p. 637. Bonitho ajoute que l'évêque de Florence était du nombre des

cette restauration était indispensable à la dignité et à l'autorité du pontife romain, au milieu des guerres incessantes des partis dans le nord de la Péninsule. Aussi le pape mit-il à profit le séjour d'Henri III en Italie pour travailler à ce grand œuvre ; tandis que Hildebrand s'occupait à relever les finances pontificales, il soumit divers châteaux injustement soustraits à l'obéissance du saint-siège, il alla même dans certains cas jusqu'à résister ouvertement à l'empereur qui voulait maîtriser son zèle[1].

L'exercice du pouvoir suprême avait, on le voit, grandement modifié les sentiments de Victor II ; en 1053, l'évêque d'Eichstädt avait empêché l'empereur d'accorder à Léon IX un détachement de troupes impériales pour aider le pontife dans la guerre contre les Normands et deux ans plus tard, ce même évêque devenu pape marchait sur les traces de son prédécesseur en suivant la même politique. Victor II se rendait compte du changement qui s'était opéré dans ses idées, il regrettait l'opposition qu'il avait faite à Léon IX, aussi lorsque quelque revers venait mettre sa patience à l'épreuve, il avait coutume de dire : « J'ai mérité ce qui m'arrive parce que je me suis rendu coupable envers mon seigneur[2]. »

évêques déposés ; c'est une erreur. Nous savons qu'en 1050, Gérard était déjà évêque de Florence (cf. *Regesta Pontif.* de Jaffe, n° 3216) ; or en 1059 ce même Gérard évêque de Florence devint pape sous le nom de Nicolas II (1059-1061). — Voyez en outre sur le concile de Florence une lettre de Pierre Damiani dans Migne : *Patr. lat.* T. 144, col. 322. Nous reviendrons plus loin sur la condamnation de l'archevêque de Narbonne.

[1] Interim non immemor pacti sui, tum consentiente, tum etiam invito imperatore, multos sancto Petro episcopatus, multa etiam castella injuste ablata, juste recepit, romanam que ecclesiam multis honoribus ampliavit, ditavit, sublimavit. Anonym. Haserensis. MG. SS., VII, 265.

[2] Merito hæc patior, quia peccavi in dominum meum. Leo de Marsi. MG. SS., VII, 690.

Voulant cependant venir en aide au pape et dégager au moins en partie la parole qu'il lui avait donnée à Ratisbonne, Henri III lui accorda avant de quitter l'Italie, deux fiefs importants le duché de Spolète et le comté de Camérino. Au premier abord, ce présent paraît digne d'un empereur et de nature à consolider la situation matérielle de la papauté en Italie, mais, en cette circonstance, Henri III se conduisit à l'égard de Victor II comme il s'était conduit à l'égard de Léon IX lorsqu'il lui avait donné la ville et le territoire de Bénévent. Cette donation avait achevé de brouiller le pape avec les Normands, une guerre avait éclaté et l'empereur avait refusé d'aider le pape dans cette guerre. De même, si les deux fiefs de Spolète et de Camerino sont restés si peu de temps soumis au saint-siège qu'on a pu dire qu'ils avaient été donnés personnellement à Victor II et non aux papes ses successeurs, cela vient de ce que l'empereur ne fournit pas à Victor II les moyens nécessaires pour soumettre ces vastes territoires[1]. Peut-être, il est vrai, le temps a-t-il manqué à Henri III pour rendre sa donation plus sérieuse, car en novembre 1055, il regagna précipitamment la Germanie à la nouvelle qu'une conjuration avait été ourdie contre lui dans son royaume [2].

Pendant son séjour en Italie, Henri III n'entreprit rien contre les Normands; il n'essaya pas de protéger la papauté contre leurs excursions et de venger les Teutons tombés à Civitate. Il se borna à envoyer à l'empereur de Constantinople, Otto, évêque de Novare, chargé de négocier la formation d'une ligue entre les deux empires d'Orient et d'Occident contre Robert Guiscard et ses com-

[1] Mittarelli, *Annales Camald.* T. II, p. 166. — Ughelli : *Italia sacra* T. I, p. 352. — Muratori : *Antiquit.* t. I. Dissert. VI. p. 286 sq.

[2] Sur cette révolte et sur ses principaux fauteurs, voyez surtout les *Annales Altahenses majores*, ad an. 1055. MG. SS., XX, 807.

pagnons. Lorsque Otto arriva à Constantinople, Constantin Monomakos dormait, depuis le mois de janvier précédent, son dernier sommeil au monastère de Manganès et sa belle-sœur Théodora était assise sur le trône de Byzance. Elle fit à l'évêque latin un accueil bienveillant mais ces pourparlers eurent d'autant moins de résultats que Théodora mourut l'année suivante, 30 août 1056, laissant pour lui succéder son fils adoptif Michel Stratioticos[1].

En résumé, le voyage d'Henri III en Italie ne profita pas plus au saint-siège qu'à l'empire. Aucun ennemi de la papauté ne fut inquiété, aucun de ceux qui avaient attristé, peut-être même abrégé les jours des trois derniers papes ne fut puni. Théophilacte conserva ses châteaux et sa détestable influence dans la ville éternelle, l'invasion normande continua vers l'Italie centrale, c'est-à-dire vers les possessions temporelles du saint-siège, sa marche ascendante. Ce n'était pas la captivité et l'exil de la duchesse Béatrix et de sa fille qui pouvaient avancer en Italie les affaires de l'Église et de l'empire ; cette détention d'une femme venue au-devant de l'empereur parce qu'elle avait cru en sa loyauté, montre sous un jour défavorable le caractère de ce prince ; elle eut pour résultat d'exaspérer Gottfried et de blesser profondément les sujets de la duchesse.

Nous n'avons que peu de renseignements sur la partie du pontificat de Victor II qui va du retour d'Henri III en Germanie au départ du pape pour aller retrouver l'empereur, c'est-à-dire du mois de novembre 1055 au mois de juillet 1056. Le Bullaire est à peu près muet pour ces

[1] Imperator Ottonem Novariensem Constantinopolim misit. Ubi pro Michaele nuper defuncto quandam feminam, totius regni monarchiam tenentem invenit : quæ illum sequenti anno, suis etiam legatis adjunctis, amicitiam pactum que confirmandum imperatori remisit. BERTHOLDI *Annales* ad an. 1055. MG. SS., V, 269.

neuf mois[1] et les chroniqueurs ne racontent qu'un seul incident intéressant, celui de l'élection de l'abbé du Mont-Cassin dont nous parlerons plus tard.

Durant l'été de 1056, Victor II vint trouver Henri III en Saxe à Goslar ; il arriva dans cette ville le 8 septembre, lors de la fête de la Nativité de la sainte Vierge et l'empereur lui ménagea une cordiale et solennelle réception[2]. Divers motifs avaient décidé le pape à entreprendre ce long voyage, d'abord les pressantes sollicitations d'Henri III qui aux prises avec de nombreuses difficultés, voulait sur bien des questions avoir l'avis de son ancien et fidèle conseiller. Les frontières de l'empire étaient menacées au sud-est par les Hongrois, au nord par les Liutices redevenus païens ; à l'ouest l'alliance de Baudouin de Flandre et de Gottfried de Lorraine avec Henri Ier roi de France, pouvait aussi amener de graves complications ; enfin la famine provenant d'une série de mauvaises récoltes désolait plusieurs provinces du royaume et causait une grande irritation. Henri III chercha à améliorer la situation ; il se réconcilia avec Gottfried de Lorraine qui parut à la cour le 30 juin 1056 et il pardonna également à son oncle Gebhard, évêque de Ratisbonne, qui d'accord avec plusieurs grands seigneurs avait ourdi une conspiration pour attenter à ses jours[3].

Ce n'était pas seulement dans l'intérêt d'Henri III et de l'empire que Victor II était venu en Saxe, il espérait que ce voyage aurait également quelques avantages pour le

[1] JAFFE : *Regesta Pontif.*, p. 550, n° 4340 sqq.

[2] Imperator nativitatem sanctæ Mariæ Goslariæ celebravit, ibique Victorem papam, qui et Gebehart, magnifico apparatu suscepit hospicio collectis scilicet ad ornandam tantæ diei solemnitatem cunctis pene regni opibus et principibus. LAMBERTI *Annales* ad an. 1056. MG. SS., V, 157.

[3] Sur la présence du duc Gottfried à la cour d'Henri III le 30 juin 1056, voyez BOEHMER : *Reges. Imper.*, n° 1687.

saint siège. D'après les Annales Romaines, Victor II voulait surtout obtenir de l'empereur des troupes suffisantes pour chasser les Normands ; une autre source d'information indique que le pape ayant à se plaindre des Romains (il s'agit probablement de Théophilacte et des Tusculans) venait demander main forte à Henri III pour rétablir la paix à Rome. Les deux renseignements ne se contredisent pas car les Tusculans et les Normands devaient également préoccuper Victor II ; en outre ils permettent de supposer qu'après le départ de l'empereur pour la Germanie, le pape n'avait pas réussi à faire respecter son autorité temporelle pas plus à Rome que dans le duché de Spolète et à Camerino[1].

A Goslar, le pape s'employa d'abord à réconcilier Anno, le nouvel archevêque de Cologne avec l'empereur, et il y

Qui (Victor papa) perrexit ad imperatorem supradictum pro ea causa qua et predecessor suus, ut ejiceret Agarenos, quia clamor populi illius regionis non valebat sufferre : set minime impetravit quia imperator invenit in maxima infirmitate jacentem. *Annales Romani*; MG. SS., V, 470.

Ces mots : pro ea causa qua et predecessor suus prouvent que par les Agareni, l'auteur des *Annales Romaines* désigne les Normands. Dans plusieurs autres passages, il leur donne le même nom. L'expression Agareni désignait à proprement parler les Sarrasins qui se disaient fils d'Agar et d'Ismaël ; plus tard elle désigna aussi les étrangers, les vagabonds. C'est pour cela qu'antérieurement les Lombards et ensuite les Normands furent ainsi dédaigneusement appelés par les chroniqueurs italiens. — L'auteur de la vie de Lietbert, évêque de Cambrai, rapporte que Victor II était venu trouver Henri III surtout pour se plaindre des Romains— pro causis papatus per Romanos male tractatus apud ipsum conquesturus. — D. Bouquet : *Recueil des historiens*, t. XI, p. 481. — Aimé ne dit rien des projets de Victor II contre les Normands ; après avoir constaté au contraire qu'il vécut avec eux en bonne intelligence, il continue : Cestui pape ala à la cort de l'empereor pour demander li passage de la terre et de li Arpe, laquel terre apartient à la raison de l'église de saint Pierre de Rome ; il fu honorablement receu de lo impéreor, et lui promist lo imperéor de faire sa pétition. Aimé : *L'ystoire de li Normant*, III, 45. D'après Aimé, le but principal de Victor II en venant en Germanie, était d'obtenir de l'empereur la ville

réussit complètement [1]; la cour vint ensuite à Bodfeld dans le Harz où devaient avoir lieu de grandes chasses, mais là un évènement aussi grave qu'imprévu déjoua tous les calculs et montra une fois de plus le néant des prévisions humaines; après quelques jours de fièvre, l'empereur Henri III mourut à l'âge de trente-neuf ans, le 5 octobre 1056. Sa mort fut pieuse et chrétienne, il expira entre les bras du pape et de l'impératrice Agnès, après avoir reçu les sacrements de l'église et avoir demandé hautement pardon à ceux qu'il avait offensés. Henri III laissait pour lui succéder, sous la tutelle de l'impératrice, un enfant de six ans Henri IV né le 11 novembre 1050 et sacré le 17 juillet 1054; aussi, préoccupé de l'avenir de la mère et de l'enfant dans des circonstances si critiques et avec une aristocratie si turbulente, si ambitieuse, le mourant les recommanda instamment à son ami le pape Victor. Ce fut en effet le pape qui, dès le lendemain de la mort du souverain, gouverna pendant quelque temps au nom de l'impératrice et du jeune Henri IV, et sa présence en un tel moment fut pour le pays un bienfait inappréciable. Si, à cette époque, la Germanie échappa à l'anarchie et à la guerre civile, elle le dut à la sagesse et à l'autorité du pontife [2].

et le territoire d'Arpi; évidemment les préoccupations du pape ne visaient pas uniquement ce petit pays situé au sud de Sora, c'est-à-dire fort près des possessions des Normands qui peut-être y avaient déjà fait des incursions. C'étaient les progrès incessants des Normands qui l'avaient décidé à implorer le secours de l'empereur.

[1] *Vita S. Annonis*, I, 7. dans Migne, 143, p, 1522. MG. SS. XI, 469.

[2] Presque tous les chroniqueurs de la Germanie et de l'Italie ont rapporté et raconté la mort d'Henri III, notamment Lambert de Hersfeld, Berthold, l'anonyme de Hasereith, *les Annales de Wurzbourg*, *les Annales Romaines*, Bonitho, Benzo, Leo de' Marsi; ce dernier écrit : Apostolicus imperatorem languentem reperiens, usque ad ejus obitum cum illo est remoratus, filio que parvulo quinque circiter annorum, quem in manu ejus pater reliquerat, regni totius optimates jurare

Après avoir présidé aux funérailles de l'empereur qui fut enseli dans la cathédrale de Spire à côté de ses ancêtres, Victor II poursuivit l'œuvre de pacification qu'il avait déjà commencée du vivant d'Henri III; en décembre 1056, il réunit à Cologne une diète des grands feudataires de la couronne et, sur ses instances, Baudouin de Flandre et Gottfried de Lorraine y firent la paix avec l'impératrice régente et avec le jeune Henri IV; cet heureux événement rétablit le calme et la sécurité dans les pays de l'ouest du royaume[1]. Gottfried fut touché des procédés du pape à son

faciens eumque in regno confirmans, reversus tandem in Tusciam est. MG. SS., VII, 699. De même les *Annales Romaines :* ad ultimum (imperator) commendavit ei (sc. papæ) Heinricum filium suum adhuc puerulum, ac in ejus manibus defunctus est. Tunc dictus pontifex tradidit regnum per investimentum dicto puero Heinrico et cepit proficisci Rome. MG. SS., V, 470. — Nous donnons plus loin une lettre de Pierre Damiani qui définit également le rôle du pape Victor II en Germanie après la mort d'Henri III. — Le 1er septembre 1073, Hildebrand, devenu pape écrivait au duc de Souabe en parlant du jeune roi Henri IV : ipsum in regem elegimus et pater ejus laudandæ memoriæ Henricus imperator inter omnes Italicos in curia sua speciali honore me tractavit, quoique etiam ipse moriens Romanæ ecclesiæ per venerandæ memoriæ papam Victorem prædictum filium suum commendavit. *Regist.*, I, 19. Jaffe : *Mon. Greg.*, p. 33. — Ces trois textes de Leo de Marsi, des *Annales Romaines* et de Hildebrand prouvent qu'à la mort d'Henri III, le pape, pour mieux assurer la couronne au jeune Henri IV, le fit élire par les grands du royaume et obligea ceux-ci à lui prêter serment et à lui rendre hommage; c'est évidemment dans ce sens qu'il faut entendre le mot d'investimentum dont se servent les *Annales Romaines*. Il ne saurait être question du mot investiture dans son sens féodal et ordinaire. Hildebrand paraît affirmer dans la phrase que nous avons citée de lui, avoir pris personnellement part à l'élection. Nous savons que Hildebrand était à Rome le 2 janvier 1056 et qu'il partit peu après en mission pour la France où il présida un synode à Châlons-sur-Saône au mois de février de la même année; il se peut que dans le courant de l'année il ait ensuite rejoint le pape en Germanie et ait assisté à l'avènement d'Henri IV. Sa présence auprès de Victor II dans ces circonstances n'est indiquée par aucun document mais rien de ce que nous savons ne s'oppose à ce qu'elle ait eu lieu.

[1] Coloniæ generali conventu habito, Balduinus et Godefridus mediante Victore papa ad gratiam regis et pacem reducuntur, et omnes bellorum

égard et tout à fait gagné à sa cause, aussi lorsqu'il eut été rejoint par sa femme, la duchesse Béatrix, et sa belle fille la comtesse Mathilde, redevenues libres par la mort de leur cousin Henri III, il se décida à ne rentrer en Italie que lorsque Victor II repasserait lui aussi les Alpes. Les affaires du royaume retinrent le pape en Germanie jusque dans les premiers jours de février 1057 ; il célébra les fêtes de Noël à Ratisbonne en compagnie d'Henri IV, de l'impératrice Agnès et d'une foule de grands seigneurs ecclésiastiques ou laïques [1], et jusqu'au dernier moment de son séjour dans son pays natal qu'il ne devait plus revoir, il s'employa à résoudre les difficultés pendantes et à préparer l'avenir.

Le retour du pape en Italie en compagnie du duc Gottfried, de Béatrix et de Mathilde fait bien voir que la mort de l'empereur n'avait pas seulement modifié la situation politique de la Germanie mais que le contre coup de cette mort se faisait sentir en Italie et dans les affaires de la papauté.

Depuis dix ans, c'est-à-dire depuis le synode de Sutri, les papes avaient cherché l'appui de l'empereur pour relever et maintenir leur autorité temporelle ; venus de pays qui obéissaient à Henri III, ayant été honorés de l'amitié de ce prince, ces pages étaient restés persuadés malgré

motus sedantur. SIGEBERTI *chronica* ad an. 1057-1056, on sait que beaucoup de chroniqueurs du moyen-âge placent les fêtes de Noël au début de l'année suivante. MG. SS., VI, 360.

[1] Rex nativitatem Domini Ratisponæ celebravit, prœsente adhuc Victore papa, qui exinde, compositis mediocriter, prout tunc copia erat regni negociis, in Italiam regressus est. LAMBERT, ad an. 1057 ; MG. SS., V, 158. Voyez aussi BERTHOLD et les *Annales Altahenses majores*. — Les *Annales de Hildesheim*, la *chronique de Würzbourg*, *l'anonyme de Haserith* affirment que l'activité de Victor II en Germanie, après la mort d'Henri III, eut des résultats plus considérables et plus heureux que ne l'indique cette phrase de Lambert de Hersfeld.

de cruelles expériences que leur ancien souverain viendrait à leur aide et mettrait quelque ordre dans le chaos de l'Italie. Les conditions dans lesquelles l'élection de Victor II a eu lieu prouvent que Hildebrand s'était lui-même rangé à cette politique, autant que le permettaient ses principes sur la liberté et sur l'indépendance de l'Église.

Henri III disparu, Victor II comprit que de longtemps le saint-siège ne pourrait compter sur la couronne de Germanie pour lui être de quelque secours; tenir la balance égale entre les grands feudataires et maintenir la couronne sur la tête de son fils était déjà une tache bien lourde pour l'impératrice, aussi avec un grand sens, il chercha pour la papauté un soutien dans la jeune dynastie Lorraine qui venait de se greffer sur une des plus anciennes et plus puissantes familles de l'Italie. De là son attitude à Cologne à l'égard de Gottfried, elle était inspirée non pas seulement par l'intérêt de l'empire mais aussi par celui du saint-siège, de là ces relations cordiales qui s'établirent instantanément. Les faveurs que le pape prodigua après son retour en Italie à Frédéric, l'ancien chancelier et bibliothécaire de l'église romaine et frère du duc Gottfried, achevèrent de sceller l'union entre Victor II et les Lorrains.

Au printemps de 1054, lorsque se mourait le pape Léon IX, Frédéric de Lorraine se trouvait, comme nous l'avons vu, à Constantinople avec Humbert, cardinal-évêque de Silva-Candida, et Pierre, archevêque d'Amalfi, chargés tous les trois d'une importante mission auprès de Constantin Monomachos. Leur mission ayant échoué, ils reprirent la mer et regagnèrent l'Italie, mais en traversant le pays de Teate, Trasmond, comte de Teate, les arrêta, les retint quelque temps prisonniers et ne les laissa continuer leur route qu'après les avoir dépouillés des présents que Constantin Monomachos leur avait faits ou

qu'il leur avait confiés pour les remettre au pape [1].

Lorsque Frédéric reparut enfin à Rome, Léon était mort et Victor II parut un moment vouloir lui accorder sa confiance et lui conserver sa place de chancelier de l'église romaine [2]; le pape comptait sans l'animosité de l'empereur contre Gottfried et contre tous ceux de sa famille. Henri III apprenant que le frère de Gottfried était à Rome et qu'il rapportait de Constantinoplo de grandes sommes d'argent (il n'avait probablement pas connaissance du vol commis par le comte de Teate) craignit que cet argent ne fut employé à réaliser les desseins politiques du nouveau mari de la duchesse Béatrix et il écrivit aussitôt à Victor II de s'emparer de la personne de Frédéric et de le lui envoyer sous bonne garde. Frédéric, mis au courant de ce qui se passait, prit ses mesures pour ne pas tomber entre les mains de l'irascible souverain; le sort de sa belle-sœur, la duchesse Béatrix et de la comtesse Mathilde, retenues prisonnières au mépris de toute équité, ne lui permettait pas de se faire illusion sur les intentions d'Henri III à son égard.

Il s'entretint à Rome avec Richer, abbé du Mont-Cassin, qui revenait de Lucques où il était allé présenter ses hommages à l'empereur et il le supplia de lui permettre de devenir immédiatement bénédictin dans son abbaye. Il espérait vivre là en sûreté, protégé par la majesté du saint lieu et par la vénération qui s'attachait au célèbre monastère. Richer eut le courage d'accéder à cette demande et Frédéric partit sans retard pour le Mont-Cassin où peu après il prit l'habit religieux en présence de Richer et de

[1] Leo de' Marsi : *Chronica M. Casin.*, II, 88. MG. SS., VII, 386.

[2] Frédéric a signé comme chancelier de l'Eglise romaine la bulle indiquée par Jaffe : *Regest. Pontif.*, sous le n° 4339 : elle est du 29 octobre 1055 et accorde divers privilèges à Adalbert, archevêque de Hambourg; Frédéric était donc à cette date réintégré dans sa charge.

quelques envoyés d'Henri III qui se rendaient dans l'Italie du sud.

Frédéric ne fut que peu de temps au Mont-Cassin, il craignit sans doute qu'Henri III ne le fit enlever dans sa retraite et il obtint d'aller habiter dans l'île de Tremiti non loin des rivages de l'Adriatique un monastère dépendant du Mont-Cassin. La morale par trop relachée des moines insulaires obligea bientôt Frédéric à revenir sur le continent et avec la permission de l'abbé Richer, il rentra au Mont-Cassin, après un court séjour à l'abbaye de Saint-Jean-di-Venere dans le pays de Lanciano.

Quelques jours après, le 11 décembre 1055, mourut l'abbé du Mont-Cassin, il fut remplacé par un religieux nommé Pierre dont l'élection se fit avec une regrettable précipitation, aussi Victor II écrivit aux moines du Mont-Cassin, leur reprochant d'avoir en cette grave occurrence agi sans ses conseils et sans l'assentiment de l'empereur. Toutefois, comme sur ces entrefaites, le pape alla en Germanie, l'affaire resta en suspens jusqu'à son retour. Elle fut reprise au mois de mai 1057, et à la suite d'une enquête, surtout à la suite d'un soulèvement des vassaux du Mont-Cassin en faveur de l'abbé Pierre, celui-ci se vit obligé de donner sa démission entre les mains du cardinal Humbert, évêque de Silva-Candida et délégué du pape pour cette affaire. Une nouvelle élection eut lieu et Frédéric de Lorraine fut nommé, à l'unanimité, abbé du Mont-Cassin[1].

Jamais pareil choix n'aurait eu lieu du vivant d'Henri III; il prouve que l'influence du frère de Frédéric, du duc Gottfried, commençait à se faire sentir en Italie ; l'élection

[1] C'est à Leo de' Marsi que nous devons ces détails sur la vie de Frédéric de Lorraine et sur l'élection et la déposition de l'abbé Pierre. *Chronica M. Casin.*, II, 86 sqq. MG. SS., VII, 686 sqq.

du jeune prince lorrain fut agréable à Victor II qui s'empressa de la ratifier. Peu auparavant, il lui avait déjà témoigné sa bienveillance en obligeant, sous peine d'excommunication, Trasmond de Teate à lui restituer les sommes d'argent et les objets de prix qu'il lui avait volés.

Le samedi 14 juin 1057, le pape alors en Toscane, probablement auprès de Gottfried et de Béatrix, ordonna lui-même Frédéric, prêtre et le créa cardinal du titre de Saint-Chrysogone, dix jours après, lors de la fête de saint-Jean-Baptiste, il le sacra abbé du Mont-Cassin[1].

Après avoir passé un mois et demi avec Victor II et avoir obtenu de lui divers privilèges pour sa nouvelle charge, notamment celui d'avoir le pas sur tous les abbés et de parler avant eux dans les synodes et les conciles[2], Frédéric vint à Rome et le 27 juillet célébra la messe à l'église saint-Pierre. Il consacra encore quelques jours à acheter divers ornements dont il avait besoin et il se disposait à retourner au Mont-Cassin lorsque arriva en toute hâte de Toscane à Rome Boniface évêque d'Albano, annonçant cette grave nouvelle que le pape venait de mourir à Arrezzo en Toscane, le 28 juillet 1057.

La nouvelle était vraie; Victor II disparaissait dans la force de l'âge, lorsque rien ne faisait prévoir qu'une telle catastrophe allait atteindre l'Eglise ; il mourait au moment où il pouvait rendre à la chrétienté, à la cause de la réforme et au saint-siège les plus grands services. Ayant en Germanie toute la confiance du gouverment de la régente, jouissant en Italie de l'amitié du duc Gottfried, il avait déjà employé à la pacification des esprits cette situation hors ligne. C'est ainsi qu'après son retour en

[1] *Chronica M. Casin.* II, 93. MG. SS., VII, 692.

[2] Jaffe : *Reges. Pontif.*, 4368. Voyez cette bulle reproduite par Migne : 143, col. 832.

Italie, renonçant à tout projet de guerre avec les Normands, il avait fait la paix avec eux[1].

Les amis de Victor II voulurent transporter sa dépouille mortelle dans son ancienne église d'Eichstädt mais triste signe de la barbarie de l'époque ! ils furent odieusement dépouillés en route et ne purent avec leur fardeau dépasser Ravenne où le pape fut enseveli dans l'église de Sainte-Marie[2].

Pour mieux définir la physionomie de l'Eglise durant le pontificat de Victor II, voici quelques documents intéressants de cette époque et d'abord une curieuse lettre de Pierre Damiani, le solitaire de Fonte-Avellanna. C'est bien en effet là la lettre d'un solitaire, dédaigneux de tout artifice de langage, reprimandant le pape avec une âpreté que nous regarderions, dans notre siècle, comme un manque de respect et de mesure. Les éditeurs de Pierre Damiani ne nous ont pas dit quel était cet Henri dont il est question dans la lettre, ni si le saint réussit à lui faire rendre justice.

« Au seigneur Victor, pontife du siége suprême, Pierre moine pécheur, son serviteur dans le Christ.

« Le monde est surpris, très pieux Seigneur, que votre clémence ne se soit pas, depuis tant de temps, encore occupé de ce malheureux et que le zèle pour la justice ne vous ait pas inspiré de punir

[1] Romam heu ! nunquam reversurus rediit, et apud Aritium Tusciæ civitatem 5 Kalend. Augus. immatura morte vitam finivit presentem, et ad gloriam provectus est indeficientem. Anonym. Haser. MG. SS., VII. 266. — Voyez aussi les *Annales d'Augsbourg* et Leo de' Marsi. Berthold se trompe en disant que Victor II est mort à Rome. — Sur la modification des intentions du pape à l'endroit des Normands après son retour en Italie, les *Annales d'Augsbourg* écrivent : papa Cilsalpinis partibus reversus, Nortmannos ceteros que rebelles pacificat. Deinnon longo tempore exacto, vitam terminavit in Aricia. *Annales August.* ad an. 1057; MG. SS., III, 127.

[2] Anonym. Haser. MG. SS., VII, 266, *Annales August. l. c.*

une si coupable et si cruelle spoliation. Aussi longtemps que cet homme a été dans le siècle, il n'a jamais été inquiété dans la tranquille possession de ses biens, mais quand il a voulu se réfugier sous les ailes du Christ, quand, à l'exemple de saint Pierre, il a tout quitté pour s'élancer sur les traces du Rédempteur, aussitôt un impitoyable bandit l'a chassé de chez lui et lui a enlevé tout ce qu'il possédait comme si le patronage sous lequel il s'était placé ne pouvait lui être d'aucun secours. En l'espèce, ce n'est donc plus Henri c'est le Christ qui est lésé ; oui c'est le Christ qui, durant le temps de votre pontificat, est atteint par l'injustice ; celui qui est un juge équitable pour tous ceux dont les droits ont été foulés aux pieds, ne peut à son tour trouver justice à votre tribunal. Que serait-ce si le Sauveur lui-même vous tenait ce langage, s'il vous réprimandait en ces termes : « Sans remonter plus haut, je t'ai choisi parmi les clercs pour t'élever à la dignité du sacerdoce, je t'ai ensuite conféré les droits du ministère épiscopal ; c'est moi qui ai fait de toi comme le père de l'empereur, c'est moi qui ai incliné son cœur vers toi plus que peut-être vers aucun autre mortel. J'ai mis dans tes mains les clefs de l'Église universelle, je t'ai établi mon vicaire dans cette Église que j'ai rachetée de mon sang. Comme si tout cela n'était que peu de chose, je t'ai encore donné des monarchies et, à la mort du roi, si pendant l'interrègne tu as hérité des droits de tout l'empire romain, c'est moi qui l'ai permis. Et après t'avoir comblé de tant et de si grands bienfaits, je ne trouve auprès de toi ni loi, ni justice ; éconduit et méprisé voilà comment il me faut sortir de tes tribunaux. » Oui, très pieux seigneur, si celui qui doit juger les vivants et les morts t'interpellait de cette façon, quelle excuse pourrait alléguer ta Sainteté? Que répondre et comment se défendre devant celui qu'aucune argumentation ne peut induire en erreur ? Que le zèle pour rendre la justice enflamme donc la clémence de votre personne sacrée, que la vigueur de la discipline ecclésiastique se manifeste par la punition du crime, qu'elle mette de côté ces hésitations dont les impies seuls sont coutumiers et qu'elle rende pleine justice au Christ dépouillé dans un de ses fidèles. Que la justice inspirée par une piété sacerdotale s'affirme en faveur de ce malheureux ; que le châtiment portant la marque d'une sévérité royale atteigne ce malfaiteur, afin que celui qui vous a donné une telle puissance sur les hommes, trouve en vous un défenseur pour soutenir légalement ses droits.

« Ne t'irrite pas de mon langage, Père vénérable ; tu es homme, ne dégaigne pas les paroles d'un homme qui parle avec humilité ;

le Dieu tout-puissant n'a-t-il pas dit aux hommes : « Venez et discutez moi » [1].

Hildebrand ne quitta pas Victor II durant les premiers mois de son pontificat ; il assista, ainsi que nous l'avons vu, au synode de Florence et, d'après Bonitho, il eut sur les décisions de l'assemblée une influence considérable. Dans les premiers jours de 1056, Hildebrand vint en France reprendre au nom du saint-siège l'œuvre de la réforme du clergé ; on se souvient que durant l'été de 1054, la nouvelle de la mort de Léon IX l'avait obligé à interrompre brusquement la mission analogue que le pape lui avait donnée[2].

Au commencement de février, il présida à Châlons-sur-Saône un synode important, si nous en jugeons par le nombre des évêques qui y prirent part ; on y vit les archevêques Humbert de Lyon, Léodgaire de Vienne, Aimo de Bourges, Barthélémy de Tours et les évêques Guido de Châlons-sur-Saône, Eusèbe d'Angers, Martin du Mans, Artaud de Grenoble, Ponce de Valence, Pierre de Die, Gérald de Viviers, etc. Nous ne connaissons qu'une ordonnance prise par cette assemblée synodale, elle obligea le comte Gauthier et ses héritiers à restituer à la collégiale de Saint-Roman une église dédiée à saint Bernard et sise à Spinosa[3].

[1] S. Damiani *Opera* dans Migne, 144, p. 209 sq. C'est la seule lettre que nous ayons de P. Damiani à Victor II.

[2] *Cf. supra* t. I. p. 377 sqq. Le 2 janvier 1056, Hildebrand était encore à Rome où il signe deux bulles pontificales, cf. Jaffe : *Reg. Pont.*, nos 4343, 4344. Migne, 143, col. 813 sqq.

[3] Mansi : *Collec. Conc.*, t. XIX, p. 843. Le procès verbal est ainsi daté : Data per manus Petri S. Viennensis Ecclesiæ cancellarii in concilio Cabilonensi, cui prœfuit Aldebrannus S. R. E apocrisiarius.. anno Domini MLVI, Indic. IX, epacta I, Henrico Romanorum imperat. II. Item Henrico Francorum rege, Idibus Februarii.

Le passage suivant extrait des *Dialogues* de Didier, abbé du Mont-Cassin, plus tard Victor III, indique que Hildebrand tint un autre synode durant ce même voyage en France et qu'il y prit des mesures énergiques contre la simonie :

« Le vénérable pape Grégoire dont j'ai déjà parlé m'a souvent raconté ce que le Seigneur avait daigné faire en sa présence contre l'hérésie des Simoniaques. Lorsque, disait-il, j'étais sous-diacre, Victor de pieuse mémoire et pontife de ce siège apostolique, m'envoya en Gaule pour y traiter diverses affaires ecclésiastiques, aussi je me préoccupai de réunir un concile des évêques, afin de remplir avec leur concours la mission dont j'étais chargé. L'évêque de la ville où se tenait le synode avait, au rapport de bien des personnes, acheté son évêché à prix d'argent ; il fut donc cité à comparaître et se rendit à l'invitation. Nous l'engageâmes à avouer humblement ce qu'on lui reprochait et à ne pas étouffer la voix de sa conscience. Mais, comme il était dans sa ville épiscopale, et comme il comptait sur le secours du comte du pays, il se montra plein de superbe et ne fit pas cas de nos paroles. Je parvins en unissant mes efforts à ceux des évêques qui m'entouraient à l'obliger à reconnaître les droits de la justice et alors, ne voyant pas d'autre moyen de salut il se mit à nier obstinément les accusations qu'auparavant il ne voulait même pas entendre. L'interrogatoire traînait en longueur, ayant déjà absorbé une grande partie de la journée, sans que l'évêque se départît de son système de négations ; alors, d'accord avec les évêques, je me décidai à l'adjurer et à m'en remettre au Saint-Esprit pour la solution de cette affaire. Je lui dis : « Au nom du Père du Fils, du Saint-Esprit, dont on m'assure que tu as acheté les dons je t'adjure de nous faire connaître la vérité sur ce point. Si tu persistes dans tes dénégations fasse le ciel que tu ne puisses prononcer le nom de l'Esprit-Saint jusqu'à ce que tu aies confessé la vérité. » L'évêque qui avait la parole facile invoqua alors sans aucune gêne le Père et le Fils mais, malgré nos instances et à la stupéfaction de tous, il ne put nommer l'Esprit-Saint. Tous les assistants demeurèrent alors convaincus qu'il avait acheté les honneurs de l'épiscopat qui ne peuvent cependant être accordés qu'en vertu de la grâce du Saint-Esprit. Le malheureux évêque que l'intervention du Saint-Esprit avait rendu tremblant dut avouer humblement devant tous la faute qu'il

avait niée auparavant par un mobile d'orgueil et sans aucun souci de la crainte de Dieu [1]. »

Il se pourrait que ce synode ait été tenu à Embrun comme l'ont pensé certains historiens et comme l'indique Bonitho ; c'est en effet en 1057 que Hugo archevêque d'Embrun cessa d'administrer cette église et que Winimann fut élu par le clergé et le peuple pour le remplacer. Victor II sacra lui-même l'archevêque élu et lui accorda une bulle fort importante que nous donnons plus loin et qui reconstituait pour ainsi dire le diocèse d'Embrun complètement ruiné, dit le document pontifical, par les invasions des Sarrasins, puis par des transfuges et des indisciplinés et enfin par une longue série de pasteurs mercenaires et simoniaques; cette dernière phrase semble viser surtout le dernier archevêque et indiquer que ce ne fut pas la mort mais la déposition canonique qui en délivra l'église d'Embrun [2].

Bonitho, Pierre Damiani, Hugo abbé de Cluny, et le cardinal Nicolas d'Aragon ont raconté avec des variantes, ce même fait d'un évêque simoniaque obligé par Hildebrand à confesser son iniquité ; le cardinal d'Aragon ajoute qu'à la suite de ce miracle dix-huit évêques et d'autres prélats s'avouèrent spontanément simoniaques et renoncèrent à leur charge. Cette exagération est évidemment

[1] Victoris III papæ *dialogi*, l. III dans Migne, 149, col. 1013 sq. Nous avons déjà, t. I, p. 368, parlé de ce miracle que Paul Bernried place à tort durant le pontificat de S. Léon IX.

[2] La bulle est du 7 juillet 1057 ; elle a par conséquent précédé de quelques jours à peine la mort du pape ; elle est signée de deux cardinaux Frédéric et Humbert et de treize évêques. Cf. Jaff : *Reg. Pontif.* n° 4369 et Migne, 143, col, 834 sqq. Bonitho (Jaffe : *Mon. Greg.*, p. 640 sq.), se trompe en disant que le synode dans lequel Hildebrand déposa cet archevêque pour cause de simonie eut lieu durant le pontificat d'Etienne IX ; mais il le place avec raison dans la Gaule-Lyonnaise et dit que l'archevêque condamné était ; Hebroniensis archiepiscopus ; Hebroniensis est très probablement pour Ebredunensis (Embrun) ; voyez la note dont Jaffe fait suivre ce passage.

inadmissible, Pierre Damiani se borne à dire que Hildebrand déposa six évêques pour divers méfaits [1].

Au mois de mai 1057, Hildebrand était de retour à Rome auprès de Victor II [2] ; il l'accompagna peu après en Toscane et assista à ses derniers moments. Malgré son activité, Hildebrand n'avait pu parcourir tous les diocèses de la Gaule, en outre sa situation à Rome auprès du saint-siège était déjà trop considérable pour qu'il prolongeât indéfiniment son séjour à l'étranger. Ce fut probablement pour ces motifs que le pape nomma à la même époque Raimbaud, archevêque d'Arles, et Ponce archevêque d'Aix, ses légats dans les Gaules. En cette qualité, ces deux prélats tinrent à Toulouse en septembre 1056 un synode dont le procès-verbal nous a été conservé ; il projette sur la situation des églises du midi de la France une trop vive lumière pour que nous n'en donnions pas ici la traduction.

« L'an de l'Incarnation de Notre-Seigneur 1056, durant les ides de septembre, un saint synode de dix-huit évêques s'est tenu dans la ville de Toulouse, par ordre du seigneur pape Victor qui, pour extirper radicalement l'hérésie de la simonie et restaurer la sainte Église conformément aux anciens canons, a envoyé comme ses représentants, Raimbaud archevêque d'Arles, et Ponce archevêque d'Aix. Ces deux archevêques se sont adjoint Guifred, par la grâce de

[1] Bonitho: *ad amicum* dans Jaffe : *Mon Greg.*, p. 640 sq.— P. Damiani *opera, opusc. de abdicatione episcopatus*, c. 6, dans Migne : 145, col. 433.— *Vitae Pontific. Roman.* ex cardinali Aragonio dans Muratori : R. I. SS., t. III, p. 300. — Willelmi Malmesburiensis monachi *gesta regum Anglorum*, l. III, § 265 dans Migne, 179, col 1245 sq,

[2] Le 13 mai 1057, il contresigne à Rome un document de la chancellerie pontificale, cf. Jaffe : *Reg. Pontif.*, n° 4367. Comme il a déjà été dit, il se peut que Hildebrand ait rejoint Victor II en Germanie après avoir terminé sa mission en France et qu'il soit ensuite rentré en Italie avec le pape, mais il n'existe sur ce point aucun témoignage positif.

Dieu archevêque de Narbonne ainsi que des évêques de plusieurs autres villes et, de par l'autorité de saint Pierre, par ordre du pape sus nommé, d'accord avec les décisions des saints Pères, ils ont décidé que les stipulations suivantes devaient à tout jamais être observées dans les provinces des Gaules et de l'Espagne.

I. Un évêque qui d'une manière quelconque accepte de l'argent pour ordonner un évêque, un abbé, un prêtre, un diacre ou un clerc de n'importe quel degré, s'expose à perdre son rang; celui qui a été ainsi ordonné ne doit retirer aucun avantage d'un tel marché, il n'obtient ni la dignité ni l'ordre qu'il a cherché à acquérir à prix d'argent.

II. Ainsi qu'il a déjà été stipulé, nul ne doit être ordonné évêque ou abbé ou prêtre s'il n'a trente ans, ou diacre s'il n'a vingt-cinq ans, à moins que l'évêque et le clergé ne fassent une exception à cause de la sainteté et de la sagesse des candidats. Sous peine d'être nulle, l'ordination doit se faire aux époques prescrites par les canons.

III. Le saint synode défend également de faire à prix d'argent les consécrations des églises.

IV. Un clerc, un moine ou tout autre personne en leur lieu et place ne doit pas acheter ou un évêché ou une abbaye ou une paroisse; de même un comte ou tout autre personne ne doit pas se permettre de les vendre ou d'en retirer quelque bénéfice. Quiconque ayant transgressé cette stipulation, n'aura pas fait pénitence et n'aura pas fourni une satisfaction suffisante, sera privé de la communion.

V. Le saint synode décide également que si un clerc se fait moine pour obtenir une abbaye, il devra, il est vrai, rester moine dans cette abbaye mais sans pouvoir jamais

[1] Nous verrons plus tard que l'archevêque de Narbonne avait juridiction sur quatre diocèses du Nord de l'Espagne chrétienne.

obtenir l'honneur qu'il a ambitionné. S'il persiste il sera excommunié.

VI. L'entretien des moines et des monastères incombe aux abbés qui doivent fournir le vivre et le vêtement conformément à la règle de saint Benoît, tout en empêchant que les moines aient rien en propre ; ceux-ci ne doivent exercer aucune charge sans la permission de l'abbé. Les abbés ou les moines ne respectant pas la présente ordonnance seront punis par leurs évêques respectifs.

VII. Les prêtres, les diacres et les autres clercs honorés des charges ecclésiastiques doivent s'abstenir d'avoir des épouses ou d'avoir avec toute autre femme un commerce charnel ; s'ils ne respectent pas cette prescription qu'ils soient dépouillés de tout honneur et de toute charge et excommuniés par leurs évêques respectifs.

VIII. Les divers crimes doivent être punis par des condamnations proportionnées à leur gravité. Ayant donc appris que quelques laïques faisant preuve d'une coupable audace, mettaient la main sur les biens de l'église et les gardaient contre toute justice et toute équité, nous défendons de la façon la plus expresse qu'un laïque s'empare, pour se les approprier, des revenus d'une abbaye de moines ou d'un archidiaconé de clercs, ou de la charge et des honoraires d'une paroisse ou d'une sacristie ou d'une maîtrise d'école ; s'il le fait qu'il soit excommunié.

IX. Au sujet des biens des défunts, les laïques doivent se conformer aux dispositions que ces défunts avaient prises de leur vivant par devant témoins et ne rien s'approprier de ce qui ne leur a pas été légué. Si le défunt est mort intestat, c'est à ses plus proches parents à se partager son bien à l'amiable.

X. Les églises dépendantes d'un siège et qui paient le tiers, ou le droit de parée, ou le synode continueront à payer en la forme accoutumée ces redevances aux évêques

ou aux clercs le tiers de la dîme avec les prémices et les offrandes provenant des cimetières et des défunts, sera payé à l'évêque et aux clercs par les églises ne payant ni tiers ni droit de parée. La même stipulation s'applique aux églises appartenant à des monastères [1].

XI. Les églises établies sur les alleus des laïques doivent rester sous la juridiction de l'évêque et des clercs et payer le tiers des dîmes avec les premices au prêtre et à ceux qui dépendent du prêtre pour le service de l'église. Ceux qui se mettant en opposition avec la sainte mère Église, s'approprient et gardent pour eux des alleus appartenant à des communautés de chanoines ou de moines, seront anathématisés s'ils ne font pénitence et ne restituent ces alleus.

XII. Quant aux adultères, aux incestueux et aux parjures, nous les avertissons au nom de Notre-Seigneur, au nom de Pierre, prince des apôtres, au nom du seigneur Victor et en notre nom de se corriger de leurs vices et de faire pénitence conformément aux saints canons. Ceux qui à l'avenir se rendraient coupables sur ces points seraient excommuniés.

XIII. Quiconque a quelque rapport avec les hérétiques et les excommuniés tombe lui-même sous le coup de l'excommunication, à moins qu'il ne travaille à les convertir et à les ramener à la foi catholique. Ceux qui viendront en aide aux excommuniés, qui les défendront doivent aussi être regardés comme excommuniés.

« Les décrets ou anathèmes ci-dessus énoncés ont été prononcés par le saint synode, réuni par ordre du

[1] Parata, paratæ : crebro sumuntur pro expensis, quæ in episcoporum et archidiaconorum susceptionibus a presbyteris ecclesiarum ruralium fiunt, dum ii diœcesim suam visitant, quæ postmodum in præstationes pecuniarias abierunt. Du Cange : *Glossariam m. et inf. latinitatis* ad h. v. ed. Didot, 1845.

pape Victor, durant le règne de l'empereur Henri le pieux, sous le vénérable Ponce, comte de Toulouse. Que la bénédiction du Seigneur et celle du pape descendent sur quiconque obéira à ce synode, que le jugement du Seigneur s'exerce au contraire à l'égard de celui qui désobéira au synode ou le méprisera. Approuvent et contresignent Raimbaud, archevêque d'Arles, et Ponce, archevêque d'Aix, représentants du pape Victor. Contresigne également Guifred, par la grâce de Dieu, archevêque de Narbonne. Approuvent de même les seigneurs évêques : Arnaud, évêque de Toulouse; Bernard, évêque de Béziers; Gonthier d'Agde; Arnaud... Bernard d'Agen, Raimond de Bazas, Arnaud de Maguelonne, Elfand d'Apt, Pierre de Rodez, Frotère de Nîmes, Rostaing de Lodève, Heraclius de Tarbes, Bernard de Convennes, Bernard de Conserans, Arnaud de Elna [1].

Le concile de Toulouse reçut de Bérenger, vicomte de Narbonne, un véritable réquisitoire contre Guifred, archevêque de la même ville de Narbonne ; ce mémoire, écrit par un homme irrité, a pu exagérer certains détails, il n'en montre pas moins combien la simonie faisait de ravages dans le midi de la France et à quel état déplorable elle avait réduit les églises les plus florissantes.

Ermengaud, archevêque de Narbonne, étant mort, Guifred, comte de Cerdagne, était venu trouver le père du vicomte de Narbonne ainsi que le comte de Rodez et, moyennant une somme de cent mille sous, acheta l'archevêché de Narbonne pour son fils également appelé Guifred et n'ayant alors que dix ans. On comprend ce que pouvait être un choix, fait d'une façon si simoniaque. Comme Bérenger avait épousé une parente du nouvel archevêque, il espéra avoir sur lui une grande influence

[1] Mansi: *Colle. conc.*, t. XIX, col. 247 sqq. Le siège de Elna a été plus tard transféré à Perpignan.

mais il n'en fut rien ; Guifred se montra au contraire, dans la suite, un adversaire acharné de Bérenger ; de là entre le vicomte et le prélat, des luttes sans fin, des confiscations réciproques, des guerres qui coûtèrent la vie à bien des personnes sans compter les pillages et les incendies. En outre, lorsque mourut Eriball, évêque d'Urgel, l'archevêque de Narbonne acheta cet évêché pour son frère Guillaume et le paya également cent mille sous. Pour avoir cette somme et aussi pour satisfaire à ses nombreux caprices, Guifred pressura et dépouilla de toute façon son diocèse, aliéna les biens de l'église si bien que le diocèse de Narbonne, célèbre auparavant par ses richesses mobilières et immobilières, tomba rapidement dans un lamentable dénuement. L'archevêque de Narbonne, voulant à tout prix obliger le vicomte Bérenger à lui obéir, avait lancé contre lui une sentence d'excommunication, mais Bérenger en tenait d'autant moins de compte que l'archevêque avait été lui-même excommunié par le pape Victor II. Comme il refusait de s'incliner devant le jugement du souverain pontife, Bérenger exposait ses plaintes par devant le concile de Toulouse et surtout par devant les légats du saint-siége chargés de présider ce concile; il déclarait en terminant son mémoire qu'il irait, s'il le fallait, jusqu'à Rome pour obtenir justice et ne cesserait de lutter que lorsque l'archevêque de Narbonne serait enfin déposé. Bérenger oubliait de dire qu'il était en grande partie responsable de tous ces maux car il avait largement contribué à la nomination scandaleuse de l'archevêque et sa famille avait bénéficié d'une partie de la somme versée par le comte de Cerdagne [1].

En 1056, trois évêques du royaume de Léon en Espa-

[1] *Querimonia Berengarii vicecomitis Narbonensis adversus Guifredum archiepiscopum Narbonensem* dans Mansi *Collec. Conc.*, t. XIX, col. 850 sqq.

gne tinrent à Saint-Jacques-de-Compostelle un synode dont les canons nous ont été conservés ; il est vrai que des variantes assez notables distinguent les trois copies de ces canons. Voici, en tenant compte de ces variantes, le texte le plus complet du procès-verbal du synode ; il prouve que la réforme du clergé, la restauration de la discipline ecclesiastique faisaient des progrès dans les jeunes royaumes de l'Espagne chrétienne ; celui de Léon était en 1056 gouverné, depuis 19 ans, par Ferdinand Ier également roi de Castille et l'un des princes les plus estimés de son époque.

I. Les règles prescrites pour la vie canoniale doivent être observées avec soin dans les villes épiscopales. D'accord avec son clergé, l'évêque choisira donc deux ou trois chanoines qui veilleront à l'administration du diocèse et des doyennés et qui se soumettront à toutes les obligations de la vie canoniale. Ils réciteront ensemble à l'église une partie de l'office ; ils n'auront avec l'évêque qu'un seul réfectoire et qu'un seul dortoir. Pendant les repas, on devra garder le silence et faire quelque lecture pieuse. Lorsque l'évêque sera en visite dans le diocèse, les chanoines ne devront cependant pas se départir de ces règles. Les vêtements des évêques, des prêtres et des diacres doivent descendre jusqu'aux talons ; les chanoines auront toujours à leur disposition un cilice et des capuchons noirs pour n'avoir pas à en demander quand ils en ont besoin, c'est-à-dire tous les jours du carême, lors des litanies, les mercredis et vendredis et en général quand ils ont à faire pénitence. A moins de maladie, évêques et prêtres célébreront la messe tous les jours, s'ils ne peuvent la dire pour cause de maladie, ils devront au moins l'entendre. Celui qui peut réciter tous les jours un plus grand nombre de psaumes doit le faire, le minimum est dans tous les cas de cinquante, sans compter prime, tierce, sexte, vêpres,

complies et les nocturnes et matines de minuit. Aucun laïque ne devra être préposé aux biens ou aux affaires de l'église mais celui-là seulement qui a l'extérieur et la conduite d'un chanoine.

II. On doit dans tous les diocèses choisir pour abbés des prêtres pouvant exposer la doctrine du mystère de la sainte et indivise Trinité et instruits dans la science des saintes Ecritures et des canons des Pères. Les abbés ne présenteront aux évêques pour être ordonnés que des candidats sachant très bien tout le psautier, les hymnes, les cantiques, la bénédiction du sel, les cérémonies du baptême, les insufflations et les recommandations, les heures, le chant des fêtes d'un juste, d'un confesseur, d'une vierge, des vierges, des défunts et tous les répons. Le sous-diacre devra avoir vingt-quatre ans, le diacre vingt-cinq, le prêtre trente. Nul sous peine d'être simoniaque ne devra donner de l'argent pour être ordonné, de même il n'est pas permis d'exiger des redevances pour les fonctions du saint ministère. Aucun ministre de l'église ne doit porter d'habits séculiers ; tout chanoine doit avoir la tonsure, la barbe rasée et les cheveux courts.

III. Les laïques, les femmes, les vagabonds auront leurs habitations distantes de l'église d'au moins soixante-douze pas. Les croix, les chasses, les calices doivent être en argent; on aura des livres pour tout le cycle liturgique. Les femmes n'auront aucun rapport avec les évêques et avec les moines à l'exception de la mère, de la tante et de la sœur ; celles-ci auront alors l'habit et les habitudes des religieuses. L'aspersion du sel aura lieu tous les dimanches; tous les fidèles prendront part au chant des hymnes. On admettra à la pénitence ceux qui ayant quitté les ordres de l'église pour prendre femme, ont consenti à se séparer d'elles. Tous les chrétiens sans exception devront savoir par cœur, le symbole et l'oraison dominicale. Aucun chré-

tien ne doit avoir deux femmes ou bien épouser la femme de son frère ; quiconque se rendra coupable de cette infraction sera excommunié.

IV. Les moines doivent observer scrupuleusement la règle, être charitables les uns pour les autres, ne pas avoir d'argent à eux ; qu'ils ne reviennent pas dans le monde, mais simplement qu'ils fassent choix de quelques personnes pour suivre les procès et veiller aux intérêts des monastères. Ceux qui, étant entrés dans l'ordre régulier et ayant commencé à vivre dans les monastères, retournent ensuite dans le monde comme un chien qui revient à son vomissement, seront éloignés des églises et de la société des chrétiens, jusqu'à ce qu'ils aient repris dans les monastères la place qu'ils avaient auparavant. Ceux qui leur accorderont leur protection ou voudront les garder hors de leurs monastères, seront également excommuniés.

V. Les puissants et les juges ne doivent pas opprimer le peuple ; ils doivent juger avec miséricorde et sans excès ; qu'ils n'acceptent jamais de présents avant d'avoir rendu leurs décisions. Les superstitions sont défendues et anathématisées par notre sainte mère l'Eglise [1] ; les chrétiens ne doivent agir qu'au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

Nous ajoutons que ceux qui ont épousé des parents doivent être séparés de leurs conjoints et faire pénitence ; ou bien ils seront séparés de l'Eglise et de la société des chrétiens. La même disposition doit être appliquée aux prêtres et aux diacres mariés,

[1] Le texte énumère des superstitions qu'il n'est guère possible de déterminer en français : Iterum interdicimus, ut omnes christianos auguria et incantationes et lunæ prosemina, nec ad animalia domanda, nec mulierculas ad telas alia suspendere, quia omnia cuncta idolatria est et terrena, animalis, diabolica, anathematizat eam sancta mater ecclesia. Ce latin, on le voit, n'est guère irréprochable.

Cresconius, par la grâce de Dieu, évêque du siège apostolique (c'est-à-dire de Saint-Jacques-de-Compostelle).

Suarius, protégé du Christ, évêque de Dumium.

Vistrarius, au nom du Seigneur, élu évêque métropolitain de l'église de Lugo [1].

Dès que la nouvelle de la mort de Victor II fut connue à Rome, plusieurs clercs et plusieurs laïques vinrent trouver le nouveau cardinal de Saint-Chrysogone. Ils délibérèrent le reste du jour où l'on avait appris la fin prématurée du pape, la nuit qui suivit et le lendemain; l'on demanda à Frédéric quel parti il fallait prendre, quelle était la personne qui lui paraissait la plus digne de s'asseoir sur le saint-siége ; il désigna alors Humbert évêque de Sainte-Ruffine, l'évêque de Velletri, celui de Pérouse, celui de Tusculum et Hildebrand sous-diacre de l'église romaine. Aucun de ces noms ne parut satisfaire les Romains qui déclarèrent alors ne vouloir accorder qu'à lui les honneurs de la papauté. Il répondit à ces avances : « Vous ne pourrez faire de moi que ce que Dieu voudra, sans sa permission vous ne pouvez ni me donner ni m'ôter cette charge ». Quelques-uns étaient d'avis qu'il fallait attendre le retour de Hildebrand encore en Toscane où il était allé accompagner le pape, d'autres ne voulaient au contraire entendre parler d'aucun délai, ses derniers l'emportèrent. Aussi, le lendemain de grand matin, tous, d'un commun accord, se rendirent auprès de Frédéric et le faisant sortir de force de la Pallaria, le conduisirent à la basilique de saint-Pierre-ès-Liens pour y faire l'élection. Elle eut lieu suivant les formes ordinaires, l'assemblée décida que le nouveau pape prendrait le nom d'Etienne parce qu'on célébrait ce jour-là la fête de saint Etienne pape (2 août 1057); de saint Pierre-

[1] Florez : *España Sagrada*, t. XIX, p. 396 sqq. de l'édition de Madrid de 1765.

ès-Liens, la ville toute entière chantant ses louanges l'accompagna au palais patriarcal du Latran. Le lendemain matin, en présence de tous les cardinaux, du clergé et du peuple romain et à la grande joie de tous, il fut sacré pontife suprême et universel dans la basilique du bienheureux Pierre [1].

L'élection du nouveau pape fut donc un acte spontané du clergé et du peuple romain ; les anciens oppresseurs de l'église romaine, les *Capitani* du Latium n'y eurent pas plus de part que la cour de Germanie, Hildebrand lui-même y fut étranger. Le choix que Rome venait de faire n'était cependant pas de nature à déplaire à ce dernier ; le passé d'Etienne IX était irréprochable, son dévouement était acquis à l'œuvre de la réforme de l'église, en outre la haute position de son frère le duc Gottfried dans l'Italie du nord assurait au pontife un appui et un concours dont le saint-siége avait le plus grand besoin. Les Romains avaient donc fait preuve de sens politique en même temps que de zèle pour la réforme, en choisissant le cardinal Frédéric. Mais de quel œil la cour de Germanie allait-elle envisager cette élection ? Soutiendrait-elle que les droits de l'empereur Henri III comme patrice de Rome avaient passé à son fils le jeune roi Henri IV ? En vertu de ces droits, déclarerait-elle nulle l'élection du pontife parce qu'elle avait eu lieu sans son consentement et son approbation ? Quel était sur ce point le sentiment de Hildebrand et du pape lui-même ? Plusieurs fois déjà ces questions ont été discutées par les historiens qui ne sont guère du même avis pour y répondre ; nous verrons plus loin que Hilde-

[1] Sur l'avènement d'Etienne IX, voyez surtout Leo de' Marsi, *chronica montis Casin.* MG. SS., VII, 693. — Les *Annales romaines* (MG. SS., V, 470) supposent à tort que Victor II était mort lorsque Frédéric revint de Constantinople ; il faut lire Léon IX au lieu de Victor II. — Bonitho : *ad amic.*, l. V dans Jaffe, *M. Greg.*, p. 637 sq.

brand, d'accord avec le saint-siége, regarda l'élection d'Etienne IX comme définitive et se borna à demander au gouvernement de la régente en Germanie de reconnaître le fait accompli.

Durant les quatre premiers mois de son pontificat, le pape étant resté à Rome, tint de nombreux synodes auxquels prirent part le clergé et le peuple de la ville ; il y fut surtout question des moyens à employer pour empêcher les mariages des clercs et des prêtres ainsi que les mariages entre consanguins. Il se rendit ensuite au Mont-Cassin avec une nombreuse escorte de Romains et resta dans ce monastère de la fête de saint André à celle de saint Scolastique (30 novembre 1057 — 10 février 1058). Comme depuis quelques années, les religieux du Mont-Cassin ne tenant pas compte des prescriptions formelles de leur règle, prétendaient jouir individuellement du droit de propriété, le pape, durant son séjour, travailla énergiquement à extirper cet abus et il y parvint à peu près complètement [1].

Dès le début, Etienne IX se posa donc à Rome comme au Mont-Cassin en pape réformateur, tout à fait dans le sens des principes de l'école de Cluny et de Hildebrand. Pour accentuer et activer cette œuvre de la réforme, il fit sortir de son désert de Fonte-Avellana Pierre Damiani,

[1] Per quattuor igitur continuos menses Romæ moratus, ac frequentibus synodis clerum urbis populumque conveniens, maxime que pro conjugiis clericorum ac sacerdotum, nec non et consanguinearum copulationibus destruendis nimio zelo decertans, ad hoc tandem monasterium (Montis Cassini) in festivitate sancti Andreæ cum non parva Romanorum manu reversus est, et usque ad festivitatem sanctæ Scolasticæ commoratus. Et quoniam vitium proprietatis paulatim in hoc loco a prioribus annis irrepserat, cœpit omnimodis insistere oportune importune, arguendo, obsecrando, increpando, nec non et districtissime interminando, ut prædictum vitium hinc juxta mandatum regulæ radicitus amputaret; et hoc quidem ex parte maxima fecit. Leo de Marsi *Chronica* L. II, 94 MG. SS., VII, 693.

le rude solitaire qui avait déjà écrit à des papes et à des souverains des lettres si énergiques, et il le nomma, malgré ses résistances et ses protestations, cardinal-évêque d'Ostie, c'est-à-dire après le pape, le premier dignitaire de la cour pontificale. Voici comment le moine Jean, biographe de Pierre Damiani, raconte cette nomination;

« La renommée de l'éminente sainteté et de la prudence de Pierre Damiani se répandit au loin et était connue de la sainte église romaine; un si grand homme fut jugé digne du sacerdoce ; on estima qu'il serait très précieux pour traiter les affaires ecclésiastiques, aussi le souverain pontife, alors Étienne IX, les autres évêques et des personnes de grande piété l'obligèrent à quitter son désert pour recevoir un évêché. Pierre ne voulant pas dire adieu à sa calme solitude où il pouvait vaquer en paix à la contemplation et à l'étude des saintes écritures, ayant en outre en horreur de rentrer dans le tourbillon des affaires civiles, résistait de toutes ses forces à ceux qui le pressaient d'accepter. Ceux-ci voyant qu'avec leurs exhortations et leurs prières, ils n'avançaient à rien, commencèrent à le menacer de l'excommunication s'il s'obstinait dans son refus. Le seigneur apostolique prit alors un moyen qui ne pouvait manquer d'avoir son efficacité ; il prescrivit à Pierre au nom de l'obéissance de céder aux instances de ses frères et de faire, sans plus protester, ce qu'on lui demandait ; en même temps, lui saisissant la main droite, il lui passa l'anneau et lui donna la crosse, c'est ainsi qu'il le fiança à l'église d'Ostie [1]. »

L'évêque d'Ostie était de droit le premier des cardinaux évêques de l'église romaine, ou, comme on disait alors, le premier des sept cardinaux évêques de l'église patriarcale du Latran ; en cette qualité, il avait pour collègues les évêques de Porto, de Sainte-Rufine ou de Silva-Candida, d'Albano, de Sabine, de Tusculum et de Præneste ; en outre, c'était à lui à sacrer le nouveau pape.

[1] *Vita B. P. Damiani* per JOANNEM MONACHUM ejus discipulum, c. XIV dans MIGNE : 144, col. 130 sqq.

Après avoir revêtu cette haute dignité, Pierre Damiani écrivit à ses nouveaux collègues du Latran la lettre suivante aussi rude que celles qu'il datait de son désert et d'autant plus intéressante qu'elle renferme de curieux détails historiques.

« Aux vénérables et saints évêques dans le Christ, aux cardinaux de l'église du Latran, Pierre indigne présente l'expression de son intime dévouement.

« Ceux qui sont en vedette pour garder les camps ou les tours, soucieux de rester éveillés pendant la nuit, s'envoient fréquemment de l'un à l'autre des appels à haute voix pour se tenir sur leurs gar es. De cette façon, en rendant service aux autres, ils se prémunissent eux-mêmes contre le sommeil. Appelé malgré moi parmi les sentinelles placées devant le camp de l'Église, je vous écris, vénérables Pères, ou plutôt par mon style peu élégant, je vous envoie comme les échos d'une voix rauque, non pas pour vous réveiller, car vous veillez avec courage, mais pour me réveiller moi-même car je me sens assoupi dans la torpeur de la paresse. C'est souvent, en effet, en enseignant que nous apprenons le mieux ; notre bouche nous oblige parfois à faire ce que nous recommandons aux autres...

« Vous voyez, nos très chers, que le monde entier penche vers sa ruine ; plus il avance vers sa fin, plus, à cause de ses vices et de sa lubricité, il se souille de crimes. La discipline ecclésiastique est presque partout négligée, on ne rend point au sacerdoce le respect qui lui est dû, les institutions canoniques sont foulées aux pieds et on déploie pour les intérêts de la terre un zèle qui devrait être réservé pour la cause de Dieu. L'ordre légitime est renversé quand il s'a it de contracter un mariage et, ô infamie ! tous ces chretiens de nom, vivent en réalité comme des Juifs. Les rapines, les vols, les parjures, la prostitution, les sacrilèges sont partout, qui donc recule devant les crimes les plus atroces? Nous nous refusons à tout effort pour acquérir des vertus, aussi, avec l élan des fauves, les vices se sont precipités sur nous..... Au milieu de tous ces écueils d'un monde qui finit, au milieu de tous ces gouffres de perdition, la sainte église romaine reste l'unique port ; seul le filet du pauvre pêcheur peut recueillir ceux qui veulent courageusement échapper à la tempête et aux flots irrités et les rendre au calme du rivage. Aussi cette église a plus qu'aucune autre église de la terre de pré-

cieux priviléges ; de mystérieux symboles se retrouvent et dans son origine et dans sa constitution.

« Ainsi pour ne parler que de l'église du Latran qui porte le nom du Sauveur. c'est-à-dire du chef des élus, elle est la mère, le couronnement et la tête de toutes les églises de la terre. Elle a sept cardinaux évêques qui seuls après les seigneurs apostoliques ont le droit de s'approcher de son autel sacrosaint et d'y célébrer les mystères du culte divin. En cela s'accomplit évidemment cet oracle de Zacharie : « Voici la pierre que j'ai placée devant Jésus et sur cette pierre sont sept yeux ». Cette pierre est certainement celle dont parle le vrai Jésus lorsqu'il fait cette promesse à Pierre : « sur cette pierre je bâtirai mon Église ». Cette pierre a donc sept yeux parce que l'Eglise brille des sept dons du Saint-Esprit par lesquels resplendissant d'une manière inextinguible, comme le chandelier d'or, elle dissipe les ténèbres de l'ignorance et illumine les intelligences humaines pour contempler le soleil de justice. Aussi le prophète a-t-il dit : « Je regardai et voilà un candélabre entièrement en or avec un coupe au-dessus et sept lampes au-dessus de la coupe. Ce mystère fut révélé au bienheureux Jean lorsqu'il lui fut dit dans l'Apocalypse : Voici le mystère des sept étoiles que vous avez vues dans ma main droite ainsi que des sept chandeliers d'or : les sept étoiles sont les anges des sept églises et les chandeliers sont ces sept églises mêmes. »

« Cette église fondée en honneur du Sauveur est donc le couronnement et le sommet de toute la religion chrétienne ; elle est pour ainsi dire l'Église des Églises, le Saint des Saints. . . . . .

Excusez mon audace, mes frères, si j'ose me regarder comme l'un des vôtres, mais puisque nous sommes les yeux de cette pierre, puisque par notre dignité nous portons l'image des sept étoiles et des sept anges, sachons nous en montrer dignes ; que notre vie soit un rayonnement ; annonçons aux peuples les paroles de vie non pas seulement de bouche mais par l'austérité de nos mœurs. C'est la vie et non l'éloquence du prédicateur qui fait la force de son discours. Puisque des diverses parties du monde, on se rend en foule au palais du Latran, il faut que dans ce palais plus qu'en aucun autre lieu de la terre, les mœurs soient irréprochables, la vie exemplaire et qu'il y règne constamment une sévère discipline . . . . . .

Celui qui désirerait l'épiscopat sans avoir l'intention de se consacrer aux bonnes œuvres ne rechercherait qu'un vain nom et laisserait de côté la réalité. Ce ne sont pas les bonnets en forme de tours et composés de fourrures de zibelines ou d'animaux d'outre-

mer qui font l'évêque, pas plus que les nœuds brillants formés sous le menton par les peaux des martres ou les globules suspendus aux feuilles de métal dont le costume est décoré ou enfin une nombreuse escorte de soldats maîtrisant avec peine des chevaux blancs d'écume, non, ce qui fait l'évêque c'est l'austérité de ses mœurs et ses efforts incessants pour acquérir les vertus de son état [1]. »

Pierre Damiani était depuis bien peu de temps à Rome en possession de sa nouvelle dignité, lorsque vint à mourir dans la collégiale de sainte-Cécile au delà du Tibre un malheureux prêtre, qui, résistant ouvertement aux papes Léon IX et Étienne IX, n'avait pas voulu se séparer de sa femme. Ce prêtre, qui s'était couché bien portant, avait été trouvé mort dans son lit le lendemain matin ; aussitôt on vint demander au nouveau cardinal d'Ostie ce qu'il fallait faire de sa dépouille mortelle. Par respect pour le caractère de prêtre dont le défunt avait été revêtu, Pierre Damiani permit que le corps fut présenté à l'église ; mais il défendit tout office religieux, afin de frapper de terreur ceux de ses confrères qui s'obstinaient dans leur désobéissance aux lois de l'Église et ne voulaient pas vivre dans la continence et la chasteté [2].

Un autre incident fort important du pontificat d'Etienne IX est la publication faite par un second cardinal-évêque de l'église du Latran, par Humbert cardinal

[1] S. Damiani *opera* dans Migne : 144, col. 253 sqq. La description ironique que fait Damiani du luxe des évêques dans leurs costumes au onzième siècle n'est pas facile à traduire en français ; voici le texte latin ; Non constat episcopatus in turritis gebellinorum, transmarinarumve ferarum pileis, non in flammantibus martorum submentalibus rosis, non in bractearum circumfluentium phaleris, non denique in glomeratis constipantium militum cuneis, neque in frementibus ac spumantia frena mandentibus equis ; sed in honestate morum et sanctarum exercitatione virtutum, l. c., col. 257.

[2] S. Damiani *Opusc.*, xviii, *contra intemperantes clericos* dans Migne, 145, col. 409.

évêque de Silva-Candida d'un écrit contre les clercs simoniaques[1]. Humbert était le compatriote du pape, venu comme lui des pays de Lorraine ; ils appartenaient l'un et l'autre à l'ordre de Saint-Benoit ; ils avaient fait ensemble partie de l'ambassade envoyée par saint Léon IX à Constantinople et, quelques mois après, si le futur pape avait été élu abbé du Mont-Cassin, c'était surtout grâce aux efforts du cardinal Humbert. Devenu pape, Etienne IX nomma le cardinal Humbert bibliothécaire de la sainte église romaine et du siège apostolique et il s'inspira de ses conseils comme il s'inspirait des conseils de Hildebrand et de Pierre Damiani. Il est donc bien probable que les principes émis par le cardinal Humbert dans son livre contre les simoniaques étaient aussi les principes du pape et de son entourage ; or, comme nous le verrons, l'écrit du moine cardinal est le programme que le saint-siège a réalisé autant que les circonstances le lui ont permis ; il contient en germe la querelle des investitures et nous autorise à saluer dans son auteur le doctrinaire dont l'influence a été décisive sur la période qui va suivre.

Après avoir dans le premier et le second livre de son mémoire, émis contre les clercs simoniaques des considérations théologiques très vives, appuyées sur des textes de l'Ecriture sainte et des saints Pères, après avoir déclaré nulles les ordinations obtenues à prix d'argent ou de quelqu'autre manière simoniaque, le cardinal ajoute que dans bien des pays, mais surtout en Italie, la simonie a été la ruine des biens ecclésiastiques et cela parce que, afin d'avoir l'investiture de ces biens, les clers ont promis aux laïques divers avantages temporels. Pour dégager leur

[1] Humberti S. R. E. Cardinalis *adversus Simoniacos* libri tres, dans Migne, 143, col. 1007 sqq.

parole, ces clercs ont dû ensuite aliéner une partie de ces biens ou les grever d'intolérables impôts.

« En divers endroits, écrit-il et partout en Italie, les églises de Dieu, les monastères, les autres édifices consacrés par la religion sont détruits de fond en comble et gisent épars sur le sol ; d'autres sont percés à jour, à peu près sans toiture, rien de plus triste que ces murs qui menacent ruine; les hommes ne pouvant plus habiter ces immeubles désolés, les ont abandonnés aux buissons et aux orties qui servent de repaire aux bêtes féroces et aux oiseaux immondes. Les édifices religieux dont les murs sont encore debout et qui ont conservé quelques habitants ont en revanche perdu ce qu'ils avaient de précieux soit en livres, soit en vases sacrés, soit en vêtements pour le service des autels; si bien que des nombreux trésors amassés pour le service de Dieu par les âges précédents il ne reste parfois ni un pauvre petit psautier, ni un vase de terre, ni un corporal de lin. D'autres bénéfices ecclésiastiques renommés autrefois à cause de leurs biens, de leurs châteaux, de leurs municipes, de leurs familles et de leurs pécules n'ont maintenant ni le moindre champ, ni une chaumière, ni le plus petit municipe, ni un âne, ni un chevreau ; ils finissent par être complètement dépouillés et un laboureur quelconque, ne respectant ni *l'atrium* du sanctuaire ni les cimetières des chrétiens, les laboure, les cultive, y plante des vignes et en perçoit les fruits.

« C'est ainsi que les ossements de bien des saints, de bien d'excellents chrétiens sont, sans aucun respect, exhumés de leurs tombeaux, jetés et abandonnées çà et là sur le sol comme des ossements d'animaux. Que de fois hélas ! j'ai vu de mes yeux labourer et semer dans l'enceinte de basiliques autrefois fameuses, que de fois j'ai constaté qu'elles servaient d'étables aux troupeaux Ce n'est pas le Vandale, le Goth, le Hun, le Lombard, le Hongrois qui est la cause de tous ces maux, c'est surtout le simoniaque qui par des ventes ou des donations à ses proches et à des étrangers, dilapide, dissipe les biens meubles et immeubles des fondations pieuses, si bien qu'à la fin il ne lui reste pour lui et pour ses successeurs que les yeux pour pleurer[1]. »

Au point de vue historique, le septième chapitre du

[1] L. II, c. 35-36, dans MIGNE, l. c. col. 1120.

troisième livre est également intéressant à traduire; il contient un éloge de l'empereur Henri III en même temps que de violentes invectives contre Henri Ier roi de France.

« Sans parler des premiers siècles de l'église, beaucoup se rappellent que cette rage de trafic s'est répandue en Germanie, dans les Gaules et dans toute l'Italie surtout depuis l'époque des Ottons jusqu'au fils de Conrad, l'empereur Henri d'auguste et divine mémoire. Ce souverain qui désirait extirper entièrement la simonie est parvenu au prix d'efforts réitérés à se préserver autant que possible de ce sacrilège et à en préserver quelque peu les ecclésiastiques de son empire. Malheureusement une mort prématurée est venue paralyser les excellentes dispositions de son cœur ; elle lui aura ouvert, je l'espère, les portes du royaume de la vie éternelle, ne fut-ce qu'à cause de ses bonnes intentions et aussi parce que sa vie renferme bien d'autres faits dignes de louange. Au contraire, son contemporain et son homonyme, le fléau de la France occidentale et le tyran de Dieu, se conduit en fils de perdition et en antechrist à l'égard du Christ dont il ne cesse d'attaquer et de poursuivre la grâce dans tous les pays soumis à sa puissance. Il est vraiment cette queue du dragon qui entraîne d'innombrables et de splendides étoiles du ciel, c'est-à-dire de l'église des Francs et les précipite ensuite dans de ténébreuses régions plongées dans l'ombre de la mort.

« Veuille le saint Esprit qu'il ne cesse d'offenser plus que ne l'a fait Simon le magicien, ou le convertir promptement ou le faire disparaître sans délai après l'avoir fait mourir pour qu'il ne continue pas de se perdre tout-à-fait et de perdre la chrétienté en blasphémant et en injuriant de telle façon le saint Esprit. A cause des péchés du peuple, Dieu a permis ce règne pour que le diable prît définitivement possession de tous ceux qui n'étaient que de nom à Jésus-Christ. Ce nouveau Julien qui n'est pas seulement perdu mais qui est encore un instrument de perdition, résiste si ouvertement et avec une telle obstination au Christ qu'il devient pire de jour en jour malgré les avertissements et les remontrances qui lui ont été adressées au sujet de sa grande apostasie par les seigneurs papes Léon IX et Victor II de pieuse mémoire. Il veut être jusqu'au bout en rébellion ouverte avec Dieu et avec ses prêtres ; c'est un arbre stérile, nuisible à la terre qui l'entoure et ses compères, ses complices, les imitateurs de ses iniquités ont encore l'audace, imitant en cela Simon le magicien,

de venir au tombeau de Simon Pierre avec des sommes d'argent amassées de cette façon. Ils espèrent que cet argent acquis par des moyens qu'il réprouve lui fera plaisir, ils ne craignent pas que le prince des apôtres leur adresse cette parole qu'il a déjà prononcée ; « Garde ton argent, puisse-t-il accélérer ta chute ! » Du moment que la main de Simon le Magicien a passé par là, cet argent, quelque considérable que soit la somme, sera toujours souillé[1]. »

D'après le cardinal Humbert, la simonie provient surtout de la part hors ligne des laïques dans l'élection du clergé, ainsi ils investissent d'abord et contre toutes les règles les évêques et les abbés de leur choix par la crosse et par l'anneau. On voit que nous touchons ici au cœur même de la querelle des investitures, aussi est-il indispensable de reproduire intégralement l'argumentation du cardinal sur ce point important.

« Les souverains pontifes, objet de la vénération universelle, ont décrété, sous l'inspiration de l'esprit saint, que l'élection du clergé devait se faire par le peuple et par l'ordinaire, avec l'approbation du métropolitain et le consentement du prince ; mais, au mépris des saints canons et pour la ruine de la religion chrétienne, c'est l'ordre inverse que l'on suit, ce qui doit être en première ligne est mis à la fin et réciproquement. Aujourd'hui, tout d'abord la puissance séculière choisit et confirme ; le consentement de l'ordinaire, du peuple et du clergé vient ensuite bon gré mal gré et en dernier lieu, le jugement du métropolitain. Comme nous l'avons déjà dit, les évêques promus par de tels procédés ne doivent pas être regardés comme des évêques car, encore une fois, l'ordre a été interverti et il l'a été par ceux qui n'avaient nullement qualité pour le faire. En effet, en vertu de quel droit les laïques se permettent-ils de conférer les ordres ecclésiastiques et la grâce pontificale ou pastorale, c'est-à-dire d'investir par les bâtons recourbés (la crosse) et par les anneaux qui sont le complément, la force et la base de la consécration pontificale toute entière. La partie supérieure de ces bâtons est recourbée en

[1] Migne, t. 143, col. 1150 sqq.

forme de crochet qui permet d'attirer et de rapprocher, au contraire la partie inférieure se termine en pointe, elle peut servir à repousser ou à frapper un ennemi ; la configuration de ce bâton indique aux pasteurs en quoi consiste leur charge pastorale. Ils doivent faire preuve d'une grande rectitude, sans se montrer trop inflexibles ou trop rigides dans leurs actions ou dans leurs jugements, sachant au contraire condescendre avec douceur vers le troupeau du Seigneur pour l'attirer et le gagner ; en agissant ainsi, qu'ils ne perdent pas de vue leur propre situation, l'ayant au contraire toujours sous les yeux pour en mieux remplir les obligations. La façon dont le bâton se termine à sa partie inférieure enseigne aux évêques qu'ils doivent corriger sévèrement les indisciplinés, les remplir d'une crainte salutaire et les chasser de l'Église s'ils se montrent opiniâtres. L'apôtre dit tout cela en peu de mots : « Nous vous en prions, corrigez les turbulents, consolez les pusillanismes, recevez les faibles, faites preuve de patience à l'égard de tous. »

« L'anneau prouve que celui qui le porte connaît les secrets divins ; il enseigne aux prédicateurs qu'à l'exemple de l'apôtre ils peuvent quand ils parlent à ceux qui sont parfaits leur faire connaître la secrète sagesse de Dieu, la tenant au contraire cachée et scellée à ceux qui sont imparfaits et qui, au lieu d'une nourriture plus forte, n'ont besoin que de lait. L'anneau désigne aussi les amis de l'époux, qui doivent à son épouse, c'est-à-dire à l'Église, une constante et inviolable fidélité. Ceux donc qui donnent l'investiture par ce bâton et par l'anneau prétendent évidemment posséder toute l'autorité pastorale. Après de tels préliminaires qui fixent et célèbrent l'élection, quel choix auront à émettre au sujet de ces pasteurs déjà imposés, le clergé, le peuple, l'ordinaire ou le métropolitain qui doit les consacrer, que leur reste-t-il à faire sinon de s'incliner et d'acquiescer ?

« Celui qui est ainsi investi s'impose ensuite par la force au clergé, au peuple et à l'ordinaire sans être connu d'eux, sans avoir été demandé ou désiré. Il vient trouver le métropolitain, non pour être jugé par lui mais pour le juger ; il n'a que faire en effet du jugement du métropolitain ; il ne le sollicite pas, il ne lui demande et au besoin ne lui extorque qu'un service, celui de la prière et de l'onction, car il ne reste plus qu'à procéder à cette cérémonie. Pourquoi à ce moment le futur prélat rend-il le bâton et l'anneau qu'il portait déjà ? Est-ce parce qu'il les a reçus de la main du laïque ? Mais le baptême donné par un laïque ne doit cependant pas être réi-

téré, si celui qui a été ondoyé par un laïque survit, le prêtre se borne à lui faire les onctions et à réciter les prières ; le baptisé peut très bien aller au ciel sans ces dernières cérémonies, tandis qu'il n'y saurait entrer sans l'ondoiement donné par le laïque. Il est donc incontestable que le pouvoir épiscopal est conféré par la collation de l'anneau et du bâton ; sans cette collation du bâton et de l'anneau, pas d'initiation, pas d'autorité épiscopale ; rien n'indique, en effet, que les saints apôtres aient été oints d'une manière quelconque, ils ont simplement reçu la charge pastorale dont l'anneau et le bâton sont les insignes visibles et indispensables. Je demande donc pourquoi celui qui est investi se dessaisit de ce qu'il possède déjà ? N'est ce pas pour rendre possible une nouvelle vente des biens de l'Église déguisée sous la forme d'un ordre ou d'une donation, n'est-ce pas pour avoir l'adhésion du métropolitain et de ses suffragants à la vente faite antérieurement ? C'est certainement pour qu'une apparence de discipline cléricale fasse passer sur la présomption de cette ordination laïque du début. Je consens à être traité de menteur si ce que je dis ne s'est pas produit et ne se produit pas. Mais chose plus grave, c'est que de pareils faits étaient inconnus dans les premiers temps, tandis qu'aujourd'hui ils sont ordinaires. Sous couleur d'investiture, est-ce que les princes séculiers n'ont pas vendu et ne vendent pas les biens des églises, et sous prétexte de sacrer les candidats, est-ce que les métropolitains n'en feront pas autant [1] ? »

Ne reconnaissant pas aux princes ou aux seigneurs laïques le droit d'investir par la crosse et par l'anneau les dignitaires ecclésiastiques, le cardinal Humbert déclare que l'injustice est encore plus flagrante, la situation plus ridicule, lorsque ce sont des femmes qui prétendent disposer des charges de l'Eglise, qui donnent l'anneau et le bâton pastoral, qui font déposer suivant leurs caprices les évêques et les abbés pour les remplacer par leurs favoris et leurs créatures. Le polémiste, plus théologien que courtois, consacre un chapitre entier de son troisième livre à la réfutation et à la condamnation de cette « pré-

[1] L. III, c. 6 de baculis et annulis per manus soecularium potestatum datis; col. 1148 sqq.

somption des femmes. » Evidemment, il a surtout en vue la veuve de l'empereur Henri III, l'impératrice Agnès qui, à cette même époque, pouvait disposer à son gré des bénéfices ecclésiastiques de la Germanie et d'une notable partie des évêchés et des abbayes de l'Italie du nord [1].

Bien des détails de l'argumentation du cardinal Humbert ne résisteraient pas à la critique ; il exagère, comme l'a fait si souvent le moyen-âge, ses interprétations symboliques; il se peut aussi que dans ses jugements ou ses descriptions, il se montre trop sévère ou trop pessimiste, dépassant la mesure et exagérant la gravité du mal pour mieux démontrer la nécessité d'une réforme; néanmoins son exposé historique, les détails dont il le fait suivre suffisent amplement à établir que le trafic des biens ecclésiastiques était très répandu à cette époque, qu'en bien des pays ce trafic avait causé leur ruine et que l'origine du mal venait de la part beaucoup trop prépondérante et partant illégale des seigneurs temporels dans l'élection des dignitaires ecclésiastiques. Comme il arrive souvent, même aux esprits les plus éminents au début d'une crise sociale, le cardinal Humbert décrit bien mieux le mal qu'il n'indique le remède. Le remède c'est souvent l'intensité même de la crise qui, après bien des hésitations, bien des tâtonnements fournit des lumières pour le découvrir et donne les moyens pour l'appliquer. Ainsi, en l'espèce, Humbert s'élève avec raison contre l'investiture par l'anneau et par la crosse que les laïques se sont arrogée, mais il ne dit pas par quoi elle doit être remplacée. Les évêchés et les abbayes avaient dans l'état une trop grande situation temporelle pour que le souverain se désintéressât de l'élection et de la nomination de l'évêque et de l'abbé.

[1] L. III, c. 12. *De præsumptione feminarum et dignitate sacratarum rerum* dans MIGNE, l. c., col. 1158 sqq.

Jusqu'à quel point et dans quelle mesure devait-il intervenir? Comment concilier les intérêts spirituels de l'Eglise et les intérêts temporels de l'Etat? Dans un passage, le cardinal paraît supposer qu'il suffit d'avoir pour l'élection le « consentement du prince; » la formule est trop vague. Si tout se borne pour le prince à permettre de procéder à l'élection, il n'a entre les mains qu'une arme sans valeur; si, au contraire, Humbert veut dire qu'il peut récuser ou accepter tel candidat, alors tout est remis en question, la liberté électorale n'existe plus. Ce dernier sens n'est évidemment pas celui du cardinal; disons donc en prenant congé de son livre, qu'il a posé hardiment la question des investitures, mais que le temps seul et, hélas! après que des flots de sang eussent coulé, a pu la résoudre.

La simonie contre laquelle s'élevait avec tant d'autorité le cardinal Humbert n'exerçait nulle part plus de ravages que dans la ville et la province ecclésiastique de Milan. C'est à peine, dit Bonitho, si sur les mille clercs et plus qui encombrent la ville de Milan, il s'en trouve cinq qui ne soient pas simoniaques. Les dignités ecclésiastiques et les ordres sacrés eux-mêmes étaient soumis à un tarif régulier et le mal était déjà si invétéré, il avait dans le passé de l'église de Milan des racines si profondes que nul n'osait dénoncer ou combattre un commerce si scandaleux[1]. L'incontinence des clercs était dans cette même église aussi répandue que la simonie; partout ailleurs dans l'église latine, le prêtre ayant quelque relation coupable au sujet des mœurs gardait encore une sorte de

[1] In tanta enim ac innumerabili turba clericorum vix ex mille quinque poterant inveniri, qui non symoniacæ hereseos maculis essent irretiti. Bonitho *ad am.* l. vi dans Jaffe : *Mon. Greg.*, p. 640.

décorum extérieur et cherchait, peut-être par un reste de respect pour la tradition et pour son sacerdoce, à dissimuler sa situation irrégulière. Rien de semblable à Milan; le prêtre qui ne voulait plus vivre dans la continence venait trouver l'évêque qui lui permettait de prendre femme tout en continuant à exercer son ministère; il était, prétend Landulfe l'historien contemporain de l'église de Milan, aussi respecté et aussi aimé après qu'avant son mariage, et pouvait tout comme un autre et sans répudier sa femme arriver aux honneurs de l'épiscopat. A Milan, c'est encore Landulfe qui parle, les clercs suspects et vus de mauvais œil étaient les clercs non mariés et observant la continence; ils étaient en effet un reproche vivant pour ceux qui avaient sacrifié à l'hyménée [1].

[1] Voici par exemple, au dire de LANDULFE clerc et historien de l'église de Milan, comment Héribert, archevêque de Milan de 1018 à 1045, recrutait et administrait son nombreux clergé : Intentus maxime circa ipsos quos ad sacros ordines recipiebat, tam de urbanis quam de plebibus, adjuncto tantum primicerio studiose singulos sciscitantes, si cantu, lectione ac aliis bonis moribus ornati fuissent, nec non sine crimine, si unius uxoris viri, aut virgines, aut si in virginitate permanere possent, aut cum uxore degere valerent. Si autem in virginitate uxorem aliquis non habens permanere non posse fateretur, humanam ac fragilem naturam sciens restringi non posse nisi Dei miseri ordia adjutus, continuo in testimonio bonorum virorum secundum legem humanam, licentia a pontifice accepta, uxor tamen virgo illi desponsabatur; unde apostolus : « Qui se non continet nubat » (I cor., VII, 9). Et unusquisque excepta causa fornicationis suam uxorem habebat; qua accepta non minus venerabatur et amabatur quam si sine uxore idem degeret ; quoniam qui sine uxore vitam in sacerdotio agere videbantur, viris uxoratis or linis utriusque, ne ab illis inhoneste circum venirentur, semper suspecti erant. Usus enim ecclesiæ totius tam Latinæ quam græcæ per tempora multa sic se habebat : Sacerdos, qui unius uxoris vir inveniebatur ac suæ domui ac familiæ bene profuisse a fidelibus compertus fuisset, ad episcopatum summa cum devotione multis fidelibus laudantibus promovebatur. — LANDULFI MEDIOLANENSIS *historia Mediolanensis*. L. II, 35, dans MIGNE, 148, col. 893 sq., ou bien MG. SS., VIII, 70. Le calme avec lequel Landulfe parle de cette situation et des

Cet état de choses vraiment inouï même au milieu de l'affaissement incontestable du clergé catholique au XIe siècle avait eu des conséquences assez inattendues et curieuses à constater.

Le prêtre pouvant se marier et les dignités ainsi que les prébendes de l'église étant au plus offrant, les barrières qui séparent le clergé de la société laïque avaient pour ainsi dire disparu; aussi beaucoup de laïques qui n'avaient aucune vocation sacerdotale désirèrent avec d'autant plus d'empressement recevoir les ordres sacrés qu'ils comptaient arriver par là à de faciles honneurs et à de belles dotations; voilà pourquoi le clergé milanais était si nombreux qu'un contemporain le compare aux grains de sable des rivages de la mer[1]; mais évidemment comme tenue, comme discipline, comme esprit de corps, comme église enseignante, comme représentant d'une morale chrétienne et de l'esprit de sacrifice et d'abnégation, ce clergé était sans valeur, le sel était affadi et avait perdu ses propriétés. Nous aurons plus tard occasion de remarquer que le mariage des prêtres grecs dans l'Italie méridionale a eu également pour résultat de multiplier au delà de toute mesure les familles sacerdotales, elles formaient presque le fond de la population.

habitudes conjugales du clergé de Milan, les éloges qu'il lui prodigue sans aucune restriction méritent d'être signalés; n'y avait-il pas dans l'église de Milan et en général dans les églises de la Lombardie quelques infiltrations des us et coutumes du clergé grec? On serait tenté de le croire. Toutefois même dans l'église grecque les prêtres mariés n'étaient pas promus à l'épiscopat, Landulfe se trompe sur ce point.

[1] Multitudo vero clericorum quæ in eadem ecclesia (Mediolanensi) est innumerabilis ut arena maris. BONITHO ad amic. L. VI dans JAFFE : *Mon. Greg.*, l. c. — Il faut lire dans Landulfe (II, 35) l'interminable énumération des charges et dignités ecclésiastique pour l'église cathédrale de Milan.

Si le clergé milanais avait grandement perdu de sa valeur et de son autorité dans l'ordre religieux et moral, il avait par contre, je ne prétends certes pas que ce fut une compensation, acquis une importance politique considérable. Il n'était pas seulement uni d'une manière très étroite avec l'aristocratie lombarde, il ne faisait pour ainsi dire qu'un avec elle, car les nobles devenaient volontiers chanoines pour toucher les revenus des canonicats ; à Milan et dans bien des villes de l'Italie du nord, le célibat ecclésiastique n'avait pas seulement pour adversaires acharnés les prêtres mariés mais aussi les nobles, les *capitani*, les *vavassores*, heureux de pouvoir marier leurs filles avec de riches dignitaires de l'Eglise, aussi beaucoup d'entre eux avaient des relations de parenté avec des familles sacerdotales [1].

Cette société milanaise, d'autant plus unie qu'elle avait les mêmes intérêts à défendre contre les mêmes adversaires, cherchait instinctivement et aussi par tradition un appui auprès de la couronne de Germanie pour résister à la papauté dont les ordonnances et décrets réformateurs devenaient de plus en plus inquiétants. Aussi, quoique l'archevêque Guido n'appartint pas à la noblesse, quoiqu'il fût personnellement méprisé de son clergé, il parvint à se maintenir pendant de longues années sur le siége archiépiscopal de Milan, uniquement parce que Henri III l'y avait placé.

Ce n'était pas ce Guido qui pouvait régénérer l'Église de Milan ; en 1045, Henri III l'avait imposé à ces diocésains qui ne l'avaient pas élu et ne songeaient en aucune façon à lui pour une telle dignité. Il jouissait de si peu de considération auprès de son clergé qu'un jour de fête

[1] Nous verrons l'aristocratie Lombarde faire toujours cause commune avec le clergé dans les troubles qui ont agité l'église de Milan.

solennelle tous les clercs qui l'assistaient à l'autel, l'abandonnèrent au milieu de l'office divin, il dut finir seul et couvert de honte la cérémonie[1]. Ouvertement simoniaque, traité de concubinaire par Bonitho, Guido fut une première fois mandé à comparaître devant le pape Léon IX en 1050 à l'issue du synode de Pavie; le seul argument qu'il sut employer pour se disculper des graves accusations portées contre lui, fut d'amener avec lui des soldats éprouvés, prêts à tout faire si leur maître était frappé de quelque sentence canonique. Malgré son zèle et ses excellentes intentions, le saint pape ne put rien essayer pour remédier à l'état de l'Eglise de Milan; il assista impuissant à une rixe qui éclata entre les soldats de l'archevêque de Milan et ceux de l'archevêque de Ravenne pour savoir lequel des deux prélats avaient le droit de s'asseoir à la droite du pape[2].

Telle était la situation religieuse de la ville et du diocèse de Milan, lorsqu'un jeune prêtre, récemment ordonné par l'archevêque Guido, commença à prêcher à Milan contre la simonie et l'incontinence des clercs. Ce courageux orateur, car il fallait du courage pour prêcher la réforme dans un tel milieu, était né d'une famille noble à Baggio près de Milan et se nommait Anselme. Quoiqu'il eut reçu la prêtrise des mains de l'archevêque de Milan, ce n'était ni en Lombardie, ni en Italie qu'il s'était pré-

[1] C'est Landulfe lui même qui raconte cet incident : Omnes relicto solum archiepiscopo quasi daemones sanctis sparsis thimatibus fugientes, populo spectante et mirante universo, darisque subsannationibus stridentes, evanuerunt. LANDULFI *hist.*, l. III, 3. MG. SS., VIII, 75.

[2] Guido Mediolanensem vastabat ecclesiam, vir illiteratus et concubinarius et absque ulla verecundia simoniacus BONITHO : *ad am.* L. VI dans JAFFE, *Mon. Gr.*, p. 639. Voyez dans LANDULFE, III, 4 (MG. SS., VIII, 75) la conduite de Guido au synode de Pavie ; elle paraît toute naturelle au clerc milanais qui décidément avait bien peu de sens moral.

paré au sacerdoce, il avait à l'abbaye naissante du Bec en Normandie suivi les leçons du célèbre Lanfranc et c'était en France qu'il s'était imprégné des traditions et des principes austères de la grande école de Cluny et de Hildebrand. Guido fut effrayé de l'audace d'Anselme d'autant plus que si les clercs incontinents le poursuivaient de leur haine, sa parole ardente soulevait le peuple et devenait un grave danger pour le clergé prévaricateur. Aussi, pour détourner l'orage qui s'annonçait menaçant à l'horizon, l'archevêque obtint qu'Anselme fut nommé par l'empereur Henri III, évêque de Lucques, il comptait que l'agitateur une fois parti tout rentrerait dans le calme[1].

C'était une erreur ; la mort de l'empereur Henri III survenue sur ces entrefaites enleva à Guido son appui le plus ferme et la Lombardie, ne voyant qu'une femme à la tête du gouvernement de la Germanie, commença à s'agiter pour se soustraire à l'odieuse domination des Tudesques. Au point de vue religieux, le bon grain que depuis plusieurs années déjà semaient en Italie Léon IX, Hildebrand, Pierre Damiani, le cardinal Humbert, Anselme de Lucques, Victor II, Etienne IX commençait à germer ; à Milan la première impulsion était donnée, aussi deux jeunes hommes Ariald et Landulfe entrèrent hardiment dans la voie ouverte par Anselme. Ariald étant diacre pouvait prêcher mais s'exprimait avec difficulté, Landulfe moins avancé que lui dans la cléricature, descendait d'une famille noble et parlait avec feu et éloquence aussi était-ce lui qui ordinairement portait la parole[2].

[1] Sur l'apostolat d'Anselme à Milan et son élévation à l'évêché de Lucques, voyez : LANDULFI *hist. mediol.*, III, 5. MG. SS., VIII, 76.

[2] BONITHO (L. VI dans JAFFE, *Mon. Greg.*, p. 639), LANDULFE (MG. SS., VIII, 76 sq.) et ARNOULF (ARNULFI *gesta archiepp. Mediol.* L. III, 10. MG. SS., VIII, 18 sq.) fournissent de nombreux détails sur les débuts

« O vénérables et bien aimés frères, disait Landulfe aux foules qui l'entouraient, je ne puis retenir l'expression des sentiments qui agitent mon cœur. Ne méprisez pas, ô mes maîtres, ne méprisez pas les paroles d'un jeune homme et d'un ignorant ; Dieu révèle souvent au petit ce qu'il refuse de faire connaître au plus grand. Dites moi, croyez-vous en un Dieu Un et Trine ? tous répondent : nous y croyons. Alors faites le signe de la croix ; tous s'empressèrent de le faire et il reprit : Votre piété me touche mais je suis triste en vous voyant si près de votre perdition. En effet depuis de longues années déjà le Sauveur n'est plus connu dans cette ville ; il ne vous reste aucun vestige de la vérité, tant il y a longtemps que vous êtes en dehors de la voie véritable. Au lieu d'être dans la lumière vous êtes dans les ténèbres ; tous tant que vous êtes, vous êtes devenus aveugles car vos chefs ont aussi été frappés de cécité. Est-ce qu'un aveugle peut conduire un aveugle ? ne s'exposent-ils pas à tomber l'un et l'autre dans le gouffre ? les prêtres, les lévites, les autres ministres de l'autel sont infectés de cette hérésie de la simonie dont les formes sont si multiples et si variées ; ils ne sont pas seulement Simoniaques, ils sont Nicolaïtes, ils doivent donc être déposés et mis de côté. Si vous voulez que le Sauveur soit vraiment un Sauveur pour vous, évitez tout rapport avec ces clercs, n'ayez aucun respect pour leurs cérémonies, car leurs sacrifices sont des *canina stercora* et leurs basiliques des écuries. Il faut qu'après avoir été expulsés, leurs biens situés à l'intérieur ou en dehors de la ville, soient donnés au peuple et que chacun ait le droit de s'en emparer. Moi qui vous parle, j'ai, je l'avoue,

des prédications de Landulfe et d'Ariald à Milan ; Bonitho est ouvertement favorable aux hardis réformateurs, Arnoulf et surtout Landulfe leur sont très hostiles.

commis bien des fautes, la plus grave a été d'avoir communiqué avec ces indignes ; en agissant ainsi j'ai offensé le roi du ciel. Mais maintenant Dieu m'accorde de faire pénitence et j'agirai autrement à l'avenir. Imitez-moi, ô mes bien aimés, et marchez dans la voie où vous me voyez marcher[1]. »

Ces ardentes invectives, ces appels au pillage des riches prébendiers furent, on le devine, acclamés par la populace, le désordre augmenta rapidement et bientôt on en vint aux voies de fait. Les seigneurs et les prêtres mariés traitaient dédaigneusement de *patares*, c'est-à-dire de manants, de loqueteux, les disciples d'Ariald et de Landulfe[2] mais ceux-ci ne leur causaient pas moins de terribles

[1] Dans Arnoulf : *Gesta Archiep. Mediol.*, III, 11. MG. SS., VIII, 19.

[2] Arnoulf (*Gesta Archiep. Mediol.* L. IV, c. 11, MG. SS., VIII, 28) se trompe au sujet de l'étymologie du mot Patares, il écrit : Unde Patarinum processit primo vocabulum, non quidem industria, sed casu prolatum. Cujus idioma nominis, dum in quodam etymologiarum tomo nuper plura revolverem, ita scriptum reperio : « Pathos Græce, latine dicitur perturbatio ». Unde juxta meæ parvitatis ingeniolum statim conitio, quod Patarini possunt perturbatores rite nuncupari. — Bonitho est moins éloigné de la vérité : Quod videntes symoniaci, non valentes tamen veritati et tantae multitudini resistere confundebantur ; eisque paupertatem improperantes, paterinos, id est pannosos, vocabant. Et illi quidem dicentes fratri : racha, rei erant judicio; irachos enim grece, latine pannus dicitur, hii vero beati, qui pro nomine Jesu digni erant contumelia pati. Bonitho *ad amic.* dans Jaffe : *Mon. Greg.*, p. 640. — Aujourd'hui encore on appelle à Milan les chiffons et guenilles « Pataria ». Dans son *Vocabolario Milanese-Italiano*, Cherubini explique le mot Pataria par « ciarpe, cenceria, sferre vecchie ». D'après Giulini (*Mem. di Milano*, IV, 98) cité par Wattenbach (MG. SS., VIII, 20), la Pataria était « la contrada de revenduglioli di panni vecchi, detti da nom Patari. » Les Patares ont donc été ainsi appelés à cause du quartier de Milan qu'ils habitaient de préférence ou bien où ils se réunissaient, de même que les Jacobins de la révolution française ont reçu leur nom du couvent où ils tenaient leurs séances. Dans la bouche de l'aristocratie et du clergé de Milan, l'expression avait un sens de mépris ; les réformateurs milanais ne s'en parèrent pas moins comme d'un titre de gloire, les gueux des Pays-Bas ont, au seizième siècle, agi de la même manière.

frayeurs. Un jour, les patares entrèrent de force dans une église, donnèrent la chasse aux clercs qui chantaient l'office et les obligèrent par la peur à promettre par écrit de renoncer à leurs femmes et à leurs concubines. De même, ils pénétraient dans les maisons des clercs mariés, s'emparaient de tout ce qui leur tombait sous la main et obligeaient ensuite ces clercs à écrire et à signer des déclarations du même genre[1]. Le clergé milanais exaspéré de voir ces agressions et ces scènes de pillage se multiplier, fit d'abord parvenir ses plaintes aux évêques de la province et ensuite au pape. Etienne répondit que le peuple devait se tenir tranquille et ne pas s'obstiner dans le système d'intimidation et, d'un autre côté, que l'archevêque devait réunir un synode pour y traiter les questions religieuses pendantes. Guido obéit, tint un synode à Fontaneto, dans le diocèse de Novare, et prescrivit à Landulfe et à Ariald d'y rendre compte de leur conduite. Ils regardèrent l'un et l'autre cette invitation comme non avenue et continuèrent à Milan et dans le diocèse leur vigoureuse campagne, aussi le synode lança contre eux une sentence d'excommunication mais le peuple ne leur en fut que plus attaché et accompagnait partout ses deux héros pour les préserver de tout danger. Au lieu de défendre les clercs simoniaques ou mariés, la noblesse milanaise, décontenancée en face de ces troubles populaires, préférait émigrer ou attendre dans la retraite la fin de la crise[2].

[1] Arnoulf (L. III. c. 12) et Landulf (L. III. c. 10) ont raconté en détail ces troubles ; Arnoulf écrit au sujet du sac d'une église : Uno die una solempni ad ecclesiam (Landulfus) veniens cum turbis a foro psallentes omnes violenter projecit a choro, insequens per angulos et diversoria. Deinde providit eande scribi phytacium de castitate servanda neglecto canone mundanis extortum a legibus, in quo omnes sacri ordines Ambrosianæ diocesis inviti subscribunt, angariante ipso cum laycis. Arnulfus, l. c. Bonitho passe ces troubles sous silence.

[2] C'est Arnoulf seul qui parle de ce synode tenu à Fontaneto et des

Afin de détruire l'impression qu'aurait pu faire à Rome la sentence d'excommunication prononcée contre eux par le synode de Fontaneto, Ariald et Landulfe résolurent de se rendre auprès du pape et de lui faire connaître la situation ainsi que leurs efforts pour l'améliorer. Landulfe blessé à Plaisance ne put parvenir au terme du voyage et Ariald seul plaida auprès du saint-siége la cause des Patares. Au début, le pape Etienne, au courant des désordres qui agitaient la ville de Milan, reçut assez froidement Ariald ; l'un de ses cardinaux nommé Denis tint même au jeune diacre un langage sévère ; mais les explications d'Ariald modifièrent complètement ces dispositions. Le pape mieux informé cassa la sentence du synode de Fontaneto [1] et ordonna à Anselme de Lucques à Pierre

incidents qui l'ont accompagné *Gesta archiepisc. Mediolan.* III, 12, 13. MG. SS., VIII. — MIGNE, 147, col. 311.

[1] Crescebat cottidie gloriosum genus Paterinorum in tantum ut destinarent mittere honestos viros Romam qui beatum Stephanum papam rogarent, ut secum mitteret religiosos episcopos qui illorum ecclesiam a fundamentis reedificarent. Quod ut audivit papa, gavisus est, et confestim misit a latere suo episcopos et cum eis Deo amabilem Hildebrandum archidiaconum (lege subdiaconum). BONITHO dans JAFFE : *M. Greg.* p. 640. — L'auteur de la vie d'Ariald, ANDRÉ dit également qu'Ariald obtint pleinement gain de cause auprès du pape et que celui ci lui prescrivit de continuer l'œuvre commencée. Cf. *Acta sanctorum Juni*, t. V, p. 284. — ARNOULF avoue aussi que Rome donna raison à Ariald ; præterea, écrit-il, Romam proficiscitur Arialdus, apologeticas ferens litteras. Ubi cum Ambrosianum accusaret clerum, affirmans omnes nicolaitas et symoniacos ac prorsus inobedientes Romanæ ecclesiæ, se autem cum Landulfo devotum et pro sola veritate certantem, Romanorum celeriter adeptus est gratiam. *Gesta Archiep. Mediol.*, III, 13. MG. SS., VIII. Le récit que LANDULFE (*Historia Mediol.*, III, 1. MG., SS., VIII. fait de cette ambassade est, sur plusieurs points, tout à fait inadmissible. Il suppose qu'Ariald prend avec lui pour aller trouver le pape Etienne, Hildebrand et Landulfe et que c'est avec eux qu'il se présente. Hildebrand étant en résidence ordinaire à Rome et avec le pape, l'assertion de Landulfe n'a pas de sens ; en outre ce chroniqueur oublie de dire que le compagnon d'Ariald, Landulfe resta blessé

Damiani et à Hildebrand de se rendre avec Ariald à Milan pour y faire une enquête et y continuer l'œuvre de la réforme du clergé sans la laisser dégénérer en scènes de pillage et en une guerre ouverte entre les diverses classes de la société milanaise.

Les envoyés du saint-siége ne rencontrèrent pas en Lombardie l'archevêque Guido; sa mauvaise conscience, la crainte de se trouver en présence d'hommes aussi inflexibles que l'étaient Hildebrand et Pierre Damiani, l'avaient décidé à se rendre à la cour de Germanie, bien probablement pour obtenir quelque appui contre Rome, pour exposer au gouvernement de la régente que les troubles de Milan et

à Plaisance, il est donc bien probable qu'Ariald se présenta seul au pape Etienne IX. Toujours d'après Landulfe, l'entourage du pape aurait été très surpris qu'on voulut imposer au clergé milanais d'une manière générale le précepte de la continence. Hoc audito, omnes qui aderant, universum genus sacerdotum tam Latinum quam Græcum una lege videntes constringi, et castitatem neminem habere posse nisi ei datum sit desuper, vehementer ut Romani admirati sunt. Les efforts d'Etienne IX, et de ceux qui lui aidaient à gouverner l'Eglise, pour rétablir partout la continence parmi les clercs, sont attestés par trop d'historiens et de documents pour que l'on puisse accorder à cette phrase de Landulfe, la moindre créance. Enfin Landulfe nous donne le texte d'un long discours que Denis, un cardinal romain natif de Milan, aurait, en présence du pape, prononcé contre Ariald et contre les Patares. Le discours reproduit trop bien le style et les idées de Landulfe pour ne pas être une simple amplification du chroniqueur milanais; ainsi, d'après cet étrange cardinal les prêtres chastes dum naturam suam exercere non possunt, contra naturam incurrentes delinquunt, et debitum quod uxori si haberent dum impendere non possunt, in alterius inhiant uxorem. — Comment Etienne IX aurait-il jamais laissé un haut dignitaire de l'église romaine prononcer devant lui de telles injures aux prêtres observant le célibat. Voici d'après Landulfe quelle fut la fin de l'audience pontificale; apostolicus nec cardinalem (Dionisium) laudavit nec Arialdum dampnavit. Quo audito, Arialdus a gloria quam Romæ habere sperabat, omnino frustratus, cognoscens animos astantium omnium ecclesiæ Mediolanensis compatientes, tremens et parallidus quasi mortuus obriguit. Les textes de Bonitho, d'André et d'Arnoulf, cités plus haut, prouvent que non seulement

de la Lombardie étaient un réveil de l'esprit national et mettaient en péril la domination des Teutons dans le nord de la péninsule. Hildebrand et ses collègues passèrent plusieurs jours à Milan s'efforçant de calmer l'effervescence populaire, tout en exhortant les Patares à poursuivre pacifiquement et en union avec le saint-siège l'œuvre si importante de l'épuration et de la réforme du clergé. Les légats avaient donc comme sanctionné au nom du pape l'entreprise d'Anselme, d'Ariald et de Landulfe dans ce qu'elle avait de louable, aussi les Patares furent après la visite des légats, plus persuadés que jamais de la justice de leur cause et remplis d'espoir pour son triomphe définitif[1].

En quittant Milan, Hildebrand ne retourna pas à Rome auprès du pape, il traversa les Alpes et vint à la cour de Germanie remplir une mission qu'Etienne IX lui avait confiée. Quelle était cette mission? Hildebrand devait notifier à l'impératrice Agnès et à son gouvernement l'élévation du cardinal Frédéric de Lorraine à la papauté et obtenir que ce pape fut reconnu comme le légitime successeur de saint Pierre. Il n'est pas possible d'admettre que le pape et Hildebrand fissent dépendre la validité de l'élec-

Etienne IX ne blama pas Ariald mais qu'il l'encouragea à persévérer dans son entrepriee sans toutefois permettre que les Patares se livrassent à des voies de fait, et à de mauvais procédés contre les délinquants.

[1] Bonitho l. c. résume de la manière suivante l'histoire de cette ambassade : qui (sc. Hildebrandus et episcopi) venientes Mediolanum, archiepiscopum ibi non invenerunt. Fugerat enim conscientia accusante eorum prœsentiam; sed a populo honorificentissime, ut decuit, suscepti sunt. Qui per aliquantos dies confortantes plebem verbo prœdicationis insistebant. — Arnoulf (*Gesta Arch. Mediolan.*, III, 14. MG., SS., VII, 20) confond dans son récit l'ambassade romaine de 1057 et celle de 1059. — N'écoutant que sa colère et ses rancunes, Landulfe (*Hist. Mediol.*, III, 12. MG. SS., VIII 82) dit que les trois ambassadeurs Hildebrand, Ariald et Anselme évêque de Lucques : ruinam et dissidium atque discordiam pessimam seminarunt.

tion du 2 août 1056 de l'approbation et de la reconnaissance de l'impératrice Agnès, car Etienne IX n'avait nullement attendu cette approbation pour agir en pape et avec toutes les prérogatives de sa charge apostolique, mais cette reconnaissance était désirable pour le bien de l'Eglise, pour maintenir l'harmonie entre les deux pouvoirs ; ainsi dans l'affaire de l'église de Milan l'accord de la papauté et du pouvoir civil, c'est-à-dire du gouvernement de la Germanie était indispensable pour avancer l'œuvre de la réforme.

Lors de la fête de Noël 1057, Hildebrand se trouvait à Goslar en Saxe auprès du jeune Henri IV et de sa mère et le surlendemain il assistait à Pöhlde près de Herzberg à l'ordination de Gundechar nommé à l'évêché d'Eichstädt en remplacement du pape Victor II qui avait gardé cet évêché jusqu'à sa mort. Un texte des annales d'Altaïch prouve que Hildebrand réussit dans sa délicate mission et que l'impératrice reconnut, au nom de son jeune fils, le pape Etienne IX[1]. Où alla Hildebrand après avoir pris congé de

[1] Rex nativitatem Domini Mersinburg celebravit, aderat que ibi inter alios regni principes etiam Hildibrant abbas de sancto Paulo, mandata deferens a sede apostolica, vir et eloquentia et sacrarum litterarum eruditione valde admirandus. LAMBERTI *Annales* ad an. 1058. MG. SS., V, 159. — GUNDECHAR dit également qu'à son sacre comme évêque d'Eichstädt, célébré à Pöhlde près de Goslar, le 27 décembre 1057, assista Hildebrand : Interfuit etiam eidem consecrationi dominus Hiltebrandus sanctae Romanæ et apostolicæ sedis cardinalis subdiaconus, tunc temporis in has partes ad regem Heinricum apostolica legatione functus. GUNDECHARI *Lib. Pontif. Eichstetens.* MG. SS., VII, 246. Ce même auteur confirme très bien la donnée de Bonitho disant que Guido archevêque de Milan ne se trouvait pas dans sa ville et son diocèse lorsque y vinrent les légats du pape : il dit que le 13 des Cal. de septembre 1057, Guido était à la cour de Germanie et qu'il assista à la cérémonie de l'investiture par l'anneau donnée à Gundechar (MG. SS., VII, 245). C'est aussi à la fin d'août ou durant l'automne de 1057 qu'a dû avoir lieu la légation de Hildebrand et d'Ariald à Milan. — Les *Annales Altahenses majores*, ad an. 1057 (MG. SS., XX, 809) disent au

la Cour de Germanie? Une lettre d'Etienne IX à Gervais, archevêque de Reims permettrait de supposer que l'infatigable cardinal avait également une mission à remplir en France, qu'il devait notamment inviter les archevêques et évêques de ce pays et, si cela était possible, les amener avec lui au synode que le pape voulait tenir à Rome quinze jours après la fête de Pâques de 1058[1]. A-t-il passé le Rhin dans les premiers mois de 1058 et continué en France l'œuvre de la réforme? Les documents sont muets sur ce point; nous savons seulement que le 15 juin 1058, Hildebrand, de retour en Italie, se trouvait à Chiusi avec le duc Gottfried de Lorraine[2],

Quelque énergique que fut Hildebrand, il dut être péniblement affecté par les nouvelles qu'il reçut en rentrant en

sujet du pape Etienne IX ; Ipsa estate papa Victor moritur, et in ejus locum frater Gotefridi ducis Fridericus, cognomine Stephanus, a Romanis subrogatus, rege ignorante, postea tamen electionem ejus comprobante. Ces mêmes annales rapportent que le roi Henri IV célébra à Goslar et non à Mersinburg comme le prétend Lambert, la Noël de 1058; c'est donc à Goslar que Hildebrand vint visiter la cour de Germanie. Gundechar confirme la donnée des Annales d'Altaïch en disant que le 27 décembre, Hildebrand était à Pöhlde; cette localité est en effet voisine de Goslar et non de Mersinburg. — Bonitho se trompe en disant que Hildebrand se rendit immédiatement en Gaule après avoir quitté Milan; le synode que Hildebrand aurait, d'après Bonitho, présidé alors dans les Gaules a été tenu durant le pontificat de Victor II.

[1] Sed, écrit le pape à l'archevêque : et de Bituricensi archiepiscopo, quia dilectus filius noster Hildebrandus, cui illius causa maxime nota est, abest, hoc tantum respondemus quod, eo revertente et te cum illo ad nos veniente, tam ex hoc quam ex aliis ecclesiasticis negotiis tuum consilium habebimus. STEPHANI PAPÆ *epistolae* dans MIGNE, 143, col. 870 sq. Cette lettre est la première de la correspondance du pape; Comme Etienne IX y répond aux félicitations que l'archevêque de Reims lui a envoyées au sujet de son élévatien sur le saint-siége, on en peut conclure, quoiqu'elle ne soit pas datée qu'elle n'a pas été la première qui soit sortie de la chancellerie d'Etienne IX.

[2] GIESEBRECHT : *Kaiserzeit*, t. III, p. 1085, d'après DELLA RENA : *Serie de Duchi e marchesi di Toscana.*

Italie ; peut-être même avait-il appris ces nouvelles à l'étranger et l'avaient-elles décidé à repasser précipitamment les Alpes. Elles étaient désastreuses ; Etienne IX dont le pontificat promettait d'être si fécond, si utile à l'Eglise, pour l'élévation duquel Hildebrand venait d'obtenir l'approbation de la couronne de Germanie, était mort à Florence le 29 mars précédent après un règne de huit mois ; aussitôt, les dynastes du Latium, les bandits de l'Agro Romano avaient occupé Rome et élevé sur la chaire de saint Pierre, malgré les cardinaux et le clergé romain, un intrus qu'ils avaient nommé Benoit X. Après douze ans d'efforts et de labeurs incessants, l'église romaine était menacée de revoir les sombres jours de 1044-1045 ; toute l'œuvre de la réforme était remise en question [1]. Avant de raconter comment se conduisit Hildebrand dans des circonstances si critiques, revenons de quelques mois en arrière pour assister à la fin du trop court pontificat d'Etienne IX.

Déjà, durant son séjour au Mont-Cassin, dans l'hiver de 1057-58, Etienne IX, malade de fièvres paludéennes, s'était cru sur le point de mourir ; aussi, aux approches de la fête de Noël, ordonna-t-il aux religieux de lui nommer un successeur comme abbé du Mont-Cassin car en devenant pape il n'avait pas résigné cette charge. Didier, dont nous avons déjà parlé, fut aussitôt élu abbé et le pape parut d'autant plus heureux de ce choix, qu'il avait pu apprécier auparavant la sagesse et les vertus du nouveau dignitaire. Toutefois, il déclara alors que lui vivant, il ne se désaisirait jamais du gouvernement de l'abbaye, en faveur de personne, qu'il avait en outre l'intention d'envoyer Didier à Constantinople pour y remplir une mission importante.

[1] Voyez sur ces événements le commencement du chapitre suivant.

Si le pape mourait pendant le voyage de Didier, celui-ci devait à son retour être reçu comme le supérieur légitime du Mont-Cassin, dans le cas contraire, il resterait abbé honoraire avec future succession jusqu'au décès d'Etienne IX[1].

Après avoir ainsi paré à toute éventualité au sujet du gouvernement de la grande abbaye, le pape revint à Rome et le 8 mars 1058, sacra archevêque de Salerne un bénédictin ami d'enfance de Didier, le lombard Alfane dont nous possédons encore de nombreuses poésies latines intéressantes à étudier, non pas seulement à cause de leur mérite littéraire, mais parce qu'elles renferment de précieux renseignements historiques[2].

Etienne IX était à Rome depuis très peu de temps lorsqu'il envoya aux religieux du Mont-Cassin l'ordre formel de lui apporter tout ce qu'il y avait d'or et d'argent dans le trésor de l'ordre, promettant de leur rendre dans un bref délai des sommes plus considérable. Deux chroniqueurs du Mont-Cassin, Leo de' Marsi et Aimé se sont fait l'écho de la douleur, presque du désespoir des moines lorsque leur fut notifiée la volonté d'Etienne IX ; un religieux d'Amalfi, nommé Léon, eut même à ce sujet une vision racontée en détail dans les *Annales de l'Ordre*. On n'osa cependant pas désobéir au souverain pontife, le tré-

[1] Leo de' Marsi, III, 9. — Sed quoniam dum ipse (papa) adviveret, nulli se mortalium eandem abbatiam tradere decreverat, Desiderium vero ad Constantinopolitanum imperatorem jamdudum romanæ sedis apocrisarium facere disposuerat ; constituit ut idem Desiderius se superstite reverteretur, ipse illi vellet honirifice abbatiam contradere ; si vero ante illius reversionem se mori contingeret, redeuntem illum absque ulla contradictione in abbatem congregatio universa reciperet.

[2] Leo de' Marsi, II, 96. — Nous aurons plus d'une fois occasion de reparler de cet archevêque de Salerne dont les poésies et les quelques opuscules en prose ont été insérés dans la patrologie de Migne, 147, col. 1213-1282.

sor fut porté à Rome, mais de telles représentations, de telles supplications furent faites au pape par les députés du couvent, qu'Etienne IX préféra renvoyer au Mont-Cassin cet or et cet argent et chercher ailleurs les ressources dont il avait besoin[1].

Après avoir raconté ces incidents, Leo de' Marsi, voulant faire connaître le but que se proposait le pape en demandant le trésor du Mont-Cassin, écrit cette phrase significative, car elle résume le côté politique du pontificat d'Etienne IX : « Le pape se disposait à aller en Toscane conférer avec son frère Gottfried; il voulait, comme on le disait, le couronner empereur et puis revenir avec lui expulser de l'Italie les Normands, qu'il avait en horreur [2]. » Suivant Leo de' Marsi, la pensée d'Etienne était donc celle-ci : profiter de la minorité d'Henri IV de Germanie pour faire passer la couronne impériale de la maison de Franconie à la maison de Lorraine et la placer sur la tête de son frère ; lever aussitôt après une armée considérable, que des soldats de la Lorraine seraient probablement venus renforcer, et ces troupes commandées par les deux chefs de la chrétienté, le pape et l'empereur, seraient ensuite descendus dans le sud de la péninsule pour en expulser les Normands.

J'hésite, pour ma part, à croire que le pape ait songé sérieusement à faire de son frère un empereur du saint empire romain ; à cette même époque, Hildebrand sollici-

[1] Leo de' Marsi, II, 97. — Aime : *l'ystoire de li Normant*, III, 47, sqq.

[2] Leo de' Marsi. II, 97. Disponebat autem (papa) fratri suo duci Gotfrido apud Tusciam in colloquium jungi, eique ut ferebatur imperialem coronam largiri ; demum vero ad Normannos Italia expellendos; qui maximo illi odio erant, una cum eo reverti. — Aimé se borne à dire III, 47 : Et pour cest trésor (celui du Mont-Cassin) voloit scomovère son frère qui se clamoit Gotherico et autre grant home à destruire li Normant.

tait au nom du saint-siège, et obtenait de la cour de Germanie qu'elle reconnut l'avènement d'Etienne IX à la papauté; comment le pape aurait-il choisi un pareil moment pour disposer de cette couronne impériale que l'impératrice Agnès espérait voir plus tard sur la tête de son fils. Rien n'autorise à penser que le pape ait fait preuve d'une telle incohérence dans sa ligne de conduite et que son ambition pour son frère ait été en si complet désaccord avec sa diplomatie. En revanche, les projets d'Etienne IX contre les Normands,ne sauraient être révoqués en doute ; ce n'était pas d'hier qu'il voulait délivrer l'Italie de leur domination ; on se souvient des sorties de Frédéric de Lorraine contre eux avant la bataille de Civitate et la défaite des troupes pontificales en cette célèbre journée, ne paraît pas avoir refroidi son zèle ou diminué sa confiance. S'il avait voulu le trésor du Mont-Cassin, c'était pour recruter une armée contre Robert Guiscard et ses compagnons, et s'il allait trouver son frère, le duc Gottfried, c'était pour le décider à se mettre à la tête de cette expédition. De même que son prédécesseur Léon IX, Etienne IX commit la faute politique de rechercher contre les Normands l'alliance du gouvernement de Constantinople et du catapan Argyros, général des troupes grecques en Italie. La connaissance des Grecs que le pape avait pu acquérir par lui-même lors de son ambassade à Constantinople, aurait dû cependant lui faire comprendre que les Grecs étaient de dangereux et perfides alliés. Si avec leur concours, Etienne IX était parvenu à chasser les Normands, le saint-siège et l'empire d'Orient, rivaux sur le terrain politique comme sur le terrain religieux, se seraient trouvés en présence dans le midi de la péninsule et la guerre aurait recommencé d'autant plus dangereuse pour la papauté que la Germanie se serait certainement désintéressée de la lutte.

Ainsi qu'il l'avait annoncé durant son séjour au Mont-Cassin, le pape envoya Didier en mission à Constantinople auprès de l'empereur Isaac Comnène et lui adjoignit pour cette ambassade le cardinal Etienne et Mainard, devenu évêque de Silva-Candida. Les trois légats devaient faire route avec Argyros lui-même, et cette coïncidence établit surabondamment que si les envoyés romains devaient chercher à résoudre à Constantinople le différend religieux existant entre les églises d'Orient et d'Occident, ils avaient surtout pour mission de conclure entre le saint-siège et Constantinople une alliance politique dirigée contre les Normands. Didier et ses compagnons se mirent en route dans le courant de mars 1058, mais le mauvais état de la mer les empêcha de s'embarquer et ils étaient encore à Bari avec le catapan Argyros, le dimanche des Rameaux 15 avril 1058 [1].

Pendant ce temps, Etienne IX voyant sa santé décliner de plus en plus et comprenant que sa fin était proche, convoqua les cardinaux, les évêques, tout le clergé et le peuple de Rome ; dans la prévision que de dangereuses compétitions s'élèveraient après sa mort, il prescrivit aux Romains sous peine d'excomunication, d'attendre le retour de Hildebrand avant d'élire un autre pape, s'il venait à mourir avant que le grand cardinal fut revenu. « Je sais, leur dit-il, qu'après ma mort, surgiront au milieu de vous des hommes remplis de l'amour d'eux-mêmes qui, au mépris des décrets des Pères, usurperont le siège pontifical avec l'aide des laïques. » A ces paroles, tous s'engagèrent par serment entre les mains du pape à ne favoriser et à ne

[1] Leo de' Marsi, III, 9 et 10. — Aimé, III, 49. Le récit d'Aimé renferme quelques erreurs qu'il est facile de rectifier à l'aide des données de Leo de' Marsi, bien plus exact et bien plus précis

reconnaître aucune élection qui fut en opposition avec les lois canoniques[1].

Il partit peu après pour Florence, faisant encore des projets, espérant que le mal finirait par céder ; il mourut au contraire peu de jours après son arrivée en Toscane, le 29 mars 1058. Hugo, abbé de Cluny, dans lequel il avait la plus grande confiance, consola et adoucit ses derniers moments ; il lui ferma les yeux, lava son corps et le revêtit des habits pontificaux avec lesquels il fut enseveli à Florence dans l'église de Santa-Reparata. Le duc Gottried fit faire à son frère de magnifiques funérailles et l'on grava sur la tombe du pape l'inscription suivante qui témoigne que le secret du style lapidaire ne s'était pas perdu en Italie au onzième siècle[2].

D. O. M.

STEPHANO. PAPÆ. IX.

Olim. Juniano. Friderico. Gozelonis. Lotharingiae. ducis. Filio.
Apostolicae. Sedis, Cancellario.
Monaco. et. Abbati. Casinensi. Cardinali. Tit. S. Chrysogoni.
Pontifici. Opt. Max. Pio. Felici.
Sanctitate. et. miraculorum. Gloria. Illustri.

[1] Leo de' Marsi, II, 98. — Ut si antequam Hildebrandus Romanæ tunc ecclesiæ subdiaconus, ab imperatrice ad quam pro quibusdam rei publicæ negotiis communi consilio mittebatur reliret, se obire contingeret, nullus omnino eligere papam præsumeret, sed usque ad illius reditum apostolica sedes intacta vacaret, ejus demum consilio ordinanda. — Pierre Damiani mentionne également et presque dans les mêmes termes que Leo de' Marsi, les suprêmes recommandations du pape Etienne IX. Cf. *epistolam ad Henricum archiep. Ravennatem*, Migne, 144, col, 292. — Bonitho (*Mon. Gregor.* ed. Jaffe, p. 641) met ces paroles dans la bouche du pape : Scio fratres quia post mortem meam exsurgent viri ex vobis, amantes semet ipsos, qui non per decreta sanctorum patrum, set per laicas personas hanc sedem arripient. »

[2] Sur la mort du pape, cf. Leo de' Marsi, II, 98 : dehinc ipse in Tusciam properans, non multo post subito languore depressus Dei judicio

Gothifredus. Hetruscorum. Dux.
Ut. Defuncto. Fratri. Domi. Suae. et. Inter. proprios. Amplexus.
Quas. potest. Caritatis. suae. vices. rependat.
Non. sine. lacrymis. Parentat.
Monachi. Abbatiae. Florentinae. In. Aedibus. Divi. Joannis.
Baptistae.
Offerunt. Et. Justa. Solvunt.
IV. Kalend. April. MLVIII[1].

apud urbem Florentiam obiit 4 Kalendas aprilis, ibi que digno satis est honore sepultus. — Aimé, III, 49 suppose à tort que le pape mourut à Rome et « fu enterrez honorablement à Saint-Pierre de Rome ». Les détails si précis fournis par les contemporains ne permettent pas d'ajouter foi à l'étrange légende des *Annales Romaines* sur la mort d'Etienne IX ; on lit en effet dans ces annales : Thesaurum, quod ipse a Constantinopolim conduxit, per vim romani illum abstulerunt ; unde in ira commotus de Roma egressus est ; cepit iter, ut notificaret suo germano ; tunc romani perterriti metu, direxerunt post eum Braczutum Transtiberimum nomine S... em, qui in dicto itinere ut fertur, venenum dedisse ; et mortuus est ». MG. SS., V, 470. Ce Braczutus dont parlent les *Annales Romaines* est sans doute l'éloquent tribun du Transtévère et l'ami et le partisan décidé de Hildebrand (cf. Benzo, MG. SS., XI, 612 sqq.) au lieu d'en vouloir aux jours du pape, il devait donc être avec lui et les *Annales Romaines* le calomnient odieusement parce qu'il s'agit d'un ennemi politique. — Sur la présence de Hugo abbé de Cluny au lit de mort d'Etienne IX, voyez la vie de ce saint par les deux moines de Cluny, Ezelon et Gilon dans Migne : 159, p. 911.

[1] Watterich, t. I, p. 202, ex Puccinelli *chronico abbatiae Florentinae*.

CHAPITRE VIII

Nicolas II.

24 janvier 1059-27 juillet 1061.

SOMMAIRE

L'antipape Benoît X. — Hildebrand désigne Gérard évêque de Florence comme candidat à la papauté. — La cour de Germanie approuve ce choix. — Gérard est élu et prend le nom de Nicolas II. — Le pape et Hildebrand viennent à Rome et finissent par en chasser l'antipape. — Alliance du saint-siége et des Normands. — Première expédition des Normands dans le Latium. — Didier abbé du Mont Cassin intermédiaire entre la papauté et les Normands. — Jeunesse et vocation de Didier. — Mission de Pierre Damiani et d'Anselme de Lucques à Milan. — Synode romain du 13 avril 1059. — Décret sur le mode d'élection des papes. — Restauration de la vie canoniale dans l'église. — L'hérésiarque Bérenger au synode de Rome. — Sa condamnation et sa rétractation. — Nicolas II couronné roi. — Le pape vient dans l'Italie du sud et tient un synode à Melfi. — Robert Guiscard et Richard de Capoue jurent fidélité au pape. — Signification de ce serment — Seconde expédition des Normands dans le Latium. — Benoît X se soumet à Nicolas II. — Henri Ier roi de France et Nicolas II. — Procès-verbal du sacre de Philippe Ier roi de France. — Mission du cardinal Étienne en France, synodes de Vienne et de Tours. — Mort du roi Henri Ier. — Le cardinal Étienne à la cour de Germanie. — Nicolas II excommunié par une réunion des grands et des prélats de la Germanie. — Hildebrand archidiacre de l'église romaine et abbé de Saint-Paul-hors les-Murs. — Synode romain de 1060, déposition de Benoît X. — Farfa et Alipergum. — Synode romain de 1061. — Décret contre les simoniaques et sur l'élection des papes. — Nicolas II n'a rien abrogé du décret synodal de 1059. — Ambassade envoyée à Nicolas II par Édouard roi d'Angleterre. — Mort de Nicolas II.

La nouvelle de la mort du pape, survenue à Florence le 29 mars 1058, fut connue à Rome le 4 avril et y causa

une vive émotion ; aussitôt les pillards, dont les châteaux commandaient le *Campo romano* et une partie de Rome, saisirent l'occasion qui se présentait, pour placer sur le saint siége un pape de leur choix. Le fils d'Albéric, Gregorio comte de Tusculum et frère de l'ancien pape Benoît IX, Gérard, comte de Galeria et fils de Rainer, les fils de Crescentius de Monticelli, près de Tivoli, c'est-à-dire ceux ou les fils de ceux qui pendant longtemps avaient imposé à l'Église des papes détestables, gagnèrent le peuple en faisant distribuer dans les auberges de grandes sommes d'argent volées au trésor de l'église saint Pierre ; et, pendant la nuit, au milieu d'un effroyable tumulte, malgré les protestations indignées et les anathèmes de plusieurs cardinaux, ils élurent et intronisèrent pape un Romain, Jean, évêque de Velletri. La tradition voulait que le nouveau pape fût sacré par le cardinal-évêque d'Ostie, mais les *Capitani* ne pouvaient songer à Pierre Damiani, titulaire de ce siége ; il ne se serait pas prêté à une comédie sacrilège ; aussi s'emparèrent-ils d'un prêtre de l'église d'Ostie et l'obligèrent-ils à faire lui-même le sacre Pour mieux montrer que l'esclavage de l'Église romaine et la tyrannie des dynastes du Latium recommençaient, ceux-ci donnèrent à leur élu le nom de Benoît X, qui rappelait celui de Benoît IX, de funèbre mémoire [1].

La crise était des plus dangereuses pour l'avenir de l'Église romaine ; les résultats acquis durant les douze dernières années par les cinq papes qui s'étaient succédés

[1] Sur l'élévation de l'antipape Benoît X, cf. Leo de Marsi, II, 99 MG SS. VII, 695. — *Annales Romani*. MG. SS., V, 470. — Bonitho dans Jaffe : *Mon. Greg.*, p. 641, sq. — Les catalogues des papes disent unanimement (Watterich, t. I, p. 203) que Benoît X a usurpé le saint-siége pendant huit mois et vingt jours ; or comme Nicolas II a été sacré et intronisé à Rome au Latran le 24 janvier 1059, il en résulte que l'antipape a été proclamé dès le 5 avril 1058 (Jaffé, *Reg. Pontif.*. P. 383). Les *Annales Romaines* rapportent au contraire que Benoît X

sur le saint siége et par leurs collaborateurs, se trouvaient remis en question.

On ne pouvait compter sur une intervention directe de la Germanie pour renverser l'intrus, et celui-ci gagnait tous les jours de nouveaux partisans : il avait pour le soutenir non pas seulement les bandits de l'*Agro romano*, mais encore ceux qui se résignaient à accepter les faits accomplis, les Italiens, les Romains, qui voulaient un pape de leur nation, parlant leur langue, et non plus un pape étranger, enfin les membres du clergé, et ils étaient nombreux, qui avaient des raisons personnelles pour s'opposer à la réforme de l'Église.

Dès qu'il connut la situation, Hildebrand, de retour en Italie, n'hésita pas[1]; il vint à Florence où il se concerta avec le duc Gottfried sur la conduite à tenir. Il rallia et rassura les cardinaux restés fidèles à l'Église, mais qui s'étaient enfuis de Rome dans toutes les directions, affolés par l'apparition des *Capitani*, et écrivit aux meilleurs représentants du clergé et du peuple romain pour préparer l'élection d'un pape légitime.

Tous ceux qui, à Rome, ne voulaient pas d'un pontife imposé par la violence, adhérèrent aux vues de Hildebrand et lui firent connaître leur assentiment. Fort de cet appui et d'accord avec le duc Gottfried, Hildebrand indiqua alors comme candidat à la papauté Gérard, évêque de Florence depuis 1046[2]. Gérard était bourguignon; il sortait, de

fut élu seulement après que Hildebrand eut fait choix de l'évêque de Florence pour monter sur le saint-siége; évidemment il y a là une erreur de chronologie. Au sujet du sacre de Benoît X par un prêtre d'Ostie, voyez la lettre de saint Damiani que nous donnons plus loin, elle fournit plusieurs détails intéressants.

[1] Hildebrands Anvesenheit bei Gottfried am 15 juni 1058 zu Chiusi steht urkundlich fest; vergl. (Camici) Goffredo I. *Ducca* p. 5. Note de Giesebrecht, *G. der Kaiserzeit*, t. III, p. 1085, 4e édit.

[2] Hildebrandus reversus ab imperatrice, contra ejusdem apostolici

même que le pape Étienne IX, de cette illustre école canonicale de Liège qui, durant le onzième siècle, a donné à l'Église tant et de si remarquables prélats ; l'intégrité de sa vie, sa science, ses mœurs irréprochables l'avaient désigné à Hildebrand comme le plus apte à continuer sur le saint-siége l'œuvre de la réforme [1].

Mais, même après ce choix, la situation restait très grave ; comment conduire à Rome l'évêque Gérard ? comment y faire procéder à son élection par le clergé et par le peuple et le faire sacrer et introniser ? Le duc Gottfried, tout en approuvant la décision de la ligne de conduite de Hildebrand, semblait avoir perdu l'énergie dont il avait fait preuve dans ses luttes contre Henri III. Peut-être craignait-il d'assumer vis-à-vis du gouvernement de la Germanie une responsabilité trop lourde en contribuant, sans le prévenir, à l'élévation d'un nouveau pape ; et puis, son frère Étienne IX étant mort, le duc n'avait plus les mêmes raisons pour témoigner à l'égard du saint-siége un dévouement aussi absolu.

Quoi qu'il en soit, Hildebrand voulut, avant d'aller plus loin, s'assurer que l'impératrice Agnès et le jeune Henri IV ne feraient pas d'opposition à l'élection de Gérard, et une ambassade, composée des principaux Romains restés fidèles au parti de la réforme, se rendit à la cour de Germanie. Les *Annales romaines* disent que Hildebrand fit partie de cette ambassade ; la connaissance qu'il avait de la cour de Germanie rend l'affirmation assez plausible ; il est certain qu'il en fut l'inspirateur et le conseiller. Aussi est-il

(Stephani IX) interdictum invasam a pessimis hominibus cum ecclesiam comperisset, Florentiæ substitit, suisque litteris super hoc Romanorum meliores conveniens eorum que ad omnia quæ vellet consensum recipiens, mox annitente Gotfrido duce, Girardum Florentinum episcopum in Romanum papam elegit. LEO DE MARSI, III, 12. MG. SS., VII, 705.

[1] Voyez une note de HÖFLER sur l'école de Liège au onzième siècle. *Deutschen Päpste*, 2e Abtheil, p. 381.

malaisé de croire que les ambassadeurs aient tenu à Henri IV et à sa mère un langage aussi humble et aussi soumis que le suppose Lambert de Hersfeld. Gérard était déjà désigné comme candidat à la papauté avant le départ des ambassadeurs, et la mission de ces derniers consistait uniquement à faire ratifier ce choix. L'accord se fit en effet, et l'impératrice chargea le duc Gottfried de conduire à Rome et d'y faire élire et sacrer l'évêque de Florence[1].

Avant de voir comment le duc Gottfried s'acquitta de cette mission et dans quelles circonstances se fit l'élévation du nouveau pape, il est intéressant de connaître une curieuse lettre de Pierre Damiani sur ces évènements; elle montre combien était profond le trouble causé dans les consciences par l'intrusion violente de Benoît X, puisqu'elle nous apprend qu'un personnage aussi important que l'était l'archevêque de Ravenne, avait besoin d'être édifié sur les droits respectifs et la valeur morale des deux prétendants à la papauté.

Au seigneur Henri, au très révérend archevêque, Pierre, moine pécheur, présente l'expression de son humble soumission.

« En voyant les lettres scellées du sceau de Votre Sainteté, je les ai ouvertes avec joies et empressement, et je les ai lues avec un vif intérêt. J'y ai trouvé une nouvelle preuve de votre bienveillance pour moi et l'assurance que vous voulez bien accéder à la demande que je vous ai faite. Au bas de votre lettre, vous exprimez le désir que je vous écrive ce que je pense de celui qui occupe présentement le siége apostolique et de celui qui semble élu à ce même siége ;

[1] Lamberti Hersfeldensis, *Annales*, ad an. 1059 (1058) MG. SS., V, 159. — *Annales Romani* MG. SS., V, 470. — Lambert et les *Annales Romaines* affirment également qu'une ambassade romaine fut envoyée à la cour de Germanie au sujet de l'élection du futur pape. Mais, ainsi qu'il a déjà été dit, les Annales se trompent en plaçant cette ambassade avant l'élévation de Benoît X. L'antipape ayant été intronisé aussitôt après la mort d'Etienne IX et étant maître de Rome, l'ambassade romaine envoyée en Germanie n'a pu être composée que des adver-

quelques fidèles de votre église auraient pu vous faire connaître mon sentiment sur ces deux hommes ; néanmoins, je me conforme à votre volonté. Autant que je puis en juger, l'un des deux est simoniaque sans aucune circonstance atténuante, car il a été intronisé de nuit par des bandes armées, tumultueuses et en fureur ; c'est en vain que nous tous, les cardinaux-évêques de Rome, nous avons protesté, réclamé et anathématisé d'une façon terrible. C'est l'influence détestable de l'argent qui a été employée ; des sommes ont été distribuées au peuple dans les divers quartiers, dans les impasses et les ruelles ; le trésor du bienheureux Pierre a été pillé et la ville entière est devenue une honteuse officine de Simon, dans laquelle on n'entend que le bruit des marteaux sur les enclumes. O crime, ô lugubre prodige ! C'est l'argent de Pierre qui est donné à Simon pour son trafic honteux, l'argent de ce Pierre qui a maudit à tout jamais Simon et son commerce. Il est vrai qu'il (Benoît X) cherche à pallier ce crime : il prétend avoir été entraîné, avoir eu la main forcée ; je ne sais pas au juste ce qui en est, et dans une certaine mesure je l'admets, car cet homme est si nul, si peu intelligent, qu'il a pu ne pas se rendre compte de ce qui se passait autour de lui ; néanmoins il est coupable, dans ce sens qu'il reste volontairement dans le gouffre honteux dans lequel il a été précipité. Si c'est malgré lui qu'au début il a commis l'adultère, pourquoi maintenant s'y délecte-t-il ?

« Sans m'étendre outre mesure sur cette lamentable promotion, laissez-moi ajouter que comme nous tous les évêques, nous avions dû nous dérober par la fuite, ces satellites de Satan se sont emparés de force d'un prêtre d'Ostie, absolument incapable de lire couramment une page quelconque, et l'ont obligé à l'élever (Benoît X) au sommet de l'apostolat. Vous qui connaissez les canons, vous savez très bien que, même si l'on faisait abstraction de tous les autres griefs, le seul fait d'une telle ordination suffit pour que tout soit frappé de nullité. Évidemment ce prêtre doit être déposé, puisqu'il a exercé des fonctions réservées aux évêques ; mais alors comment une cérémonie qui

saires de Benoît X, c'est-à-dire de ceux qui s'inspiraient des conseils de Hildebrand ; il se peut donc que les *Annales romaines* soient dans le vrai en disant que Hildebrand fit partie de l'ambassade. Qu'en se rendant en Germanie les Romains eussent déjà en vue l'élection de l'évêque de Florence, c'est ce que confirme cette phrase de Lambert : Rex habita cum primoribus deliberatione, Gerhardum Florentinum episcopum, in quem et Romanorum et Teutonicorum studia consenserant, pontificem designat, Romamque per Gotefridum marchionem transmittit.

mérite une telle peine à celui qui l'a faite peut-elle être de quelque utilité à celui qui en a été l'objet? En outre, le pape Étienne, de pieuse mémoire, ayant réuni dans l'Église les évêques et les citoyens romains, le clergé et le peuple, avait prescrit, sous peine d'anathème, que, s'il venait à mourir avant le retour d'Hildebrand, sous-diacre de l'église romaine, et alors en mission auprès de l'impératrice, on ne pourvût pas à la vacance du siège apostolique jusqu'à ce qu'il fût arrivé.

« Je ne répondrais pas entièrement à votre question, si je ne déclarais que celui qui est élu (Gérard) me paraît un homme instruit, d'un esprit sagace, d'une chasteté reconnue de tous et d'une grande libéralité. Je m'arrête pour ne pas paraître trop m'attacher aux détails, sous prétexte d'être complet. Quant à l'autre, s'il peut m'expliquer convenablement, je ne dis pas un verset d'un psaume, ce serait trop, mais un passage d'homélie, je cesse toute opposition, je me rends, je lui baise les pieds ; je ne lui donnerai pas seulement le titre d'apostolique, mais, si vous voulez, je l'appellerai apôtre[1].»

La lettre du cardinal est, on le voit, pleine d'énergie et ne manque pas d'esprit ; mais le vaillant polémiste n'a-t-il pas dépassé la mesure dans le portrait qu'il trace de Benoît X? Avant d'accepter de s'asseoir lui-même sur le saint siége, Etienne IX avait proposé aux Romains d'élire pape Jean, évêque de Velletri, c'est-à-dire Benoît X. Auparavant, Léon IX avait déjà fait de lui un cardinal ; il ne devait donc pas être aussi nul que P. Damiani le suppose[2].

[1] Migne, t. 144, col. 290 sqq. — Les éditeurs de saint Damiani ont supposé à tort qu'il s'agissait dans cette lettre de l'antipape Cadalus et non de Benoît X ; ce que la lettre rapporte d'Etienne IX mourant, aurait dû les empêcher de commettre cette erreur.

[2] Leo de' Marsi II, 94; MG. SS., VII, 693. — De même, lorsque Hildebrand reproche aux Romains d'avoir voulu faire un pape de l'évêque de Velletri, les Romains lui répondent : quoniam bonus, sapiens, humilis, castus, benignus et quidquid bono in aliquo reperitur, monstratur in isto (Ex Petri Guillermi *cod. Vatic.*, 3762, dans Watterich, t. I, p. 203.) — Il faut bien dire cependant qu'après avoir été obligé de renoncer à ses prétentions à la papauté, l'antipape déchu fut traité de *Minchione* par ses compatriotes, terme de mépris qui ne désigne en

En janvier 1059, c'est-à-dire lorsque les ambassadeurs furent revenus de la cour de Germanie, deux synodes furent tenus à Sienne et à Sutri ; à Sienne les cardinaux-évêques, les représentants du clergé et du peuple romain élurent solennellement pour pape l'évêque Gérard, qui prit le nom de Nicolas (II) ;[1] à la réunion de Sutri assista Guibert de Parme, nommé récemment par l'impératrice Agnès chancelier du royaume d'Italie. Il adhéra avec les évêques de la Toscane et de la Lombardie à la condamnation de Benoît X qui fut déclaré parjure et intrus; le duc Gottfried assistait également au synode de Sutri[2].

Sur ces entrefaites, les Transtévérins firent dire à Hildebrand de se hâter d'arriver avec le pape élu ; Hildebrand accourut, amenant Nicolas II avec lui. Du Transtévère, ils gagnèrent l'un et l'autre l'île de Lycaonie (San-Bartolomeo), et Rome fut alors divisée en deux camps ;

aucune façon un homme intelligent mais plutôt un *minus-habens*, un niais. — Leo de Marsi écrit : Johannem Veliternensem episcopum, *Mincium postea cognominatum. Chron. M. Cass.*, II, 99. — De même Bonitho *ad amic.* dans Jaffé, *Mon. Greg.*, p. 642. Benedictus qui alio nomine Mincius vocabatur. Pierre Damiani traite également de *Minchione* l'antipape Cadalus qui disputa le saint-siège à Alexandre II : In qua nimirum sede (apostolica), cum admirari soleamus reverendæ majestatis antistitem, nunc despicabilis personæ cernimus *Mintionem*. Le mot *minchione* encore en usage en Italie désigne parfois, il est vrai, un malin qui fait la bête.

[1] Interea Deo amabilis Hildebrandus, cum cardinalibus episcopis et levitis et sacerdotibus Senam conveniens, elegit sibi Gerardum Florentiæ civitatis episcopum, quem alio nomine vocavit Nicholaum. Bonitho *ad amic.*, dans Jaffé, *Mon. Greg.*, p. 642. — Benzo parle aussi mais à sa façon, c'est-à-dire en pamphlétaire du synode de Sienne : Prandellus autem (c'est le nom qu'il donne souvent à Hildebrand), non immemor suæ factionis, cum prenominatis Sarabaitis qui erant socii suæ simulationis, ingressus est Senas, ubi cum Beatrice, nescientibus Romanis, erexit alterum idolum, falsum atque frivolum. Benzo *ad Henr.* IV, L. VII, c. 2. MG. SS., XI, 671.

[2] Bonitho : *ad amic.* VI ; Jaffe, *Mon. Greg.*, p. 642.

c'étaient tous les jours des combats et des homicides dans les rues de la cité. La discorde se mit entre les comtes qui embrassèrent les uns un parti, les autres un autre. Hildebrand, aidé de Nicolas II et de tous ses partisans, parvint à enlever la préfecture de Rome à Pierre du quartier Sant'Angelo, près de l'île de Lycaonie; il fut remplacé par un Transtévérin, Jean Tinioso. Les défenseurs de Benoît X finirent par être vaincus et l'antipape, abandonnant le Latran, se réfugia au *Castrum* de Passarano, chez Regem, fils du préfet Crescentius. Hildebrand se rendit aussitôt au Latran avec Nicolas II, qui y fut ordonné pape. Des sommes d'argent furent distribuées et beaucoup de Romains jurèrent fidélité au nouveau pontife, lequel, allant de sa personne dans les rues de la ville, obligeait les derniers adhérents à Benoît X à lui prêter serment malgré eux. Plusieurs prêtaient serment de la main gauche en disant : « Nous avons juré fidélité à notre « maître le pape Benoît en levant la main droite; aussi ne « pouvons-nous lever pour toi que la main gauche.» Benoît sortit de nuit et en secret du *Castrum* de Passarano et alla à Galeria auprès du comte Girard, fils de Rainer[1].

Cette union de l'antipape avec Gérard de Galeria était de mauvais augure pour l'avenir du pontificat de Nicolas II; évidemment Benoît X songeait à jouer le rôle déjà joué par Benoît IX; il voulait s'appuyer sur les comtes romains, harceler le nouveau pape, lui disputer l'adhésion du peuple de Rome; et, avec l'impuissance de la cour de Germanie, le peu de bonne volonté de Gottfried de Lorraine et la mobi-

[1] Sur ces événements, cf. *Annales Romani*; MG. SS. V, 470. Les deux expéditions, dont nous parlerons bientôt, des Normands dans le Latium prouvent bien que Nicolas II n'est pas entré dans Rome et ne s'y est pas maintenu aussi facilement que quelques chroniqueurs, Bonitho par exemple, le supposent. En réalité, Benoît X et ses partisans n'ont cédé qu'à la force ; aussi sur ce point les *Annales romaines* nous paraissent être dans le vrai.

lité bien connue des Romains du moyen âge, on pouvait s'attendre à tout.

Pour conjurer ce danger, Hildebrand ne vit qu'un moyen, c'était de faire alliance avec les Normands de l'Italie, et il conseilla cette alliance à Nicolas II. Assurément la proposition dut paraître étrange, surtout aux prélats de la cour pontificale qui avaient assisté aux efforts de Léon IX et d'Etienne IX pour expulser ces mêmes Normands de l'Italie; mais, dans l'isolement où se trouvait la papauté, aucune autre combinaison n'était possible, et Nicolas, accédant au plan de son intelligent conseiller, lui permit de se rendre à Capoue, auprès de Richard[1]. Le prince de Capoue jouissait déjà à cette époque d'une bonne réputation auprès des gens d'église; ses excellents rapports avec Didier, le nouvel abbé du Mont-Cassin, sa récente visite à la célèbre abbaye étaient certainement connus à Rome et avaient dû disposer favorablement les esprits en sa faveur. Hildebrand, aidé probablement dans ses négociations par l'abbé Didier, réussit à s'entendre avec Richard, et ce dernier lui confia trois cents Normands commandés par trois

[1] Tunc Ildibrandus archidiaconus per jussionem Nykolay pontifici perrexit in Apulea ad Riczardum Agarenorum comitem et ordinavit eum principem, et pepigit cum eo fedus et ille fecit fidelitatem Romane ecclesie et dicto Nicolao pontifice quia antea inimicus et infidelis erat tempore Leoni pape. *Annales Rom.*, MG. SS, V, 471. — Les *Annales romaines* placent la mission de Hildebrand peu après l'intronisation de Nicalas II dans le Latran, par conséquent en février ou mars 1059, peu de mois après la première prise de Capoue par Richard. Ce n'est pas en Pouille, comme le disent à tort les *Annales romaines*, mais dans le pays d'Aversa et de Capoue que se rendit Hildebrand pour rencontrer Richard. Enfin, il est bien difficile de croire, malgré l'assertion des *Annales romaines*, que Hildebrand ait, lors de cette première entrevue, « ordonné », c'est-à-dire sacré Richard prince. Cette assertion, très probablement erronée, provient sans doute de ce que le plénipotentiaire de l'Église romaine reconnut implicitement ou explicitement le titre de prince de Capoue que Richard venait de prendre conjointement avec son fils.

comtes dont nous ne connaissons pas les noms, et ce fut avec cette escorte que le moine ambassadeur regagna Rome[1].

Au mois de février 1059, une armée normande, appelée par le pape, parut donc pour la première fois dans ce Latium qui a été le théâtre de tant et de si grands événements, et, sans perdre de temps, Nicolas II et Hildebrand la conduisirent eux-mêmes au siége de Galeria, après l'avoir augmentée de tous les Romains qui voulaient combattre l'usurpateur. Les Normands, fidèles à leur manière de faire la guerre, s'emparèrent des châteaux des environs de Galeria et commencèrent à incendier, à piller et à ravager affreusement le pays; beaucoup de personnes des deux partis périrent atteintes par les flèches; toutefois il ne fut pas possible de s'emparer de Galeria dans cette première expédition, mais le comte Gérard et Benoît X, effrayés par cette démonstration, se tinrent tranquilles dans leur forteresse jusqu'à ce qu'une nouvelle armée normande les obligeât à se soumettre complètement[2].

Nicolas II et Hildebrand profitèrent de ce calme pour faire un voyage à Spolète, à Farfa et à Osimo, afin d'y étudier la situation des églises, et, dans cette dernière ville, le pape sacra cardinal-prêtre, Didier abbé du Mont-Cassin[3]. Nous avons déjà eu l'occasion de parler de Didier ; mais la place qu'il tient dans l'histoire de la papauté au onzième

[1] Tunc dictus princeps (Riczardus) misit tres comites suos cum nominato archidiacono Romæ cum trecentis militibus Agarenorum in auxilium Nicolay pontifici. *Annales Romani*, l. c.

[2] Tunc dictus Nicolaus cum ipsis et cum Romano exercitu qui ey fidelitatem fecerant perrexit Galeriæ ad obsidenda hac expugnandam eam. Ceperunt expugnare castella que in circuitu ejus erant, apprehendere depredare et incendere; ubi multi de sagittis perierunt ex utraque parte. Galeria vero quia erat fortissima, nil agere potuerunt; ad ultimum reversi sunt unusquisque ad propria, Agareni vero reversi sunt in Apulea. — *Annales Romani*, MG. SS. V, 471.

[3] Leo de'Marsi : *Chronica Mont. Casin.*, III, 12. MG. SS. VII, 705.

siècle est si importante qu'il est utile de considérer ici de plus près cette attrayante physionomie.

Dauferius qui, en devenant moine, reçut le nom de Desiderius, en français Didier, naquit à Bénévent en 1027. Son père était membre de la dynastie lombarde qui possédait la principauté de Bénévent depuis de longues années. Comme Dauferius était fils unique et d'une santé assez délicate, les parents attendaient avec impatience le moment de le marier; mais le jeune homme montrait un grand attrait pour la profession religieuse et monastique et fort peu de dispositions pour la vie séculière. Toutefois, les instances qu'on fit auprès de lui furent si vives qu'il consentit à se fiancer à une jeune fille d'une famille noble. Peu après, le père de Dauferius fut tué par les Normands dans l'une des nombreuses rencontres qui eurent lieu vers 1047 entre les Bénéventins et les Normands, et cet événement faisant revenir Dauferius sur se résolution, le décida à renoncer à tout projet de mariage et à fuir au désert pour y servir Dieu dans la pénitence. Voici, d'après Leo de'Marsi, l'intéressant récit de cette fuite.

« Dauferius communiqua son projet à un religieux nommé Jaquintus qu'il connaissait depuis longtemps et qui était de bon conseil, même pour les affaires du monde ; il lui demanda avec instance de lui venir en aide. Dauferius avait alors vingt ans. *Tu sais, ô mon père*, disait-il à Jaquintus, *comment mes proches m'ont fait prendre des engagements avec ce siècle misérable. Mais je te déclare que depuis longtemps j'ai résolu de servir Dieu ; aussi je te supplie, en son nom, de m'aider selon ton pouvoir à rompre ces liens et à gagner une solitude ignorée de tous*. Jaquintus lui promit son appui tout en l'avertissant de bien examiner si se projet ne lui était pas suggéré par le démon ; mais le jeune homme resta ferme dans ses résolutions, et Jaquintus, après lui avoir imposé diverses épreuves, put se convaincre que ses pensées venaient de Jésus-Christ. Un jour, vers l'heure des vêpres, ils montèrent l'un et l'autre à cheval et, accompagnés de quelques domestiques, sortirent de Bénévent comme pour faire une promenade et se rendirent à l'église Saint-Pierre, à

quelque distance de la ville. Là, ils remirent les chevaux aux domestiques, ainsi que le glaive que portait Dauferius, et entrèrent dans l'église, pour prier, tout en laissant leurs gens en dehors. Ils ne firent guère que traverser l'église, sortirent aussitôt par une porte opposée et s'engagèrent à pied dans la campagne ; mais il était déjà tard et ils avaient huit milles à parcourir pour parvenir à l'endroit qu'ils voulaient atteindre ; aussi durent-ils marcher toute la nuit au milieu des ténèbres, et ils n'arrivèrent qu'au point du jour dans une retraite qu'habitait un pauvre ermite nommé Santari. Le solitaire, surpris et héureux de cette visite, les introduisit dans sa cellule, et, embrassant à plusieurs reprises Dauferius, lui demanda le motif de son voyage. Lorsqu'il le connut, il demeura stupéfait qu'un jeune homme de si noble apparence, si délicat, si riche et d'une famille si distinguée, renonçât avec tant de fermeté aux vanités et aax pompes du monde, pour servir Dieu par une vie des plus mortifiées. Mais l'ermite savait que rien n'est difficile ou impossible à Dieu ; aussi, après lui avoir rendu de grandes actions de grâces, il accéda à la demande du jeune homme et le revêtit d'un habit religieux, pour faire immédiatement disparaître en lui le vieil homme. Sur le soir, Jaquintus revint à Bénévent et Dauferius resta seul avec Santari.

« Pendant ce temps les domestiques, restés à la porte de l'église avec les armes et les chevaux, avaient attendu quelques instants le retour de leur maître ; lorsqu'ils surent qu'il s'était enfui, ils retournèrent à Bénévent à l'entrée de la nuit et causèrent un grand émoi en racontant à la mère de Dauferius et à ses parents ce qui venait de se passer. La pauvre mère passa la nuit dans les larmes, et, le lendemain matin, les parents de Dauferius et les amis de la maison partirent à cheval dans diverses directions à la recherche du fugitif, et, connaissant ses goûts et ses inclinations, ils ne manquèrent pas de se rendre à l'ermitage de Santari.

« Ils y pénétrèrent brusquement et ayant aperçu Dauferius revêtu de la robe monastique, ils injurièrent grandement Santari, allèrent jusqu'à le frapper, puis dépouillèrent brutalement le jeune novice de son habit qu'ils déchirèrent ensuite de leurs propres mains. Dauferius dut, malgré ses efforts, reprendre son premier costume ; il fut aussitôt après hissé sur un cheval, et ses parents, tenant le cheval par la bride, comme s'ils amenaient un captif, rentrèrent triomphalement à Bénévent[1]. »

[1] Leo de Marsi : *Chronica Mont. Cassin.*, III, 1. sqq. MG. SS. VII, 699 sqq.

Dauferius ne se laissa pas décourager par le peu de succès de son premier essai de vie religieuse; il passa un an à Bénévent, surveillé de très près par sa mère et ses parents, qui redoutaient une nouvelle escapade, et pendant ce temps, on ne put le déterminer ni à faire un nouveau pas vers le mariage, ni à prendre part aux dissipations de la vie mondaine. De guerre lasse, la mère de Dauferius permit alors à son fils d'avoir des entretiens avec les prêtres de l'*episcopium* de Bénévent; elle espérait par là, puisqu'elle ne pouvait garder son fils dans le monde, l'amener du moins à se contenter d'entrer dans les ordres, sans aller s'ensevelir dans la solitude; elle calculait que Dauferius arriverait facilement aux honneurs ecclésiastiques et qu'elle ne serait pas entièrement privée de lui. Mais à l'*episcopium*, Dauferius fit la connaissance de Siconolfe, prieur du couvent de sainte Sophie de Bénévent, et médita avec lui un autre projet d'évasion. Les moyens furent cette fois mieux combinés, et Dauferius gagna Salerne, où il demanda à son parent, le prince Guaimar, aide et secours, afin de pouvoir suivre sa vocation.

Guaimar l'envoya non loin de Salerne, au monastère de la Cava, qui, sous le gouvernement de l'abbé Alfère, commençait alors à édifier la chrétienté. Dauferius ne devait pas jouir longtemps de cette solitude. Landulfe, prince de Bénévent, accourut lui-même à Salerne demander à Guaimar qu'il lui livrât le tenace jeune homme, et l'on finit par accepter de part et d'autre un compromis; Dauferius revint à Bénévent, mais pour y être moine au monastère de sainte Sophie. C'est alors qu'il reçut le nom de Desiderius (Didier).

Il serait trop long de suivre le jeune religieux au monastère de Tremiti, dans l'île de ce nom, sur les bords de l'Adriatique, puis au désert de la Majella, qu'il dut quitter

pour rentrer à Bénévent, sur un ordre de Léon IX, alors dans cette ville.

Le pape préparait alors contre les Normands la campagne qui se termina par Civitate, aussi est-il facile de s'expliquer qu'il ait voulu avoir Didier auprès de lui dans ces conjonctures. Didier appartenait à la dynastie lombarde que les Bénéventins venaient de chasser pour se soumettre au pouvoir temporel du saint-siège; par conséquent, la présence du prince bénéventin auprès de Léon IX, son adhésion au nouvel ordre de choses consolidaient le pouvoir naissant du pape et préparaient l'abdication des autres membres de la dynastie. Didier accepta cette situation délicate et vécut à la cour de Léon IX où il devint l'ami du cardinal Humbert, du chancelier Frédéric de Lorraine et des autres chefs de l'école réformatrice. A partir de ce moment, son attrait pour la solitude diminua graduellement pour faire place au désir de servir activement l'Église dans les grandes luttes morales et politiques qu'elle inaugurait.

Après la mort de Léon IX et pendant le pontificat de Victor II, Didier vint au Mont-Cassin professer la vie religieuse et, en 1057, nous le trouvons à Capoue prieur du couvent bénédictin dépendant de cette abbaye.

Ce fut alors qu'il fit, dans les circonstances suivantes, la connaissance de Richard comte d'Aversa. En 1057, Landulfe, prince de Capoue, se trouvait dans une situation des plus critiques par suite de nouvelles attaques de Richard contre Capoue, et ce fut peut-être la nécessité qui l'amena à vouloir exiger de Didier et de son couvent des concessions auxquelles Didier refusa de consentir. Comme Landulfe ne tenait aucun compte de cette résistance, Didier sortit de Capoue et vint trouver Richard qui lui fit un accueil excellent et lui garantit les propriétés du monastère de Capoue, situées en dehors de la ville. Ces

premiers rapports entre Didier et Richard furent le début de l'étroite amitié qui les unit le reste de leur vie et qui procura de grands avantages aussi bien à la cause des Normands qu'à celle des bénédictins.

Rentré au Mont-Cassin peu après ces incidents, Didier y fut, comme nous l'avons vu, désigné à l'unanimité par les religieux pour succéder au pape Étienne IX en qualité d'abbé du Mont-Cassin, lorsque ce pape viendrait à mourir. Ce fut en cette qualité d' « abbé élu du Mont-Cassin » que Didier fut désigné par le pape pour aller à Constantinople avec l'ambassade qui ne dépassa pas Bari, parce que Étienne IX mourut sur ces entrefaites. Ce voyage fournit à Didier l'occasion de connaître de la manière suivante Robert Guiscard : lorsqu'il apprit à Bari la mort du pape, il se demanda, non sans inquiétude, comment il regagnerait le Mont-Cassin ; il lui fallait traverser les pays occupés par les Normands et il craignait que ceux-ci, connaissant déjà la mort de leur adversaire Étienne IX, ne fissent un mauvais parti à ses ambassadeurs, d'autant mieux que les Normands savaient probablement que ces ambassadeurs se rendaient à Constantinople pour y conclure une alliance contre eux. Didier délibéra avec Argyros sur la conduite à tenir ; mais ne voyant rien de mieux à faire, il réitéra ce qui lui avait déjà réussi à Capoue. il vint trouver les Normands. Robert Guiscard lui fit un accueil analogue à celui que Richard lui avait fait et lui donna trois chevaux pour rentrer plus facilement au Mont-Cassin ; il y rentra le 18 avril 1058, et le lendemain, le jour même de Pâques, il fut, à l'âge de trente-et-un ans, solennellement intronisé abbé du Mont-Cassin [1].

Tel était l'homme sur lequel Hildebrand jeta les yeux

[1] Sur les débuts de Didier, devenu plus tard pape sous le nom de Victor III, cf. les premiers chapitres du troisième livre de la *Chronicon Casinense* de Leo de Marsi, qui a traité ce sujet avec sa précision ordi-

pour lui aider à conclure une alliance entre le saint siège et les Normands; quand Hildebrand vint voir Richard à Capoue, il est fort probable que Didier y vint aussi et lui fut d'un grand secours à cause de son amitié naissante avec le prince de Capoue. Aussi lorsque, à Osimo, le 6 mars 1059 et le dimanche suivant, Nicolas II sacra Didier abbé du Mont-Cassin et cardinal de l'église romaine, lorsque, à la même époque, il le nomma délégué du saint-siège pour la Campanie, la principauté de Bénévent, la Pouille et la Calabre, il récompensait des services déjà rendus à la papauté; en outre, en accordant tous ces honneurs au jeune abbé, le pape visait surtout à faire de lui l'intermédiaire entre Rome et les Normands.

Pendant que le pape et Hildebrand se servaient des Normands pour rendre quelque sécurité à la ville de Rome et à son territoire, le cardinal P. Damiani faisait prévaloir à Milan l'autorité du successeur de saint Pierre. Pressé de se rendre à la cour de Germanie, Hildebrand avait fait à Milan, durant le pontificat d'Étienne IX, un séjour trop court : le temps lui avait manqué pour porter remède à la déplorable situation religieuse de cette église; aussi, peu après l'intronisation de Nicolas II, Pierre Damiani, accompagné d'Anselme, évêque de Lucques, fut chargé de rétablir la discipline ecclésiastique dans la métropole de la Lombardie.

Aussitôt après son arrivée à Milan, Pierre Damiani réunit un synode diocésain qu'il présida; il plaça à sa droite, comme second légat du saint-siège, Anselme de Lucques, et à sa gauche Guido, archevêque de Milan. Celui-ci eut une attitude des plus humbles et des plus soumises, offrant, si le légat l'exigeait, de se placer à ses pieds sur un simple

naire. Aimé lui est bien inférieur sur cette question; ce qu'il raconte des premières années de Didier (III, 49) trahit la mise en scène et l'exagération.

tabouret ; voyant le saint siège en bonne harmonie avec la cour de Germanie, avec le duc Gottfried et avec les Normands, Guido avait compris que toute opposition de sa part entraînerait sa perte et il s'était résigné. Mais une partie du peuple milanais ne suivit pas cet exemple : craignant pour l'indépendance de l'église de saint Ambroise, qu'on lui disait être menacée par la suprématie et l'ingérance du pontife romain, il se porta vers l'église où se tenait le synode ; un violent tumulte s'éleva, les sons des cloches, les appels aux armes retentirent de toutes parts, et on ne parlait de rien moins que de massacrer les deux légats.

P. Damiani tint tête à l'orage avec son intrépidité ordinaire ; il se porta au devant des furieux, les harangua et parvint à dominer les vociférations et à calmer la foule ; il exposa aux Milanais que les premiers apôtres de la ville, saint Nazaire, saint Protais, saint Gervais étaient venus de Rome, que leur église était, dans tout le sens du mot, une fille de l'église romaine et qu'elle devait, suivant le conseil de saint Ambroise lui-même, d'autant plus de respect et de déférence à sa mère que celle-ci voulait uniquement veiller à l'honneur et à la prospérité de la métropole lombarde.

Resté tout à fait maître de la situation, Damiani fit signer à l'archevêque et aux principaux de son clergé une déclaration solennelle par laquelle, après avoir condamné et déploré ce qui se passait à Milan depuis trop longtemps, ils s'engagèrent à ne plus exiger de redevance pour la collation des saints ordres, des dignités ou des bénéfices ecclésiastiques, pour les consécrations d'églises, etc.; en outre à ne plus permettre que les prêtres, les diacres, les sous-diacres fussent mariés ou eussent des concubines.

Damiani se demanda ensuite, et non sans anxiété, ce qu'il devait faire des clercs dont l'ordination avait été

manifestement entachée de simonie; fallait-il regarder ces ordinations comme nulles? mais alors c'était le clergé de Milan tout entier qui était frappé de déchéance, car c'est avec peine qu'on eût trouvé à Milan un ecclésiastique qui n'eût donné de l'argent pour entrer dans les saints ordres.

Après des hésitations, après avoir cité pour autoriser son avis divers passages des saints pères, Damiani s'arrêta aux décisions suivantes qu'il soumit humblement à l'autorité du saint-siège, se déclarant prêt à les modifier ou à les rapporter si elles étaient répréhensibles. Pour avoir non pas institué dans l'église de Milan, mais continué à percevoir des redevances simoniaques, l'archevêque Guido consentit à ce qu'une pénitence de cent ans lui fût imposée, avec la possibilité de se racheter moyennant une somme déterminée pour chacune de ces années; le prélat déclara en outre qu'il allait se rendre en pèlerinage à saint Jacques de Compostelle en Espagne. Les clercs qui, pour leur ordination, n'avaient payé que les taxes ordinaires, sans trop se rendre compte de la faute qu'ils commettaient en agissant ainsi, étaient condamnés à jeûner au pain et à l'eau pendant cinq ans, deux jours par semaine en temps ordinaire et trois jours par semaine durant les deux carêmes qui précèdent la fête de Pâques et celle de Noël. Ceux qui avaient versé plus que les taxes ordinaires pour se faire plus facilement ouvrir les portes de la cléricature, devaient jeûner durant sept ans de cette manière, et, ce temps écoulé, ils devaient également jeûner au pain et à l'eau tous les vendredis, leur vie durant. Ceux que le jeûne fatiguait beaucoup ne seraient tenus de jeûner qu'une fois par semaine, à la condition de racheter l'autre jour par la récitation d'un psautier, ou de la moitié du psautier avec cinquante génuflexions, ou en nourrissant un pauvre, en lui lavant les pieds et en lui donnant ensuite une pièce de monnaie. Enfin, l'archevêque avait

à indiquer aux divers délinquants quel pèlerinage ils auraient à faire à Rome ou à Tours pour satisfaire à la justice de Dieu.

Pierre Damiani ne voulut pas consentir à ce que tous les clercs qui obéissaient à ces prescriptions fussent maintenus dans leurs charges et dignités ecclésiastiques, mais seulement ceux qui étaient instruits, chastes et appréciés pour la gravité de leurs mœurs ; la pénitence des autres leur vaudrait uniquement d'être relevés de l'excommunication qui pesait sur eux et d'être réconciliés avec l'Eglise.

C'est le cardinal Damiani lui-même qui, dans un opuscule dédié à Hildebrand et qui est parvenu jusqu'à nous, raconte les incidents et les résultats de sa mission à Milan ; malheureusement ces résultats furent assez éphémères[1].

[1] La relation de saint Damiani sur sa mission à Milan forme le cinquième opuscule dans ses œuvres complètes (Migne, 145, col. 89-98) ; il est dédié à Hildebrand et porte le titre suivant : *Actus Mediolani de privilegio romanae ecclesiae ad Hildebrandum, S. R. E. cardinalem archidiaconum* (lege *subdiaconam*); nous n'avons fait dans notre exposé que reproduire ou résumer les données de saint Damiani. — Arnoulf (*Gesta Archiep. Mediolan.*, III, 14. MG. SS , VIII, 21) parle aussi de la mission remplie à Milan par saint Damiani et ne la distingue pas assez de celle qui avait été confiée à Hildebrand, durant le pontificat d'Etienne IX. Arnoulf se moque de la vérité au point d'écrire que la vue du clergé de Milan remplit saint Damiani d'admiration; le légat affirmait n'en avoir jamais vu de pareil : nusquam se talem vidisse clerum ; si Damiani a prononcé ces paroles, il voulait dire évidemment qu'il n'en avait jamais vu d'aussi simoniaque et d'aussi dépravé. Enfin Bonitho (*ad amicum*, dans Jaffe, *Mon. Greg.*, p. 643) rapporte que la légation de saint Damiani eut lieu sur la demande de plusieurs clercs et de plusieurs laïques de Milan et il place cette légation avant la célébration du synode romain de 1059 ; son témoignage sur ce point de chronologie est tout à fait explicite. C'est aussi le sentiment d'Arnoulf puisque, après avoir parlé de saint Damiani à Milan, Arnoulf s'indigne de ce que l'archevêque Guido ait été mandé au synode romain et qu'il ait répondu à cette invitation ; les détails que fournit Arnoulf prouve qu'il s'agit bien du synode romain de 1059. — On ne s'explique

Le 13 avril 1059, Nicolas II réunit au Latran un synode auquel prirent part cent treize évêques et qui est resté célèbre dans l'histoire de l'Eglise à cause du décret qu'il a rendu sur le mode d'élection du souverain pontife. Il existe plusieurs textes différents de ce décret; aussi de nos jours une polémique assez vive s'est élevée pour savoir quelle est la version authentique [1]. Nous proposons la suivante, en donnant dans les notes les raisons qui militent

donc pas que beaucoup d'historiens aient placé l'ambassade de saint Damiani après le synode de 1059; c'est aller directement contre l'ordre suivi par Arnoulf et Bonitho. Les deux motifs suivants, qui ne paraissent pas fondés quand on les examine de près, ont contribué à propager cette erreur : 1° Bonitho dit que saint Damiani est allé à Milan après l'expédition des Normands dans le Latium, et comme cet historien ne parle que d'une seule expédition des Normands à Rome durant le pontificat de Nicolas II, on en a conclu qu'il s'agissait de celle qui a eu lieu après la célébration du concile durant l'automne de 1059. Mais nous savons maintenant par les *Annales romaines* qu'il y a eu deux campagnes des Normands dans le Latium en 1059, l'une avant, l'autre après le synode; Bonitho a donc très bien pu placer la mission de saint Damiani entre la première expédition et le synode; 2° Le rapport de saint Damiani est adressé à Hildebrand *archidiacre* de l'église romaine; or, a-t-on dit, Hildebrand n'était pas encore archidiacre mais seulement sous-diacre lors du synode de 1059, donc la mission à Milan a eu lieu après ce synode. — Il se peut très bien qu'il n'y ait là qu'une faute de copiste; avant d'être pape, Hildebrand était très connu, très célèbre comme archidiacre de l'église romaine, aussi dans beaucoup de choniques, de documents contemporains, lui donne-t-on par suite d'erreurs du même genre, le titre d'archidiacre pour des époques où il ne l'était pas. On peut aussi supposer que saint Damiani n'a terminé la rédaction de son mémoire que plusieurs mois après sa mission, c'est-à-dire lorsque Hildebrand était devenu archidiacre. Le 14 octobre 1059, Hildebrand signait une bulle pontificale en qualité d'archidiacre de l'Église romaine tandis qu'au mois d'août précédent, au synode de Bénévent, il n'était encore que cardinal sous-diacre.

[1] Jusqu'en 1837, c'est-à-dire jusqu'à la publication du second volume des lois dans la collection des *Monumenta Germaniae* de Pertz, on regardait comme authentique le texte du décret synodal de Nicolas II rendu en 1059, touchant l'élection des souverains pontifes, qui a été inséré dans un grand nombre d'ouvrages et de collections, notamment dans le décret de Gratien (*Decretum Magistri Gratiani*, prima pars,

en sa faveur, et en indiquant en italique dans le texte les passages controversés.

« Au nom de Notre-Seigneur Dieu et Sauveur Jésus-Christ, l'an 1059 de son Incarnation, durant le mois d'avril, Indiction XIIe, par devant les saints Evangiles, sous la présidence du très révérend et bienheureux apostolique Nicolas pape, dans la basilique du patriarcat du Latran, appelée Constantinienne, les très révérends archevêques et évêques ayant pris place ainsi que les vénérables prêtres et les diacres, le même vénérable pontife définissant au sujet de l'élection du souverain pontife, en vertu de l'autorité apostolique, a dit :

In nomine Domini et Salvatori nostri Jesu Christi, anno ab Incarnatione ejusdem 1059, mense Aprili, indictione 12, propositis sacrosanctis evangeliis, præsidente quoque reverendissimo ac beatissimo Nicolao apostolico papa in basilica Lateranensis patriarchii, quæ agnominatur Constantiniana, considentibus etiam reverendissimis archiepiscopis et episcopis et venerabilibus presbyteris atque diaconis, idem venerabilis pontifex auctoritate apostolica decernens de electione summi pontificis inquit :

distinctio XXXIII, c. 1. éd. Richter et Friedberg, Lipsiæ, 1879, t. I, col. 77 sq.) et dans Mansi (*Collectio concil.*, t. XIX, col. 903 sq.)

En 1837, Pertz donna de ce décret dans le volume indiqué plus haut : (*Mon. Germ., hist., Legum* t. II, pars altera p. 177), un autre texte qui sur deux ou trois points importants, différait du texte accepté jusque-là. La version de Pertz était surtout une copie du Codex 1984 du Vatican; elle trouva créance dans le monde savant et pendant quelque temps fut généralement adoptée. Divers critiques prétendirent ensuite que le document des *Monumenta Germaniae* était défectueux et il s'en suivit une controverse dans laquelle les uns tenaient pour l'ancien texte, d'autres pour celui de Pertz, enfin quelques-uns pensèrent, et je me rangerais volontiers à leur avis, qu'il y avait dans l'un et l'autre texte des omissions et des interpolations. Dans les luttes si ardentes qui remplirent la fin du onzième siècle, chacun cherchant pour sa cause des armes dans la tradition, il arriva trop souvent que des textes furent tronqués, interpolés, etc., et le décret de Nicolas II n'échappa pas à ces falsifications. Ainsi un contemporain Anselme, évêque de Lucques, écrit en parlant de ce décret : Præterea autem præfatus Wicbertus (l'antipape Guibert qui voulut renverser et remplacer Grégoire VII) aut sui ut suæ parti favorem ascriberent, quædam in eodem decreto addendo, quædam mutando, ita illud reddiderunt a se dissidens, ut aut pauca aut nulla exemplaria sibi concordantia valeant inveniri. Quale autem

« Frères bien aimés et coévêques et vous tous membres du Christ, moins élevés en dignité, Votre Béatitude n'ignore pas combien à la mort de notre prédécesseur de pieuse mémoire le seigneur Etienne, ce siège apostolique dont Dieu m'a confié la garde a eu d'adversités à supporter : les changeurs simoniaques ont de nouveau fait retentir leurs marteaux sur leurs enclumes, de telle sorte que la colonne du Dieu vivant en était comme ébranlée et semblait vaciller sur sa base; le filet du pêcheur suprême paraissait devoir être englouti dans les profondeurs d'un naufrage tant les flots étaient en fureur. Aussi, si votre fraternité le trouve bon, nous devons prudemment et avec le secours de Dieu, prévenir le retour de pareilles crises et réformer

Novit beatitudo vestra, dilectissimi fratres ac coepiscopi, inferiora quoque membra Christi non latuit, defuncto piæ memoriæ dompno Stephano prædecessore nostro, hæc apostolica sedes, cui Deo auctore deservio, quot adversa pertulerit, quot denique per simoniacæ hæreseos trapezitas repetitis malleis crebrisque tunsionibus subjacuerit, adeo ut columpna Dei viventis jamjam pene videretur concussa nutare et sagena summi piscatoris procellis intumescentibus cogeretur in naufragii profunda summergi. Unde, si placet fraternitati vestræ, debemus auxiliante Deo futuris casibus prudenter

decretum est, quod a se ita discrepare videtur, ut quid in eo potissimum credi debeat, ignoretur? » Sancti Anselmi Lucensis *ep. contra Guibertum antipapam* L. II, dans Migne, 149, col. 464. — Voici la liste incomplète des mémoires publiés sur le texte de ce décret synodal de Nicolas II : *Ueber das Decret des Papstes Nicolaus II über die Papstwahl*, von prof. Waitz, dans les *Forschungen zur deutschen Geschichte*, quatrième vol. 1864, p. 103-119. — Dans le même vol. de la même revue, p. 535 sqq. : *Ueber die Fälschung des Decrets Papst Nicolaus II uber die Papstwahl* von Will, avec une courte réplique de Waitz. — Une dissertation de Saur : *De statuto Nicolaï II;* — l'important article de Giesebrecht : *Das echte Decret Nicolaus II uber die Papstwahl und die Fälschungen*, dans le *Munchen. historich. Jahrbuch für* 1886, p. 156 sqq. Les répliques de Waitz et de Saur dans les *Forschungen zür deutschen Geschichte*, t. VII, p. 401 sqq., et celle de Sybel dans le *Historischer Zeitschrift*, 1867, t. I, p. 166 sqq. — Hinschius (*Kirchenrecht*, I, l., p. 248-261). — Un nouvel article de Waitz dans les *Forschungen*, t. X, p. 614. — L'ouvrage de Zöpffel : *Die Papstwahlen*, p. 11 sqq. — Enfin la dissertation de Weitzsacker dans le *Jahrbuch für deutsche Theologie*, t. XVIII, p. 486. Reprendre et controler les arguments pour et contre présentés et répétés par ces critiques, nous entraînerait trop loin ; il suffit d'exposer les motifs qui montrent l'authenticité de tel ou tel passage dans le texte que nous avons adopté.

pour l'avenir le statut ecclésiastique afin que de semblables calamités (ce qu'à Dieu ne plaise) ne reparaissent pas.

« En conséquence et conformément aux traditions de nos prédécesseurs et des autres saints pères, nous décrétons et nous statuons que le pontife de cette Eglise romaine et universelle venant à mourir, les cardinaux-évêques traitent ensemble les premiers et avec le plus grand soin de l'élection, sans léser l'honneur et le respect dus

occurere et ecclesiastico statui, ne recidiva, quod absit, mala prævaleant, in posterum providere.

Quapropter, instructi prædecessorum nostrorum aliorumque sanctorum patrum auctoritate, decernimus atque statuimus ut obeunte hujus romanæ ecclesiæ universalis pontifice, imprimis cardinales *episcopi* [1], diligentissima simul consideratione tractantes, *salvo debito*

[1] Jusqu'à ces mots : *imprimis cardinales*, les deux textes, celui du droit canon et celui de Pertz n'offrent pas de variantes appréciables, mais on lit dans le premier *cardinales episcopi*, et le texte de Pertz n'a pas ce dernier mot. La question est donc celle-ci : Nicols II et son synode ont-ils décidé que les seuls cardinaux-évêques de l'église romaine devaient, d'accord avec le roi de Germanie, indiquer le futur pape ou bien tous les cardinaux romains évêques, prêtres, diacres, sous-diacres devaient-ils prendre part à cette désignation préliminaire du futur pontife ? Les raisons suivantes montrent qu'il ne s'agissait que des cardinaux-évêques, par conséquent que le texte donné par Pertz est incomplet sur ce point. 1° Dans une encyclique que Nicolas II envoya, peu après la tenue du synode, à la chrétienté entière pour promulguer et faire connaître les décrets synodaux, voici comment il résume celui qui a trait aux élections à la papauté : Primo namque, inspectore Deo, est statutum ut electio Romani pontificis in potestate cardinalum episcoporum sit ; ita ut si quis apostolicæ sedi sine promissa concordi et canonica electione eorum, ac deinde sequentium ordinum religiosorum, clericorum et laicorum consensu, inthronizatur, is non papa vel apostolicus, sed apostaticus habeatur Mansi XIX, p. 897. Migne, 143, col. 1315. 2° De même dans une bulle aux évêques suffragants d'Amalfi, Nicolas II écrit : Primo namque, inspectore Deo, est statutum, ut, si quis apostolicæ sedi sine concordi et canonica electione ac benedictione cardinalium episcoporum, ac deinde sequentium ordinum religiosorum clericorum inthronisatur, non papa vel apostolicus habeatur. Mansi : *Collec. Con.* t. XIV, col. 1317. 3° Dans le synode de 1061, le pape Nicolas II réitéra dans les termes suivants le décret de 1059 : Nihilominus auctoritate apostolica decernimus, quod in aliis conventibus nostris decrevimus : ut si quis pecunia vel gratia humana vel populari seu militari tumultu sine concordi et canonica electione

à notre très cher fils Henri, actuellement roi et, si Dieu le veut, futur empereur, ainsi que nous le lui avons accordé par l'intermédiaire de son nonce Guibert, chancelier de Lombardie, et que nous l'avons accordé à ceux de ses successeurs auxquels ce siège apostolique aura personnellement reconnu ce droit, qu'ils s'adjoigent ensuite les clercs recommandables des autres ordres et enfin que les laïques donnent leur adhésion à la nouvelle élection ; pour couper court à toute tentative de vénalité que les hommes religieux soient donc

honore et reverentia dilectissimi nostri filii Heinrici, qui in presentiarum rex habetur et futurus imperator Deo concedente speratur, sicut jam sibi mediante ejus nuntio Langobardie cancellario Wiberto concessimus et successorum illius, qui ab hac apostolica sede personnaliter

ac benedictione cardinalium episcoporum ac deinde sequentium ordinum religiosorum clericorum, fuerit apostolicæ sedi inthronizatus, non papa vel apostolicus, sed apostaticus habeatur, liceat que cardinalibus episcopis cum religiosis et Deum timentibus clericis et laicis, invasorem etiam cum anathemate et humano auxilio et studio a sede apostolica repellere et, quem dignum judicaverint, præponere ; quod si hoc intra Urbem perficere nequiverint, nostra auctoritate apostolica extra Urbem congregati in loco, qui eis placuerit, eligant, quem digniorem et utiliorem apostolicæ sedi perspexerint, concessa ei auctoritate regendi et disponendi res ad utilitatem sanctæ Romanæ ecclesiæ, secundum quod ei melius videbitur, juxta qualitatem temporis, quasi jam omnino inthronizatus sit. MANSI, XIX, p. 899. — Ces trois textes de Nicolas II lui-même prouvent surabondamment qu'il faut lire *cardinales episcopi* dans le décret synodal de 1059. Quelques passages de saint Pierre Damiani, c'est-à-dire d'un cardinal-évêque durant le pontificat de Nicolas II, permettent de conclure dans le même sens. Ainsi P. DAMIANI écrit à l'antipape Cadalus qui disputait le saint-siège à Alexandre II et prétendait succéder à Nicolas II : Quo pacto præsumpsisti, vel, ut mitius loquar, acquiescere potuisti, ignorante romana Ecclesia, romanum te episcopum eligi ? Taceamus interim de senatu, de inferioris ordinis clero, de populo. Quid tibi de cardinalibus videtur episcopis ? qui videlicet et romanum pontificem principaliter eligunt, et quibusdam aliis prærogativis, non modo quorum libet episcoporum, sed et patriarcharum, atque primatum jura transcendunt : P. DAMIANI *epist. ad Cadoloum*, dans MIGNE, 144, col, 238. — Dans la même lettre PIERRE DAMIANI dit un peu plus loin, col. 243 : Nimirum cum electio illa per episcoporum cardinalium fieri debeat principale judicium, secundo loco jure præbeat clerus assensum, tertio popularis favor attollat applausum : sicque suspendenda est causa, usque dum regiæ celsitudinis consulatur auctoritas.

avec notre très illustre fils le roi Henri, promoteurs de l'élection du futur pontife et que les autres les suivent.

« Si l'église (romaine) offre un sujet ayant les qualités requises, qu'ils le choisissent, sinon qu'il soit pris dans une autre église.

« Dans le cas où la perversité des hommes impies et méchants prévaudrait de telle sorte qu'il fut impossible de procéder à Rome à une élection calme, sincère et exempte de simonie, que les cardi-

hoc jus impetraverint[1], sibi sequentium ordinum religiosos clericos adhibeant, sicque laici ad consensum novæ electionis accedant ut nimirum ne venalitatis morbus qualibet occasione subrepat, religiosi

[1] Quel est le rôle de la couronne de Germanie dans l'élection des papes d'après le décret synodal de 1059 ? Une remarque importante, c'est que dans les deux documents cités plus haut, dans l'encyclique et dans la bulle aux évêques suffragants d'Amalfi, Nicolas II n'en dit pas un mot ; ce silence surprend d'autant plus, que ces documents ne sont publiés que pour faire connaître les décisions synodales. Il n'en est pas non plus question dans le décret d'un synode plus récent de Nicolas II que nous avons également cité. En outre si l'on examine la phrase de notre texte dans lequel il est question d'Henri IV et de ses successeurs, il est facile de voir que cette phrase semble une interpolation ; elle est intercalée dans une autre phrase dont elle gène la marche, ainsi dans Hugo de Flavigny, dans Mansi, dans le droit canon on lit simplement : *cardinales diligentissima simul consideratione tractantes, sibi sequentium ordinum religiosos clericos adhibeant, etc...*, et la construction grammaticale y gagne ainsi que le sens. Est-ce à dire qu'il faille rejeter ce passage ? Je ne le pense pas et j'ai suivi sur ce point, pour les raisons suivantes, l'exemplaire du Vatican. 1° L'autre version du décret, celle du droit canon, contient également la phrase concernant la couronne de Germanie, à l'exception de ces mots : *Mediante ejus nuntio Langobardiae cancellario Wiberto* qui n'ajoutent rien au sens principal. Seulement ce passage est placé après la phrase : *eligant autem de ipsius Ecclesiae gremio, si reperitur idoneus ; vel si de ipsa non invenitur, ex alia assumatur.* Puisque toutes les copies du décret portent ce passage, il faut en conclure qu'il faisait partie du texte primitif. On peut discuter pour savoir s'il était en tel ou tel endroit du texte primitif, mais ce qui est incontestable et ce qui est l'essentiel, c'est qu'il y était. 2° P. Damiani affirme que le synode de 1059 a reconnu le droit qu'avait le roi de Germanie, en qualité de patrice de Rome, de coopérer à l'élection du pape ; il a écrit vers 1062 un opuscule intitulé *disceptatio synodalis* dans lequel il suppose un dialogue entre un avocat de la couronne de Germanie et un défenseur de l'église romaine, et voici les paroles qu'il met, au cours de la dis-

naux évêques, même en petit nombre, s'adjoignent les clercs religieux et les laïques catholiques et qu'ils aient le droit, d'accord avec

viri *cum serenissimo filio nostro rege Heinrico* [1] præduces sint in promovendi pontificis electione, reliqui autem sequaces [2].

cussion, dans la bouche de l'avocat : Huc accedit quod præstantius est, quia Nicolaus papa hoc domino meo regi privilegium, quod ex paterno jam jure successerat, præbuit, et per synodalis insuper decreti paginam confirmavit. Cum ergo privatus quisque a suo decidere jure non debeat, donec ventilato negotio judicialis in eum sententia promulgetur : quo pacto majestas regia prærogativam hanc suæ dignitatis amisit, quam et ex apostolicæ sedis liberalitate percepit, et ex paterno imperialis fastigii jure successit ? Le défenseur de l'église romaine ne nie pas que le droit du roi ait été reconnu par le synode, il répond au contraire : Privilegium invictissimo regi nostro ipsi quoque defendimus, et ut semper plenum, illibatumque possideat, vehementer optamus. *Disceptatio synodalis*, dans les œuvres de P. Damiani : Migne, *Patr. lat.*, t. 145, col. 71. La reconnaissance du privilége royal par le synode de 1059 étant établie, on s'est demandé si le roi de Germanie avait simplement à confirmer l'élection du pape déjà faite ou si son action pouvait se manifester durant l'élection même, pour faire réussir ou faire écarter tel candidat. Le texte du synode se borne à constater le droit de la couronne sans en préciser l'exercice avec une telle minutie ; dans un milieu aussi mouvementé que l'Italie du onzième siècle, comment aurait-on songé à régler d'une façon quasi mathématique les futures élections à la papauté ? Il suffisait de donner les principes généraux et c'était déjà une tâche assez lourde ; pour le reste on devait évidemment agir suivant les circonstances.

[1] Ces mots ne se trouvent pas dans le texte du droit canon; ils semblent indiquer que le roi peut agir dès le début de l'élection avec les cardinaux-évêques.

[2] La version du droit canon ajoute ici le passage suivant que je n'ai pas inséré dans le texte parce que c'est visiblement un commentaire, une glose, plutôt qu'une ordonnance : Et certe rectus atque legitimus hic electionis ordo perpenditur, si perspectis diversorum patrum regulis seu gestis etiam illa beati Leonis sententia recolatur : « Nulla, « inquit, ratio sinit, ut inter episcopos habeantur, qui nec a clericis « sunt electi, nec a plebibus expetiti, nec a comprovincialibus episco- « pis metropolitani judicio consecrati. » Quia vero sedes apostolica cunctis in orbe terrarum præfertur ecclesiis atque ideo super se metropolitanum habere non potest, cardinales episcopi procul dubio metropolitani vice funguntur, qui electum antistitem ad apostolici culminis apicem provehunt.

le roi très invincible, d'élire le pontife du siège apostolique dans l'endroit qui leur paraîtra le plus propice.

« L'élection une fois faite, si la guerre ou tout autre empêchement suscité par la malignité des hommes, ne permet pas que l'élu soit conformément à la tradition, intronisé sur le siège apostolique, il aura néanmoins, tout comme le pape, le droit de gouverner la sainte église romaine et de décider pour tout ce qui concerne cette église. On sait que le bienheureux Grégoire a agi de cette manière avant son sacre.

Si, malgré le présent décret rendu en synode, quelqu'un, à l'aide d'une sédition ou d'une prise de possession ou par tout autre moyen, était élu, ou même ordonné et intronisé, tous doivent voir en lui non pas le pape ou l'apostolique, mais un apostat, et, de par l'autorité de Dieu et de saints apôtres Pierre et Paul, qu'il soit à tout jamais anathématisé avec tous ses promoteurs, ses fauteurs, ses partisans, qu'il soit retranché de la sainte Eglise comme un antechrist, un

Eligant autem de ipsius Ecclesiæ gremio, si reperitur idoneus, vel si de ipsa non invenitur, ex alia assumatur [1].

Quodsi pravorum atque iniquorum hominum ita perversitas invaluerit, ut pura, sincera atque gratuita electio fieri in Urbe non possit, *cardinales episcopi cum religiosis clericis catholicisque laicis, licet tantum pauci sint* [2], jus tamen potestatis obtineant eligere apostolicæ sedis pontificem *cum invictissimo rege* [3] ubi congruentius judicaverint.

Plane postquam electio fuerit facta, si bellica tempestas vel qualiscumque hominum conatus malignitatis studio restiterit, ut is, qui electus est, in apostolica sede juxta consuetudinem inthronizari non valeat, electus tamen sicut papa auctoritatem obtineat regendi sanctam Romanam Ecclesiam et disponendi omnes facultates illius. Quod beatus Gregorius ante suam consecrationem fecisse cognoscitur.

Quod si quis contra hoc nostrum decretum synodali sententia promulgatum per seditionem vel præsumptionem aut quodlibet ingenium electus aut etiam ordinatus seu inthronizatus fuerit, *non papa sed Sathanas, non apostolicus, sed apostaticus ab omnibus habeatur et*

[1] C'est ici que la version adoptée dans le droit canon place le passage concernant le privilège de la couronne de Germanie, depuis ces mots : *salvo debito honore* jusqu'à *impetraverint*, à l'exception de ce passage *mediante ejus nuncio Langobardie cancellario Wiberto.*

[2] Le manuscrit du Vatican porte... *in Urbe non possit, licet tantum pauci sint, jus*, etc. — Le sens est alors évidemment trop vague et l'addition de l'autre version le complète et le définit.

[3] Ces mots ne sont que dans le manuscrit du Vatican.

intrus, un destructeur de toute chrétienté. Sans lui reconnaître le droit d'exposer sa défense, qu'il soit dégradé de la dignité ecclésiastique qu'il avait auparavant et que l'on ne puisse jamais revenir sur cette décision. Quiconque lui aura donné son adhésion, ou lui aura témoigné quelque respect comme à un pontife légitime, ou aura osé le défendre de quelque manière que ce soit, sera puni de la même peine que lui.

« Anathème éternel et excommunication au téméraire qui ne tiendra pas compte de notre présent décret, qui, au mépris de ce statut, essayera dans sa présomption de subjuguer et de troubler l'église romaine, qu'il partage le sort des impies lesquels ne ressusciteront pas au jugement. Que dans cette vie et dans la vie future, il éprouve les effets de la colère de Dieu tout puissant, du Père, du Fils et du Saint-Esprit et la fureur des saints apôtres Pierre et Paul dont il a voulu perdre l'Eglise. Que sa maison soit déserte, que nul n'habite sous sa tente, que ses enfants soient orphelins et sa femme veuve. Qu'il soit renversé lui et ses fils, qu'ils soient réduits à mendier leur pain et chassés de leurs maisons, que l'usurier s'acharne après ses biens et que les étrangers bénéficient de ses travaux. Que la terre entière combatte contre lui, que tous les éléments lui soient contraires ; puissent les saints dont les reliques

teneatur [1] et auctoritate divina et sanctorum apostolorum Petri et Pauli perpetuo anathemate cum suis auctoribus, fautoribus et sequacibus omnibus a liminibus sanctæ Ecclesiæ separatus adjiciatur, sicut antichristus et invasor atque destructor totius christianitatis. Nec aliqua super hoc audientia aliquando ei reservetur sed ab omni ecclesiastico gradu, in quocumque prius erat, sine retractatione deponatur. Cui quisquis adheserit vel qualemcumque tanquam pontifici reverentiam exhibuerit aut in aliquo illum defendere præsumpserit, pari sententia sit mancipatus.

Quisquis autem hujus sententiæ decretalis nostræ temerator extiterit et Romanam Ecclesiam sua præsumptione confundere et conturbare contra hoc statutum temptaverit, perpetuo anathemate atque excommunicatione dampnetur et cum impiis, qui non resurgunt in judicio, deputetur. Omnipotentis scilicet Dei Patris et Filii et Spiritus santi contra se iram sentiat et sanctorum apostolorum Petri et Pauli, quorum presumit confundere Ecclesiam, in hac vita et in futura furorem repperiat. Fiat habitatio ejus deserta et in tabernaculo ejus non sit qui inhabitet ; fiant filii ejus orfani et uxor ejus vidua ; commotus amoveatur ipse atque ejus filii et mendicent et ejiciantur de habitationibus suis, scrutetur fenerator omnem substantiam ejus, et diripiant alieni omnes labores ejus ; orbis terrarum

[1] Le passage souligné n'est pas dans la version du droit canon.

sont à Rome le couvrir de confusion et montrer que déjà en cette vie la vengeance de Dieu s'exerce sur lui. Que la grâce de Dieu tout puissant protège au contraire ceux qui se conformeront au présent décret et, de par l'autorité des bienheureux princes des apôtres Pierre et Paul, qu'elle les absolve de tous leurs péchés. Amen. »

pugnet contra eum et cuncta elementa sint ei contraria, et omnium sanctorum Rome quiescentium merita illum confundant et in hac vita super eum apertam vindictam ostendant. Observatores autem hujus nostri decreti Dei omnipotentis gratia protegat et auctoritate beatorum principum apostolorum Petri et Pauli ab omnibus peccatorum vinculis absolvat. Amen.

Nicolas, évêque de la sainte Église catholique et apostolique, a souscrit au décret promulgué, tel qu'il est lu ci-dessus.

Boniface, par la grâce de Dieu, évêque d'Albano; Ubert, évêque de la sainte église de Silva-Candida ; Pierre, évêque d'Ostie ; Pierre, évêque de Labicum : tous ces évêques romains ont souscrit avec Jean, évêque de Porto.

Jean, cardinal du titre de saint Marc; Léon, cardinal du titre de saint-Damase ; Vivus, cardinal du titre de sainte-Marie Transtibérine ; Didier, cardinal du titre de sainte-Cécile : tous ceux-là ont souscrit.

Mancinus, diacre; Crescentius, diacre ; Amantius, diacre : tous ces diacres de la sainte église romaine ont souscrit.

Hildiprandus (sic), moine et sous-diacre et les autres sous-diacres de l'église romaine ont souscrit.

Guido, archevêque (de Milan); Dominique, patriarche de Grado ; Ugo, archevêque de Besançon ; Hildeprand, archevêque de Capoue ; Ulderic, archevêque de Bénévent; Alphanus, archevêque de Salerne : tous ceux-là ont signé.

Jean, évêque de Sabine, Jean, évêque de Tibur, Roland, évêque de Sutri, Ailard, évêque et abbé de Saint-Paul, Léon, évêque de Gaëte, Jean, évêque de Terracine, Pandulfe, évêque de Marsi, Atto, évêque de Teate, Dominique, évêque de Valva, Jean, évêque de Penna, Palumbus, évêque de Sora, Pierre, évêque de Castellanetum, Lodoicus, évêque de Nocera, Hermann, évêque de Castellum, Henri, évêque de Spolète, Maginard, évêque d'Urbino, Godefroid, évêque de Pérouse, Hageno, évêque d'Autun, Godefroid, évêque de Avellana, Ulderic, évêque de Fermo, Bérard, évêque d'Ascoli, Ugo, évêque de Camerino, Guillaume, évêque de Numana, Transmond, évêque de Fiesole, Jean,

évêque de Soana, Rofred, évêque d'Ateste, Albert, évêque de Narni, Bernard, évêque de Agatha, Teuzo, évêque d'Orvieto, Jean, évêque de Chiusi, Jean, évêque de Sienne, Guido, évêque de Volterra, Pierre, évêque de Vulturne, Benoît, évêque de Suesse, Azzo, évêque de Foligno, Pierre, évêque de Teramo, Girard, évêque de Rosella, Anselme, évêque de Lucques, Pierre, évêque de Pesaro, Adulfe, évêque de Montefeltre, Rodulfe, évêque de Gubbio, Theodotius, évêque de Sinagaglia, Martin, évêque de Fondi, Ardin, évêque de Todi, Arduin, évêque de Fano, Arnoulf, évêque de Cosenza, Étienne évêque de Troia, Benoît, évêque de Fossombrone, Ugo, évêque de Gallipolis, Girard, évêque de Rieti, Gisbert, évêque de Toscanella, Achinus, évêque d'Assise, Ingo, évêque de Bagnarea, Vegrimo, évêque de Populonia, Herasme, évêque de Segni, Arechis, évêque d'Alifa, Cunibert, évêque de Turin, Opizo, évêque de Bobbio, Benzo, évêque d'Albe, Otto, évêque de Novarre, Henri, évêque d'Ivrée, Guillaume, évêque de Populonia, Grégoire, évêque de Vercelli, Ubert, évêque de Gênes, Déodat, évêque Corbino, Jean, évêque de Trevi, Jean, évêque d'Alatri, Placitus, évêque de Veroli, tous ceux-là ont donné leur approbation [1].

Le sens du décret est donc celui-ci : à la mort du pape, les sept cardinaux-évêques de l'église romaine désignés sous le nom de cardinaux du patriarcat du Latran, c'est-à-dire les évêques d'Ostie, de Silva-candida ou Sainte-Rufine, de Porto, d'Albano, de Sabine, de Tusculum (Frascati) et de Prænestе (Palestrina) devaient se concerter entre eux et, d'accord avec Henri IV ou avec ses successeurs, si le saint-siége leur a personnellement reconnu ce privilége, désigner le futur pape ; pour être valide, son élection devait cependant être confirmée par le clergé et par le peuple de Rome. En cas d'empêchement, l'élection pouvait avoir lieu hors de Rome, et dans les conditions indiquées plus haut; la présence ou l'adhésion de tous les cardinaux-évêques n'était pas indispensable pour la validité et la légitimité de

[1] Pour les signatures du synode, voyez le texte de Pertz : *MG. Legum* t. II, p. 179.

l'élection. La coopération de la couronne de Germanie à l'élection du pape est envisagée par le décret non pas comme un droit strict et permanent, tout à fait irrévocable, mais simplement comme un privilége que le saint-siége peut abroger si la conduite, l'attitude du successeur d'Henri IV rendent cette mesure opportune. Tout en ménageant la transition, le décret synodal de 1059 est donc une tentative pour rendre à l'église romaine sa liberté électorale, pour la délivrer du patrice de Rome qui s'arrogeait dans les élections à la papauté une influence prépondérante, ce patrice fût-il un empereur ou un tyranneau du Latium. Le décret visait également pour y mettre fin ces mouvements populaires, ces acclamations par le peuple de tel ou tel candidat qui s'imposait ensuite au choix du clergé et des cardinaux, quoique l'argent distribué dans les tavernes fût, dans certains cas, la seule raison de l'enthousiasme de la foule.

Enfin le décret ne songe pas seulement à l'avenir; on y reconnaît aussi la préoccupation de légitimer par un vote solennel, si elle avait besoin d'être légitimée, la procédure suivie pour l'élection de Nicolas II. Le pape avait été élu à Sienne et le décret porte que l'élection du pape peut avoir lieu hors de Rome si les circonstances ne permettent pas de la faire à Rome même ; ce sont les cardinaux réunis et réconfortés par Hildebrand qui se mettent d'accord avec la couronne de Germanie pour élever Gérard à la papauté, et le décret dit qu'on agira de la même manière dans les futures élections ; il est peu probable que tous les cardinaux-évêques fussent réunis à Sienne, et le décret prévoit aussi ce cas, déclarant que l'élection n'en est pas moins valide et définitive ; il n'est pas jusqu'à cette stipulation du décret d'après laquelle le pape élu peut, avant d'être sacré et intronisé à Rome, exercer tous les droits et jouir de tous les priviléges du pape légitime qui ne s'applique à

Nicolas II, agissant déjà comme pape au synode de Sutri avant d'être sacré et intronisé à Rome. Remarquons en terminant cette analyse qu'au dire de plusieurs contemporains, Hildebrand fut l'inspirateur et le principal auteur de cet important document diplomatique. Il porte bien en effet la marque de ce grand esprit, la trace de ses efforts incessants, pour rendre à l'Église, à la papauté la dignité et la liberté indispensables à l'accomplissement de leur mission [1].

Après avoir rendu cet important décret, le synode publia plusieurs canons que le pape lui-même a, dans deux documents officiels, résumés de la manière suivante :

« A la mort du pontife de Rome ou à la mort de l'évêque de toute autre ville, nul ne doit faire main basse sur son héritage, il revient intégralement à ses successeurs.

« Nul ne doit entendre la messe d'un prêtre s'il sait que ce prêtre a une concubine ou une *subintroducta*. Le saint synode a en effet promulgué une sentence d'excommunication contre ceux qui n'observeraient pas la prescription suivante : Après le décret touchant la chasteté des prêtres, publié par notre prédécesseur de pieuse mémoire le très saint pape Léon, nous défendons de la manière la plus absolue et nous interdisons de la part de Dieu tout puissant et au nom des bienheureux apôtres Pierre et Paul, à tout prêtre, tout diacre et tout sous-diacre qui prend publiquement une concubine ou qui ne la quitte pas après l'avoir prise, de chanter la messe, de lire à la messe l'Evangile ou l'Epître, d'assister dans le *presbysterium* aux offices divins avec ceux qui obéissent à cette ordonnance, de recevoir de l'Église quelque redevance ; ces défenses et interdictions dureront jusqu'à ce que avec le secours de Dieu nous ayons prononcé notre sentence à l'endroit du délinquant.

« Nous prescrivons en outre, que les clercs des ordres énumérés

[2] Voyez dans Jaffe, *Monumenta Bambergensia* (Berlin, 1869), p. 105, la lettre des évêques du conciliabule de Worms à Grégoire VII ; dans cette lettre, qui est du mois de janvier 1076, les évêques parlant du décret de Nicolas II rendu au synode de 1059, écrivent à Grégoire VII : Hujus consilii seu decreti tu ipse auctor et persuasor subscriptor que fuisti. La lettre forme le n° 48 du *Codex* d'Udalric.

plus haut qui, obéissant à notre prédécesseur, gardent la chasteté, aient, comme il convient à des clercs vraiment pieux, un réfectoire et un dortoir communs, situés près des églises pour lesquelles ils ont été ordonnés ; de même, qu'ils mettent en commun tout ce qui leur revient de ces églises.

« Nous leur demandons de tendre de toutes leurs forces à la vie des apôtres, c'est-à-dire à la vie en commun, afin qu'après être arrivés à la perfection, ils méritent d'être admis dans la patrie céleste avec ceux qui seront récompensés au centuple.

« Les dîmes et les prémices ainsi que les offrandes faites aux églises de Dieu pour les vivants ou pour les morts doivent être intégralement acquittées par des laïques et mises à la disposition des évêques, pour être distribués conformément aux règles canoniques ; ceux qui les retiendront seront exclus de la sainte Église.

« Un clerc ou un prêtre ne doit jamais obtenir une église à l'aide d'un laïque, que ce soit gratuitement ou à prix d'argent.

« Nul ne doit prendre l'habit de moine dans l'espérance ou avec la promesse de devenir abbé.

« Nul ne doit être ordonné ou être promu à une dignité ecclésiastique quelconque d'une manière simoniaque.

« Les laïques ne doivent pas juger les clercs de quelque ordre qu'ils soient et les exclure des églises.

« Nul ne doit prendre femme parmi ses consanguins jusqu'à la septième génération ou aussi loin que la parenté peut être constatée.

« Un laïque ayant en même temps une femme et une concubine ne peut être en communion avec l'Église.

« Un laïque ne doit pas être d'une manière trop précipitée élevée à une dignité ecclésiastique quelconque ; auparavant, il devra, après avoir quitté l'habit du siècle, vivre avec les clercs et donner des preuves de sa vocation [1]. »

[1] Ce résumé des canons du concile se trouve dans l'encyclique du pape (Mansi, *Collec. Conc.*, t. XIX, col. 897); Migne, 143, col. 1315, et dans la lettre pontificale aux évêques de la métropole d'Amalfi (Mansi : *l. c.*, col. 907, Migne, *l. c.*, col. 1317). Nicolas II envoya également au clergé et aux fidèles de la Gaule, de l'Aquitaine et de la Gascogne, un exposé des décisions synodales (Mansi, *Coll. Concil.*, t. XIX, col. 873. — Migne, 143, col. 1314) ; cet exposé ne coïncidant pas tout à fait avec ceux des deux lettres précédentes, il est évident que le pape choisissait dans les décrets du synode ceux qui intéressaient plus spéciale-

Le synode poursuivait donc la lutte contre la simonie et l'incontinence des clercs ; il l'accentuait même puisqu'il allait jusqu'à défendre aux laïques d'assister à la messe d'un clerc concubinaire ; ces canons prouvent aussi que l'assemblée de 1057 avait à cœur de favoriser et de développer la vie canoniale parmi les clercs, c'est-à-dire de les grouper en communautés dont les membres, renonçant à

ment le pays auquel la lettre était adressée. Telle sont les stipulations suivantes insérées dans le document pontifical.

« De his autem clericis qui tonsuram projiciunt et a clericatu recedunt, quos apostatas Julianistas jure vocitamus, statuimus ut, nisi ad professionem clericatus redierent, omni christiana communione priventur.

« De monachis vero propositum non servantibus decrevimus ut, quosque ad propositum redeant, et in monasterio regulariter consistant, communione privati permaneant.

« Illi etiam qui peregrinos, vel oratores cujuscumque sancti, sive clericos, sive monachos, vel feminas seu inermes pauperes deprædati fuerint, vel bona eorum rapuerint, vel in malum eis obviaverint, anathematis vinculo feriantur, ni digne emendaverint.

« De confiniis cœmeteriorum, sicut antiquitus a sanctis Patribus statutum est, statuimus ita : Ut major ecclesia per circuitum sexaginta passus et habeat, capellæ vero, sive minores ecclesiæ triginta. Qui autem confinium eorum infringere tentaverit, vel personam hominis aut bona ejus inde abstraxerit, nisi publicus latro fuerit, quousque emendet, et quod rapuerit reddat, excommunicetur. »

Le premier de ces décrets présente un intérêt particulier ; quelques historiens, Hérélé par exemple (*Concilien Geschichte*, t. IV, p. 776) ont prétendu, en effet, qu'au onzième siècle le prêtre pouvait, s'il résignait son bénéfice et renonçait à toute charge et à toute fonction dans l'Église, rentrer purement dans la vie laïque et se marier, que ce mariage était valide aux yeux de l'Église. Pour Nicolas II au contraire, le clerc, quel qu'il soit, qui abandonne sa tonsure, et sort de la cléricature, c'est-à-dire, rentre dans la vie laïque n'est qu'un imitateur, un complice de Julien l'apostat et demeure excommunié jusqu'à résipiscence. De même pour les moines. Il est donc vrai de dire qu'au onzième siècle, l'Église regardait comme perpétuel le vœu de chasteté émis par celui qui entrait dans les ordres sacrés ou dans la vie monastique. On a pris le change parce que plusieurs fois et avec raison, les papes ont invité les clercs concubinaires à quitter leurs charges et dignités, mais ils n'étaient pas pour cela relevés des obligations de la vie cléricale et autorisés à se marier.

toute propriété particulière, mangeaient à la même table, dormaient dans le même dortoir et chantaient en commun les louanges de Dieu, l'office prescrit par la liturgie. La vie canoniale a été fort en honneur dans le clergé avant le onzième siècle ; elle ne date pas des réformateurs de l'Eglise à cette époque ; mais ces réformateurs, Hildebrand surtout, ont multiplié leurs efforts pour l'introduire dans les divers diocèses. Préoccupée avec raison de l'influence parfois désastreuse que le contact avec le monde peut avoir sur le clerc, l'école réformatrice voyait au contraire dans la vie canoniale, la vie commune, un préservatif contre les deux fléaux du clergé de l'époque, la simonie et l'incontinence. Le renoncement à toute propriété coupait court aux tentations de la simonie ; la vie en commun dans des maisons où la femme n'avait pas accès mettait à l'abri de bien des dangers, rendait à peu près impossibles des liaisons coupables.

Le mot chanoine (*canonicus*)[1] n'a donc pas au onzième siècle le sens qu'il a aujourd'hui en France, car aujourd'hui le chanoine ne renonce pas à sa fortune privée et ne vit pas en communauté avec ses confrères ; c'est surtout un titre horifique et le seul vestige du passé est l'obligation qui incombe encore au chanoine titulaire de réciter avec ses confrères une partie de l'office liturgique.

Il ne faut pas non plus confondre au moyen âge le chanoine et le moine ; il y a entre les deux des différences faciles à constater. Le chanoine n'a pas le costume du moine, il peut manger de la viande, n'est pas soumis aux macérations, aux pénitences spéciales à la vie monastique, il consacre sa vie au ministère paroissial, au gouvernement à la direction des âmes, toutes choses qui, dans

[1] Du mot grec Κανών, règle ; d'où chanoine, qui suit un règlement particulier.

l'origine surtout, étaient étrangères à la vocation du moine.

Pour que l'institution des chanoines rendit les services qu'on attendait d'elle, il était important de la conserver dans son esprit primitif; aussi, dans le discours suivant, Hildebrand dénonça au synode de 1059 les statuts pour la vie canoniale, promulgués par l'empereur Louis le Débonnaire dans l'assemblée d'Aix-la-Chapelle en 817; il reprochait à ces statuts de permettre aux chanoines de garder ou d'acquérir une fortune privée.

« Dans cette ville de Rome, dit Hildebrand, dans les provinces et les paroisses qui lui sont plus étroitement attachées et qui relèvent d'elles plus spécialement, quelques clercs enflammés par l'Esprit Saint du feu de la charité parfaite, ont, déjà depuis un certain temps, à l'exemple de l'Eglise primitive, adopté et professé la vie commune, ne se réservant rien en propre, c'est-à-dire donnant tout ce qu'ils ont aux pauvres, ou le laissant à leurs familles ou bien en faisant donation aux églises du Christ. Mais il arrive que ceux qui, par amour pour la perfection, ont embrassé une vie plus sévère, qui, l'austérité aidant, veulent entrer par la porte étroite, sont sollicités de se laisser peu à peu gagner par le froid de l'iniquité, de revenir en arrière et de tomber dans une sorte d'apostasie en renonçant aux engagements qu'ils avaient pris ; parmi eux se rencontrent d'imprudents jeunes gens ou des vieillards suspects qui, faisant abstraction des vœux qu'ils ont émis ou que leurs parents ont émis pour eux, cherchent à posséder quelque chose en propre. Pour couvrir leur prévarication, ils invoquent surtout quelques chapitres d'une règle qui, dit-on, sur l'ordre de l'empereur Louis, aurait été compilée, je ne sais par qui, pour les chanoines... Ces chapitres sont sous vos yeux, aussi que votre sainte assemblée veuille bien les examiner, le jugement que vous porterez ensuite sera aussi compétent qu'il est nécessaire. Ceux qui ont promis par eux-mêmes ou par l'intermédiaire de leurs parents de vivre dans une congrégation de chanoines sans rien avoir en propre, ceux qui ont commencé à mener cette vie seront avertis de ne pas regarder et de ne pas revenir en arrière; ceux qui n'ont pas encore mis la main à la charrue sauront à quoi ils s'engagent s'ils se décident à l'y mettre. Que votre Sainteté daigne également faire réciter la formule par

laquelle jusqu'à nos jours les clercs de cette ville de Rome se sont engagés à vivre en communauté, à l'exemple de l'Eglise primitive ; si cette formule mérite d'être approuvée, que votre autorité veuille bien le faire, qu'elle soit au contraire amendée si elle en a besoin. Quelques-uns de ces clercs, soient supérieurs soient inférieurs, soucieux de persévérer dans la voie dans laquelle ils se sont engagés, m'ont demandé à moi qui ne suis que le très humble serviteur de Votre Sainteté, de vous prier de rendre votre décision le plus promptement possible, car, après avoir pris connaissances de ces chapitres trop accommodants, plusieurs ont complètement abandonné la vie commune, ou, s'ils y restent, ils se font une fortune personnelle ; s'ils ne la font pas parce qu'ils ne peuvent la faire, ils n'en demeurent pas moins persuadés qu'il est licite d'agir ainsi...

Nicolas II répondit d'une manière favorable à la requête de Hildebrand ; la décision qu'on vous prie de rendre, dit-il en substance, est d'autant plus urgente que souvent on s'adresse à ce siège apostolique pour savoir à quoi s'en tenir sur ce point.

La règle faite pour les chanoines et qui était divisée en deux livres, fut donc examinée par l'assemblée ; le premier livre ne souleva pas de critiques; il contenait des passages des pères sur la vie morale des clercs, sur les vertus qu'ils devaient pratiquer, mais il n'en fut pas de même du second livre. Cette parole du Christ : « Celui qui ne renonce pas à tout ce qu'il possède ne saurait être mon disciple, » ce second livre semblait la commenter et l'expliquer de la manière suivante : « Celui qui ne garde pas tout ce qu'il a ou qui ne se fait pas une fortune par les moyens à sa disposition ne saurait être mon disciple. » De même pour les religieuses: depuis les apôtres jusqu'à l'empereur Louis, elles avaient en entrant dans la vie religieuse renoncé à toute propriété particulière ; elles n'avaient commencé à jouir des biens de l'Église qu'après s'être dépouillées complètement de leurs biens propres. L'empereur Louis avait, au contraire, admis que la religieuse

pouvait posséder, avoir son pécule spécial et jouir en même temps des biens de l'Église. L'Asie, l'Afrique, l'Europe à l'exception d'un petit pays de la Germanie, n'avaient jamais connu de congrégations de religieuses ayant un tel droit. Quelle que fut sa piété, l'empereur Louis n'avait pas qualité pour les fonder ; il n'était que laïque, il aurait dû agir avec le consentement et en vertu de l'autorité du saint siége apostolique romain. Enfin quand on arriva à l'article de la règle d'après lequel on devait donner par jour à chaque membre de la congrégation quatre livres (*alias* six) de pain et six mesures de vin pesant chacune une livre, toute l'assemblée fit entendre des clameurs : ce n'était pas là, disait-on, une règle pour des chanoines et des chanoinesses, mais pour des cyclopes, pour des matelots, pour des matrones intempérantes. La conclusion fut que l'assemblée condamna une pareille règle [1].

Le synode ne se borna pas à traiter les questions de discipline ; il eut aussi à décider sur une question de dogme, soulevée par l'hérésiarque Bérenger, diacre de l'église Saint-Maurice à Angers. Nous avons raconté dans les chapitres précédents comment la doctrine de Bérenger avait été condamnée, au mois de septembre 1050, par le synode de Vercelli, présidé par le pape Léon IX, et une seconde fois en 1054, au synode de Tours, tenu par Hildebrand, alors légat du saint siége dans les Gaules. Quoique Bérenger eût assisté à cette dernière assemblée et eût été témoin de sa condamnation, il n'en continua pas moins à répandre ses erreurs ; la mort de Léon IX, les pontificats trop courts de Victor II et d'Etienne IX ne permirent

[1] *Annales ordinis S. Benedicti*, de Mabillon, l, LXI, 33, t. IV, p. 585. — Sur l'origine de cette règle des chanoines, dite règle d'Aix-la-Chapelle et condamnée par le synode, voyez Mabillon, *l. c.*, et Héfélé, *Concilien Geschichte*, t. IV, p. 9 sqq. première édition.

pas au saint siége de revenir sur cette affaire pour arrêter l'hérésie naissante ; mais, en 1059, Bérenger, cédant enfin aux pressantes admonestations de Hildebrand, se décida à venir à Rome et à soumettre au pape et au synode son enseignement sur le sacrement de l'autel. Il n'était pas sans inquiétude; aussi, pour captiver les bonnes grâces de Hildebrand, il se fit appuyer par la curieuse lettre de recommandation qui suit:

« A Hildebrand, fils vénérable de l'église romaine, le comte Geoffroy souhaite de ne pas se montrer indigne d'une si illustre mère.

« Bérenger se rend à Rome comme tu l'avais désiré et comme tu le lui avais intimé par écrit. C'est à toi maintenant de faire preuve de magnanimité chrétienne pour qu'il ne te retrouve pas tel que tu as été à son égard quand tu es venu au milieu de nous en qualité de représentant de l'autorité apostolique. Il avait attendu ton arrivée comme on attend l'arrivée d'un ange, ne prévoyant certes pas que tu te bornerais à rendre la vie aux âmes, qui ne vivaient plus et à mortifier celles qui étaient vivantes. En effet, étant convaincu, comme tu avais pu l'être, de la fausseté de l'accusation d'hérésie que faisaient peser sur lui des hommes détestables, remplis d'une jalousie et d'un orgueil absolument incurables, tu ne les as cependant pas, comme aurait dû le faire un champion de la vérité, frappés des censures de la puissance apostolique, tu n'as pas confondu ses adversaires ; non, tu as joué le rôle de ce personnage dont il est dit : c'était un disciple de Jésus, mais secrètement par crainte des Juifs. Par égard pour toi, je ne parle pas de celui qui après avoir dit : « je ne vois aucun motif de condamner cet homme à mort, » n'a pas usé de son pouvoir royal pour l'empêcher de mourir et cependant tu as été encore plus faible que lui, car enfin Pilate n'a pas craint de faire comparaître le Seigneur Jésus. Toi, au contraire, lorsque les adversaires de Bérenger ont été réunis, tu n'as pas osé prendre sa cause en main et la juger sans le concours de la foule, tu as craint d'excommunier cet inepte qui lançait l'anathème à quiconque prétendait que le pain restait sur l'autel (après la consécration) et cependant tu savais que le langage de cet homme n'était qu'une témérité impie contre la vérité de la saine doctrine, tu as gardé un silence tout à fait contraire à l'évangile... En tenant

ce langage, mon intention n'est ni de t'injurier, ni de te faire affront mais simplement de t'avertir, toi qui m'es cher ; tu comprendras ainsi combien il peut être honteux de dissimuler lorsque la dissimulation conduit à ne pas réprimer ceux qui devaient être réprimés, tu te rendras compte que maintenant, l'occasion étant favorable, tu dois réparer par une libre et complète adhésion à la vérité cette dissimulation dont tu t'es rendu coupable. Oui, voici le moment favorable, tu as maintenant Bérenger en face du seigneur apostolique. Si de nouveau, tu te laisses capter par les erreurs des ineptes, il demeurera bien établi que tu n'as pas, d'une manière raisonnable, remis au momment opportun la solution de la question, mais que, par pusillanimité et par crainte, tu n'as pas osé prendre en main la cause d'un innocent. Si, ce qu'à Dieu ne plaise, l'affaire se terminait de cette façon, il nous faudrait renoncer aux grandes espérances que nous avions fondées sur toi et tu commettrais une énormité contre toi-même pour ne pas dire contre Dieu. Tu ne serais plus qu'un Orient bien néfaste venu dans notre Occident, non pas pour illuminer nos ténèbres mais au contraire pour obscurcir et éteindre nos lumières, autant que tu l'aurais pu. Tous ceux, j'ai pu m'en convaincre par moi-même, qui dans nos pays se distinguent par leur érudition, tous ceux qui jugent d'après les saintes écriture, avaient déclaré que la doctrine de Bérenger était conforme à nos saints livres, tous comptaient grandement sur ton autorité pour affirmer et proclamer la vérité. Nous savons que ta dissimulation a été pour eux une cause de pénible confusion ; lorsque tu es venu au milieu de nous, tu as obligé à un honteux silence ceux dont les bouches s'ouvraient déjà pour faire connaître la vérité. Bien plus ! j'apprends que ceux qui ouvertement rougissent du Christ et de ses maximes, étant très anxieux durant ton séjour au milieu de nous, allaient répétant partout, pour cacher leurs craintes, que l'important n'était pas de discuter touchant le corps et le sang du Christ, mais de savoir comment le chrétien doit se conduire dans la vie. Si cette erreur vulgaire vient à se développer, ce sera une hérésie capitale et il ne sera plus possible d'affirmer cette résurrection de la chair qui a été célébrée dans le Christ et au sujet de laquelle l'apôtre a dit : ce corps de corruption revêtira l'incorruptibilité, ce corps de mort revêtira l'immortalité ; il en sera ainsi si nous concédons plus longtemps qu'en dehors de ce qui concerne le sacrement, le corps du Christ puisse être d'une manière sensible rompu par les mains des prêtres ou broyé par les dents. Tu proclamais hautement, tu affectais de répéter que ta Rome avait été

invincible dans sa foi et dans ses armes, mais toi-même, tu feras le plus grand tort à sa gloire si à notre époque où Dieu a permis que tu fusses le plus éminent de ceux qui entourent le siége apostolique, ta dissimulation et le silence temporisateur du siége apostolique permettent à cette erreur, véritable source d'hérésies, de se fortifier. Il ne faut pas qu'un autre te ravisse ta gloire et c'est cependant ce qui arrivera si un autre combat pour la vérité tandis que tu te confineras dans un honteux silence. Pour qu'il n'en soit pas ainsi, souviens-toi de la parole de saint Paul : « sortons du camp, allons vers lui, sachons partager son ignominie [1]

Malgré ces chaleureuses lettres de recommandation, qui évidemment ont été écrites par Bérenger lui-même au nom de Geoffroy d'Anjou, le séjour de l'hérésiarque à Rome fut pour lui un désastre complet. Lorsque le pape Nicolas apprit que, d'après Bérenger, le pain et le vin restaient sur l'autel après la consécration sans qu'aucune modification se fût produite dans leurs essences respectives, il lui accorda la permission d'exposer et de défendre son sentiment devant l'assemblée [2]. Bérenger n'en fit rien et resta muet ; il prétendit plus tard que la crainte de la

[1] Cette lettre de Geoffroy d'Anjou ou Geoffroy Martel à Hildebrand a été retrouvre et publiée par H. Sudendorf dans son livre : *Berengarius Turonensis, oder eine Sammlung ihn betreffender Briefe.* Hamburg, 1850, in-8°, p. 215. — A la page 128 sqq. de son ouvrage, Sudendorf a donné un commentaire très étudié et très complet de cette lettre ; de même à la page 69 sqq., se trouve une biographie du comte Geoffroy d'Anjou. Geoffroy Martel, cinquième comte d'Anjou, régna du 21 juin 1040 au 16 novembre 1060 ; il succéda à son père le comte Foulque Nerra. Consulter sur lui les *Chroniques des comtes d'Anjou*, publiées par la société de l'histoire de France, et l'introduction à ses chroniques par E. Mabille. Il est regrettable que l'important ouvrage de Sudendorf n'ait pas été connu et mis à profit par les éditeurs de la publication de la Société de l'histoire de France. Sur le côté théologique de la lettre de Geoffroy Martel, voyez la note insérée plus loin.

[2] Nicolaus papa, comperiens te docere panem vinumque altaris, post consecrationem, sine materiali mutatione in pristinis essentiis remanere, concessa tibi respondendi licentia, cum non auderes pro tuæ partis defensione aliquid respondere. Lanfranci, *Liber de corpore et sanguine Domini*, c. v dans Migne, t. 150, col. 415.

mort dont il se sentait menacé, l'avait décidé à ne rien dire [1]. Lanfranc soutient au contraire que si l'hérésiarque garda le silence, c'est qu'il était couvert de confusion et dans l'impossibilité de donner de bonnes raisons à l'appui de sa doctrine [2]. Elle fut solennellement condamnée par le pape et par le synode tout entier; en outre Bérenger fut obligé d'allumer lui-même un brasier au milieu de l'assemblée et d'y brûler de sa propre main les écrits contenant ses erreurs. « Ton corps s'est incliné pour allumer ce brasier, lui écrivait plus tard Lanfranc, mais ton orgueil est resté inflexible et n'a pas plié [3]. »

Une profession de foi touchant le corps et le sang du Christ dans le sacrement, fut ensuite, par ordre du pape, rédigée par le cardinal Humbert et présentée à Bérenger, avec l'injonction de s'y soumettre, Bérenger l'examina avec soin et déclara qu'elle serait désormais l'expression et la règle de sa croyance, qu'il l'acceptait de la manière la plus absolue et sans aucune restriction, et il la lut et la signa en témoignage de son adhésion; elle était ainsi conçue :

« Moi, Bérenger, diacre indigne de l'église de Saint-Maurice d'An-

[1] Comminatione mortis et forensibus etiam litibus, indignissima mecum agebatur tumultuaria perturbatione, usquequaque obmutui. Berengarii, *de sacra cœna*, p. 73, éd. Vischer. Berlin, 1834.

[2] Cum autem sub Nicolao venisses Romam fretus iis qui plus impensis a te beneficiis quam ratione a te audita, opem tibi promiserant, non ausus defendere quod antea senseras. Lanfranci *l. de corpore*, etc., c. ii, Migne, *l. c.*, col. 411.

[3] Cætera (la doctrine de Bérenger) quidem a beatæ memoriæ Nicolao, totius christiani nominis summo pontifice et a centum tredecim episcopis Romæ audita, examinata atque damnata sunt. Tu quoque inclinato corpore, sed non humiliato corde, ignem accendisti, librosque perversi dogmatis in medio sancti concilii in eum conjecisti, jurans per id quod rebus omnibus incomparabiliter majus est fidem, a patribus qui præsentes erant, traditam, inviolabiliter te servaturum, veteremque doctrinam tuam de corpore et sanguine Domini, ab illa die aliis non prædicaturum. Lanfranci *de corpore*, dans Migne, *l. c.*, col. 409.

gers, connaissant la véritable foi catholique et apostolique, j'anathématise toute hérésie, notamment celle dont j'ai été accusé jusqu'à présent, laquelle prétend qu'après la consécration, le pain et le vin placés sur l'autel sont seulement un sacrement (un symbole) et non le véritable corps et le véritable sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et que ce corps ne peut pas dans le sacrement être d'une manière sensible traité par les mains du prêtre ou rompu ou broyé par les dents des fidèles. J'adhère au saint-siège romain et apostolique, et je professe de cœur et de bouche, au sujet des sacrements de la table du Seigneur, la foi que le vénérable pape et seigneur Nicolas et ce saint synode ont, en vertu de l'autorité évangélique et apostolique, indiqué comme traditionelle et m'ont prescrit de professer : à savoir qu'après la consécration, le pain et le vin placés sur l'autel sont non pas seulement un sacrement (un symbole), mais le véritable sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et que ce corps peut, d'une manière sensible et non pas seulement dans le sacrement, mais en vérité, être traité par les mains du prêtre, être rompu et broyé par les dents des fidèles ; je le jure au nom de la sainte et consubstantielle Trinité et en face des saints évangiles du Christ. Tous ceux qui se prononceront contre cette foi sont eux, leurs dogmes et leurs sectateurs, dignes d'un anathème éternel. Si jamais j'avais moi-même l'audace de croire ou de professer une doctrine en opposition avec celle-là, que l'on me fasse éprouver la sévérité des saints canons. Après avoir lu et relu ce qui précède j'y souscris spontanément [1]. »

[1] Bérenger et Lanfranc sont d'accord sur la formule de rétractation signée par l'hérésiarque d'après l'ordre du synode, l'un et l'autre disent aussi qu'elle a été rédigée par le cardinal Humbert. Voici le texte même de la rétractation : Ego Berengarius, indignus diaconus ecclesiæ Sancti Mauricii Andegavensis, cognoscens veram catholicam et apostolicam fidem, anathematizo omnem hæresim, præcipue eam de qua hactenus infamatus sum, quæ astruere conatur panem et vinum quæ in altari ponuntur, post consecrationem solummodo sacramentum, et non verum corpus et sanguinem Domini nostri Jesu-Christi esse, nec posse sensualiter in solo sacramento manibus sacerdotum tractari, vel frangi aut fidelium dentibus atteri. Consentio autem sanctæ Romanæ et apostolicæ sedi et ore et corde profiteor de sacramentis Dominicæ mensæ finem tenere quam Dominus et venerabilis papa Nicolaus et hæc sancta synodus auctoritate evangelica et apostolica tenendam tradidit mihique firmavit ; scilicet panem et vinum quæ in altari ponuntur, post consecrationem non solum sacramentum, sed etiam verum corpus et san-

Malgré cette rétractation si explicite, Bérenger n'en revint pas moins à sa théorie dès qu'il put la professer sans danger pour sa personne, car il est le premier à nous apprendre qu'il avait peu de goût pour le martyre. Dans les écrits qu'il composa à l'issue du synode de 1059, il adressa, mais de loin, force injures au cardinal Humbert, auteur de la formule de rétractation qu'il avait signée ; il

guinem Domini nostri Jesu-Christi esse, et sensualiter non solum sacramento sed in veritate manibus sacerdotum tractari, frangi et fidelium dentibus atteri, jurans per sanctam et homousion Trinitatem et per hæc sacrosancta Christi Evangelia. Eos vero qui contra hanc fidem venerint, cum dogmatibus et sectatoribus suis æterno anathemate dignos esse pronuntio. Quod si ego ipse aliquando aliquid contra hæc sentire aut prædicare presumpsero, subjaceam canonum severitati. Lecto et perlecto sponte subscripsi. LANFRANCI *l. de corpore,* c. II, dans MIGNE, *Patr. lat.*, t. 150, col. 411. — Les diverses phrases de la rétractation que Bérenger cite et critique dans son *de sacra cœna* sont identiques à celles de Lanfranc.

En rédigeant cette formule de rétractation, le cardinal Humbert a employé quelques termes qui ne sont plus usités par les théologiens catholiques quand ils parlent de l'Eucharistie ; aussi, pour comprendre quelle signification avaient ces termes dans la pensée du cardinal Humbert, est-il utile de jeter un coup d'œil d'ensemble sur les idées philosophiques et théologiques de Bérenger. — Dans le livre du reste assez diffus, assez difficile à résumer *de sacra cœna*, Bérenger réitère à plusieurs reprises contre Lanfranc l'argumentation suivante : « Tu prétends qu'après la consécration il n'y a sur l'autel qu'une portioncule de la chair du Christ (Lanfranc ne disait pas une portioncule mais le corps entier) et qu'elle est invisible, c'est-à-dire qu'elle n'est pas vue des yeux du corps. C'est comme si tu disais qu'on voit la couleur et les qualités de ton nez et qu'on ne voit pas ton nez. La vérité c'est que la couleur et les qualités ne sont vues que lorsqu'on voit l'être coloré, le sujet des qualités. Le sujet et les qualités ne sont séparées que par l'intelligence et non par la vue et les autres sens corporels : en réalité ils restent toujours unis. »

Partant de cet axiôme : la substance et les modes sont inséparables, Bérenger en conclut que le corps de Jésus-Christ n'est pas là où l'on ne voit pas les modes, la couleur de ce corps et que le pain reste après la consécration puisque l'on voit ses modes, sa couleur, sa forme. Depuis le concile de Trente, quelques théologiens catholiques enseignent au contraire qu'après la consécration, les apparences ou

le traite dédaigneusement de « Bourguignon ». Quant à Hildebrand, malgré les flatteries, les insinuations et les objurgations de Geoffroy d'Anjou, non seulement il ne fit rien pour empêcher la condamnation de Bérenger, mais plus tard, étant devenu pape, il obligea ce même Bérenger à revenir aux formules de l'Eglise catholique sur le sacrement de l'autel.

espèces eucharistiques ne sont pas les modes du pain mais simplement un mirage, un fantôme qui leur ressemble ; ces espèces ne prouvent pas par conséquent la présence du pain. Au moyen âge, les adversaires de Bérenger et surtout les docteurs de l'école de saint Thomas d'Aquin combattirent avec insistance le principe de l'hérésiarque sur l'indissolubilité des modes ou des accidents et de la substance ; leur argumentation était celle-ci : entre la substance et les accidents il y a une distinction réelle qui permet à la Toute-Puissance divine de les isoler par miracle. Ainsi dans le sacrement de l'autel, les accidents du pain et du vin demeurent sans leur substance ; après la consécration rien n'est changé pour les sens, même couleur, même goût, mêmes qualités qu'auparavant, celles du pain et du vin. Les paroles sacramentelles opèrent un changement de substance mais ne détruisent pas les modes. Il est bien probable que ce fut précisément l'hérésie de Bérenger qui détermina chez ses adversaires le mouvement d'idées d'où devait sortir l'opinion de saint Thomas.

Bérenger niait donc la Transsubstantiation ; Jésus-Christ n'était présent dans le sacrement de l'autel que *spiritualiter*, le fidèle pensait à lui à l'occasion d'un signe sensible, mais il n'y avait aucune présence réelle. Ces préliminaires posés, le sens du mot *sensualiter*, tel que l'emploie Bérenger, est facile à définir. Pour Bérenger, les sens sont le criterium unique et infaillible de la vérité ; si les sens affirment la présence d'un objet, l'objet est présent ; s'ils nient cette présence, l'objet est absent ; *sensualiter et realiter* sont donc synonymes pour Bérenger. Aussi traite-t-il Lanfranc de fou parce que Lanfranc *carnem esse sensualiter in altari et eam tamen videri non posse contendit ;* de même il dit dans sa lettre à Adelmann : le corps de Jésus-Christ n'est pas sur l'autel *sensualiter, ad sensualitatem sacramenti... sed ad spiritualitatem.*

Comme pour Bérenger *sensualiter* était synonyme de *realiter*, on l'a obligé, dans la formule de rétractation qu'il a signée, à écrire que Jésus-Christ était présent *sensualiter* dans le sacrement de l'autel.

C'était couper court à son argumentation et se servir contre lui des termes mêmes dont il s'était servi. — Il ne faudrait pas conclure de là

L'exposé des travaux du synode de 1059 serait incomplet si nous ne citions un singulier passage de Benzo, évêque d'Albe en Piémont, sur cette assemblée. Benzo écrit, avec son style de pamphlétaire : « Prandellus (c'est ainsi qu'il désigne Hildebrandt) ayant réussi à corrompre les Romains par ses parjures et en leur distribuant de grandes sommes d'argent, prescrivit la tenue d'un synode durant lequel il plaça une couronne royale sur la tête de son idole

que le cardinal Humbert, que Lanfranc et l'école orthodoxe du onzième siècle entendissent le mot *sensualiter* comme signifiant que, dans le sacrement de l'autel, le corps de Jésus-Christ puisse tomber sous nos sens, être vu de nos yeux, perçu directement par le goût ; telle n'est pas leur pensée. Lanfranc et ses amis ne cessent de répéter que nous ne pouvons voir de nos yeux la chair de Jésus-Christ, qui cependant est sur l'autel après la consécration ; encore une fois, ils emploient le mot *sensualiter* dans le sens de *realiter* et sans accepter la théorie philosophique de Bérenger que les sens sont le criterium infaillible de la vérité. C'est précisément parce que les orthodoxes d'un côté et Bérenger de l'autre partaient d'un principe philosophique différent qu'il aurait mieux valu employer dans la formule de rétractation le mot *realiter* au lieu du mot *sensualiter*. Bérenger soutint en effet dans la suite que le cardinal Humbert avait voulu l'obliger à croire que le corps du Christ dans le sacrement de l'autel tombait sous les sens. Humbert n'avait jamais pensé cela, mais l'hérésiarque jouait son jeu en établissant une confusion que le mot *sensualiter* rendait possible. Les docteurs du moyen âge l'ont compris, et le *sensualiter* a disparu dans l'exposition du dogme de l'Eucharistie. — Quant aux expressions : *manibus sacerdotum tractari, frangi et fidelium dentibus atteri*, elles sont justes dans ce sens que Jésus-Christ étant réellement présent dans l'Eucharistie, son corps est porté à tel endroit ou à tel autre par les mains du prêtre, son corps est pour ainsi dire manipulé ; de même ce corps est soumis par celui qui communie à une sorte de manducation ; Jésus-Christ n'a-t-il pas dit plusieurs fois : Celui qui mange mon corps et boit mon sang, etc. — Mais il ne faudrait pas les entendre dans ce sens que le corps du Christ fût lacéré par les dents des fidèles comme une chair ordinaire, de telle sorte que se corps ne fût plus qu'un cadavre ; Jésus-Christ ne peut mourir qu'une fois, et la manducation ainsi entendue supposerait une seconde mort. De même, si l'hostie est brisée par les mains du prêtre, le corps du Christ n'est pas brisé, mais, d'après le dogme catholique, il est tout entier dans chacune des parcelles de l'hostie.

(le pape Nicolas II). Voyant cela les évêques furent comme frappés de mort. On lisait sur le cercle inférieur de la couronne : *Corona regni de manu Dei*, et sur l'autre cercle : *Diadema imperii de manu Petri*[1] ». Quelle est la valeur de cette donnée? On aimerait à la voir confirmée par quelque auteur contemporain plus sérieux que l'évêque d'Albe; il se peut toutefois qu'elle soit vraie pour le fond, sinon pour quelque détail, et que Hildebrand voulant affirmer l'indépendance souveraine du chef de l'Eglise, ait placé une couronne royale sur la tête du successeur de saint Pierre. Deux motifs rendent cette supposition assez plausible : d'abord Benzo a assisté en personne à ce synode, sa signature se trouve au bas du décret sur les élections à la papauté, il a donc été témoin oculaire; en outre, en racontant l'avènement à la papauté des successeurs de Nicolas II, les chroniqueurs contemporains ne se bornent pas à dire qu'ils ont été sacrés et intronisés, ils disent aussi qu'ils ont été *couronnés*. Or cette expression de *coronatus, coronati*, n'est jamais employée pour les prédécesseurs immédiats de Nicolas II[2].

L'indépendance temporelle du pape était certainement dans la pensée de Hildebrand la condition indispensable de l'indépendance du saint-siége; aussi allons-nous le voir négocier avec les chefs Normands, presque aussitôt après le synode de 1059, un traité d'après lequel ces chefs prêtent entre les mains du pape un serment qui, d'après le droit féodal, n'est dû qu'à un souverain temporel.

Un auteur anonyme rapporte en effet que les Normands

[1] Benzonis ep. alb. *ad Henricum* IV. lib. VII, dans les MG. SS. XI, 672.

[2] Voyez sur les couronnements des papes une intéressante note de Giesebrecht qui résume la question : *Geschichte der d. Kaiserzeit*, 3e vol., p. 1086 de la 4e édition.

de la Pouille, c'est-à-dire Robert Guiscard et ses compagnons, qui n'avaient pas pris part à la première expédition dans le Latium et n'avaient pas encore négocié avec le saint-siége, envoyèrent à Nicolas II des ambassadeurs pour lui demander de venir en Pouille et de les réconcilier avec l'Eglise; ils promettaient une entière satisfaction pour tout ce que le pape pouvait avoir à leur reprocher. Si cette ambassade des Normands de la Pouille a eu réellement lieu, elle dut causer un vif plaisir à Nicolas II et à Hildebrand, car elle allait au devant de leurs désirs et servait les intérêts de la papauté. Aussi, après avoir pris conseil des cardinaux, Nicolas II répondit aux ambassadeurs qu'il se rendrait à leur invitation et partirait incontinent pour la Pouille [1].

Le pape, accompagné de Hildebrand, des cardinaux Humbert, Boniface et Jean, et de plusieurs autres prélats [2], quitta Rome en juin 1059, passa au Mont-Cassin, où il prit avec lui le nouveau cardinal-légat Didier [3], et se rendit à Melfi, capitale normande de la Pouille. Il y tint un grand concile, composé de cent évêques environ, venus de toutes les parties de l'Italie méridionale, et auquel assistèrent les comtes Normands, ayant à leur tête Robert

[1] Normanni ad præsentiam ejusdem præsulis (Nicolaï II) nuntios transmiserunt rogantes, ut in Apuliam descenderet et, satisfactione suscepta, eos ecclesiæ Dei reconciliare paterna pietate deberet. Quibus verbis auditis post deliberationem concilii pontifex ab urbe romana exivit et in partes Apuliæ venit. — *Codex archivi Vaticani A*, dans Watterich, t. I, p. 209 sq.

[2] Cf. dans Muratori, *R. I. S.*, t. I, p 515, la bulle du *Regestum* du monastère de saint-Vincent sur le Vulturne par laquelle le pape Nicolas II adjuge à Jean, abbé de ce monastère, le prieuré *s. Mariae Castanietensis*. On y lit la liste des personnages qui accompagnèrent le pape dans ce voyage à Melfi et à Bénévent.

[3] Leo de' Marsi, III, 13. Eodem tempore idem papa ad hoc monasterium in ipsa beati Joannis nativitate adveniens, sociato sibi Desiderio, in Apuliam descendit.

Guiscard et Richard de Capoue. Les actes du concile de Melfi ne sont pas parvenus jusqu'à nous, et les deux historiens des Normands d'Italie, Malaterra et Aimé, qui souvent consacrent de longs développements à des incidents de peu d'importance, gardent sur cette assemblée un silence inexplicable. C'est un poète, Guillaume de Pouille, qui a, mais bien incomplètement, comblé la lacune des chroniqueurs, il écrit :

« Robert Guiscard assiégeait Cariati [1], afin que la prise de cette ville fît en Calabre une impression profonde, losqu'il apprit l'arrivée du pape Nicolas II ; il laissa aussitôt la plus grande partie de sa cavalerie devant Cariati pour continuer le siège, et alla à Melfi avec le reste de ses troupes. Le pape fut reçu à Melfi avec les plus grands honneurs. Il venait traiter diverses questions ecclésiastiques, car, dans ces contrées, les prêtres, les lévites et tous les clercs se mariaient ouvertement. Nicolas II tint à Melfi un concile qui compta cent prélats convoqués par le pape ; il y recommanda aux prêtres et à tous ceux qui servaient à l'autel d'avoir pour armure la chasteté ; il les appela les époux de l'Église et leur prescrivit de se montrer tels, ajoutant que celui qui s'adonne à la luxure ne saurait être un véritable prêtre. De cette manière, il fit tout à fait [2] disparaître de ces pays les épouses des prêtres et menaça d'anathème ceux qui n'obéiraient pas à ses injonctions. Le synode terminé, le pape Nicolas II accorda, à la demande d'un grand nombre, la dignité de duc à Robert. Seul, parmi les comtes, il fut honoré de ce titre, aussi prêta-t-il au pape serment de fidélité ; la Calabre et la Pouille

[1] Guillaume de Pouille, s'occupant toujours très peu de la chronologie, place le concile de Melfi presque aussitôt après la mort du comte Umfroy ; il suppose que Robert Guiscard assiégea Cariati dès qu'il eut présidé aux funérailles de son frère, et le siège de Cariati était à peine commencé que le nouveau comte de Pouille apprenait, toujours d'après Guillaume, l'arrivée de Nicolas II. Nous savons, au contraire, qu'Umfroy mourut au mois d'août 1057, que le concile de Melfi se tint près de deux ans après en juin 1059 et que Robert Guiscard ne fut certes pas absorbé durant tout ce temps par le siège de la petite ville de Cariati.

[2] Le poète est trop optimiste, car de nombreux documents prouvent que dans l'Italie méridionale les prêtres persistèrent longtemps encore à se marier.

lui furent accordées avec la domination sur toutes les populations indigènes [1] . »

Les archives du Vatican nous ont heureusement conservé les formules du double serment que Robert Guiscard prêta au concile de Melfi entre les mains du pape Nicolas, lorsqu'il fut élevé à la dignité de duc ; en voici la traduction :

« Moi, Robert, par la grâce de Dieu et de saint Pierre, duc de Pouille et de Calabre et duc futur de la Sicile si l'un et l'autre me sont en aide, voulant confirmer la tradition et faire preuve de fidélité pour toutes les terres que je possède en domaine propre, où que j'ai cédées à quelques-uns de ceux qui sont venus d'au delà des monts, je promets de payer tous les ans une rente de *douze deniers* de Pavie pour chaque paire de bœufs. Je paierai cette rente au bien-

[1] Ad Calabros rediit (Robertus). Cariati protinus urbem
Obsidet, hac capta reliquas ut terreat urbes.
Interea papæ Nicholai forte secundi
Comperit adventum ; dimittitur obsidione
Plurima pars equitum, comitatur pars minor illum.
Melfia suscipit hunc, et ibi susceptus honore
Magno papa fuit. Hic ecclesiastica propter
Ad partes illas tractanda negotia venit.
Namque sacerdotes, levitæ, clericus omnis
Hac regione palam se conjugio sociabant.
Concilium celebrans ibi papa, faventibus illi
Præsulibus centum jus ad sinodale vocatis,
Ferre sacerdotes monet altaris que ministros
Arma pudicitiæ ; vocat hos, et præcipit esse
Ecclesiæ sponsos, quia non est jure sacerdos
Luxuriæ cultor. Sic extirpavit ab illis
Partibus uxores omnino presbiterorum,
Spretores minitans anathemate percutiendos.
Finita synodo, multorum papa rogatu
Robertum donat Nicholaus honore ducali.
Hic comitum solus concesso jure ducatus
Est papæ factus jurando jure fidelis.
Unde sibi Calaber concessus et Appulus omnis
Est locus, et Latio patriæ dominatio gentis.
GUILLIERM. APULIEN. l. II. v. 382-406. MG. SS. IX, 261.

heureux Pierre, et à toi Nicolas, pape, mon seigneur, à tes successeurs, à tes nonces ou aux nonces de tes successeurs. Elle sera réglée tous les ans, lorsque l'année sera finie, c'est-à-dire le saint jour de Pâques. Je prends l'engagement pour moi et pour mes héritiers ou mes successeurs, de payer cette rente à toi, Nicolas pape, mon seigneur et à tes successeurs. Que Dieu et ses saints évangiles me soient ainsi en aide. »

« Moi, Robert, par la grâce de Dieu et de saint Pierre, duc de Pouille et de Calabre et duc futur de la Sicile, si l'un et l'autre me sont en aide, je serai, à partir de ce moment, fidèle à l'église romaine, et à toi, Nicolas pape, mon seigneur ; jamais je ne prendrai part à une conjuration ou une entreprise qui pourait te faire perdre ou la vie, ou un membre, ou la liberté. Si tu me confies un secret en me commandant de le garder, je ne le confierai sciemment à personne, de peur qu'il n'en résulte pour toi quelque dommage. Partout et contre tous, je serai dans la mesure de mes forces, l'allié de la sainte église romaine pour qu'elle conserve et qu'elle acquière les régales de saint Pierre et de ses domaines. Je te prêterai main-forte pour que, en toute sécurité et honorablement, tu occupes le siège de Rome. Quant aux terres de saint-Pierre et à celles du principat [1], je ne chercherai ni à les envahir, ni à les acquérir, ni même à les ravager sans une permission expresse de toi ou de tes successeurs, revêtus de l'honneur du bienheureux Pierre. Je paierai consciencieusement, tous les ans, à l'église romaine, la rente fixée pour les terres de saint Pierre que je possède ou que je posséderai. Je soumettrai à ta puissance, avec tous leurs biens, les églises qui sont actuellement en mon pouvoir et je les maintiendrai dans la fidélité à la sainte église romaine. Si toi ou tes successeurs, vous venez à quitter cette vie avant moi, d'après les conseils que je recevrai des meilleurs cardinaux et des clercs et des laïques de Rome, je m'emploierai pour que le pape soit élu et ordonné selon l'honneur dû à saint Pierre. Je garderai fidèlement vis-à-vis de l'église romaine et vis-à-vis de toi les engagements que je viens de prendre, et j'agirai de la même manière à l'égard de tes successeurs qui auront été promus à l'honneur du bienheureux Pierre et qui m'accorderont l'investiture que tu m'as accordée. Qu'ainsi Dieu et ses saints Évangiles me viennent en aide [2]. »

[1] Il s'agit de la principauté de Bénévent.

[2] Ego Robertus Dei gratia et sancti Petri dux Apuliæ et Calabriæ, et utroque subveniente, futurus Siciliæ, ad confirmationem traditionis et

Ces deux formules font voir sur quelles bases fut conclu à Melfi l'alliance du saint-siége et des Normands. Robert Guiscard et Robert de Capoue, car tout indique que Richard a prêté entre les mains de Nicolas II un serment

ad recognitionem fidelitatis, de omni terra quam ego proprie sub dominio meo teneo et quam adhuc ulli ultramontanorum umquam concessi ut teneat, promitto me annualiter pro unoquoque iugo boum pensionem, scilicet duodecim denarios Papiensis monetæ, persoluturum beato Petro et tibi domino meo Nicolao papæ et omnibus successoribus tuis, aut tuis aut tuorum successorum nuntiis. Huius autem pensionariæ redditionis erit semper terminus finito vere anno, sanctæ resurrectionis die dominico. Sub hac conditione huius persolvendæ pensionis obligo me et omnes meos sive heredes sive successores tibi domino meo Nicolao papæ et successoribus tuis. Sic me Deus adiuvet et hæc sancta evangelia.

Ego Robertus Dei gratia et sancti Petri dux Apuliæ et Calabriæ et utroque subveniente, futurus Siciliæ, ab hac hora et deinceps ero fidelis sanctæ Romanæ Ecclesiæ et tibi domino meo Nicolao papæ. In consilio vel facto, unde vitam aut membrum perdas aut captus sis mala captione non ero. Consilium quod mihi credideris et contradices, ne illud manifestem, non manifestabo ad tuum damnum, me sciente. Sanctæ Romanæ Ecclesiæ ubique adiutor ero ad tenendum et ad acquirendum regalia sancti Petri ejusque possessiones pro meo posse, contra omnes homines. Et adiuvabo te ut secure et honorifice teneas papatum Romanum; terramque sancti Petri et principatum nec invadere nec acquirere quæram nec etiam deprædari præsumam absque tua tuorumque successorum, qui ad honorem sancti Petri intraverint, certa licentia, præter illam quam tu mihi concedes vel tui concessuri sunt successores. Pensionem de terra sancti Petri quam ego teneo aut tenebo, sicut statutum est, recta fide studebo ut illam annualiter Romana habeat ecclesia. Omnes quoque ecclesias, quæ in mea persistunt dominatione, cum earum possessionibus dimittam in tua potestate et defensor ero illarum ad fidelitatem sanctæ Romanæ ecclesiæ. Et si tu vel tui successores ante me ex hac vita migraveritis, secundum quod monitus fuero a melioribus cardinalibus, clericis Romanis et laicis adiuvabo ut papa eligatur et ordinetur ad honorem sancti Petri. Hæc omnia suprascripta observabo sanctæ Romanæ ecclesiæ et tibi cum recta fide, et hanc fidelitatem observabo tuis successoribus ad honorem sancti Petri ordinatis, qui mihi firmaverint investituram a te mihi concessam. Sic me Deus adiuvet et hæc sancta evangelia.

Ex cod. arch. Vat. WATTERICH, t. I, 233.

Ces deux documents ont été publiés pour la première fois par BARONIUS dans son *Histoire de l'Église*, ad an. 1059, n. 70; il les avait extraits

analogue à celui de Robert, s'engageaient à défendre la papauté contre tous ses ennemis temporels, à ne pas envahir la principauté de Bénévent, à payer une redevance annuelle à la chambre apostolique, enfin, dans l'esprit de Hidebrand

du *Liber sensuum ecclesiae romanae* qui se conserve encore dans les archives du Vatican. Dans ces dernières années, Watterich en a donné une nouvelle édition revue sur le manuscrit ; c'est ce texte que nous avons suivi. Bien des historiens se sont déjà demandés si ces deux formules étaient authentiques ; au dix-huitième siècle, les jurisconsultes et les savants du royaume de Naples en admettaient ou en niaient l'authenticité suivant qu'ils prenaient parti pour la couronne de Naples ou pour le saint-siége dans les démêlés qui eurent lieu à cette époque. De nos jours, la question est plus facile à résoudre ; elle ne présente plus qu'un intérêt historique sans conséquence pratique et avec Amari (*Storia dei Musulmanni di Sicilia*, t. III, p. 48, note) je crois que ces deux formules de serment sont vraiment authentiques. D'abord les renseignements qu'elles nous fournissent sont confirmés par trois auteurs. 1° par Leo de' Marsi : il écrit au début du c. 15 du l. III de la *chronicon Casinense :* eisdem quoque diebus et Richardo principatum Capuanum et Robberto ducatum Apuliæ et Calabriæ atque Siciliæ confirmavit (Nicolaus II), sacramento et fidelitate romanæ ecclesiæ ab eis primo recepta, nec non et investitione census totius terræ ipsorum, singulis videlicet annis per singula boum paria denarios duodecim. Ce texte est d'autant plus important qu'en l'écrivant, Leo ne s'inspirait pas d'Aimé, lequel n'a rien dit du concile de Melfi. 2° L'auteur de la *chronicon breve Normannicum* écrit à l'année 1059 : Robertus comes Apuliæ factus est dux Apuliæ, Calabriæ et Siciliæ a papa Nicolao in civitate Melphis ; et fecit ei hominium de omni terra. 3° Enfin nous lisons dans le *liber ad amicum* de Bonitho : Venerabilis vero a Deo protectus pontifex, Apuliam tendens, Normannos vinculo excommunicationis absolvit. Tradens que eis per investituram omnem Apuliam et Calabriam et terras beati Petri, ab eis olim invasas, excepto Benevento, omnes inde diciones accepit et eos sibi jurare coegit. Bonitho, *liber ad amicum*, VI dans Jaffe, *Mon. Greg.*, p. 643. Romuald de Salerne dit également en parlant des rapports de Robert Guiscard et du pape Nicolas II : *ejus que ligius homo effectus.*

L'examen du texte des deux volumes témoigne aussi en faveur de leur authenticité. Dans son livre : *La Insurrezione Pugliese e la conquista Normanna*, t. II, pp. 52, 53, Blasius nie l'authenticité de la formule d'après laquelle Robert Guiscard s'engage à payer tous les ans une somme à la chambre apostolique, et cela à cause de *la singolarita del tributo*. Cette clause est cependant très conforme aux habitudes de la chancellerie romaine au onzième siècle. Dans presque toutes les bulles

c'était peut-être le point le plus important, à faire respecter les dispositions du dernier synode romain sur l'élection des papes. De son côté, le saint-siége reconnaissait les conquêtes qu'avaient faites ou feraient les Normands

octroyées à cette époque par les papes pour confirmer les monastères dans la possession de leurs biens temporels et de leurs privilèges spirituels, on voit qu'ils stipulent que le monastère payera tous les ans telle ou telle redevance à la chambre apostolique. Rien de surprenant que le pape ait agi de même vis-à-vis de Robert, surtout si l'on considère qu'il lui accorde une faveur, et que le trésor pontifical laissait beaucoup à désirer. Comme nous l'avons vu, Leo de' Marsi confirme sur ce point la donnée fournie par la formule du serment. Le passage du serment par lequel Robert Guiscard s'engage à soutenir le parti des « meilleurs cardinaux » dans les élections à la papauté, est une preuve incontestable de l'authenticité de ces formules ; il accuse une connaissance trop approfondie de la situation de l'église romaine à ce moment pour être l'œuvre d'un faussaire écrivant à une autre époque. Les critiques qui, de nos jours, ont étudié les décrets du concile romain du mois d'avril 1059, n'ont peut-être pas assez remarqué le secours que pourrait fournir la formule du serment prêté à Melfi par Robert Guiscard, pour connaître l'esprit de la législation de ce concile. A Melfi, Nicolas II et Hildebrand n'étant plus comme à Rome tenus à autant de ménagements par la présence du chancelier de Lombardie, c'est-à-dire du représentant du gouvernement de Germanie, laissent voir plus explicitement le but qu'ils poursuivent. Ce but est de mettre l'élection des papes entre les mains de ceux qui veulent la réforme de l'Église, sans tenir compte, non pas seulement de la tyrannie des *Capitani romani*, mais même des prétentions de la cour de Germanie, car le lecteur remarquera que la formule du serment ne parle en aucune façon des droits de la couronne de Germanie dans l'élection des papes, silence significatif et important à signaler.

A l'appui de ce qui vient d'être dit en faveur de l'authenticité des deux formules du serment prêté à Melfi par Robert Guiscard, qu'il me soit permis de reproduire ici la formule encore inédite du serment que prêtaient à leur abbé les vassaux du Mont-Cassin. J'ai copié cette formule dans le *Regestum* de Pierre Diacre, n° 360, qui se trouve dans les archives de ce monastère. L'insertion de ce document dans le manuscrit même de Pierre Diacre prouve qu'il remonte à l'époque normande, et la présence au concile de Melfi de Didier, abbé du Mont-Cassin et cardinal, la part considérable qu'il eut dans toutes ces affaires, expliquent fort bien les curieuses ressemblances que le lecteur remarquera entre la formule en usage au Mont-Cassin et celle du serment de Robert Guiscard :

dans la Pouille, dans la Calabre et dans la Sicile et consentait à regarder comme ses alliés, presque comme ses représentants dans l'Italie méridionale, ces mêmes Normands qui, quelques mois auparavant, n'étaient guère,

« Forma juramenti quod prestare et facere tenentur qui noviter a monasterio Casin. ad fidelitatem et vassalagium recipiuntur.

« Positis manibus supra sanctis evangeliis et flexis genibus dicet ille qui monasterio Casinensi est juramentum fidelitatis et vassalagii prestaturus.

« Ego talis ab hac hora in antea fidelis et obediens ero beato Benedicto et Dn meo tali abbati Casini suisque successoribus sanctæ que ecclesiæ Casini, non ero in consilio aut consensu vel facto ut vitam perdant aut membrum aut capiantur mala capcione, consilium vero quod mihi credituri sunt per se aut per nuncios suos, sive per litteras ad eorum dapnum me sciente nemini pandam et si scivero fieri vel procurari sive tractari aliquid quod sit ipsorum dapnum illud pro posse impediam et si impedire non possem illud eis significare curabo. Abbatiam Casinensem et bona sancti Benedicti tam in abbacia Casinensi quam alibi existentia adjutor eis ero ad retinendum et defendendum ac recuperandum recuperata manu tenendum contra omnem hominem, universas et singulas condiciones ad quas alii Casinenses vassalli tenentur plenarie adimplebo et inviolabiliter observabo nec ullo unquam tempore veniam contra illam. Sic me Deus adjuvet et hæc sancta Dei evangelia. (Ex Petro Diacono, n. 360.) »

Après avoir parlé de l'authenticité des deux formules du serment prêté à Melfi par Robert Guiscard, il n'est pas possible de passer sous silence une question que soulève l'histoire du concile de Melfi. En vertu de quel droit le pape Nicolas II accordait-il à Robert Guiscard l'investiture de la Pouille, de la Calabre et de la Sicile ? La réponse à cette question est fort difficile ; aussi rien de plus discordant que les sentiments des historiens sur ce point. Était-ce parce que le pape, s'inspirant des idées que Hildebrand, devenu Grégoire VII, devait chercher plus tard à faire prévaloir, s'arrogeait un *dominium directum* sur le sud de l'Italie? A ce point de vue, il est intéressant de constater, nous l'avons déjà fait une première fois, que d'après Benzo, évêque d'Albe (mais l'autorité de ce pamphlétaire est bien discutable), les papes ceignirent pour la première fois une couronne royale dans le synode du mois d'avril 1059, et que ce fut Hildebrand qui la mit sur la tête de Nicolas II : corrumpens igitur Prandellus (Hildebrandus) Romanos multis pecuniis, multis que perjuriis, indixit synodum, ubi regali corona suum coronavit hydolum... legebatur autem inferiori circulo ejusdem serti ita : corona regni de manu Dei. In altero vero sic : diadema imperii de manu Petri. (MG. SS. t. XI, p. 672.) Même en admet-

aux yeux des prédécesseurs de Nicolas II, qu'un ramassis d'aventuriers et d'excommuniés. Il suffit de connaître le moyen âge pour comprendre que si ce traité présentait de grands avantages pour le saint-siége, en revanche, cette

tant comme fondée la donnée de Benzo, il n'est pas possible de croire que le pape se regardât à Melfi comme le véritable souverain de l'Italie méridionale ; rien dans l'attitude de la papauté à ce moment n'autorise à penser qu'elle avait de telles prétentions ; cette explication n'est pas soutenable.

D'autres historiens ont dit que les adversaires des Normands dans la Pouille, la Calabre et la Sicile étant des Grecs schismatiques ou des Sarrasins infidèles, le pape avait adjugé ces pays aux Normands qui étaient orthodoxes, et cela en vertu du droit qu'avait le pape de disposer des biens des schismatiques, hérétiques, païens, etc... Il est facile de répondre : 1° qu'au onzième siècle, ce droit n'était pas reconnu au pape : rien ne le prouve; 2° que les Grecs n'avaient pas formellement et définitivement rompu à cette époque avec l'Église latine ; les empereurs de Constantinople auraient volontiers et pour des raisons politiques adhéré à une œuvre de pacification religieuse entre les deux églises, et l'on peut présumer avec quelque probabilité qu'il y a eu des évêques grecs de l'Italie au concile de Melfi ; 3° Cette explication de la conduite de Nicolas II est en outre insuffisante ; ainsi le pape, dans cette même assemblée, reconnut Richard comme prince de Capoue ; dira-t-on que la dynastie lombarde de Capoue, chassée l'année précédente par Richard, était hérétique ou schismatique ? Elle l'était si peu qu'un certain Hildebrand, membre de cette famille était archevêque de Capoue, reconnu par le saint-siège, et qu'il assista en cette qualité au synode romain du mois d'avril 1059. Voyez les signatures du concile données plus haut.

Après avoir écarté ces solutions, voici celle que je proposerais. 1° Nicolas II a agi à Melfi à peu près comme a agi le pape Pie VII lorsqu'il est venu à Paris couronner Napoléon Ier. Il a accepté les faits accomplis sans examiner comment ils s'étaient accomplis : il avait besoin de l'alliance des Normands ; aussi a-t-il reconnu le pouvoir qu'ils avaient acquis à la pointe de leur épée, et ne leur a-t-il pas demandé de quel droit ils s'étaient établis en Italie. Ajoutons que, pour la Sicile en particulier, Nicolas II devait, comme pape, désirer vivement que les Normands en fissent la conquête pour en chasser les Musulmans : de là son empressement à accorder à Robert Guiscard l'investiture de cette île, quoique les Normands n'y possédassent pas encore un pouce de terre ; 2° L'Église romaine avait eu — comme les lettres de saint Grégoire le Grand en font foi — des domaines considérables dans le sud de l'Italie, dans les pays occupés maintenant par les

sanction de la plus haute puissance morale qui fût sur terre était d'une importance hors ligne pour la consolidation et l'avenir des établissements normands en Italie.

Les stipulations de Melfi furent — il est à peine nécessaire de le dire, car les pensées de ce grand serviteur de l'Eglise se trahissent à chaque ligne — l'œuvre du cardinal Hildebrand; à l'alliance Bysantine, rêvée par Léon IX et Étienne IX, et, à l'alliance avec la couronne de Germanie, alors sur la tête d'un enfant, Hildebrand substituait hardiment l'alliance avec les excommuniés de la veille, avec les vainqueurs de Civitate. Certes les Normands, venus en Italie, au onzième siècle, avaient de grands défauts; mais, après tout, c'était un peuple jeune, plein de bravoure, donnant des preuves d'une foi naïve au milieu des emportements les plus condamnables, on l'avait vu lors de la bataille de Civitate; ce peuple avait un but, un programme d'avenir très défini; c'était, dans le chaos italien de cette époque, la seule force organisée, la seule capable de soutenir efficacement la papauté.

Le concile de Melfi ne tarda pas à donner des résultats qui, dès le début, prouvèrent combien avait été sage et pratique la politique inaugurée par le nouveau pape et par Hildebrand. En effet, à l'issue du synode de Melfi, Ni-

Normands; en outre, depuis l'accord conclu entre Henri III et Léon IX, elle se regardait comme maîtresse, non pas seulement de la ville, mais probablement aussi de la principauté de Bénévent. Or les Normands avaient envahi et occupé ces domaines particuliers et n'avaient pas respecté les pays de la principauté de Bénévent. C'est ce que le texte du serment laisse entrevoir et ce que dit explicitement Bonitho dans cette phrase; *terras beati Petri ab eis* (Normannis) *olim invasas.* (Jaffe, *Mon. Greg.*, p. 643). — Aussi je serais porté à croire que cette rente annuelle de douze deniers, monnaie de Pavie, pour chaque paire de bœufs, ne concernaient que les terres qui avaient été la propriété particulière de l'Église romaine, et aussi quelques dépendances de la principauté de Bénévent. Il serait absurde de l'entendre de toute la Pouille et de la Calabre.

colas II se rendit à Venosa, où il consacra une église, probablement celle qui contenait les restes des premiers comtes normands ; et, après avoir tenu à Bénévent un synode auquel assistèrent différents comtes normands établis dans la principauté de Bénévent, et les princes lombards de Bénévent devenus les représentants de l'autorité du saint-siége, il reprit le chemin de Rome, ramenant avec lui toute une armée normande. Il s'agissait de recommencer la guerre contre les comtes romains et contre leur pape Benoît X, et, cette fois, l'expédition, plus nombreuse et mieux préparée, eut un plein succès.

Après avoir traversé la Campanie, les Normands attaquèrent d'abord, au sud-est de Rome, Albéric, comte de Tusculum près de Frascati, et gagnèrent ensuite Numentanum, maintenant Mentana ; et partout, marquant leur passage par d'épouvantables ravages, obligèrent les comtes à ouvrir les portes de leurs châteaux et à faire acte de soumission à l'église romaine et à Nicolas II. Mais le plus important était de forcer dans sa dernière retraite le comte de Galeria, Girard, fils de Rainer, et d'obliger Benoît X, auquel il donnait l'hospitalité, à renoncer à ses prétentions à la papauté et à reconnaître Nicolas II. Pour y parvenir les Normands vinrent de Mentana à Rome, où ils passèrent le Tibre, et, leur armée, qui comptait déjà une véritable multitude de fantassins et d'arbalétriers, s'augmenta encore de tous les soldats romains qui voulaient combattre pour le pape légitime. Tous marchèrent sur Galeria contre Girard et Benoît X.

A la vue de ces troupes, Gérard comprit qu'il ne s'agissait plus d'une de ces démonstrations platoniques comme les empereurs de Germanie en avaient souvent fait contre les comtes romains et qui se terminaient par une simple promenade militaire ; toute sa fierté disparut, et il déclara à Benoît X qu'il l'abandonnait à son sort. L'antipape, mon-

tant sur les murs de Galeria, maudit les Romains et leur cria : *C'est malgré moi que vous m'avez fait votre pontife : si vous me promettez une entière sécurité, je renoncerai au pontificat.* Alors trente représentants de la noblesse romaine jurèrent qu'on respecterait sa vie, ses membres et sa liberté, et qu'il pourrait vivre en paix à Rome et y jouir de tous ses biens. Le pape Nicolas regagna ensuite Rome avec son armée, car lui-même s'était mis à la tête de l'expédition, et, l'antipape, se dépouillant de ses insignes pontificaux, vint habiter la maison de sa mère près de Santa-Maria-Majore[1].

Lorsque, après cette courte et décisive campagne, les Normands regagnèrent l'Italie méridionale, ils méritaient vraiment la reconnaissance de l'Église romaine et de la chrétienté, car ils venaient, en quelques jours, de faire disparaître ces nids de bandits, ces repaires de brigands qui,

[1] Sur cette seconde campagne des Normands à Rome et dans le Latium. 1° Les *Annales romaines :* Tempore vero messis iterum dicti Agareni Romam venerunt ad dictum pontificem Nicolaum ; tunc pontifex cum suis Romanis fidelibus et cum dicti Agareni iterum ad obsidendum Galeriam perrexit. Tunc dictus comes, metuens de obsidione Romanorum, penituit se eum recepisse. Dictus Benedictus pontifex talia cum cognovisset, ascendit supra muros Galeriae, cepit Romanum populum signare et maledicere et talia dicere cepit. Vos me invitum nolentemque elegistis pontificem ; vos me securum facite, et ego renuo vestrum esse pontificem. Triginta vero ex nobilibus Romanis et securitatis sacramenta fecerunt, de vita, de membris, de mala captione, et ut securus in urbe viveret ipse cum suis rebus. Dictus Nicolaus pontifex cum suo exercitu Romam est reversus, nominatus vero pontifex Benedictus exuit se pontificalibus vestimentis et reversus est Romam in domum suam. Watterich, t. I, p. 217 sp. Ce passage des *Annales romaines* présente une difficulté chronologique. Elles disent que la seconde expédition normande dans le Latium eut lieu au temps de la moisson en 1059, et qu'elle fut commandée par le pape Nicolas II. Mais nous savons par ailleurs qu'elle a eu lieu après le concile de Melfi, que ce concile s'est tenu en juillet 1059 et que le pape était encore à Bénévent au mois d'août de cette année (Jaffé, *Regesta Pontif.*, p. 386). Ce n'est donc pas au temps de la moisson mais durant l'automne ou

depuis de si longues années ravageaient et déshonoraient Rome et la campagne romaine. Pour comprendre la valeur de ce service, il faut lire les plaintes des pèlerins que la piété attirait à Rome, et qui étaient régulièrement détroussés par ces pillards ; il faut surtout étudier cette lugubre histoire de la papauté durant le dixième siècle et la première moitié du onzième. Les empereurs d'Occident qui prenaient les titres pompeux de patrice de Rome et de protecteur de l'Église auraient dû débarrasser depuis longtemps le Latium de cette tyrannie, et l'incurie dont ils firent preuve à cet égard est si étrange qu'on se demande si elle n'a pas été calculé pour maintenir l'Église romaine dans l'embarras, dans la nécessité d'implorer toujours du secours. Mais les Normands firent cette besogne d'une façon si radicale que la domination des *Capitani* disparut à jamais.

Robert Guiscard et Richard de Capoue n'assistèrent pas à l'expédition normande dans le Latium. Robert ne devait venir à Rome que plus tard, pour y laisser une trace sinistre et ineffaçable de son passage.

au commencement de l'hiver que cette expédition a eu lieu ; 2° Le codex des archives du Vatican attribué à Boson donne sur cette campagne les renseignements les plus précis : Normanni vero ad ipsius (papæ Nicolai) commonitionem collecto exercitu subsecuti sunt ejus vestigia et transeuntes Campaniam, Prænestinorum, ac Tusculanorum et Numentanorum terras hostiliter invadentes, eis tanquam contumacibus et Domino suo rebellantibus damna gravissima intulerunt. Deinde fluvium Tiberis cum immensa militia et fortitudine armatorum peditum et sagittariorum copiosa multitudine transeuntes Galeram et universa comitis Gerardi castella usque Sutrium devastarunt. Post multa denique damna et exspoliationes, capitaneorum cervicositas valde contrita redire ad mandatum et subjectionem domini sui pontificis coacta est. — *Codex archivi vaticani* A. dans Watterich, t. I, p. 211. — 3° Enfin Bonitho s'exprime dans le même sens que Bozon mais plus succinctement : Non solum Tusculanorum et Prenestinorum et Numentanorum superbiam calcavere, sed et Romam transeuntes, Galeriam et omnia castra comitis Gerardi usque Sutrium vastavere, quæ res Romanam urbem a capitaneorum liberavit dominatu. Bonitho dans Jaffe, *Mon. Greg.*, p. 643.

Aussitôt après la célébration du synode de 1059, Nicolas II prit des mesures pour que les décrets et statuts de cette assemblée fussent promulgués et acceptés dans toute la chrétienté; en France notamment, où l'hérésie de Bérenger avait de puissants protecteurs et de nombreux adhérents, la condamnation et la rétractation de l'hérésiarque furent proclamées par les soins du pape[1]. Rien n'indique que dans cette circonstance le roi de France Henri Ier ait fait quelque opposition au saint-siége; ce prince, qui avait fait preuve à l'égard de plusieurs papes, notamment à l'égard de Léon IX, d'une hostilité déclarée, revint dans les dernières années de sa vie à une politique plus modérée; et lorsque le 23 mai 1059, il fit sacrer à Reims et associer à l'empire, son jeune fils Philippe âgé de sept ans, si les légats du pape assistèrent et prirent part à cette cérémonie, ce fut probablement après une entente préalable entre le saint-siège et la couronne de France. Ces légats étaient Hugo, archevêque de Besançon et Ermenfrid, évêque de Sion dans le Valais. Comme Hugo avait quelques semaines auparavant, assisté au synode romain[2], on peut présumer qu'il fut chargé par Nicolas II de faire connaître en France les prescriptions synodales, et peut-être aussi de remettre à la femme d'Henri Ier à la reine Anne et à Gervais, archevêque de Reims, les lettres que Nicolas II leur écrivit sur ces entrefaites.

[1] Lanfranc écrit à Bérenger : Nicolaus papa gaudens de conversione tua, jusjurandum tuum scriptum misit per urbes Italiæ, Galliæ, Germaniæ, et ad quæcumque loca fama tuæ pravitatis antea potuit pervenire. *De corpore et sanguine Domini*, l. II, dans Migne, 150, col. 411, 412. — Quant aux décrets du synode, nous avons encore, outre l'encyclique destinée à toute l'Église (Migne, 143, col. 1315, 1316), une lettre spéciale adressée aux évêques de la Gaule, de l'Aquitaine et de la Gascogne (Migne, 143, col. 1314), et une autre aux évêques de la métropole d'Amalfi (Mansi : *Collec. Conc.*, t. XIX, col. 907; Migne, 143, col. 1317).

[2] Sa signature est au bas des actes du concile.

Anna était une princesse russe, fille du grand duc Jaroslaw Wladimirowitsch, qu'Henri Ier avait épousée en 1044, surtout à cause de sa grande beauté ; le pape se borne dans sa lettre à donner des conseils pour son avancement dans la piété ; il y ajoute quelques éloges et des exhortations pour qu'elle rende le roi son mari plus équitable envers ses peuples et mieux disposé envers l'Eglise[1].

La lettre de Nicolas II à l'archevêque de Reims contient quelques reproches à l'adresse de ce prélat ; le pape l'accuse notamment de ne pas tenir assez compte des prescriptions du saint-siége ; il espère cependant que ces bruits ne sont pas fondés, surtout parce qu'un personnage important a rendu un bon témoignage en sa faveur. Nicolas II recommande également à Gervais de s'employer à opérer un rapprochement entre Rome et le roi de France, à obtenir en particulier qu'Henri Ier ne s'obstine pas à vouloir donner l'évêché de Mâcon à un candidat tout à fait nul, complètement incapable d'être évêque[2].

Voici la majeure partie du procès-verbal du sacre de Philippe Ier, auquel assistèrent les légats du pape ; c'est certainement l'une des pages les plus importantes de l'histoire de la royauté française au XIe siècle.

« L'an de l'Incarnation du Seigneur 1059, Indiction XII, le dernier jour de la trente-deuxième année du roi Henri, la quatrième année du pontificat du seigneur Gervais archevêque, le jour de la Pentecôte 23 mai, le roi Philippe a été sacré de la manière suivante dans la grande église, devant l'autel de sainte Marie, par le vénérable archevêque de Reims.

[1] Cette lettre du pape ayant été, dit-on, rédigée par Pierre Damiani, a été insérée dans les œuvres de ce docteur. MIGNE, 144, col. 447.

[2] NICOLAI II *epistola ad Gervasium Remensem archiepiscopum*, dans MIGNE, 143, col. 1347. — Il se peut que le personnage important dont parle le pape soit Hildebrand qui, après ses missions dans les Gaules, connaissait fort bien les évêques de ce pays.

« La messe étant commencée, avant la lecture de l'épître le seigneur archevêque se tourna vers lui, lui exposa la foi catholique et lui demanda si telle était sa foi et s'il était disposé à la défendre. Celui-ci ayant répondu d'une manière affirmative, on lui remit une déclaration qu'il lut lui-même quoi qu'il n'eût que sept ans et à laquelle il souscrivit. Cette déclaration était ainsi conçue :

« Moi Philippe, bientôt, avec le secours de Dieu, roi des Francs, je promets au jour de mon ordination, par devant Dieu et ses saints, de maintenir pour chacun de vous et pour les églises qui vous sont confiées, les priviléges canoniques, les lois et la justice; avec le secours de Dieu je les défendrai autant qu'il sera en mon pouvoir, ainsi qu'un roi doit le faire dans son royaume pour chaque évêque et pour chaque église qui lui est confiée. Je promets également d'employer mon autorité à l'exécution des lois concernant les peuples dont vous avez la garde.

« Après avoir lu cette déclaration, il la remit entre les mains de l'archevêque, en présence de Hugo, archevêque de Besançon et de Ermenfrid, évêque de Sion (dans le Valais), légats du pape Nicolas, des archevêques Mainard de Sens, Barthélémy de Tours, des évêques Baudouin de Noyon, Frolland de Senlis, Litbert de Cambrai, Gui d'Amiens, Aganon d'Autun, Hardouin de Langres, Achard de Châlons-sur-Saône, Isembard d'Orléans, Hugo de Nevers, Heudon de Soissons, Roger de Châlons-sur-Marne, Élinand de Laon, Imbert de Paris, Gautier de Meaux, Godefroid d'Auxerre, Hugo de Troyes, Icterius de Limoges, Guillaume d'Angoulême, Arnould de Saintes, Quiriacus de Nantes, et des abbés Adémar de Saint-Rémy, etc.

« L'archevêque, prenant ensuite en main la crosse de saint Remy, démontra d'une façon calme et pacifique que l'élection et le sacre du roi lui revenait de droit, depuis que saint Remy avait sacré et baptisé le roi Louis (Clovis). Il ajouta qu'en donnant cette crosse à saint Remy, le pape Hormisdas lui avait donné le pouvoir de faire ce sacre et le principat sur toute la Gaule, enfin que le pape Victor lui avait à lui-même confirmé ces droits ainsi qu'à son église. Cela dit et le roi Henri son père y consentant, il le choisit pour roi.

« Après lui votèrent les légats du siége romain, mais seulement à titre d'honneur et de déférence, car il est bien reconnu que l'élection peut avoir lieu sans le consentement du pape ; après les légats, les archevêques et les évêques, les abbés et les clercs. Puis Guido, duc d'Aquitaine, Hugo fils et légat du duc de Bourgogne, les légats du marquis Baudouin, les légats de Geoffroy, comte d'Anjou, ensuite les comtes Rodolphe de Valois, Herbert de Vermandois, Guido du Pon-

thieu, Guillaume de Soissons, Rainald, Roger, Manassès, Hilduin, Guillaume d'Auvergne, Heldebert de la Marche, Foulques d'Angoulême, le vicomte de Limoges. Enfin les soldats et le peuple, depuis les plus petits jusqu'aux plus grands, approuvèrent d'une voix unanime et firent par trois fois entendre ces acclamations : « Nous le voulons, nous l'approuvons, qu'il en soit ainsi[1]. »

L'amélioration survenue dans les rapports entre Rome et la couronne de France permit au pape d'envoyer dans ce pays, durant les derniers mois de 1059, un cardinal romain chargé de relever la discipline qui, dit Nicolas II, était dans le plus triste état. Pour ménager les susceptibilités du roi, le pape prit pour légat un français, le cardinal Etienne qui, le 31 janvier 1060, présida un premier synode à Vienne et, le 17 février de la même année, un second à Tours. Dix archevêques ou évêques assistèrent à cette dernière assemblée. Les canons du synode de Vienne sont en grande partie perdus, mais ce qui nous en reste prouve qu'ils étaient identiques à ceux du synode de Tours ; il n'y a de changé que la date, le nom de la ville et le nombre des évêques ; évidemment Etienne avait emporté de Rome le texte même des canons à promulguer. Ceux du synode de Tours sont au nombre de dix, les cinq premiers sont dirigés contre la simonie sous ses diverses formes et la condamnent de la manière la plus expresse. Le VIe est ainsi conçu : « Un évêque, un prêtre, un diacre, un sous-diacre qui a un commerce charnel avec une femme et qui connaît la défense portée par le seigneur pape Nicolas, doit immédiatement quitter cette femme ou bien le service de l'Eglise et son bénéfice ; s'il ne le fait pas, il ne pourra jamais être réintégré dans le degré de la cléricature qu'il avait auparavant. » Le VIIe canon défend

[1] *Recueil des historiens des Gaules*, t. XI, p. 32. — L'archevêque Gervais émet dans son discours des propositions qui sont, au point de vue historique, bien contestables.

aux clercs de porter les armes, sous peine de perdre leur bénéfice et d'être exclus du clergé. Le VIIIe canon menace d'anathème les laïques qui disposeraient d'une façon quelconque des revenus ou offrandes des églises, les gardant pour eux ou les donnant à d'autres. Le IXe, qui traite du mariage, porte en substance : « Celui qui aura épousé sa parente (*consanguineam*) ou la parente d'une femme avec laquelle il aurait eu des rapports charnels et qui ne se sépare pas d'elle dès qu'il connaît cette parenté, de même celui qui prend la femme d'un autre, ou bien qui, ayant renvoyé sa femme sans une sentence rendue par l'évêque, en prend une seconde, ne pourra franchir le seuil de l'Eglise, sera privé du corps et du sang du Christ et regardé comme un membre gâté, séparé du corps par le glaive du Saint-Esprit. Il devra, pour être réintégré, faire une salutaire pénitence. » Le Xe et dernier canon concerne les moines, qui ne doivent pas quitter la vie religieuse sous peine d'être des apostats, exclus du royaume de Dieu et de tout commerce avec les chrétiens. L'abbé ou l'abbesse qui après trois avertissements, refuserait de recevoir les religieux ou religieuses demandant avec un cœur contrit à rentrer dans leur couvent sera puni de peines canoniques[1].

Pendant que le cardinal Étienne réformait ainsi les abus et restaurait la discipline ecclésiastique dans les provinces ecclésiastiques de Vienne et de Tours, Hugo, le vénérable abbé de Cluny, remplissait, également au nom du saint-siége, une mission analogue dans les provinces d'Avignon et de Toulouse. Hugo tint dans ces deux villes des synodes

[1] Sur les deux synodes de Vienne et de Tours, cf. Mansi, *Coll. conc.*, t. XIX, col. 925 sqq. — Au sujet du VIe canon du synode de Tours qui semble permettre aux clercs de se marier, même après être entrés dans les ordres sacrés, s'ils renoncent à toute dignité et à tout bénéfice ecclésiastiques, voyez la note au sujet des canons du synode de 1059.

dont les prescriptions ne sont pas parvenues jusqu'à nous, mais on peut présumer qu'elles étaient à peu près semblables sinon identiques à celles des synodes de Vienne et de Tours [1].

Sur ces entrefaites, et lorsque les réformes inspirées et prescrites par la papauté pouvaient enfin être appliquées en France, le roi Henri Ier mourut, le 4 août 1060, laissant pour lui succéder cet enfant de huit ans sacré à Reims, l'année précédente, en présence des légats du pape. « Je suis fort attristé, écrivait l'archevêque de Reims à Nicolas II, de la mort du seigneur roi ; votre prudence doit déjà connaître cet événement. Vous savez aussi combien les nôtres sont difficiles à gouverner et impatients de tout joug ; je crains donc que notre royaume ne soit désolé par les dissensions. Accordez-moi vos conseils, je vous en prie, pour que nous puissions les éviter ; vous devez ces conseils à tous les royaumes, puisque vous êtes le père de tous ; mais vous les devez surtout au nôtre comme un devoir que les meilleurs remplissent toujours à l'égard de leur patrie [2]. » Nous voyons par cette même lettre que Gervais, ayant envoyé des ambassadeurs à Rome, était parvenu à se disculper auprès du pape des accusations portées contre lui, en outre que Nicolas II avait l'intention, suivant en cela l'exemple de Léon IX, de se rendre en France afin d'activer l'œuvre si importante de la réforme. Durant la minorité du jeune roi Philippe Ier, la régence fut confiée à son oncle Baudouin V, comte de Flandre, mari d'une sœur du roi Henri Ier.

Guillaume, duc de Normandie, le futur conquérant de l'Angleterre, avait épousé Mathilde, fille de ce Baudouin V ;

[1] Mansi, *Coll. conc.*, t. XIX, col, 929, pour le synode d'Avignon.

[2] Gervasii Remorum archiepiscopi *epistola ad Nicolaum II*, dans Migne, 143, col. 1360 sqq.

mais comme elle était sa parente, le saint-siège condamna ce mariage : avec sa ténacité habituelle, Guillaume refusa de se soumettre et prétendit quand même garder sa femme. Le pape, voulant le forcer à obéir, jeta alors l'interdit sur les états du duc. Pour faire cesser cette situation très douloureuse pour les fidèles, Guillaume pria alors Lanfranc de s'entremettre entre le pape et lui : Lanfranc vint à Rome, où sa grande réputation de science dialectique l'avait précédé depuis longtemps ; il trouva Nicolas II personnellement bien disposé pour le duc, et plaida surtout la cause des populations de la Normandie, qui, disait Lanfranc, n'ayant pas conclu ce mariage et ne pouvant pas le dissoudre, en supportaient cependant les dures conséquences. Le pape, se rendant à ces observations, leva l'interdit qui pesait sur la Normandie, et accorda une dispense pour légitimer le mariage du duc et de Mathilde ; en retour Nicolas II demanda que Guillaume fit élever et dotât deux monastères, un pour les hommes, un pour les religieuses. De cette décision pontificale sont sortis deux chef-d'œuvres de l'architecture au XIe siècle, aujourd'hui encore la gloire de la ville de Caen, l'église de Saint-Étienne, construite pour l'abbaye aux hommes, et celle de la Sainte-Trinité pour l'abbaye aux dames [1].

Après avoir rempli en France la mission que Nicolas II lui avait confiée, le cardinal Étienne vint en Germanie ; mais ce fut pour essuyer un échec, car au moment où la couronne de France se rapprochait sensiblement de la papauté, un mouvement en sens contraire se produisit en Germanie. Les causes et les incidents de cette évolution du gouvernement de la Germanie sont presque entièrement passés sous silence par les chroniqueurs et les documents contemporains ; c'est à peine si l'on peut glaner çà

[1] *Lanfranci Vita*, l. III, 8, dans Migne, 150, col. 35 sqq.

et là quelques renseignements indispensables pour définir cette situation.

Le décret synodal de 1059 sur l'élection des papes et l'alliance du saint-siége avec les Normands furent évidemment les deux premiers motifs de la brouille entre Rome et la régence en Germanie. Tout en ménageant la transition, le pape, comme nous l'avons vu, se réservait d'apprécier si les successeurs d'Henri IV devaient participer à l'élection du pape ; auparavant, Henri III avait pourvu aux aux vacances du siége de Rome comme s'il s'agissait d'un simple évêché de ses états ; aussi cette revendication de la liberté électorale pour l'Église romaine fut envisagée en Germanie comme une atteinte aux droits et priviléges de la couronne. De même, l'alliance de Nicolas II et des Normands menaçait l'influence et la domination des Germains en Italie ; mais à qui la faute si Hildebrand avait négocié et conclu cette alliance? Pendant de trop longues années, Henri III et ses prédécesseurs immédiats avaient laissé la papauté aux prises avec les dynastes du Latium et des pays voisins ; lorsqu'elle était devenue comme le jouet et un apanage de famille de ces bandits, les empereurs teutons n'avaient tenté pour la délivrer aucun effort militaire sérieux. Les Germains ne devaient donc s'en prendre qu'à eux-mêmes si, au lendemain de l'intrusion de Benoît X, lorsque cette intrusion prouvait que le feu couvait toujours sous la cendre, Hildebrand avait recruté des alliés autrement utiles que ne l'avaient été les souverains de la Germanie.

A ces causes de mécontentement, il faut ajouter que quelques évêques de la Germanie acceptèrent avec d'autant moins de docilité les observations et la direction de Nicolas II que le pape était français et non un compatriote, un Germain, comme ses prédécesseurs depuis 1046 ; il n'avait pas parmi eux les mêmes attaches, les mêmes liens d'ami-

tié. Dès le début de son pontificat, Nicolas II eut à prendre parti pour l'abbaye de Hersfeld et son abbé Meginher contre Burchard, évêque d'Halberstadt, et à menacer ce dernier des peines canoniques s'il continuait à molester le monastère [1]. Quelques temps après, Liupold, archevêque de Mayence, étant mort, Siegfried, abbé de Fulda, fut choisi pour le remplacer, et l'impératrice régente demanda pour lui le pallium à Nicolas II; les cardinaux Humbert et Boniface répondirent à l'impératrice par une lettre que nous possédons encore et qui, malgré quelques compliments sans importance adressés à la souveraine, prouve qu'une certaine tension existait déjà dans les rapports entre Rome et la couronne de Germanie, la conclusion de la lettre était que Nicolas II regrettait de ne pouvoir satisfaire l'impératrice en envoyant le pallium, mais que Siegfried devait venir en personne le chercher à Rome [2]. Enfin, d'après le cardinal Deusdedit cité par Baronius, le pape aurait eu aussi quelques réprimandes à adresser à Anno, archevêque de Cologne [3].

A un moment donné, et sans qu'il soit possible de préciser à quelle date ni dans quelle ville cet événement a eu lieu, les principaux représentants du gouvernement de la Germanie se réunirent avec quelques évêques du même pays; et, comme le dit Pierre Damiani, avec une audace incroyable, sans autre formalité, ils condamnèrent Nicolas II de par une sentence synodale et déclarèrent frappés de nullité les ordonnances et décrets rendus par lui [4]. Il

[1] Lamberti Hersfeldensis *Annales*, ad. an. 1050, *MG. SS.*, V, 159 sq.

[2] Cette lettre a été conservée dans les œuvres de saint Pierre Damiani, Epp. L. VII, 4; Migne, 144, col. 442 sq.

[3] Deusdedit dans Baronius ad an. 1059. — Voyez aussi Benzo *ad Heinricum IV*, l. VII, 2, *MG. SS.*, XI, 672.

[4] Trois textes, provenant de trois auteurs contemporains italiens, car les chroniqueurs de la Germanie n'ont pas osé en parler, établissent le fait de cette condamnation. 1° Anselme, évêque de Lucques écrit dans son

est évident que ceux qui se sentaient atteints par les défenses portées contre la simonie et l'incontinence des clercs, contribuèrent largement à faire prendre cette mesure tout à fait révolutionnaire; mais il serait injuste d'en rendre solidaire et responsable tout le clergé et même tout l'épiscopat de la Germanie. Sur ces entrefaites, et probablement durant l'été de 1060, après la réunion du conciliabule schismatique, le cardinal Etienne arriva en Germanie; et la manière dont fut accueilli le représentant du pape mit le sceau à la rupture. Pendant cinq jours, il sollicita vainement une audience pour présenter officielle-

traité contre l'antipape Guibert que le roi et les grands de la Germanie præfatum Nicolaum, Coloniensem archiepiscopum pro suis excessibus corripuisse, graviter tulerunt, eumque ejus gratia, quantum in se erat, a papatu deposuerunt, et nomen ejusdem in canone consecrationis nominari vetuerunt. MIGNE, 149, col. 463 sq. 2°-BENZO, l. VII, 2. *MG. SS.*, XI, p. 672, s'exprime dans le même sens qu'Anselme de Lucques sur le fait et les motifs de la condamnation de Nicolas II en Germanie 3° Enfin PIERRE DAMIANI écrit dans son opuscule intitulé : *disceptatio synodalis :* Rectores aulæ regiæ cum nonnulis Teutonici regni sanctis, ut ita loquar, episcopis conspirantes contra Romanam ecclesiam, concilium collegistis ; quo papam quasi per synodalem sententiam condemnastis, et omnia quæ ab eo fuerant statuta, cassare incredibili prorsus audacia prœsumpsistis. MIGNE : *Patr. lat.*, 145. col. 79. On a prétendu plusieurs fois que ce passage de P. Damiani visait le conciliabule de Bâle tenu par des grands et des évêques de la Germanie, plus tard, durant le pontificat d'Alexandre II ; mais, comme l'a très bien remarqué GIESEBRECHT (*Annales Altahenses, Anhang*, p. 154, note), cette opinion est insoutenable. P. Damiani veut dans cette *disceptatio synodalis* légitimer la conduite tenue à Rome lors de l'avènement du pape Alexandre II; il dit que si on n'a pas demandé au roi de Germanie son approbation pour l'élection d'Alexandre II, c'est à cause des procédés de la cour de Germanie à l'égard du saint-siège, avant la mort de Nicolas II. Il ne parle donc pas du conciliabule de Bâle qui, s'étant tenu après l'avènement d'Alexandre II, ne pouvait excuser la conduite des cardinaux lors de cet avènement ; il ne peut parler que d'une assemblée tenue du vivant de Nicolas II. Ce pape était mort lors de la tenue du conciliabule de Bâle, comment supposer alors que le passage de P. Damiani concerne cette assemblée puisqu'il parle de la déposition du pape ; on ne dépose pas un mort.

ment les actes du synode romain : l'audience fut refusée ; les portes ne s'ouvrirent pas devant l'ambassadeur du pape ; Etienne regagna l'Italie après avoir été complètement éconduit par le gouvernement de la régence[1].

Cette attitude de la Germanie à l'égard du saint-siége était inquiétante pour l'avenir et de nature à amener de graves complications ; Nicolas II n'en persista pas moins jusqu'à sa mort dans la ligne de conduite dont Hildebrand était le conseiller et l'inspirateur. Déjà avant ces derniers incidents et durant l'automne de 1059, le pape avait donné à Hildebrand un témoignage de sa confiance en le nommant cardinal archidiacre de l'église romaine, c'est-à-dire son coadjuteur pour le gouvernement du diocèse de Rome et son représentant le plus autorisé pour traiter les affaires de la chrétienté[2].

Nous avons vu qu'au début de son pontificat, en 1049, Léon IX avait élevé Hildebrand à la dignité de cardinal sous-diacre[3] ; dix ans s'étaient écoulés depuis cette époque et, quoiqu'il eût déjà dans bien des circonstances été

[1] Stephanus cardinalis presbyter apostolicæ sedis, vir videlicet tantæ gravitatis et honestatis nitore conspicuus, tantis denique, sicut non obscurum est, virtutum floribus insignitus, cum apostolicis litteris, ad aulam regiam missus, ab aulicis administratoribus non est admissus ; sed per quinque fere dies, ad B. Petri et apostolicæ sedis injuriam, præ foribus mansit exclusus. Quod ille, utpote vir gravis et patiens æquanimiter tulit ; legati tamen officium quo fungebatur, implere non potuit. P. Damiani *disceptatio synodalis*, dans Migne, 155, col. 80.

[2] En avril 1059, Hildebrand signe en qualité de cardinal sous-diacre, le procès-verbal du synode romain ; cf. *supra*. Même signature pour le synode de Bénévent au mois d'août suivant ; Mansi, XIX, 921. Le 14 octobre 1059, Hildebrand contresigne de la manière suivante une bulle pontificale en faveur du monastère de Saint-Pierre à Pérouse : « Ego Hildebrandus qualiscumque archidiacones sanctæ romanæ ecclesiæ, consensi et SS. » Migne, 143 p. 1525. Sa nomination comme cardinal archidiacre a donc eu lieu entre le mois d'août et le mois d'octobre 1059.

l'arbitre et le guide de la papauté, Hildebrand s'était contenté de ce degré relativement modeste de la cléricature moderne. De même jusqu'à son avènement au souverain pontificat, c'est-à-dire pendant quatorze ans, de 1059 à 1073, il resta cardinal-diacre de l'église romaine ; son élévation à la prêtrise n'eut lieu qu'après son élection à la papauté[1].

Vers 1061, Hildebrand prit également en qualité d'abbé la direction du monastère de Saint-Paul-hors-les-Murs et s'appliqua à remettre en honneur dans la célèbre abbaye l'ordre et la discipline monastiques[2]. Après son retour à Rome avec le pape Léon IX en 1049, Hildebrand avait été une première fois déjà à la tête de Saint-Paul-hors-les Murs, Benried le dit expressément, aussi quelques historiens ont-ils été d'autant plus embarrassés pour expliquer ce second avènement de Hildebrand au gouvernement de l'abbaye suburbaine que parmi les signatures du synode romain de 1057, se trouve celle de Airard évêque et abbé de Saint-Paul-hors-les-Murs. Les renseignements

[1] Il fut ordonné prêtre in jejunio pentecotes, c'est-à-dire le 22 mai 1073; cf, Bonithonis *lib. ad amic.* dans Jaffe : *Mon. greg.*, p. 811.

[2] Muratori, *Antiquit. Italicae*, t. VI, p. 227, a publié un document de la fin de 1060 dans lequel Hildebrand est désigné comme abbé de Saint-Paul-hors-les-Murs. Il libran lus abbas monasterio (*sic*) Sancti Pauli. Comme Airard avait certainement à la même époque un titre semblable, l'authenticité du document m'inspire, je l'avoue, quelques doutes. Une bulle d'Alexandre II, datée du 1er juillet 1066 — Jaffe, n° 4594, Migne, 146, p. 1313 — désigne comme il suit Hildebrand : « Heldiprandum archidiaconum atque cœnobii S. Pauli œconomum ». Il se peut très bien que Hildebrand, trop grand pour se parer de vains titres, même lorsqu'il avait le droit de les porter, se soit fait désigner sous le modeste vocable d'économe de Saint-Paul-hors-les-Murs. En un mot, il est bien incontestable que Hildebrand a eu pendant plusieurs années la direction de Saint-Paul-hors-les-Murs, mais sous quel titre et à partir de quelle date précise, voilà ce que les documents n'indiquent pas.

donnés plus haut au chapitre V sur ce même Airard permettent de résoudre les anomalies apparentes.

Le synode de Reims, présidé par Léon IX, ayant comme il a été dit, déposé au mois d'octobre 1049, l'évêque de Nantes pour cause de simonie, le pape lui donna pour successeur Airard abbé de Saint-Paul-sous-les-Murs. Airard ne réussit guère dans son lointain évêché et les Nantais déclarèrent au pape dans une lettre dont nous avons reproduit la traduction, qu'Airard étant un brouillon et un incapable, ils ne voulaient plus entendre parler de lui et qu'ils allaient lui choisir un successeur. Ils choisirent en effet un de leurs compatriotes nommé Guérech mais le saint-siege, justement irrité de ces procédés schismatiques, empêcha pendant de longues années que Guérech fut sacré évêque. Pendant longtemps Airard, soutenu par Rome, lutta pour faire reconnaître son autorité, il ne put cependant avoir raison de la tenacité des Bretons et fut réduit à mener une vie nomade ; sa signature au bas des actes du synode de 1059 prouve qu'il était à Rome au mois d'avril 1059 et, comme il signe encore abbé de Saint-Paul, nous voyons par là qu'il avait gardé le titre et la juridiction sur le monastère, même après être devenu évêque de Nantes. Le cas de deux bénéfices occupés par un seul dignitaire n'est pas rare au onzième siècle; nous avons vu par exemple des papes, fort recommandables, rester après leur avènement sur le saint-siège, titulaires des évêchés qu'ils occupaient avant leur élévation au pontificat. De même, Etienne IX resta jusqu'à sa mort abbé du Mont-Cassin. Après avoir en 1060, avec le cardinal Humbert, rempli une mission au couvent de Farfa en qualité de légat du saint-siége[2] Airard repartit pour la Bre-

[1] *Antiquit. Italicae* de Muratori, t. V, p. 1039 sqq.

tagne et recommença la lutte mais sans plus de succès qu'auparavant; on perd définitivement sa trace après 1064[1].

Ces vicissitudes de la vie d'Airard laissent entrevoir quelle a été la situation de Hildebrand à Saint-Paul-hors-les-Murs. Lorsque le nouvel évêque de Nantes partit une première fois pour son diocèse en 1049, Hildebrand, sans avoir le titre d'abbé et peut-être en qualité d'économe, prit en main le gouvernement de l'abbaye, laquelle était d'après Benried dans le plus triste état tant du temporel qu'au spirituel. En outre divers indices permettent de conjecturer que, onze ans plus tard et après 1060, Airard regagnant la Bretagne, renonça définitivement à sa dignité d'abbé de Saint-Paul et que Hildebrand en fut investi, mais les témoignages sur ce point ne sont pas assez explicites pour qu'on ne puisse prétendre que l'archidiacre ait attendu la mort d'Airard pour lui succéder officiellement.

Une inscription des magnifiques portes de bronze qui décoraient depuis l'année 1070 l'église de Saint-Paul-hors-les-Murs et qui furent en grande partie détruites par l'incendie du 15 au 16 juillet 1823, témoigne de l'autorité de Hildebrand sur l'abbaye lors de la construction de ces portes ; son nom seul y figure à côté de celui du pontife romain. Il est vrai que Hildebrand est désigné dans cette inscription simplement comme archidiacre et comme moine et non comme abbé de Saint-Paul, mais cette lacune ne doit pas surprendre, les portes ayant été faites à Constantinople et le pape lui même y étant par erreur appelé Alexandre IV. Evidemment l'artiste n'était pas assez bien renseigné.

[1] Voyez dans la *Gallia Christiana*, t. XIV, p. 810 sqq. les deux courtes biographies d'Airardus et de Quiriacus II. M. Haureau termine comme il suit la notice sur Airard : Postea vero in Britanniam rediit (à l'issue du synode romain de 1059), et, Nannetes, ut aiunt, adire prohibitus, vicinis in urbibus temporariam sedem habuit. Pluribus tamen in chartulis occurrit, annis 1060, 1064 Nannetensis episcopi nomen sibi vindicans.

Voici cette inscription :

Anno millesimo septuagesimo ab incarnatione Dni temporibus
Dni Alexandri sanctissimi pp. quarti et Dni Ildeprandi venerabili monachi et archidiaconi,
constructe sunt porte iste in regia urbe Conp. adjuvante
Dno Pantaleone consuli qui
ille fieri jussit[1].

A propos des portes de bronze de la basilique du Mont-Cassin, nous aurons bientôt occasion de parler de ce consul Pantaleo dont parle l'inscription car les portes de l'église du Mont-Cassin sont également un présent de la munificence du noble patricien d'Amalfi.

Les derniers temps du pontificat de Nicolas II furent assez calmes et contrastent avec les douloureuses péripéties du début du règne, c'est à peine si l'histoire peut y glaner quelques incidents dignes d'être rapportés. Nous voyons par le bullaire, que le pape fit à cette époque de nombreux voyages et plusieurs séjours dans sa chère ville de Florence, où il allait bientôt mourir, et qu'il octroya à beaucoup de couvents, monastères, etc. des bulles portant confirmation des possessions, privilèges et dignités de ces couvents[2]. Au mois d'avril 1060, il tint à Rome, au Latran un synode auquel assistèrent de nombreux évêques, des abbés et des clercs de second ordre[3]. Les annales romaines rapportent avec de curieux détails comment l'ancien antipape Benoît X fut déposé dans cette assemblée ; il se peut que l'auteur de ces annales romaines, fort peu favorable à Hildebrand et à Nicolas II, ait un peu à des-

[1] Nicolai romano : *Della basilica di S. Paolo*. Roma, 1815, in-folio. p. 293. Cet ouvrage publié quelques années avant l'incendie de Saint-Paul est maintenant inappréciable. La bibliothèque nationale de Paris en a acquis un exemplaire à la vente de M. L. Rénier.

[2] Jaffe, *Regesta Pontif.* du n° 4409 à 4468.

[3] Jaffe : *Reg. Pontif.* à la suite du n° 4431.

sein assombri le tableau qu'il présente, le tableau n'est pas moins intéressant à voir, il montre combien Hildebrand avait à cœur de guérir les Romains de leur versatilité et de leur incurable légèreté dans les élections à la papauté.

« L'archidiacre Ildibrand, lisons-nous dans les *Annales romaines*, prit ensuite de force le pontife Benoît et le mena avec lui dans la basilique Constantinienne, dans l'église du Sauveur où le concile était réuni par devant le pontife Nicolas. Le dit Benoît étant venu vis-à-vis le dit pontife Nicolas, en face l'autel de la dite église, Ildibrand le dépouilla de ses vêtements sacerdotaux et le plaça ensuite au milieu de l'assemblée après lui avoir mis entre les mains un écrit contenant l'énumération de tous les crimes et de tous les péchés que commettent les hommes pervers. Benoît refusa de lire ne voulant pas s'accuser de crimes qu'il n'avait pas commis. Il fut cependant obligé de faire cette lecture qu'il accompagna de lamentations et de gémissements. Sa mère était aussi là, les cheveux épars, la poitrine découverte, pleurant et jetant des cris; elle et les siens se frappaient la poitrine et se déchiraient le visage avec leurs ongles. L'archidiacre dit alors d'une voix forte : « Ecoutez, citoyens romains, le récit des actions de votre pontife, de celui que vous avez choisi ! » Il lui prescrivit ensuite de remettre ses habits et de revêtir tous les ornements pontificaux comme s'il était pontife et, cela fait, ils procédèrent à sa déposition. Après cela, on lui assigna l'église Sainte-Agnès pour y vivre misérablement et on lui interdit tout office divin, aussi n'osait-il pas entrer dans le presbytère afin d'y rendre à Dieu ses devoirs et d'y chanter ses louanges. Néanmoins, peu de temps après, Suppus archiprêtre de Saint-Anathase et père spirituel du dit pontife Nicolas, lui demanda d'avoir quelque indulgence pour ce malheureux. Nicolas lui permit alors de lire l'épître ; plus tard et, sur de nouvelles instances de Suppus, il lui rendit le droit de lire l'évangile, mais jamais il ne voulut consentir à ce qu'il chantât de nouveau la messe à cause des nombreux partisans qu'il avait encore à Rome et en dehors. Benoît vécut jusqu'au pontificat du dit Hildibrand qui prit le nom de Grégoire et il mourut.[1] »

D'après ces mêmes *annales romaines* mais cette donnée est bien peu vraisemblable, Grégoire VII aurait permis

[1] *Annales Romani; MG. SS.* V, 471.

que l'ancien antipape fut enterré avec les honneurs réservés à un pontife.

Le 6 juillet 1060, Nicolas II était au monastère de Farfa dans le Sabine et consacra les autels de l'église de la célèbre abbaye ; à cette occasion, Bérard abbé de Farfa demanda au pontife de confirmer tous les droits et priviléges accordés au monastère par Charlemagne et après lui, par les papes et les empereurs. Nicolas II accueillit favorablement cette requête, mais comme l'examen des documents établissant ces droits et privilèges aurait pris un temps considérable le pape nomma à cet effet une commission présidée par Humbert évêque de Silva-Candida et dont Airard évêque et abbé de Saint-Paul faisait aussi partie ; ces légats firent un rapport favorable et la bulle de confirmation fut accordée[1].

Une notice trop laconique des annales de Bénévent rapporte sans autre indication qu'au mois de février 1061 Nicolas II assiégea Alipergum[2]; on ne saurait où retrouver cet Alipergum si une charte de la chronique du couvent de Sainte-Sophie à Bénévent et contenant l'exposé d'une donation faite à ce couvent en 1078, ne nous indiquait qu'Alipergum était un château-fort de la principauté de Bénévent ; ce même document permet de conjecturer que le château était au pouvoir d'une famille normande[3]. Le pape étant donc revenu dans l'Italie du sud en février 1061

[1] Muratori : *Antiquitates medii Aevi*, t. V, p. 1039 sqq. *Conscratio altarium basilicæ Farfensis a Nicolao II facta et monasterii illius libertas ab eodem pontifice confirmata.*

[2] *Annales Beneventani* ad an. 1061 ; *MG. SS.* III, 180,

[3] *Chronicon S. Sophiae* dans Ughelli : *Italia sacra*, t. X, p. 518. Voici le résumé de la charte donnée par Ughelli : Gerardus comes et Adelina comitissa et Robertus qui sunt germani (des noms, le dernier surtout, qui indiquent des Normands) concedunt monasterio S. Sophiæ Beneventi, cui Madelmus abbas præst, ecclesiam S. Laurentii martyris, ecclesiam S. Luciæ, ecclesiam S. Marci et templum S. Mariæ

aura eu à se plaindre du châtelain d'Aliperge ; peut-être celui-ci refusait-il de reconnaître l'autorité temporelle du pontife sur Bénévent et sur une partie de la principauté, les Normands étaient coutumiers de ces méfaits et Nicolas II n'aura pas voulu laisser cette révolte impunie.

Le pape rentra ensuite à Rome et présida au Latran en février 1061 le dernier synode de son pontificat. C'est bien probablement dans cette assemblée qu'il promulgua le décret suivant contre la simonie et sur le mode d'élection des souverains pontifes. Cette seconde partie du décret permettrait de supposer que Nicolas II avait le pressentiment de sa fin prochaine et qu'il voulait épargner de nouvelles crises à l'église romaine, malheureusement il ne put y parvenir ; les rancunes de la Germanie éclatèrent quand même.

Le Seigneur pape Nicolas présidant le synode dans la basilique constantinienne dit : nous avons décidé de ne garder aucun ménagement à l'égard des simoniaques et de les priver de leurs dignités ; conformément aux décisions des canons et aux décrets des saints pères, nous n'hésitons donc pas à les condamner de la manière la plus formelle et, de par l'autorité apostolique, nous prescrivons qu'ils soient déposés. Quant à ceux qui ont été non pas à prix d'argent, mais gratuitement ordonnés par des simoniaques, comme la question a été longtemds agitée, nous tenons à la résoudre d'une façon définitive, si bien qu'à l'avenir, nul ne puisse hésiter sur ce point. Ce fléau destructeur (de la simonie), ayant pris de tels développements, qu'il se trouve à peine une église qui n'en soit atteinte par quelque côté, nous décrétons, plutôt par un motif de miséricorde que par un sentiment de justice, qu'on ne doit pas inquiéter, mais qu'on doit laisser dans les ordres sacrés qu'ils ont reçus ceux qui, jusqu'à ce jour, ont été ordonnés gratuitement par des simo-

prope castellum eorum Alipergo nominatum et monasterium S. Benedicti situm non multo longe a Mucrone civitate eorum, una cum omnibus pertinentiis. Subdatum et « in album relatum » a Joanne clerico anno D. 1078, m. januario. Indict. II, anno VI pontificatus Gregorii VII.

niaques. La déposition de ces personnes ne pourra avoir lieu que pour d'autres raisons et d'autres motifs tirés de leur conduite. Le nombre de ceux qui ont été ainsi ordonnés gratuitement par des simoniaques, est si considérable, qu'il est impossible de leur appliquer d'une façon stricte les vigoureuses dispositions des saints canons, il est donc indispensable d'user pendant quelque temps d'une pieuse condescendance. Toutefois, en vertu de l'autorité des saints apôtres Pierre et Paul, nous défendons formellement qu'un de nos successeurs abuse jamais de cette exception pour en faire une règle, soit en sa faveur, soit en faveur d'une autre personne ; ce ne sont pas en effet les pères des premiers temps qui ont jamais prescrit ou accordé d'agir de cette manière, c'est la trop grande nécessité du temps présent qui nous a comme arraché cette concession. Du reste, si à l'avenir quelqu'un se laisse ordonner par une personne qu'il sait pertinemment être simoniaque, l'ordonnateur et l'ordonné seront l'un et l'autre frappés de la même peine, c'est-à-dire qu'ils seront déposés et condamnés à faire pénitence après avoir perdu leur rang dans la cléricature.

« De par l'autorité apostolique, nous promulguons de nouveau le décret suivant que nous avons déjà promulgué dans nos autres synodes[1], si, à l'aide de sommes d'argent, ou avec le concours de la faveur du peuple ou d'une sédition militaire et sans l'élection canonique et sincère et la bénédiction des cardinaux-évêques et des autres ordres religieux de la cléricature, si quelqu'un est intronisé sur le siège apostolique qu'il soit regardé non pas comme le pape et comme l'apostolique, mais comme un apostat. Les cardinaux évêques, d'accord avec les clercs et les laïques religieux et craignant Dieu, auront le droit d'anathématiser l'intrus, d'employer les moyens et les secours humains pour le chasser du siége apostolique et d'établir à sa place celui qu'ils jugeront en être digne. S'ils ne peuvent faire à Rome cette élection, en vertu de notre autorité qu'ils se réunissent en dehors de Rome là où ils voudront et qu'ils choisiront celui qui leur paraîtra le plus digne et le plus apte à occuper le siège apostolique. Celui qui aura été élu de cette manière, pourra gouverner et disposer toutes choses pour l'utilité de la sainte Eglise

[1] Le texte latin porte : Quod in aliis conventibus nostris decrevimus (nous avons donné ce texte dans la note de la p. 362). Cette phrase indique bien que Nicolas II n'ayant tenu que très peu de synodes, le présent décret a dû être promulgué dans celui de 1061, peut-être, mais plus difficilement dans celui de 1060.

romaine, selon qu'il le jugera à propos et en s'inspirant des circonstances, il aura la même autorité que s'il avait été déjà intronisé [1]. »

Comme il n'est plus question dans ce décret sur le mode d'élection des papes, de la part que le roi de Germanie doit y prendre, en qualité de patrice de Rome, quelques historiens modernes. Höfler et Gfrörer, par exemple [2], ont affirmé qu'avant de mourir, Nicolas II avait abrogé quelques-unes des dispositions du décret du synode de 1059, sur le même sujet et que, justement irrité de la conduite de la Germanie à son égard, il avait défendu toute intervention du gouvernement du jeune Henri IV dans le choix de ses successeurs.

Il est bien vrai que ce second décret ne renferme aucune allusion au pouvoir royal, il n'en est pas non plus question dans la formule du serment que Robert Guiscard et Richard de Capoue prêtent entre les mains du pape au synode de Melfi [3]. Mais conclure de ce silence que le pape a abrogé une partie du décret de 1059, ce serait aller trop loin. D'abord le pape n'indique en aucune façon cette abrogation ; son but est simplement de tracer au clergé romain la conduite qu'il doit tenir lors de la vacance du saint-siège et il se borne là. Lorsque Robert Guiscard et Richard de Capoue prêtent serment à Melfi en juin 1059, l'attitude schismatique du gouvernement de la Germanie, n'avait pas encore attristé le pape et la cour romaine, les relations entre les deux puissances étaient bonnes, et, cependant, dans la formule de ce serment où l'on parle de l'élection des futurs papes, il n'est nullement question de

[1] Mansi, XIX, 899.

[2] Höfler (*deutsche Päpste*, t. II, p. 357) et Gfrörer (*Gregor VII*, t. I, p. 633 sqq. ; voyez aussi sur cette question Will : *die Anfänge der Restauration der Kirche* in elften Jahrhundert, 2e Abtheilung, p. 210 sqq. Ce dernier est assez diffus.

l'intervention d'Henri IV ou de ses successeurs, cette lacune à cette époque ne provenait donc pas du mécontentement de Nicolas II.

Un document historique de premier ordre et dont nous aurons bientôt à parler en détail, la *Disceptatio synodalis* du cardinal Pierre Damiani, prouve d'une manière absolue que jamais Nicolas II n'a aboli une seule des dispositions législatives promulguées dans le synode de 1059. Dans cet opuscule, P. Damiani suppose un dialogue entre un défenseur des droits du saint-siége et un avocat de la couronne de Germanie et, comme l'élection et l'intronisation du pape Alexandre II, successeur immédiat de Nicolas II, s'est faite sans la participation du gouvernement d'Henri IV, l'avocat royal dit au défenseur de l'Eglise romaine : « Tu ne peux nier que l'empereur Henri, de pieuse mémoire, le père du roi mon maître ait été fait patrice des romains et que ceux-ci lui aient accordé d'avoir le rôle principal dans l'élection du pontife romain. En outre et ce qui est encore plus important, le pape Nicolas a reconnu au roi mon maître le privilège qu'il tenait de l'héritage de son père et l'a confirmé de par un décret synodal. Or, puisqu'un simple particulier ne peut être dépouillé d'un droit que par une sentence judiciaire venant après une instruction et des débats, comment la majesté royale aurait-elle pu perdre une prérogative de sa dignité, prérogative qu'elle tenait de la libéralité du siége apostolique et qui lui venait de l'héritage de l'empereur? Oui, comment celui qui n'a offensé en aucune façon l'église romaine, aurait-il pu perdre sans jugement la dignité dont il était investi dans cette même église romaine[1] ? »

[1] Tu hoc negare non potes, quod pater domini mei regis piæ memoriæ Henricus imperator, factus est patricius romanorum, a quibus etiam accepit, in electione semper ordinandi pontificis principatum. Huc accedit quod præstantius est, quia Nicolaus papa hoc domino meo regi

A cette argumentation que répond le défenseur de l'église romaine? Parle-t-il d'abrogation? nullement; il répond au contraire : « Nous aussi nous revendiquons ce privilège pour notre roi très invincible, nous désirons ardemment qu'il le possède dans son intégrité et à l'abri de toute atteinte[1]. » La réponse est, on le voit, très catégorique et tout l'opuscule est dans le même sens; si Henri IV n'a eu aucune part à l'élection d'Alexandre II, c'est parce qu'il est trop jeune et n'a pas assez de discernement pour user de son droit, et puis les circonstances étaient si critiques après la mort de Nicolas II, la situation était si grave, qu'il n'a pas été possible d'attendre et de négocier avec la cour de Germanie. P. Damiani, en un mot, plaide les circonstances atténuantes ; il établit par là même, qu'à la mort de Nicolas II, le décret synodal de 1059 n'était abrogé dans aucune de ses parties.

A ce même synode romain de 1061, se rattache un incident intéressant pour l'histoire des rapports entre le saint-siége et l'Angleterre, peu avant la conquête de ce pays par les Normands. Pendant que se tenait le synode, arrivèrent à Rome des ambassadeurs du roi d'Angleterre, Édouard le Confesseur, c'étaient Tosti, beau-frère du roi et frère de ce Harold dont nous aurons bientôt à parler en détail, Wilwin, évêque de Dorchester et Aldred, évêque de Worcester et archevêque nommé d'York. La mission

privilegium, quod ex paterno jam jure successerat, praebuit, et per synodalis insuper decreti paginam confirmavit. Cum ergo privatus quisque a suo decidere jure non debeat, donec ventilato negotio judicialis in eum sententia promulgetur : quo pacto majestas regia prærogativam hanc suæ dignitatis amisit, quam et ex apostolicæ sedis liberalitate percepit et ex paterno imperialis fastigii jure successit? Quo, inquam, modo in Romana ecclesia dignitatis adeptæ locum sine judicio perdidit, qui Romanam ecclesiam non offendit? MIGNE : 145, p. 71.

[1] Privilegium invictissimo regi nostro ipsi quoque defendimus, et ut semper plenum, illibatum que possideat, vehementer optamus. MIGNE : 145, p. 71.

que le roi leur avait confiée était assez facile à remplir ; il avait promis autrefois, lorsqu'il était aux prises avec de graves difficultés, de se rendre à Rome en pélerinage, s'il parvenait à en sortir heureusement. Plus tard, lorsque les épreuves eurent pris fin, Edouard avait voulu accomplir son vœu, mais la situation de ses états ne pouvant lui permettre une si longue absence, il avait obtenu du saint-siège une dispense, à la condition de fonder ou de restaurer un grand monastère d'hommes. Le roi Edouard désirait que Nicolas II confirmât cette dispense, déjà accordée antérieurement et qu'il octroyât des exemptions et des privilèges à l'abbaye de Westminster dont il avait commencé la complète restauration. Cette double demande fut favorablement accueillie par le pape et nous avons encore la lettre remplie de cordialité que le pontife écrivit à cette occasion au souverain de l'Angleterre.

En se rendant à Rome, Aldred espérait en outre obtenir le pallium comme archevêque d'York, mais Nicolas II refusa catégoriquement de le lui accorder et cela, parce que Aldred prétendait garder l'évêché de Worcester tout en devenant archevêque d'York ; le pape lui interdit cette dernière dignité et lui permit seulement d'occuper l'évêché de Worcester.

Le prélat saxon, assez désappointé de son échec, reprit avec ses compagnons le chemin de l'Angleterre, mais, après une journée de marche, ils tombèrent entre les mains d'une bande de brigands commandée par ce Girard de Galeria dont il a plusieurs fois déjà été question et ils furent complètement dépouillés. Revenus à Rome, dans un triste état, ils se plaignirent amèrement auprès du pape et des cardinaux du peu de sûreté des routes en Italie, et alors, Nicolas II, touché de compassion et voulant dédommager Aldred, modifia sa décision ; il lui accorda le pallium, lui permit d'occuper l'archevêché d'York à la condi-

tion, il est vrai, de quitter l'évêché de Worcester, et d'y faire nommer un successeur [1].

Après être resté à Rome jusque vers la fin de mai 1061[2], Nicolas II se rendit de nouveau à Florence où il mourut le 27 juillet de la même année [3]. Nous manquons tout à fait de détails sur les derniers moments de ce pape qui a signalé son trop court pontificat par sa courageuse tentative pour rendre à l'Eglise romaine sa liberté électorale, et par la nouvelle direction que son alliance avec les Normands, a imprimée à la politique temporelle du saint-siége. Il fut enseveli à Florence dans l'église de santa-Reparata et l'on grava sur sa tombe l'inscription suivante :

Conditur hoc antro sacrae substantia carnis
Praesulis egregii Nicolaï dogmate sancto :
Qui fulsit cunctis mundum replevit et orbem,
Intactis nituit membris casto que pudore,
Quæ docuit verbis actu que perigit opimo.
Siderae plenus mansit splendore sophiae
Coelorum claris quem servant regna triumphis,
Ut veneret soliis procerum per secula natum [4].

[1] Sur cette ambassade et ses péripéties curieuses, voyez : Twysden et Selden : *Historiae Anglicanae Scriptores*, t. II, p. 1701. *Actus pontificum Eboracensium* auctore T. Stubbs. — Migne, 143, p. 1356 sqq. Migne a inséré : 1° la lettre du pape à Wilwin portant confirmation des biens de son évêché de Dorchester ; 2° la lettre du pape à Edouard, roi des Anglais ; 3° Un fragment de la lettre de Nicolas II à Aldred reconnu archevêque d'York par le saint-siège. Stubbs se borne à dire qu'Aldred fut dépouillé ainsi que ses compagnons par des voleurs et c'est Pierre Damiani (*Disceptatio synodalis* dans Migne, 145, p. 83) qui désigne Gérard de Galeria comme le chef de ces brigands. Il ajoute qu'à cause de ce nouveau crime, Gérard de Galeria fut excommunié dans le synode de 1061; les cierges furent éteints au moment de cette excommunication, pour marquer qu'on lui infligeait un anathême éternel.

[2] Cf. Jaffe : *Regesta Pontificum* n°.

[3] Bernoldi *chronicon* ad an. 1061. *MG. SS.* Jaffe, *Reg. Pontif.*

[4] P. Mallio : *Acta SS. Junii*, t. VII, 46 ou Watterich, *Pont. Roman. vitae*, t. I, p. 234 sqq.

CHAPITRE IX

Alexandre II et Cadalus.

(1er octobre 1061-31 mars 1064.)

SOMMAIRE.

Ambassade des Romains à l'impératrice Agnès. — Hildebrand fait élire pape Anselme, évêque de Lucques qui prend le nom d'Alexandre II. — Conciliabule de Bâle et élection de l'antipape Cadalus, sous le nom d'Honorius II. — Lettre de P. Damiani à Cadalus. — Benzo, évêque d'Albe, à Rome. — Cadalus défait à Rome les troupes d'Alexandre II. — Cadalus et l'empire d'Orient. — Lettres de P. Damiani à Cadalus et à l'évêque de Firmo. — P. Damiani et Hildebrand. — Intervention du duc Gottfried. — Fin de la régence de l'impératrice Agnès ; avènement au pouvoir d'Anno, archevêque de Cologne. — Synode d'Augsbourg. — Retour d'Alexandre II à Rome. — Synode romain de 1063. — Cadalus envahit de nouveau Rome. — Lutte à Rome, entre Alexandre II et Cadalus. — Lettre de P. Damiani à l'archevque de Cologne. — Ses excuses à Alexandre II et à Hildebrand. — Synode de Mantoue.

Le pape Nicolas II étant mort, de quelle manière fallait-il élire son successeur? Évidemment le décret du synode de 1059 avait force de loi et devait être appliqué ; mais alors se présentait une grave difficulté : le gouvernement de la Germanie avait refusé de reconnaître ce décret; on n'avait même pu le lui notifier, et une réunion composée de grands seigneurs et d'une partie de l'épiscopat de la Germanie n'avait pas craint d'excommunier Nicolas II, de rayer son nom du canon de la messe et de déclarer nuls tous les actes de son pontificat. Ces mesures révolutionnaires autorisaient-elles les cardinaux à procéder à l'élection du pontife, sans tenir compte du rôle que, d'après

les dispositions synodales de 1059, le roi de Germanie devait, en qualité de patrice de Rome, jouer dans cette élection?

Hildebrand hésitait, et son embarras se comprend, car passer outre, c'était la guerre ouverte avec le gouvernement du successeur d'Henri III, c'était probablement le schisme et ses conséquences toujours désastreuses.

Pendant qu'Hildebrand, anxieux, cherchait la voie à suivre, les *Capitani* de *l'Agro romano* et ceux des clercs de Rome qui ne voulaient pas de réforme, prirent les devants; ils s'emparèrent, on ne sait de quelle manière, des insignes de la papauté, de la chlamyde, de la mitre et de l'anneau, ainsi que de la couronne du patrice romain, et les envoyèrent à l'impératrice Agnès, lui demandant de nommer le futur pape, au nom de son jeune fils Henri IV. A la tête de l'ambassade se trouvait, c'est tout dire, Girard, comte de Galeria, ce pillard déjà excommunié plusieurs fois par les papes précédents, et l'abbé du monastère de Saint-Grégoire, *ad clivum Scauri*. Cette démarche montre combien la situation avait changé dans le Latium par suite de l'intervention des Normands. La noblesse romaine ne visait plus à s'approprier, comme elle l'avait fait tant de fois, le patriciat et à introniser un pape de son choix; elle redoutait trop Hildebrand et une nouvelle campagne de ses alliés les Normands pour agir ainsi, mais elle espérait arriver au même résultat en s'unissant à la cour de Germanie, qu'elle savait en désunion avec le parti réformateur[1].

[1] Dans son opuscule intitulé: *Disceptatio synodalis*, P. Damiani fait tenir à l'avocat des droits de la couronne de Germanie le raisonnement suivant: Electionem quidem ut palam est fecimus (l'élection de l'antipape Cadalus), sed longe prius Gerardo comite aliisque romanis, ut dicebatur, civibus infatigabiliter insistentibus, ad hoc inducti sumus. Nam et abbas monasterii quod dicitur Clivus-Scauri, non defuit. (Migne, t. 145, col. 83). — A cette argumentation le défenseur du saint-siège

Il se peut que ces menées schismatiques des adversaires que l'œuvre de la réforme de l'Eglise comptait à Rome et aux environs, aient décidé Hildebrand à prendre un parti sans plus tarder, car, ce que Hildebrand devait redouter par-dessus tout, c'était de voir arriver à Rome un pape imposé par la noblesse romaine et par le gouvernement de la Germanie, et réduisant à néant tout ce qui s'était fait de bien durant les derniers pontificats.

Avec son initiative ordinaire, Hildebrand proposa alors, comme candidat à la papauté, Anselme, évêque de Lucques. Né à Baggio, près de Milan, Anselme avait été le premier fondateur de la *Pataria,* c'est-à-dire l'instigateur de ce mouvement populaire qui, à Milan et en d'autres villes de la Lombardie, s'était produit contre la simonie et contre l'incontinence des clercs. Devenu évêque de Lucques, Anselme fut, sans perdre les bonnes grâces de la cour de Germanie, l'ami de Gottfried de Toscane et de sa femme la duchesse Béatrix ; auparavant il avait vécu en Normandie, où il eut l'honneur d'avoir au Bec pour professeur l'illustre Lanfranc. Le choix de Hildebrand indiquait donc que le nouvel archidiacre voulait tenir haut le drapeau de la réforme et de l'indépendance de l'Eglise.

Sa résolution prise, Hildebrand manda à Didier, abbé du Mont-Cassin, de venir à Rome, et d'amener avec lui Richard, prince de Capoue, et ses Normands, et lui-même alla en Lombardie chercher Anselme de Lucques, qu'il ramena à Rome. Le 1er octobre 1061, pendant que les Normands maintenaient l'ordre dans la cité, Anselme fut élu pape par les cardinaux-évêques ; le clergé, ainsi que

répond aisément qu'un bandit plusieurs fois excommunié, tel que l'était Gérard, ne pouvait en aucune façon représenter l'église romaine. BERTHOLD (*Annales* ad an. 1061, MG SS. V, 271) et les *Annales romaines* (ad an. 1061, MG. SS. V, 472) parlent aussi, mais en termes moins précis, de cette ambassade des Romains à la cour de Germanie.

le peuple romain, adhérèrent à cette élection. Le même jour, il fut intronisé dans l'église de San Pietro-inVincoli, et le lendemain, il prit le nom d'Alexandre II; le prince de Capoue, qui quitta Rome peu après, prêta entre les mains du nouveau pape un serment de fidélité analogue à celui qu'il avait déjà prêté à Melfi entre les mains de Nicolas II[1].

L'élévation d'Anselme de Lucques mécontenta gravement les ennemis de la réforme de l'Eglise, surtout les

[1] Le texte des *Annales romaines* indique que la démarche des Romains auprès du gouvernement de la Germanie triompha des hésitations de Hildebrand et le décida à procéder, sans plus de délai, à l'élection du pape : Post mortem vero dicti Nykolay, miserunt romani legatos ad Heinricum regem qui tunc puer erat, ut pium rectorem sanctæ romanæ ecclesiæ tribueret. Hoc audito, Hildibrandus qui tunc archidiaconus erat, illico perrexit Mediolanum, et duxit Anselmum qui tunc archiepiscopus erat dictæ civitatis. Cui posuerunt nomen Alexander. (*Annales romani,* MG. SS. V, 472.) Anselme était évêque de Lucques et non archevêque de Milan. Une phrase de la *Disceptatio synodalis* prouve qu'il était en très bons rapports avec la cour de Germanie lorsque Hildebrand alla le chercher pour le faire élire pape ; le défenseur du saint-siège dit en effet, en parlant de son élection : Porro autem, quia in constituendo pontifice romana Ecclesia a charitate regia non recessit, hoc etiam indicio est, quia cum in clero suo religiosis viris et sapientibus abundaret, non de propriis, sed eum, qui regi tanquam domesticus et familiaris erat, elegit. (Migne, t. 145, col. 85.) — La présence et l'intervention des Normands à Rome lors de l'élection d'Alexandre II, sont attestées par Leo de Marsi : Nostro Desiderio simul eum principe (Richârdo) Romam proficiscente eique in omnibus suffragante. (*Chron. Casin.* III, 19.) De même Bernold s'exprime ainsi dans ses *Annales* ad an. 1061 : Anshelmus a Nordmannis et quibusdam Romanis papa ordinatus. (MG. SS. V, 428.) D'après Benzo, une lutte sanglante aurait eu lieu entre les Romains et les Normands, et le prince Richard n'aurait pu faire introniser Alexandre II et l'installer au Latran que pendant la nuit ; mais quelle confiance accorder au haineux pamphlétaire dont la mauvaise foi est visible presque à chaque ligne de son factum. Il prétend également que le prince Richard avait exigé de Hildebrand mille livres pour consentir à venir à Rome avec ses soldats. (Benzonis ep. Albensis ad Heinricum IV, VII, 2, MG. SS. XI, 672.) Voyez dans Borgia, *Breve istoria* p. 21, 22, la formule du serment prêté par Richard entre les mains d'Alexandre II.

évêques de la Lombardie, connus pour leurs mœurs dépravées et leur insubordination vis-à-vis du saint-siège; ils firent cause commune avec le chancelier Guibert, représentant en Italie du royanme de Germanie et résolurent de faire nommer un autre pape, pris dans leurs rangs et disposé à fermer les yeux sur leur conduite; ils songeaient déjà à Cadalus, évêque de Parme. Les démarches les plus actives furent faites dans ce sens auprès de l'impératrice Agnès; on lui représenta que, même d'après le décret du synode de 1059, aucun pape ne pouvait être élu sans l'approbation de son fils Henri IV, et que c'en était fait de l'influence de la Germanie en Italie, si on laissait l'élu de Hildebrand, le protégé des Normands, gouverner l'Eglise sans conteste.

Gagnée par ces intrigues, et sans tenir compte du droit incontestable des cardinaux, du clergé et du peuple romain à tenir le premier rang quand il s'agissait de procéder à l'élection d'un pape, l'impératrice Agnès convoqua à Bâle, pour les derniers jours d'octobre 1061, une diète chargée de mettre fin à ce que, malgré l'élévation d'Alexandre II, on appelait la vacance du saint-siège. L'assemblée fut nombreuse; elle compta, outre les grands seigneurs laïques, des archevêques et évêques de la Germanie, des évêques lombards et les prétendus envoyés de l'Eglise de Rome; elle déclara d'abord que le jeune roi Henri IV avait hérité de la dignité de patrice de Rome en héritant de son père, et lui remit la couronne d'or apportée de Rome. Aussitôt après, à la demande des évêques lombards et malgré les protestations de plusieurs archevêques et évêques de la Germanie, le roi désigna l'évêque de Parme, Cadalus, comme successeur de saint Pierre. La croix d'or, le manteau rouge, les autres insignes de la papauté furent solennellement remis à l'intrus, qui prit le nom d'Honorius II. Ses partisans les plus zélés furent deux prélats

fort peu recommandables, les évêques Denis de Plaisance et Grégoire de Verceil.

Cadalus appartenait à une vieille famille de Vérone; devenu évêque de Parme, il avait mené une conduite qui, dans les synodes de Pavie en 1049, de Mantoue en 1052 et de Florence en 1055, aurait dû le faire déposer, si les papes n'avaient fait preuve à son égard d'une trop grande longanimité. Aussi, rien de surprenant s'il fut l'un des adversaires les plus acharnés des Patares et d'Anselme de Lucques. Comment l'impératrice Agnès, si pieuse, si timorée quand il s'agissait de traiter des affaires de l'Eglise, avait-elle pu songer à faire de cet homme, au mépris de tout droit et de toute convenance, le successeur de saint Pierre? La seule explication plausible, c'est que l'entourage de la princesse et surtout son conseiller intime, Henri, évêque d'Augsbourg, avait été, ainsi qu'on le rapporte, gagné à prix d'argent [1].

Lorsque le cardinal P. Damiani connut les décisions prises par le conciliabule de Bâle, il écrivit à l'intrus une lettre de reproches, espérant, mais en vain, qu'ils feraient rentrer en lui-même l'évêque prévaricateur.

« Frère, écrivait Pierre Damiani, l'Eglise romaine a été pour toi pleine d'indulgence; dans bien des cas, elle ne t'a pas traité comme

[1] D'après le texte des *Annales Altahenses*, voici comment Cadalus, évêque de Parme, devint antipape : Episcopus autem Parmensis, Kadalo nomine, audita unius morte (la mort de Nicolas II), alterius autem electionem simulans se nescire (l'élection d'Alexandre II), sumpta secum, ut ferebatur, pecunia immensa, curtem adiit, regem Augustæ reperit, ibique cum matre regis et episcopo Augustensi qui adhuc palatio præsidebat, res suas agere non quievit, donec se ad sedem apostolicam a rege conlaudari et, ut mos est, infula pontificali investiri impetravit (*Annales Altahenses* ad an. 1060 (pour 1061), MG. SS. XX, 810.) Ce n'est pas à Augsbourg, comme le supposent les *Annales Altahenses*, mais à Bâle qu'eut lieu l'élection de l'antipape Cadalus. — Le zèle déployé par les évêques de la Lombardie et par

tu l'avais mérité ; aussi ceux qui ont assisté aux trois conciles synodaux de Pavie, de Mantoue et de Florence affirment que dans les trois assemblées, on fut sur le point de prononcer contre toi une sentence de condamnation ; le siège apostolique préféra quand même faire preuve à ton égard d'une bonté tout à fait maternelle. Mais, tandis qu'il évite de te faire sentir la rigueur des saints canons, toi tu ne rougis pas de te montrer vis-à-vis de lui un implacable tyran... Lorsque ton sacerdoce est déjà marqué d'une telle note d'infamie, comment as-tu eu la présomption de croire, ou pour me servir de termes plus modérés, comment as-tu pu te laisser persuader qu'à l'insu de l'Eglise romaine tu avais été élu évêque de Rome ? Ne parlons pas, si tu veux, du sénat, du clergé d'un ordre inférieur et du peuple. Mais que pourras-tu répondre au sujet des cardinaux-évêques ? Ce sont eux qui ont la part principale dans l'élection du pontife romain, et ils ont d'autres prérogatives, dépassant les droits des évêques et même des patriarches et des primats... Peut-être portes-tu maintenant la mitre, peut-être aussi, suivant la coutume du pontife romain, as-tu revêtu la chappe rouge : crains que Dieu ne t'adresse la parole déjà prononcée par le prophète : « O profane, « ô duc impie d'Israël ! le jour de ton iniquité est venu ainsi qu'il « avait été prédit ; le seigneur Dieu a dit : « Enlevez la tiare, faites « disparaître la couronne, ne doit-elle pas servir à élever les hum- « bles et à humilier les orgueilleux ? » Le sens de cette parole est évidemment celui-ci : quiconque aspire orgueilleusement à cette tiare, c'est-à-dire à la couronne sacerdotale en est, à juste titre, frustré ; au contraire, celui qui la refuse, déclarant hautement qu'il est indigne de la porter en est, à juste titre, revêtu malgré ses sincères protestations. Ce nous est un grand sujet de joie de savoir que ton élection a été faite surtout par les évêques de Plaisance et de

Guibert, chancelier de la couronne de Germanie pour l'Italie, est dénoncé surtout par Bonitho, *Liber ad amicum*, l. VI, dans Jaffé, *Monum. Gregor.*, p. 645. Les chroniqueurs contemporains sont unanimes à déclarer que Cadalus dépensa pour se faire élire, de grandes sommes d'argent. Cf. Bertholdi *Annales*, ad an. 1061, MG. SS. V, 271. — Malgré ces largesses, Cadalus eut pour adversaires, même au conciliabule de Bâle, plusieurs évêques et archevêques de la Germanie. On lit en effet dans les *Annales d'Augsbourg*, ad an. 1061 : Parmensis autem episcopus a quibusdam papa constituitur, archiepiscopis et ceteris episcopis non consentientibus. (MG. SS. III, 127.) Sur la conduite de Cadalus avant qu'il devint antipape, voyez la lettre de P. Damiani que nous donnons ci-après.

Verceil ; ils sont connus l'un et l'autre pour leurs mœurs dépravées, ils sont déjà plusieurs fois pères de famille : espérons qu'ils auront apporté, dans le choix d'un pontife suprême, cette sûreté de goût dont ils font preuve quand il s'agit de juger de la beauté des femmes... O ciel, ô terre, ô perturbation universelle, ô tragédie inconnue des siècles passés ! Un évêque étranger, dédaignant son propre siége épiscopal, à l'insu de Dieu, à l'insu de Pierre, à l'insu de l'Eglise romaine est préposé au gouvernement de cette même église romaine ! ce que l'Eglise la plus humble refuse de tolérer est imposé à celle qui est mère et maîtresse de toute la religion chrétienne ! On m'objectera peut-être qu'un Romain a cependant assisté à cette ordination illégale. Celui qui formulerait une telle objection devrait rougir de la présenter ; il vaut mieux garder un silence qui ne saurait nuire, plutôt que de dire des inutilités. En effet, dans une élection du pontife romain, ce sont d'abord les cardinaux-évêques qui doivent émettre leur sentiment, et c'est là le point principal ; le clergé donne ensuite son assentiment, qui doit être en troisième lieu, confirmé par les applaudissements de la foule : tout reste encore en suspens jusqu'à ce qu'on ait l'avis de la haute autorité royale, à moins, comme cela est arrivé dernièrement, qu'un péril imminent n'oblige de précipiter le dénouement. »

P. Damiani termine sa lettre par ces trois vers latins, qui renferment une pensée mélancolique et la lugubre prédiction faite à Cadalus qu'il n'a pas un an à vivre.

Fumea vita volat, mors improvisa propinquat.
Imminet expleti praepes tibi terminus ævi.
Non ego te fallo, cœpto morieris in anno [1].

Les reproches et les menaces de Damiani ne firent aucune impression sur Cadalus, qui, revenu en Lombardie, y fut accueilli avec enthousiasme par tous les ennemis des Patares, c'est-à-dire par les clercs simoniaques ou concubinaires et par tous les césariens qui prenaient parti pour le gouvernement de la Germanie contre le saint-

[1] Voyez cette lettre dans les œuvres de P. Damiani. Migne t. 144, col. 237, sqq.

siège [1]. Toutefois, comme il n'était pas facile d'improviser une armée avec ces éléments assez disparates et de marcher avec elle contre Rome, Cadalus n'osa pas encore venir y braver Alexandre II et Hildebrand, et il resta en Lombardie pour organiser ses partisans. Il se borna à envoyer à Rome, pour préparer les esprits, l'un de ses adhérents les plus déterminés, Benzo, évêque d'Albe en Piémont, dans la province ecclésiastique de Milan. Versé dans l'étude de l'antiquité, doué d'une faconde prétentieuse, mêlant à sa prose des vers latins qui sont parfois de vrais rébus, Benzo a laissé, sur l'histoire de son temps et sur la part qu'il y a prise, un long mémoire dédié à l'empereur Henri IV et renfermant contre ses adversaires, les calomnies et les injures les plus effroyables. Cet évêque mérite d'être au premier rang parmi les plus éhontés pamphlétaires qui aient jamais existé ; ayant, comme on l'a remarqué, le génie de la caricature, il excelle à défigurer les noms de ses ennemis pour leur donner une tournure grotesque, et, quoique le latin dans les mots brave l'honnêteté, son latin a un tel cynisme d'expression qu'il dépasse toute mesure [2].

Lorsque Benzo arriva à Rome, durant l'hiver de 1061-

[1] Bonitho écrit : Eligunt sibi Parmensem Cadalum virum divitiis locupletem, virtutibus egenum, qui stipatus multis militibus, intravit Longobardiam habens secum in comitatu cervicosos episcopos Longobardiæ, nescientes suave jugum Domini ferre. Tunc symoniaci lætabantur, concubinati vero sacerdotes ingenti exultabant tripudio. (Bonitho *ad amic.*, l. VI, dans Jaffé, *Mon. Gregor.*, p. 645, sq.) Bonitho ajoute (*l. c.*) que la duchesse Béatrix combattit, dès le début, Cadalus et ses partisans.

[2] Tous ceux qui ont étudié l'œuvre de Benzo, à quelque parti qu'ils appartiennent, sont unanimes pour la juger très sévèrement ; sur ce point Gfrörer, Giesebrecht et Wattenbach sont d'accord ; ce dernier écrit, dans son livre *Deutschlands Geschichtsquellen im Mittelalter :* Bischofs Benzo von Alba Lobschrift auf Heinrich IV in gereimter und rythmischer Prosa voll der unverschämtesten Schmeichelei gegen den

1062, les Normands n'y étaient plus, et, grâce à l'appui des mécontents, il put, sous les yeux d'Alexandre II et de Hildebrand, préparer les voies à l'antipape. Il faut évidemment faire une large part à l'exagération et à la vantardise dans le récit que Benzo a lui-même composé de son séjour à Rome; ainsi cette prétendue joute oratoire entre Alexandre II et lui dans le grand *Hypodromium* de Rome, situé près du Palatin et de l'Aventin, n'a certainement jamais eu lieu ; l'évêque d'Albe est plus dans le vrai lorsqu'il parle de ses relations à Rome avec les ennemis secrets ou déclarés de la réforme de l'Eglise, avec le comte Pepo, avec Nicolas, maître du sacré palais et originaire de l'antique Trébia, avec le juge Saxo de Helpiza, avec les sénateurs (?) Jean Bérard, Pierre de Via, Bulgaménès et son frère Bérard de Ciza, Gennarius, Censius Francolini, le fils de Bonus, etc. Au milieu de ses invectives et de ses imprécations, Benzo a cependant un côté plaisant : c'est la peur inénarrable que lui cause Hildebrand; quand il parle de lui, on ne peut pas dire qu'il perde toute mesure, car il n'en a jamais eu, mais son vocabulaire, pourtant bien fécond, ne peut lui fournir d'expression assez injurieuse pour rendre sa pensée. Le grand moine aux fières allures, au courage indomptable, le grand cardinal, le grand archidiacre de l'Eglise romaine déconcerte visiblement ce cuistre prêt à toutes les bassesses, à toutes les palinodies; dès le début et en racontant sa mission à Rome, il l'appelle Prandellus, suppôt du diable, nouvel Antechrist, capuce hypocrite et même Dodech l'Iduméen. Au fond de ces colères de rhéteur, les plus ridicules de toutes, il est

Kaiser und der gemeinsten Schimpfreden gegen die Gregorianer, und sie wimmelt dermassen von Lügen und Fabeln, dass man nur mit der aussersten Vorsicht einigen Nutzen für die Geschichte daraus ziehen kann (t. II, p. 159 de la 3e édition). — L'ouvrage de Benzo a été publié dans les *Monum. germ.*, SS., XI, 551-681.

facile de voir que Hildebrand, aidé par les amis qu'il avait, lui aussi, dans le peuple romain, par exemple par Léon, un juif converti, par Censius Frajapane, par Jean Braczutus, l'éloquent tribun de Transtevère, avait empêché Benzo de faire à Rome tout le mal qu'il espérait y faire [1].

Pendant que l'évêque d'Albe s'agitait à Rome, Cadalus, répandant à profusion l'argent qu'il s'était procuré par la vente des biens ecclésiastiques de son évêché de Parme, finissait par réunir une armée; il partit de Bologne avec ses troupes pour s'emparer de Rome et se faire introniser à Saint-Pierre. Auparavant déjà, plusieurs rencontres avaient eu lieu entre ses partisans et les Patares, et ceux-ci, trop inférieurs en nombre, ne durent leur salut qu'à la duchesse Béatrix, qui leur donna asile dans ses forteresses. Le 25 mars 1062, Cadalus était à Sutri, où il établit son camp, et au mois d'avril, paraissait devant Rome, sur les bords du Tibre, dans la plaine encore nommée à cette époque *prata Neronis*.

Alexandre II et Hildebrand, menacés dans Rome, appelèrent certainement au secours de la papauté en détresse, soit le duc Gottfried, soit les Normands; mais, au nord comme au sud de l'Italie, leur voix resta sans écho; Richard, alors occupé à soumettre définitivement la ville de Capoue, continua le siège, sans plus se soucier des promesses faites lors du synode de Melfi et du sacre

[1] Sur l'ambassade de Benzo à Rome durant l'hiver de 1061-62, voyez le récit de l'ambassadeur lui-même, MG. SS, XI, 612 sqq.; c'est le commencement du second livre de Benzo. La liste des principaux partisans de Cadalus à Rome n'est pas la même dans les *Annales romaines* et dans Benzo; elles ne sont d'accord que sur le nom du comte Pepo; les *Annales romaines* portent : Ce cius Stephani præfecti cum suis germanis, necnon et Cencio et Romano germani, Baruncii filii, hac Bellizonitonis Decaro, et Cencio Crescentii Denitta e ant cum dicto Cadulo, eo quod erant fideles imperatoris. (*Annales romani*, MG. SS., V, 472.)

d'Alexandre II. Dans cet abandon universel, Hildebrand. ne désespérant cependant pas de la bonne cause, réunit quelques forces militaires, et, le 14 avril 1062, fit attaquer dans Rome et sur les *Prata Neronis* les troupes de Cadalus, mais ce fut pour éprouver une défaite complète.

L'antipape, déjà maître du château Saint-Ange qu'on lui avait livré, ayant en outre parmi ses soldats les *Capitani* aguerris du Latium, avec Girard de Galeria pour les commander, finit par triompher après une lutte sanglante, des bandes sans cohésion réunies à la hâte par Hildebrand, et, le soir il occupa toute la cité Léonine, à l'exception de l'église Saint-Pierre. Le lendemain, Cadalus voulut pénétrer dans Saint-Pierre, probablement pour s'y faire sacrer et introniser pape; il était trop tard : toute la nuit, Hildebrand avait fait barricader l'accès de l'église, et, malgré sa victoire de la veille, l'antipape ne put emporter ces fortifications improvisées. Il resta à Rome avec les siens pendant cinq jours environ ; puis, craignant que les Romains ne voulussent venger la mort de leurs parents et de leurs proches tombés dans la journée du 14 avril et dans les combats qui avaient suivi, il se retira avec ses troupes à Tusculum. Son but était évidemment d'augmenter son effectif, en recrutant les pillards du Latium et de revenir ensuite avec eux pour remporter une victoire définitive [1].

En effet, Cadalus avait à peine quitté Rome, que les fils de Borel, comtes des vallées du haut-Sangro, vinrent avec

[1] Benzo (MG. SS., XI, 615), les *Annales romaines* (*l. c.*), et Bonitho (Jaffé, *Mon. grégor.*, p. 646), sont les principaux auteurs à consulter sur la première attaque de Cadalus contre Rome. Benzo fournit la date de l'entrée de l'antipape à Sutri : Octavo Kalendas Aprilis ingressus est Sutrium. Le *Codex du Vatican* 3762 (ex *codice* Petri Guillermi dans Watterich, *Pont. rom. vitae*, t. I. p. 239), indique le jour de la bataille à Rome, entre les partisans d'Alexandre II et ceux de l'antipape. Qui Cadolus mense Aprilis die xiiii, Romæ cum suo apparatu appropinquans magnam cœdem de prædictis Romanis tam de amicis quam de

leurs soldats lui offrir leurs services[1]. Le prince Richard de Capoue avait peu auparavant fait la guerre à ces fils de Borel, et, après les avoir vaincus, les avait obligés à faire campagne avec lui ; aussi est-on surpris de les voir, à si peu d'intervalle, prendre le parti de l'antipape, c'est-à-dire se prononcer contre Richard qui, bien platoniquement, il est vrai, soutenait le pape légitime. Mais rien de plus mobile, de plus ondoyant que les alliances de ces princes de l'Italie du sud, toujours attirés et entraînés par la perspective de quelque pillage, de quelque expédition lucrative. D'autres seigneurs suivirent l'exemple des fils de Borel, et en outre, Cadalus reçut à Tusculum un message qui lui causa une joie aussi grande qu'éphémère.

« Un jour, raconte Benzo, arrivèrent de Constantinople, des lettres royales. Elles étaient apportées par trois ambassadeurs revêtus de manteaux de pourpre et de chlamydes vertes, brodées d'or et constellées de perles et de diamants. On ne pouvait douter que ces messagers n'appartinssent au palais impérial. Après avoir fléchi le genou devant le pape élu, ces ambassadeurs lui remirent, au nom de leur maître, des lettres ainsi conçues :

« Au patriarche de Rome, élevé au-dessus de l'Église universelle par la constitution royale, Constantin Doclitius, roi de Constantinople, salut.

« Après avoir brillé d'un bel éclat sous le second et le troisième des Otton, la sagesse romaine qui découle de la sagesse grecque a tellement dégénéré qu'elle laisse les Normands faire partie de l'Empire. Ces Normands osent mettre la main sur les droits réservés à l'empereur. La nomination de l'antipape de Lucques témoigne de

inimicis fecit. Les chroniqueurs sont d'accord pour dire que la bataille eut lieu sur les *Prata Neronis* et que l'antipape remporta la victoire. Les *Annales romaines* déplorent amèrement que Cadalus n'ait pas forcé l'entrée de la basilique Saint-Pierre le soir même de sa victoire, et ne se soit pas fait sacrer et introniser immédiatement ; le lendemain, il était trop tard.

[1] Benzo, l. II, 10, p. 616.

cette usurpation. Pour mettre un terme à ces abus, je veux, par l'intermédiaire de ta foi, conclure un pacte d'amitié éternelle avec le jeune Henri, roi des Romains. Car moi aussi, je suis romain, nous sommes romains l'un et l'autre ; tu seras notre père commun et nous serons unis par les liens d'une indivisible charité. Pous sceller cette alliance, je livrerai comme otage, au roi Henri, mon fils Porphyrogénète ; en outre, je donnerai à celui-ci tout mon trésor, il l'emploiera comme il voudra, soit pour lui soit pour ses soldats ; mon seul désir est que, sous ta direction, nous allions lui et moi délivrer le tombeau du Seigneur, que nous purifiions le pays de l'odieuse présence des Normands et des païens, et que la liberté chrétienne resplendisse à tout jamais d'un nouvel éclat. Pour toi, homme de Dieu, héritier du bienheureux Pierre, garde soigneusement ces propositions dans ton cœur et accomplis l'œuvre de Dieu. »

« La lecture de cette lettre, poursuit Benzo, nous fit lever les mains et les yeux vers le ciel, pour remercier Dieu des grandes choses qu'il venait d'opérer [1]. »

Il est évident que ce document est apocryphe; un empereur d'Orient, au XIe siècle, n'aurait jamais pris ce titre de roi de Constantinople, n'aurait jamais écrit à un pape sur ce ton d'humble soumission, pas plus qu'il n'aurait proposé son fils et ses trésors au roi de Germanie. Est-ce Benzo lui-même qui a inventé et rédigé la lettre? qui a combiné

[1] Benzo *ad Heinric.* IV. lib. II, 12. — *Mon. Germ.*, *l. c.*, p. 616 sq. Benzo raconte également que durant son ambassade à Rome, il reçut de Pantaleo, patrice d'Amalfi, une lettre qu'il reproduit intégralement et par laquelle Pantaleo lui demande de s'employer à former entre Constantin Dochtius (Ducas), empereur d'Orient, et Henri IV, roi de Germanie, une ligue dont Cadalus serait le trait d'union et dont le but serait de chasser les Normands de l'Italie (Cf. Benzo, l. II, 7, *Mon. Germ.*, *l. c*, p. 615). Ce nom de Pantaleo, patrice d'Amalfi, prouve que Benzo est bien informé et permet de croire que le remuant évêque a, en effet, visé quelque combinaison politique de ce genre. Sur ce Pantaleo, patrice d'Amalfi, et sur sa famille, dont nous aurons occasion de reparler, voyez Schulz, *Denkmaeler der Kunst des Mittelsalters in Unteritalien* (3 vol. in-4°), t. II, p. 228. Dans mon ouvrage : *Les Normands en Italie* (Paris, Leroux, 1883), p. 549 sqq, j'ai essayé de réunir les renseignements les plus autorisés sur cette famille d'Amalfi, si intéressante au point de vue de l'histoire de l'art en Italie.

avec quelques byzantins une scène de haute comédie pour relever le courage de Cadalus? Tout est possible avec Benzo. Quoiqu'il en soit, la fabrication même de cette lettre, quel qu'en soit l'auteur, permet de conjecturer que Cadalus et ses partisans s'employèrent, par l'intermédiaire du patrice d'Amalfi Pantaleo, et peut-être aussi avec l'aide d'Argyros, catapan des possessions des Grecs en Italie, à former entre le gouvernement de l'impératrice Agnès et l'empire d'Orient une ligue assez puissante pour chasser de l'Italie les Normands, défenseurs du pape légitime.

Si l'ambassade et la prétendue missive de l'empereur d'Orient réjouirent l'antipape, il reçut sur ces entrefaites du cardinal Pierre Damiani une seconde lettre qui ne dut guère flatter son amour-propre. La lettre, qui portait comme suscription : « A Cadalus faux évêque, Pierre moine et pécheur souhaite le sort qu'il mérite, » renfermait de nouveaux reproches, de nouvelles menaces, avec le récit de la fin misérable qui avait terminé la carrière de plusieurs usurpateurs.

« Je t'ai écrit une première fois, il y a quelque temps, disait P. Damiani, avant que tu n'eusses envahi Rome avec les satellites de Satan; je te suppliais, je te conjurais d'abandonner un projet aussi atroce, de rester dans ton pays, de ne pas exciter contre toi la colère divine, enfin de ne pas précipiter le monde et l'Église dans une guerre coupable. Mais toi, comme un nouveau Vésuve, tu ne cesses de jeter des flammes; les sommes d'argent que tu répands dans le peuple sont comme des torches incendiaires, tu te sers de la cupidité pour corrompre le cœur des malheureux. Tu désoles, tu dépouilles ton Église afin de pouvoir en acquérir une autre. L'or et l'argent de cette Église sont pesés dans les balances, ses biens deviennent l'enjeu de stipulations diverses, ils sont hypothéqués et complètement perdus et dissipés en très peu de temps.

C'est l'or et non le fer qui est l'arme des soldats que tu traînes après toi ; dans tes campements, ce ne sont pas les glaives que l'on tire des fourreaux, ce sont les écus que l'on fait sortir des bourses. Tu crois que tes phalanges suivent tes étendards et marchent au son de tes clairons ; non, c'est simplement le bruit de l'or, le cliquetis du métal qui les attire. Ayant, comme disent les paysans, un poignet d'or, tu brises un mur de fer[1]. »

En écrivant à Cadalus, Pierre Damiani garde toute sa fierté et son énergie habituelle, mais l'âme du solitaire n'en est pas moins profondément triste ; le spectacle que présente l'Église ainsi que le monde politique, lui inspirent d'amères réflexions. Il les exprime surtout dans une lettre étrange qu'il adressa, à cette même époque, à Olderic, évêque de Firmo ; évidemment, dit-il en résumé, le monde va finir ; ces convulsions suprêmes annoncent que le dénouement est proche ; pour le malheur du corps ecclésiastique, le sacerdoce et l'empire s'éloignent de plus en plus l'un et l'autre ; pour faire injure à Dieu, lorsqu'un pape est assis sur le siège apostolique, un autre nous arrive, après avoir été élu dans les pays de l'Aquilon. Voilà l'œuvre de celui qui a dit : « Vous serez comme des Dieux, sachant le bien et le mal. » Au lieu de chercher à décrire une telle situation, je ne puis songer qu'à pleurer sur nos malheurs. Quelques douloureuses que fussent les calamités de l'Église, P. Damiani déclare dans cette même lettre que les pontifes romains, et en général toutes les personnes revêtues d'un caractère sacré, ne doivent pas

[1] Migne, 144, col. 248 sqq. — La lettre prouve que la lutte devenait de plus en plus ardente, certains passages dénotent en effet une grande amertume, le suivant par exemple : De te autem Cadaloe, merito dicimus : Utinam aut non nascereris, aut illico morereris. Fuisset utique juxta scripturam conceptus tuus, conceptus æternus ; abortisset mater tua, non peperisset, et abortum potius funderet quam sobolem genuisset.

essayer d'y porter remède en usant des armes temporelles: le prêtre attaqué injustement ne doit jamais repousser la force par la force ; il doit s'en remettre à Dieu et à Jésus-Christ du soin de venger en lui le droit opprimé et la justice violée. Après avoir cité, à l'appui de ce principe, divers passages de l'Évangile et quelques traits de l'histoire de l'Église, P. Damiani prévoit qu'on lui objectera la conduite de saint Léon IX livrant bataille aux Normands, et il écrit les remarques suivantes, que nous avons déjà eu occasion de citer : « On me dira que le pape Léon s'est souvent impliqué dans des opérations militaires et qu'il n'en est pas moins saint. Je répondrai en disant toute ma pensée : ce n'est pas pour avoir renié Notre-Seigneur que saint Pierre est devenu le prince des Apôtres ; ce n'est pas pour avoir enlevé une femme qui ne lui appartenait pas que David a obtenu le don de prophétie. Nous devons apprécier le bien et le mal directement et en eux-mêmes, et non pas d'après ce que fait ou ne fait pas telle ou telle personne. Est-ce que Grégoire, qui a eu tant à souffrir de la part des Lombards, a agi de cette manière ? Est-ce qu'il a enseigné dans ses lettres quelque chose de semblable ? Est-ce que Ambroise a fait la guerre contre les Ariens qui infestaient son église et se conduisaient avec tant de cruauté ? Est-ce que les traditions rapportent qu'un saint pontife ait pris les armes ? Les causes ecclésiastiques doivent être jugées par le forum ou par le conseil sacerdotal, et ce serait une honte si le choc des combats remplaçait pour nous ce forum ou ce conseil sacerdotal[1]. »

P. Damiani, on le voit, se laisse dominer par une théorie absolue ; il se borne à son rôle de critique, sans se demander si l'idéal qu'il rêve peut toujours s'adapter au

[1] Migne, 144, col. 311 sqq. Nous avons déjà cité une partie de cette lettre dans le premier volnme de cette histoire, p.

gouvernement des hommes et à celui de l'Église ; avant comme après lui, les papes et quantité d'évêques ont agi contrairement au principe qu'il émet ; dans notre siècle, Pie IX n'a pas craint d'employer les armes temporelles pour la défense des états de l'Église et de Rome : il n'a cédé qu'à la force. Sur ce point, P. Damiani ne devait guère être d'accord avec Hildebrand, qui, presque toute sa vie, a tour à tour fait usage des armes spirituelles et temporelles.

Nous savons que, plus d'une fois, de graves dissentiments se sont élevés entre ces deux grands hommes, entre ces deux grands saints, pour parler le langage de l'Église catholique ; rien de surprenant à cela, car Damiani et Hildebrand, d'accord sur les points essentiels, combattant l'un et l'autre le bon combat, différaient beaucoup au point de vue du caractère et du tempérament ; Damiani est surtout un solitaire : il en a les idées fixes, immuables, qui n'ont pas toujours subi l'épreuve du contact de la vie humaine ; c'est le cœur brisé et pour ne pas se soustraire à un ordre formel qu'il a quitté son désert, mais ce désert il y pense toujours, il en parle avec attendrissement, il n'a qu'un désir, le retrouver, y revivre, pour oublier ce qu'il est condamné à voir. Hildebrand est au contraire un batailleur, un manieur d'hommes, il aime la lutte et en suit sans défaillance les diverses péripéties ; le succès ne l'enivre pas plus que la défaite ne le décourage ; il est vrai que plus tard, vieilli, exténué par des combats sans fin, Grégoire VII dira dans ses lettres qu'il aspire au repos ; mais, dans sa pensée, le repos, c'est celui de la tombe et d'une éternité bienheureuse ; il connaît et ne veut que celui-là, et en effet, il est mort étant encore sur la brèche.

Avec l'aide des nouveaux alliés recrutés à Tusculum, Cadalus espérait rentrer bientôt à Rome et se faire introniser à Saint-Pierre, lorsqu'une intervention aussi brusque qu'inattendue de Gottfried, duc de Toscane, mit à néant

tous ces projets, Dans les derniers jours de mai 1062, un mois après la bataille des *Prata Neronis*, Gottfried vint à Rome avec une armée considérable, et établit ses campements sur les bords du Tibre, près de Ponte-Molle. De là, il prescrivit à Alexandre II et à Cadalus de cesser toute compétition au trône pontifical, de se retirer immédiatement dans leurs évêchés à Lucques et à Parme, et d'y attendre que le roi de Germanie eut, en sa qualité de patrice de Rome, porté sur leurs prétentions une décision définitive. Gottfried avait parlé en maître, et les forces dont il disposait lui permettaient de prendre ce ton ; aussi Alexandre II et Cadalus, tout en réservant leurs droits, durent s'incliner devant cette mise en demeure : le pape quitta Rome pour Lucques, et l'antipape abandonna Tusculum et ses alliés pour revenir à Parme [1].

L'intervention du duc Gottfried dans les affaires de la papauté a été toujours été pleine d'ambiguité. Dans le cas présent, elle offre le même caractère ; mais, cette fois, il est possible d'expliquer la conduite du duc, si étrange à première vue. Une révolution de palais était survenue peu auparavant, en avril 1062, à la cour de Germanie

Jusqu'alors l'impératrice Agnès avait, pendant la minorité de son fils Henri IV, gouverné le royaume, surtout avec le concours d'Henri, évêque d'Ausbourg, et la faveur dont ce prélat jouissait auprès de sa souveraine, avait, non pas seulement suscité des jalousies, mais fait naître des soupçons sur la nature de cette intimité. De grands sei-

[1] Sur l'intervention du duc Gottfried au mois de mai 1062, cf. Benzo, II, 13, MG. SS., t. XI, p. 617. Bonitho (Jaffe, *Mon. greg.*, p. 646), résume ainsi le rôle de Gottfried : O ineffabilis Dei providentia, ô mira Dei clementia ! Qui victor (Cadalus) extitit, antequam mensis esset transactus, veniente duce Gotefrido Romam, multis precibus et magnificis donis eidem duci collatis, vix, ut victus discederet, impetravit. L'impression que l'intervention de Gottfried fut favorable à Alexandre II se trouve aussi dans Benzo.

gneurs ecclésiastiques ou laïques, Anno, archevêque de Cologne, Otto de Nordheim, Ekbert de Braunschweig, comte de Meissen, mécontents de la direction imprimée aux affaires et de l'éducation donnée à Henri IV, résolurent d'enlever le jeune prince à l'influence et à la tutelle de sa mère. Ils firent une visite à l'impératrice, alors à Kaiserwerth sur les bords du Rhin. Après un grand repas, l'archevêque invita Henri IV à venir sur un magnifique navire qui appartenait au prélat et se trouvait à l'ancre en face de la villa royale. Henri IV suivit l'archevêque, et, dès qu'ils furent sur le vaisseau, on fit force de rames pour s'éloigner au plus vite ; le roi, épouvanté et croyant qu'on en voulait à ses jours, sauta dans le fleuve et se serait noyé si le comte Ekbert n'avait sauté après lui et ne l'avait ramené sain et sauf à bord du navire. L'impératrice Agnès ne protesta que faiblement contre l'enlèvement de son fils, elle pleura son enfant plus qu'elle ne regretta le pouvoir, et commença dès cette époque, quoiqu'elle ait reparu plusieurs fois à la cour de son fils, à se renfermer dans la pratique d'un ascétisme austère ; elle y persévéra jusqu'à la mort [1].

Lorsque à Ponte-Molle, Gottfried parlait en maître à Cadalus et à Alexandre II, il savait certainement qu'Agnès n'exerçait plus le pouvoir, et, comme il n'avait pas eu à se louer d'elle et qu'il se ralliait au nouveau régime, il se prononça avec d'autant plus d'empressement contre Cadalus que celui-ci venait de perdre son plus ferme appui. Si le duc se montra aussi sévère contre le pape légitime, s'il

[1] C'est Lambert de Hersfeld (*Annales* ad an. 1062, MG. SS. V, 162 sq.) qui a raconté avec le plus de détails l'enlèvement du roi à Kaiserwerth. Giesebrecht est aussi d'avis que le duc Gottfried connaissait cet événement, lorsqu'il obligeait Alexandre II et Cadalus à se retirer à Lucques et à Parme. Cf. Giesebrecht, *Geschichte der deutschen Kaiserzeit*, t. III, pp. 78 et 1093 (4e édit. Braunschweig, 1876).

ne voulut pas le reconnaître, l'exila à Lucques et déclara que, pour être valable, son élection devait être ratifiée par le roi de Germanie, c'est que le rusé Lorrain espérait exercer lui-même, au nom de Henri IV, ce droit de confirmation, il rêvait d'être, une fois de plus, l'arbitre de la papauté.

Tout en protestant contre les procédés de Gottfried à leur égard, le pape et Hildebrand ne s'en émurent pas outre mesure. Cette intervention de Gottfried les délivrait d'une attaque imminent de Cadalus, et ils savaient qu'Anno, archevêque de Cologne, l'homme de la nouvelle situation, était favorable au parti de la réforme de l'Église, c'est-à-dire au pape légitime.

Des ordres furent en effet expédiés pour que, le 28 octobre suivant, une assemblée, présidée nominalement par le roi et composée de grands seigneure et d'évêques de la Germanie et de l'Italie, se réunit à Augsbourg et se prononçât entre Alexandre II et Cadalus. Ce fut pour éclairer la conscience de ces futurs juges et pour leur présenter la question sous son véritable jour, que P. Damiani écrivit cet opuscule auquel nous avons déjà fait plusieurs emprunts et qui est intitulé : *Disceptatio synodalis inter regis advocatum et romanae Ecclesiae defensorem.* Le cardinal suppose en effet, qu'une discussion s'engage à l'assemblée d'Augsbourg entre un représentant de l'Église romaine et un avocat des droits de la couronne de Germanie, et, dans un dialogue assez animé, chacun d'eux expose les arguments les plus favorables à sa cause. Le représentant de l'Église romaine, c'est-à-dire le cardinal P. Damiani lui-même, prend pour base de son argumentation le décret synodal de 1059, qu'il accepte dans son intégrité; et dès lors le débat est nettement circonscrit par son adversaire, qui lui demande pourquoi l'approbation du jeune Henri IV, roi de Germanie et patrice des Romains, n'avait pas été

sollicitée lors de l'avènement d'Alexandre II. Diverses raisons sont alléguées par P. Damiani pour expliquer la conduite du sacré-collège, des cardinaux et du clergé de Rome dans cette circonstance : Henri IV est un enfant, il ne peut à son âge se prononcer dans une question si délicate du choix du souverain pontife ; plus tard, quand il sera devenu homme, il pourra sans conteste, exercer ce droit qui lui vient de son père. En outre, la situation de Rome après la mort de Nicolas II était si menaçante, la guerre civile dans les rues si imminente qu'il a fallu se hâter de lui donner un successeur ; il n'a donc pas été possible d'attendre l'approbation de la couronne de Germanie. Enfin, et Damiani insiste particulièrement sur ce point, le gouvernement de la Germanie, qui maintenant s'appuie sur le décret synodal de 1059, oublie que, du vivant du pape Nicolas II, il a refusé de reconnaître ce décret : on a été en Germanie jusqu'à excommunier le pape, à rayer son nom du canon de la messe, à déclarer nuls tous les actes de son pontificat. Pourquoi se plaindre alors que, dans l'élection d'Alexandre II, la clause de ce décret concernant Henri IV n'ait pas été respectée ? Cette clause, le gouvernement de la régence a été le premier à ne pas vouloir la reconnaître. Comme conclusion, Damiani adjure et conjure, par les raisons les plus pressantes, l'assemblée d'Augsbourg de condamner Cadalus et de s'incliner respectueusement devant le pape légitime [1].

Ce ne fut cependant pas tout à fait ce que fit la diète ; elle laissa voir qu'elle était favorable à Alexandre II, et décida, sous l'influence d'Anno, archevêque de Cologne, d'envoyer en Italie Burchard, évêque d'Halberstadt, avec mission d'examiner secrètement si l'élection d'Alexandre II n'avait

[1] Voyez ce traité si important au point de vue historique, dans les œuvres de Pierre Damiani. Migne, t. 145, col. 67-90.

pas été entachée de simonie, comme le prétendaient ses adversaires, et de se déclarer pour lui si ces accusations n'étaient pas fondées.

Une pareille décision était une victoire pour Hildebrand elle impliquait l'abandon par le gouvernement de la Germanie, de la cause de Cadalus, nommé pape à peine un an auparavant par une assemblée germanique dominée par les conseillers de la régence; c'était aussi une reconnaissance implicite du décret sur les élections des papes, promulgué par le synode romain de 1059.

Burchard put se convaincre facilement que la simonie n'était pour rien dans l'élection d'Alexandre II [1], et, au mois de mars 1063, le pape, cette fois accompagné et soutenu par le duc Gottfried de Toscane, rentra à Rome [2]. Au mois d'avril suivant, Alexandre II réunit dans la basilique du Latran, un synode qui excommunia Cadalus et ses partisans. Plus de cent évêques assistèrent à ce synode, tenu dans un moment d'accalmie et entre deux tempêtes; les décrets qui y furent promulgués prouvent qu'Alexandre II, fidèle aux traditions de ses prédécesseurs immédiats, et docile aux conseils de Hildebrand, continuait avec courage

[1] Voyez dans Pflugk-Harttung *Acta Pontif. roman. inedita*, t. I p 38, la lettre si élogieuse qu'Alexandre II écrivit à Burchard d'Halberstadt, il lui dit : Opus ministerii tui edificationem corporis Christi ad honorem apostolorum Petri et Pauli, ad voluntatem ac jussionem dilectissimi filii nostri Heinrisi quarti regis, scilicet ut ecclesiasticæ pacis inquietudinem regius advocatus propulsares, cum omni gaudio suscepisti. Itaque post susceptum legationis obsequium semper unanimis uno spiritu et sincera affectione pro nobis ac Romana Ecclesia nobiscum solliciter fuisti non tantum querens quæ tua quantum quæ sunt Jesu-Christi. Le pape termine sa lettre en accordant spontanément à Burchard plusieurs privilèges ecclésiastiques.

[2] Benzo écrit : Ad Italiam se contulit Gotefredus ; quasi ex jussione regis ad regiam urbem Asinelmum (Anselmum papam) reportavit Normannos Romam venire facienes socios et amicos rei publicæ appellavit. Benzo, MG. SS. XI, *l. c.*

l'œuvre de la réforme du clergé et de l'Église. Les mesures déjà prises antérieurement contre les simoniaques et les clercs incontinents furent promulguées une fois de plus, avec défense expresse aux laïques d'entendre la messe ou d'assister aux offices d'un clerc dont l'inconduite serait notoire[1]. S'inspirant du décret déjà porté par Nicolas II, le synode, mû par un esprit de miséricorde plutôt que par un esprit de justice (c'est le sens de sa déclaration), et reconnaissant avec douleur que l'Eglise entière avait été infestée par des évêques et prélats simoniaques, consentait à ne pas rejeter et condamner ceux qui avaient été ordonnés gratuitement par des simoniaques ; il ajoutait qu'à l'avenir, si quelqu'un se laissait ordonner par un évêque qu'il savait être simoniaque, l'ordonnateur et l'ordonné seraient également et par le fait même frappés d'une sentence d'excommunication et de déposition. Nous retrouvons également dans les actes du synode les recommandation synodales antérieures pour prescrire et ordonner aux clercs d'une même église de n'avoir qu'une seule table et un seul dortoir et de mettre en commun tout ce qui leur venait de l'Église. Enfin, les mariages entre consanguins étaient prohibés jusqu'à la septième génération, et aussi loin que la parenté des deux conjoints pouvait être constatée[2].

Il semble qu'après la diète d'Augsbourg, Cadalus abandonné par l'impératrice Agnès et par l'évêque d'Augsbourg, ayant en outre échoué dans sa première attaque contre Rome aurait dû se tenir tranquille dans son évêché de Parme, mais il n'en fut rien. Soutenu et excité par tous

[1] Præcipiendo mandamus ut nullus missam audiat presbyteri, quem scit concubinam indubitanter habere, vel subintroductam mulierem.

[2] Sur le synode romain du mois d'avril 1063, cf., les *Annales Altahenses* de Giesebrecht, p. 102, et la lettre encyclique d'Alexandre II, dans Mansi, t, XIX, p. 1023, ou Migne, 146, col. 1280.

ceux que les mesures réformatrices du saint-siége blessaient profondément, il recruta des partisans dans le nord de l'Italie, et, malgré les efforts de Gottfried, qui cherchait à lui barrer le passage, arriva à Rome avec ses bandes vers le mois de mai 1063. A la faveur de la nuit, il pénétra dans la cité Léonine où il occupa la basilique de Saint-Pierre, mais ce fut pour en être expulsé le lendemain matin ; cette nouvelle prise d'armes aurait échoué dès le début, si Cencius, fils du préfet de Rome, n'était venu au secours de l'intrus et ne lui avait ouvert les portes du château Saint-Ange [1].

Protégé par cette citadelle, Cadalus put, pendant longtemps, tenir tête à Alexandre II et à Hildebrand, et rendre impuissantes tous les tentatives pour le réduire.

Benzo rapporte que les Normands prirent une part considérable à cette guerre civile et raconte en détail tous ces événements. Voici la partie la plus intéressante de son récit; on y retrouve l'enflure et le pédantisme habituels à l'auteur, et cet étrange mélange de citations et de sentiments païens et chrétiens :

« Gotfried se rendit en Italie [2] et allégua un ordre du roi pour ramener à Rome Asinelmus [3] ; puis, appelant dans cette ville les Normands, il en fit les alliés et les défenseurs de la république. Il envahit ensuite les pays de Camerino et de Spolète et réduisit par la force plusieurs comtés situés le long de la mer [4]. Dans toute l'Italie, il recruta des ennemis du roi et persuada aux Normands d'attaquer

[1] Bonitho, *Liber ad amic*, dans Jaffé, *Mon. Greg.*, p. 646. Voyez dans Migne, 146 p, 1298, la lettre du pape Alexandre II à Gervais, archevêque de Reims.

[2] Au printemps de 1063.

[3] Il s'agit d'Alexandre II ; Benzo excelle à défigurer les noms pour leur donner une tournure ridicule ou grotesque.

[4] Etait-ce pour soumettre au saint-siège ces deux pays qui lui avaient déjà appartenu ou bien Gottfried voulait-il simplement étendre et consolider sa propre domination ? La seconde supposition paraît plus vraisemblable.

les fortifications de Saint-Paul, afin de s'en emparer et de tenir par là les Romains en respect. Mais ceux-ci soupçonnant les intentions de Gottfried, mirent une garnison à Saint-Paul et une autre à Saint-Pierre.

« Inspiré par sa haine contre le roi enfant, Gottfried ne recula pas devant la trahison, et, pour empêcher le jeune prince de ceindre la couronne impériale, voulut avoir les Normands dans Rome. Il calculait que les Romains, en lutte avec les Normands, ne pourraient songer à rendre au roi les honneurs qui lui étaient dûs...

« Les Romains, se souvenant de leurs aïeux morts pour l'indépendance de la patrie, résolurent de combattre les suppôts de l'idôlatrie. Ils envoyèrent à l'impératrice des messagers qui revinrent à Rome avec cette réponse :

« Que le pape élu retourne à Rome et y défende sa cause avec « cette sagesse que Dieu lui a départie. Si, grâce à la protection de « Cornefredus [1], les Normands et leur idole adorent le cheval de « Constantin que le seigneur Cadalus et les romains honorent par « des hymnes et des cantiques spirituels nos patrons saint Pierre et « saint Paul. Qu'il monte au château de Crescentius et soutienne par « les armes et par la prière la cause de l'empire et celle de l'enfant « roi. Nous ne vous laisserons pas sans secours, car nous avons « encore avec nous des grands que rien n'a pu détourner de leur « devoir, de même que l'or ne saurait se changer en plomb. En « revanche, ceux qui ont mis la main sur l'enfant royal seront tou- « jours marqués d'une note d'infamie. Ayez donc bon courage et « agissez en hommes, lorsque l'aigle se montrera, les frelons pren- « dront la fuite [2]. »

« Ce message réjouit fort les Romains, qui le communiquèrent à Parme au seigneur Cadalus, véritable vase d'élection ; Cadalus obéissant aux paroles de l'impératrice, se disposa aussitôt à partir ; mais Cornefredus avait semé d'embûches les montagnes et les forêts ; aussi le voyage dût-il être remis pour quelque temps. . Enfin, Dieu jeta un regard de miséricorde sur son peuple ; il se plait à exalter les humbles, aussi accorda-t-il au pape élu la grâce de faire sain et

[1] Gottfried, duc de Lorraine et de Toscane.

[2] Cette lettre porte trop la marque du style et des idées de Benzo pour être de l'impératrice et non de Benzo lui-même. Après le mois d'avril 1062, c'est-à-dire après s'être vu enlever la tutelle de son fils et la régence du royaume, l'impératrice Agnès renonça à toute politique militante et vécut en religieuse plutôt qu'en souveraine.

sauf le voyage de Rome, Le premier soin de Cadalus fut d'aller prier sur le tombeau de Saint-Pierre. Il monta ensuite au mausolée d'Adrien, où se réunirent selon leur rang, les principaux de Rome[1]. Cadalus les salua d'un baiser paternel; aussitôt après, il bénit et harangua en ces termes le peuple groupé au dehors : « ... Plaçons en Dieu notre confiance; si j'ai pu me rendre à Rome, « c'est parce que sa divine volonté l'a eu pour agréable. Je suis, « avec le secours de Dieu, revenu auprès de Saint-Pierre, au « milieu de vous, pour m'employer à rétablir la foi catholique, et « pour défendre l'empire Romain. Soyons unis, car nous avons l'ennemi dans nos murs. Mais, Dieu aidant, nous en triompherons « facilement; les apôtres eux-mêmes tiendront dans leurs mains « sacrées les étendards victorieux de notre armée. Vous savez que « tout l'orgueil de Simon le Magicien s'évanouit à la prière des « Apôtres; de même les apôtres purifieront cette ville de cette « ordure des Normands et se montreront les princes et les protecteurs des Romains. »

« Tous lui répondirent : « ... Nous pouvons combattre en toute « confiance le nouveau Simon, l'adversaire de saint Pierre et de saint « Paul. O Rome, autrefois si puissante, tu élevais la tête jusqu'aux « étoiles, et maintenant le rebut du genre humain lui réserve un fléau « pire que celui de la guerre civile. D'un côté c'est Trinkiynot et « Tancrède, et de l'autre Anne et Cornefredus; au milieu d'eux, « cet odieux moine vagabond. Que Dieu tout-puissant soit juge de « toute cette querelle[2] ! »

« Prandellus, voyant que les événements prenaient une tournure fâcheuse, resta trois jours caché dans sa synagogue et, durant ce temps, ne se montra à personne. Sacrifiait-il aux démons, ou, avec

[1] Benzo passe sous silence la défaite que Cadalus venait d'éprouver à l'église Saint-Pierre, et qui l'obligeait à se réfugier au château Saint-Ange..

[2] Benzo veut dire que le pape Alexandre était soutenu par le duc Gottfried (Cornefredus), par Anno, archevêque de Cologne, alors chef du gouvernement en Germanie (il l'appelle) Anne comme le grand prêtre qui joue un rôle si odieux dans la passion de Jésus-Christ), enfin par les Normands de Richard de Capoue, neveu de Rainulfe Trincanocte, et par ceux des Tancrède. Celui qu'il appelle « un odieux moine vagabond » n'est autre que Hildebrand. Comme nous l'avons déjà dit, rien n'indique que les Tancrède (Robert Guiscard ou Roger) ou Richard de Capoue aient pris personnellement part à cette guerre dans les rues de Rome, en 1063.

Hyamne et Membré [1], s'adonnait-il à la magie ? Le bruit s'en était répandu dans le peuple mais tous ne regardaient pas ce bruit comme fondé. Lorsqu'il reparut, il était pâle comme un mort, preuve évidente qu'il venait d'avoir commerce avec les démons [2]. Il réunit ses partisans et leur adressa ces paroles trompeuses ; « O vous tous, « Normands invincibles sur terre et sur mer ! rien ne peut lasser « votre courage ; aussi n'ai-je à vous demander qu'une chose; restez « ce que vous êtes. Souvenez-vous de ce que Brennus, roi des « Senones, a fait en Italie... Maintenant, dans le palais de Constan- « tin [3], jouissez avec nous d'une gloire sans nuage: armez-vous pour » expulser les Parmaisans [4] et dominer le Latium. Lorsque vos « glaives ou la fuite auront fait disparaître ces Parmaisans, aux « applaudissements des Romains, je couronnerai moi-même du dia- « dème celui que vous aurez choisi. » Ces fallacieuses promesses enivrèrent les Normands qui, furieux se répandirent sur les places publiques en criant à pleins poumons : « Guerre ! Guerre ! » et ils provoquent les nôtres au combat. Nos soldats, mis hors d'eux par ces clameurs, attaquent les Normands et les mettent en fuite, après en avoir tué quelques-uns. Il les poursuivent jusqu'au *monte Cœlio*, où se livra un redoutable combat. Plusieurs des ennemis furent passés à l'arme blanche ou périrent sous les pieds des chevaux; nous eûmes aussi quelques blessés ; mais la victoire combla de joie notre armée. Au milieu du combat, on vit distinctement les saints apôtres agitant des étendards blancs et obligeant les Normands à prendre la fuite. Tout le peuple, chantant des hymnes et des cantiques, se rendit, avec le pape élu, à Saint-Pierre, afin de remercier la Sainte-Trinité qui, par l'intercession des saints apôtres, avait accordé la victoire aux défenseurs de la liberté de l'Empire.

« Pradellus, sachant tourner sa voile selon la direction du vent, consola les Normands désespérés et leur persuada de se tenir tranquilles pendant un mois. Ce temps écoulé, les Normands recommencèrent à provoquer les nôtres, sans pour cela faire meilleure contenance lorsque la lutte s'engageait. Ces escarmouches se continuèren

[1] Cf. *Epist. II ad Timoth.* c. 3, 8, et *Exod.* c. 7, 11.

[2] Ces accusations de sorcellerie et de magie furent plus d'une fois formulées contre Hildebrand.

[3] Le palais de Latran où résidaient Alexandre II et Hildebrand.

[4] Partisans de Cadalus, évêque de Parme, avant sa prétendue élévation au souverain pontificat.

pendant environ deux mois. Le Sarabaïte [1], toujours disposé à nuire, déclara alors ne plus vouloir faire la guerre et dissimula sa férocité de loup sous une peau de brebis ; mais le seigneur Cadalus savait qu'il est toujours dangereux de s'endormir près d'un serpent : il fit venir les comtes des villes voisines pour délibérer avec eux sur ce qu'il y avait à faire. Ils accourent à cet appel et promirent de s'employer pour la cause de Cadalus, de façon à mériter ses récompenses.

Le plus grand secret fut gardé par les Romains et par le Parmaisans sur les résolutions prises dans ce conseil de guerre, et les comtes feignirent de rentrer chez eux. Ils revinrent ensuite au milieu de la nuit et se posèrent en embuscade dans l'endroit appelé *opus Praxitelis*. Le lendemain, au point du jour, notre armée, précédée des apôtres, de Maurice et de Carpophore, se mit en mouvement, et tout le palais du Latran retentit du son strident des trompettes. Les Normands, pleins d'ardeur, courent aussitôt à leurs armes, sans avoir peur de tout ce bruit des Parmaisans. Ils disaient entre eux : « On va voir ce que valent les Normands, courageux à la guerre et tyrans sans miséricorde ! » Prandellus toujours prudent avait réuni sous ses ordres un nombre considérable de combattants, et les maintenait dans les retranchements ; aussi, pendant longtemps, les nôtres stationnèrent inutilement sans voir sortir l'ennemi, et se décidèrent alors à revenir lentement sur leurs pas. Les Normands les poursuivirent de leurs clameurs et leur donnèrent la chasse. De temps en temps, les nôtres s'arrêtaient et devenaient comme des murs d'airain ; puis, ils reprenaient leur marche, sachant où, avec le secours de Dieu, ils voulaient en venir. Suivant les mouvements des nôtres, les Normands s'arrêtaient aussi ou continuaient à avancer, et c'est ainsi qu'amis et ennemis arrivèrent au lieu de l'embuscade. Les nôtres sortirent alors subitement de leurs cachettes, et se mirent à crier : « Sus ! sus! » et à sonner de la trompette. Les Normands effrayés de cette attaque soudaine et se demandant s'ils pourraient sauver leur vie, s'encourageaient les uns les autres en vociférant. « Frappez ! frappez ! » Une lutte corps à corps s'engagea aussitôt. Dès le début, plusieurs furent tués de part et d'autre ; les coups d'épée retentirent sur les cuirasses et la dureté du fer fit jaillir les étincelles. Les Normands ne pouvaient espérer de salut dans la fuite ; aussi la vue du sang en faisait de véritables sangsues. Les nôtres ne leur infligèrent pas moins des pertes énormes ; à la fin, cernés dans un angle, les Normands tendirent les mains, pour deman-

[1] Encore un surnom donné à Hildebrand.

der grâce et promirent, sous la foi du serment, de quitter le pays. Les Romains qui étaient avec nous eurent pitié de ceux de leurs compatriotes qui combattaient avec les Normands ; ils nous donnèrent des otages et obtinrent ainsi que la lutte prit fin[1]. »

Telle est la narration de Benzo ; l'évêque d'Albe raconte ensuite que, dans une cérémonie d'allure assez grotesque ment païenne, célébrée devant l'église Saint-Pierre, Cada lus récompensa les vainqueurs des Normands[2].

Mais Benzo avoue lui-même qu'Alexandre II et Hildebrand ne se laissèrent pas décourager par ces échecs ; ils firent venir d'autres Normands, qui s'emparèrent de la forteresse Saint-Paul-hors-les-Murs et harcelèrent les Romains de la porte Appienne. Malgré leurs *senatus-consulte* prescrivant aux comtes des villes voisines de veiller tour à tour à la sûreté de Rome, les partisans de Cadalus, débordés par leurs adversaires, chargèrent Benzo d'écrire au roi de Germanie et à l'archevêque de Brême pour implorer du secours. Quoique rédigées en style aussi pompeux que prétentieux, les deux missives restèrent sans résultat[3]. Benzo espéra alors qu'en allant de sa personne trouver Henri IV et ses conseillers, il obtiendrait quelque appui pour l'antipape, et fit, dans ce but le voyage de

[1] MG. SS, XI, 618-621.

[2] MG. SS. XI, 621. — Parmi les cadaux faits par Caladus à ses soldats, Benzo mentionne des *mastrugaz* et des *renones advecti de Gallis*.

[3] MG. SS. XI, 622 sqq. Dans la lettre à l'archevêque de Brême, Benzo intercale une missive que, par l'intermédiaire de Pantaleo, patrice d'Amalfi, lui aurait écrite à lui Benzo, et à Cadalus, Constantin Ducas (Benzo l'appelle Constantinus Doclitius empereur d'Orient. Constantin Ducas promet à Benzo que si le roi de Germanie descend en Italie avec une armée pour combattre les Normands, il enverra de son côté une flotte considérable qui abordera à Amalfi et fournira aux troupes d'Henri IV des ressources de toute sorte. Il écrit : In Malfitano enim mari eodem momento occurrent vobis centum naves, unaquaque suffulta centum remis, in quibus erit inestimabilis alimonia hominibus et equis insuper tanta habundabunt pecunia in auro, argento et paliis, quantum

Rome à Quedlingbourg où se trouvait la cour ; mais, à son retour à Rome, il n'apporta pour réconforter les partisans de Cadalus que de vagues promesses et de vaines paroles [1].

Ces démarches de Benzo prouvent que, malgré les prétendues victoires des schismatiques, ceux-ci perdaient du terrain, et que le jour approchait où Hildebrand et les Normands remporteraient une victoire définitive. Aussi, prévoyant ce résultat, Alexandre II écrivait dans les derniers jours de 1063, à Gervais, archevêque de Reims, que Cadalus, détenu dans une demi-captivité au château Saint-Ange, et ne pouvant sortir sans payer une forte rançon à Cencius, allait bientôt expier ses nombreuses iniquités [2].

A Rome, tous, amis ou ennemis, s'attendaient à ce dénouement ; mais, au loin, on pouvait se faire illusion sur les ressources de Cadalus et craindre qu'il résistâ longtemps encore. Ce fut là ce qui trompa Pierre Da-

vix posset comparare Italia cum suis nummulariis ; ut experiatur Italia quia tales sumus in facto, quales in verbo. Cette phrase prouve bien que la lettre impériale est apocryphe. Il se peut toutefois (nous avons déjà parlé plus haut de négociations analogues) que le parti de Cadalu ait, à plusieurs reprises, essayé de former entre l'empire d'Orient et celui d'Occident une ligue contre les Normands, et qu'un Pantaleo, patrice d'Amalfi, ait été mêlé à ces négociations ; d'autres documents nons apprennent en effet qu'en 1063 un Pantaleo était patrice (*alias* consul) à Amalfi. Voyez sur ce Pantaleo et sa famille une notice de Schultz : *Denkmäler der Kunst der Mittelalters in Unteritalien*, t. I (Dresden, 1860), p. 237, sqq. Cette notice établit que Pantaleo fut un ami d'Alexandre II et de Hildebrand, ce qui ne se concilie guère avec ce que dit Benzo qui en fait un partisan de Cadalus. Nous aurons occasion de reparler de ce Pantaleo.

MG. SS. XI, 627 sqq.

[2] Annuntiamus tibi, divina suffragante clementia, Cadaloi præsumptionem, extollentem se adversus apostolicam sedem, tanto amplius ad majorem sui ignominiam devenisse quanto ipse speraverat altioris superbiæ culmen ascendisse. Siquidem proprii nominis etymologiam evidenter intelligens ad reparandam pecuniam, in periculum capitis sui a fautoribus suis distributam, cujusdam turris præsidio gemebundus servatur Alexandri II *Epistola ad Gervasium archiep. Remensem.* Mansi, XIX, 945 Migne, t. 146, col. 1298.

miani, alors légat du saint-siége en France ; il crut que la situation d'Alexandre II n'était pas près de s'améliorer, et prit sur lui d'écrire à Anno, archevêque de Cologne, lui demandant de couronner l'œuvre commencée au synode d'Augsbourg, c'est-à-dire de réunir un autre synode décidant définitivement sur les prétentions d'Alexandre II et de Cadalus. Pierre Damiani, qui connaissait les dispositions d'Anno, savait très bien que le futur concile serait favorable au pape légitime ; au fond, ce qu'il voulait, c'était une nouvelle déclaration de la Germanie en faveur d'Alexandre II. « Vénérable père, disait le cardinal à l'archevêque, tu as veillé sur l'enfant confié à tes soins, tu as consolidé le royaume, tu as assuré au fils l'héritage impérial de son père ; ta prudence s'est aussi manifestée à l'égard du sacerdoce, lorsque tu as atteint avec le glaive de l'évangile cette bête squameuse de Parme ; c'est par toi que le pontife du siège apostolique a recouvré sa dignité. Mais si tu ne coutinues pas l'œuvre commencée, si tu n'achèves pas ce qui reste à faire, sache que l'édifice est menacé de ruine et va s'écrouler. En effet, Cadalus, ce perturbateur de la sainte Eglise, ce destructeur de la discipline apostolique... continue à empoisonner l'air de la puanteur de son argent, ce nouvel hérésiarque trouble et détruit la foi d'un grand nombre.... Il est donc nécessaire que la prudence s'emploie par tous les moyens à réunir le plus promptement possible un concile général, et que le monde soit enfin délivré de ces épines qui le tourmentent[1]. »

[1] Migne, 145, p. 293. Damiani dit lui-même qu'il écrit cette lettre à la hâte et pendant qu'il est en mission : In expeditionis exercitio constituti, digne non possum iisdem manibus et styli currentis articulum texere, et frenis equorum fluitantibus, ut dignum est, desservire... De même à la fin de la lettre : Sed dum equus offertur, dum socii omnes iter arripiunt, ecce brevem sperno, strevi vestigiæ sterno.

En écrivant cette lettre, P. Damiani restait fidèle aux principes qu'il avait émis dans son épître à l'évêque de Firmo ; après avoir déclaré que la force matérielle ne devait pas être employée par les clercs, pour la défense de l'Eglise, le cardinal avait exposé à l'évêque que les causes ecclésiastiques devaient être jugées par le forum ou par le conseil sacerdotal, et que ce serait une honte pour l'Eglise si le choc des combats remplaçait ce forum ou ce conseil sacerdotal. On comprend dès lors combien son âme éprise de cet idéal, avait dû souffrir par le spectacle que donnait au monde entier cette malheureuse ville de Rome, ensanglantée et ruinée par une guerre de rue qui se continuait depuis des mois ; aussi, pour mettre fin à ces atrocités, demandait-il avec instance qu'on réunit ce conseil sacerdotal.

La démarche spontanée de P. Damiani, faite à l'insu du pape et de Hildebrand, n'en était pas moins une grave imprudence. Au moment où Cadalus, déjà à demi vaincu, allait succomber, lorsque l'on pouvait espérer pacifier enfin l'église romaine, c'était remettre tout en question. La diète d'Augsbourg, l'issue de la mission confiée par cette diète à l'évêque d'Halberstadt, le titre et les honneurs de chancelier de l'église romaine donnés à l'archevêque de Cologne, prouvent surabondamment que les représentants les plus autorisés du gouvernement de la régence en Germanie avaient approuvé l'élévation d'Alexandre II sur le saint-siège. A tous les points de vue, cette élévation était donc inattaquable ; à quoi bon dès lors, réunir un concile qui, par la force des choses, allait se poser en arbitre entre Alexandre II et Cadalus ? Agir ainsi n'était-ce pas replacer le saint-siège sous la dépendance de la couronne de Germanie ? N'était-ce pas exagérer de la manière la plus dangereuse, la part faite par le synode de 1059 à Henri IV et à ses successeurs dans les élections à la papauté ?

Alexandre II et Hildebrand virent les dangers que cette ausse manœuvre pouvait faire courir au saint-siège, et ils écrivirent à Pierre Damiani pour blâmer sa malencontreuse intervention. Nous avons la réponse que le cardinal fit à ce blâme; elle est humble, sans être exempte d'une certaine amertume et même d'une certaine ironie.

« Voici, écrivait Pierre Damiani à Alexandre II et à Hildebrand, voici la lettre que vous me reprochez ; vous saurez de cette manière si elle renferme quelque chose contre vous. Si elle n'est pas telle que je l'ai envoyée au seigneur évêque de Cologne, si on y a, avec mon assentiment, ajouté ou retranché quoi que soit, que la lèpre dont Naaman le Syrien a été atteint m'atteigne également[1], que la cécité de Barjésu ferme mes yeux à la lumière[2]. Jésus et ses anges sont témoins de la vérité de ce que j'avance. Et maintenant si je dois mourir pour avoir écrit cette lettre, je tends le cou, vous pouvez frapper. Toutefois, je demande humblement *à mon saint Satan*[3] de ne pas sévir si durement contre moi, que sa vénérable superbe ne soit pas aussi impitoyable à mon regard ; qu'elle use de quelque bienveillance vis-à-vis de son humble serviteur. Mes épaules déjà livides sont à bout de force, mon dos, brisé de coups, est couvert de boursouflures...; mais n'importe, j'arrête là mes plaintes, je mets un doigt sur mes lèvres et je demande grâce, quelque tardive que soit cette grâce.

« Vous me mandez de venir vous trouver à Rome et de vous accompagner ensuite dans le voyage de Mantoue ; mais je suis vieux et ces deux voyages me paraissent une bien lourde fatigue. Permettez-moi donc de ne pas aller à Rome, c'est moins utile ; il vaut bien mieux pour vous que je me réserve pour le voyage de Mantoue. En m'écrivant l'un et l'autre ce que vous désirez de moi, vous faites preuve d'un esprit et de sentiments bien différents. En effet, l'un de vous me parle sur le ton d'un père rempli de douceur et de bienveillance, l'autre me menace d'une façon terrible. Le premier me semble donc être un soleil radieux, l'autre un aquilon en furie qui renverse tout sur son passage. Ce contraste me fait songer à ce

[1] IV *Reg. V.*

[2] *Act. XIII.*

[3] C'est Hildebrand que P. Damiani désigne par ce nom bien significatif.

qui est raconté dans la fable : un voyageur revêtu de la chlamyde suivait son chemin, lorsque Eurus et le soleil voulurent savoir lequel des deux parviendrait à lui faire retirer son manteau. Un pari fut engagé : on décida qu'une couronne de laurier vert ornerait le front du vainqueur. Aussitôt Eurus, soufflant de toutes ses forces, culbutait les unes sur les autres les montagnes de nuages, et le voyageur, craignant de perdre son manteau, le retenait de tous les côtés et s'en enveloppait étroitement. Lorsque Éole, épuisé et désespérant de gagner le pari, renonçait à la lutte, le soleil commença à inonder la terre de ses rayons ; et, peu après le voyageur, fatigué par la chaleur, et couvert de transpiration, s'empresse d'ôter sa chlamyde pour mieux supporter l'ardeur du jour. Celui-là donc remporta la palme de la victoire qui agit avec douceur et non celui qui voulut tout emporter de haute lutte et par la violence[1]. »

Quelque repentir que témoignât P. Damiani, l'idée qu'il avait émise ne fit pas moins son chemin : à la Noël de 1063, lorsque la cour de Germanie se trouvait à Cologne avec Henri IV, l'archevêque Anno prescrivit, au nom du roi, la réunion à Mantoue d'une grande assemblée, chargée de pacifier Rome et la chrétienté ; il fut décidé, peu après, que le concile se réunirait lors de la fête de la Pentecôte de l'année suivante (29 mai 1064[2]) ; et, en effet, à cette date, un grand nombre d'évêques, de grands seigneurs de l'Italie et de la Germanie, notamment le duc Gottfried et sa femme la duchesse Béatrix, se trouvèrent au rendez-vous ; Anno de Cologne y vint également, comme représentant d'Henri IV, roi de Germanie, patrice de Rome.

Dans l'intérêt de la paix et pour obvier à des inconvénients plus graves, Alexandre II crut devoir répondre à

[1] Migne, 144, col. 255 sqq. L'apologue cité par P. Damiani et que La Fontaine a popularisé dans la littérature française sous le nom de Phébus et Borée, était une fine et spirituelle critique des procédés de Hildebrand.

[2] *Annales Altahenses majores*, ad an. 1064 (les *Annales d'Altaïch* commencent l'année avec la fête de Noël). MG. SS. XX. 814.

l'invitation d'Henri IV ; il assista donc au concile de Mantoue. Nous ne savons si Hildebrand et Pierre Damiani y assistèrent également ; peut-être en furent-ils empêchés par des circonstances que nous ne connaissons pas. Quand à Cadalus, grâce probablement à l'intervention du gouvernement de la Germanie, désireux de le voir au concile, il était enfin sorti du château Saint-Ange et de Rome, non sans payer la rançon exigée par Cencius, et ce fut dans un appareil qui n'avait rien de triomphal qu'il regagna le nord de l'Italie, où un grand nombre de ses partisans le rejoignirent. Arrivé à Aqua-Nigra, non loin de Bardi et de Mantoue, Cadalus fit dire par des messagers à l'archevêque Anno qu'il ne se rendrait au synode que si on lui garantissait la présidence de l'assemblée ; l'archevêque refusa de souscrire à une condition aussi exhorbitante, et Cadalus resta à Aqua-Nigra, avec ses bandes, pour intervenir suivant la tournure que prendraient les événements.

Le mardi après la Pentecôte, tous étant dans l'église et ayant pris place selon leur rang, le Saint-Esprit fut invoqué, et Alexandre II, dont personne n'avait contesté le droit à la présidence, ouvrit la session par une allocution sur la paix et la concorde ; il demanda ensuite si quelqu'un voulait prendre la parole. L'archevêque de Cologne se leva alors et dit : « Bien des personnes ont assuré au « roi et aux princes du royaume que tu étais parvenu « au siège apostolique d'une manière simoniaque ; en « outre, après avoir commis un si grand crime, tu au- « rais choisi pour tes alliés et tes amis les Normands, « ces ennemis de l'empire romain ; enfin, ce serait avec « leur concours, au mépris des lois ecclésiastiques et « malgré le roi, que tu garderais le pouvoir. Le roi nous « a envoyés ici pour savoir ce qu'il y a de vrai en tout « cela. » Le pape répondit : « Fils bien-aimé ! si mes

« accusateurs voulaient être et paraître sincères, ils « auraient dû faire comme moi, c'est-à-dire se trouver ici. « Si je réponds à leur accusations, c'est spontanément et « sans y être obligé : vous savez, en effet, que les dis- « ciples ne sauraient accuser ou juger le maître. Toute- « fois, pour que la sainte Église de Dieu ne soit pas scan- « dalisée à mon sujet, j'atteste et je jure, de par ce Saint- « Esprit vénéré pour nous, que jamais je n'ai souillé ma « conscience du péché de la simonie; c'est malgré mes « protestations, malgré mes refus qu'on m'a sacré et « qu'on m'a fait asseoir sur le siège apostolique. Ceux-là » m'ont fait violence qui, d'après l'antique usage des « Romains, ont le droit et le pouvoir d'élire et de sacrer « leur pontife. Je n'ai rien à répondre au sujet de mon « alliance avec les Normands; mais si jamais le roi, mon « fils, vient lui-même à Rome, recevoir la bénédiction et « la couronne impériale, il verra par lui-même ce que son « reproche a de fondé. »

Après avoir entendu ces paroles, tous, étant persuadés que le pape avait répondu aux objections d'une manière satisfaisante, louèrent son élection; le clergé chanta le *Te Deum laudamus,* et tous bénirent et louèrent le Seigneur. Lorsque le silence fut rétabli, le pape Alexandre saisit l'assemblée de la question de l'évêque de Parme, qu'il appelait, il est vrai, non pas un évêque, mais un hérétique. Personne ne se présenta pour prendre sa défense; aussi le pape le condamna de nouveau, de par une sentence synodale, et tous ceux qui étaient présents, aussi bien ceux de l'Italie que ceux d'au delà les Alpes, approuvèrent la condamnation en criant : *Fiat! Fiat!* Ainsi se termina la séance du premier jour.

Le lendemain, Anno n'étant pas venu au concile, les partisans de Cadalus voulurent faire expier aux membres de l'assemblée la décision de la veille; ils envahirent en

grand nombre, et en proférant des menaces, l'église où se tenait le synode. Effrayés de cette attaque, les pères du concile prirent la fuite; Alexandre II fit, au contraire, bonne contenance; l'abbé d'Altaïch, placé à côté de lui, l'encourageait à rester ferme, lui répétant qu'il connaissait les Lombards, qu'ils aimaient à crier, à vociférer, mais qu'en définitive ils s'en tenaient là. Au milieu de ce vacarme, la femme du duc Gottfried, la duchesse Béatrix, apparut à la porte de l'église, avec un nombreux cortège: à sa vue, les schismatiques s'enfuirent à leur tour et en grande hâte; le pape fut dégagé et les pères, revenus de leur terreur, rentrèrent dans l'église. A partir de ce moment et durant les deux jours qui suivirent, le synode, sans autre incident expédia les affaires pendantes [1].

[1] Il est certain que le synode de Mantoue s'est tenu en 1064; les *Annales Altahenses* (l. c.) confirment sur ce point le témoignage de Berthold (Bertholdi *Annales* ad an. 1064, MG. SS. V, 272). Avant la découverte du manuscrit des *Annales Altenhenses majores*, Giesebrecht avait déjà démontré que Berthold était dans le vrai et que l'année 1064 était la date du synode de Mantoue, cf. *Chronologischer Excurs*, à la page 183 des *Annales Altahenses* de Giesebrecht, éd. de 1841. Dans le récit du synode, j'ai surtout suivi la version des *Annales Altahenses majores*; elle mérite d'autant plus de créance que l'abbé d'Altaïch assistait au synode, et, comme nous l'avons vu, il y a joué un rôle assez important. Quant à l'histoire du synode de Mantoue par l'évêque Benzo (MG. SS. XI, 832 sqq.), on y peut glaner quelques renseignements, par exemple que Hildebrand n'y assistait pas et était resté à Rome — Prandellus denique de certis semper incertus, domi resedit, — mais, en réalité, c'est l'œuvre absolument grotesque et fantaisiste d'un pamphlétaire sans vergogne; les évanouissements d'Anno, archevêque de Cologne, de la duchesse Béatrix, les discours sangrenus qu'ils tiennent, tout cela est de l'invention de cet étrange évêque. — Depuis que Floss a découvert dans un manuscrit de la bibliothèque municipale de Trêves, n° 1081, quelques lettres d'Anno qu'il a publiées dans son ouvrage : *die Papstwahl unter den Ottonen* (Freiburg, 1858), il est facile de constater que Bonitho (*Monum. Gregor.* p. 647, sq.) a commis plusieurs erreurs dans son récit du synode de Mantoue. Nous voyons en effet, par une de ces lettres (Giesebrecht), *G. d. d. Kaiserzeit*, éd. de 1877, 3e vol., p. 1244), qu'Anno se plaint amèrement des ennuis qu'il a éprouvés lors de son voyage à

De retour à Rome, le pape Alexandre put enfin gouverner en paix. Cadalus, il est vrai, refusa de se soumettre et continua à se poser, à Parme, en pape légitime; mais il n'osa plus revenir à Rome, et ses anathèmes, ainsi que ses excommunications, finirent par se perdre dans l'indifférence et le mépris.

Mantoue ; s'il avait poussé jusqu'à Rome, comme le suppose Bonitho, il l'aurait certainement dit ; il ne parle que de son aller à Mantoue et de son retour. Ce n'est pas non plus de Rome, mais de la cour de Germanie, alors à Cologne, qu'est parti l'ordre de la convocation du concile de Mantoue. Enfin, le synode ne s'est pas tenu d'une manière aussi pacifique que le suppose Bonitho ; les *Annales Altahenses majores*, en désaccord sur ces deux derniers points avec Bonitho, sont bien plus en harmonie avec l'ensemble de la situation telle que nous la montrent les documents les plus autorisés.

CHAPITRE X

L'Italie pendant le pontificat d'Alexandre II. 1061-1073.

SOMMAIRE.

Guido, archevêque de Milan, passe au parti de Cadalus. — Il est combattu par les Patares ayant Ariald et Herlembald à leur tête. — Mort d'Ariald. — Légation des cardinaux Mainard et Jean à Milan. — Guido résigne son archevêché en faveur de Gottofrède qui est excommunié par le pape. — Mort de Guido ; Atto élu son successeur est obligé de se réfugier à Rome. — Pierre de Pavie évêque de Florence. — Lettre des habitants de Florence au pape Alexandre II. — Epreuve du feu supportée par un moine de Florence pour prouver que Pierre de Pavie était simoniaque. — Résumé de la situation religieuse de l'Italie du Nord. — Prise de Capoue par Richard comte d'Aversa. — Guillaume de Montreuil révolté contre Richard de Capoue passe au service du pape. — Richard de Capoue marche contre Rome. — Synode de Melfi et réunion à Salerne. — Mort de Guillaume de Montreuil. — Conquête de la Sicile sur les Sarrasins par Robert Guiscard et son frère Roger. Caractère religieux de cette guerre entre chrétiens et sarrasins. Le drapeau de Saint-Pierre en Sicile, à Milan et à Hastings. — Restauration de la hiérarchie de l'église latine dans l'Italie du sud et en Sicile. — Une charte de Roger, le grand comte. — Consécration de l'église du Mont-Cassin, par Alexandre II.

Les mesures prises par le cardinal P. Damiani lors de sa légation à Milan, au printemps de 1059, et la soumission de l'archevêque Guido pacifièrent pour quelques années l'église de saint Ambroise[1]. Les Patares, ayant eu gain de

[1] Voir dans Migne, 145, p. 89, sqq. l'*Opusculum quintum* de P. Damiani. Le cardinal Damiani qui n'était cependant guère optimiste, crut à la durée de la réforme qu'il avais inaugurée à Milan ; il écrivait quelques années après à Herlembald et à ses amis : Nicolaïtarum quoque hæresis

cause, se tinrent tranquilles, et, pendant un temps, les clercs dont la conduite était en opposition avec les lois de l'Eglise, dissimulèrent leur situation anormale. La mort de Nicolas II, les embarras d'Alexandre II, absorbé pendant plusieurs années par sa lutte contre l'antipape, ne permirent pas au saint-siége de poursuivre sans interruption la réforme du clergé milanais. Aussi le feu qui n'avait cessé de couver sous la cendre, fit bientôt de nouveaux ravages, et, vers 1066, une crise plus grave que la précédente commença à agiter la métropole de la Lombardie.

Jusque là, Guido, archevêque de Milan, avait reconnu le pape légitime, quoique Alexandre II eût été, avant de s'asseoir sur le saint-siège, le principal promoteur de la *Pataria;* mais, à l'issue du synode de Mantoue, il fit défection et embrassa le parti de Cadalus[1]. Peut-être l'archevêque craignait-il que le pape, maintenant libre de ses mouvements, s'occupât de nouveau des églises de Lombardie; peut-être voulait-il, par ce changement de front, se ménager le moyen de déclarer nulles les sentences qui seraient prononcées par Rome. Quoiqu'il en soit, il fut aussitôt excommunié, et les Patares reprirent la lutte. Landulfe, leur ancien capitaine, mourut sur ces entrefaites[2]; mais son frère, le chevalier Herlembald le

quæ nobis vobiscum simul collaborantibus videbatur evulsa, redivivis adhuc germinibus pullulat. Par Nicolaïtes, P. Damiani, ainsi que beaucoup d'autres écrivains ecclésiastiques, entend les clercs incontinents. MIGNE, 144, p. 357.

[1] Au sujet de l'excommunication de Guido par le saint-siège, cf. ARNULFI *Gesta Archiep. Mediolan.*, l. III, MG. SS. t. VIII, p. 23. — Un passage de BONITHO (*ad amic.*, l. VI, dans JAFFÉ, *Mon. Greg.*, p. 648), prouve qu'en s'éloignant de Rome, l'archevêque Guido visait surtout à faire nommer, par le gouvernement de la Germanie, son neveu Arnulf évêque de Crémone.

[2] BONITHO, l. VI, dans JAFFÉ, *Mon. Gregor.*, p. 647. — ARNULFI *Gesta Archiep. Mediol.* lib., III : MG. SS. t. VIII, p. 21. — LANDULFI, *Historia*

remplaça à la tête des Patares, et, avec l'énergique concours de Rome, surtout avec celui de Hildebrand, aida Ariald à soutenir le parti de la réforme. L'historien de l'église de Milan, le clerc Landulfe, quoique adversaire déterminé des Patares, fait d'Herlembald un portrait élogieux : « Il descendait, dit-il, d'une illustre race de capitaines; lui-même était un soldat d'une bravoure consommée; sa barbe était rouge comme celle des héros de l'antiquité; il avait un œil d'aigle, une poitrine de lion et un courage à toute épreuve; sa parole enflammait la multitude, et, à la guerre, il avait la fermeté de César[1]. » Lorsque, après la mort de son frère Landulfe, Ariald demanda à Herlembald de le remplacer, celui-ci se laissa d'autant plus facilement persuader, qu'il avait un ressentiment personnel contre les clercs prévaricateurs. Il s'était fiancé à une jeune fille, au retour d'un pélerinage à Jérusalem, mais peu après, il avait dû renoncer à ce mariage, ayant su de source certaine que sa fiancée avait eu avec un clerc des rapports illicites; en défendant l'honneur de l'Église et sa discipline, Herlembald vengeait donc aussi son honneur outragé et son bonheur détruit. Pendant plusieurs années et jusqu'à ce qu'il tombât dans la lutte, son étendard, que Rome lui avait donné et qu'il portait lui-même en haranguant le peuple et en commandant ses troupes, fut la terreur des clercs incontinents ou simoniaques[2].

Les premiers troubles éclatèrent à la fin de mai 1066, entre la fête de l'Ascension et celle de la Pentecôte; s'inspirant d'une tradition ambroisienne, l'église de Milan con-

Mediolan. l. III, 29, MG. SS. t. VIII, p. 95. Aucun de ces auteurs ne donne la date précise de la mort de Landulfe; nous savons seulement qu'elle a eu lieu avant 1066.

[1] LANDULFI *Hist. Mediol.*, l. III, 14; *l. c.* p. 82.

[2] LANDULFI *Hist. Mediol.*, l. III, 14, *l. c.* p. 83.

sacrait trois jours de l'octave de l'Ascension à des prières solennelles accompagnées de jeûne. Ariald et Herlembald, d'accord avec la liturgie romaine, soutinrent que ce jeûne était en opposition avec les coutumes de l'Église catholique, et qu'on ne devait pas l'observer ; de là, dans une partie du peuple, une irritation d'autant plus vive qu'il regardait comme une atteinte à l'indépendance du municipe toute attaque contre les usages de l'église de saint Ambroise [1]. De part et d'autre, les esprits s'envenimèrent, et, le 4 juillet 1066, jour de la Pentecôte, l'archevêque Guido fut assailli en pleine église, pendant qu'il célébrait l'office, et laissé à demi mort après avoir été cruellement battu [2]. Les ennemis des Patares, rendus furieux, cherchèrent partout Ariald pour le massacrer, et celui-ci se vit obligé de s'enfuir secrètement; il ne put cependant pas échapper à ceux qui le poursuivaient. Trahi par un prêtre auquel il s'était confié, le malheureux diacre fut livré aux hommes d'armes d'une dame Oliva, nièce de l'archevêque Guido : les biographes d'Ariald la traitent de Jézabel et d'Hérodiade, et Landulfe, qui lui est favorable, avoue

[1] Il s'agit des prières que l'Église catholique récite, aujourd'hui encore, durant les trois jours des rogations, immédiatement avant la fête de l'Ascension ; la principale de ces prières est la litanie des saints ; il n'y a, durant ces trois jours, ni jeûne ni abstinence ; dans le rit ambroisien, ces trois jours étaient placés entre l'Ascension et la Pentecôte, et accompagnés de jeûne et d'abstinence. La différence, on le voit, était purement disciplinaire et n'avait aucune valeur dogmatique. Arnulf (*Archiep. Mediol. gesta*, l. III, 17, MG. SS., t. VIII, p. 22); Landulfe (*Hist. Mediol.*, l. III, 30, SS., t. VIII, p. 95), et Bonitho (*Ad amic*, l. VI, dans Jaffé, *Mon. Grég.*, p. 648) sont d'accord pour dire que telle fut l'origine ou plutôt l'occasion des nouveaux troubles ; André de Vallombreuse, biographe d'Ariald est moins explicite. Migne, *Patr. lat.*, t. 143, col. 1468 sqq.

[2] Arnulf et André de Vallombreuse rapportent l'un et l'autre cette scène, *ll cc.* ; mais, d'après André, l'attitude plus que provoquante de l'archevêque et de ses partisans, pendant la cérémonie, aurait été la première cause du désordre.

qu'elle s'adonnait aux incantations. Elle fit secrètement et sous bonne garde conduire Ariald dans une île du lac Majeur, et là il fut torturé d'une façon épouvantable. « Dis, gibier de potence, lui criaient les soldats, notre maître n'est pas le véritable archevêque ? » — « Non, répondait Ariald, il ne se conduit pas et ne s'est jamais conduit en archevêque. » Aussitôt les soldats lui coupèrent les oreilles. Levant alors les yeux au ciel, Ariald dit à haute voix : « Je te rends grâce, ô Christ ! parce que aujourd'hui tu as daigné m'accepter au nombre de tes martyrs. » On lui demanda de nouveau si Guido n'était pas le véritable archevêque, et il répondit négativement avec la même fermeté ; alors on lui coupa le nez et la lèvre supérieure, puis on lui creva les yeux, enfin on lui amputa la main droite et les soldats lui disaient : « Voilà la main qui écrivait les lettres envoyées à Rome ! » Lui faisant ensuite une mutilation honteuse, ils ajoutaient : « Toi qui prêches la chasteté, tu seras désormais chaste toi-même. » Ils terminèrent en lui arrachant la langue et en lui criant : « Il se taira désormais celui qui a troublé et poursuivi les familles des clercs. » Ce fut à la suite de ces tourments qu'Ariald exhala son dernier soupir; son corps fut enseveli pour quelque temps là où le martyre avait eu lieu[1].

On comprend l'indignation d'Herlembald et des Patares lorsqu'ils apprirent à la suite de quelle trahison et après quels tourments était mort Ariald. Ils se concertèrent, et, dès que le moment fut favorable, allèrent assiéger l'archevêque Guido et la magicienne Oliva dans leurs châteaux-

[1] Les détails qui précèdent sur la mort d'Ariald sont fournis par son biographe André de Vallombreuse (*S. Arialdi vita*, c. vii, 70, 71, dans Migne, *Patr. lat.*, t. 143, col. 1476); Landulfe, Bonitho et Arnulf, *ll. cc.*, confirment les particularités principales du récit d'André ; Landulfe lui-même est presque ému en racontant une telle mort.

forts, les menaçant d'effroyables représailles si on ne leur rendait immédiatement le corps d'Ariald, qu'ils regardaient comme la relique d'un martyr. Le corps fut rendu, apporté à Milan, et enseveli dans le monastère de saint-Celse, après une marche triomphale à travers la ville. Au lieu d'affaiblir les Patares, la mort d'Ariald leur valut de nombreux adhérents et les enflamma d'une nouvelle ardeur; aussi Arnulf déclare-t-il avec tristesse qu'à partir de ce moment, les clercs délinquants furent sans relâche pillés par les Milanais[1].

Le 1er août 1067, deux cardinaux de l'église romaine, Mainard, cardinal-évêque de Silva-Candida, et Jean, cardinal prêtre, vinrent à Milan, envoyés par le saint-siége, pour porter remède à une situation qui devenait de plus en plus intolérable. Le procès-verbal de leur mission a été conservé; il fait honneur à leur modération et témoigne de leur désir de rétablir la paix, sans rien abandonner des principes essentiels de la discipline. Les légats déclarent d'abord que, s'en remettant aux mesures déjà prises en 1059 par Pierre Damiani, ils n'ont pas l'intention de revenir sur le passé, qu'ils s'occuperont uniquement de la situation présente, et alors ils réitèrent les défenses contre la simonie et l'incontinence des clercs. Ils ajoutent cependant cette prescription que tout laïque ayant sur un clerc une autorité quelconque au point de vue temporel et étant convaincu que ce clerc n'observe pas la loi du célibat, doit le dénoncer à l'archevêque et à l'ordinaire; si le clerc est alors puni par ses supérieurs, le laïque aura soin que la punition soit observée pour ce qui concerne le temporel; si l'archevêque et l'ordinaire passaient outre et ne rem-

[1] Sur le retour des restes d'Ariald à Milan, voyez surtout André de Vallombreuse, c. viii, 77, dans Migne, *Patr. lat.*, t. 143, col. 1480 sqq. — Nulla interim requies erat prædonum in diripiendis substantiis clericorum. Arnulf, *l. c.*

plissaient pas leur devoir, le laïque pourrait alors priver le clerc de son bénéfice temporel, mais à la condition de rendre plus tard ce bénéfice et les revenus échus, soit à ce même clerc, s'il avait une pénitence suffisante, soit à son successeur légitime.

Guido, archevêque de Milan, étant en 1067 excommunié par Rome, on est surpris de voir que les cardinaux légats recommandent aux clercs et aux laïques de l'église de Milan de respecter leur archevêque et de lui obéir, et qu'ils condamnent ceux qui voudraient se soustraire à sa juridiction spirituelle . Il est vrai que les légats ne nomment pas Guido, et se contentent d'affirmer les droits du titulaire du siége de saint Ambroise ; mais un tel langage ne pouvait que raffermir son pouvoir, puisque, à ce moment, aucun compétiteur ne lui disputait le gouvernement de l'église de Milan. Pourquoi cette attitude des légats? Avant de répondre à cette question, remarquons que les deux cardinaux se taisent également au sujet d'Ariald et de ceux qui l'ont fait mourir, et qu'ils n'hésitent pas à condamner les excès des Patares. « Quant à ceux, disent-ils, soit clercs, soit laïques qui, s'élevant contre les clercs simoniaques et incontinents, se sont de bonne foi engagés par serment à ne pas les laisser aller plus loin dans cette voie mauvaise, et qui, pour atteindre, leur but, n'ont pas reculé devant l'incendie, le pillage l'effusion du sang et bien d'autres violences, nous leur commandons de la manière la plus formelle de ne plus agir ainsi à l'avenir. Ils doivent s'observer eux-mêmes et se borner à dénoncer les délinquants qu'ils connaîtront, soit à l'archevêque et à son ordinaire, soit aux évêques suffragants ; là est la voie canonique. » Viennent, enfin dans le procès-verbal des légats, les sanctions des mesures prises ; ce sont des amendes proportionnées à la situation du transgresseur, cent livres deniers pour l'archevêque

vingt livres deniers pour le clerc ou le laïque de l'ordre des capitaines, dix livres pour le vavasseur, cinq livres pour le négociant, etc.

La conduite des légats prouve que, en rendant hommage aux bonnes intentions de quelques-uns des Patares, le saint-siége se rendait compte de ce qu'il y avait de dangereux dans ce mouvement populaire; plus d'une fois déjà, il avait dépassé le but; sous prétexte de donner la chasse aux clercs réfractaires, les rivalités entre castes, les mauvais instincts de la foule s'étaient parfois donné pleine carrière; le respect pour la hiérarchie de l'Église, pour son sacerdoce pouvait sombrer à tout jamais dans ces tourmentes démocratiques [1].

Un passage d'Arnulf et un autre passage de Bonitho expliquent la réserve des deux légats à l'égard de l'archevêque Guido. D'après Arnulf, Hildebrand était persuadé en 1067, lors de l'envoi de ces légats, que le meilleur moyen de restaurer dans la Lombardie la paix religieuse, était d'obtenir que Guido donnât sa démission et qu'il fût remplacé par un archevêque dont le saint-siège approu-

[1] Voyez dans Mansi, *collec. conc.*, t. XIX, col. 946 sqq. ce remarquable document diplomatique ; il est intitulé : *Constitutiones quas legati sedis apostolicae Mediolanensibus observandas praescripserunt.* Voici le passage qui a trait aux Patares : Illos autem omnes clericos et laïcos qui contra simoniacos et incontinentes clericos, ut per rectam fidem, ne hæc mala fierent, operam darent, juraverunt, et per hoc incendia, deprædationes, sanguinum effusiones multasque injustas violentias fecerunt, omni modo prohibemus ne hæc ulterius faciant; sed semetipsos custodiendo et pro his qui ea non servant archiepiscopo suo et ordinariis hujus ecclesiæ, suffraganeisque episcopis, quod canonicum est suggerendo et cum bono animo supplicando ; in his operam tribuant, hoc est studium habeant. *t. c.*, col. 948. — Arnulf lui-même rend hommage à la modération des légats : Qui dum apostolico præcepto pacem evangelizarent omnibus, consulte satis provident de nece Arialdi fœdus componere. Deinde inter clerum judicantes et populum, eleganti scripto constituunt quid fieri debeat in posterum. Arnulfi *Gesta*, etc., l. III, 21, *l. c.*

verait l'élévation [1]. De son côté, Bonitho affirme que, sur ces entrefaites, Guido, se résignant à faire pénitence, se retira dans la vie privée et se choisit un successeur [2]; il est donc probable que, conformément aux conseils et aux instructions de Hildebrand, les légats insistèrent auprès de Guido pour qu'il renonçât à sa charge, et que le vieil archevêque, malade, presque impotent, harcelé en outre par Herlembald et par les Patares, plus ardents que jamais depuis la mort d'Ariald, ne résista pas à la pression exercée sur lui. Son rôle, en diverses circonstances, notamment quand Pierre Damiani était venu à Milan en 1059, prouve qu'il manquait de caractère; il aura d'autant plus facilement promis de faire ce qu'on lui demandait, qu'il voyait l'autorité du pape Alexandre II de plus en plus reconnue dans toute l'Eglise, et que la couronne de Germanie ne lui accordait pas à lui même l'appui qu'il avait espéré.

En ménageant l'archevêque, en ne renouvelant pas l'excommunication prononcée antérieurement contre lui, en évitant toute récrimination sur le passé, les légats agissaient donc en pacificateurs; ils maintenaient les principes dans leur intégrité, mais savaient, dans les questions de personnes, faire les sacrifices indispensables. Grâce à cette modération et à cette sagesse, grâce aussi à la résolution prise par Guido, on pouvait espérer que des jours meilleurs allaient luire pour la province ecclésiastique de Milan, lorsque se produisit un événement qui, remettant tout une question, devait avoir les plus graves conséquences

[1] Archidiaconus ille Hildeprandus... palam fatebatur haud secus sedari posse Mediolanense discidium quam canonicum habendo pastorem, ad quem eligendum necessarium dicebat Romanum fore consensum. Arnulfi *Gesta*, etc., *l. c.*

[2] Interea prefatus Guido archiepiscopus, Mediolanum veniens, pœnitentia ductus, depositis pontificalibus insigniis, privato vivebat scemate. Bonitho *ad amic.*, l. VI, dans Jaffé, *Mon. Gregor.*, p. 651.

et amener un redoutable conflit entre le saint-siège et le gouvernement de la Germanie.

Au lieu de s'entendre avec Rome sur le choix de son successeur, au lieu de consulter le clergé et le peuple de Milan, Guido, toujours versatile, renvoya au roi de Germanie sa crosse et son anneau, et lui demanda de placer à la tête de la métropole de la Lombardie un simple sous-diacre milanais, l'intrigant Gotofrède. Celui-ci avait circonvenu le vieux prélat et s'était en outre assuré les bonnes grâces d'Henri IV, en promettant de lutter énergiquement contre les Patares, c'est-à-dire de s'opposer à l'œuvre de la réforme voulue par le saint-siége. Déjà à cette époque, les relations entre Alexandre II et le jeune roi de Germanie commençaient à être tendues; Henri IV saisit l'occasion qui se présentait pour affirmer ce qu'il appelait ses droits sur l'église de Milan. Gotofrède fut nommé et sacré à Novarre; Rome se hâta de l'excommunier [1]. Beaucoup de Milanais, clercs ou laïques, mécontents du choix fait par la couronne de Germanie et froissés de n'avoir pas été consultés, se joignirent alors aux Patares pour combattre Gotofrède qui ne put pénétrer dans le palais archiépiscopal, et dut se réfugier au château de Castiglione d'Olona. Herlembald vint l'y assiéger avec ses nombreux partisans, et Gotofrède serait tombé en son pouvoir, si un effroyable incendie, survenu à Milan sur ces entrefaites, n'avait obligé un grand nombre des assiégeants à regagner en toute hâte leurs foyers menacés ou détruits; Gotofrède put s'échapper, et, malgré ce début peu encourageant, malgré la per-

[1] Bonitho (dans Jaffé, *Mon. Greg.*, p. 651) donne des détails très précis sur l'élévation de Gotofrède; d'après Landulfe (l. III, 18), Guido aurait investi Gotofrède de l'anneau et de la crosse, ignorantibus universis. Arnulf (l. III, 22) insiste au contraire sur la façon peu honorable avec laquelle Gotofrède avait acquis les bonnes grâces du roi de Germanie. Tous sont d'accord sur ce point que le clergé et le peuple de Milan n'eurent aucune part à cette élection.

sistante inimitié du peuple milanais et les anathèmes du saint-siége, ne renonça pas à ses prétententions[1]. Le 23 août 1071 mourut le vieil archevêque Guido ; il s'était, dans les derniers temps de sa vie, réconcilié une fois encore avec les Patares, et probablement aussi avec le saint-siège, car le pape ne fit procéder à aucune nouvelle élection canonique tant que Guido fut de ce monde[2]; mais, après sa mort, un légat romain, le cardinal Bernard, vint à Milan, et d'après les conseils de Hildebrand, avec l'appui de Herlembald, s'entremit pour procurer un pasteur à l'église de saint Ambroise. Le 6 janvier 1072, jour de la fête de l'Épiphanie, le choix d'une partie du peuple et du clergé tomba sur un jeune clerc milanais, d'une famille noble, nommé Atto, qui fut aussitôt sacré et intronisé; mais alors se produisirent de nouvelles scènes de violence : bien des clercs et bien des laïques de Milan avaient des raisons personnelles pour redouter un archevêque soutenu par Hildebrand et par les Patares, c'est-à-dire décidé à continuer l'œuvre de la réforme; aussi, à peine le sacre avait-il eu lieu, qu'une foule surexcitée envahit le palais archiépiscopal, parvint à s'emparer du nouvel élu, le traîna à l'autel de la Sainte-Vierge, et là, sous les plus terribles menaces, lui fit jurer de renoncer à tout jamais au gouvernement de l'église de Milan[3]. Mis au courant de ce qui

[1] Le récit d'Arnulf (l. III, 22, 23, 24) sur les incidents est très clair et très concluant ; Bonitho (l. c., p. 652) n'hésite pas à déclarer que l'incendie fut allumé à Milan par ceux qui voulaient sauver Gotofrède, réduit à l'extrémité dans son château ; l'incendie dévora la moitié de la ville avec la magnifique basilique de Saint-Laurent. LANDULFE (l. III, 29), toujours très diffus et n'observant aucun ordre chronologique, mentionne à peine ces événements

[2] Interea Wido fatebatur se Gotefredi delusum insidiis, communis pacti transgressorem illum appellans; qui cum amissum resumere vellet honorem cum Arlembaldo pacis fœdera sociavit. ARNULFI, *Gesta*, etc., l. III, 22.

[3] Voyez dans ARNULF (l. III, 25) le récit de l'élévation d'Atto et des

s'était passé, le pape Alexandre déclara nulle cette promesse extorquée par la terreur; mais la situation d'Atto n'en resta pas moins difficile et précaire: à plusieurs reprises il dut chercher un refuge à Rome, loin des atteintes de ses diocésains [1]. Lorsque, après la mort d'Alexandre II, Grégoire VII prit en main le gouvernement de l'Eglise, deux archevêques se disputaient donc le siège de Milan, l'un nommé par la couronne de Germanie et en lutte ouverte avec Rome, l'autre au contraire très dévoué au saint-siége et à l'œuvre de la réforme.

Les événements dont l'église de Milan fut le théâtre durant le pontificat d'Alexandre II, eurent, on le devine, un contre-coup dans les évêchés de l'Italie septentrionale: à Parme où, comme nous l'avons déjà dit, Cadalus se prétendait le pape légitime; à Ravenne où l'archevêque Henri, devenu ouvertement schismatique et ayant entraîné dans sa défection une grande partie de son diocèse, soutenait la cause de l'antipape; à Crémone, à Plaisance, où les Patares furent tour à tour vainqueurs ou vaincus, mais il n'est guère possible de raconter ces divers incidents qui relèvent plutôt de l'histoire locale [2].

Il en est un cependant qu'on ne peut passer sous silence, car il eut un retentissement immense au XIe siècle, et il est resté célèbre dans l'histoire de l'Eglise: c'est l'épreuve du feu à laquelle se soumit spontanément un moine de Florence pour prouver que l'évêque de cette ville était simoniaque. Voici, d'après la biographie de saint Jean Gualbert et d'après la lettre officielle du clergé

scènes de désordre qui suivirent. C'est lui qui mentionne la présence du cardinal Bernard — Bonitho dit (*l. c.*, p. 653) que des clercs de Crémone et de Plaisance prirent part à l'élection.

[1] Bonitho *ad amicum*, I. VI, dans Jaffé, *Mon. Greg.*, p. 655.

[2] Voyez dans Bonitho, *l. c.*, p. 649, la lettre écrite par Alexandre II au clergé et aux fidèles de Crémone pour les encourager dans la lutte contre la simonie.

et du peuple de Florence à Alexandre II, dans quelles conditions se fit cette épreuve [1].

On lit dans la vie de saint Jean Gualbert, par son disciple André:

« A la même époque, un certain Pierre de Pavie, ayant donné secrètement de l'argent, s'était emparé du siège épiscopal de l'Église de Florence[2]; le père Jean et ses frères apprirent ce qui s'était passé et n'hésitèrent pas à sacrifier leur vie mortelle plutôt que de trahir les intérêts de la vérité. Aussi déclarèrent-ils ouvertement que Pierre de Pavie était un simoniaque et un hérétique; de là une violente altercation entre le clergé et le peuple : les uns, soucieux de

[1] Le passage qui suit, jusqu'à la lettre du clergé et du peuple de Florence à Alexandre II, est la traduction d'un fragment de la vie de saint Jean Gualbert par son disciple André, devenu plus tard abbé de Strumum; cette vie, plusieurs fois imprimée, notamment par Migne (*Patr. lat.*, 146, col. 765-812) est bien antérieure à la biographie du même saint, écrite par Atto (*Patr. lat.*, 146, col. 671-706); cette dernière n'est que du douzième siècle, et, en divers endroits, reproduit simplement le travail d'André.

Nous avons donc puisé à la source la plus ancienne, à un document du onzième siècle; pour ne pas interrompre le récit d'André, nous avons rejeté dans les notes les observations critiques ou les éclaircissements historiques.

[2] Gérard, évêque de Florence depuis 1046, étant devenu pape sous le nom de Nicolas II, au commencement de 1059, conserva l'évêché de Florence jusqu'à sa mort, survenue le 27 juillet 1061; ce Pierre de Pavie n'a donc pu être évêque de Florence avant la fin de 1061, ou les premiers mois de 1062. Le bullaire du pape Alexandre II, sans parler d'autres documents, prouve que le saint-siège ne savait rien du trafic simoniaque qui avait permis à Pierre d'occuper l'évêché de Florence; nous voyons, en effet, par ce bullaire, qu'Alexandre II adresse à diverses reprises des éloges à ce même Pierre, évêque de Florence : ainsi, le 22 mai 1067, à propos de la fondation d'un couvent de religieuses à Florence par l'évêque Pierre, le pape lui écrit : Non solum devotionis tuæ studium laudamus sed ordinationis tuæ constitutionem, quam interim per donationis paginam eidem Ecclesiæ fecisti, auctoritatis apostolicæ privilegio confirmamus, atque in perpetuum ratum firmumque fore corroboramus. Migne, *Patr. lat.*, t. 146, col. 1330. Lorsque Pierre de Pavie recevait du pape cette lettre d'amitié, il était depuis cinq ans au moins évêque de Florence. Voyez une autre lettre du pape au sujet des priviléges du monastère de saint Miniato à Florence, dans Migne, *Patr. lat.*, col. 1303 sq.

leurs intérêts temporels, défendaient Pierre; les autres, d'accord avec les moines, protestaient au contraire d'une manière très énergique [1].

« Ces troubles et les combats auxquels ils donnaient lieu, duraient déjà depuis assez longtemps et devenaient plus graves, lorsque l'hérétique Pierre se dit qu'il terroriserait le clergé et le peuple, s'il faisait massacrer les moines qui avaient été les premiers à l'attaquer. Il envoya donc, de nuit, une multitude de cavaliers et de fantassins, avec mission de brûler le couvent de Saint-Salvi et de tuer les moines qui s'y trouveraient; on avait espéré que le Père Jean y serait encore, mais il était parti la veille.

« Les frères célébraient l'office de nuit, lorsque la troupe pénétra dans l'Église. Aussitôt les glaives furent dégainés, et ces cruels bourreaux commencèrent à égorger les brebis du Christ : l'un reçut en plein front une blessure qui pénétra dans le crâne ; à un autre, le nez, les dents, la lèvre supérieure furent arrachés et retombaient sur la barbe : plusieurs eurent dans l'intérieur du corps de profondes blessures. Les envahisseurs dépouillèrent ensuite les autels, prirent dans la maison ce qu'ils trouvèrent à leur convenance, et se retirèrent après avoir mis le feu partout. Au moment où ces scènes se produisaient, les moines étaient dans l'église, récitant les sept psau-

[1] Le père Jean n'est autre que saint Jean Gualbert qui, dans la première moitié du onzième siècle, fonda la congrégation des moines de Wallombreuse ; ce fut surtout pour lutter contre l'invasion de la simonie dans le clergé séculier et dans les monastères bénédictins que Jean Gualbert institua sa congrégation ; il est dès lors facile de comprendre que les religieux de Saint-Salvi à Florence, qui était une dépendance de Wallombreuse, fussent à la tête des adversaires de l'évêque Pierre. Par certains côtés, surtout par son amour pour la pauvreté, Jean Gualbert a quelque ressemblance avec saint François d'Assise. On dirait par exemple que le trait suivant est emprunté aux *Fioretti* de saint François : un jour le père Jean, visitant une maison de sa congrégation, qu'il ne connaissait pas, fut scandalisé de voir que ses disciples avait construit un beau et spacieux monastère : « Vous auriez pu soulager bien des pauvres, dit-il à l'abbé, avec l'argent employé à construire cette maison. » En même temps, s'étant arrêté devant un petit ruisseau qui coulait près du monastère, il lui adressa ces paroles : « Grandis, grandis, petit ruisseau, et emporte ces magnificences. » Et aussitôt le petit ruisseau de se gonfler, de grandir, de sortir de son lit, de rouler des eaux de plus en plus menaçantes, si bien qu'il emporta le couvent avec ses poutres et ses pierres de taille. Voyez dans Migne, *Patr. lat.*, t. 146, col. 684, *la Vie de Jean Gualbert*, par Atto, cap. 40.

mes et les litanies ; ils ne se défendirent pas, ne rompirent pas le silence, et furent laissés dépouillés de leurs habits et à demi morts...

« Le lendemain, quantité d'hommes et de femmes accoururent de Florence au monastère, et s'empressèrent de fournir aux frères tout ce dont ils avaient besoin. Chacun s'estimait heureux s'il pouvait voir l'un des moines et recueillir sur la terre, sur les pierres, sur les bois, un peu de leur sang, qu'il gardait ensuite comme une précieuse relique.

« Le bienheureux Jean était alors à Vallombreuse. Dans son ardeur du martyre, apprenant ce qui venait de se passer, il revint en toute hâte à Saint-Salvi, et, après avoir considéré l'abbé et ses frères, flagellés, blessés, dépouillés, il leur dit : « C'est maintenant « que vous êtes de vrais moines ; mais pourquoi avez-vous voulu « souffrir tout cela sans moi ? » Il fut désolé de n'avoir pas été présent au moment de la tourmente ; et cependant, est-ce que la palme du combat ne revient pas à celui qui a su inspirer aux siens une telle énergie pour supporter le martyre ? S'il regagna Saint-Salvi, ce fut avec la persuasion qu'il allait être flagellé et décapité pour l'amour de Dieu et pour la défense de la foi catholique ; il aurait désiré l'être mille fois [1].

« Après cette épreuve, les moines furent d'autant plus courageux qu'ils avaient déjà eu les prémices de la couronne du martyre. Ils allèrent à Rome à l'époque du synode, et déclarèrent publiquement et d'une manière persistante que Pierre était simoniaque et hérétique ; ils offrirent d'entrer dans le feu pour le prouver. C'était le pape Alexandre qui occupait alors le siége apostolique ; il ne voulut ni déposer l'accusé, ni permettre l'épreuve du feu ; la très grande partie des évêques était en effet favorable à Pierre, qui, au contraire, avait pour adversaires presque tous les moines ; mais l'archidiacre Hildebrand fut constamment l'appui et le défenseur des moines [2].

[1] Est-il bien certain que l'évêque Pierre ait été l'instigateur de cette barbare invasion du monastère de Saint-Salvi, laquelle a certainement eu lieu avant 1067 ? Si sa culpabilité avait été aussi établie et aussi notoire que le suppose la biographie de Jean Gualbert, le pape ne lui aurait pas envoyé le bref élogieux que nous avons cité dans une note précédente ; la lutte pour et contre la simonie, dans toute l'Italie du nord, était assez ardente pour permettre de supposer que ces voies de fait étaient spontanées bien plus souvent que préméditées.

[2] Le biographe de Jean Gualbert ne parle pas de l'importante mis-

« La dispute continuant donc, devenant même plus violente, le clergé catholique de Florence fut en butte à une grande persécution ; aussi l'archiprêtre et plusieurs autres clercs, ne pouvant plu la supporter, se réfugièrent au couvent de Settimo. Le père Jean les y reçut avec une grande affabilité, et sa charité leur procura tout ce qui leur était nécessaire. Quand au duc Gotifried, il favorisait le parti du simoniaque Pierre, et menaçait d'exterminer les moines et les clercs qui lui faisaient de l'opposition. La cause de Pierre eut donc alors le dessus; aussi qui pourrait dire les tracasseries, les angoisses, les persécutions que les catholiques eurent à supporter.

« Le pape Alexandre étant, sur ces entrefaites, venu à Florence, le bûcher fut préparé, et les moines demandaient à grands cris qu'on y mit le feu et qu'on les laissât s'élancer dans les flammes pour prouver ce qu'ils avaient avancé tant de fois, à savoir que

sion remplie à Florence par P. Damiani, envoyé du saint-siège pour calmer les esprits et résoudre, s'il était possible, le différent survenu entre l'évêque et les moines ; à la suite de cette mission, le cardinal Damiani envoya aux Florentins un opuscule que nous avons encore, et qui est intitulé : *De sacramentis per improbos administratis* (Migne, *Patr. lat.*, t. 145, col. 523-530). Le but de ce mémoire est de prouver que les sacrements administrés par des prêtres en état de péché peuvent néanmoins conférer la grâce à ceux qui les reçoivent avec les dispositions requises, et le cardinal part ensuite de ce principe de la théologie catholique pour reprocher aux adversaires de l'évêque de Florence de refuser tout sacrement qui serait administré par cet évêque ou par ses clercs. L'injustice, ajoutait P. Damiani, était d'autant plus grave que l'évêque n'était ni convaincu de simonie ni condamné par le saint-siège Le passage suivant de ce même opuscule de P. Damiani, prouve qu'à Florence comme à Milan le parti de la réforme avait besoin d'être dirigé et maintenu, et que parfois se manifestaient dans son sein des tendances et des maximes très inquiétantes pour l'avenir : Sed cur, écrit le cardinal, de sola sacerdotum sive sacramentorum obtrectatione conquerimus, cum ab eis (les adversaires de l'évêque de Florence) omnia pene dilacerari, omnia conspici, omnia dicantur irrisione publica subsannari ? Non est, inquiunt, papa, non rex, non archiepiscopus, neque sacerdos. Unde factum est, sicut dicitur, ut mille circiter homines his nugis nœniisque decepti, sine sacramento Dominici corporis et sanguinis ex hoc mundo recesserint.

pinantur enim per hujus temporis sacerdotes nullam in sacramentis posse fieri veritatem ; sed et quamplures reperiuntur ecclesiae quas non modo suis ingressibus indignas ducunt, sed nec salutationis quidem

Pierre était simoniaque et hérétique[1]. Le pape refusa encore une fois, et repartit sans avoir calmé l'effervescence entre le peuple et le clergé. Dieu tout puissant se chargea de le faire, et voici de quelle manière ; pour l'expliquer, donnons ici la lettre adressée à ce même pape par l'église de Florence ; elle établit clairement comment Dieu a fortifié la foi dans le bienheureux Pierre, et comment il a confondu les détestables erreurs de Simon le magicien :

« A Alexandre, très révérend évêque du premier siège et évêque universel, le peuple de Florence présente l'expression de son sincère dévouement.

« Votre Paternité sait très bien quels ont été nos ennuis, nos difficultés et la lutte des moines contre l'hérésie de la simonie ; il est donc juste que vous sachiez également comment Dieu, dans sa bonté et sa miséricorde, a fait disparaître de nos cœurs la cause de cette tristesse. En effet, Dieu a opéré au milieu de nous des miracles et des prodiges ; par là, il nous a guéris de l'ignorance et du doute, il a dissipé les ténèbres de l'erreur qui nous enveloppaient ; la foi que nous avions en lui a été augmentée, dilatée, fortifiée ; la lumière de sa vérité a resplendi devant nos yeux. Oui, le bon pasteur est descendu du ciel, et, en face de ses brebis qui l'imploraient du plus profond de leurs cœurs, il a, du milieu des flammes, rendu une sentence plus claire que le jour, plus brillante que le soleil, plus explicite que toute parole, plus certaine que ce que l'on voit de ses propres yeux. Il a, par un terrible jugement, fait connaître au

obsequio idoneas arbitrantur. Nam et salutare despiciunt quas utique dedicatas ab indignis nescio quibus episcopis suspicantur. MIGNE, *Patr. lat.*, t. 145, col. 528.) Les intentions de saint Jean Gualbert et de ses principaux disciples étaient évidemment irréprochables ; mais on comprend qu'en face d'une telle fermentation de la foule, Alexandre II, P. Damiani, le duc Gottfried aient énergiquement soutenu l'évêque, dont rien n'établissait la culpabilité. Les maximes que P. Damiani traite de *nugae* devaient reparaître plus tard et causer à l'Église de terribles commotions. D'après André, Hildebrand était à la cour de Rome le soutien des moines de Florence ; le hardi lutteur se sentait de taille à maîtriser les tendances démocratiques qui s'agitaient au fond de ces luttes religieuses. — Alexandre II ayant célébré plusieurs synodes, il n'est guère possible de dire à quel synode romain furent exposées les accusations des moines Florentins contre leur évêque.

[1] Aucune bulle d'Alexandre II n'étant datée de Florence et aucun chroniqueur n'ayant parlé de ce voyage du pape à Florence, il n'est pas possible de dire à quelle époque précise il a eu lieu.

peuple de Florence ce qu'il fallait penser de ce Pierre de Pavie qui se donnait pour notre évêque. Nous croyons devoir raconter d'abord à la suite de quels incidents le miracle s'est produit, quoique cela retarde un peu le récit du miracle lui-même.

« Un jour, nous tous clercs de l'église de Florence, nous nous sommes réunis et nous sommes allés nous plaindre à Pierre de Pavie au sujet de la situation qui nous était faite, et aussi au sujet des clercs expulsés. Nous étions privés des conseils et de la société de ces absents, et notre prieur et archiprêtre avait dû lui même, par crainte de l'hérésie, s'éloigner de la ville. Quant à notre situation, elle était intolérable. Une grande partie de nos concitoyens nous traitaient d'hérétiques; lorsqu'on voyait que nous allions trouver Pierre de Pavie, on nous criait : « Allez, allez, hérétiques, rendre visite à cet autre hérétique...» Nous demandâmes à Pierre de Pavie de ne plus être exposés lui et nous à de pareilles injures. Nous voici, lui dîmes-nous; si tu te sens innocent et si tu l'ordonnes, nous affronterons pour toi le jugement de Dieu, ou bien, si tu acceptes l'épreuve que les moines ont voulu subir, soit ici, soit à Rome, nous irons les trouver et nous les supplierons de ne pas la différer.

« Pierre de Pavie ne nous répondit que par des refus; à l'aide de ses légats, il obtint du président un édit d'après lequel tout laïque ou tout clerc qui ne le reconnaîtrait pas pour évêque et ne lui obéirait pas, serait traîné de force et enchaîné à la Présidence: en outre, si l'un de nous, frappé de terreur, quittait la ville, tous ses biens étaient adjugés au domaine du *Podestat*. Quant aux clercs qui, combattant sous la tutelle de l'apôtre saint Pierre contre l'hérésie de la simonie, s'étaient réfugiés dans son oratoire, ils furent mis en demeure, ou de faire leur soumission, ou d'être immédiatement chassés de la ville sans autre recours. En effet, dans la soirée du samedi qui précède le jeûne (le carême), tandis que les clercs lisaient les leçons et les répons du dimanche suivant, dans cette même église du bienheureux Pierre, ils furent par ordre de la présidence municipale, expulsés de l'oratoire, au mépris du bienheureux Pierre, prince des apôtres, et cela parce que, par respect pour ce même apôtre Pierre, ils refusaient d'obéir à un simoniaque et un hérétique.

« A la nouvelle de cette brutale exécution, quantité d'hommes bons catholiques et quantité de femmes accoururent, celles-ci jetant les voiles qui leur couvraient la tête et s'avançant les cheveux épars, en jetant de grands cris...

« Ces cris, ces accents douloureux finirent par nous émouvoir, nous tous clercs qui semblions être les soutiens de Pierre de Pavie, qui étions traités d'hérétiques parce que nous avions gardé des relations avec lui; aussi nous empressâmes nous de fermer nos églises, et par commisération pour ceux qui avaient été expulsés, nous refusâmes dès lors de sonner les cloches et de chanter devant les fidèles les psaumes ou la messe. Nous étant ensuite réunis, Dieu nous inspira une bonne pensée : à l'unanimité, quelques uns d'entre nous furent choisis pour aller à Settimo trouver les moines du couvent de Saint-Salvi et les supplier d'élucider cette affaire; nous promettions d'embrasser à tout jamais le parti de la vérité dès qu'elle nous serait connue.

« Il nous fut répondu que, si nous voulions professer et défendre de toutes nos forces la foi catholique et travailler à la destruction de l'hérésie de la simonie, la vertu du Sauveur ferait certainement disparaître tout doute dans cette affaire, et nous guérirait de l'aveuglement dont nous étions atteints. Nous promettons une fois de plus de faire ce qu'ils nous demandaient, si les actes étaient conformes à leurs paroles et à leurs promesses. On fixe le jour où l'épreuve désirée aura lieu, et où, d'après les moines, la vérité se manifestera à nous : c'est le mercredi de la première semaine du carême. Le lundi et le mardi nous supplions avec instance Dieu, qui est la vérité même, de nous faire connaître cette vérité,

« Le mercredi, de grand matin, l'un de nous alla trouver Pierre de Pavie et lui dit : « Seigneur, par respect pour Dieu et aussi par « intérêt pour ton âme, je t'en prie, si ce que les moines disent de « toi est vrai, ne laisse pas les clercs et le peuple faire cette longue « course, ne tente pas Dieu par cette épreuve, mais reviens au Sei- « gneur par un aveu complet; si, au contraire, tu as le sentiment de « ton innocence, viens avec nous. » Il répondit : « Je n'irai pas, et « si tu as quelque affection pour moi, tu n'iras pas non plus. » Il lui fut répondu : « Tous vont voir le jugement de Dieu, j'irai éga- « lement; je serai attentif à regarder qu'elle en est l'issue, et ce que « Dieu aura décidé dans sa justice inspirera irrévocablement ma « conduite. Ne t'offusques donc pas si je fais aujourd'hui ce chemin « car aujourd'hui également Dieu déclarera qui tu es : tu nous seras « plus cher que jamais, ou bien nous n'aurons pour toi que du « mépris. »

« Quant à nous, sans attendre le retour de ce clerc et comme par un avertissement de Dieu, nous nous mettons en route; avec nous

viennent d'autres clercs, des laïques, des femmes, et nous arrivons à Settimo, où se trouve le monastère de Saint-Salvi.

« Clercs ou laïques de tout âge et de tout sexe, nous étions environ trois mille personnes, lorsque les serviteurs du couvent nous adressèrent cette question : « Frères, pourquoi êtes vous venus ici ? » Nous répondîmes : « Pour être éclairés, pour que laissant là l'erreur, « nous nous attachions à la vérite. » — « Comment voulez-vous être éclairés ? » nous dirent-ils alors. Nous répondîmes : « En prou- « vant par l'épreuve d'un grand feu ce que vous avancez touchant « Pierre de Pavie. » — Quel fruit retirerez-vous de cette épreuve? « Quel honneur en rendrez-vous à Dieu ? » Tous nous répondîmes: « Nous serons avec vous, défendant la vraie foi, condamnant l'hé- « résie de la simonie et rendant à Dieu de continuelles actions de « grâce. A quoi bon retarder l'épreuve ? » Aussitôt le peuple fit deux longs bûchers, placés à côté l'un de l'autre dans le sens de la longueur. La longueur de chaque bûcher était de dix pieds, la largeur de chacun quatre pieds et demi. Entre les deux bûchers, était ménagé un passage de la largeur d'un bras, mais le sol de ce passage était également recouvert d'un bois sec, tout prêt à prendre feu.

« Pendant ce temps, on chante les litanies, les psaumes, les supplications; le moine qui doit entrer dans le feu est choisi, et, par ordre de l'abbé Jean, il s'avance vers l'autel pour célébrer la messe. La messe est chantée, au milieu d'une grande dévotion et d'ardentes prières. Les moines, les clercs, les laïques eux-mêmes versent des larmes. Au moment de *l'Agnus Dei*, quatre moines, portant l'un l'image de Jésus crucifié, l'autre l'eau bénite, le troisième douze cierges bénits et allumés, le quatrième un encensoir rempli d'encens, sortent pour mettre le feu aux deux bûchers.

« Une immense clameur s'éleva de toutes parts, dès qu'on les aperçut. Le *Kyrie eleison* fut chanté à pleine voix; on suppliait Jésus-Christ de se lever et de prendre lui-même sa cause en main ; hommes et femmes, celles-ci surtout, invoquaient Marie, mère de Jésus-Christ, pour qu'elle intercédât à son tour auprès de son fils. Le nom de l'apôtre saint Pierre est répété des milliers de fois pour qu'il confonde Simon le magicien. Enfin on demande avec instance à Grégoire, chef de la ville, de vérifier et de sanctionner l'épreuve. Pendant que ces prières montent vers le trône de Dieu, le prêtre, ayant communié et terminé la messe, dépouilla sa chasuble, et, gardant les autres ornements sacerdotaux, prit en main la croix du Christ, et, accompagné des abbés et des moines qui chantaient les litanies, se dirigea vers les bûchers en flammes. Nul ne pourrait

dire, nul ne pourrait imaginer avec quelle ardeur on priait.

« On nous avertit enfin de garder un profond silence, pour bien écouter, pour bien entendre les conditions de l'épreuve qui allait avoir lieu sous nos yeux; et en effet un abbé à la voix forte, à la parole facile, expliqua au peuple le sens de la prière qui était adressée à Dieu. Tous ayant entendu et accepté ces conditions, un autre abbé demanda encore le silence, et dit : « Mes frères et mes sœurs, « nous subissons cette épreuve en face de Dieu, pour le salut de « vos âmes, afin qu'à l'avenir vous vous gardiez de cette lèpre de « la simonie qui a infecté presque le monde entier; cette lèpre est si « contagieuse que tous les autres crimes ne sont rien comparés à « sa malice. »

« Après ces incidents, comme les deux bûchers étaient en pleine combustion et comme le sentier ménagé entre ces deux bûchers était, ainsi qu'il a été clairement prouvé, couvert de charbons enflammés, par ordre de l'abbé, le moine et prêtre prononça à haute et intelligible voix, devant les trois mille personnes qui fondaient en larmes, la prière suivante : « Seigneur Jésus-Christ, véritable « lumière de ceux qui croient en vous, j'implore votre miséricorde, « je supplie votre clémence; si ce Pierre de Pavie, que l'on dit « évêque de Florence, s'est emparé du siège épiscopal de cette église « à l'aide d'une somme d'argent donnée de la main à la main, ce qui « constitue l'hérésie de la simonie, ô Fils du Père éternel, ô mon « salut, viens-moi en aide dans cette terrible épreuve; conserve moi « miraculeusement et sans aucune brûlure, de même que tu as « sauvé les trois enfants dans la fournaise, Toi qui, avec le Père « coéternel et le Saint-Esprit, coopères et vis et règnes dans les « siècles des siècles ! »

« Tous les assistants répondirent *Amen;* il échangea ensuite le baiser de paix avec tous les frères, et on nous demanda : « Com- « bien de temps voulez-vous qu'il reste dans le feu ? » Nous répondîmes : « Il suffit, seigneur, que marchant lentement et avec gra- « vité, il traverse les flammes et le feu. » On ordonna alors au prêtre et moine de se conformer à notre prescription. Alors le prêtre, en face du bûcher, fit le signe de la croix et portant toujours la croix du Christ, sans craindre les flammes qui jaillissaient de toutes parts, d'un cœur intrépide, d'un visage gai et avec une gravité absolue, traversa miraculeusement le feu, en vertu de la puissance de Jésus-Christ, sans la moindre blessure sur son corps, sans la moindre atteinte sur ce qu'il avait sur lui.

« Les flammes entouraient l'aube de lin et la pénétraient de tou-

tes parts; mais, comme si leur nature avait été changée, elles ne la brulaient en aucune façon. De même pour le manipule et l'étole : les franges qui les terminaient étaient agitées de divers côtés comme par le vent, mais le feu resta sans force pour les endommager. Et les pieds placés sur des charbons ardents, ô merveilleuse puissance de Dieu, ô louable clémence du Christ! restèrent intacts et sans même l'apparence d'une brûlure. De même les cheveux, pénétrés, agités, soulevés par les flammes, restèrent ce qu'ils étaient auparavant ; même leur extrémité fut absolument respectée.

« Lorsqu'il fut sorti du feu, comme il voulait encore y rentre pour refaire le chemin qu'il venait de faire, le peuple se précipita sur lui ; c'était à qui lui baiserait les pieds; mais celui-là s'estimait encore heureux qui pouvait parvenir à porter à ses lèvres l'extrémité de ses vêtements. Les clercs eurent toutes les peines du monde à arracher le pauvre moine des étreintes de la foule, qui se pressait autour de lui de façon à l'étouffer...

« Et maintenant, nous adressons nos supplications à votre paternité ; nous implorons votre béatitude au nom du Celui dont vous êtes le vicaire dans les cieux et sur la terre. Accordez vos conseils et votre protection à un peuple cruellement éprouvé par une longue peste ; arrachez-nous à la dent des loups qui nous menacent ; daignez, nous vous en prions, préparer et employer vos armes contre les ennemis de l'apôtre saint Pierre, engagez la lutte, et délivrez-nous de la captivité des simoniaques, nous tous les brebis du Christ qui avons été confiés à Saint-Pierre et à vous son représentant [1]. »

[1] La lettre du clergé et du peuple de Florence à Alexandre II est intercalée dans la vie de saint Jean Gualbert par André, son disciple (Migne, *Patr. lat.*, t. 146, col. 797-803), et dans celle plus récente écrite par Atto (Migne, *l. c.*, col. 693-698). — Le fait de l'épreuve du feu supportée dans les conditions indiquées par cette lettre, ne saurait être révoqué en doute, car d'autres documents contemporains établissent qu'il fut de notoriété publique et qu'il eut même un immense retentissement. Et d'abord, quel était ce moine qui, sur l'ordre de son abbé, a traversé le feu ? Bonitho fournit la réponse, il écrit (*ad amic.* l. VIII. *Mon. Gregor.*, p. 674 sq) : Venerabilis pontifex (Gregorius VII, an. 1079) religiosos episcopos ultra montes mittere destinavit, qui regibus interdicerent ut non pugnarent et episcopos ad concilium vocarent : Petrum scilicet episcopum Albanensem, virum religiosissimum, qui ante episcopatum temporibus papæ Alexandri ex præcepto abbatis sui contra symoniacam hæresim, per medios ignes transivit illesus. — Sur ce même Pierre, moine de Vallombreuse, devenu cardinal-évêque d'Albano, André écrit, dans sa biographie de saint Jean Gualbert : Petrus quoque

« Ayant connu ce qui venait de se passer, le pape s'empressa de déposer ce susdit Pierre de toute dignité èpiscopale [1]. »

(venit), qui diù procurator asinorum, post vaccarum fuit, deinde in Passiniano prioris gessit officium, ex hinc abbas in Piciclo et in ultimo romanæ Ecclesiæ cardinalis et episcopus Albanensis exstitit (Migne, *Patr. lat.*, t. 146, col. 773.) Cette notice est reproduite mot à mot dans la seconde vie de saint Jean Gualbert par Atto (Migne, *Patr. lat*, t. 146, col. 677). L'ancien ânier, l'ancien vacher, devenu, à la suite de cette terrible épreuve de feu, l'un des personnages les plus considérables et les plus vénérés de la cour de Grégoire VII, reçut de ce pape diverses missions importantes en plusieurs pays de la chrétienté, notamment dans les Gaules (voyez dans la correspondance de Grégoire VII (*Gregorii VII Registrum*), les lettres suivantes, dans lesquelles il est question de lui : L. VI, 38 ; L. VII, 12 ; L. VIII, 23 ; *Epist. collectae*, n° 31, 37 de l'édition de Jaffé : *Monumenta Gregoriana*) ; dans l'Eglise, il est resté célèbre sous le nom de Pierre Igné, Petrus Igneus. Pierre, cardinal évêque d'Albano, vivait encore lorsque son collègue dans le sacré-collège, le cardinal Didier, abbé du Mont-Cassin, écrivant un ouvrage que nous avons encore et qui est intitulé *Dialogi*, y raconta en détail la célèbre épreuve du feu supportée par Pierre (Migne *Patr. lat.*, t. 149, col. 1010-1013). Didier dit en parlant de Pierre : Quique etiam adhuc superest eamdem Ecclesiam Albanensem regens. Le récit du cardinal Didier n'est pas fait d'après la lettre du clergé et du peuple de Florence à Alexandre II, mais il n'en prouve que mieux combien sont exacts les détails fournis par cette lettre.

Un autre contemporain, l'annaliste Berthold, qui écrivait au monastère de Reichenau, dans le diocèse de Constance, rapporte également, avec de grands détails, comment un moine supporta à Florence l'épreuve du feu, pour prouver que l'évêque de cette ville était simoniaque (Bertholdi *Annales*, *ad. an.* 1067. MG. SS., V, 273). Il se trompe en disant que le saint-siège avait permis le jugement de Dieu, mais est d'accord avec tous les autres auteurs pour dire quel en fut le résultat ; il écrit : Medium flammæ pedetemptim ingrediens (monachus), absque omni lesione ardoris et incendii in nomine Domini feliciter perambulavit. C'est Berthold qui nous apprend (*l. c.*, p. 274) qu'après avoir été déposé, Pierre de Pavie, l'ancien évêque de Florence se convertit et se fit moine au monastère de Pomposa.

Quatre auteurs contemporains, André, Bonitho, Didier et Berthold, attestent donc de la façon la plus explicite que cette épreuve a eu lieu, et confirment les données de la lettre des Florentins au pape ; enfin les hautes destinées auxquelles Pierre est parvenu, après de si humbles commencements, témoignent que l'épreuve a été sérieuse et que Pierre en est sorti vainqueur.

[1] Les *Annales Altahenses majores* disent également que l'évêque de

Il est donc vrai de dire que, durant le pontificat d'Alexandre II, une lutte incessante, une fermentation religieuse très intense agitent presque toute l'Italie du nord; à Parme, où Cadalus, quoique vaincu, est encore menaçant; à Florence, à Milan, à Plaisance, à Crémone, à Padoue les esprits sont divisés, et souvent le sang coule dans les combats que se livrent les citoyens du même diocèse. Mais, après tout, cette lutte était un progrès, elle témoignait du réveil du sentiment religieux; la régénération de l'Eglise s'accentuait, régénération laborieuse, traversée par des obstacles de toute sorte, contrariée par ceux mêmes qui auraient dû la favoriser, ayant contre elle bien des princes, bien des seigneurs, qni trouvaient dans la simonie une source de revenus, bien des clercs hostiles à toute idée de réforme.

Pendant que l'Italie du nord était ainsi profondément agitée par des discordes religieuses, les Normands étendaient de plus en plus leurs conquêtes dans le midi de la Péninsule et préludaient aux grandes croisades en enlevant la Sicile aux Sarrasins et en la rendant à la chrétienté. L'activité vraiment prodigieuse des Normands

Florence fut déposé et donnent la date de cette déposition; on y lit en effet, *ad an.* 1068 : Ipse vero (Alexander papa) more solito post albas sinodum episcoporum habuit... Florentinus autem præsul, quia per heresim simoniacam in episcopatum intraverat, accusatus et manifestis indiciis convictus protinus deponitur (MG. SS., t. XX, p. 819). La fête de Pâques tombant le 23 mars en 1068, c'est donc à la fin de ce mois, ou au commencement d'avril que Pierre de Pavie a été déposé. Cette donnée coïncide très bien avec l'entête suivant d'un manuscrit de Florence, contenant le récit de l'épreuve du feu supportée par le moine Pierre : « Incipit textus miraculi quod Dominus ad detractionem simoniacæ hæresis operari dignatus est in episcopatu Florentino ab incarnatione sua millesimo LXVIII, id. Frebuaro, feria IV primæ hebdomadæ, in quadragesima, in monasterio de Septimo. » (MANSI, *Collec. Concil.*, t. XIX, col. 993.) La déposition de l'évêque de Florence aurait donc eu lieu deux mois environ après l'épreuve du feu.

français au onzième siècle est, nous l'avons déjà dit, un des phénomènes les plus curieux de l'histoire du moyen-âge; ainsi, à la même époque, ces normands ont soumis à leur domination l'Italie du sud et la Sicile, ils ont rempli de leur nom l'empire d'Orient en fournissant aux empereurs de Constatinople des légions et des généraux et, sous la conduite de Guillaume duc de Normandie, ils ont conquis l'Angleterre.

Deux états indépendants l'un de l'autre mais de grandeur et d'importance fort inégales, se dessinèrent de très bonne heure dans les possessions des Normands d'Italie et ils gardèrent, avec des fortunes diverses, leur autonomie jusqu'au douzième siècle où ils furent réunis sous le même sceptre. Le moins grand de ces états ne comprenait au début comme il a déjà été dit, que le petit comté d'Aversa, au nord de Naples, mais il s'était rapidement étendu en Campanie et, à l'époque où nous sommes arrivés, Richard comte d'Avérsa songeait à couronner ses conquêtes par la prise de Capoue, résidence des anciens ducs lombards et capitale de la *Campania felix*. Ce sont surtout les Normands d'Aversa et de la Campanie qui ont été, durant les pontificats de Nicolas II et d'Alexandre II, mêlés aux affaires du saint-siège et qui sont venus à Rome, aussi offrent-ils, pour l'histoire de la papauté, un intérêt particulier.

Quelques mois après avoir, en octobre 1061, protégé à Rome l'élection du pape Alexandre II [1] Richard se décida à assiéger Capoue et, sa tenacité aidant, il finit par triompher de la résistance des Capuans; au mois de mai 1062, il entra en vainqueur dans la ville et devint prince de Capoue, peu après Teano tomba aussi en son pouvoir [2].

[1] Voyez plus haut p. 163.

[2] Aimé : *l'Ystoire de li Normant*, IV, 28, 29, 30. — Leo de' Marsi, III, 15, s'est borné à reproduire en les résumant les données d'Aimé. Les

Tout heureux de ses succès qui réalisaient un rêve longtemps caressé, le nouveau prince fit aux bénédictins du Mont-Cassin de grandes largesses et ceux-ci reconnaissants ont dans leurs chroniques chanté les louanges de leur bienfaiteur [1]. Au lieu d'être limitée par le territoire restreint d'une petite ville de la Campanie, l'autorité de Richard était reconnue dans la vallée du bas Vulturne comme sur les bords du Garigliano ; ses hommes d'arme parcouraient en maîtres tout le sud-ouest de l'Italie, depuis Naples jusqu'au Latium, et nous savons de quel poids était déjà leur lourde épée dans les affaires de Rome et de la papauté.

Parmi les hommes d'arme de Richard, se trouvait un chevalier petit de sa personne « moult robuste et fort, et

Annales Cassinenses portent : an. 1062. Richardus introivit Capuam et factus est princeps 12 Kalend. Junii. MG. SS.. XIX, p. 3. — Les *Annales Benevent.* ad an. 1062 : Richardus cepit Capuam. MG. SS., III, p. 1. — Enfin Romuald de Salerne, ad an. 1062 : princeps Richardus Capuam cepit, sibique ordinavit. Muratori, R. I. SS., t. VII. — On sait que, de nos jours, la ville de Capoue se trouve, de même qu'à l'époque normande, à environ trois milles au nord-ouest de l'emplacement où s'élevait la fameuse Capoue de l'antiquité. L'ancien emplacement porte actuellement le nom de *Santa-Maria di Capua.* Ce furent surtout les Vandales de Genserich qui, en 456, ruinèrent la cité antique Elle ne disparut cependant pas complètement car nous voyons que pendant la domination lombarde, elle fut la résidence d'un gastaldus et plus tard au neuvième siècle, d'un comte dépendant du prince lombard de Bénévent, rarement du prince de Salerne. En 841, Landulfe le premier comte Lombard, voulût bâtir la nouvelle ville sur le mont Triflisco et lui donna le nom de Sicopolis, pour flatter Sico prince de Bénévent, mais en 856, Sicopolis fut complètement ravagée et dévastée par les sarrasins. Le comte Landon, fils de Landulfe, fonda alors avec ses frères Pando et l'évêque Landulfe et avec les malheureux habitants de Sicopolis, la nouvelle Capoue sur l'emplacement actuel.

[1] Aimé, IV, 31. Leo de' Marsi, III, 16. — Les chartes de Richard de Capoue établissant les donations faites au Mont-Cassin ont été publiées en notable partie par Gattola dans son *Historia abbatiae Cassinensis* et dans ses *Accessiones ad historiam Cassinensem*, Venise, 1734, 4 vol. in-folio.

estoit gentil home, et moult vaillant et esprouvé [1]. » Richard affectionna ce chevalier qui s'appelait Guillaume de Montreuil, lui fit de nombreux cadeaux, et enfin, quoi qu'il ne fut pas de haute lignée, lui donna sa fille en mariage. Aimé rapporte que cette union valut à Guillaume les comtés d'Aquino, de Marsi et de la Campanie et enfin le duché de Gaëte. Au moment du mariage, tous ces pays n'étaient pas au pouvoir de Richard, mais les Normands espéraient s'en emparer [2]. Guillaume de Montreuil ne répondit guère à la confiance et à la générosité du prince Richard ; plus d'une fois, il fit cause commune avec les seigneurs lombards de la Campanie qui cherchaient à renverser son bienfaiteur et à recouvrer le pouvoir et il alla jusqu'à répudier sa femme, la fille du prince Richard, et jusqu'à promettre d'épouser Marie, veuve de l'ancien duc

[1] Aimé, IV, 27. Guillaume de Montreuil (Willermus de Monasteriolo, alias de Monteriolo, dans une charte du Mont-Cassin : de Mustarolo) était fils de Guillaume de Giroie, par conséquent cousin de Robert de Grentemesnil, abbé de Saint-Evroul en Normandie, plus tard abbé de Santa-Eufemia en Calabre ; Guillaume de Montreuil reçut en Italie le surnom de « bon Normand » qui cognominatus est in Apulia bonus Normannus. Orderic Vital : *Hist. eccles.*, t. II, p. 27, ed. le Prévost. Le nom de Montreuil lui venait de Montreuil l'Argillier, commune de Heugon; Ord. Vital, t. II, p. 23. Nous aurons occasion de reparler de lui.

[2] Il se peut qu'Aimé ait ici anticipé, faisant remonter à l'époque du mariage de Guillaume de Montreuil les donations qui ne lui ont été faites que plus tard. Ainsi, pour ce qui concerne le duché de Gaëte, nous voyons par de nombreuses chartes de Richard, prince de Capoue et de son fils Jourdan, que ces princes ne dataient que du mois de juin 1063, leur suzeraineté sur ce duché. Cf. dans Gattola *Accessiones ad historiam abbatiae Cassinensis*, t. I, p. 165, un diplôme du prince Richard et de son fils Jourdan en faveur du Mont-Cassin. Plusieurs autres diplômes sont datés de la même manière. Si la suzeraineté de Richard sur Gaëte ne remonte qu'à l'année 1063, il n'est encore indubitable qu'en 1062, Richard ait adjugé ce duché à son gendre. Au sujet des comtes des Marses, voyez le diplôme du comte Bernard du mois de février 1062; Gattola : *Historia abbatiae Cassinensis*, t. I, p. 242.

de Gaëte et régente du duché pour son jeune fils, Adénulphe [1].

Après avoir vaincu et mis en déroute tous ces conjurés, le prince Richard se préparait à faire expier à Guillaume son ingratitude, lorsque celui-ci prit un parti inattendu ce fut d'aller trouver le pape Alexandre II et de se mettre à son service. « Et va s'en Guillerme, ecrit Aimé, à lo aide de lo pape, et se faisoit servicial de saint Pierre et promet de deffendre la Campaingue à la fidélité de la sainte Eclize et autres terres occuper. Et fist à lo pape sa prière, et donna alcuns deniers, mès non tant qu'il en peust lonctemps se gent soustenir [2]. »

[1] Aimé, VI, 1. Hirsch, de Blasiis et les autres historiens qui ont parlé des Normands d'Aversa et de Capoue, n'ont pas remarqué une lettre du pape Alexandre II à Guillaume de Montreuil pour lui défendre de répudier sa première femme, la fille de Richard ; voici la lettre : Guillelmo de Monstrolio : multorum relatione cognovimus te propriam velle abjicere uxorem et adhaerere alteri, praetendentem consanguinitatis occasionem. Unde apostolica auctoritate interdicendo, mandamus tibi ut hanc quam nunc habes uxorem nullatenus praesumas dimittere vel aliam ducere donec episcoporum religiosorum consilium causam istam examinaverit : Mansi, *Collect. Conci.*, t. XXX, p. 980. — Migne, t. 146, col. 1387. — Jaffe : *Reg. Pont.*, ne donne pas la date de cette lettre, elle est évidemment de 1065.

[2] Aimé, VI, 1. — Deux textes d'Orderic Vital disent aussi que Guillaume de Montreuil a mis son épée au service d'Alexandre II, qu'il a été porte-gonfanon, peut-être même général de l'armée pontificale : Inter Normannos qui Tiberim transierant, Willermus de Monasteriolo, Willermi Geroiani filius, maxime floruit et Romani exercitus princeps militiæ factus, vexillum sancti Petri gestans, uberem Campaniam subjugavit. O. Vitalis *Hist. eccles.*, t. II, p. 56. — Deinde Robertus (Robert de Grentemesnil) Willermum de Mosterolo consobrinum suum ad auxilium sui requisivit, promptissimum que ad subvenendum invenit. Praedictus miles papæ signifer erat, armis que Campaniam obtinuerat et Campanos qui diversis schismatibus ab unitate catholica dissiliebant sancto Petro apostolo subjugaverat. Hic exulanti consanguineo (Robert de Grentemesnil) cum monachis suis medietatem antiquæ urbis quæ Aquina dicitur dedit. O. Vitalis, *Hist. eccles.*, t. II, p. 87. — Il est bien probable que ces deux passages d'O. Vital renferment des erreurs. O. Vital vivait trop loin de l'Italie et trop longtemps après les événements dont

On est surpris tout d'abord, que le saint-siège ait accepté les services de Guillaume de Montreuil alors que celui-ci était l'ennemi déclaré du prince Richard; aussi, pour comprendre ce rapprochement, faut-il se rendre compte de la politique qui, à travers les péripéties les plus diverses, inspira la conduite de Hildebrand à l'égard des Normands. Hildebrand regardait les Normands comme d'utiles auxiliaires ayant rendu et pouvant rendre encore de grands services; mais s'il voulait d'eux pour alliés, il n'entendait pas les laisser devenir les maîtres et tes arbitres du saint-siège, c'est-à-dire les laisser prendre à Rome la succession des dynastes du Latium ou du gouvernement de la Germanie. La conquête de Capoue et de Teano, la revendication du duché de Gaëte, les expéditions dans la vallée du Sangro, jusqu'aux portes de Sora, tout indiquait à Hildebrand que les Normands gagnaient rapidement du terrain vers le nord, et cette marche graduelle vers Rome et le Latium était d'autant plus inquiétante que, malgré ses serments, Richard s'était montré personnellement bien peu empressé dans la dernière crise de la papauté. Le désir d'affaiblir l'autorité du prince de Capoue, l'espérance d'avoir pour défendre Rome et son territoire un homme de guerre éprouvé, un Normand, pouvant attirer d'autres Normands sous les étendards du saint-siège, auront décidé Alexandre II et Hildebrand à accepter les services de Guillaume de Montreuil. Le pape et l'archidiacre comptaient que, devenu, grâce à leur appui, duc de Gaëte, Guillaume serait un vassal dévoué et arrêterait de ce côté l'invasion de Richard.

il s'agit ici, pour être au courant du détail de l'histoire et de la géographie de l'Italie du sud dans la seconde moitié du onzième siècle. Quels sont ces schismatiques de la Campanie que, d'après O. Vital, Guillaume aurait soumis au saint-siège? Un texte d'Aimé indiquerait au contraire que l'activité de Guillaume de Montreuil s'exerça dans la Sabine, à l'est de Rome.

C'était là de chimériques espérances car Guillaume de Montreuil ne fut pas plus fidèle au pape qu'il ne l'avait été au prince Richard; et, sous prétexte que Rome ne payait pas assez cher ses services et ceux de ses compagnons, il se réconcilia avec le prince de Capoue et quitta le service de saint Pierre [1].

Après avoir chatié les Lombards ayant fait cause commune avec Guillaume de Montreuil, Richard n'en décida pas moins de faire expier à Alexandre II et à Hildebrand la faveur accordée à son ancien adversaire. Un autre motif l'engageait à faire, au mépris de tous ses serments, une campagne contre le saint-siège; il rêvait d'entrer à Rome et d'y ceindre la couronne de patrice, c'est-à-dire de remplacer les anciens dynastes du Latium et la cour de Germanie dans l'influence prépondérante qu'ils avaient eue successivement sur les élections à la papauté. Après avoir été les défenseurs du saint-siège, les Normands de la Campanie songeaient donc, comme le craignait Hildebrand, à en devenir les maîtres [2].

En 1066, Richard traversa la Campanie, assiégea Ceperano, s'en empara et marcha sur Rome [3]. Cette attaque mettait le pape dans une situation critique; s'il appelait le roi de Germanie à son secours, s'il lui demandait de

[1] Aimé, VI, 1.

[2] Interea cum supradictus princeps Richardus victoriis ac prosperitatibus multis elatus, subjugata Campania, ad Romæ jam se viciniam porrexisset (an. 1066), ipsiusque jam urbis patriciatum omnibus modis ambiret, Teutonici regis pertinxit ad aures. Leo de' Marsi *Chronic. Casin.*, III, 23, — Et dementre que lo prince Richart estoit en cest acquester (l'expédition dans le pays des Marses) lo pape avoit mandé moult souvent par letres, e aucune foiz par messages, lo roy Henri pour venir contre la crudélité de li Normant, et pour l'affliction de ceux qui habitent auvec eaux. Aimé, VI, 9.

[3] Et hoc anno princeps Richardus intravit terram Campaniæ, obsedit que Ciperanum et comprehendit eam et devastando usque Romam pervenit. Lupi *Chronicon ad an.* 1066.

revendiquer ce titre de patrice des Romains que les Normands voulaient lui enlever, il s'exposait à un autre danger, à celui de donner au saint-siège un protecteur qui, une fois couronné empereur, confisquerait peut-être la naissante liberté électorale de l'église romaine, en abrogeant de fait les décrets de 1059. Sans invoquer directement l'aide de la Germanie, Alexandre II et Hildebrand essayèrent d'arrêter les Normands en les menaçant de la colère d'Henri IV, mais cette manœuvre n'eut pas de succès; les Normands firent de dédaigneuses réponses aux messagers du roi ; en outre, ils envoyèrent à ce dernier une lettre ironique dans laquelle ils lui disaient qu'ils s'étaient emparés d'une partie de l'Italie malgré les empereurs d'Orient et d'Occident, que l'excommunication dont le pape venait de les frapper ne les épouvantait nullement et que leur bravoure parerait à toute éventualité [1].

Le roi eut connaissance de cette insolence et ne voulut pas la laisser impunie. De grands préparatifs militaires se firent en Germanie dans l'hiver de 1066-67 et, au mois de février 1067, Henri IV se mit à Augsbourg à la tête des troupes devant faire partie de l'expédition en Italie. Chasser les Normands hors de la péninsule et se faire couronner empereur à Rome, tel était le projet du roi [2].

[1] *Annales Altahenses* ed. Giesebrecht ex Aventino, p. 531, 532. Les *Annales Altahenses majores*. MG. SS. t. XX, p. 818, sont moins explicites que le texte d'Aventin, on y lit : Nordmanni autem qui dudum Apuliam invaserant, per multos annos nimium jam confortati erant, ideoque ignominiosas legationes et responsa regi, regnique principibus sœpe remittebant.

[2] Et quant lo roi sot la volenté de lo pape, il dist à ses princes qu'il vouloit venir en Ytalie, pour acquester la corone en saint Pierre, et pour deffendre les coses soes. Et s'appareillèrent li evesques et li duc et li marchis et s'esmurent lor chevaliers de prendre l'arme, et déterminassent en quel voie la compaingnie de la chevalerie se doient assembler. Et lo roy auvec son exercit vint à la cité de Auguste et atendoit lo duc Gotofrède. Aimé, VI, 9. — Qui (Henricus IV) ut bona sancti Petri

L'armée n'attendait pour se diriger vers les Alpes que l'arrivée du duc Gottfried dont les soldats devaient former l'avant-garde, mais quelques pressantes invitations que le roi lui adressât, Gottfried ne vint pas et son absence mit à néant les projets d'Henri IV. N'ayant pas avec lui celui qui pouvait le guider le plus sûrement dans le dédale des affaires politiques de l'Italie, Henri IV se découragea, licencia ses troupes et alla célébrer à Goslar en Saxe, la fête de Pâques [1].

Si, Gottfried ne se rendit pas à Augsbourg c'est qu'il appréhendait tout autant qu'Alexandre II et Hildebrand, mais pour d'autres raisons, l'arrivée d'Henri IV en Italie. Il était d'autant moins empressé de contribuer à restaurer en Italie la puissance des Teutons et d'assurer à Henri IV, la dignité et les droits de patrice de Rome que lui-même ambitionnait cette dignité et l'exercice des droits qu'elle comportait ; n'avait-il pas déjà rêvé d'être couronné empereur [2] ?

de manibus Normannorum criperet, et imperii coronam de Apostolic manu reciperet, magna cum expeditione pervenit Augustam ; ibique praestoluns Gotfridam Tusciae ducem et marchionem qui regem quoties Italiam intrare deberet cum sua solitus erat praeire militia. Leo de' Marsi, III, 23. — Voyez aussi les Annales d'Augsbourg, *Annales Augustanos*, ad an. 1067, MG. SS., t. III, p. 128.

[1] Et Gotofrede avoit pass li Alpe et estoit venu en Ytalie. Et puiz lo roy connut que il estoit gabé de la malice de Godefroy et dist à touz les granz seignors de sa compaingnie coment Godefroy l'avoit gabé et comanda que cest voiage remanist, quar est costumance que quand lo roy vient de Alemaingne en Ytalie, que le marchis de Toscane o tout son ost doit aler devant de lo ost de lo roy. Et ensi retorna arrière. Aimé, VI, 9. — Sed quoniam Gotfridus idem longe praecesserat, rex hoc nimis indigne ferens, eamdem mox expeditionem remittens in sua reversus est. Leo de' Marsi, III, 23. — Les *Annales Altahenses majores* (MG. SS., XX, p. 818) ne parlent pas d'une défection de Gottfried. Elles supposent que si Henri IV ne vint pas en Italie, c'est que sa présence était nécessaire ailleurs.

[2] Nous avons déjà donné plus haut en racontant le pontificat d'Étienne IX, ce curieux texte de Leo de' Marsi, II, 97.

Les craintes des uns, les secrètes espérances des autres rapprochèrent Gottfried, Alexandre II et Hildebrand et, pour enlever à Henri IV tout prétexte de venir en Italie, Gottfried se chargea de marcher contre les Normands et de les expulser des domaines du saint-siège. Il réunit une armée de Lombards et de Teutons et les amena à Rome où l'accompagnèrent sa femme Béatrix et la fille de sa femme, la jeune comtesse Mathilde, destinée à une si haute célébrité. Le pape et les cardinaux se joignirent aux troupes de Gottfried et tous ensemble sortirent de Rome, au commencement de mai 1067, et marchèrent contre les Normands de la Campanie [1]. Richard, effrayé de l'orage qu'il avait attiré sur sa tête, prit position à Patenaria derrière le Garigliano; il songeait même à gagner avec ses troupes la Pouille si Gottfried passait le Garigliano. Pour arrêter l'invasion, il laissa à Aquino une garnison sous les ordres de son fils Jourdan, de Guillaume de Montreuil et d'Adenulfe d'Aquino.

Gottfried marcha en effet contre Aquino et chercha à s'en emparer mais il fut victorieusement repoussé par Guillaume de Montreuil et Adénulfe qui firent une sortie et tuèrent quinze allemands.

Ce succès des Normands et le manque d'approvisionne-

[1] Eodem quoque tempore, Normanni Campaniam invadunt. Quod cernens Deo amabilis Hildebrandus, continuo magnificum ducem Gotefridum in auxilium sancti Petri evocat. Forte enim his diebus præfatus dux venerat Italiam, ducens secum excellentissimam comitissam Mathildam, incliti ducis Bonifacii filiam. Is, congregans universam exercitus sui multitudinem cum uxore et nobilissima Mathilda, Romam veniens, Normannos a Campania absque bello expulit et eam Romanæ reddidit dicioni. Bonitho, *liber ad amic.* dans Jaffe : *Mon. Greg*, p. 652 sq, Le duc Gottfried n'a pas eu dans cette expédition les succès que suppose Bonitho, mais, abstraction faite de cette erreur, Bonitho est très probablement dans le vrai lorsqu'il écrit que Hildebrand ne fit pas appel à Henri IV pour lui venir en aide mais seulement au duc Gottfried.

ments dont souffrait l'armée de Gottfried décidèrent ce dernier à avoir une entrevue avec Richard et à conclure la paix grâce à l'entremise d'un Normand nommé Guillaume Testardita, les deux princes se rencontrèrent sur le pont à demi détruit de Sant-Angelo, dit de Todici, sur le Garigliano pour en régler les conditions; nous ne connaissons pas ces conditions, mais les intérêts du saint-siège durent y être sauvegardés, car, dans cette même année 1067, pendant l'été, le pape accompagné de Hildebrand et de plusieurs prélats, fit dans l'Italie du sud un voyage pendant lequel il entra en ami dans plusieurs villes normandes et y fut reçu avec les honneurs et le respect dûs à sa dignité[1].

Ainsi, le 1er août 1067, Alexandre II tint à Melfi un synode dans lequel, sur les réclamations d'Alfane, archevêque de Salerne, il excommunia Guillaume fils de Tancrède, lequel s'était emparé de plusieurs biens de l'Eglise de Salerne; sur tous les points les Normands faisaient

[1] Aimé, VI, 10. — Leo de' Marsi résumant le récit d'Aimé écrit : Dux (Gotfridus) autem copioso nimis vallatus exercitu Romam accessit. Cujus Normanni adventu comperto, maximo correpti tremore universam protinus Campaniam deserentes aufugiunt, et Jordane tantum ac Guilelmo qui Mostarolus dictus est, cum suis in Aquino se illi contraire parantibus, cæteri cum principe apud Patenariam rei eventum præstolantur; futurum, ut fertur, ut si dux idem Garilianum transisset ita ut in armis erant, cuncti versus Apuliam, fugam arriperent. Gotfridus itaque Apostolico simul et cardinalibus comitatus, mediante jam Maio, Aquinum cum universo exercitu venit, ibique per octo et decem dies, cum pro vita obsistentibus Normannis pari ferme eventu confligens, tandem satagente strenuissimo internuntio Guilelmo cui Testardita fuit cognomen, ac id ventum est ut ad pontem sancti Angeli qui dicitur Todici, dux et princeps altrinsecus, nam interruptus erat, se ad colloquium jungerent; sic que non parva, ut dicitur, donatus pecunia, dux ad propria repedaret. Leo de' Marsi III. 23. — Dans ce passage, Leo de Marsi ne s'inspire pas exclusivement d'Aimé; celui-ci en effet ne parle ni de l'entremise de Guillaume Testardita ni de l'argent donné par les Normands au duc Gottfried pour acheter la paix.

preuve de la même rapacité et du même mépris des immunités ecclésiastiques. Guillaume, présent au synode, refusa d'obtempérer aux admonestations du pape et préféra se laisser excommunier plutôt que de restituer[1].

De Melfi, Alexandre II se rendit à Salerne et les seigneurs normands et lombards ainsi que plusieurs évêques du midi de l'Italie y vinrent lui présenter leurs hommages ; on vit, en même temps, à Salerne, à la cour du pape, non pas seulement Gisulfe prince de Salerne et ses frères Gui et Jean, mais le duc Robert Guiscard, son frère Roger, le cardinal archidiacre Hildebrand, Baudoin évêque de Melfi, Etienne de Troja, Ingilbert évêque de Tuscum ; Guillaume fils de Tancrède, entouré de soldats, y parut également; cédant enfin aux conseils qui lui furent donnés, peut-être par les Normands, il donna satisfaction à Alfane, restitua les biens enlevés et le pape consentit à abroger la sentence d'excommunication[2]. Peu

[1] Notum sit omnibus sanctæ ecclesiæ filiis quoniam in synodo, quæ sexto pontificatus nostri anno, apud Melphim, in ecclesia B. Petri apostolorum principis, quæ est ejusdem civitatis sedes episcopatus, præsidentibus nobis et aliis coepiscopis et abbatibus, die Kalendarum Augustarum celebrata est, confrater noster Alfanus sanctæ Salernitanæ ecclesiæ archiepiscopus, de haereditatibus eidem ecclesiæ pertinentibus, quas Guillelmus filius Tancredæ et milites sui invaserant, querimoniam fecit. Unde eum a nobis hac de ratione vocatum, ut quæ violenter invaserat juste eidem ecclesiæ redderet, paterna charitate monuimus, sed quia in contumacia sua perdurans obedire nobis et tanto conventui noluit, judicio totius sacri concilii eum et fautores suos a liminibus sanctæ ecclesiæ sequestravimus et anathematis vinculo quousque resipisceret, innodavimus *Bulle d'Alexandre II en faveur de l'église de Salerne*. Jaffe, *Reg. Pontif.* n. — Migne *Patr. lat.*, t. 146, col. 1335 sqq.

[2] Sed postea inspirante sibi (Guillelmo filio Tancredi) illo qui neminem vult perire ad pœnitantiam et ad emendationem, cum Salerni essemus, ante nostram præsentiam cum militibus suis humiliter venit. Quapropter episcoporum et abbatum et aliorum fidelium congregato

après le 12 octobre, à Capoue, un autre normand nommé Troytius de Rota, après s'être obstiné à ne pas restituer à l'église de Salerne les biens qu'il lui avait enlevés de concert avec Gaillaume fils de Tancrède, se décida lui aussi à faire sa soumission[1]; il était dans ce but venu, trouver le pape à Capoue.

La présence d'Alexandre II dans la capitale de Richard est un sûr indice que la paix régnait alors entre le saint-siége et le prince de Capoue, mais elle ne dura pas longtemps et ce fut encore Guillaume de Montreuil qui occasionna le différend. Guillaume se révolta de nouveau contre Richard et vint à Rome, comme lors de sa première défection. Bien probablement le saint-siège avait, à ce moment, de nouveaux griefs contre Richard et l'entente de 1067 était déjà compromise car avec Richard, on ne pouvait guère compter le lendemain sur les promesses de la veille. Guillaume de Montreuil fut favorablement accueilli à Rome où, pour bien indiquer sa rupture avec le prince de Capoue, il reçut des mains du pape l'investi-

conventu, inter quos fuerunt Joannes Tusculanensis episcopus cardinalis et Ildebrandus S. R. E. archidiaconus et Ambrosius Terracinensis episcopus et Stephanus Trojanus episcopus, et Ingilbertus Tuscensis episcopus et Gisulfus Salernitanus princeps cum fratribus suis Guidone et Joanne, Robertus dux et Rogerius comes frater ejus et alii plures Longobardi et Nortmanni item Guillelmus et Girmondus filius Gimundi qui dicitur de Mulsi, miles ejus hæreditarius... omnes res ipsi matri ecclesiæ et cæteris ecclesiis Salernitanis refutaverunt atque dimiserunt. — *Suite de la bulle d'Alexandre II, citée dans la note précédente.*

[1] Une bulle d'Alexandre confirmant l'église de Salerne dans la possession de tous ses biens contient la phrase suivante : terras quoque et partes pro quibus super Troytium de Rota, pro tuo episcopio, et caeteris salernitanis ecclesiis interpellasti quod invasas detineret. Unde eum Salerni nolentem justitiam facere excommunicavimus ; quas, postea resipiscens, Capuæ in nostram manum legaliter reddidit... et cuncta quæ Willelmus filius Tancrede et Wimundus miles suus in nostram manum reddidere. Ughelli *Italia sacra*, t. VIII, p. 382. Migne : *Patro. lat.*, t. 146, col. 1337 sq.

ture des biens rendus par Richard[1] ; aussitôt après il partit en guerre contre ce dernier.

Il se conduisit dans cette compagne comme bien des capitaines de cette époque, en véritable bandit, arrivant de nuit à l'improviste dans les villes de Richard, y mettant le feu aux quatre coins et dévastant le pays. La lueur des incendies, dit Aimé, signalait partout le passage de Guillaume[2]. Après avoir vaincu Jourdan fils du prince de Capoue, Guillaume devenait pour Richard lui-même un grave sujet d'embarras et celui-ci avait déjà demandé à son beau-frère Robert Guiscard de venir à son secours, lorsqu'un dénouement inattendu rendit cette intervention inutile ; Guillaume de Montreuil mourut sur ces entrefaites à Rome, probablement de la malaria d'après ce que raconte Aimé[3]. La mort de ce versatile et courageux aventurier permit à la Campanie de recouvrer quelque paix et mit momentanément fin à l'antagonisme entre la papauté et les Normands de la principauté de Capoue. Les incidents que nous venons de rapporter montrent combien peu Hildebrand et Alexandre II pouvaient compter sur ces Nor-

[1] Et à ce que lo pape puisse contrester contre son seignor (Richard de Capoue) rechut (Guillaume de Montreuil) la terre de la main de lo pape. Aimé, VI, 11. — D'après cette phrase, il y aurait eu à ce moment rupture complète entre le saint-siége et Richard.

[2] Et la flame qui se levoit monstroit en quel ville estoit Guillerme, de nuit, et li fume monstroit où avoit faite l'ovre soe. Aimé, VI, 11.

[3] Lo prince (Richard) manda disant à lo duc Robert coment Guillerme estoit mort son anemi, quar lui prist une fievre et un chaut et de celle maladie fu mort à Rome. Més pour ce que lo duc Robert estoit venut tant promptement à l'aide de lo prince Ricchart, vouloit aler en Sycille avec lui et faire lui similante service et honor. Aimé, VI, 12. — On ne s'explique pas comment Guillaume de Montreuil dont la vie a été si agitée, qui s'est montré ingrat vis-à-vis de son beau-père, le prince Richard, qui a été si impitoyable dans ses guerres en Campanie, a pu être surnommé le bon Normand « bonus Normanus ». O. Vital ne lui donne-il pas ce surnom à la légère et uniquement parce que Guillaume avait fait bon accueil à son cousin, Robert de Grente-

mands pour défendre le saint-siège; c'était déjà un grand succès que de les empêcher de l'attaquer.

Ce fut en prenant par la ruse, au mois de mars 1041, la forte ville de Melfi, clé de toute la Pouille, que les Normands fondèrent dans le sud-est de l'Italie un second état, devenu après peu d'années, bien autrement étendu et important que celui d'Aversa et de Capoue. En 1061, lors de l'élévation d'Alexandre II sur la chaire de Saint-Pierre, cet état obéissait, comme nous l'avons vu, au fils de Tancrède, à Robert Guiscard, aussi illustre par son incomparable bravoure que par sa finesse politique; les limites du duché constamment reculées, gagnaient rapidement les rivages de l'Adriatique à l'est, et au sud ceux de la mer Ionienne. La conquête de Reggio di Calabria et de Scilla par Robert Guiscard et par son frère Roger, au mois de mai 1060, montrait clairement que les Normands iraient dans la direction du midi aussi loin que s'étendrait la terre italienne, *ubi defuit orbis*.

De 1060 à 1072, pendant le pontificat d'Alexandre II, Robert Guiscard et son frère Roger ajoutèrent à leurs états déjà si vastes presque toute la Sicile où, après des prodiges de courage, de tenacité et de discipline militaire, ils mirent fin à la domination des Sarrasins.

Cette conquête de la Sicile musulmane par les Normands est l'une des pages les plus émouvantes de l'his-

mesnil? Aimé n'indique pas la date de la mort de Guillaume de Montreuil, nous voyons seulement qu'aussitôt après, il raconte le siège et la prise de Palerme par les Normands, on peut donc placer cette mort vers 1070. Le *Regestum*, encore inédit, de PIERRE DIACRE (archives du Mont Cassin) renferme n° 483, une charte de Guillaume de Montreuil; en voici l'analyse : Guilielmi le Mustarolum comitis de comitatu Aquinensi diploma concessum Desiderio abbati Montis Cassini, subdatum per manus Joannis diaconi et notarii. Actum in Aquino, anno Dni 1068, mense septembris. Indict. VII. Duas ecclesias sancti Constancii et sancti Christofori in Aquinensi comitatu sitas, Cassinatibus donat.

toire du moyen-âge ; elle est vraiment digne d'inspirer un poète comme l'auteur de la *Légende des Siècles* ou un prosateur comme l'auteur des *Récits Mérovingiens*. La lutte entre deux races et deux religions, les passions de l'amour, la trahison, de splendides batailles où Normands et Sarrasins luttent corps à corps, le désespoir et le morne fatalisme des vaincus, l'orgueil des vainqueurs, au milieu de cette tourmente et de ces grands coups d'épée, une héroïne, une normande, cette Judith femme du comte Roger, célébrée par les vieilles chansons de geste de la Sicile, une autre femme, la sarrasine Maïmouna dont les malheurs attirèrent les Normands dans l'île, tout ce que la poésie aime à chanter, tout ce qui peut procurer un chef-d'œuvre à un grand dramaturge est là réuni, oui, tout y est, le cadre est en outre merveilleux, mais le génie n'a pas encore passé par là.

En traversant le Faro et en soutenant en Sicile, dix contre cent, des luttes homériques où ils semblaient devoir être écrasés et d'où ils sont sortis vainqueurs, les Normands obéissaient certainement à leur goût pour les aventures et à leur insatiable désir d'acquérir du butin et de vastes possessions territoriales, mais il faut reconnaître aussi le caractère religieux de ces guerres entre chrétiens et Sarrasins. Ce caractère se manifeste dès le début ; lorsque trois chrétiens de Messine, Ansaldus di Patti, Nicolas Camulia et Jacob Saccanus viennent secrètement à Melito en Calabre, au mois d'août en 1060, demander au comte Roger, frère de Robert Guiscard, de passer en Sicile pour délivrer leur ville de la domination des infidèles, Roger accepte ; « en se décidant si facilement, écrit Malaterra, Roger poursuivait un double but, l'un spirituel, l'autre temporel. Il désirait ramener au culte du vrai Dieu une terre possédée par les idolâtres, c'est-à-dire faire une œuvre utile pour son propre salut, et il songeait

aussi à s'emparer des biens des infidèles, sauf à les utiliser ensuite pour le service divin [1] ». De même Aimé met les paroles suivantes dans la bouche de Robert Guiscard lorsque le vaillant capitaine invite ses chevalier à faire la conquête de la Sicile : Je voudroie délivrer li chrestien et li catholici, liquel sont constreint de la servitude de li Sarrazin et désirre moult de chacier les de la servitude lor, et faire venjance de la injure de Dieu. Et li hardi et vaillant Normant respondirent qu'il sont appareilliez à faire ceste bataille. Et promistrent o l'aide de Dieu de subjugar li Sarrasin et rechurent grâce et dons de lo seignor duc[2]». Quelque temps après, quand la première grande bataille va s'engager entre les Normands et les Sarrasins, non loin de Castrogiovanni, déjà au cœur de la Sicile, Robert Guiscard harangue ses troupes de la manière suivante : « L'espérance nostre est fermée plus en Dieu que en grant multitude de combateors ; non aiez paor, quar nous avons Jshu-Crist avec nouz, loquel dist : « Se vous avez tant de foi coment un grain de sinappe, et vous dites à li mont qu'il se partent, il se partiront. » La fermeté de la foi nostre à la calor de lo Saint Esperit, quar en lo nom de la Sainte-Trinité chacerons ceste montangne, non de pierres ne de terre, mès de l'ordure de hérésie et perversité ; accolta purgame adonc nos péchiés par confession et par pénitance, et recevons lo cors et lo sanc de Crist, et rappareillons les armes nostres, quar Dieu est

[1] G. Malaterra : *Historia Sicula*, L. II, c. 1 dans Migne, *Pat. lat.*, t. 149, col. Sur les commencements de la conquête de la Sicile par les Normands, voyez, outre Malaterra, la *Brevis historia liberationis Messanae a Sarracenorum dominatu per comitem Rogerium Normannum factae a Messanensibus vocatum* dans Muratori : R. I. SS., t. VI, p. 614-626. — Cf. *Les Normands en Italie depuis les premières invasions jusqu'à l'avènement de saint Grégoire VII par* O. Delarc. Paris. E. Leroux, 1883, surtout les chapitres VII et VIII.

[2] Aimé, *l'Ystoire de li Normant*. L. V, 12.

potent à nouz pétite gent et fidel de donner victoire de la multitude de li non fidel. Et ensi fu fait. Et se firent lo signe de la croiz et haucèrent lo gofanon et commencèrent à combatre [1] ».

Malaterra termine par le paragraphe suivant le récit de la sanglante journée qui eut lieu en 1063 entre les Sarrasins et l'armée du comte Roger sur les bords du petit fleuve de Cerami et près de Traïna : « Roger, reconnaissant qu'il devait à Dieu et à saint Pierre cette grande victoire, ne voulut pas se montrer ingrat après un bienfait si insigne. Il choisit dans sa part de butin quatre chameaux et chargea Meledios d'aller les offrir à Rome au pape Alexandre qui était alors le représentant du bienheureux Pierre et gouvernait avec prudence l'église catholique. En vertu du pouvoir dont il était revêtu et de par la bénédiction apostolique, le pape, plus heureux de la victoire remportée, avec le secours de Dieu, sur les infidèles, que des présents qui lui étaient offerts, accorda la rémission de leurs fautes passées à Roger et à tous ceux qui s'étaient déjà employés ou qui s'emploieraient à arracher la Sicile au joug des infidèles, pour la convertir à tout jamais, à la foi du Christ ; toutefois, pour bénéficier de ce pardon, les chrétiens devaient avoir le regret de leurs péchés et le bon propos pour l'avenir. En outre, au nom du saint-siége de Rome, le pape envoya aux Normands un drapeau béni par l'autorité apostolique, afin que, certains de l'appui de saint Pierre, ils marchassent en toute confiance contre les Sarrasins [2] ».

Grande en effet devait être la joie du pape et de la cour romaine de voir l'islamisme reculer et les chrétiens reprendre enfin possession de cette île de Sicile où le chris-

[1] Aimé : *l'Ystoire de li Normant.* L. V, 23.

[2] G. Malaterra : *Historia Sicula,* L. II, c. 33 ; dans Migne, *Patr. lat.* t. 149.

tianisme, opprimé depuis de longs siècles, menaçait de disparaître entièrement et d'où étaient parties contre l'Italie tant et de si désastreuses expéditions.

En donnant aux Normands de Sicile le drapeau de saint Pierre pour les conduire à la victoire, Alexandre II s'inspirait peut-être d'un précédent créé par Léon IX; nous avons vu en effet ce pape remettre un drapeau de saint Pierre à la vaillante république de Pise lorsqu'elle envoyait ses soldats délivrer la Sardaigne de la domination des Sarrasins. Sur les places publiques de Milan, Herlembald agitait aussi un drapeau de saint Pierre qu'Alexandre II lui avait confié et s'en servait pour rallier les Patares autour de lui et les exciter à la lutte. Enfin, comme nous le verrons bientôt, lorsqu'en 1066, Guillaume de Normandie envahit l'Angleterre, il faisait également porter devant lui un drapeau de saint Pierre, envoyé par le pape pour assurer les Normands de la protection du prince des apôtres et de l'approbation qu'il donnait à leur expédition. Ces oriflammes du saint-siège flottant au vent en Sardaigne et en Sicile pour rendre ces pays à la civilisation chrétienne, à Milan pour arracher à la corruption et au schisme les églises de la Lombardie, en Angleterre pour hâter la régénération de l'église Anglo-Saxonne, montrent mieux que tous les raisonnements combien depuis quelques années, avait grandi l'action du saint-siège; cette action est vraiment appréciable d'une extrémité à l'autre de la chrétienté.

Le 16 avril 1071, les Normands, commandés par Robert Guiscard, couronnèrent la longue série de leurs conquêtes dans l'Italie méridionale en entrant en vainqueurs à Bari, l'ancienne capitale des possessions grecques de la Péninsule. Ce triomphe acheté par de rudes combats, car Bari se défendit vaillamment, consacrait l'expulsion défi-

nitive des Grecs, la scission complète de l'Italie avec l'empire d'Orient; il y eût bien encore de la part des empereurs de Constantinople, quelques tentatives pour reprendre l'offensive, quelques débarquements de troupes byzantines, surtout diverses intrigues pour affaiblir les Normands, mais tout cela en pure perte, le temps prouva que les Normands d'Italie, semblables en cela à leurs compatriotes établis en Angleterre, savaient garder ce qu'ils avaient conquis avec tant de bravoure et d'audace[1].

Quelques mois plus tard, le 5 janvier 1072, et après des prodiges d'activité et de discipline militaire, ces mêmes Normands toujours commandés par cet infatigable Robert Guiscard et par son frère Roger, emportaient d'assaut la grande ville de Palerme, la capitale de la Sicile, et donnaient ainsi un coup mortel et décisif à la domination des Sarrasins dans la Sicile. La prise de Palerme dont nous connaissons à peu près tous les détails, grâce à Malaterra et à Guillaume de Pouille, est certainement l'un des plus beaux faits d'armes du XIe siècle, on serait même tenté de dire le plus beau si la fin de ce XIe siècle n'avait été à tout jamais illustrée par l'entrée des chrétiens à Jérusalem[2].

En 1072, les successeurs de ces quelques Normands, venus en Italie comme pélerins ou comme auxiliaires des princes Lombards du sud de la péninsule, avaient donc

[1] Sur ce siège de Bari par les Normands, qui n'a pas duré moins de deux ans et huit mois, voyez le chapitre VIII des *Normands en Italie*; il contient un récit de cet événement militaire, fait d'après les sources originales.

[2] On trouvera également dans ce chapitre VIII des *Normands en Italie* les diverses circonstances de la prise de Palerme par les Normands et l'indication des auteurs qui ont parlé de cette magnifique victoire des armes chrétiennes.

fini par établir leur domination sur le pays tout entier; ils commandaient en maîtres depuis le Mont-Gargano jusqu'aux extrêmes rivages de l'ouest de la Sicile, depuis Reggio de Calabre et Tarente jusqu'au Latium. Les Lombards dans la principauté de Salerne, surtout les Sarrasins en Sicile résistaient bien encore sur certains points dans quelques contrées, mais c'étaient là les impuissants et derniers efforts, les dernières protestations de deux races condamnées à se transformer.

De toutes les transformations subies par l'Italie du sud à la suite de l'occupation Normande, il en est une particulièrement intéressante ; c'est celle qui a fait entrer dans le giron de l'église latine les populations Grecques des Calabres, de la Pouille, de la Campanie et de la Sicile et les Sarrasins de la Sicile, si nombreux au moment de la conquête des Normands. Les documents du dixième et du onzième siècle établissent que la grande Grèce, à peu près toute entière, suivait, avant l'arrivée des Normands, les traditions disciplinaires de l'église de Constantinople ; pour la Sicile, il est bien évident que les Sarrasins formaient le fond de la population, à peine, si dans l'est, émergeaient quelques ilots de chrétientés Grecques, débris d'un passé qui semblait destiné à disparaître rapidement.

Aujourd'hui, l'Italie toute entière fait partie de l'eglise latine, elle observe dans son culte la même discipline et les mêmes traditions ritualistes ; les Calabres et la Pouille ne comptent pas plus de schismatiques, que la Sicile ne compte de Sarrasins. Comment s'est opéré ce changement ? Doit-on l'attribuer à un abus de la force brutale ou à la persuasion ? S'est-il fait lentement ou d'une façon précipitée.

D'une manière générale, on peut affirmer que la hiérarchie de l'église latine fortement reconstituée en Sicile et dans la grande Grèce, après la conquête Normande, a

été l'un des instruments les plus utiles et les plus actifs de cette transformation, c'est-à-dire de la victoire définitive du Christianisme sur l'Islamisme et des traditions de l'église latine sur les traditions de l'église Grecque.

Que faisaient les Normands lorsque, après avoir conquis un pays, ils avaient pourvu aux besoins de la défense militaire en élevant dans l'intérieur des villes et sur les points stratégiques de la contrée, de fortes tours bien approvisionnées et munies de garnisons éprouvées? ils s'employaient volontiers à la restauration des églises, des lieux saints qui tombaient en ruines ou avaient été changés en mosquées. En agissant ainsi, leur intention était de rendre grâce à Dieu pour la victoire qu'ils avaient remportée. Comme le droit de conquête, encore si impitoyable au onzième siècle, leur permettrait de disposer de quantité de domaines devenus leur propriété et des personnes attachées à ces domaines, ils donnaient aux églises une partie de ces biens et plusieurs de ces serfs.

Ainsi, d'après Aimé, voici comment se conduisit le duc Robert Guiscard aussitôt après la prise de Palerme :

« Pensa lo duc les liez espécials des cités ; il eslut un lieu moult haut la où il fist une forte roche, et la fist moult bien garder, et la forni de choses de vivre, pour lonctemps et à grant abondance. Et un jour ala par tote la roche, et vit grandissime pala de li Sarrazin, entre liquel vit l'église de Sainte Marie à la manière d'un four. Et lo duc souspira, quar li palais de li Sarrazin estoient haut, et la cort de la Vierge-Marie o laides colors appêne apparoît. Et puiz dist ceste parole : « Je voil que cest église soit abatue » ; et donna moult de denier pour marbre et pour pierre quarrées et moult honestement la fist réhédifier. [1] »

Grâce à ce zèle des Normands et grâce aussi aux conseils et aux encouragements du saint-siége, il arriva qu'avant

[1] Aimé : *Ystoire de li Normant*. VI, 23.

la fin du onzième siècle, l'épiscopat latin fut constitué dans toute la Sicile. Traïna, Messine, Catane, Syracuse eurent des évêques et presque toujours des évêques Normands ou d'origine Normande, parents et amis des conquérants [1]. Quant à Palerme, le siège archiépiscopal s'y était maintenu jusqu'à la fin de la domination des Sarrasins, mais on devine dans quelles conditions précaires, aussi les Normands, voulant relever son autorité et son prestige, lui firent de grandes donations. [2]

Dans l'Italie du sud, il n'y avait pas à créer de sièges épiscopaux, les sièges existaient et avaient leurs titulaires, mais, peu à peu, ces titulaires dont un assez grand nombre suivait le rit grec et était entouré d'un clergé grec, furent à leur mort, remplacés, de par la volonté des Normands, par des évêques du rit latin, souvent par des clercs Normands, qui, à leur tour, donnèrent à des prêtres latins la direction des églises des diocèses.

Possesseurs de grandes propriétés foncières, ces évêques pouvaient d'autant plus facilement propager les principes de leur foi, ou imposer les coutumes de l'église latine, qu'ils avaient sur les serfs de leurs domaines, souvent des

[1] Pour la création ou la restauration des divers évêchés de Sicile après la conquête normande, voyez surtout la *Sicilia sacra* de Roccho Pirro, 2 vol. in-folio, Palerme 1733. — Ainsi, au t. I, col. 69, Pirro donne, avec des notes explicatives, la *bulle de Grégoire VII* du 16 des calendes de mai 1083, concernant Alcherius archevêque de Palerme ; au t. I, col. 383, la *charte de Roger le grand comte* datée de 1090, laquelle traite de la restauration de l'évêché de Messine et de la translation sur ce siége de l'évêque Robert, transféré du siège de Traïna. C'est en 1081 que ce dernier siége fut créé et Robert en fut le premier titulaire; Roccho Pirro, t. I, p. 495, *Charte de Roger le grand comte* de 1081. *Bulle de Grégoire VII* de 1082. L'évêché de Catane fut restauré en 1091 et eut Ansgerius pour premier titulaire. Roccho Pirro, t. I p. 520 ; — enfin Roger fut en 1093 le premier titulaire du siège de Syracuse restauré, Roccho Pirro donne t. I, p. 617 la bulle d'Urbain II concernant la restauration de l'évêché de Syracuse.

[2] Roccho Pirro. t. I, p. 383.

Grecs ou des Sarrasins, une autorité à peu près absolue. La charte suivante est, à ce point de vue, fort intéressante; elle montre Roger, le grand comte, donnant à Arnulphe, nouvel évêque de Mileto, quatre-vingt-quinze vilains avec leurs héritiers et tout ce qu'ils possédaient. Les noms de ces vilains, les nombreuses familles sacerdotales énumérées dans ce groupe de population, prouvent qu'ils étaient de race et de religion Grecque; voilà donc un évêque latin, maître et seigneur d'une petite ville grecque, pouvant en toute liberté introduire et imposer une autre discipline ecclésiastique, d'autres traditions religieuses.

« Charte scellée, faite par moi Roger, grand comte de la Calabre et de la Sicile, défenseur des chrétiens, et donnée à toi, seigneur Arnulphe, très saint évêque de Mileto, au mois d'octobre, indiction X^e^.

« Moi, Roger, par la grâce de Dieu, comte de la Calabre et de la Sicile, ayant appris par un effet de la divine providence qu'à la suite des péchés des hommes, les églises épiscopales de Bibona et de Tauriana étaient maintenant dépeuplées et perdues, je me suis décidé aussitôt à former avec ces deux cathédrales, une église de Mileto et à lui donner non pas les noms de Bibona ou de Tauriana, mais bien celui de Mileto, et, avec le secours de Dieu, je l'ai dédiée à la mère de Dieu et à notre père, saint Nicolas, évêque. Pour mettre mon projet à exécution, j'ai voulu voir le très saint pape Grégoire VII qui tient maintenant la place du glorieux Pierre, prince des apôtres. Se rendant à nos demandes, il nous a donné un très saint homme nommé Arnulphe et l'a établi évêque de l'église de Mileto. (Roger déclare ensuite que le nouvel évêché de Mileto possédera à tout jamais les biens qui appartenaient aux antiques églises épiscopales de Bibona et Tauriana et il ajoute libéralement à ces biens, divers immeubles dont il établit avec soin la géographie, puis il continue) : « Je t'ai donné en outre (évêque Arnulphe) dans cette même ville de Mileto quatre-vingt-quinze vilains avec leurs héritiers et tout ce qu'ils possèdent, ce sont : Kaloka Kousatos avec ses enfants, Niképhoros son neveu, Théodoros Kondos avec ses enfants, Maria la veuve, Jean Anaphaga, Léon son parent, Nicolas Millaranos, Kondos Maria avec ses enfants, Nicolas Strattopodios, Kalé la veuve avec ses en-

fants, Mélagrinos avec ses enfants, Nicolas Sillopès avec ses enfants, Nicolas Songétès, les fils du prêtre Alexis, le prêtre Nicolas avec ses enfants, Anna la veuve avec ses enfants, Nicolas Phistoniklos, Grégoire avec ses enfants, Constantin frère de Phistoniklos, Jean Karérin, Georges Phistoniklos, Jean appartenant au prêtre Léon avec ses enfants, Nikèphoros Amantinéos avec ses enfants, Arkontissa appartenant à Philippe avec ses enfants, Stéphanos parent de Niképhoros, Jean parent de Silliopès, Andréas de Cosenza, le prêtre Constantin de Traïna, les fils de Jean Phagolinos, Nicolas fils de Grégoire, Pinecleton avec Jean Giballiton, les fils du prêtre Grégoire Drellipos, les fils du prêtre Photinos, le prêtre Moulkousios avec ses enfants, la veuve et les enfants du prêtre Kilos, le prêtre André fils de Philippaxios, le prêtre Pierre Kionatès, le prêtre Nicolas de Misianos, le prêtre Pierre de Binès, le prêtre Hélias avec ses enfants, le prêtre Nicolas avec ses enfants, le prêtre Pankalios avec ses enfants, le prêtre Pierre Agiokoutos, le prêtre Leopardos, le prêtre Jean, la veuve d'un prêtre avec ses enfants, le prêtre Jean fils d'Eugène, le prêtre Nicolas de Gusilani avec ses enfants, les enfants du prêtre Eupraxi, Antoine neveu du prêtre Antoine, le prêtre Pierre d'Urtodelle, le prêtre Philippe des Anges, le prêtre dit de Skamnacos avec ses enfants, le prêtre Nicolas Lagoubados, les enfants du prêtre dit Klédos, la veuve du prêtre Léon Mésiséla avec ses enfants, le prêtre Jean parent de Gallati, le prêtre Jean de Demniti avec ses enfants, le prêtre Philippe avec le frère du prêtre Grégoire, le prêtre Pierre Zakaiios, le prêtre Basile Skoulkamios, le prêtre Basile Koullotidos, la veuve du prêtre Basile Diabolos, le prêtre Pierre Lagobadès, le prêtre Boursillos avec ses enfants, Jean Kapharos Attésanon, Jean Lekounan, le prêtre Constantin Chrisojoannès, Jean Potami, Nicolas Kankaris son parent, Pantaléon avec ses enfants, la veuve du prêtre Jean avec ses enfants, le prêtre Nicolas Kondos avec ses enfants, le prêtre Philippe parent de Rématisès, la veuve du prêtre Achille avec ses enfants, le prêtre Basile Kolocinti, Basile Kouzokeris, Panxalos avec ses enfants, Basile Karisanos le Romain, Jean Kapougaléas, le prêtre Nicolas Léopardos, Nicolas Kalkométès, Jean Boukélios, Arxodiès Bandigérios, Grégoire Mélonixos, Jean Kanxaris, Jean Amalfitain, Léon Sxalteris, Nicolas Phloutzounos, Nicolas Pierre avec son frère, Nicolas Salonicos avec ses enfants, Théodore Salbaris [1]. »

[1] Ughelli : *Italia sacra*, t. I, col. 243 sqq. Le texte grec donné par Ughelli contient des inexactitudes ; ainsi la date du début Ἰνδικτιῶνος

Que de prêtres, de veuves et d'enfants de prêtres dans cette curieuse énumération ! Mileto n'ayant été au onzième siècle qu'une fort petite ville, ils sont presque le fond de la population.

Nous retrouvons donc dans l'Italie du sud le phénomène déjà observé à Milan, en pleine église latine ; à Mileto également, l'abrogation du célibat ecclésiastique a pour résultat de multiplier le clergé dans une proportion surprenante; les vocations sacerdotales sont d'autant plus nombreuses qu'il y a moins de différence dans la vie du prêtre et celle du laïque. Il est bien naturel que beaucoup aient cherché à vivre de l'autel lorsqu'il y avait pour atteindre à cette situation enviée si peu de sacrifices à faire. Il est vrai qu'après la conquête Normande, la dignité de ces malheureux prêtres Grecs ainsi livrés, eux leurs femmes et leurs enfants, à la discrétion absolue de l'évêque latin a dû être des plus précaires et des plus amoindries.

Il est facile de comprendre avec quel intérêt le saint-siége suivait dans l'Italie du sud les modifications politiques qui avaient un tel contre coup sur la situation religieuse, de là les nombreux voyages d'Alexandre II dans ce pays. Il y vient une dernière fois pendant l'automne de 1071 et, le 1er octobre de cette même année, à la demande de l'abbé Didier, il consacra la nouvelle église de l'abbaye du Mont-Cassin, construite en moins de cinq ans, grâce à la persévérante activité de l'illustre abbé. Sans compter Hildebrand, le pape amena avec lui plusieurs de ses car-

δεκάτης, *indiction dixième* est certainement une erreur, car cette indiction ne coïncide avec aucune des années du pontificat de Grégoire VII. Devenu pape le 22 avril 1073, c'est-à-dire durant l'indiction onzième, Grégoire VII est mort le 25 mai 1085 durant l'indiction huitième. Il n'y a donc pas eu d'indiction dixième durant son pontificat. Cette faute de copiste ne peut évidemment faire mettre en doute l'authenticité de la charte; que de documents en effet qui sont parfaitement authentiques mais dont les notes chronologiques ont été altérées.

dinaux ; 54 archevêques ou évêques de l'Italie méridionale, répondant aux lettres de convocation d'Alexandre II, vinrent au jour indiqué, faire cortège sur les hauteurs abruptes du Mont-Cassin, au chef de l'Eglise. Les évêques latins comme l'archevêque de Capoue, l'évêque d'Aquino, n'avaient pas été seuls à répondre à l'appel du saint-siége ; les évêques dont les églises suivaient le rit Grec firent preuve du même empressement, par exemple les archevêques de Trani, de Tarente, d'Oria, de Siponto.

L'assemblée ne fut pas exclusivement religieuse ; les hauts barons des contrées voisines Normands et Lombards, s'y rendirent également, au premier rang Richard, prince de Capoue, son fils le prince Jourdan, son frère Rainulfe, son oncle Jourdan, Gisulfe, prince de Salerne et ses frères étaient aussi présents ainsi que Landulfe, prince de Bénévent, Serge, duc de Naples, un autre Serge, duc de Sorrente ; les comtes des Marses, ceux de Valva, les fils de Borel. [1] Enfin une immense multitude accourue de tous

[1] De magnatibus autem : Richardus princeps Capuanus cum Jordane filio et fratre Rainulfo, Gisulfus princeps Salernitanus cum fratribus suis ; Landulfus quoque princeps Beneventanus et Sergius dux Neapolitanus, Sergiusque dux Surrentinus, Marsorum etiam ac Balvensium comitum, filiorumque Borelli non parva frequentia. Cœterorum vero potentium seu nobilium tam nostratium quam Normannorum omnium circumquaque terrarum, vel nomina vel numerum innumerum, nulla prorsus fuit possibilitas vel consilium recensendi. Leo de' Marsi, III, 29. Sans compter les détails étendus que Leo de' Marsi fournit dans sa chronique, il a écrit un opuscule intitulé : *Narratio de consecratione et dedicatione ecclesiae Casinensis* ; Muratori : R. I. SS., t. V, p. 76. — Migne, *Patr. lat.*, t. 173, col. 997 sqq. Leo de'Marsi donne dans cet opuscule les noms et les sièges épiscopaux de tous les évêques qui assistèrent à la consécration de l'église du Mont-Cassin ; cette liste est intéressante à étudier, elle fait voir que les clercs Normands commençaient, comme il a déjà été dit, à envahir les évêchés de l'Italie du sud, car plusieurs des noms de ces évêques étaient, à cette époque, exclusivement portés par des Normands ou des personnes d'origine normande ainsi : Girard archevêque de Siponto, Drogon archevêque de Tarente, Guillaume évêque de Teano, Geffroy évêque d'Aversa, Roger évêque de Civita,

les points de l'horizon, ne cessa pendant huit jours d'affluer au sommet de la montagne sainte ; nobles et vilains clercs et laïques, moines et soldats, Lombards et Normands, représentant des vieilles populations du Latium, de la Campanie, de la Pouille, des Calabres, tous rivalisèrent de zèle pour venir prier près du tombeau de saint Benoît et y recevoir, avec la bénédiction du pape, l'absolution de leurs péchés.

La nouvelle église du Mont-Cassin était digne d'une si noble réunion et d'une telle affluence. C'était une grande basilique à trois nefs, séparée par deux rangées de dix colonnes ; au milieu du chœur se trouvait le tombeau de saint Benoît élevé de huit degrés. Didier avait d'abord voulu le ramener au niveau du sol, mais les ouvriers chargés de ce travail ayant mis à découvert les reliques du saint, l'abbé ne permit pas qu'elles fussent déplacées et se contenta de les faire recouvrir d'un sarcophage de marbre de Paros. Derrière l'autel de saint Benoît, vers l'orient, était un autel dédié à saint Jean-Baptiste, les deux nefs latérales se terminaient aussi par deux autels, celui de droite dédié à la bienheureuse vierge Marie, celui de gauche à saint Grégoire pape. Devant l'église s'ouvrait un magnifique atrium, soutenu par des colonnes antiques et surmonté d'un campanile ; enfin aux deux côtés de l'atrium, on avait construit deux tours, la tour saint Michel et la tour saint Pierre. Le plateau qui portait la basilique et ses annexes dominait le terrain environnant, aussi fallait-il gravir un escalier de marbre de 25 marches pour parvenir à l'atrium [1]. La décoration intérieure de ce beau

Baudouin évêque de Melfi, Robert évêque de Fiorenzuola, Guillaume évêque de Larino, Guillaume ou Guibert évêque de Ruvo, Maynard évêque d'Ariano, Arnaud évêque d'Acerenza.

[1] Voyez dans Leo de' Marsi la description de la basilique. Elle a été complètement détruite par le tremblement de terre du 9 septembre 1349.

monument avait été la préoccupation de Didier. Il avait, à grands frais, fait venir de Rome par mer jusqu'à Gaëte et ensuite par le Garigliano jusqu'à Suio, les colonnes de marbre, les œuvres d'art prises dans les monuments antiques de la ville éternelle. Après avoir pillé le monde entier, Rome se voyait dépouillée à son tour et était exploitée comme une carrière d'autant plus lucrative que les pierres et les marbres y étaient tout préparés [1].

Mais Didier ne se borna pas à enrichir de dépouilles païennes le nouveau sanctuaire élevé sur le tombeau de saint Benoît, il recruta dans toute l'Italie et jusqu'à Constinople et à Alexandrie en Égypte, des artistes soit latins, soit Grecs, soit même Sarrasins, et leur fit composer des mosaïques qui excitèrent l'admiration de tous les contemporains, il contribua ainsi à apprendre de nouveau à son pays qui l'avait à peu près oublié pendant les invasions des barbares, cet art délicat du mosaïste qui lui a servi depuis pour créer ou pour conserver à tout jamais tant de chefs-d'œuvre [2]. Enfin Maurus, fils de Pantaleo, patrice

Dans son *Historia abbatiae Casinensis*, t. I, Tab. I, Gattola mettant à profit les renseignements fournis par Leo de' Marsi, a donné de la basilique de Didier un plan et une vue que divers critiques, Strehlke et Hirsch par exemple, déclarent défectueux ; cf., Schulz : *Denkmaeler der Kunst des Mittelalters in Unteritalien*, t. II, p. 116 et *Desiderius von Monte Cassino* par Hirsch, p. 41 dans les *Forschungen zur d. Geschichte* 7e vol. 1 cah. Göttingen, 1867.

[1] Desiderius Romam profectus est et quosque amicissimos alloquens simulque larga manu pecunias oportune dispensans, columnas, bases ac lilia nec non et diversorum colorum marmora abundanter cœpit : illaque omnia ab urbe ad portum, a portu autem romano per mare usque ad turrem de Gariliano, indeque ad Suium, navigiis conductis ingenti fiducia detulit. Abinde vero usque in hunc locum plaustorum vehiculis, non sine labore maximo, comportavit. Leo de' Marsi, III, 26.

[2] Leo de' Marsi écrit au sujet de cet art du mosaïste : Et quoniam artium istarum ingenium a quingentis et ultra jam annis magistra Latinitas intermiserat, et studio hujus inspirante et cooperante Deo, nostro hoc tempore recuperare promeruit, ne sane id ultra Italiæ depe

d'Amalfi, ayant fait faire à Constantinople pour l'ancienne église du Mont-Cassin des portes de bronze, elles servirent à la nouvelle basilique. Ces portes existent aujourd'hui encore et on peut y lire la longue liste des propriétés de l'abbaye, elles sont probablement le seul vestige des œuvres d'art dues à l'impulsion de l'abbé Didier [1].

riret, studuit vir totius prudentiæ plerosque de monasterii pueros diligenter eisdem artibus erudiri. L. III, 27. — Il y a là une exagération ; nous possédons encore des mosaïques du sixième au neuvième siècle qui prouvent que l'Italie n'avait pas complètement oublié cet art si répandu durant l'antiquité classique. Cf. Schnaase : *Geschichte der bildenden Künste*, t. IV, 2e p., p. 543. — Schulz : *Denkmaeler der Künst des Mittelalters in Unteritalien*, t. II, p. 119. Néanmoins, comme d'après Leo de' Marsi (legatos interea Constantinopolim ad locandos artifices destinat, peritos utique in arte musiaria et quatrataria ex quibus videlicet alii absidam et arcum atque vestibulum majoris basilicæ musivo comerent, alii vero totius ecclesiæ diversorum lapidum varietate consternerent ; L. III, 27), d'après Alphanus,

(Nec Hesperie
Sufficiunt satis artifices
Thracia merce locatur ad hec.

Ozanam : *Monuments inédits*, p. 265) et d'après Aimé (et pour ce qu'il non trova in Ytalie homes de cest art, manda en Costentinoble et en Alixandre pour homes grex et sarrasins, liquel pour aorner lo pavement de lo eglize de marmoire entaillié et diverses paintures, laquelle nous clamons opere de mosy, ovre de pierre de diverses colors, L. III, 49), l'abbé Didier ne put trouver de mosaïstes en Italie, il faut en conclure ou qu'il n'y en avait pas alors dans l'Italie centrale, ou que ceux qui s'y trouvaient n'avaient pas assez de talent pour les chefs-d'œuvre que rêvait l'abbé Didier.

[1] Videns autem (Desiderius) tunc portas æreas episcopii Amalfitan cum valde placuissent oculis ejus, mox mensuram portarum veteris ecclesiæ Constantinopolim misit, ibique illas ut sunt fieri fecit. Nam nondum disposuerat ecclesiam renovare et ob hanc causam portae istae sic breves effectæ sunt, sicut hactenus permanent, Leo de'Marsi III, 18. — L'inscription suivante qui date de 1066 et qui se lit encore sur ces portes de bronze, à l'église actuelle du Mont-Cassin, prouve que ce ne fut pas Didier mais Maurus, patrice d'Amalfi, fils de Pantaléo, qui fit faire ces portes à Constantinople et qui en fit présent à l'église du Mont-Cassin.

Hoc fecit (dans le sens de donavit) Mauro filius Pantaleonis de comite

Maurone ad laudem Domini et Salvatoris nostri Jesu-Christi ab cujus incarnatione anno millesimo sexagesimo sexto.

Cette illustre famille patricienne d'Amalfi est d'autant plus intéressante à étudier qu'elle a eu, au onzième siècle, avant les croisades, de très grandes relations commerciales avec tout l'Orient. Elle a laissé en Italie d'immortels souvenirs de sa libéralité et de son amour pour les arts, car c'est à elle qu'on doit, non pas seulement les portes de bronze du Mont-Cassin, mais encore celles de la cathédrale d'Amalfi, de l'église de saint Michel au Mont-Gargano et enfin celles de saint Paul-hors-les-murs, fondues en partie par l'incendie de 1823. On lisait sur celles de Saint-Paul-hors-les-murs :

Pantaleo stratus veniam mihi posco reatus,

Et en grec :

✝ Εκαμωτη χειρι εμου Ξταυρικιου του χυτου οι αναγινωσκωντες (sic) εύχεσπε ύθ εμον.

Sur les portes de bronze de l'Italie au onzième siècle et sur la famille de Maurus et de Pantaléo voyez : *Ueber byzantinische Erzthüren des XI Jahrhunderts in Italien und das Geschlecht des Pantaleo von Amalfi* par E. Strehlke avec une introduction de F. V. Quast dans le *Zeitschrift fur Kirchliche archäologie und Kunst*, janvier 1858, Cet article de Strehlke, remanié et complété par W. Schulz a paru dans le beau travail de ce dernier : *Denkmaeler der Kunst des Mittelalters in Unteritalien*, t. II, p. 228. Voyez aussi dans le *Deutsches Kunstblatt*, n° de septembre 1858, un article de W. Heyd : *Zur Geschichte der Einfurung der byzantinischen Kunst in Italien*. — Schulz, *op. cit.*, p. 242, établit, comme il suit, la généalogie des Maurus-Pantaleo.

MAURO, comte.

MAURUS.

PANTALÉO, mort avant 1066.

MAURUS, 1066 août 1071.

PANTALEO (Viarecta) 1062, 1070, 1076 (1088).	MAURUS ✝ entre 1071 et 1074.	JOANNES 1063, ✝ peu après octobre 1071.)	N. N. TAUTA épouse Ursus.
PANTALEO 1087 février.			JOANNES d'Atrani juin 1061.

La seconde inscription des portes du Mont-Cassin est ainsi conçue :

Hoc studiis Mauri munus consistit opuscli
Gentis Metßgene renitentis originis arce
Qui decus et generis hac efferi laude laboris ;
Quae simul auxilii conspes maneat Benedicti
Ac sibi coelestes ex hoc commutet honores.

CHAPITRE XI

Etude sur le Clergé de France durant le pontificat d'Alexandre II.

1061-1073.

SOMMAIRE.

Enquête sur le clergé des pays de France de 1061 à 1073. — § I. *Province de Rouen.* — Maurille et Jean, archevêques de Rouen. — Synode de Rouen en 1072. — Révolte du clergé contre l'archevêque de Rouen. — § II. *Province de Sens.* — Josselin archidiacre de Paris. — Geoffroy évêque de Paris et l'abbaye de Saint-Denis. — Hildegaire, évêque intrus de Chartres. — Haderic et Renier, évêques d'Orléans. — § III. *Province de Reims.* — Gervais de Chateau-du-Loir. — Ses débuts à Reims. — Démêlés entre Gui, évêque d'Amiens et l'abbaye de Corbie. — Responsabilité des archevêques dans l'église de France. — Alexandre II écrit à Gervais au sujet de Cadalus, de l'évêque d'Orléans et de l'abbé de Saint-Médard. — Epreuves de l'église de Reims et démêlés de l'archevêque avec deux de ses clercs. — L'abbesse de Saint-Jean, à Laon ; l'épouse répudiée du comte Radulphe, l'église Saint-Menn, abbés intrus. — Dernière lettre du pape à Gervais. — Mort de Gervais. — § IV. *Province de Tours.* — Barthelémy, archevêque de Tours. — Bérenger après 1059. — Sa lettre à Eusèbe, évêque d'Angers. — Réponse de l'évêque d'Angers. — Bérenger écrit au cardinal Etienne pour implorer le secours du pape contre Geoffroy le Barbu. — Le pape écrit à Lanfranc, il défend Bérenger dans ses lettres à Bérenger, à Barthélémy, archevêque de Tours, à Eusèbe, évêque d'Angers, à Geoffroy le Barbu. — Réponse du pape touchant la vacance de l'évêché du Mans. — Le cardinal Etienne en Anjou. — Sa conduite à l'égard de Geoffroi le Barbu. — Eusèbe d'Angers écrit au pape contre le nouvel archevêque de Tours. — Réponse de Lanfranc à Bérenger touchant le *Liber prior de sacra coena.* — Réplique de Béranger à Lanfranc dans le *Liber posterior de sacra coena.* — § V. *Province de Lyon.* — Aganon, évêque d'Autun, persécuté par Robert duc de Bourgogne. — Drogo, évêque de Mâcon et l'abbaye de

Cluny. — P. Damiani légat en France, synode de Chalon-sur-Saône. — L'évêque de Mâcon y est condamné et se soumet. — § VI. *Province de Bordeaux.* — Joscelin, archevêque de Bordeaux. — Le cardinal Etienne tient un synode à Bordeaux. — Déposition d'Arnulphe évêque de Saintes. — § VII. *Province d'Auch.* — Peu de vitalité des évêchés de la province et épanouissement de la vie monastique. — Saint Austinde, archevêque d'Auch. — Synodes d'Auch et de Toulouse présidés par Hugo Candidus, légat du pape. — Evêché de Lectoure. — § VIII. *Province de Narbonne.* — Guiffred, archevêque de Narbonne. — Synodes de Gerona et de Vich-d'Ausona en Catalogne, présidés par le légat Hugo-Candidus. — Le monastère de saint Juan-de-la-Péna. — Durann, évêque de Toulouse. — Arnaud, évêque de Maguelonne. — § IX. *Province de Bourges.* — Le culte de saint Martial. — Elévation de Icterius à l'évêché de Limoges. — Pierre, évêque de Puy. — Sanctuaire de Notre-Dame-du-Puy. — § X. *Province de Besançon.* — Lettre de P. Damiani à Hugo, archevêque de Besançon. — Un grand séminaire au onzième siècle. — § XI. *Province de Vienne.* — Léodgar, archevêque de Vienne. — Sa bibliothèque. — Déposition de Lancelin, évêque de Die, Hugo est nommé son successeur. — § XII. *Province d'Embrun.* — Pénurie de renseignements. — Bulle de Victor II pour l'élévation de Winimann a l'archevêché d'Embrun et la restauration de cette église. — § XIII. *Province d'Aix.* — Rostaing d'Hyères, archevêque d'Aix. — Gerard nommé a l'évêché de Sisteron. — Pauvreté de cette église. — Bulle du pape Nicolas II pour l'élévation de Gérard à l'évêché de Sisteron. — Ripert et saint Arnulfe, évêques de Gap. — § XIV. *Province d'Arles.* — Raimbaud, archevêque d'Arles. — La trève de Dieu. — Lettre d'Alexandre II au sujet des églises d'Orange et de Trois-Châteaux réunies en un seul évêché. — Eglise de Cavaillon. — Rostaing, évêque d'Avignon. — § XV. *Conclusions.* — Multiplicité et importance des rapports entre le saint-siège et les églises de France. — Antagonisme entre le clergé séculier et le clergé régulier. — Garanties en faveur du clergé séculier. — Modes divers de l'élection des évêques. — Education et instruction des jeunes clercs au onzième siècle. — Service paroissial, organisation des collégiales dans les villes et à la campagne.

Le présent chapitre est consacré à étudier la situation morale du clergé de France pendant le pontificat d'Alexandre II, à la veille de l'avènement de Grégoire VII. Suivant l'une après l'autre les provinces de la France ecclésiastique du onzième siècle, j'ai essayé de grouper les faits, les incidents caractéristiques pouvant per-

mettre de porter ensuite une appréciation générale. La rareté et l'insuffisance des documents font que cette enquête est nécessairement incomplète en bien des endroits; sur plusieurs évêques, sur les grandes abbayes de l'époque, même sur les clercs ayant laissé un nom, on peut, à la rigueur, avoir des renseignements, mais sur l'humble desservant de campagne, qu'il appartint au clergé séculier ou régulier, il ne reste rien ou presque rien ; aucun chroniqueur n'a songé à nous dire quelle était sa vie, quel était son degré d'instruction, contre quelles difficultés, il avait à lutter, comment il exerçait son ministère. Il ne faut pas non plus chercher dans cette étude, des faits pouvant intéresser l'histoire locale de telle église, mais sans valeur pour aider à connaître l'état du clergé ; à ce point de vue, il importe peu de savoir que tel évêque a gouverné telle église, si nous ne connaissons par ailleurs que le nom et les dates de l'avènement et de la mort de cet évêque.

Dans ces limites et avec ces restrictions, les faits dont la connaissance est arrivée jusqu'à nous, autorisent, me semble-t-il, les quelques conclusions formulées à la fin de ce chapitre ; elles ne sont peut-être pas très optimistes et ne répondent pas à l'idéal que quelques personnes, placent dans le haut moyen-âge, mais mon désir est surtout qu'elles soient, le moins possible, en désaccord avec la vérité.

§ I.

PROVINCE DE ROUEN.

On voyageait au moyen-âge plus que nous le supposons, ainsi Maurille, archevêque de Rouen de 1055 à 1067, était né à Reims, avait été tour à tour écolâtre à Halberstadt

dans la Saxe, puis abbé de Santa-Maria à Florence, ensuite moine à l'abbaye de Fécamp, et enfin, archevêque de Rouen ; le moine, devenu de par la volonté de Guillaume le Conquérant, métropolitain de cette belle province ecclésiastique de Rouen qui, outre le diocèse de Rouen, comprenait les évêchés de Bayeux, de Lisieux, de Séez, d'Avranches et d'Evreux, est depuis des siècles, vénéré et invoqué comme saint dans toute la Normandie; il combattit les erreurs de Bérenger sur l'Eucharistie et défendit la foi orthodoxe, aussi son nom est-il resté attaché à la profession de foi que tout nouvel évêque de Normandie devait émettre avant d'être sacré. D'après une tradition, cette profession de foi aurait été rédigée dans un concile des évêques et des abbés de la Normandie, tenu à Rouen en 1063 sous la présidence de l'archevêque Maurille. En voici la teneur[1] :

« Il faut en outre, frères bien aimés, affirmer une fois de plus votre foi touchant le corps et le sang du Seigneur, cette foi que, d'un commun accord, vous avez définie contre les honteuses doctrines de Bérenger et de ses successeurs, lorsque Maurille, de vénérable mémoire, était assis sur ce saint siège. Nous croyons de cœur et nous professons de bouche qu'avant la consécration, le pain placé sur l'autel n'est que du pain, mais que dans la consécration. de par la puissance ineffable de Dieu, la nature et la substance du pain sont changées en la nature et la substance de la chair et non pas d'une chair quelconque, mais de cette chair qui a été conçue du Saint-Esprit, est née de la Vierge Marie, qui a été, à cause de nous et pour notre salut, frappée de verges, suspendue à la croix, placée dans la sépulture, qui le troisième jour est ressuscitée d'entre les morts et est assise à la droite de Dieu le Père. De même, le vin qui, mélangé d'eau, est présenté dans le calice pour être sanctifié, est vraiment et dans son essence changé en ce sang que la lance du

[1] *Vita beati Maurilii* dans Mabillon : *Acta sanctorum Bened.* Sæc. VI. part. II, p. 222. Cette notice a été reproduite par Migne : *Patr. lat.* T. 143, p. 1375 sqq.

soldat fit couler pour le salut du monde, de la blessure faite au côté du Seigneur. Nous anathématisons tous ceux qui, inspirés par un esprit d'orgueil et d'hérésie, auraient des sentiments opposés à cette foi sainte et apostolique ou qui, par une témérité impie, l'attaqueraient dans leurs discours [1] ».

Maurille eut pour successeur Jean, évêque d'Avranches, fils de Raoul, comte d'Ivri et de Bayeux, frère utérin de Richard Ier duc de Normandie [2]; l'église de Rouen aurait préféré avoir à sa tête l'illustre Lanfranc, alors abbé de Saint-Etienne à Caen, mais Lanfranc refusa l'honneur qu'on lui proposait et alla même à Rome négocier avec le pape l'avènement de l'évêque d'Avranches sur le siège archiépiscopal de la Normandie. Ce fut sans doute la démarche de Lanfranc qui décida Alexandre II à écrire la lettre suivante :

« Alexandre, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à Jean, vénérable évêque d'Avranches, salut et bénédiction apostolique. Nous avons appris par l'évêque de Sion et par l'abbé Lanfranc que l'église de Rouen, se trouvant sans pasteur, ton prince, notre très cher fils Guillaume, roi des Anglais, t'avait choisi à cause de l'intégrité de ta conduite et de tes mœurs, pour te faire asseoir sur ce siège plus élevé, si toutefois l'autorité apostolique dont Dieu a fait de nous le représentant, veut bien donner son assentiment. Sur les instances de l'évêque et de l'abbé et pour le salut de cette église et des autres églises de ton pays, nous voulons et nous prescrivons à ta charité, en vertu de l'autorité apostolique, que tu ne t'opposes pas aux desseins de la divine Providence sur toi et que tu t'inclines devant le choix qui a été fait..... Du reste, nos légats te feront mieux connaître de vive voix quelle est sur ce point notre volonté intime [3]. »

[1] Migne : *Patr. lat.* T. 143, p. 1382 sq.

[2] Migne : *Patr. lat.* T. 147, p. 9 sqq. — La notice insérée par Migne est extraite de la *Gallia Christiana* novæ editionis, t. XI, p. 31.

[3] Migne : *Patr. lat.* T. 146, p. 1339. — Ce fut Lanfranc lui-même qui apporta et remit le pallium au nouvel archevêque (*Vita Lanfranci, opp.* éd. d'Achery, p. 7, éd. Migne, t. 150, p. 40).

Cette lettre fait honneur à son destinataire et permettait d'espérer un épiscopat plus calme que ne fut en réalité celui du nouvel archevêque de Rouen; les moines avec lesquels il eut plus d'une fois maille à partir, ont porté sur lui un jugement sévère :

« Cet archevêque, assez énergique du reste, manquait absolument de patience ; la noblesse de son origine et la haute dignité dont il était revêtu, firent que ce défaut prit de regrettables proportions. C'est là ce qui arrive souvent pour ceux qui sont placés au sommet, l'orgueil les égare et la puissance les enivre et les corrompt ; aussi n'ayant plus le sentiment du juste, ils prétendent servir les intérêts de la justice lorsqu'en réalité, ils ne font que céder à leurs colères[1]. » Le moine qui écrivait cette réflexion assez osée, avait probablement en vue la scène violente qui scandalisa si fort les moines de l'abbaye de Saint-Ouen près de Rouen ; un jour de fête solennelle, l'archevêque devant célébrer au monastère l'office divin et étant fort en retard, les religieux se décidèrent à commencer la messe; Jean arriva sur ces entrefaites, fit arracher le prêtre de l'autel pour célébrer lui-même; les moines, épouvantés et craignant des voies de fait, se sauvèrent en tous sens et quelques-uns d'entre eux coururent sonner les cloches pour implorer du secours. Une multitude immense envahit l'église et les environs et l'archevêque, mal protégé par des barricades qu'il avait fait élever à la hâte, faillit être massacré[2].

L'archevêque Jean a laissé sous le nom de *Liber de officiis ecclesiasticis* un traité de liturgie utile à consulter pour l'histoire des cérémonies du culte en France et pour

[1] Migne : *Patr. lat.* T. 147, col. 9.

[2] Le récit détaillé de cette scène se trouve dans la notice biographique sur l'archevêque Jean, insérée dans la *Gallia Christiana* et reproduite par Migne. T. 147, p. 10 sq.

la connaissance des antiques coutumes des églises de Normandie ; il avait composé cet ouvrage n'étant encore qu'évêque d'Avranches et le dédia à l'archevêque Maurille; ce fut probablement ce goût pour la liturgie qui attira sur lui l'attention de Lanfranc, car Lanfranc était lui aussi un liturgiste distingué, et qui décida ce dernier à le proposer au nouveau conquérant de l'Angleterre, pour le siège archiépiscopal de Rouen[1]. Les préoccupations liturgiques de l'archevêque Jean se retrouvent dans les décisions du concile provincial qu'il tint à Rouen en 1072 ; voici ces décisions telles qu'elles nous ont été conservées par Orderic Vital, elles permettent d'apprécier, au point de vue de la discipline et au point de vue des mœurs, la situation du clergé de Normandie dans la seconde moitié du onzième siècle.

« En l'an de l'Incarnation du Seigneur 1072, un concile se réunit au siège métropolitain de la ville de Rouen, dans la basilique de la bienheureuse et glorieuse Marie toujours vierge et mère de Dieu ; il fut présidé par Jean, archevêque de la même ville, qui, s'inspirant des traditions des Pères, cherchait par tous les moyens à pourvoir aux besoins des églises et, cela, d'accord avec ses suffragants Odon, de Bayeux ; Hugo, de Lisieux ; Robert, de Seez ; Michel, d'Avranches et Gislebert, d'Evreux. Il fut en premier lieu question de la foi en la sainte et indivise Trinité et tous déclarèrent professer de tout cœur la foi qui avait été corroborée et sanctionnée par les décisions des saints conciles, c'est à dire par les conciles de Nicée, de Constantinople, par le premier d'Éphèse et par celui de Chalcédoine. Après cette profession de la foi catholique, furent promulgués les chapitres suivants ayant également trait à la doctrine de la foi catholique.

« En premier lieu, nous avons prescrit, conformément aux préceptes des Pères, que la consécration du chrême et de l'huile pour

[1] *Liber de officiis ecclesiasticis* dans Migne : *Patr. lat.* T. 147, p. 27-62. L'ouvrage est précédé de l'épître dédicatoire à l'archevêque Maurille. Migne a fait suivre cette édition de notes explicatives et de divers documents liturgiques concernant plus spécialement la Normandie du moyen âge.

le baptême et pour l'onction, aurait lieu à l'heure indiquée, c'est-à-dire, pour nous conformer aux traditions de ces mêmes saints Pères, après nones. L'évêque aura soin d'avoir avec lui, pour cette consécration, douze prêtres revêtus de leurs habits sacerdotaux, ou du moins un aussi grand nombre que possible.

« Un usage tout à fait condamnable s'est introduit dans quelques provinces : des archidiacres, n'ayant pas de pasteur, reçoivent d'un évêque un peu d'huile et de chrême et le mêlent à l'huile qu'ils ont déjà ; cela est absolument défendu. Chaque archidiacre doit présenter à un évêque, comme il le ferait à son propre évêque, tout le chrême et l'huile dont il peut avoir besoin et cet évêque le consacrera.

« La distribution du chrême et de l'huile doit être faite par les doyens avec beaucoup de soin et de décorum ; ainsi, ils doivent être revêtus d'aubes blanches lors de cette distribution et ne se servir que de vases qui empêchent d'en perdre quelque portion.

« Nul ne doit célébrer la messe s'il ne communie.

« En dehors des cas de nécessité, tout prêtre doit être à jeun et revêtu de l'aube et de l'étole pour baptiser un enfant.

« Quelques-uns gardent plus de huit jours le viatique et l'eau bénite, ce qui est défendu. D'autres, n'ayant pas d'hosties consacrées, en consacrent, ce qui est interdit de la manière la plus expresse.

« Le don du Saint-Esprit ne doit être donné que par des personnes à jeun à des personnes également à jeun ; il doit toujours y avoir du feu lorsque l'on confère la confirmation. En donnant les ordres sacrés, nous ne devons pas violer les prescriptions de l'autorité apostolique. On lit, en effet, dans les décrets du pape Léon que les ordres sacrés ne doivent pas être conférés n'importe quel jour ; mais la bénédiction sacrée doit avoir lieu le soir du samedi au commencement de la nuit ; ceux qui doivent être sacrés et celui qui donne la bénédiction seront également à jeun. Il en sera de même si la bénédiction a lieu le dimanche matin et sans que le jeûne du samedi ait été rompu ; le commencement de la nuit précédente se rattache en effet au dimanche matin. Ainsi, lors de la résurrection, nous voyons que le samedi soir fait partie de la fête de Pâques du Seigneur.

« Nous devons tous observer les quatre-temps à l'époque indiquée de par l'institution divine, c'est-à-dire la première semaine de mars, la seconde de juin, la troisième de septembre et également la troisième de décembre, par respect pour la naissance du Seigneur.

Il serait tout à fait indigne que les occupations et les sollicitudes mondaines nous fissent mettre de côté les institutions des saints.

« Il arrive que des clercs, qui ne sont ni élus ni appelés, se présentent à l'insu de l'évêque, et parfois l'évêque leur impose les mains comme s'ils étaient déjà diacres ; il y en a également qui sont ordonnés prêtres ou diacres sans avoir reçu les ordres antérieurs, tous ces clercs doivent être déposés.

« Les clercs qui, ayant été tonsurés, n'ont pas persévéré, seront excommuniés jusqu'à ce qu'ils aient fourni satisfaction suffisante. Les clercs qui doivent être ordonnés se rendront le jeudi à l'évêché.

« Des moines et des religieuses, ayant quitté leurs églises, courent de par le monde ; quelques-uns ont été, à cause de leurs méfaits, chassés de leurs monastères ; il faut que l'autorité pastorale les oblige à y retourner. Si les abbés refusent de les recevoir, ils doivent du moins leur procurer la nourriture sous forme d'aumône et la leur faire gagner par le travail de leurs mains, et cela jusqu'à ce qu'ils se soient sérieusement amendés.

« Des laïques, des clercs et même des moines vendent et achètent des charges pastorales, celles des églises de paroisse ; il est défendu d'agir ainsi à l'avenir. Les mariages ne doivent pas se faire clandestinement, ni après le repas, mais l'époux et l'épouse étant à jeun doivent recevoir dans le monastère [1] la bénédiction du prêtre également à jeun. Avant que n'ait lieu l'union de l'époux et de l'épouse, on doit étudier avec soin la famille de l'un et de l'autre ; s'ils sont consanguins, même au septième degré, le mariage ne peut avoir lieu ; de même si l'un des deux est séparé d'un conjoint qu'il aurait eu antérieurement. Le prêtre qui passerait outre sans tenir compte de ces prescriptions, serait déposé.

« Au sujet des prêtres, des lévites et des sous-diacres qui, au mépris de tout droit, ont pris femme, on doit observer le concile de Lisieux [2] ; ils ne doivent gouverner les églises ni par eux-mêmes ni à l'aide de suffragants, pas plus qu'ils ne doivent percevoir quelque chose des bénéfices. Les archidiacres, chargés de les gouverner, n'auront ni concubine, ni liaison secrète, ni femme de mauvaise vie ; ils vivront en pratiquant la chasteté et la justice, donnant

[1] Le mot monastère doit s'entendre ici dans le sens d'église paroissiale.

[2] Le concile de Lisieux mentionné ici est celui qui fut tenu en 1055, et où l'archevêque Mauger fut déposé. Les actes en sont perdus.

à leurs inférieurs l'exemple de cette chasteté et d'une vie sainte. Ne seront élus doyens que ceux qui savent reprendre leurs inférieurs et leur aider à amender leur vie, ceux dont la conduite est irréprochable et peut être citée comme exemple aux inférieurs.

« Si, du vivant de sa femme, quelqu'un a été accusé d'adultère, il ne doit pas, après la mort de sa femme, épouser celle qu'on lui donnait pour complice. De tels mariages ont, en effet, causé de grands malheurs; plusieurs maris ont fait mourir leurs femmes pour pouvoir les contracter.

« Le mari dont la femme a pris le voile ne peut se remarier du vivant de cette femme.

« S'il arrive que le mari étant en voyage ou absent pour quelqu'autre motif, la femme se remarie sans avoir la certitude de la mort de son premier mari, elle sera excommuniée jusqu'à ce qu'elle ait satisfait dans la mesure voulue.

« On ne doit pas se hâter de réintégrer dans les ordres sacrés ceux qui ont été déposés pour des crimes commis publiquement. En effet, comme le dit saint Grégoire, si l'on permet à ceux qui ont été déposés de reprendre les fonctions de leur ordre, c'est évidemment porter atteinte à la vigueur de la discipline canonique ; le désir de commettre une action mauvaise ne sera pas réfréné à cause de cette facilité à être réintégré. Il demeure donc bien établi que celui qui a été déposé pour un crime commis publiquement ne peut être réintégré dans le degré de cléricature qu'il avait auparavant s'il n'a accompli sa pénitence ; il n'y aura d'exception que pour les cas de suprême nécessité et lorsqu'une pénitence longue et méritoire aura déjà été faite.

« Si l'on juge que celui qui est tombé dans une faute doit être déposé, on réunira pour cela autant d'évêques qu'il est prescrit par l'autorité, c'est-à-dire six pour la déposition d'un prêtre et trois pour la déposition d'un diacre ; celui qui ne peut pas venir doit envoyer son vicaire avec ses pleins pouvoirs.

« Durant le temps du carême, nul ne doit prendre son repas avant que l'heure de nones ne soit expirée et que celle de vêpres ne soit commencée. Celui-là ne jeûne pas qui mange avant cette heure.

« Le samedi avant Pâques, l'office ne doit pas commencer avant nones. Cet office se rattache en effet à la nuit de la résurrection du Seigneur ; c'est pour cela qu'on chante le *Gloria in excelsis* et l'*Alluia*, c'est aussi pour cela que la benédiction du cierge a lieu au

commencement de l'office. Le *Liber officialis* porte que durant ces deux jours la célébration du sacrement n'a pas lieu, et, par ces ces deux jours, il entend la sixième férie et le samedi durant lequel on s'unit au deuil et à la tristesse des apôtres [1].

« Si la fête d'un saint ne peut être célébrée le jour où elle tombe, on ne doit pas la célébrer antérieurement, mais durant l'octave qui suit.

« Conformément aux décrets des saints-Pères, notamment des papes Innocent et Léon, le baptême général ne doit avoir lieu que lors des samedis de Pâques et de la Pentecôte. Pour les enfants, le baptême n'est jamais refusé, quelle que soit l'époque et quel que soit le jour où on le demande. La veille et le jour de l'Epiphanie, il est expressément défendu de baptiser, si ce n'est pour cause de maladie [2]. »

En un autre passage de son histoire ecclésiastique, Ordéric Vital parle d'un incident fort grave qui, selon toute probabilité, eut lieu lors de la tenue du concile ; parlant de l'archevêque Jean, Ordéric Vital écrit :

« Il s'employa beaucoup pour séparer les prêtres impudiques des femmes de mauvaise vie ; une fois, comme durant la tenue d'un synode il défendait à ses prêtres d'avoir des concubines, ceux-ci saisirent des pierres et les lui lancèrent ; l'archevêque atteint s'enfuit de l'église en criant à haute voix : « Seigneur ! les païens ont « envahi votre héritage [3] ! »

Il se peut que les procédés hautains et par trop brusques de l'archevêque aient précipité la crise, mais le scandale donné en plein synode par les prêtres délinquants n'en

[1] Il s'agit du *Liber de officiis ecclesiasticis* de l'archevêque Jean.

[2] Or. Vitalis *Historia ecclesiastica*. L. IV, 9 ; t. II, p. 237 sqq. de l'édition A. le Prevost.

[3] Decem itaque annis metropolitanum regimen fortiter et diligenter gessit (Joannes), multumque contra impudicos presbyteros pro auferendis pellicibus laboravit ; a quibus, dum in synodo concubinas eis sub anathemate prohiberet, lapidibus percussus aufugit, fugiens que de ecclesia : Deus venerunt gentes in hæreditatem tuam. — *Psal.* LXXVIII, 1 — fortiter clamavit. O. Vitalis *Historia ecclesiast.* L. IV, 2. T. II, p. 170 sq. éd. le Prévost.

était pas moins inouï ; il avait une autre portée que la scène tumultueuse du monastère de Saint-Ouen, il montrait combien la situation morale d'une partie du clergé de la Normandie laissait à désirer ; ce n'étaient pas des coupables reconnaissant leurs fautes et promettant de s'amender, c'étaient des rebelles en insurrection contre les lois de l'Église et décidés à aller jusqu'au meurtre pour assurer l'impunité à leur vie irrégulière. L'archevêque Jean dénonça à Guillaume le Conquérant l'agression dont il avait failli être la victime et demanda une répression vigoureuse ; en même temps il écrivit à Lanfranc, devenu sur ces entrefaites archevêque de Cantorbéry, le priant de s'entremettre auprès de Guillaume, alors en Angleterre, pour que le souverain fît respecter les lois de l'Eglise et vengeât le prélat outragé. Les lettres de l'archevêque de Rouen sont perdues, mais voici l'intéressante réponse que lui fit Lanfranc :

« Au seigneur archevêque de la sainte Eglise de Rouen, à Jean, le frère Lanfranc, évêque indigne, présente, avec ses prières, l'expression de son fidèle dévouement.

« J'ai lu dans vos lettres le récit de cette orgueilleuse témerité que des malheureux se sont permise contre le Seigneur et contre la dignité pontificale, et j'en ai été affligé comme je devais l'être ; toutefois, un sentiment de joie s'est fait jour au milieu de mon chagrin. Oui, je regrette que Votre Grandeur ait eu à supporter une épreuve comme aucun évêque n'en a eu à supporter depuis l'époque des païens, mais je me réjouis parce que cet incident a fait connaître à tous, la vie vraiment honteuse de ceux qui, par leur infâmie, ont déjà souillé plusieurs pays ; on sait maintenant ce que valent devant Dieu ces hommes qui, ayant mis de côté toute crainte divine ou humaine, ont voulu, en face de tous, commettre un si grand crime. Que Votre Sainteté chasse donc toute rancune de son cœur, qu'elle n'ait pas plus de chagrin que l'affaire n'en comporte, qu'elle se préoccupe surtout d'obtenir que, pour l'honneur de Dieu et de la sainte Eglise, les délinquants soient punis comme ils le méritent.

« Vous avez lieu d'être triste, parce que ces hommes étaient vos enfants s'ils avaient voulu se conduire comme tels, mais vous avez bien plus encore lieu de vous réjouir et d'exulter, parce que vous jouirez du bonheur déjà promis aux apôtres ; en effet, on vous a haï, vitupéré et chassé comme un être abominable, et cela à cause du Fils de l'homme que vous aimez, que vous honorez et à l'amour et au culte duquel vous vouliez les attirer.

« Je vais écrire au roi dans le sens que la situation et mon devoir exigent et je suis persuadé qu'avec le secours de Dieu, si son règne a été obscurci par le spectacle d'une si atroce iniquité, il sera rehaussé par l'éclat de la vengeance qui en sera tirée. Que le Dieu tout-puissant veille sur votre vie, père très aimé et digne de toute louange, et que sa droite vous protège contre tout ennemi [1]. »

Lanfranc écrivit à l'archevêque Jean une seconde lettre sur le même sujet ; elle permet de supposer que si le roi d'Angleterre punit les clercs coupables de rebellion, il ne mit pas un grand empressement à le faire.

§ II.

Province de Sens.

A la tête de la province de Sens, comprenant, outre le diocèse métropolitain, les sept évêchés suffragants Chartres, Auxerre, Troyes, Orléans, Paris, Meaux et Nevers, se trouvait Richer, archevêque de Sens pendant trente-quatre ans, de 1062 à 1096. Auparavant archidiacre de Sens, Richer fut élu archevêque de la même ville d'une manière

[1] C'est la première des quatre lettres écrites par Lanfranc à l'archevêque de Rouen et parvenues jusqu'à nous : Migne, *Patr. lat.* T. 150, col. 521-525. — Ces lettres n'étant pas datées, on ne peut pas affirmer d'une manière certaine qu'elles se rapportent à tel ou tel incident ; tout indique cependant que celle que nous venons de donner a trait à la révolte des prêtres racontée par Or. Vital. La seconde des quatre lettres paraît traiter aussi de la même affaire. L'archevêque Jean devait vraiment avoir un caractère assez ombrageux, car nous voyons Lanfranc le raisonner sur ses soupçons et ses préventions injustes.

régulière par le clergé et le peuple et Geoffroy de Boulogne, évêque de Paris, lui donna la consécration épiscopale [1]. Après son avènement, il fit demander à Rome, le pallium, mais le pape répondit par l'intermédiaire de Hugo, abbé de Cluny, que Richer devait venir lui-même le chercher à Rome, qu'on ne l'envoyait pas à un absent. Rien n'indique qu'en faisant cette réponse, Alexandre II eût quelque grief à reprocher au nouvel élu, on sait au contraire que peu auparavant, le saint siège avait décidé d'obliger les archevêques de la chrétienté à venir à Rome pour l'obtention du pallium ; il lui était ainsi plus facile de savoir si l'élection n'avait pas été entachée de simonie et si le nouvel archevêque était apte à remplir sa charge. Richer se soumit sans doute à l'injonction de Rome, car nous le voyons ensuite en rapports réguliers avec le pape [2].

On se demande ce qu'a dû être l'épiscopat de Geoffroy de Boulogne, évêque de Paris pendant trente-quatre ans, de 1061 à 1095, lorsqu'on lit la lettre suivante d'Alexandre II à Josselin, archidiacre de cette même église.

« Des lettres adressées au siège apostolique nous ont appris qu'au mépris de l'anathème prononcé par les Pères, tu as acquis un archidiaconé non pas seulement à prix d'argent mais même par un homicide ; et maintenant, ayant déjà la conscience chargé d'un si grand crime, tu achètes l'évêché de Soissons à l'aide d'un trafic qui te rend encore coupable de cette détestable hérésie de

[1] *Gallia Christiana*. T. XII, col. 38 sqq.

[2] Lettre d'Alexandre II à Hugo, abbé de Cluny ; voyez *Neues Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde*, t. V, p. 338 : *Die Papstbriefe der Brittischen Sammlung* par P. Ewald. Le saint siège consentait cependant quelquefois à envoyer le pallium à un absent, nous venons de voir, par exemple, que Lanfranc l'avait apporté à Jean, le nouvel archevêque de Rouen ; c'est probablement lorsque le pape était suffisamment informé au sujet du nouvel élu et qu'il le savait digne, que cette exception avait lieu.

la simonie. En vertu de l'autorité apostolique, nous te défendons par conséquent de te faire sacrer à moins que tu ne te sois justifié de ces infamies par devant nous ou par devant notre légat[1] ».

Le pape écrivit dans le même sens à Gervais, archevêque de Reims et métropolitain de Soissons : « Quoique tu n'aies pas besoin d'avertissement, disait Alexandre II à l'archevêque, permets-moi cependant de t'avertir et de te prescrire de ne pas sacrer Josselin, évêque de l'église de Soissons, car, après être devenu archidiacre à prix d'argent, il prétend maintenant arriver à l'épiscopat d'une manière aussi simoniaque[2] ».

La défense du saint siège fut respectée et Josselin ne devint pas évêque de Soissons ; ce fut Adélard qui occupa ce siège et qui, à partir de 1074, gouverna l'Église de Soissons[3]. Un démêlé mit aux prises ce même Geoffroy, évêque de Paris, et Rainier, abbé de Saint-Denis, au sujet des privilèges et exemptions de la célèbre abbaye; l'évêque oubliant que le monastère était exempt et ne relevait que du saint siége, Rainier se plaignit à Rome des empiètements de l'autorité épiscopale et l'affaire fut examinée dans le synode tenu à Rome au mois de mai 1065, Geoffroy prit part aux délibérations de cette assemblée ainsi que plusieurs autres évêques des Gaules, Drogo, évêque de Mâcon, Harro, évêque d'Orléans, Guido, évêque de Beauvais, Hugo, évêque de Troyes, Geoffroy, évêque d'Auxerre, Goscelin, archevêque de Bordeaux, Guillaume, évêque d'Angoulême[4]. A la suite de cette réunion,

[1] Migne : 146 p. 1297. — Jaffe : *Regesta Pontif.* N° 4519.

[2] Migne : 146 p. 1296. — Jaffe : *Regesta Pontif.* N° 4517.

[3] *Gallia Christiana*, t. IX, col. 349. — Nous avons vu que Drogo, autre archidiacre de Paris à la même époque, a eu avec Bérenger des relations suivies et parfois inquiétantes.

[4] Voyez les signatures de la bulle d'Alexandre II en faveur de l'abbaye de saint Denis dans Migne : 146 p. 1308.

Alexandre II publia une bulle signée d'un très grand nombre des membres du synode et confirmant les exemptions et privilèges de l'abbaye avec défense d'y porter atteinte; les moines de saint Denis pouvaient s'adresser à tel évêque qu'ils voudraient pour le saint chrême, pour l'huile sainte, pour les ordinations, consécrations, bénédictions, etc.[1]. En outre, le pape écrivit à Philippe Ier, roi de France, l'informant de la décision synodale, et le roi y adhéra avec d'autant plus d'empressement que, l'année suivante, il fit demander au pape de la réitérer; des lettres analogues furent envoyées aux archevêques Gervais, de Reims, Richer, de Sens, Maurille, de Rouen[2].

Des documents récemment découverts au British-Museum montrent qu'Alexandre II s'efforça de délivrer l'église de Chartres de l'évêque intrus Hildegaire; en 1065, il écrivait à l'archevêque Richer de s'employer activement auprès du roi (Philippe Ier) et des princes de la nation franque pour les décider à chasser l'intrus (Hildegaire) de l'église de Chartres. S'ils se montrent peu disposés à la faire, ajoutait Alexandre II, l'archevêque devra immédiatement, à l'exception du baptême et de la confirmation des enfants, interdire toute cérémonie du culte aux clercs, non pas seulement de son évêché mais des évêchés suffragants ». Gervais, archevêque de Reims

[1] En parlant de l'abbaye, le pape a soin de dire dans cette bulle : ubi ipse sanctus (Dionysius) in corpore quiescit. Cf. Migne : t. 146, p. 1307.

[2] Jaffe : *Regesta Pontif.* N° 4567. — La lettre du pape au roi Philippe non encore publiée se trouve dans le cartulaire de saint Denis de la bibliothèque nationale à Paris. LL. 1156, f. 77 *b*. — En informant le roi, le pape informe aussi le comte B. de la décision du synode. — Les lettres du pape aux archevêques Richer de Sens, Maurille de Rouen sont dans le cartulaire de saint Denis déjà cité, p. 78 et enfin la lettre à l'archevêque de Reims est imprimée dans Migne : T. 146, p. 1309.

reçut le même avertissement et la même injonction[1].

Hildegaire brava les anathèmes de Rome et pendant quelque temps, se maintint sur le siége de Chartres ; plus tard, en effet, Alexandre II déclara nulles les ordinations et les bénédictions faites par l'intrus et anathématisa ceux qui lui avaient conseillé d'aliéner les biens des chanoines ou qui avaient accepté de lui, après qu'il avait été interdit par Rome, quelque charge ecclésiastique[2].

Toutefois le saint siège finit par l'emporter ; Hildegaire, abandonné par le roi Philippe et par les princes de son gouvernement, dût laisser le siège de Chartres à Robert de Tours qui, entré dans la bergerie d'une manière canonique, commença dès 1063 à gouverner cette église. Ce fut surtout l'archevêque de Reims qui obtint ce résultat, aussi le pape lui écrivit la lettre suivante :

« Alexandre, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à notre très cher frère Gervais, archevêque de Reims salut et bénédiction apostolique.

« J'ai des remerciements à adresser à ta fraternité car tu as fait preuve de dévouement et de décision pour éloigner Hi....., condamné par nous pour avoir usurpé d'une façon simoniaque l'évêché de Chartres ; en outre, tu as conseillé à notre très cher fils Philippe, roi des Francs de placer conformément aux canons, à la tête de cette même église un pasteur digne et capable de la gouverner.

[1] Voyez dans le *Neues Archiv*, t. V, p. 334, n° 32, l'analyse de la lettre identique qui fut envoyée à Gervais, archevêque de Reims et à Richer, archevêque de Sens.

[2] *Neues Archiv*, p. 336, n° 44. La lettre porte, il est vrai, Hugoni Carnotensi, mais c'est probablement là une faute de copiste ; on sait qu'au moyen âge, on se bornait très souvent à n'écrire sur l'adresse que la première lettre du nom de la personne à laquelle on écrivait ; il est donc bien admissible qu'on ait lu Hugo là où il fallait lire Hildegarius, les deux noms commençant par la même lettre. Je ne saurais donc partager le sentiment d'Ewald lequel suppose que deux intrus Hugo et Hildegarius ont usurpé, à peu près à la même époque, le siège de Chartres.

Que ta prudence dise bien au roi et à ses grands que je leur suis reconnaissant pour la manière dont ils se sont conduits dans cette circonstance. J'informe en outre ta fraternité que je viens de prescrire à notre confrère l'archevêque de Sens d'excommunier, en vertu de notre autorité apostolique, l'intrus qui s'est emparé de l'église d'Orléans. Il est incontestable, en effet, qu'il est parvenu à l'episcopat par des moyens simoniaques ; pour cacher ensuite la faute qu'il avait commise il n'a pas craint de se parjurer au synode de Châlon-sur-Saône et par là d'induire en erreur notre confrère Pierre, évêque d'Ostie et président de l'Assemblée. Enfin il a couronné toutes ces iniquités en ne tenant aucun compte des lettres de notre siège apostolique qui le mandaient à comparaître pour rendre compte de sa conduite. Au nom de l'autorité apostolique j'invite ta charité à te joindre au susdit archevêque de Sens, et au besoin, à lui venir en aide, pour condamner, sans autre souci de plaire ou de déplaire à qui que ce soit, celui qui a usurpé l'évêché d'Orléans[1] »

L'évêque d'Orléans auquel fait allusion la lettre d'Alexandre II est Hadéric qui en 1063 prit le gouvernement de cette église après la mort d'Isembard de Bryes. N'étant encore qu'évêque élu, il promit aux chanoines de sainte Croix d'Orléans de ne modifier en rien les dispositions prises par ses prédécesseurs Isembard et Adolric à l'égard de ce chapitre[2]. Le synode de Châlon-sur-Saône et dont parle le pape s'est tenu durant l'été de 1063, c'est-à-dire l'année même de l'avènement de Hadéric, aussi rien de surprenant si le légat demanda à ce dernier comment il était parvenu à l'épiscopat. D'après le document pontifical, Hadéric avait menti à Pierre Damiani et s'était ensuite parjuré pour soutenir ses mensonges, cachant de cette façon ce qu'il y avait eu de simoniaque dans son

[1] Jaffe : *Regesta Pontif.* N° 4586. — Migne : *Patr. lat.* T. 146, p. 1300.

[2] *Gallia Christiana*, t. VIII, p. 1438 ; voyez ibidem *Instrumenta*, p. 495 la : *forma juramenti quod fecit Hadericus electus Aurelianensis decano et canonicis Sanctæ Crucis.*

élection, le pape concluait à la déposition définitive de l'évêque intrus[1].

La présence de Hadéric au synode romain du 6 mai 1065, sa signature au bas de la décision de ce synode en faveur de l'abbaye de Saint-Denis, quelques autres signatures de lui, prouvent que le saint-siège usa, pendant quelque temps encore, de longanimité à l'égard de Hadéric[2]; le pape voulait sans doute laisser à l'accusé le délai nécessaire pour exposer sa défense d'autant plus qu'à l'issue de la lettre pontificale à l'archevêque Gervais, Hadéric s'était empressé d'accourir à Rome. Il ne parvint cependant pas à démontrer que son élection était canonique et finit par être déposé ; plusieurs années après, il signait comme il suit une charte conservée dans le cartulaire de Cluny : « *Signum Haderici clerici qui fuit Aurelianensis épiscopus*[3] ».

Ce fut un flamand nommé Rénier qui succéda à Hadéric sur le siège d'Orléans et ce choix n'était guère de nature à rendre la paix à une église profondément troublée. Plus tard, lorsque Rénier eut donné sa mesure et put être apprécié par le saint-siège en connaissance de cause, Grégoire VII lui écrivit une lettre des plus énergiques; le pape revenant sur le passé, accusait Rénier d'être entré dans l'épiscopat sans avoir l'âge exigé par les canons et sans avoir été élu par le clergé et par le peuple; il le sommait de donner des explications sur ces deux points. La suite des rapports entre Grégoire VII et l'évêque d'Or-

[1] Nous aurons bientôt occasion de parler en détail de ce synode de Châlons-sur-Saône.

[2] La signature porte, il est vrai, Harro Aurelianensis episcopus, mais c'est là évidemment une faute, car, à l'époque où s'est tenu ce synode romain, c'est-à-dire en 1065, il est bien certain que Hadericus occupait seul le siège d'Orléans. MIGNE : t. 146, p. 1304.

[3] *Gallia Christiana*, t. VIII, p. 1439.

léans prouve que ces explications ne furent jamais données ou qu'elles furent jugées insuffisantes; on peut donc affirmer que le flamand Rénier, encore très jeune, fut imposé à l'église d'Orléans, probablement par Baudouin comte de Flandre et, depuis 1060, régent de France pendant la minorité de son neveu, Philippe Ier [1]. L'évêque fut ce que présageait un tel début, il vendit les charges ecclésiastiques et trafiqua des choses saintes; il eut aussi le tort de vouloir imposer comme doyen aux chanoines d'Orléans un de ses amis nommé Evrard; les chanoines refusèrent de l'accepter et élurent un autre doyen du nom de Jocelin, la question s'envenima de part et d'autre et Rénier se décida alors à aller à Rome pour faire trancher la difficulté par le saint-siège. Dans son voyage il passa par Fonte-Avellana et rendit visite à Pierre Damiani; le vieux cardinal alors malade, incapable de juger le nouvel évêque et d'apprécier l'affaire qui l'amenait à Rome, lui donna la lettre de recommandation suivante; elle dut faire espérer à Rénier qu'il gagnerait sa cause.

« A son seigneur Alexandre, pontife du siège suprême, Pierre moine pêcheur, offre ses humbles hommages.

« Vénérable père, cet évêque d'Orléans est venu me trouver, j'étais alors étendu sur mon grabat, et comme il espérait que mon intervention auprès de votre béatitude aurait quelque résultat, il m'a demandé de lui venir en aide. Lui et son église ont eu à supporter de nombreuses calamités et de nombreuses persécutions de la part d'hommes pervers; il a eu beaucoup de peine à en sortir et alors, ne comptant plus sur les secours d'un monde trompeur, il a résolu de chercher un appui auprès du siège apostolique, de venir se jeter à vos pieds, de sortir de cette mer agitée, semée d'écueils, démontée par les tourbillons et de se réfugier comme

[1] Gregorii VII *Registri* L.V. ep. 6 dans Jaffe : *Monumenta Gregoriana*, p. 296. Plusieurs lettres de Grégoire VII fournissent sur cet évêque d'Orléans de curieux détails.

dans un port assuré auprès de l'église romaine. Son espoir est que cette église qui, par un divin privilège, se montre secourable à tous ceux qui sont dans la tribulation, fera aussi à son égard preuve d'une piété maternelle et défendra son église contre les attaques des hommes, violents et iniques. Je demande donc humblement à votre sainte clémence, je sollicite également de la fraternité de mon cher ennemi le seigneur archidiacre et de mes autres confrères, que vous vous occupiez par amitié pour moi, de ce frère qui vient vous implorer et que vous tempériez à son égard, autant que Dieu peut le permettre, la rigueur de la justice.

« Quand aux nouvelles de ma santé, voici soixante-dix jours que je peux à peine rester couché ou assis, encore moins me tenir debout ; mon estomac ne peut pas plus supporter le vin que quelque potion contenant du miel ou des épices » [1].

Malgré cette lettre, le saint-siège, mieux au courant de la situation que ne pouvait l'être Pierre Damiani, décida contre Rénier que Jocelin, régulièrement élu par les chanoines, devait rester doyen et qu'Evrard avait à se désister de ses prétentions; l'avènement de Rénier lui-même comme évêque d'Orléans ne paraît pas avoir été discuté dans cette circonstance. Evrard, soutenu par l'évêque, refusa de s'incliner devant la sentence épiscopale et plus tard, comme nous le verrons, cette obstination eut pour le diocèse d'Orléans les suites les plus fâcheuses [2].

§ III

PROVINCE DE REIMS.

Le prélat de l'église de France le plus en vue, durant le pontificat d'Alexandre II fut certainement Gervais de Chateau-du-Loir, archevêque de Reims, métropolitain de cette

[1] Migne : t. 144, p. 213 sq.

[2] Il sera de nouveau amplement question de Renier, évêque d'Orléans, dans l'histoire du pontificat de Grégoire VII.

vaste province ecclésiastique qui comprenait les diocèses de Reims, d'Amiens, de Beauvais, de Boulogne, de Châlons-sur-Marne, de Laon, de Noyon, de Senlis et de Soissons. Avant d'être pendant douze ans, de 1055 à 1067, archevêque de Reims, Gervais traversa diverses péripéties dont nous avons déjà parlé et qu'on nous permettra de résumer ici, car elles sont vraiment instructives pour la connaissance du clergé de France au onzième siècle.

Fils d'Aimon, seigneur de Chateau-du-Loir et de Hildeburg sa femme, Gervais succéda en 1036, comme évêque du Mans, à son oncle Avesgaud, frère de sa mère, mais, pendant deux ans, l'hostilité d'Herbert Bacco, comte du Maine, l'empêcha d'entrer dans sa ville épiscopale et d'administrer son diocèse. Ayant enfin pris possession de son siège et se voyant trop faible pour le défendre contre l'animadversion persistante de Herbert Bacco, il demanda à Henri Ier, roi de France, de nommer à titre personnel, Geoffroy comte d'Anjou, suzerain et protecteur de l'évêché du Mans et le roi y consentit. Il en résulta qu'Herbert Bacco finit par avoir le dessous, fut chassé du Mans et se fit moine, laissant pour lui succéder son fils Hugo, filleul de l'évêque Gervais. Entre le nouveau comte du Maine et l'évêque du Mans, l'intimité fut si grande, qu'à son tour Geoffroy d'Anjou, craignant pour son autorité fit la guerre à Gervais, dévasta ses biens, l'attira dans un guet-apens et le garda sept ans en prison à Tours. Durant cette longue captivité, mourut Hugo, le jeune comte du Maine et aussitôt les habitants du Mans ayant chassé la veuve et les petits enfants du défunt, choisirent pour seigneur ce même Geoffroy comte d'Anjou. Cette nouvelle acheva de décourager Gervais déjà brisé par les rigueurs de la prison ; il consentit, pour recouvrer sa liberté, à donner à Geoffroy tous ses domaines, notamment son château du Loir et à promettre de ne jamais revenir au Mans tant que vivrait

Geoffroy. Redevenu libre, il ne tint, bien entendu, aucun compte des promesses qu'il avait faites, sous prétexte qu'elles lui avaient été extorquées par la violence, et comme il était réfugié auprès de Guillaume duc de Normandie, le futur conquérant de l'Angleterre, il excitait le prince à faire la guerre au comte d'Anjou. Ce fut dans ces circonstances et en 1053 ou au commencement de 1054 que Geoffroy, assez inquiet sans doute à cause de l'orage qu'il voyait se former à l'horizon, écrivit au pape Léon IX la lettre que nous avons déjà donnée in extenso dans le premier volume de cette histoire [1].

Evidemment cette lettre de Geoffroy d'Anjou est un plaidoyer, une apologie rédigée par quelque clerc de ses amis; elle n'en renferme pas moins plusieurs détails intéressants à recueillir; cette missive resta sans effet, car, pendant le séjour de Gervais en Normandie, Gui, archevêque de Reims, étant mort le 1er septembre 1055, le roi de France lui donna le même Gervais pour successeur et celui-ci échangea avec joie son évêché du Mans où il avait tant souffert pour le siège primatial de la Gaule Belgique [2].

Devenu archevêque de Reims, Gervais eut rapidement dans l'église de France une situation et une importance des plus considérables; il semble avoir pris tout à fait au sérieux ce titre de légat-né du saint-siège que la tradition donnait aux archevêques de Reims, aussi avons nous eu, déjà plus d'une fois, occasion de parler de ses rapports épistolaires avec Etienne IX et Victor II; nous avons vu également comment le 23 mai 1059 il sacra roi de France

[1] Cf. *supra*, t. I. Sur la vie de Gervais avant qu'il ne fut archevêque de Reims, voyez surtout : *ex gestis pontificum Cenomannensium* dans dom Bouquet : *Recueil des historiens des Gaules*, t. XI, p. 135 sq. — Ce document permet de contrôler les données de la lettre du comte Geoffroy d'Anjou à Léon IX.

[2] *Gallia Christiana*, t. IX, p. 68.

le jeune Philippe Ier dont le père Henri Ier vivait encore [1]. Ce sont surtout les lettres du pape Alexandre II à ce prélat que nous voulons étudier ici, car ces lettres sont fort instructives; malheureusement elles laissent beaucoup à désirer sous le rapport des dates, aussi n'est-il guère possible de les présenter toutes dans l'ordre chronologique. Voici la première.

« Alexandre à Gervais

« On s'est plaint à nous de Gui, évêque d'Amiens, qui, au mépris des décrets du siège apostolique, se permet de molester de diverses manières, le monastère de Corbie ; pour excuser sa conduite, il allègue que le décret (stipulant les droits et privilèges de Corbie) contient cette phrase : « Autant que le comportent les canons. » Si l'évêque veut réfléchir, il verra que par cette phrase, l'auteur du décret n'a pu vouloir annuler ce qui précède ou ce qui suit. Il serait en effet ridicule qu'il eut lui même pris soin d'annuler ce qu'il accordait au moment où il l'accordait. En vertu de l'autorité apostolique nous confions au zèle de ta fraternité le soin de le défendre. Nous t'aimons d'un amour spécial, aussi sommes nous autorisé à te demander de t'employer tout spécialement pour ce qui relève directement de notre juridiction. Il faut que l'évêque rende au monastère les autels qu'il lui a enlevés et qu'il s'abstienne désormais de la persécuter. S'il refuse d'obéir, s'il veut aller contre le décret de la sanction apostolique, n'hésite pas, ayant l'appui de l'autorité apostolique, de lui interdire les fonctions épiscopales. Réintègre l'abbé suspendu par l'évêque, et sois son protecteur dans tout ce qui le concerne. Adieu » [2].

Le pape écrivait aussi à l'évêque d'Amiens, lui faisant de vifs reproches sur ses procédés à l'égard de l'abbaye de Corbie et lui prescrivant de modifier complètement et sans délai son attitude sous peine d'être interdit *ipso facto* de toute fonction épiscopale ou sacerdotale et de n'être admis

[1] Cf. *supra*.
[2] Jaffe : *Regesta Pontif.* N° 4496. — Migne : t. 146, p. 1283.

qu'au lit de mort à recevoir la sainte communion. L'évêque, ajoutait Alexandre II, devait donner satisfaction à l'abbé de Corbie par-devant l'archevêque de Reims, délégué du saint-siège pour traiter cette affaire [1].

Les injonctions du pape ne purent, pendant plusieurs années, terminer le différend; une autre lettre d'Alexandre II à l'archevêque Gervais prouve que l'évêque d'Amiens et l'abbé de Corbie finirent par se rendre à Rome afin d'y plaider leur cause, par-devant le pape et le synode romain. L'évêque y fut condamné, dut reconnaître et réparer ses torts vis-à-vis de l'abbaye et fut en outre snspendu pendant quelque temps de ses fonctions épiscopales, à cause de l'obstination dont il avait fait preuve auparavant. Dans cette même lettre, Alexandre II indique à l'archevêque la raison d'être des privilèges de Corbie, le désigne en outre pour règler quelques difficultés secondaires encore existantes entre l'évêque et l'abbé et lui recommande de défendre celui-ci, si, dans sa mauvaise humeur et son orgueil, l'évêque d'Amiens se montrait encore agressif contre le monastère [2].

La lettre qui suit est importante pour définir les rapports de l'église de France avec le saint-siège dans la seconde moitié du onzième siècle, elle montre comment, sans intervenir directement dans le choix et dans la promotion des évêques, le pape remplissait néanmoins, à leur égard, les devoirs de sa charge.

« Alexandre, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à Gervais vénérable archevêque des Rémois, salut et bénédiction apostolique.

« Cette peste de la simonie, qui, jusqu'à présent ne se montrait dans vos pays qu'avec timidité et quelque honte, lève maintenant la tête sans aucune pudeur et, ayant mis toute crainte de côté,

[1] Jaffe : *Regesta Pontif.* N° 4518. — Migne : t. 146, p. 1297.
[2] Jaffe : *Regesta Pontif.* N° 4609. — Migne : t. 146, p. 1321.

menace des plus terribles catastrophes le troupeau du Seigneur. Aussi, sommes nous grandement affligés de voir que la perversité de quelques-uns cause la ruine des âmes qui nous sont confiées et qui ont été rachetées par le sang de Jésus-Christ. Nous regardons les archevêques comme responsables de cette situation car personne ne se permettrait d'obtenir un évêché d'une manière simoniaque, s'il était sûr que son sacre ne pourrait avoir lieu. La trop grande facilité des archevêques à procéder aux consécrations fait que plusieurs prétendent à l'épiscopat qui ne devraient pas y prétendre. Avec le secours de Dieu et lorsque le moment sera venu, nous procéderons à une enquête et sur ceux qui ont été ainsi sacrés et sur ceux qui les ont sacrés. Ce que j'ai appris de ton dévouement pour notre sainte religion est une grande consolation pour moi, je sais que tu es dans la vigne du Seigneur un énergique ouvrier, la simonie ne pourrait prendre racine dans la partie confiée à tes soins. Quoique tu n'aies pas besoin d'avertissement, permets-moi cependant de t'avertir et de te prescrire de ne pas sacrer Josselin évêque de l'église de Soissons, car après être devenu archidiacre à prix d'argent, il prétend maintenant arriver à l'épiscopat d'une manière aussi simoniaque. Si, comme on l'affirme, l'évêque de Beauvais est un fléau pour le peuple de Dieu et a dilapidé les biens de l'église, nous t'ordonnons de sévir contre lui afin que cette punition fasse réfléchir ceux qui agissent comme lui. Malgré nos admonestations et sans tenir compte de notre autorité, l'évêque d'Amiens persiste à molester l'abbaye de Corbie et même multiplie ses attaques. Fais venir les deux parties par devers toi et termine cette querelle d'une manière conforme aux saints canons. Si tu ne peux y parvenir, écris une lettre au saint-siège et en temps opportun pour le saisir de cette affaire ; l'autorité apostolique décidera ainsi au sujet de ces démêlés. Marche dans cette voie, sache te montrer aussi utile aux autres Églises et le Seigneur Jésus te récompensera largement de tes travaux, de même que tu seras de plus en plus assuré de notre bienveillance. [1] »

[1] Jaffe : *Regesta Pontif.* N° 4517. — Migne : t. 146, p. 1296. — L'évêque de Beauvais dont parle Alexandre II est Gui, qui occupa ce siège de 1063 à 1085 ; la signature de cet évêque au bas de la bulle d'Alexandre II en faveur de l'église de Saint-Denis (Migne : t. 146, p. 1308), prouve qu'il vint à Rome assister au synode de 1065. Il fit sans doute ce voyage pour se disculper des accusations formulées contre lui dans la lettre d'Alexandre II.

Cette lettre pontificale le dit d'une manière très explicite, c'est l'archevêque, c'est le métropolitain qui est reponsable vis-à-vis de l'église et vis-à-vis du pape de l'élévation des évêques de sa province ecclésiastique ; il a le droit et le devoir de sacrer ces évêques ; aussi, lorsqu'un clerc nommé à un évêché par la volonté du prince ou par l'élection du clergé et du peuple, vient trouver le métropolitain de cet évêché pour être sacré par lui, celui-ci doit examiner quelle est la valeur morale de l'élu et comment a eu lieu l'élection et il refuse ou accorde de sacrer le candidat suivant les résultats de l'enquête. S'il s'agit du sacre du métropolitain lui-même, c'est alors au plus ancien évêque de la province à procéder au sacre lorsque sa conscience a été éclairée sur la valeur de l'élection et de l'élu. En outre, peu après sa prise de possession, le métropolitain doit se rendre à Rome pour y obtenir du pape le pallium, signe de l'union intime du chef de la province ecclésiastique avec Rome, preuve que le saint-père l'a agréé pour la haute mission qu'il a à remplir.

Si, sur les conseils de Hildebrand, Alexandre II refusa d'envoyer le pallium aux nouveaux archevêques et les obligea à venir eux-mêmes les recevoir à Rome, c'était précisément parce que le métropolitain était alors vraiment la clé de voute des provinces ecclésiastiques, l'intermédiaire entre le pape et les églises particulières, notamment son représentant pour ouvrir ou fermer la porte de l'épiscopat, de là la nécessité pour le saint siège de bien connaître ces métropolitains, de ne les accepter qu'après un sérieux examen.

Rien n'indique que l'enquête générale, projetée par Alexandre II ait eu lieu durant son pontificat mais le justicier allait bientôt venir. Grégoire VII allait bientôt la faire avec son indomptable énergie.

La lettre suivante fait voir que l'archevêque de Reims

avait promis au pape d'aller à Rome assister au synode annuel, mais il est bien probable qu'il n'a pu, soit à cause de la continuation du schisme de Cadalus soit pour d'autres motifs, tenir sa promesse. Nous n'avons plus les lettres auxquelles Alexandre II fait allusion et qu'il avait déjà écrites à Gervais au sujet de ses difficultés avec Amalric.

« Alexandre évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à notre très cher confrère Gervais, archevêque de Reims, salut et bénédiction apostolique.

« Les lettres de ta fraternité nous ont prouvé que tu as pour ta mère, la sainte église romaine, une sincère affection, et que, si cela était possible, tu t'empresserais de lui rendre visite. Sachant donc de science certaine que tu te réjouis de sa prospérité et que ses infortunes te rendent triste, nous t'annonçons qu'avec le secours de la divine clémence, le présomptueux Cadalus, qui s'élevait contre le siége apostolique, est couvert d'une ignominie d'autant plus grande que son orgueil avait révé de plus hautes destinées. Sa situation présente est tout à fait en harmonie avec l'étymologie de son nom, car, pour l'obliger à payer des sommes d'argent qu'il n'a plus, ses sommes ayant été distribuées par ses partisans pour sauver sa tête, il est maintenant, malheureux et gémissant, prisonnier dans une tour.

« Nous espérons bien qu'avant de sortir de là, la miséricorde de Dieu aidant, il sera obligé de donner pleine satisfaction à Saint-Pierre pour tout le mal que, dans sa malice, il a voulu lui faire. Ce nous est une joie d'apprendre ton ferme propos de combattre cette peste de l'hérésie de la simonie qui sévit encore dans ton pays par la faute de ce même Cadalus ; tu te montres par là d'autant plus digne d'être aimé par nous et par tous les fils de la sainte église romaine que ceux qui te témoignent de la haine font preuve à notre égard des mêmes sentiments. Nous avons déjà écrit à l'archevêque de Sens pour lui prescrire de condamner l'évêque d'Orléans qui, après avoir obtenu son évêché d'une manière simoniaque, s'est ensuite parjuré, lui et les trois autres qui ont juré avec lui. En vertu de l'autorité apostolique, nous t'exhortons à aller trouver cet archevêque et à traiter cette affaire conjointement avec lui. Quant à l'abbé de Saint-Médard, qui est déjà excommunié, fais tout ce que tu pourras pour qu'il soit chassé de son abbaye qu'il

détient injustement et pour qu'on le remplace par un autre abbé légitimement et canoniquement institué.

« Nous ne répondons pas aujourd'hui aux autres parties de tes lettres, nous estimons qu'il sera plus facile de le faire de vive voix lorsque tu viendras nous voir, conformément à notre désir ; on ne doit pas en effet couper du pain avec une hache ou un arbre avec un couteau. Au sujet d'Almaric, je te répète une fois encore de te conformer exactement à ce que je t'ai déjà dit dans mes lettres précédentes [1]. »

Il ne fut pas facile d'avoir raison de l'abbé intrus de Saint-Médard de Soissons, c'est ce que prouve le billet suivant d'Alexandre II à l'archevêque Gervais ; Réginald ou Rainald était sans doute soutenu par l'autorité civile ou bien l'archevêque Gervais n'avait pas fait preuve du zèle que le pape attendait de lui.

« Si vous aviez fait votre devoir, vous auriez déjà expulsé du monastère de Saint-Médard dont il s'est emparé d'une manière simoniaque, ce Réginald qui n'en est pas l'abbé mais le persécuteur et qui, ainsi que nous l'avons appris, a été avec raison, condamné en plein concile par vous et par Pierre évêque d'Ostie. Si la cupidité, le désir de plaire à quelque puissant personnage vous a retenus, sachez que vous avez fait passer de tels sentiments avant la crainte de Dieu et que par là, vous empêchez les moines dispersés de rentrer dans leur monastère. Aussi l'audace de ce Raénald (sic) grandit et ne connait plus de bornes. Si je vous tiens ce langage, c'est que plusieurs de ces moines pleurant et gémissant sont venus me trouver, d'autres nous écrivent des lettres remplies de lamentations, tous invoquent la justice de Saint Pierre et notre appui contre une telle injustice. Par conséquent, au nom de Saint Pierre et en notre nom, nous confirmons la sentence que vous avez déjà prononcée, nous anathématisons ce Rainald et ses complices et nous jetons l'interdit sur le monastère aussi longtemps qu'il y restera ; vous devez de votre côté agir de même [2]. »

[1] Jaffe : *Regesta Pontif.* N° 4527. — Migne : t. 146, p. 1298. — Il a déjà été question de cette lettre à cause des renseignements qu'elle contient sur l'antipape Cadalus.

[2] Jaffe : *Regesta Pontif.* N° 4548. — Migne : t. 146, p, 1300.

A Reims, l'archevêque Gervais n'eut pas à soutenir des luttes aussi vives que celles qu'il avait eu à supporter lorsqu'il était évêque du Mans; il n'y avait pas en Champagne, heureusement pour lui, un grand seigneur aussi puissant et aussi intraitable que Geoffroy d'Anjou. Il eut cependant ses difficultés dont il se plaignit amèrement au pape, comme le prouvent les deux réponses suivantes d'Alexandre II. N'avait-il pas lui-même dans une certaine mesure été la première cause de ses conflits? Il est difficile de répondre d'une façon péremptoire à cette question car nous n'avons, pour la résoudre, que ces lettres pontificales et elles n'entrent dans aucun détail. Néanmoins, il ne faut pas oublier qu'un contemporain, le vénérable Guillaume abbé à Metz dit ouvertement que l'archevêque Gervais était un tyran [1], le pape lui-même est obligé de rappeler le prélat au respect des formes juridiques, il lui dit que nul ne doit être excommunié par un évêque, si auparavant il n'a été convoqué, conformément aux saints canons, pour exposer sa défense par devant le synode [2]. Nous verrons

[1] Guillaume, abbé de Saint-Arnulf à Metz, s'exprime comme il suit à l'égard de l'archevêque Gervais dans une lettre très acerbe qu'il écrivit à Manassé, successeur de Gervais sur le siège de Reims : Certe olim apud quosdam philosophos de revolutionibus animarum grandis erat opinio : quæ per te non inaniter confirmatur, dum, sicut illi, Euphorbum in Pythagoram, sic in te Gervasium putent nostri temporis homines esse transfusum. Verum non id ego tibi concesserim, ut ille in te totus transierit : cum in illo tyranno quondam bonarum artium vestigia fuerint, quibus omnino tu cares, ille excelluit. Et ille quidem ecclesias construebat, tu destruis : ille templa Domini adornabat, tu spolias : ille religiosos viros non mediocriter honorabat, tu vero persequeris. Nihil igitur in te ex bonis illius sed sola vitia demigrarunt. Guillelmi *epist. ad Manassen Rem. archiepiscopum* dans Migne, t. 150, p. 877 sq.

[2] Non tamen juste, ut vestra diligentia novit, potest fieri ut prius quis a quoquam proelato excommunicetur quam missa synodica canonice ad respondendum vocetur. Alexandri II *epist. ad Gervasium Remens, archiepisc.* Migne, t. 146, p. 1317.

que plus tard le pape mieux informé ne tint pas à l'archevêque un langage aussi compatissant et aussi amical que dans les deux documents qui suivent.

« Alexandre, serviteur des serviteurs de Dieu, à notre très cher frère Gervais, salut et bénédiction apostolique.

« J'ai reçu avec plaisir tes lettres qui me sont chères venant de toi et je les ai lues avec attention et beaucoup d'intérêt. Comme elles ne contiennent guère que l'exposé de tes difficultés et de tes douleurs, laisse-moi te dire tout d'abord que j'y compatis profondément, car, depuis l'antiquité et avec le secours de Dieu, ton église n'a cessé de briller entre toutes les églises de l'Occident par sa prudence et sa religion, en outre Dieu a voulu qu'elle fut exaltée et glorifiée par ce siège apostolique que nous occupons malgré notre indignité ; aussi le même siège apostolique, fidèle à l'esprit des premiers pères et de nos prédécesseurs, desire te protéger et faire preuve à ton égard de la charité qui l'anime. Le récit que tu nous fais des malheurs de ton église, les douleurs et les gémissements de ton cœur témoignent de ta fidélité à notre église romaine et de ta sincère et profonde affection pour ton église de Reims, mais, en même temps, ils sont pour nous comme un reproche parce que nous n'avons pas encore frappé tes adversaires du glaive de la vengeance apostolique. Cela vient de ce que, dans sa jalousie, l'antique ennemi, faisant sortir de la sentine de ses entrailles un fruit de ses iniquités, un antéchrist, a, pendant cinq ans, tantôt par des manœuvres détournées, tantôt par des invasions à main armée, fait courir à l'église romaine de tels dangers qu'à peine pouvons-nous nous occuper de ce qui concerne notre église particulière, à plus forte raison, nous était-il impossible de fixer notre attention sur les églises éloignées. Mais après cette longue tempête, après de nombreux orages, Dieu a voulu que le ciel redevînt serein aussi pouvons-nous maintenant nous occuper de ceux qui sont au loin, car, avec le secours de Dieu, nous savons quel est le devoir que nous avons à remplir. Maintenant laisse-moi te dire et ton zèle ne peut l'ignorer, que nul ne doit être excommunié par un évêque si auparavant il n'a été convoqué, conformément aux saints canons, pour exposer sa défense par devant la synode. Agis donc mais en suivant les règles prescrites ; de notre côté, nous enverrons des lettres de convocation à tes adversaires et sois assuré que pour toi et pour ton église pleine justice sera

rendue. En outre, comme nul ne saurait être victorieux si auparavant il n'a combattu, pour que tu viennes d'une manière efficace au secours de ton église, ainsi que doit le faire un époux très affectueux et un protecteur dévoué ; pour que tu prouves ton obéissance à l'église romaine et à saint Pierre ainsi que le doit faire un bon fils ; pour que, ouvrier infatigable dans la vigne du Seigneur, tu sois récompensé au centuple quand viendra le moment de la moisson, nous invitons ta sainteté à se rendre au synode que nous avons l'intention, si Dieu le permet, de tenir quinze jours après la future fête de Pâques ; au nom de l'autorité apostolique nous te prescrivons d'assister à cette assemblée. Si notre cher fils Pierre, sous-diacre de la sainte église romaine et notre chancelier, que nous avons envoyé dans vos pays pour y communiquer nos réponses sur diverses questions ecclésiastiques, vient à passer par votre ville, que votre fraternité se conduise à son égard de façon à montrer dans quelle mesure elle nous aime. Si nous ne répondons pas aussi promptement aux autres parties de votre lettre, ce n'est pas à nous qu'il faut vous en prendre mais à la trop grande hâte de votre messager [1]. »

« Alexandre, serviteur des serviteurs de Dieu, à Gervais le très cher archevêque de Reims, au frère bien-aimé dans le Christ, salut et bénédiction apostolique.

Les lettres de ta fraternité, celles de tes co-évêques et les plaintes vraiment lamentables de tes clers nous ont fait comprendre combien cette très glorieuse église de Reims était, au-delà de toute mesure, affligée de très grands maux et combien elle avait de sujets de tristesse, nous voyons aussi que toi-même tu as bien injustement et bien grandement à souffrir. La situation où Dieu nous a placé malgré notre indignité et les sentiments de sincère et cordiale affection que nous avons pour ta prudence, font que nous compatissons très vivement aux torts très graves qui sont faits à ton église et aux ennuis que tu as à supporter, frère bien-aimé. Ce secours que tu implores de notre siège apostolique, nous sommes tout disposé à te l'accorder dans la mesure de nos forces et suivant les circonstances, nous voulons venir en aide à tes infortunes et opposer le bouclier de l'autorité apostolique à tous les ennemis de l'église de Reims. Ton messager n'ayant pas voulu

[1] Jaffe : *Reg. Pontif.* N° 4599. — Migne : t. 146, p. 1316 sq.

attendre car il tenait à ne pas se séparer de ses compagnons de voyage, je n'ai pu prendre conseil au sujet des affaires qui te concernent, d'autant plus que dans ce moment nos frères les cardinaux sont absents. Mais d'ici à peu de temps, je pourrai faire connaître le sujet de ton message, voir ensuite, d'après les avis que je recueillerai, ce qu'il convient de faire, et je te promets de t'envoyer aussitôt après et avec le secours de Dieu, le légat *a latere* que tu sollicites de moi. En attendant, n'oublie pas de communiquer cette première réponse du siège apostolique aux évêques tes suffragants qui nous ont également écrit pour réclamer l'appui du siège apostolique en faveur de leur mère l'église de Reims et sois assuré, qu'à moins d'être surpris par la mort, nous ferons bientôt suivre cette réponse de l'envoi d'un légat [1]. »

Les deux clercs du diocèse Amalric et Manassé qui avaient maille à partir avec leur archevêque, étaient allés à Rome, avaient fait connaître au saint-siège les détails de l'affaire dont il s'agissait et il semble bien qu'Alexandre II leur avait donné raison et qu'il les avait renvoyés après avoir prescrit à l'archevêque de Reims de leur rendre justice. Comme celui-ci ne se pressait guère de s'incliner devant la décision du saint-siège et de revenir sur les mesures qu'il avait prises, le pape, dans la lettre suivante, change tout à fait de ton vis-à-vis de Gervais et lui commande d'obéir sans retard sous peine de voir se rompre les liens d'amitié qui les unissent l'un à l'autre. Il espère n'entendre plus parler de ces difficultés mais nous allons voir qu'il comptait sans la ténacité et l'obstination du prélat et que le saint-siège eut encore à revenir sur ce conflit.

« Alexandre évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à Gervais, à notre vénérable confrère l'archevêque de Reims, salut et bénédiction apostolique.

« Ta conduite nous étonne, très cher frère : tu fais si peu de

[1] Jaffe : *Reg. Pontif.* N° 4600. — Migne : t. 146, p. 1317 sq.

cas de notre autorité que, malgré nos prières réitérées, malgré nos justes admonestations, tu ne te décides pas à faire ce que nous te demandons. Si quelqu'un ayant confiance en ton appui, s'imposait pour te voir de faire le long trajet qui mène de notre pays dans le tien, et s'il revenait ensuite sans que cet appui lui eût été de quelque utilité, ta charité aurait lieu d'être vivement froissée ; mais alors et sans parler de ce qui nous concerne personnellement, de la patience dont nous devons faire preuve, comment oses-tu implorer la protection du bienheureux Pierre, de celui qui tient les clés du royaume des cieux lorsque ceux qui, depuis deux ans, sollicitent son appui et font pour cela de longs voyages, s'imposent de rudes labeurs, n'ont presque rien pu obtenir de toi et quoique nous ayons joint nos prières et nos instances aux prières et aux instances qu'ils t'ont adressées ? Le rocher sur lequel repose l'église du Christ est un refuge préparé à tous ceux qui sont dans la tribulation pour que tous y puissent trouver un allègement à leurs maux ; or je ne veux pas que par le fait de ma dissimulation, ce glorieux privilège ne soit pas à notre époque celui de la sainte église romaine. Nous avertissons donc amicalement ta fraternité et en même temps nous lui prescrivons de terminer l'affaire des deux clercs de ton église, de Manassé et d'Amalric, avec un tel esprit de piété et de bienveillance que nous n'en entendions plus parler ; pour l'un de ces deux clers, tu as déjà commencé une œuvre de réparation, agis de même pour l'autre car il ne suffit pas de commencer, la récompense n'est promise qu'à ceux qui persévèrent. Si le langage que je te tiens ne fais pas sur toi une impression suffisante, souviens-toi que l'amitié qui nous unit ne pourra subsister [1]. »

Les quatre lettres pontificales qui suivent montrent combien étaient fréquents, dès le onzième siècle, les appels au saint-siège ; de toutes les parties de la chrétienté, laïques, prêtres, religieux, hommes ou femmes, riches ou pauvres, humbles ou puissants se rendaient à Rome réclamer contre une injustice dont ils se croyaient victimes, protester contre tel jugement rendu sans les formes juridiques et, comme le prouvent les documents suivants, ces plaintes

[1] Jaffe : *Reg. Pontif.* N° 4603. — Migne : t. 146. p. 1318 sq.

ne restaient pas sans écho. Rome, le plus ordinairement, invitait la partie adverse à formuler aussi ses arguments soit par devant le synode romain qui se tenait au moins une fois l'an, soit par devant telle personne qui était déléguée à cet effet.

« Alexandre, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu à notre très cher frère Gervais, archevêque de Reims, salut et bénédiction apostolique.

« Le siège apostolique a été saisi de l'affaire de l'abbesse du monastère de Saint-Jean à Laon, laquelle a été déposée de sa charge sans avoir été entendue, contrairement aux prescriptions des canons et sans un jugement de son évêque. De tels procédés étant en complète opposition avec les institutions canoniques, nous avons mandé à notre confrère Elinand, évêque de Laon, d'examiner avec soin cette question et de la résoudre conformément aux canons ; de telle façon toutefois que l'on commence, avant d'instruire l'affaire, par réintégrer l'abbesse dans sa charge, car ainsi l'exigent les canons. Que ta fraternité vienne en aide à cet évêque pour qu'il remplisse la mission que nous lui avons confiée et pour que la question soit traitée conformément aux instructions que nous lui avons envoyées et dont nous avons une copie. Même dans le cas où tu n'aurais pas reçu nos lettres du siège apostolique, tu devrais t'employer avec dévouement dans cette affaire, et puisque l'évêque de Laon est ton suffragant, tu devrais l'engager à agir dans ce sens. Que ta prudence n'hésite donc pas à entreprendre ce labeur et à te poser comme un rempart défendant la maison d'Israël. Enfin, comme ton devoir est d'aimer la paix, nous te l'avons déjà dit et nous te le répétons, efforce-toi de vivre en paix avec notre très cher duc Gottfried. Il est dangereux pour ton église d'avoir tant de crises à traverser et il nous est à nous très désagréable de recevoir tant de plaintes contre toi [1]. »

[1] Jaffe : *Reg. Pontif.* N° 4605. — Migne : t. 146, p. 1319 sq. Alexandre II exige absolument que l'abbesse de Saint-Jean de Laon, soit réintégrée dans sa charge avant d'être jugée : abbatissa, priusquam discussio fiat, regimini suo, sicut sacri canones præcipiunt, restituatur. Cette déférence et ce respect pour les accusés est certainement une des plus belles traditions du droit canon. Le duc Gottfried dont parle le

« Alexandre évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à notre très cher frère Gervais archevêque de Reims et à tous ses suffragants, de même à l'archevêque de Sens et à tous ses suffragants salut et bénédiction apostolique.

« La personne à qui j'ai remis la présente lettre est venue au tombeau des saints apôtres se plaindre à moi du comte Radulphe qui, après lui avoir enlevé tous ses biens, l'a chassée sous le faux prétexte qu'elle s'était rendue coupable de fornication et qui prétend maintenant en épouser une autre. Votre fraternité sait combien une telle conduite est en opposition avec les lois divines et humaines. Tâchez donc de voir ce comte et, si les choses se sont passées comme le rapporte cette personne, faites-lui rendre ses biens et employez-vous pour que son mari la reprenne. Si le comte refuse d'obtempérer à des choses justes et raisonnables, prenez contre lui des conclusions canoniques, et nous-mêmes, nous inspirant de l'autorité des saints Pères, nous confirmerons votre décision dès qu'elle sera connue de vous [1]. »

« Alexandre évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à Gervais évêque de Reims, à notre très cher confrère, salut et bénédiction apostolique.

« L'église de Saint-Menn a fait parvenir jusqu'au siège universel sur lequel la Providence nous a placé, ses doléances vraiment lamentables et inouïes; nous avons pleuré, et l'église romaine a pleuré avec nous lorsque nous avons connu sa désolation d'être dépouillée du très saint corps de ce saint, d'avoir perdu ses maisons et tous ses biens par des procédés tout à fait impies. Aussi

pape est évidemment le duc de Lorraine et de Toscane, le mari de la duchesse Béatrix; nous ne connaissons pas autrement les démêlés de l'archevêque avec ce grand seigneur.

[1] Jaffe : *Reg. Pontif.* N° 4606. — Migne : t. 146, p. 1320. — Comme de pareils documents donnent à réfléchir; voilà une malheureuse femme de condition élevée, dépouillée de tous ses biens, contre laquelle son mari porte les accusations les plus graves, bien probablement pour se ménager le moyen de se remarier; et, pour trouver des juges, cette femme doit aller jusqu'à Rome, faire, Dieu sait de quelle façon, un si long voyage et puis revenir avec des lettres permettant seulement d'ouvrir une enquête. Nous ne savons pas quel en a été le résultat, mais que de drames parfois derrière ces laconiques et sèches formules des documents de chancellerie!

demandons nous à ta fraternité et au besoin lui prescrivons nous de faire réintégrer immédiatement et sans admettre aucun délai, dans l'endroit où il était auparavant, le corps de ce très saint homme qui a été enlevé par l'évêque de Châlons et, ce qui est plus triste encore, qui a été lacéré comme un butin ordinaire par les mains sanglantes de soldats armés. De la part des bienheureux apôtres Pierre et Paul, nous t'ordonnons également, ainsi qu'il est juste et ainsi qu'il convient à ton magistère, de faire réparer les maisons renversées et de remettre l'église en possession des biens qui lui ont été enlevés. Si l'évêque refuse d'obtempérer à notre sentence et à tes justes prescriptions, en vertu de l'autorité de saint-Pierre, prends en main la verge du commandement et frappe-le avec la dernière rigueur [1].»

» Alexandre évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à Gervais archevêque de Reims, salut et bénédiction apostolique.

« Quoique, dans l'affaire de l'Eglise de Chartres, tu aie fait preuve d'une négligence coupable, ne tenant pas assez compte des ordres du siège apostolique et ne te souvenant plus de ton zèle antérieur, néanmoins comme la moisson est grande et que les ouvriers sont peu nombreux, nous invitons ta prudence à traiter, d'accord avec nous, quelques affaires ecclésiastiques qui nous ont été soumises. Le porteur de cette lettre nous ayant fait connaître sa lamentable infortune, nous lui avons, comme nous le devions, témoigné notre compassion. Il nous a en effet, raconté qu'on lui avait enlevé son abbaye pour la donner à un simoniaque et qu'il n'avait pu ensuite, en aucune façon, se faire rendre justice.

« Il nous a également remis des lettres du monastère de Blandin, portant qu'un certain Evérelmus s'était emparé de ce monastère d'une manière simoniaque, en avait chassé les moines et dissipé tous les biens. Sa vie n'avait été qu'une série inouïe d'adultères et de crimes. Nous demandons par conséquent à ta charité de voir ces deux intrus et, si les choses sont comme elles nous ont été dites,

[1] Jaffe : *Reg. Pontif.* N° 4607. — Migne : t. 146, p. 1320. — Il s'agit de l'antique abbaye de Saint-Menge ou Saint-Memmie-lez-Châlons-sur-Marne ; l'évêque qui s'était conduit d'une manière si brutale à l'égard de l'abbaye était Roger III, évêque de Châlons-sur-Marne, de 1066 au mois de décembre 1093. Roger III résista pendant longtemps au saint-siège et plus tard Grégoire VII eut, à plusieurs reprises, à sévir vigoureusement contre lui.

de ne plus permettre de telles énormités dans le saint lieu. Si ces susdits intrus méprisent les règles canoniques, s'ils refusent de rendre les monastères à ceux à qui ils doivent les remettre, alors, en vertu de notre autorité apostolique, tu les excommunieras eux et tous leurs complices. »[1]

Voici probablement la dernière des lettres adressées par Alexandre II à l'archevêque Gervais et parvenues jusqu'à nous ; elle montre que le tenace et autoritaire prélat, malgré ses protestations de soumission et de dévouement vis-à-vis du saint-siège, avait en réalité teun bien peu de compte des admonestations et des ordres du pape. Il n'était pas venu à Rome et ses démêlés avec ses deux clercs Manassès et Amalric duraient toujours. Il est probable que Grégoire VII aurait eu, avec raison, moins de longanimité qu'Alexandre II.

« Alexandre évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à Gervais archevêque de Reims, au frère très cher, salut et bénédiction apostolique.

«... Nous avons reçu et lu avec attention les lettres de votre sainteté ; elles contenaient l'exposé du différend qui existe entre vous et vos clercs M. et A., ainsi que le récit des torts que les comtes M. et R. ont fait à votre église et aux chanoines. Tu nous déclares ensuite être tout disposé à démontrer ton bon droit par devant nos légats, ou bien à consentir à une satisfaction équitable ; dans les deux cas à terminer cette affaire. Nous ne saurions donc trop engager ta charité à réunir tes suffragants, sans excepter l'évêque de Laon que nous avions délégué dans cette question, et à prendre, par devant nos légats, P. bibliothécaire de la sainte église romaine, et P. cardinal prêtre s'ils peuvent être présents, à prendre une décision dont la justice coupe court à toute réclamation ultérieure. Ceux qui sont venus prier près du très saint corps du bienheureux Pierre, c'est-à-dire qui sont venus chercher un appui là où

[1] Des deux monastères envahis par des abbés simoniaques, la lettre pontificale n'indique que le Blandinense cœnobium ; peut-être s'agit-il de l'abbaye de Blandin-Saint-Pierre, située à Gand. JAFFE : *Reg. Pontif.* N° 4608. — MIGNE : t. 146, p. 1321.

l'appui de la chrétienté toute entière, doivent sentir les effets de cette protection sans que cela puisse exciter votre colère; car si nous venons avec bienveillance au secours de notre prochain, Dieu aura aussi égard aux demandes que nous lui adresserons. Il faut donc, frère bien aimé, que toutes ces questions soient résolues, lorsque, avec le secours de Dieu, tu te rendras au synode auquel tu es convoqué pour venir en aide à la sainte église, tu pourras ainsi dans cette réunion te consacrer exclusivement au service de ta mère, la sainte église universelle, être pour elle un prudent conseiller et un courageux défenseur contre ses ennemis. Quant aux comtes qui sont en opposition avec ton église, nous leur avons écrit de nouveau ou de réparer par une satisfaction complète et par devant nos légats, les maux qu'ils ont faits à ton église, ou de venir, toute affaire cessante, à notre synode pour y rendre compte de leur conduite. S'ils refuseut d'obéir, nous verrons ce qu'il y a à faire et nous saurons remplir notre devoir. Nous recommandons une fois de plus nos légats à ta bienveillance et nous ne doutons pas que ta fraternité ne les traite d'une manière bienveillante [1]. »

L'archevêque Gervais mourut en juillet 1067 ; aussitôt après sa mort, rapporte une curieuse et malicieuse légende, une troupe de démons arriva en toute hâte pour emporter en enfer l'âme de l'archevêque, mais, en même temps, arrivèrent saint Denis et saint Nicaise et ils attaquèrent les démons pour leur arracher leur proie. Le zèle de saint Denis et de saint Nicaise en faveur de Gervais venait de ce que le défunt leur avait fait élever à Reims de très belles églises. La lutte se poursuivit à travers les airs, les démons ne voulant pas céder et les saints persistant à ne pas abandonner la pauvre âme à la damnation éternelle. Les cris des démons étaient si terribles qu'un ermite de l'Italie du sud qui passait la nuit en prières, les entendit et sortit épouvanté pour voir ce qui se passait. Une révélation, lui fit comprendre la signification de ce combat et il fut témoin

[1] Jaffe : *Reg. Pontif.* N° 4627. — Migne : t. 146, p. 1322.

de la victoire des deux saints qui finirent par emporter de haute lutte l'âme de l'archevêque Gervais. Le lendemain, un pélerin du Mans se rendant au sanctuaire de saint-Michel sur le Monte-Gargano, rendit visite à l'ermite et celui-ci lui demanda s'il connaissait Gervais, archevêque de Reims ; le pèlerin répondit qu'il avait été à son service et qu'il l'avait laissé bien portant lors de son départ pour l'Italie. L'ermite lui apprit alors que l'archevêque venait de mourir et il lui raconta la scène à laquelle il avait assisté. Revenu en France, le pélérin ayant su que l'archevêque était mort en effet à cette date, ne manqua pas de raconter ce que l'ermite lui avait appris [1].

Que de biographies et de pompeuses oraisons funèbres en disent moins sur leur héros que cette piquante fantaisie d'un obscur chroniqueur !

§ IV.

PROVINCE DE TOURS

La province ecclésiastique de Tours ne comptait pas moins de douze diocèses, l'archevêché de Tours et les évêchés d'Angers, de saint-Brieuc, du Mans, de Quimper, de Dol, de saint-Paul de Léon, de saint-Malo, de Nantes, de Rennes, de Tréguier et de Vannes. Il est vrai qu'avec une tenacité toute bretonne, les évêques et le clergé de l'Armorique, à l'exception peut-être du diocèse de Rennes,

[1] *Histoire de la ville, Cité et Université de Reims*, par D. Marlot, t. III, p. 166. Reims, Jacquet, 1849, in-4. Dans le Marlot latin cette légende se trouve tome II, p. 129. — Cette légende, comme le dit D. Marlot, est imitée de celle qui a trait au roi Dagobert. Saint Denis, saint Maurice et saint Martin enlèvent Dagobert au diable, ici ce sont saint Denis et saint Nicaise qui rendent le même service à Gervais. Les Rémois furent si peu offusqués de ce récit qu'ils le représentèrent sur le vitrail du trésor de Saint-Nicaise. Marlot, *ibid.*, p. 167.

s'obstinaient à ne pas vouloir reconnaître l'archevêque de Tours pour leur métropolitain ; de là, pendant de longues années, les prétentions des évêques de Dol au titre et aux droits d'archevêque et de métropolitain de la Bretagne. Léon IX, nous l'avons vu, condamna à son tour ces tentatives d'autonomie provinciale religieuse mais il ne fut pas plus heureux que ses prédécesseurs, pour mettre fin au débat [1]. L'histoire du pontificat de Grégoire VII montre avec trop d'évidence que bien des abus, bien des défaillances morales se dissimulaient derrière ces revendications ecclésiastico-géographiques.

Barthélémy était depuis 1052 archevêque de Tours et son pontificat dura 15 ans, sa mort ayant eu lieu en 1067 [2].

Lors de l'avènement d'Alexandre II, il lui écrivit pour le féliciter de son élévation la lettre suivante :

« Au seigneur et père, au pontife du siège de Rome, à Alexandre, Barthélemy archevêque de l'église de Tours, présente les hommages dûs à ta haute paternité.

« Un clerc de notre église étant sur le point de se rendre au tombeau du bienheureux Pierre, j'ai saisi cette occasion pour offrir à ta sublime paternité l'expression de mon profond dévouement. O excellent père, fasse la bonté divine que tu sois pour nous une joie sans mélange, deviens une flèche dans la main du Tout puissant, toi qui as souffert la persécution. Sois, autant que possible, digne de Dieu dans le gouvernement de l'Eglise que tu viens d'inaugurer. Tu as été sauvé du nombre de ceux qui descendent dans l'abîme, qui entassent iniquité sur iniquité ; que le Seigneur te faisant maintenant marcher de vertu en vertu, dirige ton attention sur nous qui sommes préparés pour la lutte [3]. »

[1] Cf. *supra* Tome I, chap. III, p. 157.

[2] Nous verrons plus loin qu'il n'est guère possible d'indiquer d'une manière très précise si Barthélémy est mort en 1067 ou 1068.

[3] *Berengarius Turonensis* von Sudendorf, p. 219. — Voyez aussi l. c., p. 138 sqq, le commentaire dont Sudendorf fait précéder cette lettre.

Ce sont surtout les rapports que Barthélemy a eus avec Bérenger qui ont fait surnager le nom de cet archevêque dans l'histoire de l'Église, car Bérenger est incontestablement le personnage, non pas le plus intéressant, mais le plus important de la province de Tours pendant la seconde moitié du onzième siècle.

Qu'était devenu l'hérésiarque après sa condamation au synode de Rome, le 13 avril 1059 ?. Lanfranc avait de bonnes raisons pour lui dire qu'à ce synode, son corps seul s'était incliné pour brûler, sur l'ordre de l'assemblée, ses écrits condamnés mais que son âme n'avait rien perdu de son inflexible orgueil [1]. Lanfranc savait en effet que, revenu dans les diocèses d'Angers et de Tours, Bérenger avait écrit un mémoire maintenant perdu et contenant l'exposé et la défense de ses principes sur l'Eucharistie. Les citations de cet ouvrage faites plus tard par Lanfranc pour les réfuter, permettent d'affirmer que Bérenger y accentuait la doctrine de l'impanation, laquelle conduisait logiquement à la négation de la présence réelle, et, en outre, qu'il y prenait vivement à partie le cardinal Humbert, auteur de la formule de rétraction qu'il avait dû signer [2]. S'il y avait eu dans ce mémoire quelque violente attaque contre la papauté, semblable à celles que Bérenger se permit plus tard, il est probable que Lanfranc n'aurait pas manqué de les citer ; comme il n'en fait rien, on peut, je crois, en conclure que Bérenger s'est montré plus modéré dans cet écrit ; il aura fait taire pendant quelque temps, ses colères et ses rancunes contre Léon IX et contre Nicolas II.

[1] Tu quoque inclinato corpore, sed non humiliato corde, ignem accendisti, librosque perversi dogmatis, in medio sancti concilii in eum conjecisti. LANFRANCI *Liber de corpore et sanguine Domini* dans MIGNE, t. 150, p. 409.

[2] Voyez plus loin, la réfutation de cet écrit par Lanfranc.

Il se peut que, même après la condamnation portée par le synode romain, la doctrine de Bérenger ait encore recruté des adhérents [1] mais elle continua à soulever d'énergiques protestations; ainsi en 1062, un certain Geoffroy Martin, compatriote de Bérenger, s'éleva contre lui et défendit la présence réelle contre l'erreur de l'impanation. Pour mettre fin à cette opposition, Bérenger écrivit la lettre suivante à son protecteur et ami, Eusèbe Bruno, évêque d'Angers.

« Au vénérable évêque d'Angers et son seigneur, Bérenger présente l'expression des hommages et du dévouement qui sont dûs à un père.

« Des témoins auriculaires m'assurent que Geoffroy Martin, soutenu par l'opinion publique et ayant à sa disposition de grandes sommes d'argent, professe les insanités et les inepties de Lanfranc contre la doctrine de l'Évangile et des apôtres ; doctrine si évidente, si constante pour quiconque ne préfère pas les ténèbres à la lumière, pour quiconque ne préfère pas être dans les ténèbres plutôt que dans la

1 Un certain Gozéchinus, écrivant à son ancien et cher disciple Vaucher et se plaignant de ce que tout allait de mal en pis, attribue à la diffusion de l'hérésie de Bérenger une partie des malheurs qu'il déplore. C'est de Mayence et vers l'année 1060 que Gozéchinus écrivait cette lettre qui témoigne du reste d'un sentiment littéraire remarquable; voici comment il s'exprime au sujet de Bérenger et de son enseignement : Et ne forte me putes in hujusmodi derogantis linguæ tela dirigere, et novorum, imo meliorum suggilla tionem invidiose texere non omnino credas verbis meis, crede potius occulis et auribus tuis. Vide, si placet, quam sanæ doctrinæ, quam salubris disciplinæ theologi de Turonensi emergant academia, cui præsidet apostolus ille satanæ Berengarius. Vide, inquam, quam pestilentes, imo lethiferi scorpiones et reguli de cavernis erumpant totius nostri temporis Babyloniæ; qui hæresiarchæ sui musto ebrii et veneno delibuti, de sacris sacrilegas introducunt novitates quæstionum, ad nihil utiles, nisi ad subversionem audientium : quorum sermo ut cancer serpit; quia scientia, quæ inflat, non ædificacat, sed subvertit. Gozechini Scholastici *epistola ad Valcherum* dans Migne, t. 143, p. 900. — Gozéchinus ne s'exprimerait pas de cette manière si après avoir été condamné au synode romain de 1059, l'enseignement erroné de Bérenger n'avait pas recruté de nouveaux adhérents.

lumière, de telle sorte que les ténèbres ne peuvent comprendre la lumière, pour quiconque enfin rougit de dire au Seigneur son Dieu : « Retire-toi de nous, nous ne voulons pas de la science de tes voies. » Cette vérité : deux et deux font quatre n'est pas plus évidente que la vérité de cette doctrine. Par là aussi Geoffroy Martin se met en contradiction avec la protestation pleine de dignité et d'autorité que vous avez émise, dont j'ai gardé un fidèle souvenir et que j'ai consignée par écrit ; il a pu lui-même entendre cette protestation puisqu'il se trouvait dans la chapelle de la comtesse Hildegarde lorsque vous y étiez vous-même avec Hugo, archevêque de Besançon et ses clercs, avec l'évêque du Mans et les clercs du Mans et d'Angers dont j'ai gardé soigneusement les noms. Où veut-il en venir en s'agitant ainsi ? Quant à moi, au nom du Christ, par respect pour le Christ, par amour pour lui, je vous prie et je vous supplie, comme on supplie un père et un seigneur et autant que me le permet votre bienveillance paternelle et seigneuriale, de réprimer la témérité de ce Geoffroy Martin ou bien mettez-nous lui et moi en face d'un juge pour discuter sur le livre du bienheureux Ambroise, touchant les sacrements. Le sacrilège prétend en effet, et s'efforce de persuader aux autres que cette âme bienheureuse a émis des sentiments opposés à la doctrine de l'Évangile et des apôtres, opposés à la vérité qui a inspiré et l'Évangile et l'apôtre et que nous connaîtrons d'une manière intime durant l'éternité. Adieu [1]. »

[1] *Berengarius Turonensis* von Sudendorf, p. 219 sq. L'en tête de cette lettre dans le manuscrit édité par Sudendorf porte : Verendo Andegavorum episcopo domino suo F. B., quicquid obsequii, quicquid potest erga patrem devotionis. Évidemment cette F est une faute de copiste et a été mise pour un E, car la lettre a été certainement adressée à Eusèbe, évêque d'Angers. Depuis longtemps déjà, on connaît la réponse de l'évêque d'Angers dont nous donnons plus loin la traduction, et cette réponse s'adapte si bien à la présente lettre que le rapport existant entre les deux documents ne saurait être l'objet d'un doute. L'évêque va même jusqu'à reproduire pour y répondre deux phrases de la présente lettre, prises l'une au commencement et l'autre à la fin de la lettre de Bérenger. On savait déjà par la *Chronicon Andegavense* (D. Bouquet, t. XI, p. 30), que le 4 avril 1062, Hugo, archevêque de Besançon, Eusèbe, évêque d'Angers, Vulgrin, évêque du Mans et Quiriacus, évêque de Nantes, s'étaient réunis à Angers pour consacrer l'église du nouveau monastère dédié au Sauveur et, on avait pensé que cette réunion était la même que celle dont parle Eusèbe d'Angers dans

La réponse d'Eusèbe ne fut pas telle que Bérenger l'avait espérée ; elle indique une modification profonde dans les idées du prélat, un retour vers l'orthodoxie et surtout une ferme volonté de ne plus se mêler à des discussions théologiques qui lui avaient déjà attiré bien des désagréments. Les raisons qu'Eusèbe donne dans sa lettre pour expliquer son changement témoignent en faveur de sa sincérité, il ne faut cependant pas oublier que, le 16 novembre 1060, était mort le comte d'Anjou, Geoffroi Martel, qui pendant longtemps avait été pour Bérenger un protecteur dévoué. Geoffroi Martel mourut sans enfants et par-

sa réponse à la présente lettre de Bérenger (D. Bouquet, t. XI, p. 524 et 529). Les détails que donne Bérenger prouvent que cette supposition était fondée puisqu'il indique et les mêmes évêques et le même lieu de réunion. Seulement, on croyait que l'assemblée s'était tenue dans l'église même du monastère du Sauveur tandis que Bérenger désigne la chapelle de la comtesse Hildegarde. Cette comtesse Hildegarde, fille de Lancelin de Baugency, était mariée à Foulque d'Anjou, le neveu de Geoffroy le Barbu. La lettre de Bérenger a donc été écrite après le 4 avril 1062 puisqu'il parle de la réunion tenue à cette date ; d'un autre côté, comme Vulgrin, évêque du Mans, est mort très probablement le 10 mai 1066, au plus tard en 1067, Bérenger a dû écrire sa lettre avant cette époque puisqu'il invoque le témoignage de Vulgrin encore vivant. C'est donc entre le 4 avril 1062 et le 10 mai 1066 qu'il faut placer la rédaction de ce document. L'évêque d'Angers a-t-il eu dans l'assemblée tenue dans sa ville épiscopale l'attitude peu orthodoxe que lui prête Bérenger ? L'évêque le nie formellement dans sa réponse et comme, au 4 avril 1062, Geoffroi Martel était déjà mort et que l'évolution d'Eusèbe vers l'orthodoxie se fait sentir après la mort du redoutable protecteur de Bérenger, il est bien probable que l'évêque est dans le vrai en donnant ce démenti à l'hérésiarque. Il était un peu dans le caractère de Bérenger de prendre ses désirs pour des réalités et ces illusions lui ont parfois valu de dures expériences. — Quant à la rectitude de la foi de Hugo, archevêque de Besançon, elle était au-dessus de tout soupçon, Bérenger ne pouvait l'incriminer, on ne s'explique donc pas comment il peut affecter d'être sorti vainqueur et triomphant de la réunion à la chapelle de la comtesse Hildegarde. On a cherché quel était le Geoffroi Martin à qui Bérenger voudrait imposer silence ou du moins avec lequel il voudrait discuter, mais nous ne savons sur lui que ce que l'hérésiarque et l'évêque d'Angers en disent.

tagea ses états entre ses deux neveux Geoffroi le Barbu qui reçut pour sa part l'Anjou et le pays de Saintes et Foulques Rechin qui eut pour sa part la Touraine et Château-Landon.

Bérenger perdit beaucoup en perdant Geoffroi Martel car au lieu d'avoir pour lui les sentiments de son oncle, Geoffroi le Barbu ne cessa, pendant plusieurs années, de le poursuivre de sa haine, et, comme nous le verrons, le mit dans l'impossibilité de remplir les obligations de sa charge d'archidiacre d'Angers. L'évolution d'Eusèbe vers l'orthodoxie catholique ayant coïncidé avec l'avènement de Geoffroi le Barbu au gouvernement de l'Anjou et de la Touraine, quelques historiens ont insinué que les convictions théologiques de l'évêque d'Angers avaient pu subir le contre-coup de ces changements politiques. Voici la lettre du prélat[1] :

« Au frère sincèrement aimé, à mon confrère dans le sacerdoce, à Bérenger, Eusèbe, salut.

« Vous m'écrivez avoir appris par des témoins dignes de foi que Geoffroy Martin, soutenu par l'opinion publique et ayant à sa disposition de grandes sommes d'argent, professe les insanités et les inepties de Lanfranc, et vous insistez pour être mis, vous et lui, en présence d'un juge et pour discuter en prenant pour sujet de discussion le livre du bienheureux Ambroise touchant les sacrements. Voici ma réponse, et, si vous voulez bien me le permettre, mon conseil touchant cette affaire. Je ne sais si c'est par amour pour la vérité ou pour acquérir de la renommée que cette question a été soulevée, Dieu seul le sait, mais, quoi qu'il en soit, après avoir agité la plus grande partie du monde romain, il est bien certain qu'en dernier lieu, elle nous a valu des reproches sans nom, aussi bien de la part de nos voisins que de personnes plus éloignées. Dans cette situation, mon humble avis et c'est aussi le sentiment de

[1] Voyez surtout Sudendorf, l. c., p. 145 au bas de la page ; dans son histoire de l'église de Tours : *Sancta et Metropolitana ecclesia Turonensis*, Augustæ Turonum, 1667, in-folio, p. 91. — Maan juge Eusèbe d'Angers à peu près dans le même sens que Sudendorf.

de personnes plus savantes et meilleures que moi, a été de suivre comme réponse cette ligne de conduite, c'est-à-dire de ne m'éloigner en aucune façon de la vérité, de ne blesser en rien, de ne pas scandaliser ceux qui se sont déjà émus et qui par leur dignité et leur science sont les plus élevés dans l'église universelle. Agir autrement serait porter atteinte à la foi des humbles, sans arriver à convaincre les fastueux savants.

« Laissant donc là toute discussion, ne voulant plus rien savoir de ces bruyants petits cours d'eau, nous avons jugé qu'il nous était indispensable de puiser à la source même de la vérité qui nous donne avec tant d'abondance des eaux d'une incomparable salubrité et de présenter ces eaux à tous ceux qui voudraient étancher leur soif; voici ce que nous trouvons à la source même :

« La veille de sa passion, le seigneur Jésus prenant du pain dans ses mains saintes et vénérables, leva les yeux au ciel et le bénit, le rompit et le donna à ses disciples en disant: prenez et mangez en tous car ceci est mon corps. Ayant de même pris le précieux calice, il rendit grâces, le bénit et le donna à ses disciples en leur disant: prenez et buvez-en tous car c'est là le calice de mon sang, le sang du Testament, nouveau et éternel mystère de foi, qui sera répandu pour vous et pour beaucoup, afin d'obtenir la rémission des péchés, Chaque fois que vous ferez ces choses faites les en mémoire de moi. » Nous croyons donc et nous confessons que, le prêtre ayant prononcé ces paroles à la consécration, le pain est après la consécration, par la vertu et l'effet de ce Verbe par lequel tout a été fait, le corps véritable du Christ et de même le vin son sang véritable. Si quelqu'un nous demande comment cela peut se faire, nous repondrons, que ce n'est pas selon l'ordre de la nature, mais selon la toute-puissance de Dieu. Dieu a fait cela et tout ce qu'il a voulu dans le ciel et sur la terre, dans la mer et dans la profondeur des abîmes. Une parole humaine quelque diserte qu'elle soit ne pourra jamais expliquer comment,en suivant l'ordre de la nature, le Verbe Dieu qui dès le commencement était avec Dieu, a pu être conçu par une vierge et en vertu de l'opération du Saint-Esprit, de même, comment après la résurrection le vrai corps du seigneur Jésus a pénétré, quoique les portes fussent fermées, dans le lieu où les disciples étaient réunis et a été touché par eux, et cependant ils est nécessaire de croire très fermement et très fidèlement que ces choses ont réellement eu lieu en vertu de la toute-puissance de Dieu. Si quelqu'un nous demande quel a été sur ce point le sentiment de nos pères et de nos docteurs et quels écrits ils ont laissés sur cette

question, nous le renvoyons à leurs livres, s'il est capable de les comprendre, et nous lui disons de les lire avec soin, de les interpréter avec des intentions pures et de faire choix de ce qui lui paraît s'accommoder le mieux avec la vérité de l'Evangile, et cela sans oublier de rendre grâce à Dieu et sans perdre de vue la charité fraternelle. Nous ne méprisons les écrits des pères mais, en les lisant, nous ne jouissons pas de la même sécurité que lorsque nous lisons l'Evangile ; eux-mêmes en composant leurs travaux se rendaient compte de cette difference et ne l'ont jamais condamnée.

« Sans manquer au respect que nous devons aux pères, nous ne mettons donc pas leurs écrits à contribution dans une question si importante, il pourrait nous arriver de citer un passage mal copié, ou bien que, nous n'aurions pas assez étudié, et alors nous serions, ce que nous cherchons à éviter pardessus tout, un cause de scandale. Puisque celui qui scandalise même l'un des plus petits dans le Christ mérite qu'on lui suspende au cou une meule de moulin et qu'on le précipite au fond de la mer, nous avons grandement raison de craindre d'être pour l'Eglise entière une cause de scandale ; avec cette discrétion et cette prudence nous ne courons aucun danger; nous bornant aux paroles du Christ qui ont été citées plus haut, et nous établissant solidement dans la paix du Christ, nous interprétons ces paroles avec un sens droit où nous les comprenons dans le sens où les comprennent plusieurs personnes qui nous sont supérieures et nous y adhérons avec la fermeté de notre sainte foi. C'est par une attitude de ce genre que fut apaisée la querelle qui s'éleva à Tours, en présence du seigneur Gervais, alors captif ; il en a été de même lors du tumulte qui se produisit dans cette même ville durant l'audience accordée par le seigneur Eldebran ; si nous avons du satisfaire dans la petite chapelle mentionnée par votre lettre, aux exigences de notre prince, nous le devons à cette franche et véridique profession de foi ; la peste qui se ravivait, qui sous l'influence de je ne sais quels hommes dépravés, relevait la tête, fut ainsi vaincue de par l'autorité du seigneur archevêque de Besançon et des savants présents à la réunion [1]. Et maintenant, sachez bien

[1] La lettre de l'évêque d'Angers a été publiée dès 1617 par Médran dans les notes de l'ouvrage suivant : *S. Aurelii Augustini Hipponensis episcopi contra secundam Juliani responsionem operis imperfecti libri duo*. Lutetiæ Parisiorum. Dans son livre : *Vita, hæresis et pœnitentia Berengarii Andegavensis archidiaconi*. Andegavi, 1656, in-4 ; Fr. de Roye n'a reproduit le texte de la lettre de l'évêque d'Angers déjà donné

que pour une discussion ou une controverse sur ce même sujet, jamais au grand jamais, je ne chercherai, je ne procurerai, je ne réunirai des accusateurs, ou des défenseurs, ou des témoins, ou des juges, ou des plaideurs ou des auditeurs.

Si l'on me demandait mon consentement pour tenir une réunion publique où l'on agiterait cette question, je ne le donnerais jamais : dans le cas où l'on viendrait me trouver avec une intention de ce genre, je saurais bien mettre mon humble personne à l'abri de toute importunité ; si l'on insistait je refuserais toute audience, je n'hésiterais pas enfin à excommunier ceux que rien ne pourrait décourager. Par trois fois en effet, notre province s'est prononcée et a pris ses conclusions sur cette question et une sentence du

par Ménard qu'en lui faisant subir quelques modifications fantaisistes ; ainsi voici d'après Ménard, le texte latin du passage de la lettre que nous venons de traduire : Hoc concilio querimonia, que in presentia Domni Gervasii tunc capti apud Turonum emersit, sedata est; hoc concilio eodem tumultus, qui in audientia Domni Ebblebranni in eodem civitate efferbuit, sopitus est ; hac veridica confessione exactioni principis hujus nostri in capellula, cujus in vestra epistola mentionem fecistir, satisfactum est et redinina pestis, que, nescio quorum improbitate exagitata, caput extulerat, Domni Bisonticensis archiepiscopi et eruditorum, qui affuerunt, virorum auctoritate calcata est. — Évidemment dans ce texte de Ménard il faut lire deux fois *consilio* au lieu de *concilio*, de Roy a eu raison d'adopter cette variante mais il s'est complètement mépris en insérant dans son texte « Domini Geraldi tunc legati » au lieu de « Gervasii tunc capti. » De Roye, ignorant que Gervais, évêque du Mans, et captif de Geoffroi Martel, avait quoique prisonnier assisté à Tours à un synode, et lisant d'un autre côté dans la *Chronicon Maleacense* ou *Sancti Maxentii* qu'un légat du pape nommé Geraldus ou Gerardus, ou Girardus avait tenu en 1075 à Poitiers, un synode contre Bérenger (Dom Bouquet, t. XII, p. 401), avait cru devoir modifier le texte fourni par Ménard et remplacer ce Gervais prisonnier par le légat Géraud. Cette première erreur lui en a fait commettre deux autres : Gérald n'étant venu en France pour l'affaire de Bérenger que durant le pontificat de Grégoire VII en 1075 (1074), de Roye déclarait la lettre de l'évêque d'Angers postérieure à cette date, enfin il faisait gratuitement tenir un synode à Tours par ce même légat Géraud, sans compter celui qu'il avait tenu à Poitiers. Au lieu de remonter au texte primitif, à celui donné par Ménard et qui coupait court à ces fausses suppositions, divers historiens, par exemple Mabillon et les auteurs de l'histoire littéraire ont partagé en les modifiant quelque peu les errements de de Roye.

synode du siège Apostolique l'a, en quatrième lieu, définitivement tranchée. Adieu, Eusèbe[1]. »

Au lieu de diminuer avec le temps, l'aversion de Geoffroi le Barbu contre Béranger se traduisit par une telle persécution que celui-ci ne pouvait plus venir à Angers pour y remplir les devoirs de sa charge ; dans cette extrémité, l'hérésiarque aux abois chercha un protecteur capable de lui venir en aide.

Mais où trouver un tel protecteur? Il ne fallait songer ni au roi de France qui atteignait à peine l'âge de sa majorité ni au duc de Normandie, occupé à conquérir l'Angleterre ; d'un autre côté, Eusèbe d'Angers s'était éloigné de lui et du reste ce prélat ainsi que Barthélémy, archevêque de Tours, avaient déjà assez à faire pour prémunir leurs propres églises contre les violences de ce même Geoffroi le Barbu.

Sans se laisser décourager, Béranger prit alors une détermination qui fait plus d'honneur à sa souplesse qu'à sa sincérité ; il écrivit la lettre suivante à Étienne, cardinal de l'Église romaine, l'un des personnages les plus considérables de la cour pontificale, celui que nous avons vu déja plusieurs fois, chargé par le saint-siège d'importantes missions en divers pays. La lettre, il faut bien l'avouer, manque de franchise pour ne pas dire davantage. Après la conférence tenue en 1062 dans la chapelle de la comtesse Hildegarde après la lettre qu'Eusèbe d'Angers lui avait écrite, comment Bérenger ose-t-il prétendre que les évêques d'Angers et du Mans partagent ses idées mais

[1] Migne, t. 147, p. 1201 sqq. — Migne a reproduit le texte de F. de Roye, par conséquent la fausse leçon de Domini Geraldi tunc legati; il y a également quelques autres fautes dans ce texte si on le compare à celui donné par Ménard mais ces fautes sont de moindre importance et sans portée au point de vue historique.

n'osent pas se prononcer en sa faveur. Que penser aussi de l'hommage de ce profond dévouement présenté par Bérenger à Alexandre II dont il allait bientôt insulter, de la façon la plus abominable, les vénérables prédécesseurs Léon IX et Nicolas II, dans le *Liber posterior de sacra cœna?* N'était-ce pas une duperie?

« Au seigneur Etienne, sincèrement aimé dans le Seigneur des seigneurs, Bérenger,

« Lorsque je me suis préoccupé de faire connaître à quelqu'un à Rome ce qui me concernait, l'énergie dont vous avez fait preuve e dont j'ai pu me convaincre, m'est revenue à la pensée. A cause de la bienveillance que vous m'avez témoignée, je tiens donc à vous informer que la haine du comte a mis à néant tout ce que la munificence de Dieu m'avait accordé à Angers ; je suis clerc et archidiacre de cette église et depuis plusieurs années déjà, le comte m'empêche d'y mettre les pieds et d'y remplir les devoirs de ma charge. Il serait inutile de vous borner à me répondre que vous m'envoyez vos condoléances et que, dans la persécution dont je suis la victime, il me reste à en appeler à la dignité et à la sublimité de l'église romaine. Un proverbe bien connu dit : c'est dans la nécessité que l'on peut apprécier la valeur d'un ami ou d'un médecin. Voici pourquoi je cite ce proverbe : Je voudrais que vous me rendiez un service beaucoup plus grand que tous ceux que vous avez pu me rendre, je voudrais que vous vous adressiez de ma part à l'Apostolique (au pape) en lui présentant l'hommage de mon profond dévouement. Il m'a fait parvenir, non par des lettres, mais par l'intermédiaire de Rahard d'Orléans et par l'évêque de Nantes des salutations et la bénédiction apostolique. La clémence divine m'accorderait, grâce à vous, un immense bienfait, si vous pouviez m'obtenir des lettres de l'Apostolique (du pape) adressées à l'archevêque (de Tours) et aux évêques du Mans et d'Angers, leur prescrivant de me défendre contre l'audace des envieux, des insensés, des ignorants ; ces évêques dissimulent à peine le désir qu'ils ont de s'employer pour la vérité qu'ils connaissent maintenant. Nul n'est plus apte, plus capable et mieux désigné que vous pour me rendre ce bienfait ; si votre charité veut bien s'y employer ; je suis disposé à vous rendre de mon côté tous les services que vous pourriez attendre de moi. Ne vous laissez pas

effrayer, s'il y a quelque dépense à faire, je vous donnerai, si vous le désirez quatre fois plus que vous n'aurez déboursé. Le frère Rahard m'a en outre appris que le seigneur apostolique avait l'intention d'envoyer un de ses parents dans ce pays pour le faire instruire. S'il a toujours la même pensée, qu'il ne diffère pas de la réaliser, qu'il nous envoie ce parent et il n'aura pas plus à se préoccuper de son séjour auprès de nous que de son retour auprès de lui (de l'Apostolique) lorsqu'il l'ordonnera. »

On voit que Bérenger ne manque pas de confiance en lui ; il demande à faire l'éducation du parent du pape, il a déjà complètement oublié que l'église romaine a plusieurs fois condamné son enseignement comme hérétique; il est vrai qu'il s'est rétracté, mais le pape pouvait et devait se demander quelle était la valeur de cette rétractation et il

[1] Sudendorf : *Berengarius Turonensis*, p. 224 sq. L'en tête de la lettre de Bérenger porte : Domino St. in Domino Dominorum sinceritate dilecto, Ber. — Sudendorf croit et sa supposition paraît fondée, que cette suscription désigne Etienne, cardinal de la sainte église romaine, celui que nous avons vu déjà plusieurs fois, légat du saint-siège en divers pays. Les expressions dont se sert dans sa lettre l'archidiacre d'Angers : ne dedignemini, ne gravemini, humanitas vestra, strenuitas vestra prouvent que Bérenger écrit à un haut personnage de la cour romaine et il est persuadé que ce personnage a, auprès d'Alexandre II, un crédit considérable. Or, comme le dit Sudendorf, on n'a guère l'embarras du choix quand il s'agit d'un tel personnage de l'entourage d'Alexandre II et dont le nom commence par St ; on songe tout de suite au cardinal Étienne d'autant mieux qu'Étienne étant français de naissance n'avait quitté son pays que pour suivre à Rome le pape Léon IX. Venu en France comme légat de Nicolas II en 1060, il avait le 1er mars de cette année tenu un synode à Tours. On s'explique donc très bien que Bérenger ait eu des relations avec le cardinal Étienne et que dans son malheur, il ait imploré son appui. Nous allons voir en effet le cardinal Étienne intervenir contre Geoffroi le Barbu.

Si Sudendorf avait connu quelques documents concernant Bérenger et qui n'ont été découverts et publiés qu'après l'apparition de son livre, il n'aurait pas donné l'année 1073 comme date de la lettre de Bérenger au cardinal Étienne ; il est évident aujourd'hui que la lettre est antérieure à cette époque et doit être placée, à la fin de 1065 ou dans les commencements de 1066. C'est pour répondre à cet appel de Bérenger au saint-siège qu'Alexandre II écrivit, ainsi que Bérenger lui-même le

n'aurait pas fallu une enquête bien approfondie pour montrer que Bérenger professait toujours ses erreurs sur l'impanation.

Ce ne fut pas à Bérenger mais, comme le prouve la lettre suivante, ce fut à Lanfranc que le pape envoya son parent pour le faire instruire dans les letttres divines et humaines et nous savons que le futur archevêque de Cantorbéry s'acquitta de cette mission, à la grande satisfaction d'Alexandre II.

« Alexandre évêque, serviteur des serviteurs de Dieu à Lanfranc, que la grâce divine a orné de l'une et l'autre sagesse, salut et bénédiction apostolique,

« Nous rendons grâce au Dieu tout-puisssant qui te voyant très instruit de ce qui concerne la sagesse humaine t'a inspiré d étudier

demandait, à Barthélemy, archevêque de Tours, le priant de protéger l'archidiacre contre Geoffroi le Barbu. Or Barthélemy est mort en 1067, au plus tard en 1068. La réponse du pape étant donc antérieure à cette date, la lettre de Bérenger l'est également. Un autre fait permet de préciser davantage : Bérenger parle dans sa lettre de l'évêque du Mans comme étant vivant. Or Vulgrin, évêque du Mans depuis plusieurs années est, mort le 10 mai 1066 et son successeur Arnaud ne devint évêque du Mans qu'à la fin de 1067. Il ne saurait donc s'agir d'Arnaud dans la lettre de Bérenger, c'est de Vulgrin qu'il y est question, par conséquent la lettre est antérieure au mois de mai 1066. Comme l'archidiacre d'Angers affirme que la persécution dont il se plaint dure depuis plusieurs années, et, comme nous savons, d'un autre côté, que Geoffroi le Barbu est arrivé au pouvoir en 1060, lors de la mort de son oncle Geoffroy-Martel, on peut en conclure que la lettre susdite ne peut guère être placée avant 1065. A défaut des nouveaux documents qui rendent plus facile la chronologie de ces divers incidents, Sudendorf aurait dû cependant remarquer que la lettre toute entière de Bérenger est dirigée contre Geoffroi le Barbu, qui, ainsi que le reconnaît Sudendorf lui-même, disparut définitivement de la scène en 1068 pour passer en prison le reste de ses jours ; il aurait dû partir de là pour placer cette lettre avant 1068. Au lieu de cette solution si logique, Sudendorf suppose quoique aucun document ne confirme son hypothèse que Bérenger se plaint au cardinal Étienne non pas de Geoffroi le Barbu mais de Foulque Rechin, frère et successeur de Geoffroi le Barbu ; les documents que nous allons citer montrent que l'auteur du *Berengarius Turonensis* est tout à fait dans l'erreur sur ce point.

cette autre sagesse, c'est-à-dire la véritable, celle dont il est dit : « *Heureux l'homme qui a trouvé la sagesse et qui brille par la prudence* », Oui, il a droit à nos actions de grâce, Celui dont l'Esprit a fait de toi un maître dans cette double discipline, ton excellence ne le cède à personne pour ce qui concerne la première et en outre tes vertus te rendent à juste titre recommandable. La renommée de cette grâce précieuse s'est répandue partout ; de presque toutes les parties du monde on est accouru en foule pour admirer les flots de ton éloquence, aussi nous avons désiré que notre neveu que nous aimons comme nous-mêmes d'une affection vraiment paternelle, fut également et, comme il me le demande avec instance, un de tes auditeurs ; grâce à Dieu, il est instruit dans la grammmaire et n'est pas étranger à la dialectique. Si je suis satisfait de ce que tu auras fait pour lui dans la mesure de ta science et dans celle de tes vertus, sois assuré que ma reconnaissance récompensera avec libéralité ce double service. Fais moi savoir le plus promptement possible si je puis compter sur toi ». [1]

Les documents qui suivent et qui n'ont été connus et publiés que dans ces dernières années, montrent avec quelle paternelle sollicitude, avec quelle charité, Alexandre II répondit à l'appel fait au saint siège par Bérenger. Sans aller jusqu'à lui confier l'éducation de son neveu, le pape consentit à oublier les anciens errements de l'archidiacre d'Angers et, le croyant définitivement revenu à la

[1] C'est le P. Theiner qui dans ses *Disquisitiones criticae* (in-4, Romæ 1836, p. 206) a le premier publié cette lettre à Lanfranc, provenant d'un manuscrit de la Bibliothèque cottonienne à Londres-Claudius E. V.). Un passage d'une lettre de Lanfranc au pape Alexandre II montre que le pape lui envoya en effet son neveu et qu'il fut très content et de l'élève et du maître ; en 1070, Lanfranc ne voulant pas de l'archevêché de Cantorbéry que lui proposait Guillaume le Conquérant, écrivait à Alexandre II pour qu'il appuyât son refus et il lui disait : meminisse quidem debetis, nec tradi oblivioni oportet, quam benigne vestros consanguineos, aliosque a Roma scripta deferentes, in præfatis ad huc cœnobiis constitutus sœpe recepi, quam studiose eos pro captu meo, ingeniique ipsorum, tam in sacris, quam in sæcularibus litteris eruditi. — *Alexandro Lanfrancus*, t. I, p. 20 de LANFRANCI *Opera*, éd. GILLES. Oxford, 1844.

doctrine catholique sur le sacrement de l'autel, il prit sa défense contre Geoffroi le Barbu. Il écrit à Bérenger lui-même, à l'archevêque de Tours, à l'évêque d'Angers, surtout à Geoffroi le Barbu et, avec une touchante délicatesse, ne se permet aucune allusion au passé de l'archidiacre; il se borne à faire l'éloge de sa charité et ne craint pas de l'appeler son fils dans la foi catholique. Evidemment, Alexandre II ignorait que, même après sa condamnation au synode romain de 1059, Bérenger avait rédigé son *Liber prior de sacra Cœna* dans lequel il rééditait ses erreurs et il ne connaissait pas davantage sa lettre à l'évêque d'Angers au sujet de Geoffroi Martin. Plus tard, le saint siège, mieux informé, prit de nouvelles mesures pour couper court à l'obstination de l'archidiacre. Voici les lettres du pape en réponse à l'appel de Bérenger.

« Alexandre évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, au vénérable prêtre Bérenger, salut et bénédiction apostolique.

« Nous compâtissons, comme nous le devons à tes calamités et à tes malheurs, après avoir lu les lettres que ta dilection nous a envoyées. Si tu peux supporter avec sérénité une telle épreuve, la miséricorde de Dieu se manifestera à ton égard d'une façon très abondante, car notre bienheureux Rédempteur nous a fait cette réconfortante promesse : « *Bienheureux ceux qui souffrent persécution pour la justice, le royaume des cieux leur appartient* » [1].

« Alexandre évêque, serviteur des serviteurs de Dieu à Barthélemy, archevêque de Tours et à Eusèbe évêque d'Angers, salut et bénédiction apostolique.

« Il nous est revenu que sur les suggestions de quelques per-

[1] Cette lettre et les trois autres lettres qui suivent ont été publiées par Bishop dans le *Historisches Iahrbuch*, t. I, p. 273 (Münster 1880). Ces documents proviennent, d'après Bishop, d'un manuscrit Harley 3023 du British Museum; ce manuscrit contient encore d'autres documents que ceux publiés ici; comme le Codex porte sur la couverture : *S. Julianus*. Bishop se demande, sans oser l'affirmer, si ce manuscrit ne viendrait pas de l'abbaye de Saint-Julien de Tours.

sonnes ennemies de notre confrère, le prêtre Bérenger, Geoffroi comte d'Angers avait, sous prétexte de défendre la foi chrétienne, conçu contre lui une haine profonde ; il en résulte que, par crainte du comte, notre confrère n'ose pas remplir les devoirs de sa charge dans l'église d'Angers où il est archidiacre. Aussi, avons nous mandé à votre paternité qui nous est chère, de prescrire, en notre nom, au susdit comte de ne plus persécuter Bérenger pour un tel motif. Il n'a que faire de s'occuper des divins sacrements puisque le Seigneur a dit ses disciples : « il vous a été donné de connaître le mystère du royaume de Dieu, les autres ne le connaissent qu'en parabole [1]. »

« Alexandre, serviteur des serviteurs de Dieu, à Geoffroi, comte d'Angers, salut et bénédiction apostolique.

« Quoique tu aies déjà été plusieurs fois averti, je t'avertis une fois encore et avec une modération paternelle de ne plus persécuter le frère Bérenger, notre fils dans la foi catholique et de laisser en paix ce qui lui appartient. Qu'il puisse, grâce à toi, se procurer en toute liberté, ce dont il a besoin, vaquer à ses affaires et remplir ses fonctions. Par amour pour nous, sois, pour lui un aide et un protecteur. N'aies pas la présomption de me refuser sur ce point l'obéissance qu'un fils doit à son père. Si tu te permettais d'agir ainsi, ce n'est plus un moniteur mais un adversaire que tu aurais en moi et l'anathême serait la juste punition de ton obstination coupable. Reçois mes vœux si tu es décidé à obéir ; sinon, c'est l'anathême qui t'est réservé [2]. » .

« Alexandre, serviteur des serviteurs de Dieu, à notre très cher fils Geoffroi, comte des Angevins, salut et bénédiction apostolique.

« Tu fais si peu de cas de l'autorité du bienheureux Pierre et de

[1] Le pape n'ayant pas joint le nom de Vulgrin, évêque du Mans à ceux de Barthelemy, archevêque de Tours et d'Eusèbe, évêque d'Angers, quoique Bérenger eut demandé dans sa lettre au cardinal Étienne, l'appui de ces trois prélats, il se pourrait que Vulgrin fut mort dans le temps qui s'est écoulé entre sa lettre à Étienne et la réponse du pape. Cette réponse serait alors de 1066, puisque Vulgrin, ainsi qu'il a déjà été dit, est mort au mois de mai 1066.

[2] Cette lettre est antérieure ainsi que les deux précédentes, à la mission que le cardinal Étienne vint sur ces entrefaites remplir en Anjou

la nôtre que tu persistes encore à désobéir à notre légat ; aussi ta conduite, notre cher fils, est-elle pour nous un grand sujet d'étonnement. En effet, nous t'avons mandé et nous t'avons prescrit, au nom du bienheureux Pierre, de cesser de persécuter Bérenger ; des hommes respectables nous ont donné sur sa vie des renseignements d'où il résulte qu'il a une véritable charité ; il fait l'aumône avec une telle libéralité et une telle persévérance qu'il serait difficile de trouver un évêque qui l'égale sur ce point. Nous t'ordonnons donc de ne plus l'inquiéter, respecte l'honneur de la sainte église romaine, incline toi devant sa décision, fais qu'il puisse heureusement parvenir au port du salut. Adieu [1]. »

Si Geoffroi le Barbu s'était borné à persécuter Bérenger, on pourrait alléguer qu'il s'est laissé entraîner par son zèle pour l'orthodoxie, quoique Alexandre II lui fit remarquer, avec un grand sens, que les laïques n'avaient pas qualité pour approuver ou condamner une doctrine touchant la théologie ; mais, comme le prouve avec évidence la lettre suivante, Geoffroi le Barbu n'était en réalité qu'un tyran, aussi acerbe, aussi impitoyable pour les fidèles que pour les hérétiques, ruinant l'abbaye de Marmoutiers, le célèbre *Majus-Monasterium* et toute l'église de Tours avec le même acharnement qu'il mettait à poursuivre Bérenger. Le malheureux archevêque de Tours, n'espérant rien du roi de France, quoique celui-ci fut, de même que ses prédécesseurs, abbé du Majus-Monasterium, chercha auprès du saint siège une protection contre celui qu'il appelle « un Néron contemporain, un ange de Satan » et il écrivit en ces termes à Alexandre II.

et en Touraine et dont nous allons bientôt parler. Le pape n'avait donc pas voulu attendre pour répondre à Bérenger et pour venir à son aide, le départ de son légat.

[1] Pour comprendre ce que dit Alexandre II de la désobéissance obstinée de Geoffroi le Barbu au légat du saint-siège, voyez plus loin le récit de la légation du cardinal Étienne en France et son intervention dans les affaires de Geoffroi le Barbu.

« Au seigneur et père A(lexandre), pontife du siège romain, B(arthélemy), archevêque de Tours présente tous ses hommages dignes de lui et du Seigneur. Il nous serait facile d'écrire le récit des persécutions et des injustices que l'église, à la tête de laquelle Dieu m'a placé malgré mon indignité, a eu déjà à souffrir de la part de ses comtes; mais, au milieu de vos grandes occupations, peut-être auriez vous quelque peine à en prendre connaissance. Je laisse donc là le passé, et me borne à entretenir votre autorité souveraine de cet ange de Satan qui affecte de se transfigurer en ange dn lumière, je veux dire de Geoffroi, notre comte actuel, Ce Néron contemporain, surpassant en impiété tous les comtes ses prédécesseurs, fait songer à cette parole que le Seigneur dit à Juda : « Auprès de toi, tes sœurs Sodome et Gomorre sont justifiées. » Quoiqu'il eut la jouissance des biens appartenant à mon église, quoi qu'il fut mon fils puisque je suis son évêque, il a dissipé tous mes biens et ceux de l'église, il a renversé ma maison et les maisons des chanoines et nous a chassés de la ville. Pourquoi a-t-il agi ainsi ? Ce serait abuser de votre temps que de vous l'expliquer : dans cette lettre où je parle comme un fils à un père, comme un chrétien à un chrétien, je me borne à declarer qu'il a agi en tout cela avec une souveraine injustice. Voici cependant quelques détails : Vous m'aviez prescrit, en vertu de votre autorité, de me conformer exactement aux prescriptions ecclésiastiques pour la nomination de l'évêque du Mans ; aussitôt il a employé les menaces, et a fait peuve d'une audace incroyable pour me décider à ne pas vous obéir, mais, au contraire, à me soumettre sans raison et d'une manière insensée à ses ordres, et cela, au mépris de tous les droits, car rien ne l'autorise à exercer quelque pression sur les archevêques de Tours. A Orléans, à la cour du roi et en présence du comte lui-même, j'ai dénoncé cette audace dans l'assemblée des évêques de France. Les évêques et les laïques, présents à la réunion, essayèrent en vain de lui faire entendre raison, ils ne purent y parvenir; ils lui défendirent alors, en vertu de l'autorite royale, de me causer quelque préjudice par la raison que ce serait une injure ponr le roi lui-même, puisque j'étais l'archevêque du roi ; il n'en persista pas moins dans son orgueilleuse témerité. Mécontent de la décision prise par l'assemblée, mécontent en outre parce que, conformément à vos avis, j'avais voulu l'empêcher de poursuivre et de persécuter Bérenger, enfin pour d'autres raisons qu'il serait trop long d'énumérer, il recommença, avec plus d'ardeur que jamais, à me tourmenter moi, les miens et mon église ; je ne pou-

vais certes m'attendre à rien de pareil de la part d'un homme qu'un lien de vassalité rattache à mon église. Les évêques de France et moi nous l'avons donc excommunié et nous demandons avec supplication à ton autorité apostolique de vouloir bien confirmer la sentence que nous avons portée ; il faut en effet que les évêques de la province et spécialement l'excellent évêque d'Angers, s'inclinant devant tes ordres comminatoires, s'abstiennent de tout rapport avec ceux qui ont été justement excommuniés et, sous l'empire d'une crainte peu honorable, ne cherchent pas à pallier le tort fait injustement à notre mère l'église. Adieu ; le frère R, qui, avant de se rendre auprès de vous, a passé quelque temps auprès du frère B(éranger), vous dira en détail ce qne je vous écris d'une manière très laconique. [2]» .

Avant de voir quelles mesures prit le saint siège pour venir en aide à l'église de Tours et à son archevêque, il est utile de reproduire ici les instructions envoyées par Alexandre II à l'archevêque de Tours au sujet de la nomination de l'évêque du Mans. Une partie de ce document ayant passé dans le recueil du droit canon, était connue depuis longtemps mais le texte même de la lettre du pape

[1] SUDENDORF : *Berengarius Turonensis*, p. 221 sq. — L'archevêque de Tours parlant dans sa lettre de la vacance du siège du Mans qui, nous l'avons déjà dit, se produisit au mois de mai 1066 et se prolongea jusque vers la fin de 1067, c'est en 1066 ou 1067 qu'il faut placer la rédaction de cette lettre. En outre, Barthélemy tout en sollicitant l'appui du saint-siège, ne fait aucune allusion à l'arrivée en France du cardinal Étienne qui, dès le mois d'avril 1067, s'entremit entre Geoffroi le Barbu et les églises de l'Anjou et de la Touraine, l'archevêque écrivait donc avant ce mois d'avril 1067, c'est-à-dire à la fin de 1066 ou au commencement de 1067. — Barthélemy renonce à raconter au pape ce que lui et son église avaient déjà supporté avant l'avènement de Geoffroi le Barbu, c'est-à-dire de la part de Geoffroi-Martel, le protecteur de Bérenger ; il se borne à parler de la conduite de Geoffroi le Barbu. Nous savons par ailleurs que l'abbaye de Marmoutier à Tours eut particulièrement à souffrir de la tyrannie de ce seigneur. Le 20 mai 1064, était mort Albert, abbé de Marmoutier (*Chronicon Andegavense* dans BOUQUET, t. XI, p. 30. — MABILLON, *Annales*, t. IV, p. 658), et, le 26 janvier 1065, on lui choisit pour successeur un moine du nom de Barthélemy. Geoffroi le Barbu refusa de le reconnaître et demanda que le nouvel abbé reçut de

a été retrouvé depuis peu dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale à Paris, et, comme on va le voir, il est intéressant pour l'histoire de la discipline de l'église latine au sujet de la nomination des évêques.

« Alexandre, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à Barthélemy, archevêque de Tours et à ses suffragants, à Geoffroi, comte d'Anjou, salut et bénédiction apostolique.

« Les plaintes désolantes de tout le clergé et du peuple au sujet de l'élection de l'évêque du Mans nous ont grandement touché, et nous craignons que la situation ne devienne plus grave encore. Aussi, après en avoir délibéré dans le conseil de nos évêques, nous vous prescrivons, en vertu de l'autorité apostolique, de sacrer évêque, d'accord avec les évêques de la province et en agissant en notre nom, celui qui a été élu par le clergé et par le peuple, si toutefois vous trouvez qu'il a la sainteté et la dignité nécessaires pour cette charge ; on a objecté, il est vrai, qu'il était le fils d'un prêtre, néanmoins l'église romaine ne le repousse pas, elle veut bien, à cause de ses mérites, l'admettre et le tolérer, parmi les évêques. Si au contraire, l'élu n'a pas les qualités nécessaires et si vous ne pouvez d'aucune manière résoudre le différend qui a surgi,

lui l'investiture comme si le couvent lui était soumis. Une pareille prétention était inadmissible et lésait même les droits du roi de France, abbé et protecteur de Marmoutier. Geoffroi le Barbu n'en persista pas moins dans ses exigences et, comme l'archevêque ainsi que les moines refusaient d'y souscrire, il expulsa les moines hors de leur couvent, ravagea les terres de l'abbaye et détruisit les bâtiments. Ce fut en vain que Hugo, abbé de Cluny, si vénéré dans toute la chrétienté, vint trouver Geoffroi et se jeta à ses pieds pour toucher son cœur et apaiser sa colère, il continua quand même ses persécutions ; et nous voyons par la lettre de l'archevêque que les représentations et la sentence d'excommunication des prélats réunis à la cour du roi Philippe Ier à Orléans, le laissèrent également insensible. Remarquons en terminant que, d'après la lettre de l'archevêque de Tours, Eusèbe, évêque d'Angers, aurait eu dans toute cette affaire, des ménagements peut-être excessifs pour Geoffroi le Barbu ; Barthélemy en est réduit à recommander au pape qu'il défende spécialement à Eusèbe de continuer à avoir des rapports avec des excommuniés, c'est-à-dire avec Geoffroi. Quant à l'affaire de la succession de l'évêché du Mans, la lettre donnée ci-après montre en quoi consistait le débat.

alors mandez auprès de vous trois des meilleurs clercs de cette église ; obligez les à promettre sur la foi du serment de désigner celui qui leur paraît le meilleur et le plus apte pour l'épiscopat, qu'il ait été ou qu'il n'ait pas été déjà élu, et qu'ils procèdent en suite à l'élection dans un esprit de sincérité et de concorde et sans aucune mauvaise intention. Que votre fraternité ne diffère pas de sacrer, en vertu de notre autorité et par notre ordre, celui qui a été ainsi élu, pour que le troupeau du Seigneur privé de pasteur, ne soit pas exposé plus longtemps à s'égarer et à périr. Si, par considération pour un homme ou pour un motif de crainte, tu refusais de le sacrer, alors, en vertu de l'autorité du bienheureux Pierre, je te prescris de comparaître, toi et celui qui a été élu, par devant le siège apostolique avant la fête de Saint-Martin » [1].

La décision du pape ayant ainsi fait disparaître le principal obstacle à l'élévation de l'évêque élu du Mans (il s'appelait Arnaud), l'archevêque Barthélémy, s'inclinant devant les ordres du Saint-Siège, procéda au sacre ; et, par là, se termina, grâce à l'énergie d'Alexandre II, le long veuvage de cette église [2].

Sur ces entrefaites, divers événements modifièrent profondément la situation politique et même religieuse de l'Anjou et de la Touraine.

Ému par les plaintes de l'épiscopat et du clergé de l'Anjou et de la Touraine, Alexandre II se décida à envoyer

[1] La lettre d'Alexandre II doit être des derniers mois de 1066 ou du commencement de 1067, puisque le siège du Mans était vacant depuis le mois de mai 1066 et puisque le pape ne dit rien dans sa lettre de l'envoi du légat Étienne qui se trouvait à Saumur dès le mois de mars 1067; si, lorsque le pape écrivait cette lettre, le cardinal Étienne avait déjà été chargé de sa mission qui concernait spécialement les églises de l'Anjou et de la Touraine, il est bien certain qu'Alexandre II y aurait fait quelque allusion, ne fut-ce que pour dire à l'archevêque de s'entendre avec le cardinal légat pour le règlement de cette affaire. C'est Ewald qui a retrouvé ce document dans un manuscrit de la bibliothèque nationale à Paris où il était à tort attribué à Alexandre III. Cf. *Neues Archiv.*, etc..., t. VII, p. 271.

[2] D. Piolin, *Histoire de l'église du Mans*, t. III, p. 271.

dans ces pays un légat, chargé d'étudier la situation et, autant que possible, d'y porter remède; pour remplir cette difficile mission, il fit choix de ce même cardinal Etienne dont Bérenger avait imploré la haute protection. Dès le mois de mars 1067, Étienne se trouvait avec Barthélémy, l'archevêque de Tours, au couvent de Saint-Florentin à Saumur et son intervention fut d'autant plus opportune qu'une guerre violente avait éclaté entre Geoffroy le Barbu et son frère Foulque Réchin, Ce dernier s'était emparé de Saumur le 25 février 1067, peu de temps, par conséquent, avant que le légat et l'archevêque de Tours n'y fissent leur entrée; et le 4 avril suivant, les barons de la ville d'Angers s'étant révoltés contre Geoffroy le Barbu, le livrèrent à son frère Foulque Réchin. Il est vrai que le lendemain et les jours suivants, le peuple d'Angers exaspéré contre les barons traîtres à leur suzerain, se jeta sur eux et les massacra[2].

Le cardinal Étienne prit une détermination qui surprend à première vue mais qui témoigne en faveur de sa modération et de son vif désir de procurer la paix; il s'employa activement pour que Foulque Réchin rendit la liberté à

[1] Cum quidam Stephanus B. Petri cardinalis dictus romani antistitis Alexandri papæ legatione in Galliis fungeretur, remorante illo in Andecavensi patria apud castrum Salmurum, etc. D. Bouquet : Recueil, etc., t. XIV, p. 84; ce texte est accompagné de la note suivante : Anno 1067 Salmuri versabatur Stephanus, ut videre est in instrum. A- SAMMARTHANIS FRATRIBUS edito, t. IV, *Galliae Christ.* (édition de 1656), p. 395, cum hac clausula : Acta sunt hæc apud Coenobium S. Florentii, anno ab Incarn. Domini MLXVII, regnante rege Philippo anno VIII, mense martio, V idus ejusdem mensis.

[2] Sur ces événements de même que sur la seconde captivité de Geoffroi le Barbu, voyez dans les *Chroniques des églises d'Anjou* publiées par P. MARCHEGAY et E. MABILLE (Paris, 1859, publication de la société de l'histoire de France), p. 12, *Chronica* RAINALDI *archidiaconi Andegavensis* ad an. 1067 p. 137 ; sq. *Chronicon* S. Sergii *Andegavensis* ad 1067 p. 168, *Chronicon Vindocinense seu de Aguaria* ad an. 1067; p. 403. *Chronicon S. Maxentii Pictavensis* ad an. 1067.

son frère Geoffroy, c'est-à-dire au persécuteur obstiné des clercs et des monastères. Si le légat agit dans ce sens, ce fut sans doute parce que Geoffroy lui promit de changer de conduite et de ne plus mériter le surnom de Néron et d'ange de ténèbres que lui donnait l'archevêque de Tours. Foulque Réchin accéda à la demande du cardinal Étienne[1] mais, comme on pouvait s'y attendre, à peine Geoffroy le Barbu eut-il recouvré la liberté, qu'il reçommença ses exploits contre les Églises et contre le clergé, Le légat comprit alors qu'il n'y avait plus à hésiter et, autant il s'était montré pacifique et conciliant, autant il fit preuve de fermeté et d'énergie. Il réunit les trois évêques suffragants de Tours. Eusèbe, d'Angers, Guérect, de Nantes et Arnaud, le nouvel évêque du Mans et, en leur nom comme au nom du saint-siège, il prononça contre Geoffroy le Barbu une sentence d'excommunication, déclarant, en outre, qu'en vertu de l'autorité de saint Pierre, il lui enlevait le comté d'Anjou pour le donner à son frère Foulque Réchin[2]. Il n'y eut pas d'archevêque de Tours à cette réunion présidée par le légat, parce que Barthélémy était mort peu auparavant et que son successeur n'était pas encore nommé, le vieil archevêque avait quitté la terre presque au moment où son église allait enfin être délivrée

[1] Voyez dans les *Chroniques d'Anjou* publiées par P. Marchegay et Salmon (Paris, 1856, publication de la société de l'histoire de France), p. 379, le *fragmentum historiae Andegavensis* longtemps attribué à Foulque Rechin lui-même ; Foulque Rechin racontant sa vie et parlant de son frère dit : cum etiam fratrem meum de vinculis ubi eum tenueram, liberavissem, jussu papæ Alexandri. C'est le légat évidemment et non le pape lui-même qui a donné cet ordre, Alexandre II étant bien trop éloigné pour s'interposer lui-même et en si peu de temps

[2] Voyez ci-dessous la lettre de l'évêque d'Angers au pape Alexandre, ainsi que le *Fragmentum historiae Andegavensis* déjà cité dans la note précédente, enfin dans Migne, t. 157, p. 517 sq. *cf. charta* Hugonis Lugdunensis archiepiscopi et apostolicæ sedis legati *de absolutione Fulconis Andeanvensis comitis.*

de la tyrannie de Geoffroy le Barbu. En effet, peu après avoir été excommunié, Geoffroy assiégea avec de nombreuses troupes, le château de Brissac, en Anjou, lequel appartenait à son frère; Foulque Rechin accourut au secours de la place, battit complètement son frère et le fit prisonnier avec un millier de ses soldats. On devine que le légat ne s'entremit pas une seconde fois pour délivrer Geoffroy le Barby qui passa plus de trente ans en captivité, au château de Chinon; Angers, Tours, Loches et Loudun, c'est-à-dire les principales ville du comté d'Anjou reconnurent Foulque Rechin pour leur suzerain et leur seigneur[1].

Plusieurs des évènements que nous venons de rapporter sont rappelés dans la lettre suivante, écrite au pape par Eusèbe, évêque d'Angers. Geoffroy le Barbu ayant définitivement disparu de la scène, Eusèbe, fidèle à son caractère, le juge avec une liberté d'esprit et une impartialité qu'il n'avait guère auparavant, car nous avons vu qu'il avait continué à avoir des relations avec lui, même après l'excommunication lancée contre le comte par l'archevêque Barthélémy et par d'autres évêques. Décidément la fermeté de caractère n'était pas la qualité maîtresse de l'évêque d'Angers. Dans cette même lettre, Eusèbe proteste, de la façon suivante, auprès du pape, contre la nomination de Raoul de Langeais que le jeune Philippe Ier voulait imposer à l'église de Tours, comme successeur de l'archevêque Barthélémy.

« Au seigneur et père A(lexandre), pontife du siège romain, B(runo Eusèbe), evêque d'Angers, désireux de se montrer digne d'un tel Père et d'un tel seigneur. Étant placés près de l'église de Tours, nous avons été au courant des tribulations qui sont venues et qui viennent encore fondre sur elle; aussi, nous sommes-nous

[1] Voyez les auteurs et documents indiqués dans les deux notes précédentes.

efforcés, autant que nous le pouvions, d'exciter en sa faveur, si telle était la volonté de Dieu, les sentiments de cette paternité dont tu nous es redevable dans le Christ et, en effet, ton autorité a fait preuve de vigilance durant cette persécution supportée par l'église de Tours, notre mère. Tu nous as envoyé dernièrement Étienne, cardinal du bienheureux Pierre, qui, représentant ta paternité, s'est posé comme un mur entre l'église de Tours et cet ange de Satan qui affecte de se changer en ange de lumière, je veux dire ce Geoffroy, le jeune comte d'Angers. Emporté par une abominable audace, ce comte était allé jusqu'à lever la main sur sa mère l'église de Tours, il a fait tout ce qu'il a pu pour la détruire; de même, au mépris du Christ notre Seigneur, au mépris de l'église et de ta paternité, il a agi d'une manière aussi détestable à l'égard de l'église du bienheureux Martin. Aussi le légat de l'Église romaine que tu avais envoyé pour le détourner d'un si énorme sacrilège, n'ayant pu le faire changer de sentiment, l'a retranché de la communion de l'Eglise ; nous aussi, c'est-à-dire les évêques du Mans, d'Angers et de Nantes, nous avons édicté la même sentence. Peu après, ce même comte était frappé par le glaive de la justice divine ; vaincu par son frère dans un combat, il restait dépouillé de tout pouvoir temporel et de tout honneur ; auparavant déjà notre archevêque de Tours était passé de vie à trépas, puisse la miséricorde de Dieu le regarder comme purifié par la cruelle persécution qu'il a eu à supporter. A la nouvelle de cette mort, ta sollicitude paternelle a recommandé et prescrit au clergé et au peuple de l'église de Tours de ne pas tolérer que, dans la nomination du nouveau pasteur, quelque atteinte fut portée aux droits ecclésiastiques de notre mère l'église de Tours, par un empiètement condamnable de la puissance séculière.

« Nous nous sommes donc réunis, nous les évêques du Mans, d'Angers et de Nantes, nous qui auparavant, d'accord avec le cardinal Etienne ou plutôt d'accord avec toi, avions excommunié le comte et, avec le consentement du clergé et du peuple de Tours, nous avons envoyé des légats au roi des Francs. Nos lettres rappelaient qu'en procurant un pasteur à une si grande province, on devait se conformer aux prescriptions des pontifes de l'Eglise romaine, aux droits de l'Eglise et aux privilèges accordées à l'église de Tours par les prédécesseurs du roi de France. Et cependant, malgré notre ambassade et même au mépris de tout droit divin et humain, le roi se rendant coupable de simonie, a remis les insignes du pouvoir sur le peuple, c'est-à-dire le bâton pastoral et l'anneau,

à un homme sans érudition, sans honnêteté qui depuis longtemps ravageait, les armes à la main et par tous les moyens à sa disposition, les biens de cette même église de Tours ; aussi le cardinal Etienne et nous, l'avions-nous excommunié avec le comte Geoffroy et les complices de sa témérité ; notre légat pourra à cet égard fournir à ta vigilance tous les renseignements et détails qu'elle pourrait désirer. Nous t'avons écrit, père excellent, au sujet de ce sacrilège, car nous avons grandement à cœur la recommandation que tu as daigné nous faire de ne pas permettre qu'on en usât indignement avec notre mère l'église de Tours. Nous espérons qu'à de si mauvais débuts succèderont des temps plus heureux, si, avec le secours du Christ Seigneur et grâce à l'intervention de ta paternité, les évêques de France, maintenus énergiquement dans le devoir par un écrit de ton autorité, refusent de se joindre aux hommes de cour pour favoriser d'une manière quelconque ce sacrilège. Dieu, qui appele ce qui est comme ce qui n'est pas, est assez puissant pour ramener à de meilleurs sentiments les hommes de cour (le roi n'est encore qu'un enfant) admonestés par ton autorité. Si ce résultat n'a pas lieu, alors se réalisera cette parole de combat inspirée au prophète par l'esprit saint et qui est certainement connu de ton érudition ; « Ceignez vos reins, ô peuples, et vous serez vaincus, ceignez vos reins, vous tous, et vous serez vaincus, formez des projets et ils ne se réaliseront pas, parlez et vos paroles resteront sans écho parce que Dieu est avec nous. » Je termine par ces quelques mots : Si ta paternité ne trouve rien de mieux pour nous rendre plus obéissants à tes ordres que les exhortations de ton autorité et la menace de l'anathème, il faut alors que des écrits de ta sublimité nous réitèrent avec force d'abord à nous suffragants de l'église de Tours, puis au clergé et au peuple et quand je dis le peuple, j'ai surtout en vue notre comte F(oulque) le vassal principal de notre église ; nous réitèrent, dis-je, la défense de ne jamais porter atteinte au droit divin, et de nous écarter des prescriptions du chef de la chrétienté. Nous t'avertissons que nous avons excommunié cet intrus de l'Eglise notre mère, afin que tu confirmes cette sentence par un écrit de ton autorité ; dès que nous l'aurons reçu, nous nous réunirons de nouveau pour lancer une seconde excommunication contre ce sacrilège. Pour la consolation et la prospérité de l'Eglise, que la main de Notre-Seigneur et Dieu tout puissant te fortifie dans ton inaltérable amour pour lui [1] ».

[1] *Berengarius Turonensis* von Sudendorf, p. 222 sqq. Cette lettre

L'évêque d'Angers ne fut pas le seul à protester auprès du saint-siège contre l'élévation de Raoul de Langeais à l'archevêché de Tours ; aussi, avant de ratifier ce choix, Alexandre II prescrivit une minutieuse enquête qui dura plusieurs années. La conclusion de cette enquête fut que le pape reconnut le nouvel archevêque et ce dénouement montre qu'il ne faut pas trop prendre au pied de la lettre les graves accusations de l'évêque d'Angers contre Raoul de Langeais [1].

Avant de quitter la province ecclésiastique de Tours, nous avons à dire quelques mots au sujet de la discussion théologique qui, à travers les péripéties politiques dont il vient d'être question, se poursuivait entre Bérenger et Lanfranc. Depuis que, grâce à la découverte de nouveaux documents, nous connaissons mieux Bérenger, on s'explique plus difficilement encore comment il s'est permis, à cette période de sa vie, de si violentes diatribes contre la papauté ; maintenant, en effet, nous savons que,

d'Eusèbe, évêque d'Angers au pape Alexandre II, retrouvée et publiée par Sudendorf, n'a pas dû être écrite avant le 28 août 1070, car nous savons qu'à cette date, l'archevêché de Tours était encore vacant et qu'aucun titulaire n'avait été nommé. Voyez sur ce point Mabillon : *Annales ordinis S. Benedicti*, t. V, p 25. Paris in-folio 1713 ; voyez également un document *officialis Turonensis* de 1070 *in libro albo* cité par Maan : *Sancta Metropolitana Ecclesia Turonensis ;* Tours 1667, Pars I, p. 88. On y lit qu'en 1070 l'archevêché de Tours est vacant depuis trois ans. D'un autre côté, comme l'élection de Raoul de Langeais a été approuvée à la suite d'une longue enquête, par le pape Alexandre II, décédé le 21 avril 1073, cette lettre d'Eusèbe doit être de la fin de 1070 ou du commencement de 1071 pour qu'après l'enquête prescrite, le pape, ait eu le temps de ratifier la nomination de Raoul de Langeais. — Que cette ratification ait réellement eu lieu par Alexandre II, c'est ce que dit expressément une lettre de Grégoire VII à Manassès, archevêque de Reims et aux évêques des Gaules ; *Registr.*, l. V, 17, dans Jaffe : *Monum. Gregor.*, p. 314.

1 Même après son avènement sur le siège archiépiscopal de Tours, Raoul de Langeais fut encore l'objet des accusations les plus graves ; nous verrons comment Grégoire VII les apprécia.

durant ces mêmes années, tandis qu'il insultait de la façon la plus outrageante les papes Léon IX et Nicolas II, il s'adressait humblement à leur successeur le pape Alexandre II, pour lui demander de le défendre contre la tyrannie des comtes d'Anjou et nous avons vu avec quelle bienveillance et quel empressement le pape avait répondu à cet appel.

A la suite de sa condamnation et de sa rétractation au concile de Rome du mois d'avril 1059, Bérenger, réitérant ses erreurs à l'endroit du sacrement de l'autel, écrivit pour les défendre un *Liber prior de sacra cœna* ; ce traité est maintenant perdu et il n'est pas possible de dire l'année précise de sa publication, nous savons seulement qu'avant d'être archevêque de Cantorbéry, c'est-à-dire avant 1070, Lanfranc y répondit par un autre traité intitulé *de corpore et sanguine Domini adversus Berengarium Turonensem* [1]. Cet écrit est arrivé jusqu'à nous et c'est par lui que nous avons quelques fragments du *Liber prior de sacra cœna* car Lanfranc le cite à plusieurs reprises pour le réfuter. Voici la lettre de Lanfranc à

[1] Ce traité de Lanfranc a été bien souvent réimprimé dans les diverses éditions des Pères en général ou de Lanfranc en particulier; nous nous bornerons à indiquer l'édition de Migne qui n'est qu'une réimpression de celle de L. d'Achery ; MIGNE : *Patr. lat.*, t. 150, p. 407-442. — Remarquons une singulière lacune de la Patrologie de Migne au sujet de cette édition de Lanfranc. A la page 515 sqq. du t. 150 de la Patrologie, Migne donnant les titres des quatre premières lettres de Lanfranc, adressées toutes les quatre au pape Alexandre II, dit qu'on trouvera le texte de ces lettres au tome 146, *ad calcem epistolarum Alexandri II*, or, dans cet Appendice à la correspondance d'Alexandre II (t. 146, p. 1429-1436), il n'y a rien de Lanfranc. C'est un oubli regrettable qui nous oblige à recourir à l'édition des œuvres de Lanfranc par GILLES, Oxford 1844.

Lanfranc, devenu archevêque de Cantorbéry en 1070, écrivit à Alexandre II : Epistolam quam Berengario schismatico, dum adhuc Cadomensi cœnobio præessem, transmisi, paternitati vestræ, sicut præcepistis, transmittere curavi (B. LANFRANCI *Opera*, t. I, p. 27, éd. GILLES).

Bérenger, placée en tête de son ouvrage ; elle a une liberté et une franchise d'allure qui disposent en sa faveur,

« Lanfranc, catholique par la miséricorde de Dieu, à Bérenger adversaire de l'Église catholique.

« Si dans l'intérêt de ton âme, la divine piété daignait inspirer à ton cœur d'avoir un entretien avec moi ; si, par un heureux mouvement, tu choisissais pour cette entrevue un endroit où elle pût avoir lieu dans de bonnes conditions, une pareille détermination serait un grand bienfait, peut-être pour toi-même, mais assurément pour ceux que tu trompes et qui, ensuite, surpris par la mort, sont, à cause de toi, perdus pour toute l'éternité. En effet, sous l'action du Saint-Esprit qui souffle où il veut, l'une de ces deux alternatives se produirait : ou toi-même, laissant là cet orgueil qui t'a inspiré des opinions opposées à celles du monde entier, tu t'inclinerais devant l'autorité de la sainte Église tout entière et devant les saintes Écritures interprètées avec rectitude, et alors tu arracherais tes adhérents aux ténèbres de l'erreur et à l'abîme de l'iniquité ; ou bien, si toi-même, tu t'obstinais dans tes errements, tes disciples, entendant de bonnes raisons, rentreraient en eux-mêmes, avec le secours de Dieu, et reviendraient, le cœur contrit, à la véritable foi que la sainte Eglise ne cesse de prêcher. Mais non, comme tu as fait tienne une doctrine détestable, tu préfères l'enseigner dans des colloques clandestins avec des personnes igno-

Milo Crispinus, moine au Bec et biographe de Lanfranc, nous apprend que par cette lettre à Bérenger Lanfranc entendait son traité : *de corpore et sanguine Domini.* Cui (Berengario) respondens Lanfrancus sub nomine epistolæ, libellum elegantem composuit, catholica veritate subnixum et sanctorum patrum undique auctoritatibus corroboratum. *B. Lanfranci vita* auct. Milon. Crispino, l. III, 8 dans Migne, *Patr. lat.*, t. 150, p. 57. Lanfranc ayant été abbé de Saint-Étienne de Caen de 1063 à 1070 c'est donc durant ce temps qu'il a composé le *Liber de corpore et sanguine Domini.*

Mabillon avait donc raison lorsqu'il déclarait interpolé le passage du *Liber de corpore et sanguine Domini* parlant des rapports entre Grégoire VII et Bérenger. Grégoire VII n'a été pape qu'en 1073, après Alexandre II, Lanfranc n'a donc pu parler de ce pape en tant que pape avant son avènement. Le passage interpolé commence par ces mots : Ad hæc Gregorii septimi tempore, etc., et finit par : Ab ea recesserant. Migne, t. 150, p. 411.

rantes, sauf à confesser la foi orthodoxe en public et en présence du saint concile, non pas par amour pour la vérité, mais par crainte de la mort ; c'est pour cela que tu me fuis et que tu fuis les personnes religieuses pouvant porter un jugement sur tes paroles et sur les miennes.

« S'il m'était donné de discuter avec toi devant de telles personnes, je voudrais surtout montrer comment, avec une témérité coupable, tu imagines des textes favorables à tes opinions et puis comment, soit par ignorance, soit dans le dessein de nuire, tu déclares que ces textes sont empruntés aux saints docteurs. Tu dis hardiment : ceci ou cela se trouve dans tel ou tel ouvrage de saint Augustin, de saint Grégoire, de saint Jérôme ou dans tel auteur vénéré par l'Église du Christ comme une autorité de premier ordre. Toute ambiguité disparaîtrait alors, lorsque les manuscrits sacrés seraient lus en ta présence, ou lorsqu'on te les remettrait pour les lire toi-même ; ces passages que tu prétends parfois avoir trouvés dans les saintes Écritures, on verrait alors, avec une clarté autrement lumineuse que celle du soleil, qu'ils sont complètement faux ou qu'ils ont été en partie falsifiés pour les besoins de ta cause. Voilà les mensonges diaboliques à l'aide desquels tu fascines, tu trompes, tu ruines les âmes qui ignorent le divin mystère et qui ont confiance en toi ; tu es d'autant plus coupable que tu es plus acharné à scandaliser et à perdre ceux qui sont tes frères dans le Christ ; tu ne te préoccupes guère des menaces du Christ contre celui qui scandalisera un de ses enfants, pas plus que des reproches de l'apôtre écrivant à ces orgueilleux Corinthiens : « Ayant ainsi » péché contre vos frères, ayant porté atteinte à leur conscience » débile, c'est contre le Christ lui-même que vous avez péché. » (I, *Corinth.*, VIII, 12).

« Ce péché est bien le tien, car tu as été un fléau pour ceux qui, ne sachant pas te résister, sont en admiration devant ce qu'ils voient sans se préoccuper de ce qu'ils ne voient pas. Mais (l'Eglise), cette forte base établie par Dieu, est inébranlable ; elle est marquée du sceau qui la distingue de l'iniquité, elle invoque le Seigneur ; elle ne voit pas sans en être fortement scandalisée que, dans ta perversité, tu ne te bornes pas à dire des choses détestables, il faut encore que, par ton ordre, tes mauvais disciples portent en divers pays tes mauvais écrits. Tout cela a été entendu, examiné et condamné à Rome par Nicolas, de pieuse mémoire, pontife souverain de toute la chrétienté, et par cent treize évêques. Toi-même, le corps incliné mais sans humilité dans le cœur, tu as allumé le

feu au milieu du concile et tu as ensuite jeté dans ce feu les ouvrages contenant le dogme impie. Tu as juré par ce qui est incomparablement au-dessus de tout, de garder inviolablement la foi professée par les pères de l'assemblée et de ne plus enseigner, à partir de ce jour, ton ancienne doctrine touchant le corps et le sang du Seigneur. Sans plus te soucier de ce serment et le violant même d'une façon sacrilège, tu as ensuite composé un écrit dirigé contre ce synode, contre la vérité catholique et contre le sentiment de toutes les Eglises ; confiant en la miséricorde du Christ, je voudrais dans le présent opuscule répondre à cet écrit. Pour bien distinguer ce que tu dis et ce que je réponds, j'écrirai ton nom avant tes objections et le mien avant mes réponses. Mon intention n'est pas de répondre à toutes tes propositions, car au milieu de tes épines on découvre parfois des roses ; tu te sers de diverses couleurs pour représenter tes fantaisies, sans compter les passages qui n'ont rien à faire avec la question. Je tâcherai d'être bref, car si tu ne mettais pas en danger l'antique paix du peuple de Dieu, je ne me soucierais nullement de passer ma vie à discuter de pareilles futilités [1]. »

Sans sortir du programme qu'il énonce dans cette lettre, Lanfranc relève d'abord, pour en montrer l'injustice et l'inconvenance, les injures de Bérenger contre le cardinal Humbert ; l'hérésiarque avait contre ce prélat une rancune de sectaire et ne cessait de l'attaquer, lui reprochant jusqu'à sa patrie, le traitant avec mépris et dédain de Bourguignon, comme si la Bourgogne ne pouvait donner le jour à un homme de quelque intelligence. Lanfranc lui répond, avec raison d'abord, que Humbert est Lorrain et non Bourguignon et que, fût-il Bourguignon, on n'en pourrait rien conclure contre lui, que l'Esprit souffle où il veut et qu'il peut inspirer un Bourguignon aussi bien qu'un homme d'une autre nation. Donnant, après ces récriminations, un fragment de la formule de rétractation

[1] Dans Migne, t. 150, p. 407-409, début du *Liber de corpore et sanguine Domini*.

à laquelle il avait adhéré au synode de Rome de 1059, Bérenger cachait cette circonstance et citait ce fragment comme exprimant la doctrine du cardinal Humbert, qu'il taxait ensuite d'hérésie. Lanfranc rétablit les faits, reproduit toute la formule de rétractation et n'a pas de peine à démontrer qu'elle est conforme à l'enseignement de l'Église sur le sacrement de l'autel. C'est cette doctrine de l'Église sur l'Eucharistie que l'abbé de Saint-Etienne de Caen expose ensuite en détail, en l'appuyant sur de nombreuses citations de l'écriture-sainte et des pères. Après avoir répondu aux objections contre la présence réelle, que Bérenger réitérait à cause de ses théories philosophiques, Lanfranc terminait par ces paroles : « Ce que tu crois, ce que tu soutiens touchant le corps du Christ est donc faux; par conséquent, sa chair que nous recevons est une chair véritable, et son sang que nous buvons est également un sang réel et véritable [1]. »

On avait cru cependant longtemps que Bérenger fut réduit au silence par ce beau mémoire de Lanfranc, c'est notamment ce qu'affirmaient les auteurs de l'histoire littéraire de la France [2], lorsqu'en 1770, Lessing trouva à la bibliothèque de Wolfenbüttel un écrit de l'hérésiarque de Tours. Quelque incomplet que fut ce manuscrit, il était facile de constater que Bérenger y répondait au *Liber de corpore et sanguine Domini* de Lanfranc, et qu'il y professait de nouveau ses théories hétérodoxes sur l'impanation et sur la présence plus symbolique que réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie. Lessing se borna à donner une analyse, assez défectueuse du reste, de ce *Liber posterior de sacra cœna*, et la fit précéder d'une préface dans

[1] Falsum est igitur quod de corpore Christi a te creditur et astruitur. Ergo vera est ejus caro quam accipimus et verus est ejus sanguis quem potamus. MIGNE, l. c., p. 442.

[2] *Histoire littéraire de la France*; article *Bérenger*, t. VIII, p. 213.

laquelle il célèbre d'une façon ampoulée et quelque peu grotesque l'hérétique du onzième siècle [1]. Le manuscrit de Bérenger n'a vu le jour qu'en 1833, par les soins de Néander et à la librairie Vischer, de Berlin [2].

L'exposé qui a déjà été fait plus haut de la doctrine de Bérenger nous autorise à ne pas étudier en détail ce *Liber posterior de sacra cœna* dont nous avons déjà du reste cité plusieurs passages et qui ne fait guère que confirmer ce que nous savions déjà des opinions philosophique et théologiques de l'hérésiarque.

Lanfranc avait réfuté le premier écrit de Bérenger en le suivant pas à pas ; Bérenger répondit à Lanfranc de la même manière et riposta longuement ; nous n'avons ni le commencement ni la fin de cette réponse, il en reste cependant assez pour donner raison aux reproches de Lanfranc. Ainsi Bérenger convient avoir insulté le pape Nicolas et les Pères du concile de Rome de 1053, et, à la page 72, il parle de ce concile d'une manière inadmissible.

§ V

PROVINCE DE LYON

Les cinq diocèses de Lyon, de Langres, de Châlon-sur-Saône, d'Autun et de Mâcon, qui formaient, au onzième siècle, la province ecclésiastique de Lyon, n'offrent à l'his-

[1] *Berengarius Turonensis* von G. E. Lessing. Braunschweig, 1770, in-4. — Ainsi Lessing est désolé de ne pouvoir faire de Bérenger un Allemand « Lieber wolte ich, dass sie mir den Berengarius zu einen Deutschen machen könnten ! On n'est pas plus rhéteur ! Cf. p. 3 sqq.

[2] Berengarii Turonensis quæ supersunt tam edita quam inedita, moderante Neandro, t. I. *De sacra cœna adversus Lanfrancum* liber posterior, in-8. Berlin 1833. C'est le seul volume des œuvres de Bérenger qui ait paru.

torien que bien peu d'incidents à signaler pendant la durée du pontificat d'Alexandre II. Après avoir, avec l'archevêque Halinard, jeté un vif éclat sur la chrétienté entière[1], le siège de Lyon avait été successivement occupé par Philippe Ier, Geoffroi de Vergi et Humbert Ier, prélats si peu connus qu'il faut, pour s'assurer qu'ils ont existé, aller chercher leurs noms dans les signatures des chartes[2]. Des autres évêques de la province pendant cette période, à l'exception d'Aganon, évêque d'Autun, et de Drogo, évêque de Mâcon, dont nous allons parler, il n'y a guère à remarquer que Rainard, évêque de Langres, dont Hugo de Flavigny fait l'éloge : « C'était, dit ce chroniqueur, un homme fort instruit dans la rhétorique, d'un talent remarquable, d'une parole facile ; il était savant, avait une conversation agréable et était d'une grande prudence dans le conseil[3]. » Quelques rares que soient les documents permettant d'étudier la situation de la province ecclésiastique de Lyon à cette époque, ils sont cependant suffisants pour montrer que dans ces pays, comme dans bien d'autres pays de France, l'Église avait à souffrir de la tyrannie des grands seigneurs féodaux et, en outre, que la bonne harmonie et la charité chrétienne entre les évêques, le clergé séculier et les grandes abbayes laissaient beaucoup à désirer. Ainsi le passage suivant, extrait de la vie de saint Hugo, abbé de Cluny, prouve que Haganon, qui occupa pendant si longtemps l'évêché d'Autun, fut grandement persécuté par Robert, duc de Bourgogne.

« Robert, duc de Bourgogne, rapporte le biographe, molestait, avec trop d'acrimonie, Haganon, évêque d'Autun, et la Bourgogne

[1] Cf. *supra*, t. I.

[2] *Gallia Christiana*, t. IV, col. 87 sqq., édition de 1728.

[3] Vir alprime rhetoricis imbutus studiis, clarus ingenio, sermone facundus, scientia præditus, affabilis alloquio et prudens consilio. Hugonis *Chronicon*, l. II, MG. SS. VIII, 415.

était ravagée en divers endroits par des bandes de voleurs. Pour ces motifs, Geoffroi évêque de Lyon, Hugo, évêque de Besançon, Accard, évêque de Châlon-sur-Saône et Drogo, évêque de Mâcon, se réunirent à Autun et, pour avoir les conseils de notre père Hugo, abbé de Cluny, ils lui demandèrent de se joindre à eux. Quantité de personnages illustres étaient présents, et il y avait aussi une foule innombrable qui suppliait à grands cris que la paix fût rétablie. Le duc, ou plutôt le tyran, vint également à Autun ; mais, n'écoutant que son orgueil, il refusa d'assister à l'assemblée. Pressé par sa charité, le vénérable Hugo alla, de sa personne, trouver le tyran, il lui tint un langage sévère et, à la grande admiration de tous, il le rendit doux comme un agneau et l'amena avec lui à l'assemblée[1]. »

C'était un honneur pour la province ecclésiastique de Lyon que de posséder la grande abbaye de Cluny, située dans le diocèse de Mâcon ; mais Drogo, évêque de ce diocèse, assez peu sensible à cet honneur, cherchait par tous les moyens, comme le prouve le récit suivant, à soumettre. l'abbaye à sa juridiction, c'est-à-dire à détruire ses privilèges et exemptions.

Voici, d'après des documents du onzième siècle, comment se produisirent et comment échouèrent ces tentatives.

Drogo, évêque de Mâcon, ayant voulu porter atteinte aux immunités et privilèges de l'abbaye de Cluny, ayant même, avec ses hommes d'armes, franchi le seuil des bâtiments réservés du monastère, l'abbé de Cluny, Hugo, vint à Rome implorer le secours du saint-siège et assista au

[1] *S. Hugonis abbatis Cluniac. Vita* ab Hugone monacho, l. II, 7, dans Migne, *Patr. lat.*, t. 159, col. 920. — Ce Robert, duc de Bourgogne, dit le Vieux, était fils du roi Robert et fut établi duc de Bourgogne par le roi Henri son frère. Voyez sur lui, l'*Art de vérifier les dates*, t. II, p. 495, édition de 1784. Paris, Al. Jombert. Il est certain que cette assemblée d'Autun se tint durant le pontificat d'Alexandre II, mais il n'est guère possible de dire en quelle année. Drogo étant arrivé à l'épiscopat en 1063 et étant mort au plus tard en 1072, c'est entre ces deux dates qu'il faut placer la réunion.

synode romain du mois d'avril 1063. Le portrait que Hugo fit de l'évêque Drogo, le récit de sa tentative pour soumettre l'abbaye à sa juridiction épiscopale émurent les pères du synode, et Hugo termina son réquisitoire en demandant qu'un légat du pape vînt en Bourgogne rappeler l'évêque de Mâcon au respect des libertés accordées à l'abbaye par l'autorité apostolique et par l'autorité civile. L'entreprise était délicate car, dans cette affaire, Drogo avait l'appui des autres évêques de la contrée, à l'exception de Hugo, archevêque de Besançon ; au fond, cette querelle n'était qu'un incident de l'antagonisme déjà séculaire à cette époque entre le clergé séculier et le clergé régulier, entre les clercs et les moines, antagonisme d'autant plus aigu à ce moment que la situation des moines dans l'Église était prépondérante. Plusieurs hésitaient donc à venir en Gaule comme légat d'Alexandre II pour résoudre le différent, lorsque le cardinal-évêque d'Ostie, Pierre Damiani, se présenta spontanément et offrit de combattre celui qu'avec sa verve caustique, il appelait le dragon, c'est-à-dire Drogo, évêque de Mâcon, le contempteur des immunités des abbayes. Le pape, l'archidiacre Hildebrand et l'abbé de Cluny acceptèrent avec empressement les offres de Damiani et, pour l'accréditer dans sa mission, Alexandre II écrivit la lettre suivante :

« Alexandre, serviteur des serviteurs de Dieu, aux archevêques G. (Gervais), de Reims ; R. (Richer), de Sens ; B. (Barthélemy), de Tours ; M. (Aymon), de Bourges ; T. (Joscelin ?), de Bordeaux, Salut et bénédiction apostolique.

« Vous n'ignorez pas, frères bien-aimés, qu'en vertu de l'autorité du siège apostolique sur lequel, malgré notre indignité, la bonté de Dieu nous a placé, nous avons à gouverner et à administrer l'Église entière. Mais, absorbé comme nous le sommes par plusieurs affaires concernant diverses Églises, nous nous trouvons dans l'impossibilité de vous aller voir ; aussi vous envoyons-nous celui qui, après nous, est le premier dans l'Eglise romaine, c'est-à-dire Pierre Damiani,

évêque d'Ostie, qui est, en même temps, et notre œil et une colonne inébranlable du siège apostolique. Nous lui avons donné de tels pouvoirs, que tout ce qu'il fera ou décidera dans vos pays devra être regardé comme fait ou décidé par nous-même... Lorsque nous vous avons envoyé Girelme, nous ne pouvions espérer que le seigneur Pierre (Damiani) ferait le même voyage, aussi voulons-nous que si Girelme a déjà pris quelque mesure, elle soit soumise à la sanction de Pierre et que toute initiative soit désormais réservée à ce dernier[1]. »

Le cardinal Maï a retrouvé et publié le récit du voyage que fit l'évêque d'Ostie pour remplir sa mission ; écrit par un compagnon de route de P. Damiani, ce récit, à côté de quelques longueurs, renferme d'intéressantes particularités.

Après avoir échappé aux embûches dressées par les partisans de l'antipape Cadalus, après avoir traversé à pied et sans le secours d'aucun marron[2], les dangereux défilés des Alpes, Pierre Damiani arriva à Cluny, où la vue des magnifiques bâtiments de l'abbaye, l'ordre et l'union des religieux excitent l'admiration du narrateur. Pierre Damiani est également rempli de respect par le spectacle de cette immense ruche monastique ; mais le

[1]. Jaffe : *Regesta Pontif.* N° 4516. — Migne : t. 145, p. 857 sq. – La suscription de la lettre du pape désigne à tort par un M le nom de l'archevêque de Bourges et par un T celui de l'archevêque de Bordeaux ; c'était Aimon qui était archevêque de Bourges et Joscelin était archevêque de Bordeaux. Cette habitude du moyen âge de n'écrire dans la suscription des lettres que la première lettre du nom du destinataire a causé bien des fautes de copistes et par suite bien des erreurs. Dans certains cas, lorsque la qualité du destinataire n'est pas spécifiée, il devient bien difficile de le retrouver avec une indication aussi vague.

[2] On désignait sous ce nom des habitants des vallées des Alpes qui servaient de guides aux voyageurs. Du Cange voit en eux des descendants des bandes de Sarrasins qui s'étaient fixés dans ces vallées ; Du Cange ad v. *Marrones : Dic. m. et inf. Latinit.*, t. IV, p. 302 de l'édit. Didot. Pour *Littré* l'origine de ce mot marron est inconnue. Voyez son *Dictionnaire*.

rude solitaire, qui vient de faire un long voyage sans quitter les cercles de fer dont il meurtrit sa chair, qui ne boit que de l'eau sous prétexte qu'en Gaule le vin a un goût de poix, trouve que la nourriture des moines, bien modeste cependant, est encore trop délicate, et l'abbé de Cluny a beaucoup de peine à lui persuader que cet ordinaire est à peine suffisant, étant donnée la vie laborieuse des religieux. Le légat, agissant au nom et en vertu de l'autorité du saint-siège, prescrivit, sous peine d'excommunication, aux évêques de la contrée de venir à Châlon-sur-Saône, au jour indiqué, prendre part à un synode. La date de la réunion de l'assemblée fut fixée à une époque assez éloignée pour qu'aucun évêque, et notamment celui de Mâcon, ne pût arguer d'un délai trop court et ne pas répondre à la convocation.

Durant l'intervalle, Pierre Damiani se rendit à Limoges, où la congrégation de Cluny venait d'acquérir, afin de le réformer, un important monastère; mais les moines, habitués à une vie de relâchement, ne voulaient pas entendre parler de l'introduction de la règle de Cluny dans leur maison. On pouvait s'attendre même à un conflit à main armée, car des tentatives d'incendie et d'assassinat avaient déjà eu lieu. Aussi le légat, désireux avant tout de calmer les esprits et d'améliorer la situation, abandonna les anciens moines à leurs regrets et à leurs rancunes sans les obliger à obéir au nouvel abbé, et des religieux venus de Cluny remplacèrent au couvent de Limoges les récalcitrants qui avaient pris la clef des champs. Au retour de Limoges, Pierre Damiani consacra l'église de l'abbaye de Souvigny, où reposaient les corps des anciens abbés de Cluny, Maieul et Odilo, et il se rendit à Châlon-sur-Saône.

Le synode se tint à la date fixée et l'évêque de Mâcon s'y rendit avec d'autant plus d'empressement que ses con-

frères dans l'épiscopat également présents, lui avaient promis de le soutenir énergiquement; seul l'archevêque de Besançon paraissait favorable aux immunités de Cluny. Pierre Damiani n'ignorait pas les dispositions hostiles d'une partie de l'assemblée, aussi jugea-t-il prudent d'ouvrir par un discours pacifique et persuasif la première séance qu'il présidait, en sa qualité de légat, et son éloquence, eut paraît-il, autant de succès que quelques mois auparavant, dans les dangereuses et turbulentes réunions de Milan. On lut ensuite les documents faisant connaître les libertés, droits et privilèges accordés à l'abbaye de Cluny, d'abord par son fondateur Guillaume duc d'Aquitaine, puis par les différents papes qui s'étaient succédés sur le saint-siège depuis cette fondation et l'évêque de Mâcon fut tout à fait décontenancé par cette lecture. Il avoua avoir péché par ignorance, mais protesta qu'il n'avait jamais eu l'intention de se poser en adversaire des papes et en particulier d'Alexandre II; comme preuve de ses regrets et de ses bonnes dispositions, il se soumit spontanément à une assez rude pénitence corporelle. Il est vrai que quelques clercs du diocèse ne Mâcon, plus tenaces que leur évêque, voulurent continuer la lutte et demandèrent qu'on lut également la charte des privilèges accordés par le pape Agapit à l'église de Mâcon ; cette lecture ne changea en rien les dispositions de l'assemblée qui se prononça définitivement en faveur de Cluny. Après avoir ainsi assuré le triomphe de la congrégation, Pierre Damiani refusa les présents que les moines reconnaissants voulaient lui donner et il regagna avec bonheur son austère solitude de Fonte-Avellana, vers laquelle son cœur soupirait dès qu'il en était séparé [1].

[1] Migne, t. 145, p. 860 : *Acta synodi in Galliis celebratae a B. Petro Damiano* et p. 865 sqq : *de Gallica profectione domni Petri Damiani et*

§ VI.

PROVINCE DE BORDEAUX.

C'est en réalité un personnage assez énigmatique que Joscelin de Parthenay, archevêque de Bordeaux, de 1059 à 1086, métropolitain de cette belle province ecclésiastique de Bordeaux, qui, sans compter le diocèse de Bordeaux, comprenait ceux d'Agen, d'Angoulême, de Saintes, de Poitiers et de Périgueux. Issu d'une grande famille du Poitou, Joscelin fut, avant de devenir archevêque, trésorier de l'église de Saint-Hilaire à Poitiers ; il entretint pendant de longues années un commerce épistolaire avec Bérenger de Tours et, comme nous possédons encore deux lettres que Bérenger lui a écrites, il est facile de constater qu'il existait entre les deux correspondants, une amitié qui résista à toutes les vicissitudes de la carrière de l'hérésiarque[1]. Conclure de ces rapports persistants que Joscelin partageait les erreurs de Bérenger touchant le sacrement de l'autel, ce serait évidemment dépasser la mesure et formuler une accusation qui ne reposerait sur aucun fait positif. Toutefois, on a publié dans ces dernières années une lettre d'Alexandre II à ce prélat, d'après laquelle l'orthodoxie de Joscelin aurait, sur un autre point, laissé beaucoup à désirer. Le pape lui reproche de vouloir proscrire de son diocèse les croix et les crucifix,

ejus ultramontano itinere. L'opuscule contenant le récit du voyage de S. Pierre Damiani en France a été publié la première fois par le cardinal Maï : *Scriptorum veterum collectio nova*, t. VI, p. 193 sqq.

[1] Ces deux lettres ont été publiées en 1850 par Sudendorf dans son *Berengarius Turonensis*, p. 200 et p. 232. Voyez l. c , p. 89 et p. 180 les explications que donne Sudendorf sur ces deux documents. Il a déjà été question de la première de ces deux lettres.

de défendre aux fidèles de leur donner des marques de respect et de vénération, il l'accuse en un mot de professer les folies des grecs, voire même l'hérésie — *Graecorum noenias, immo heresim.* — Alexandre II termine sa lettre en menaçant Joscelin de l'excommunier s'il ne change de sentiment et de conduite sur cette question, et il lui dit que s'il a des raisons à faire valoir, il vienne à Rome les exposer par devant le tribunal du saint-siège [1]. Comment se termina cette affaire? Joscelin prouva-t-il son innocence ou revint-il à des sentiments plus orthodoxes? l'absence de documents ne permet pas de répondre à cette question mais cette accusation de sentiments iconoclastes chez un ami de Bérenger, est intéressante à constater. Béranger aimait à parler de l'église primitive et à la donner pour modèle; comme tous les hérétiques, il enseignait qu'il fallait revenir à la pureté des premiers temps. L'abrogation du culte des images ne faisait-elle pas partie de son plan de rénovation religieuse, de retour à l'austérité de l'époque apostolique?

Nous aurons l'occasion de parler de nouveau de Joscelin, en racontant le pontificat de Grégoire VII qui ne se borna pas, comme son prédécesseur, à lui envoyer des lettres remplies de mansuétude pour le rappeler au respect des traditions et à l'obéissance envers le saint-siège; il sera alors plus facile d'émettre une appréciation sur ce prélat assez malmené par les dernières découvertes paléographiques.

En 1067, comme il a été dit, le cardinal Etienne, légat du pape, se trouvait en Anjou où il travaillait à la pacification politique et religieuse de ce pays. L'année suivante 1068, il vint à Bordeaux et, lors des calendes d'avril, il y

[1] *Analecta Juris Pontificii*, 1869, t. X, p. 407. Cette lettre pontificale a été publiée d'après une copie de Dom Coustant à la bibliothèque nationale de Paris. JAFFE : *Reg. Pont.* N° 4715.

tint et présida un synode. Joscelin, archevêque de Bordeaux, Godéran, évêque de Saintes, Guillaume, évêque de Poitiers, Ragomond, évêque de Bazas, Guérech, évêque de Nantes, Mengis, évêque de Vannes, Iterius, évêque de Limoges, Guillaume, évêque d'Agen, assistèrent à cette assemblée, mais nous ne connaissons d'elle qu'une décision d'une importance secondaire, elle confirma, malgré les réclamations des moines de Saint-Aubin d'Angers, les moines de Vendôme dans la possession du prieuré de Saint-Clément de Craon[1].

La pénurie de documents ne permet guère de donner d'autres détails sur l'état de la province ecclésiastique de Bordeaux pendant le pontificat d'Alexandre II ; nous savons cependant qu'Arnulfe, prédécesseur de Godéran, sur le siège épiscopal de Saintes, fut déposé en synode pour cause de simonie, il s'était fait donner des sommes d'argent pour consacrer les églises et pour donner les saints ordres[2]. Un passage de l'histoire des évêques et des comtes d'Angoulême, nous apprend aussi que ce Guillaume évêque d'Angoulême, qui assista au synode de Bordeaux de 1068, était un batailleur décidé et qu'il prit part à de sanglants combats contre son frère Foulque[3].

Citons enfin pour termimer cette nomenclature un peu aride, une bulle d'Alexandre II à Guillaume, évêque de Périgueux ; elle montre, comme nous l'avons déjà remarqué, combien devaient être nombreuses les causes déférées au saint-siège à cette époque. Cette bulle fait connaître à l'évêque la pénitence imposée à un de ses diocésains

[1] Mansi : *Collectio Concil.*, t. XIX, p. 1067 sq.

[2] Jaffe : *Reg. Pontif.* N° 4538. — Migne, t. 146, p. 1320. Ecclesiarum ecclesiasticorum ordinum consecrationem Simoniace et interveniente pecunia fecerit.

[3] Predictus presul maximas guerras habuit cum Fulcone fratre suo et cum illo militari prælio sæpe conflixit. *Ex historia pontificum et comitum Engolismensium* dans D. Bouquet, t. XI, p. 263.

venu à Rome, s'accuser d'avoir été la cause involontaire de la mort de son frère. La pénitence assez sévère devait durer plusieurs années[1].

§ VII.

PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE D'AUCH.

Il n'y avait pas moins de onze diocèses dans la province ecclésiastique d'Auch, durant la seconde moitié du onzième siècle, l'archevêché d'Auch et les évêchés de Dax, de Lectoure, de Convennes, de Conserans, d'Aire, de Bazas, de Tarbes, d'Oleron, de Lescar et de Bayonne[2]. Les documents de l'époque suggèrent une remarque assez inattendue au sujet de ces nombreux sièges épiscopaux, c'est qu'en réalité, ils n'avaient pas — du moins plusieurs d'entre eux — une très robuste autonomie, une vitalité bien accusée. L'évêque mort, on préférait parfois ne pas lui donner de successeur; on arriva ainsi, dans certains cas, à n'avoir qu'un seul évêque pour plusieurs diocèses. Il est raconté par exemple de Raymond le Vieux, évêque d'Aire que, *suivant en cela l'exemple de ses prédécesseurs*, il avait six évêchés, ceux de Bazas, d'Aire, de Dax, de Bayonne, d'Oleron et de Lescar. Une charte de l'église de Dax dit de ce même évêque, qu'il avait tous les évêchés de la Gascogne, à l'exception du siège métropolitain[3]. Un cumul aussi exagéré, dépassant toute mesure, trahit, on

[1] Jaffe : *Reg. Pontif.* N° 4470. — Migne : t. 146, p. 1386.

[2] *Gallia Christiana*, t. I, p. 965 sqq.

[3] More antecessorum suorum, sex episcopatus tenuit, Vasatensem, Adurensem, Aquensem, Laburdensem, Oloronensem, et Lascurensem. Iste senex Raimundus Vasatensis, omnes episcopatus totius Vasconiæ tenuit, excepta metropoli. *Gallia Christiana*, t. I, p. 1150, *ex chartario Lascurensi, teste* Petro de Marca et *ex charta Aquensis ecclesiae.*

n'en saurait douter, une décadence profonde dans le clergé séculier ; il fallait que les traditions et la discipline fussent bien affaiblies, bien oblitérées pour que le clergé et le peuple d'un diocèse ne se préoccupassent pas d'avoir au milieu d'eux un autre pasteur, lorsque la mort avait fait tomber la houlette des mains du dernier évêque. Un symptôme aussi accentué d'affaissement ne se manifeste pas dans les autres provinces ecclésiastiques de France. Ailleurs cependant, il y avait certainement aussi des clercs qui auraient mis la main sur plusieurs évêchés à la fois pour en percevoir les revenus, de même qu'il y avait des seigneurs féodaux disposés à favoriser de tels abus, toujours lucratifs pour eux; mais, ailleurs, les diocèses n'abdiquaient pas avec un tel laisser-aller et les antiques sièges épiscopaux ne restaient pas indéfiniment sans pasteurs.

Une autre remarque également inspirée par les documents, c'est que, parallèlement à la décadence du clergé séculier, la congrégation de Cluny fit, à cette époque, de très grands progrès dans la province ecclésiastique d'Auch. Les moines gagnent rapidement le terrain que perdent les clercs; de cette double évolution en sens inverse est résulté dans la province d'Auch, et précisément à la période qui nous occupe, un fait qu'on peut qualifier d'inouï dans l'histoire de l'église.

Il est arrivé bien souvent, après comme avant le onzième siècle, qu'un monastère autour duquel s'était formé graduellement un centre considérable de population, soit devenu un évêché; en France, notamment, plusieurs sièges épiscopaux ont une telle origine ; mais, qu'un siège épiscopal, existant depuis plusieurs siècles, ait été réduit à l'état de simple monastère et cela en pleine paix, lorsque la ville épiscopale n'a pas été ruinée ou détruite par quelque grande catastrophe, c'est une rareté tout à fait extraordinaire dans les annales ecclésiastiques. Nous allons voir

que telle a été la mutilation subie par l'évêché de Lectoure peu avant 1068.

Vouloir expliquer cet épanouissement de la vie monastique dans le sud-ouest de la France au onzième siècle, en alléguant l'incessante propagande des moines, leur volonté persistante de tout accaparer, serait, je crois, se payer de mots et ne pas regarder les choses d'assez près. Il est vrai que la congrégation de Cluny était alors une véritable puissance contre laquelle même un évêque ne pouvait lutter que difficilement, mais, si elle a fait de telles conquêtes, c'est que les peuples et le clergé séculier lui-même, lui offraient spontanément de réformer et de régir les prieurés et les abbayes déjà existants, ou d'en fonder de nouveaux. Les chartes fournissent sur ce point des témoignages aussi explicites que nombreux. Cluny se trouvait, je l'ai déjà dit, dans la période héroïque de son existence, l'austère discipline de ses monastères faisait l'admiration de tous, aussi les peuples furent d'autant plus fascinés par cet idéal, par l'éclat de ces vertus qu'ils ne les retrouvaient pas au même degré dans le clergé séculier.

Dans les rangs de ce clergé du sud-ouest, il y eut cependant à cette même époque, un évêque dont le nom lui fait grand honneur ; c'est celui de saint Austinde, archevêque d'Auch qui, en cette qualité, assista en 1068 à un synode tenu et présidé par le légat du pape, dans sa ville archiépiscopale[1]. Ce légat était Hugo Candidus.

Pour qui connaît le passé d'Hugo Candidus avant 1068, il y a lieu d'être surpris de retrouver légat du pape et chargé d'une mission importante, cet ancien adversaire du pape légitime, cet ancien partisan de l'anti-pape Cadalus. Bonitho raconte, en effet, qu'après de dures expériences, après avoir vu la ruine définitive de son anti-pape, Hugo

[1] Mansi, *Collec. Concil.*, t. XIX, p. 1063 sqq.

Candidus avait fait la paix avec l'église romaine; par respect pour la mémoire de Léon IX qui avait amené Hugo Candidus à Rome et l'avait fait cardinal, Alexandre II et Hildebrand consentirent, non seulement à le réconcilier avec l'église, mais encore à lui laisser sa qualité de cardinal. Hildebrand put voir, avant de mourir, qu'il avait été trop faible en cette circonstance, qu'il s'était grandement trompé car Hugo Candidus devait, d'une façon encore plus grave, trahir de nouveau l'église Romaine. Bonitho résume assez heureusement la carrière de ce peu fidèle personnage en disant que sa vie fut aussi oblique que ses yeux étaient de travers[1].

Ce fut probablement pour occuper son caractère inquiet et pour lui procurer l'occasion de témoigner de son dévouement à l'église romaine, que le pape le chargea, assez peu de temps après sa conversion, de parcourir, pour y réformer les abus, les diocèses situés au nord et au sud des Pyrénées et c'est ainsi qu'en 1068, il tint à Auch un synode. Voici le résumé du procès-verbal des décisions de cette assemblée.

En 1068, le cardinal Hugo tint à Auch un synode auquel

[1] Eodem tempore Hugo Candidus, de quo superius mentionem fecimus, post multas et varias miserias, quas sub Cadalo passus est, tandem ad venerabilem papam veniens, veniam petiit et impetravit. Cunque ad Hyspaniam, legati fungens officio mitteretur, quidquid edificabat, iterum dissipabat. Nam symoniacos primum quidem validissime persequebatur, postea vero accepta pecunia reconciliabat. Quod dum compertum Romæ fuisset, eum ab Hyspanis statim revocant et Romæ habitare precipiunt; hanc in eum humanitatem ostendentes precipue reverentia ordinatoris ejus, beati scilicet papæ Leonis. Bonitho *ad amicum*, l. VI dans Jaffe : *Mon. Gregor.*, p. 651. — Antérieurement déjà l. c., p. 644, Bonitho avait dit de Hugo Candidus : De cujus morum Verversitate melius est silere quam pauca dicere. Sed ut brevius cuncta perstingam : qualis fuit oculis, talis fuit factis ; ut enim habuit retortos oculos, ita ejus retorta fuerunt acta. Quoique le personnage soit fort peu intéressant, on se demande cependant si Bonitho n'a pas un peu forcé la note.

assista Austinde, archevêque d'Auch, avec tous ses évêques suffragants, les abbés et les grands de la Gascogne. L'assemblée décida que les églises donneraient à leurs églises cathédrales respectives, le quart des dîmes qu'elles percevaient. Raymond, abbé de saint-Orens à Auch, déclara alors que le monastère de saint-Orens et les églises qui en dépendaient, ayant toujours joui auparavant d'une immunité absolue à l'égard des redevances à payer, il demandait qu'il en fut ainsi à l'avenir et qu'on ne le comprit pas dans cette décision. Par respect pour le souvenir de saint Orens, le synode fit droit à cette demande et promulgua la liste des églises qui, avec saint-Orens, n'auraient pas à payer cette redevance à l'église cathédrale[1].

Austinde mourut peu après la tenue de ce synode et ne tarda pas à être invoqué comme un saint dans les églises de la Gascogne ; il avait eu comme évêque beaucoup à souffrir, son zèle de réformateur suscita contre lui de telles haines qu'il dut pendant quelques années vivre loin de son diocèse[2]. Guillaume de Montaut, prieur de ce même monastère de saint-Orens qui, sur ces entrefaites, se mit sous la dépendance de Cluny, fut le successeur d'Austinde sur le siège archiépiscopal d'Auch. L'année 1068 n'était pas terminée que le cardinal Hugo Candidus tint à Toulouse un autre synode auquel prit part le nouvel archevêque d'Auch.

Ce fut cette assemblée qui rendit l'ordonnance suivante touchant l'évêché de Lectoure.

Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, Amen. L'an de l'Incarnation du Seigneur 1068, indiction sixième, la huitième année du seigneur pape Alexandre II, la seconde du règne de Philippe

[1] Mansi : *Collec. Concil.*, t. XIX, p. 1063 sqq.

[2] Voyez sur saint Austinde, archevêque d'Auch, les détails fournis par Monlezun : *Histoire de la Gascogne*, t. II, p. 42 sqq.

roi des Francs et durant la régence de Baudouin comte de Flandre, Hugo Candidus, cardinal insigne de la sainte église romaine, tint dans la ville de Toulouse, par ordre du susdit pape, et du consentement de tous ses frères, un saint synode auquel assistèrent onze évêques, plusieurs abbés, des clercs, des laïques recommandables par leur piété.... sous l'influence de l'Esprit-Saint, ils parvinrent, à la suite de débats contradictoires c'est-à-dire d'accusations, de défenses, de jugements à extirper radicalement la simonie. C'est ainsi qu'ils eurent à s'occuper de l'église de Lectoure qui était à peu près détruite. Il y avait, en effet, dans cette ville un monastère construit aux dépens de l'évêché; dans son ignorance, le peuple avait donné à ce monastère non seulement les biens de l'église épiscopale mais même les autels, les pierres, tout ce qui pouvait être transporté.

Quoique Grégoire, évêque de Lescar, prétendit à tort, il est vrai, que ce monastère dépendait de saint Sever, l'assemblée, inspirée par l'Esprit-Saint, décida qu'il recouvrerait son ancienne dignité; on avait agi sottement en changeant un evêché en un monastère, le synode répondit à ce procédé en faisant un évêché de ce même monastère. De par le jugement de tous les frères de cette sainte assemblée, Raymond, évêque de Lectoure, fut donc invité à s'établir dans ce monastère, comme dans le lieu ordinaire de sa résidence; il devait obliger les moines qui s'y trouvaient à vivre saintement, selon la règle de saint Benoît, il était, en effet, leur abbé legitime ; si ces moines demandaient, pour mieux reformer leur vie, à demeurer dans d'autres monastères, Raymond ne devait le refuser à aucun d'eux. L'église ayant été ainsi débarrassée de ses moines, Raymond reçut pour instruction de les remplacer par des clercs pieux, décidés à vivre en commun, honnêtes, probes et chastes. Ainsi que l'on prescrit les saints Pères, aucun autre moine ne devait être ordonné dans ce monastère, il ne devait plus servir de résidence aux moines mais être celle de l'évêque. Ce privilège a été approuvé par le seigneur cardinal et excellent homme Hugo, avec les archevêques Guillaume d'Auch et Aymon de Bourges et les évêques Durand de Toulouse, Gérald de Cahors, Godemar de Saintes, Grégoire de Lescar, Pierre d'Aire, Guillaume de Convennes, Raymond de Lectoure, Bernard de Couserans, Bernard de Dax, avec les abbés Hugo de Cluny, Adémar de saint-Martial, Bérald de saint-Gilles, Raymon de Condom, Odon de saint-Jean-d'Angély, Bernard de Marseille, Constantin de Clairac, Raymond de saint-Papoul, Frotard de saint-Pons : le cardinal

Hugo d'accord avec les hommes religieux tant clercs que laïques qui assistaient au saint synode a approuvé et confirmé ce privilège et anathématise, sans autre recours, tous ceux qui voudraient y contredire [1].

L'évêché de Lectoure ayant été ainsi rétabli, Raymond en fut pendant de longues années encore le titulaire ; il fit à la congrégation de Cluny de nombreuses donations, aussi son nom reparaît dans plusieurs chartes ; il donna notamment, à Hugo, abbé de Cluny, l'église de saint-Gény avec toutes ses dépendances. Antérieurement déjà, dit la charte de donation, il y avait eu un couvent de moines à saint-Gény. Raymond était encore évêque de Lectoure en 1097 et dut mourir peu après [2].

§ VIII

PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE DE NARBONNE

Au onzième siècle, la province ecclésiastique de Narbonne n'était pas limitée par les Pyrénées, comme elle l'a été depuis ; elle comprenait quatre diocèses en Espagne, c'est-à-dire en Catalogne et dix en France. Ces derniers étaient : les diocèses de Narbonne, de Béziers, de Nîmes, de Lodève, d'Uzès, d'Agde, de Maguelonne, de Carcassonne, d'Héléna et de Toulouse ; les quatre diocèses de Barcelonne, de Vich-d'Ausona, de Gerona et d'Urgel en Catalogne, ayant perdu tout centre métropolitain en Espagne, à la suite de l'établissement des Sarrasins, étaient entrés dans la province de Narbonne [3].

[1] Mansi : *Collectio Concil.*, t. XIX, p. 1065 sqq.

[2] *Gallia Christiana*, t. XIX, p. 1075.

[3] Au sujet de la juridiction des archevêques de Narbonne sur quatre diocèses de l'Espagne chrétienne, cf. *Gallia Christiana*, t. VI, p. 3 de

A la tête de la province, nous retrouvons, durant le pontificat d'Alexandre II, ce même Guifred, archevêque de Narbonne dont il a déjà été question.

N'est-il pas étrange de voir en 1068 Guifred encore archevêque de Narbonne! Après avoir été très vivement accusé au synode de Toulouse, en septembre 1056, par devant les deux légats du pape Raimbaud, archevêque d'Arles et Ponce, archevêque d'Aix, Guifred avait été, l'année suivante, excommunié comme simoniaque par Victor II au synode de Florence. Le pape avait donc reconnu le bien fondé des accusations portées contre lui [1]. Onze ans s'étaient écoulés depuis cette condamnation, l'archevêque ne s'était pas amendé, n'avait pas plus fait pénitence qu'il n'avait fait acte de soumission au saint-siège et, après onze ans, il était encore à la tête d'une des plus grandes provinces ecclésiastiques de la chrétienté. Ce seul fait montre bien au milieu de quelles inextricables difficultés, les papes avaient à poursuivre l'œuvre de la réforme et de la régénération de l'église. Ce n'était certes pas Hugo Candidus qui pouvait procurer cette réforme, car en visitant, en 1068, la province de Narbonne en qualité de légat du pape, il ne fit pas de difficulté d'entrer en relations avec l'archevêque excommunié, il alla jusqu'à l'admettre, dans des assemblées synodales chargées de combattre et de faire disparaître la simonie !

l'édition de 1739 et P. de Marca : *Marca Hispanica*, p. 240, 814 et 1184, — Il ne faut pas oublier cependant que la bulle d'Étienne V, plusieurs fois citée pour établir cette juridiction des archevêques de Narbonne sur des évêques espagnols est aujourd'hui reconnue apocryphe ; voyez Jaffe : *Reg. Pontif.* N° 3462 de la seconde édition. Marca, *l. c.*, p. 814 l'a donnée comme authentique et le *Gallia Christiana*, *l. c.*, p. 21 sq. la regarde simplement comme interpolée. Bien d'autres documents établissent du reste le fait de cette juridiction qui n'a pris fin que dans les dernières années du onzième siècle, lorsque l'Espagne chrétienne a commencé à reprendre possession d'elle-même.

Plus tard, lorsque Hildebrand devenu pape, délivra de ce fléau l'église de Narbonne, il reprocha amèrement à Hugo Candidus sa faiblesse envers le prélat prévaricateur[1].

C'est ainsi qu'en 1068, Guifred prit part au synode de Gerona en Catalogne ; après avoir tenu au nord des Pyrénées les deux assemblées synodales d'Auch et de Toulouse[2], Hugo Candidus était passé dans la Péninsule et il réunit à Gerona un nouveau synode auquel prirent part plusieurs évêques et abbés venus du nord ou du sud des Pyrénées. Voici le résumé du procès-verbal de cette assemblée.

Guifred, archevêque de Narbonne, Guillerme (Guillaume), archevêque d'Auch, Bérenger, évêque de Gerona, Guillerme, évêque d'Urgel, Guillerme, évêque d'Ausona, Bérenger, évêque d'Agde, Salomon, évêque de Rodez, Guillerme, évêque de Convennes, Seguin, moine et prêtre, représentant de Durann, évêque de Toulouse, Gubert, clerc et représentant de l'évêque d'Uzès, Frotard, abbé de Tomières, Dalmace, abbé de la Grasse, André, abbé de saint-Cucufa, Renard, abbé de saint-Martin de Canigou, Oliba, abbé de saint-Pierre Galli-Cantus, Aimé, abbé de saint-Sauveur Breclensis, Tassio, abbé de saint-Laurent, prirent part, en 1068, à un synode célébré à Gerona sous la présidence du cardinal légat Hugo Candidus. Raymond, comte de Barcelonne et sa femme la comtesse Almodis provoquèrent la réunion de cette assemblée à laquelle ils assistèrent l'un et l'autre. Le synode promulgua quatorze canons, visant principalement la réforme du clergé ; ils condamnaient la simonie sous ses diverses formes, défendaient aux prêtres, aux diacres, aux sous-diacres d'avoir

[1] Gregorii VII, *Regis.* V, 14, a ; — Jaffe, *Mon.* [*Gregor.*, p. 306. — C'est surtout pour avoir, durant sa légation, communiqué avec les simoniaques que Hugo fut condamné en 1078.

[2] Cf. *supra.*

des femmes ou des concubines, de pratiquer l'usure, de s'adonner à la chasse, de porter les armes, etc., ceux de ces clercs qui prendraient femme devaient renoncer à tout bénéfice ecclésiastique, sortir du clergé et rentrer dans la communion laïque — *cum laicis in ecclesia maneant.* — Ils n'étaient donc pas formellement et absolument excommuniés. Les biens ecclésiastiques donnés par un évêque, un abbé, un autre dignitaire de l'église, devaient, à la mort du donateur, faire retour à l'église qui les possédait antérieurement. Les mariages incestueux devaient être cassés et les conjoints seraient aptes à contracter une autre union. Ceux qui se séparaient de leurs femmes pour en épouser d'autres, devaient rester excommuniés jusqu'à résipiscence. Enfin le synode approuvant les règlements antérieurs pour la trêve de Dieu dans le diocèse de Gerona, prolongea cette trêve de l'octave de Pâques à l'octave de la Pentecôte[1].

Les décrets portés par le synode tenu en 1068 à Vich d'Ausona par le cardinal légat Hugo Candidus semblent destinés à compléter ceux qui avaient été promulgués en cette même année par le synode de Gerona. A Vich d'Ausona on s'est surtout préoccupé de protéger contre toute attaque à main armée, les églises, les monastères et leur voisinage immédiat, les clercs, les moines, les religieuses, les veuves, les habitations et les personnes des paysans et des ordonnances ont été portées dans ce sens. Le père est tenu de réparer les dommages causés par son

[1] Mansi : *Collectio Concil.*, t. XIX, p. 1070 sqq. — Le quatorzième et dernier canon du synode de Gerona montre que par exception, les Juifs cherchaient dans ces pays à devenir propriétaires fonciers ; l'assemblée décide en effet que les propriétés foncières ayant appartenu à des chrétiens, ayant payé la dîme, continueront à payer cette redevance même dans le cas où elles auraient été acquises par des Juifs. Il ne paraissait pas équitable que le changement de propriétaire fît perdre à l'église une partie de ses revenus.

fils mineur; celui qui nie la faute ou le crime dont on l'accuse peut prouver son innocence par l'épreuve de l'eau froide [1].

La bulle suivante du pape Alexandre II fait voir que le cardinal légat Hugo Candidus visita également les églises de l'Aragon et qu'avec le concours du roi Sanche, il s'efforça de faire remplacer par le rit romain, le rit mozarabique en usage en Espagne; nous avons déjà parlé de ces tentatives pour modifier la liturgie espagnole et, comme leur peu de succès obligea de les renouveler, l'occasion se représentera pour revenir sur ce sujet. La date de la bulle d'Alexandre II permet de dire qu'Hugo Candidus ne tomba pas en disgrâce auprès du saint-siège aussitôt après son retour à Rome à l'issue de sa légation en France et en Espagne. Il garda sa grande situation jusqu'à la mort d'Alexandre II et contribua même à l'élévation de Hildebrand à la papauté. Plus tard seulement et après sa seconde défection on lui reprocha la conduite qu'il avait tenue durant cette légation en France et en Espagne. Les plaintes de la congrégation de Cluny contre lui furent alors reconnues fondées par le saint-siège [3].

A notre cher fils Aquilin, pieux abbé du monastère de saint-Juan-Baptiste de la Peña, dans la province d'Aragon.

Depuis que, par le seul effet de la miséricorde de Dieu et nullement par nos mérites, nous occupons le siège apostolique, nous

[1] Mansi : *Collec. Concil.*, t. XIX, p. 1073 sqq. — Les canons du synode de Vich-d'Ausona s'inspirent surtout des idées et des principes qui avaient donné lieu à l'établissement de la trêve de Dieu; ils méritent d'être consultés pour l'histoire de cette institution, l'une des gloires les plus pures du onzième siècle. A Vich-d'Ausona on s'occupa bien plus des questions sociales que des questions religieuses.

[2] Sur les plaintes de Cluny contre Hugo Candidus, voyez la lettre de Grégoire VII aux légats Girald et Raimbaud; Gregorii VII, *Regist* I, 6. Jaffe : *Mon. Greg.*, p. 14, 15.

avons appris que, dans les pays d'Espagne, l'unité de la foi catholique a perdu de son intégrité et que presque tous ont erré au sujet de la discipline ecclésiastique et du culte divin. Aussi, comme nous avons à veiller sur la sainte église universelle, nous avons envoyé dans ces pays, pour la réforme des églises de Dieu, notre fils Hugo Candidus, cardinal prêtre, qui, avec le secours de la divine clémence, a restauré la force et l'intégrité de la foi chrétienne, a extirpé la simonie et a ramené à la règle des saints canons les rites diffus des services divins. Notre cher fils Sanche, roi d'Espagne, touché de la grâce divine et mu par sa charité, est revenu avec tous ceux qu'il a pu entraîner, à la noble gloire d'une foi vraie et parfaite, il a soumis et recommandé sa propre personne à la dignité apostolique et, quant aux monastères de ses états, il a voulu qu'ils fussent sous la juridiction spéciale de l'église romaine dont ils avaient été distraits depuis longtemps. Par l'intermédiaire de Hugo, notre cardinal, c'est toi, notre très cher fils et abbé de ce monastère de Saint-Juan-Baptiste de la Peña, c'est toi, son père spirituel, que le roi très pieux a choisi, pour venir en notre présence avec les documents écrits et pour que tu sois, vis à vis de nous, le garant de son dévouement. Il nous demande spécialement de prendre, conformément à ses vœux et à ses vifs désirs, sous la tutelle et sous le patronnage spécial de l'église romaine ce monastère que tu gouvernes avec son secours ; il veut qu'un privilège apostolique soit une sure défense pour ce monastère et ses dépendances et en retour il promet de constituer un cens, c'est-à-dire de donner tous les ans une livre d'or à l'église romaine. Nous te savons toi-même très dévoué à la dignité apostolique, nous savons que c'est malgré toi, malgré tes efforts que tu as été mis à la tête de ton abbaye, aussi recevons-nous avec bienveillance et avec un esprit de charité, l'offrande et la demande qui nous sont faites par ton intermédiaire; nous nous rendons volontiers aux pieux désirs qui nous sont exprimés et nous plaçons ton monastère avec toutes ses dépendances sous la tutelle et la protection du siège apostolique ; nous t'accordons cette gloire du privilège et de la défense apostolique. Le pontife a ajouté que dans ce monastère, conformément à la règle de saint Benoît, l'abbé ne serait élu que par le vote des frères et qu'il serait ensuite ordonné par l'évêque du diocèse, si cet évêque est catholique, si non, par tout autre évêque; l'abbé ne pourrait être déposé que par un jugement du siège apostolique.

Donné au Latran, le 15 des calendes de novembre (18 octobre).

de la main de Pierre, cardinal prêtre et bibliothécaire de la sainte église romaine, la onzième année du pontificat du seigneur pape Alexandre II, l'an 1071 de l'Incarnation du Seigneur, l'indiction neuvième[1].

Il y a dans la vie de Hugo, abbé de Cluny par Hildebert, évêque du Mans, un assez curieux anecdote concernant Durand qui, après avoir été abbé de la célèbre abbaye de Moissac, fut, pendant dix ans environ, de 1060 à 1070, évêque de Toulouse ; l'anecdote a bien l'air d'une légende, mais d'une légende instructive pour se rendre compte de cette grande école de Cluny.

Il y avait, raconte Hildebert, un moine nommé Durann qui aimait à dire des choses plaisantes et qui ne se corrigea jamais de ce regrettable défaut. On n'avait, du reste, que ce travers à lui reprocher, car, par sa vie et sa doctrine, il mérita de devenir abbé et ensuite évêque. L'abbé Hugo lui faisait un jour des remontrances mais, comme d'ordinaire, sans beaucoup de succès, aussi l'abbé Hugo ajouta : « Frère, si tu ne fais pénitence, tu réapparaîtras « après ta mort, les lèvres couvertes d'écume. » Il arriva que Durann continua à se répandre en paroles inutiles et que la prophétie de l'abbé Hugo se réalisa de tous points. En effet, après sa mort, Durann apparut à un prêtre rempli de piété, nommé Siguin, l'écume sortait de sa bouche et il implora le secours de celui qu'il n'avait pas voulu écouter lorsqu'il était encore de ce monde. L'abbé Hugo, instruit de cette apparition, prescrivit à sept frères d'élite de garder, pendant une semaine, un silence absolu pour expier la loquacité du défunt. Malheureusement, l'un des frères ayant rompu ce silence, Durann apparut encore à Siguin, son extérieur était aussi misérable, sa bouche aussi convulsionnée et il se plaignait de ce que la désobéissance de l'un des sept frères avait rendu sans valeur pour lui les mérites des autres. A cette nouvelle, le père toujours miséricordieux, prescrivit un second silence de sept jours qui fut religieusement observé et, dans une troisième apparition, Durann, n'ayant plus rien de cet aspect repoussant fit remercier

[1] Migne : *Patr. lat.*, t. 146, p. 1362 sqq.

l'abbé de ce que grâce à son intervention sa bouche était enfin guerie [1].

Si au dix-septième siècle, cette légende a passé sous les yeux des solitaires de Port-Royal ou de M. de Rance, abbé de la Trappe, elle a dû les édifier, car elle répond à l'idéal qu'ils se faisaient de la vie chrétienne et surtout de la vie monastique ; ils voulaient que l'arc fut toujours tendu tandis qu'en Italie et en Espagne, même les saints acceptaient quelques tempéraments.

§ IX

PROVINCE DE BOURGES

Aimon, qui appartenait à l'illustre famille des comtes de Bourbon, fut pendant quarante ans, de 1031 à 1071, à la tête de cette province ecclésiastique de Bourges qui, sans compter le diocèse métropolitain, comprenait ceux de Clermont, de Limoges et du Puy. On sait que, pendant des siècles, les archevêques de Bourges ont revendiqué le titre de primat de toute l'Aquitaine et, par là même, une juridiction primatiale sur la province ecclésiastique de Bordeaux et nous voyons en effet que l'archevêque Aimon fit acte d'autorité dans le diocèse de Périgueux [2]. Au début de son épiscopat et dès 1031, Aimon présida à Bourges un synode dont l'analyse ne rentre pas dans le cadre de cette étude, mais qu'il est bon de signaler car il prouve avec trop d'évidence, que le célibat ecclésiastique était bien peu observé dans ces pays, durant la première moitié du onzième siècle [3]. Ce même synode décréta que, dans les

[1] Migne : *Patr. lat.*, t. 149, p. 872.

[2] *Gallia Christiana*, t. II, p. 42, édition de 1720.

[3] Mansi : *Collectio Concili*, t. XIX, p. 501 sqq. Les défenses que ce synode est obligé de faire, les cas qu'il suppose pouvoir se présenter, indiquent une situation morale des plus compromises.

litanies des saints, saint Martial, le fondateur de l'église de Limoges, ne serait plus invoqué comme confesseur pontife, mais que son nom serait inscrit parmi ceux des apôtres du Seigneur. Une assez longue discussion s'engagea entre les membres du synode sur l'apostolicité de saint Martial et, comme le procès-verbal de cette discussion est parvenu jusqu'à nous, il permet de se rendre compte des curieuses traditions historiques de cette époque sur les temps apostoliques et sur l'évangélisation des Gaules [1].

Durant le pontificat d'Alexandre II, le siège de Clermont était occupé par Étienne, membre de la famille de Polignac ; il sera plus tard question de cet Étienne qui s'attira la colère de Grégoire VII pour avoir voulu passer du siège de Clermont sur celui du Puy et qui fut, pour ce motif, déposé et excommunié [2].

La lettre suivante qui a trait à la nomination de Ictérius à l'évêché de Limoges, est d'autant plus intéressante que nous avons bien peu de documents du onzième siècle nous renseignant en détail sur le mode de nomination des évêques des pays de France.

Aux fils de toutes les églises d'Aquitaine, à tous tant présents que futurs, salut éternel dans le Seigneur.

Nous faisons savoir à votre fraternité qu'après la mort du seigneur évêque Jordan, de vénérable mémoire, l'église de Limoges, grandement éprouvée par plusieurs tempêtes, ayant en outre à souffrir de la part de ses propres enfants, s'est trouvée sans conseil et sans appui ; néanmoins la miséricorde et la bonté de Dieu ne nous ont pas abandonnés durant ces tentations. Nous avons donc imploré la providence et la clémence de Dieu pour qu'il nous accordât un pasteur et nous sommes allés ensuite, en grand nombre du clergé et des grands, trouver le seigneur comte Guillaume et lui

[1] Voyez cette discussion dans Mansi, *l. c.*, à la suite des canons du synode de Bourges de 1031.

[2] *Gallia Christ.*, t. II, p. 261 sq.

exposer la désolation de notre église; nous lui avons demandé de procurer à cette église de Limoges profondément affligée un évêque digne du Seigneur. Le comte, au courant de nos épreuves et y compatissant, a hésité sur le candidat à proposer et après réflexion, a demandé l'avis des grands de toute l'Aquitaine, ainsi que des clercs et des vassaux [1] de notre église, tout en continuant à chercher par lui-même, celui qui pourrait revêtir une telle dignité. Après bien des délibérations restées sans résultat pour trouver un restaurateur de l'église dispersée, le clergé et le peuple, le comte et les grands de toute l'Aquitaine sont tombés d'accord pour choisir un homme de très haute noblesse nommé Ictérius, jouissant de l'estime publique, de mœurs irréprochables, bienveillant, sobre, disposé à s'employer de toute façon pour le service de Dieu. Ils l'ont donc arraché à sa monogamie [2], suivant le précepte de l'apôtre, et l'ont proclamé évêque. Il a tout ce qu'il faut pour panser les blessures et cicatriser les plaies de notre Eglise. Nous l'avons élu, conforment au précepte du Seigneur, malgré ses dénégations et ses protestations, du consentement et avec la volonté du seigneur comte Guillaume, du vicomte Adémar, de tous les grands et des vassaux, de tout le peuple, des clercs également, c'est-à-dire du doyen Pierre, du prévôt Geoffroi, de tous les archidiacres, du chantre et de tout le clergé. Nous l'avons élu et nous l'élisons encore pour gouverner l'église de saint-Etienne de Limoges, pour qu'il soit à notre égard un pasteur dévoué dans le malheur, prompt à venir au secours, un infatiguable champion pour les intérêts qui lui sont confiés. Seigneur métropolitain de Bourges, nous venons donc en votre présence et en présence des autres évêques réunis par la grâce de Dieu, nous vous demandons d'ordonner pour notre évêque, ce clerc prédestiné par Dieu, acclamé par nous, approuvé par l'Apostolique [3] romain et par tous les évêques de la province, accepté par le comte et par tous les grands.

Le seigneur Ictérius fut donc élu l'an 1052 de l'Incarnation du

[1] C'est le sens que Du Cange donne au mot latin *casatus*, *casati*, il lui donne pour équivalent *domestici*, *vassalli*, cf. Du Cange ad verbum *casatus*.

[2] Le sens le plus obvie est évidemment qu'Ictérius n'avait été marié qu'une fois et qu'on le sépara alors de sa femme ; s'il avait été veuf, l'expression *l'arracher à sa monogamie* n'aurait aucun sens.

[3] Cette approbation donnée par le pape à l'élection de Ictérius pour l'évêché de Limoges mérite d'être remarquée.

Seigneur, il a été ordonné dans la réunion des évêques suivants : le seigneur Aimon, métropolitain de Bourges ; le seigneur doyen Rencon, évêque d'Arverne (Clermont) ; Gérard, évêque de Périgueux ; en outre du consentement et avec les éloges de Pierre, évêque de Rodez ; de Guillaume, évêque d'Albi ; de Bernard, évêque de Cahors. Le seigneur Icterius fut élu au mois de janvier, la veille des nones, l'année 22e du roi Henri[1].

Comment Icterius, dont l'avènement fit naître de si belles espérances, gouverna-t-il l'église de Limoges ? Les renseignements manquent sur ce point, et nous ne savons guère que la date de la mort de cet évêque, laquelle eut lieu en 1073[2].

Parlant de Pierre, évêque du Puy, qui, de 1053 à 1073, fut à la tête de cette église, la *Chronique de saint-Pierre du Puy* s'exprime ainsi : « Après la mort de l'évêque Etienne, de pieuse mémoire, Pierre, homme probe, neveu de ce même évêque Etienne, fut son successeur. Très batailleur, il fut en guerre avec tous ses voisins et, après les avoir vaincus, il alla à Jérusalem[3]. » Ce fut en revenant de ce pèlerinage que mourut l'évêque Pierre, à Gênes, le 17 juillet 1073. Son corps fut rapporté au Puy par ses compagnons de voyage et il fut inhumé dans l'église de Volta, près du tombeau de son oncle, l'évêque Etienne[4].

Avant de quitter la province ecclésiastique de Bourges, signalons un document de 1062, qui montre en quelle grande vénération était, au onzième siècle, le sanctuaire de Notre-Dame du Puy. C'est un diplôme par lequel Bernard, comte de Bigorre, venu au Puy en pèlerinage, place sa personne, ses parents et tout son comté sous la protec-

[1] Mansi : *Collectio Concil.*, t. XIX, p. 805 sqq.

[2] *Gallia Christ.*, t. II, p. 517.

[3] *Chronicon S. Petri Podiensis*, cité par le *Gallia Christ.*, t. II, p. 700.

[4] *Gallia Christiana*, t. II, p. 698 sqq.

tion de Notre-Dame du Puy, et promet aux chanoines de ce sanctuaire, en son nom et au nom de ses successeurs, une rente annuelle de soixante sous pour témoigner de son amour et de son dévouement à sa protectrice [1].

§ X

PROVINCE DE BESANÇON

Il a été déjà plusieurs fois, dans le cours de cette histoire, question de Hugo, archevêque de Besançon, l'ami du pape Léon IX, l'un des prélats les plus justement estimés de son époque [2]. Durant une de ses légations en France, probablement durant celle de 1063 [3], Pierre Damiani vint à Besançon rendre visite à l'archevêque Hugo et, plus tard, il lui écrivit, à l'occasion de cette visite, la lettre suivante, intéressante à plus d'un titre, car c'est la description sommaire d'un *Epicopium* au onzième siècle :

Au seigneur H. [4], au très révérend archevêque, Pierre, moine pécheur, son serviteur dévoué.

Lorsque, vénérable père, tu m'as donné l'hospitalité, le milieu où

[1] *Diploma Bernardi Bigoritani comitis, comitatum suum subjicientis ecclesiae Aniciens. clientelae*, p. 228, des *Instrumenta* du tome II du *Gallia Christiana.*

[2] Voyez tome I, p. 141 sqq de cet ouvrage, le rôle de Hugo, archevêque de Besançon au concile de Reims et p. 171, ce qui se passa à son sujet au concile de Mayence. Dans le présent chapitre, il a été aussi question de l'archevêque de Besançon qui assistait à la réunion des évêques dans la chapelle de la comtesse Hildegarde.

[3] Lorsque Pierre Damiani vint soutenir contre Drogo, évêque de Mâcon, les droits et privilèges de l'abbaye de Cluny.

[4] Le texte porte un V, mais c'est évidemment un H qu'il faut. Nous avons déjà vu combien sont souvent défectueuses ces suscriptions de lettres du moyen âge où l'on écrivait seulement la première lettre du nom du destinataire ; plus tard, les copistes ne sachant pas quel était ce nom, ont souvent écrit une lettre pour une autre.

je me suis trouvé s'est si bien gravé dans ma mémoire que je ne saurais l'oublier. Je vois encore ce cloître placé derrière l'abside de l'église et qui constitue ton habitation ; tu peux y vaquer à l'étude et à l'oraison dans un tel calme, si bien à l'abri du monde, que tu n'as vraiment rien à envier à la solitude des ermites. Je n'ai pas non plus oublié l'autre cloître, celui qui est à la droite de l'église et où tes jeunes clercs font songer à un chœur des anges. Là, en effet, comme dans une céleste Athènes, ils sont instruits dans les saintes Ecritures, là ils apprennent avec zèle la véritable philosophie, là ils se plient tous les jours à la discipline de la règle.

Je me souviens également que tu fais bâtir en même temps deux autres collégiales, une avec l'église de sainte-Madeleine et l'autre, si je ne me trompe, avec l'église de saint-Laurent[1]. Comme ton église n'est pas riche, je me demande comment tu peux construire des édifices si coûteux, si magnifiques, comment tu peux suffire à à de telles dépenses journalières.

Ce qui m'a fait le plus de plaisir, je te l'avoue, c'est que tu m'aies montré ton tombeau tout préparé comme si tu devais l'occuper le jour même. A chacun des quatre coins du suaire étaient attachées cinq pièces de monnaie pour récompenser ceux qui porteraient ton corps ; tu as eu soin que, dans la cérémonie même des funérailles, il y eut une remunération pour ceux qui te rendraient les derniers devoirs et au moment même où ils accompliraient cette œuvre de miséricorde. En cela, il me semble que tu as imité l'exemple du patriarche Abraham qui, voulant inhumer son épouse Sara (Genèse, XXIII), acheta un double tombeau à Ephron, fils de Séor quoique les fils de Seth lui eussent offert de prendre gratuitement parmi leurs tombeaux celui qui lui plairait.

A cet égard, remarquons en passant combien est condamnable l'avarice des clercs, qui veulent retirer quelque profit des sépultures de l'église. Les peuples qui ignorent le vrai Dieu auraient horreur d'un pareil calcul. Ils refusent l'argent qui leur est offert pour un service de ce genre, tandis que les clercs l'exigent même lorsqu'on ne le leur propose pas. Les Gentils disent à Abraham, sans vouloir toucher à son argent : « Place ton mort dans une de nos

[1] Voyez dans MIGNE, t. 146, col. 1418 sq. le fragment d'une bulle d'Alexandre II en faveur de l'église de sainte-Marie-Madeleine de Besançon. Cette bulle a été donnée en 1073, par conséquent après la mort de l'archevêque Hugo qui ne vit pas sans doute le complément de son œuvre.

belles sépultures, personne ne t'en empêchera. » Les clercs, inférieurs aux Gentils, répètent : « Apporte l'argent et tu auras ta sépulture. » (Genèse, XXIII). Quant à toi, vénérable père, tu me parais avoir agi sagement en faisant construire ta tombe, lorsque tu es encore vivant et bien portant. En effet, si cette vie nous présente des images décevantes, si notre esprit s'énorgueillit de ce que nous sommes revêtus de telle ou telle dignité, il suffit de regarder ce tombeau qui nous attend pour voir ce que nous sommes en réalité, c'est-à-dire poussière et cendre... Les tentations charnelles ne pourront nous faire tomber dans la luxure si notre pensée se représente les vers qui doivent nous dévorer et la pourriture qui découlera de nos chairs en putréfaétion...

J'ai cependant constaté dans ton église une marque de laisser-aller et de négligence, et j'en ai fait l'observation autant que le temps me le permettait. Je ne trouve pas oiseux d'y revenir aujourd'hui dans cette lettre. C'est que la plupart des clercs s'assoient pendant la célébration des heures canoniales et même pendant la célébration du redoutable sacrifice de la messe. Dans diverses parties de la Gaule, j'ai retrouvé jusque chez les moines ce signe de nonchalence. Evidemment, c'est là une coutume vicieuse et qui mérite de disparaître; dans le camp de l'Église militante tous ceux qui sont bien portants doivent s'en abstenir d'une manière absolue » [1].

Pierre Damiani développe ensuite toute une série de considérations, appuyées par des textes de l'Écriture sainte, pour prouver que, dans le saint lieu et par respect pour les augustes mystères qui y sont célébrés, les fidèles et surtout les clercs et les moines ne doivent jamais s'asseoir mais se tenir constamment debout ou à genoux [2].

Après tout, cette lettre est un fort bel éloge pour l'église de Besançon puisque l'austère réformateur ne trouvait à blâmer dans cette église que cette pratique défectueuse.

[1] MIGNE, t. 145, col. 641 sqq. On a fait de cette lettre de Pierre Damiani à l'archevêque de Besançon un opuscule (le 39e) avec ce titre : *Contra sedentes tempore divini officii.*

[2] Voyez notamment le curieux chapitre II, *l. c.*, intitulé : *Quod angeli contra homines in ecclesia sedentes indignantur.*

L'archevêque Hugo, chargé d'années et de mérites, s'éteignit le 27 juillet 1066, le *necrologium s. Joannis* lui consacre ces deux vers [1] :

Funus pastoris lux ista reponit Hugonis
Qui moriens patriae mors fuit alta suae.

L'épitaphe gravée sur sa tombe n'est pas des plus remarquables ; c'était de bien mauvais latin pour résumer une belle vie épiscopale.

Lux clero, populo dux pax miseris, via justo,
Fulsit, disposuit, consuluit, patuit.
Nonus trigenus praesul Bisuntinus Hugo
Cum restent Julii quinque dies obiit. [2]

Lausanne, Bâle et Belley étaient les trois évêches suffragants de l'archevêché de Besançon mais nous manquons tout à fait de renseignements sur le clergé de ces diocèses pendant le pontificat d'Alexandre II ; Bérenger occupa le siège de Bâle de 1057 à 1072, Gauceran fut évêque de Belley, pour Lausanne, même le nom du titulaire n'est pas arrivé jusqu'à nous [3].

§ XI

PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE DE VIENNE

Grenoble, Valence, Genève, Die, Viviers et Maurienne étaient au moyen âge les évêchés suffragants de l'antique métropole de Vienne, l'une des plus vénérables églises

[1] *Gallia Christiana*, t. XV (Haureau), p. 30-36. — L'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, vol. de 1847, p. 115, a donné les *Regestes de Hugues Ier, 49e archevêque de Besançon, de* 1031 *à* 1066 par M. Duvernoy. — C'est un travail consciencieux.

[2] *Gallia Christiana, l. c.*

[3] *Gallia Christiana*, t. XV, p. 340 pour Lausanne, et p. 437 pour Bâle.

des Gaules ; de 1030 à 1070, l'archevêché de Vienne eut pour titulaire Léodegar, issu d'une grande famille de la région. Sans énumérer, ce qui ne présenterait pour nous aucun intérêt, les chartes au bas desquelles Léodegar a apposé sa signature ou les assemblées synodales auxquelles il a pu assister dans sa longue carrière épiscopale, il suffira de rappeler deux particularités qui se rattachent au nom de cet archevêque.

Léodegar avait le droit de battre monnaie, mais il arriva à plusieurs reprises et au grand détriment des relations commerciales de la contrée, que la monnaie archiépiscopale fut falsifiée, surtout par des faux-monnayeurs établis à Aiguebelle ; Léodegar pria Odon, marquis d'Italie, de ne pas laisser se continuer cette fraude et en effet le zèle et la vigilance du marquis y coupèrent court. Mais, après la mort du marquis, les faux-monnayeurs recommencèrent et l'archevêque alla trouver la marquise Adélaïde, veuve du marquis Odon, et, belle-mère du roi de Germanie Henri IV, pour qu'elle sévit à son tour contre les délinquants. La marquise et ses trois fils Pierre, Amédée et Odon acquiescèrent aux justes demandes du prélat et leurs promesses furent consignées en un acte qui est parvenu jusqu'à nous [1].

La notice suivante, extraite d'un *Necrologium* de l'église de Vienne, prouve que Leodegar avait du goût pour l'étude des sciences sacrées; il parvint à réunir un certain nombre de livres, et, au besoin, il savait les corriger de sa propre main.

[1] Migne, t. 143, p. 1407 sq. — On a eu tort de donner dans l'édition de d'Achéry et dans celle de Migne, la date de 1043 à cet acte entre la marquise Adélaïde et l'archevêque de Vienne ; il y est dit qu'Henri, roi de Germanie, est le gendre d'Adélaïde, or c'est seulement en 1066 qu'Henri, roi de Germanie, a épousé Berthe, fille de la marquise Adélaïde. L'acte n'a donc été rédigé qu'après 1066.

La veille des ides de juillet, commémoraison du seigneur Léodegar, archevêque de Vienne, qui, inspiré par son zèle et aidé par ses paroissiens, construisit la grande église toute entière sans en excepter les fondements ; il décora également le presbyterium de pierres très précieuses. Il donna à cette même église un grand nombre de livres, ainsi : un très beau *Passionnaire, les Confessions de saint Augustin*, le livre des *Offices de saint Ambroise* et *les Canons de Burchard, le Dialogue de saint Grégoire* avec *le Devoir des Pasteurs*, *l'Ordinaire de saint Adon*, deux autres *Ordinaires*, un *Texte*, un *Missel* pour tous les jours, un *Antiphonaire* corrigé de sa main, un *Nocturnal* divisé en deux parties, *la Vie du B. Grégoire*, avec plusieurs autres, un livre traitant de diverses matiéres et intitulé *Tornafolium* ; il donna encore a l'église de Saint-Maurice un *Bénédéctionnal* orné d'or, un *Médicinal*, quatre chapes, dont deux rouges et deux blanches et bien d'autres choses qu'il serait trop long d'énumérer [1].

Nous savons qu'en 1060, avant l'avènement du pape Alexandre II, Léodegar présida à Vienne un synode provincial dont les décrets condamnaient la simonie sous ses diverses formes [2] ; ils ne parvinrent cependant pas à délivrer de ce fléau la province de Vienne car nous voyons que quelques années après l'évêché de Die [3] était occupé par un simoniaque endurci, l'évêque Lancelin.

En effet, le chroniqueur Hugo de Flavigny a raconté avec de curieux détails comment Lancelin, évêque simoniaque de Die, fut subitement remplacé sur son siège épiscopal par un clerc irréprochable, Hugo, trésorier de l'église de Lyon ; voici le résumé de son récit.

A l'issue du synode de Cavaillon, Girald, évêque d'Ostie

[1] *Gallia Christiana*, t. XVI (Haureau), p. 69. La notice du Necrologium est reproduite par Haureau d'après le Lièvre, historien de l'église de Vienne; sur l'église de Vienne et sur Léodegar, voyez aussi : Collombet, *Histoire de la sainte église de Vienne*, t, I, p. 391-511 ; il a également traduit en français la notice du Necrologium.

[2] Mansi, *Collectio Concil.*, t. XIX, p. 926.

[3] Die, maintenant sous-préfecture du département de la Drôme, ville d'environ quatre mille habitants, l'évêché a été supprimé à la suite de la Révolution française.

et légat du siège de Rome dans les Gaules, regagnait Rome lorsqu'il reçut l'hospitalité dans la ville de Die, et, dans l'église même, il eut un entretien avec les clercs sur les besoins de leur église. En effet, Die avait pour évêque un simoniaque nommé Lancelin qui, au lieu de se rendre à l'appel du légat, se fortifia dans son évêché et s'entoura de soldats pour résister à toute attaque. Le légat expliquait aux citoyens et aux clercs que Lancelin était sans excuse et qu'il devait sans aucune rémission être expulsé lorsqu'on apprit que le seigneur Hugo, trésorier de l'église de Lyon, encore tout éperonné car il voyageait à cheval pour se rendre à Rome, venait d'entrer dans l'église. La grâce du Saint-Esprit fit alors qu'une même pensée s'empara de tous; on se précipita vers Hugo, on l'entoura, il fut élu évêque par acclamation et on le conduisit devant le légat comme étant celui qui pouvait gouverner avec plus de fruit l'église de Die. Hugo résistait et protestait énergiquement disant qu'il ne voulait pas ravir une épouse à son époux légitime ; mais, en vertu de l'autorité apostolique, le légat mit fin à ses scrupules et confirma l'élection spontanée qui venait d'être faite par le clergé et par le peuple.

A la nouvelle de ce qui venait de se passer, Lancelin eut peur ; il fut désolé de voir que l'unanimité des citoyens et des clercs se prononçait contre lui et pour Hugo et, comme il craignait que la foule ne donna l'assaut à sa maison épiscopale et ne lui fit un mauvais parti, il se décida à prendre la fuite. Hugo fut donc, à la joie de tous, élevé sur le siège épiscopal et son élection fut ratifiée de nouveau par le clergé et par le peuple. Il trouva l'église de Die dans une situation des plus déplorables, Lancelin ayant tout dissipé, tout gaspillé, les revenus de la maison épiscopale avaient disparu et l'évêque élu fut d'abord sans la moindre ressource ; presque toutes les églises étaient

au pouvoir des soldats ou des séculiers, aussi, même avant d'être sacré, Hugo dut porter une ordonnance défendant aux laïques d'occuper une église ou de s'en approprier les revenus. Sa voix fut écoutée et procura dès le début, une amélioration sensible [1].

Cette nomination de Hugo à l'évêché de Die et la nomination de Icterius à l'évêché de Limoges [2], faite dans des conditions à peu près semblables, prouvent qu'on ne trouve pas seulement dans les premiers siècles de l'église mais assez avant dans le moyen âge des élections épiscopales par acclamation, par un entraînement spontané du clergé et du peuple.

Les autres évêchés de la province de Vienne, Grenoble, Valence, Genève, Viviers, Maurienne ne fournissent pour la période qui nous occupe aucune particularité digne de remarque [3].

[1] Hugonis Flaviniacensis. *Chronicon*, MG. SS. VIII, 410, Hugo de Flavigny disant lui-même que l'élection du trésorier de l'église de Lyon à l'évêché de Die a eu lieu durant le pontificat d'Alexandre II, a tort de placer cette élection en 1074 puisque Alexandre II est mort en 1073.

[2] Cf. *supra*, p. 351.

[3] Pour ces évêchés et leurs titulaires de 1061 à 1073, voyez le *Gallia Christiana*, t. XVI par Haureau, p. 230 pour l'évêché de Grenoble, p. 303 pour celui de Valence, p. 392 pour celui de Genève, p. 551 pour celui de Viviers et p. 622 pour celui de Maurienne. Le tome XLIVe des archives du Languedoc à la Bibliothèque nationale de Paris contient à la page 177, une pièce de vers latins en l'honneur de Gérard, évêque de Viviers, de 1037 à 1070. Cette pièce de vers déjà indiquée par Haureau est sans importance au point de vue historique.

Avant de quitter la province de Vienne, signalons la fausseté de quelques bulles du onzième siècles concernant l'église de Vienne et fabriquées pour prouver qu'elle avait une juridiction de primatie sur les sept provinces ecclésiastiques de Vienne, Bourges, Bordeaux, Auch, Narbonne, Aix, Embrun. Les *Regesta Rom. Pontif.* de Jaffe regardent avec raison comme apocryphes ces bulles acceptées comme authentiques par bien des historiens de l'église de Vienne. Cf. Jaffe, *Reg. Pont.*, n°s 4285, 5024, 5025. Haureau. t. XVI du *Gallia Christiana, Instrumenta* p. 24, s'est trompé en insérant comme authentique une de ces bulles.

§ XII

PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE D'EMBRUN

La province ecclésiastique d'Embrun a eu le même sort que celle de Vienne; elles ont disparu l'une et l'autre à la suite de la révolution française et ces deux antiques métropoles, Vienne et Embrun, si célèbres dans l'histoire ecclésiastique des Gaules, ne sont même plus aujourd'hui des villes épiscopales. Au onzième siècle, Embrun avait pour évêchés suffragants Digne, Antibes (plus tard transféré à Grasse), Vence, Glandève, Senez et Cimelles (plus tard transféré à Nice); presque toutes ces églises, perdues dans les montagnes, à peu près isolées entre l'Italie et la Gaule, nous ont laissé bien peu de renseignements sur leur vie intérieure durant le haut moyen âge; des noms d'évêques dont la chronologie présente de sérieuses difficultés, quelques chartes de donations, voilà ce que l'on peut glaner dans ce champ assez ingrat pour l'historien, pas de chroniqueur, pas de récit quelque peu suivi. Une importante bulle de Victor II, adressée à Winimann, archevêque d'Embrun, dirige heureusement un rayon de lumière au milieu de ces ténèbres; voici la partie historique de ce document, nous l'insérons d'autant plus volontiers que Winimann, mort en 1066 a vecu pendant le pontificat d'Alexandre II. Il montre avec une incontestable autorité combien la papauté a été utile dans la seconde moitié du onzième siècle pour la restauration et la conservation des églises les plus compromises, les plus éprouvées de la chrétienté.

Victor, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à notre cher confrère et évêque Winimann, à la sainte église d'Embrun et à tous les futurs évêques légitime de cette église :

..... L'église d'Embrun, grande autrefois par sa religion et par ses œuvres, est maintenant abattue et tristement déshonorée. Cela vient de ce que, après avoir été envahie et ravagée par les Sarrasins, elle a eu à souffrir de la part des transfuges et des indisciplinés qu'elle avait reçus ; cela vient surtout de ce qu'elle a été longtemps opprimée par ses pasteurs, qui n'étaient en réalité que des mercenaires et, ce qui est plus triste encore, des mercenaires simoniaques, ne cherchant qu'à se détruire les uns les autres. Compatissant de tout notre cœur à la désolation et aux malheurs de cette église, nous t'avons, ô notre très cher confrère et coévêque Winimann, ordonné et sacré son archevêque et recteur ; en agissant ainsi, nous avons eu égard aux mérites de ta vie et à la sagesse de ta doctrine, nous nous sommes conformés à l'élection par le clergé et par le peuple, à la demande des princes religieux et aux conseils des vénérables primats des provinces voisines. Tous ont été unanimes à déclarer que si l'on voulait restaurer l'église d'Embrun il fallait demander un prédicateur et un pontife à l'église mère, c'est-à-dire à l'église romaine qui, dans les premiers temps, lui avait envoyé le bienheureux Marcellin comme prédicateur et comme pontife.

Ta piété a sollicité de nous un privilège de notre autorité apostolique pour donner plus de force à ton archiépiscopat, dans une église rude et indisciplinée, qui se souvient à peine de son nom, qui donne ses ruines en spectacle. Aussi, nous rendant à tes prières par le présent décret promulgué dans la dixième indiction de la présente année, nous t'accordons le diocèse d'Embrun dans son intégrité, et comme principal siège archiépiscopal, la basilique de la Vierge Marie, mère de Dieu et Notre-Dame, avec tout ce qui lui appartient justement depuis l'antiquité, églises baptismales, chapelles, monastères, cimetières, possessions, villas, châteaux, paturages, champs, vignes, forêts, eaux, cours d'eau, viviers, maisons, serfs, colons, troupeaux, meubles et immeubles, non seulement tout ce qui est maintenant en sa possession, mais tout ce qu'elle pourra acquérir dans la suite, soit par la générosité des fidèles, soit par restitution, soit par achat ou par tout autre moyen. Nous te confirmons le droit de percevoir les dîmes, les prémices, les offrandes de toutes les églises de ton diocèse, pour les vivants comme pour les morts ; les jugements à porter sur les clercs et toutes le questions ecclésiastiques seront de ton ressort, ainsi que l'ont stipulé les canons. Tu auras à sacrer tes suffragants, à les convoquer au concile et, de leur côté, ils te devront la soumission,

le respect et l'obéissance, en un mot, ce que, d'après les canons, les suffragants doivent à leur métropolitain, le tout sans léser en rien l'autorité du saint-siège romain et apostolique.

Conformément à la teneur du présent privilège, tu jouiras du droit, déjà accordé depuis l'antiquité par mes prédécesseurs à tes prédécesseurs, de porter le pallium les jours suivants : le saint jour de Pâques, le jour de l'Ascension du Seigneur, le saint jour de la Pentecôte, le jour de la Nativité de Notre Seigneur Jésus-Christ, pour l'Epiphanie du Seigneur, le jour de la Cène du Seigneur, pour l'Assomption de la bienheureuse Marie toujours Vierge, pour les fêtes de tous les Apôtres, le jour de la Toussaint, le jour de la fête de saint Marcellin, archevêque de la susdite ville d'Embrun, le jour de la Dédicace de la principale basilique de la bienheureuse Marie toujours Vierge, pour le sacre des évêques, pour l'ordination des prêtres et des diacres, les samedis jours de jeûne et les samedis des Quatre-Temps, pour les consécrations des nouvelles et principales basiliques.

De par le privilège de l'autorité apostolique, et comme une insigne et nouvelle preuve de notre bienveillance apostolique pour ton archiépiscopat, nous t'accordons et nous te permettons de faire porter devant toi l'image de la croix du Seigneur, soit dans ta paroisse (diocèse), soit dans les paroisses (diocèses) de tes suffragants... (Le pape explique ensuite au nouvel archevêque le symbolisme du pallium et de la croix portée devant lui, et l'exhorte par là à bien remplir les devoirs de sa charge pastorale. Le document pontifical est daté et souscrit comme il suit) :

Daté le jour... avant les nones de juillet, par le diacre Arabol, la troisième année du pontificat du seigneur pape Victor II, indiction dixième. Frédéric, cardinal de saint-Chrysogone ; Louis, évêque de Nocera ; Ermann Jean, évêque de Sienne ; Grégoire Guido, évêque *Egebinensis* (?). Avec eux l'évêque de Pistoia et Humbert, cardinal de la sainte église, évêque de Silva-Candida ; Arnold, évêque d'Arezzo ; Girald, evêque de Florence ; l'évêque de Castella ; Litgrinus, évêque de Forlimpopoli ; l'évêque de Vercelli ; Cimibert, évêque de Turin ; l'évêque de Veletri, l'évêque de Fiesole, l'évêque de Pise, tous ont confirmé ce qui est écrit plus haut.

Le procès-verbal suivant montre que la bulle du pape Victor II fut reçue sans protestation dans la province

ecclésiastique d'Embrun et que tous s'inclinèrent devant les décisions du saint-siége.

En vertu de l'antique autorité de nos saints prédécesseurs, nous tous, le clergé et le peuple d'Embrun, nous élisons et nous approuvons l'archevêque Winimann pour le siège archiépiscopal d'Embrun, conformément au précepte du pontife souverain et pape universel Victor et conformément à l'approbation de Guillaume, de Bertrand et de Geffroi ou Ponce, comte de Die, pour qu'il administre et gouverne toutes les églises de la susdite ville, ainsi qu'il est écrit dans le privilège que le seigneur pape Victor, son consécrateur, lui a octroyé de par l'autorité romaine : il recevra les dîmes et les prémices et en disposera comme il convient à un archevêque.

Si quelqu'un ayant contrevenu au présent décret ne vient pas à récipiscence, qu'il sache bien qu'il est damné et anathématisé. Qu'il en soit ainsi. La cité d'Embruu, métropole ; la cité de Digne, la cité de Castellane, la cité de Chorges, la cité de Sénez, la cité de Glandève, la cité de Cimelle, la cité de Vence, la cité d'Antibes[1].

[1] Les documents concernant l'élévation de Winimann sur le siège archiépiscopal d'Embrun ont été publiés d'une façon assez défectueuse dans les grandes collections, notamment dans le *Gallia Christiana* (t. III, p. 177 des *Documenta*), dans Mansi (*Collect. Concil.*, édition de Venise de 1774, t. XIX, col. 857 sqq.) et dans Migne (t. 143, col. 836 sqq.). Ces collections donnent d'abord la bulle de Victor II, puis la liste suivante : *Civitas Ebredunensis metropolis*, *Civitas Digniensium Civitas Solingiensium*, *Civitas Rigomagensium*, *Civitas Saniciensium*, *Civitas Glamnatina*, *Civitas Cemelenensium*, *Civiias Venciensium*, *Civitas Antipolitana*. Vient ensuite le procès-verbal de l'acceptation de Winimann comme archevêque par la province d'Embrun et enfin les signatures que nous, nous avons placées à la suite de la bulle pontificale. Évidemment ces signatures ne peuvent avoir été données au bas du procès-verbal de l'acceptation de Winimann par la province d'Embrun, ce sont les signatures d'évêques italiens et de cardinaux qui se trouvaient avec Victor II à Florence en juillet 1057, et qui n'ont jamais été réunis dans la province d'Embrun. Ainsi Frédéric qui signe cardinal de Saint-Chrysogone, n'a porté ce titre que six semaines environ ; le 14 juin 1057, le pape l'ordonne prêtre-cardinal du titre de Saint-Chrysogone (Leo de Marsi MG. SS., t. VII, p. 692) et le 2 août suivant, le pape étant mort, ce même cardinal est nommé pape. Il est donc inutile d'insister ; ces signatures se rapportent à la bulle et non au procès-verbal de l'acception, rédigé certainement lorsque Frédéric n'était

Il n'est pas possible de dire ce qu'a été l'épiscopat de Winimann, commencé sous de si heureux auspices. Nous savons seulement qu'il était issu d'une grande famille et

plus cardinal de Saint-Chrysogone mais bien pape, sous le nom d'Étienne IX.

Ce point établi, il reste une autre question; comment faut-il envisager la liste des neuf noms de ville placée dans les grandes collections citées plus haut à la suite de la bulle de Victor II ? Rappelons à cet égard que les documents dont il est question ont été publiés pour la première fois par H. Bouche dans son *Histoire Chronologique de Provence*, Aix, chez David, 2 in-folio, 1664, t. II, p. 74 sqq. — Bouche déclare avoir reproduit la bulle, « comme je l'ay trouvée dans l'Histoire manuscrite de l'archevêché d'Embrun, par le R. P. Marcellin Fournier, jésuite », il a donc travaillé d'après une copie; il affirme, il est vrai, que la bulle est « conseruée encore dans les archiues de l'archeuêché d'Embrun » mais sans dire qu'il l'ait vue et surtout qu'il ait corrigé d'après l'original la copie insérée dans l'histoire manuscrite du P. Fournier. Il n'est donc pas possible d'affirmer que ces indications géographiques se soient trouvées dans le document, à la suite du texte authentique de la bulle de Victor II ; la transposition des signatures de cette bulle à la fin de tous les documents prouve au contraire qu'ils ont été reproduits avec quelque légèreté. Bouche pense, *l. c.*, que ces noms de ville ont été écrits à Rome, à la suite de la bulle pontificale et qu'ils désignent dans la pensée du secrétaire la ville métropolitaine et les évêchés suffragants de la paroisse d'Embrun, aussi écrit-il : « Il y a de l'apparence qu'au temps de ce pape Victor II, les écriuains des bulles des Pontifes ne sçauoient pas encore bien l'état de la métropole d'Embrun : car le précédent nombre des citez icy denommées est suivant l'ancien denombrement de la Notice séculière des Prouinces, faites mêmes du temps d'Auguste Cesar. » J'ai vainement cherché dans l'*Itinerarium Antonini Augusti* (édition de Parthey et Pinder, Berlin, 1848, in-12) et dans la *Géographie ancienne historique et comparée des Gaules Cisalpine et Transalpine* par Walckenaer (3 in-8, Paris, 1839), la confirmation de l'assertion de Bouche mais je n'ai pu la trouver; le point est du reste secondaire car Bouche aurait dû tout d'abord montrer que cette énumération géographique était dans le document pontifical. Voici la traduction de ces noms géographiques : « La cité d'Embrun métropole ; la cité de Digne (évêché suffragant d'Embrun); la cité de Castellane (d'après Bouche); la cité de Chorges (d'après Bouche); la cité de Sénez (évêché suffragant d'Embrun); la cité de Glandève (évêché suffragant d'Embrun); la cité de Cimelle (évêché suffragant d'Embrun), la cité de Vence (évêché suffragant d'Embrun); la cité d'Antibes (évêché suffragant d'Embrun). Au total, la métropole,

qu'il mourut en 1066[1]. Nous ne sommes guère mieux informés sur ses suffragants qui, pendant le pontificat d'Alexandre II, occupèrent les sièges de Dignes, d'Antibes, de Vence, de Glandève, de Sénez et de Cimelles[2].

§ XIII

PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE D'AIX

Six diocèse, ceux d'Aix, d'Apt, de Riez, de Fréjus, de Gap et de Sisteron formaient, au onzième siècle, la province ecclésiastique d'Aix, qui, de 1060 à 1085, eut, pendant vingt-cinq ans, pour archevêque, Rostaing d'Hières, issu d'une grande famille de la Provence. Sans avoir pris place parmi les évêques les plus remarquables de son époque, Rostaing fut un prélat d'une conduite irréprochable, grand ami de Hugo, abbé de Cluny, et de sa

les six évêchés suffragants et deux autres cités, Castellane et Chorges d'après Bouche, dans tous les cas, deux cités de la province ecclésiastique d'Embrun. Je serais porté à croire que ces noms de ville accompagnaient ou précé laient dans le document original, non pas la bulle pontificale, mais le procès-verbal de l'acceptation de Winimann comme archevêque par la province ecclésiastique. On avait indiqué de cette manière l'adhésion des évêques, du clergé et des fidèles de la province. L'importance des deux cités de Castellane et de Chorges les avait fait admettre dans la liste des villes épiscopales qui acceptaient Winimann. D'après quelques auteurs Chorges et Castellane auraient même eu des évêques dans les premiers temps ayant suivi l'évangélisation de la Provence; ainsi distribués et compris ces documents si mal présentés, ont une suite logique et en harmonie avec les données de l'histoire contemporaine.

[1] *Gallia Christiana*, t. III, p. 1071.

[2] Sur l'évêché de Digne, cf. *Gallia Christiana*, t. III, p. 1118; sur l'évêché d'Antibes, *Gallia Christiana*, p. 1151; pour Vence, *Gallia Christiana*, III, p. 1217; pour Glandève, *l. c.*, III, p. 1238; pour Sénez *l. c.*, III, d. 1253; enfin pour Cimelles, *l. c.*, III, p. 1278. Les monographies locales ne fournissent guère plus de renseignements que le *Gallia Christiana;* presque toutes répètent, quelquefois d'une manière inexacte, les données de Bouche dans sa précieuse histoire de Provence.

congrégation. Voyant que le relâchement s'était introduit dans le monastère de saint-Gervais et saint-Protais, sis dans son diocèse et appartenant à sa famille, il le donna en toute propriété à Hugo et à la congrégation de Cluny, pour y introduire la réforme et y faire refleurir la discipline et les vertus monastiques [1].

A l'époque où Rostaing prit possession du siège archiépiscopal d'Aix, les évêques de la province et des diocèses voisins, réunis en synode à Avignon, sous la présidence de Hugo, abbé de Cluny et alors légat du pape, se préoccupèrent de mettre un terme aux épreuves et au long veuvage de l'église de Sisteron qui, depuis dix-sept ans, se trouvait sans évêque, et ils désignèrent, pour gouverner cette église, un clerc du nom de Gérard. Prévoyant les difficultés qui attendaient Gérard dans le diocèse de Sisteron, Hugo, de Cluny, envoya à Rome le nouvel élu pour que son élection fût ratifiée par le pape Nicolas II et afin que son autorité fût ainsi mieux établie aux yeux de ses diocésains. Le pape approuva le choix fait par le synode d'Avignon et voulut ordonner lui-même, de ses propres mains, l'évêque de Sisteron. Mais au lieu de s'incliner devant la volonté du saint-siège et de prêter l'oreille aux conseils que Nicolas II leur fit parvenir, les habitants de Sisteron allèrent jusqu'à refuser l'entrée de leur ville à leur évêque qui dut se réfugier et résider pendant quelque temps à Forcalquier. Quelles étaient les causes de cette opposition, d'où venait ce mécontentement? Les documents qui rapportent ces curieux incidents sont muets sur ce point. La notice suivante, rédigée au douzième siècle par un évêque de Sisteron d'après les documents originaux, permet cependant de supposer que les

[1] *Gallia Christiana*, t. I, p. 307 sq., et, dans le même volume, p. 64, des *Instrumenta*, l'acte de donation du monastère de saint-Gervais et saint-Protais.

biens de l'évêché de Sisteron ayant été pillés pendant la vacance du siège, c'étaient les détenteurs de ces biens, des seigneurs de la ville et des environs, qui ne voulaient pas entendre parler d'un évêque disposé à leur demander des comptes. Voici cette notice ; elle montre contre quel les difficultés avaient à lutter les églises dans ce monde féodal ; elles avaient, à peu près toutes, à se défendre contre l'avidité et la rapacité sans scrupule des seigneurs grands et petits et, dans bien des cas, elles ne pouvaient que les menacer des jugements de Dieu.

Les antiques chartes de l'église portent qu'autrefois l'église (de Forcalquier) et celle de Sisteron ne faisaient qu'un, ayant chacune seize chanoines institués par l'évêque Frondon. Plus tard, Gérard de pieuse mémoire, et qui fut surnommé Caprerius, les sépara, comme l'indique une charte de lui, et partagea également entre elles les diverses dignités. Dans cette même charte, Gérard raconte en détail comment, par la faute des laïques et des évêques de Sisteron, l'évêché de cette ville fut ruiné si complètement qu'il n'y restait pas une poule lorsqu'il en prit possession. Ce fut là, dit-il, l'œuvre d'un certain noble nommé Rigobald et de quelques marquis remplis d'impiété dont les noms, ajoute-t-il, ont été rayés du livre de vie. Ce Rigobald acheta l'évêché de Sisteron pour son fils encore enfant, lequel fut plus tard évêque de Vaison. Il poursuit en rapportant que ceux qui l'avaient précédé (dans l'épiscopat de Sisteron) avaient tout détruit, qu'ils étaient publiquement mariés. Il résulta de là que l'évêché de Sisteron fut sans titulaire pendant dix-sept ans. Le seigneur Gérard fut ensuite élu pour cette église dans un grand concile tenu à Avignon, avec tous les évêques de la province, par Hugo, abbé de Cluny et légat du seigneur pape Nicolas. Le légat envoya à Rome le pontife élu qui fut sacré évêque. Gérard raconte lui-même qu'à son retour de Rome, les habitants de Sisteron ne voulurent pas lui permettre de traverser leur ville. Il vint donc à Forcalquier, où il fut reçu avec de grands honneurs et de grands transports de joie. Ce fut là, comme s'exprime la charte que nous avons de lui, qu'il trouva des fils obéissants. Aussi se donna-t-il tout entier, sans en excepter son corps, à Dieu, à sainte de Mercato, à saint Marius, confesseur, et au bienheureux martyr Tyrse. Il sépara, comme il a déjà été dit, les chanoines de

Sisteron de ceux de Forcalquier, leur partagea les diverses dignités et établit un prévôt dans chacune des deux villes[1].

Un document, inséré par Bouche dans son histoire de la Provence, montre que Gérard finit par avoir raison de la mauvaise volonté des habitants de Sisteron ; un accommodement fut accepté de part et d'autre, rendant au siège épiscopal l'autorité et la situation matérielle dont il avait été frustré[2].

Lorsque, après avoir été sacré par Nicolas II, l'évêque Gérard s'était rendu dans son diocèse, le pape le fit accompagner de la lettre suivante adressée à ses nouveaux diocésains. Cette lettre, intéressante pour l'histoire de la discipline ecclésiastique, témoigne de la multiplicité des rapports qui existaient au onzième siècle entre la Provence et l'Afrique septentrionale. Pour que le pape défendît à Gérard de laisser entrer les Africains dans la cléricature, il fallait qu'ils fussent relativement nombreux dans le pays et, en outre, émigrés depuis peu de temps, puisqu'ils n'étaient, en aucune façon, fondus avec le reste de la population. Remarquons aussi cette mention des Manichéens ; elle a sa valeur pour connaître les origines des Albigeois ; le feu a longtemps couvé sous la cendre avant le grand incendie des douzième et treizième siècles.

Nicolas, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, au clergé, aux religieux, au peuple de la ville de Sisteron, salut et bénédiction apostolique, s'ils obéissent.

[1] Ce document est extrait de l'*Histoire chronologique de Provence* par H. Bouche qui le donne comme étant de Bertrand, évêque de Sisteron en l'an 1170 et comme provenant des archives du chapitre de Forcalquier ; cf. Bouche, *l. c.*, t. II, p. 76 sq. — C'est la seule mention que nous ayons sur un concile tenu à Avignon, durant le pontificat de Nicolas II, sous la présidence de Hugo, abbé de Cluny. Sur les actes de ce concile d'Avignon, voyez les intéressantes remarques de Bouche, *l. c.*, t. II, p. 77.

[2] H. Bouche : *Histoire chronologique de Provence*, t. II. p. 79.

Nous sommes chargé de veiller sur l'Eglise universelle, nous devons dès lors nous efforcer d'être utile à tous. C'est pour cela que, dans l'intérêt de votre salut, nous avons ordonné pour votre évêque et notre frère, le prêtre Gérard, qui a été élu par les hommes religieux de la Gaule, c'est-à-dire par le vénérable frère Hugo, abbé de Cluny, lequel a été notre représentant dans vos contrées, par l'archevêque d'Arles, l'évêque d'Avignon, l'évêque de Cavaillon, l'évêque d'Apt, l'évêque de Valence, l'évêque de Digne, l'évêque de Die. De pareils témoins prouvent que la vie de Gérard est irréprochable. Nous lui avons recommandé de ne jamais admettre aux ordres sacrés, de ne jamais ordonner celui qui n'a pas pris pour femme une vierge, les illettrés, ceux qui ont quelque défaut corporel, ceux qui sont encore soumis à des pénitences, ceux qui sont absorbés par les devoirs ou les soucis de telle condition. Quant aux Africains, il ne doit, sous aucun prétexte, les laisser entrer dans la cléricature, parce que quelques-uns d'entre eux sont manichéens et quelques-uns ont reçu deux fois le baptême. Il ne doit pas se prêter à la diminution du patrimoine de l'église, c'est-à-dire de ses emplois, de son culte; il doit, au contraire, s'appliquer à l'augmenter. Au sujet des revenus de l'église et des offrandes des fidèles, il les divisera en quatre parts : la première sera pour lui, la seconde pour les clercs qui s'emploient avec assiduité aux œuvres du ministère, la troisième reviendra aux pauvres et aux voyageurs, la quatrième enfin sera réservée aux fabriques des églises. Il rendra compte de cette distribution par devant le tribunal de Dieu. Les ordinations des prêtres et des diacres n'auront lieu que durant les jeûnes du quatrième, du septième et du dixième mois, ainsi que le samedi soir du commencement et du milieu du carême. Il se souviendra de n'administrer le saint baptême que le jour de Pâques et le jour de la Pentecôte, il n'y aura d'exception que pour les personnes en danger de mort, afin qu'elles ne se perdent pas à tout jamais, faute d'un tel remède. Il vous faut obéir pieusement à votre évêque, observant lui-même les préceptes du siège apostolique, pour qu'avec la grâce de Jésus-Christ, le corps de l'Eglise soit en paix et tout à fait irrépréhensible [1].

Dans cette même province ecclésiastique d'Aix et durant

[1] H. Bouche : *Histoire chronologique de Provence*, t. II, p. 78. Cette lettre a été ensuite insérée dans les grandes collections, cf. Jaffe : *Reg. Pontif.* N° 442 ; Migne t. 143, p. 1346.

l'époque dont nous nous occupons, l'histoire du diocèse de Gap présente une particularité digne d'attention. Ce diocèse avait pour évêque, en 1055, un certain Ripert, si connu comme simoniaque, que ces mots : *simonie ripertine* étaient cités comme on cite un proverbe[1]. Un légat du pape venu dans les Gaules, peut-être Hildebrand en 1055, ou Pierre Damiani en 1063, finit par délivrer l'église de Gap de son étrange pasteur, qui fut déposé, et, afin de relever les ruines faites par ce mercenaire, le saint-siège lui donna pour successeur un saint moine nommé Arnufle, qui vivait à Rome, dans le monastère de sainte-Prisca, dépendance du monastère de la sainte-Trinité, de Vendôme.

Malheureusement Arnulfe, que l'église de Gap honore aujourd'hui encore comme un saint et comme son patron, mourut après quelques années d'épiscopat et on est tout surpris de voir Ripert occuper alors de nouveau l'évêché de Gap sans soulever, de la part du saint-siège ou d'ailleurs quelque protestation contre sa réintégration. Le simoniaque s'était-il amendé et avait-il donné au saint-siège et à son église des garanties suffisantes de sa conversion ? C'est assez probable, car nous le voyons faire, en 1075, des donations à l'abbaye de saint-Victor, de Marseille ; ce fait montre bien qu'il s'était réconcilié avec l'école de Cluny, c'est-à-dire qu'il avait changé de vie et satisfait pour le passé[2].

Les autres diocèses de la province d'Aix n'offrent, durant le pontificat d'Alexandre II, aucun incident digne de remarque.

[1] Bouche : *Hist. chron. de Provence*, t. II, p. 74. *Gallia Christ.*, t. I, p. 460.

[2] Sans compter l'ouvrage de Bouche, déjà indiqué, voyez sur Ripert et sur saint Arnulfe, le *Gallia Christiana*, t. I, p. 460 sq. La date à laquelle Ripert aurait été déposé, n'est donnée nulle part et il faut bien avouer qu'il reste sur les diverses phases de sa vie une certaine obscurité.

§ XIV

Province ecclésiastique d'Arles.

Au onzième siècle, la province ecclésiastique d'Arles était une des plus considérables des pays de France ; elle ne comprenait pas moins de neuf diocèses, ceux d'Arles, de Marseille, de Trois-Châteaux, d'Orange, de Toulon, d'Avignon, de Vaison, de Carpentras et de Cavaillon. En 1475, Sixte IV lui fit subir une première mutilation, il forma la province d'Avignon avec les quatre évêchés d'Avignon, de Carpentras, de Cavaillon et de Vaison, tous détachés de la province d'Arles. A la suite de la Révolution française, la province d'Arles a complètement disparu et sa vieille métropole n'est pas même un évêché suffragant.

La réforme de l'Église n'avait pas de partisan plus dévoué que Raimbaud qui, à partir de 1031, fut, pendant plus de trente ans, archevêque d'Arles ; issu d'une famille noble et ancien moine de l'abbaye de saint-Victor de Marseille, Raimbaud ne crut pas avoir quitté l'état monastique parce qu'il était devenu le pasteur d'une grande église et il avait coutume de signer « archevêque et moine » ; il est même fort probable qu'il résigna son archevêché quelques années avant de mourir pour rentrer à saint-Victor et y finir ses jours dans la retraite de la pénitence. On peu donc ranger ce prélat parmi les adeptes de l'école de Cluny et on s'explique très bien que le saint-siége l'ait nommé, notamment en 1056, légat apostolique pour réformer les abus qui s'étaient introduits dans quelques églises au nord des Pyrénées[1].

Plusieurs chartes de Raimbaud sont parvenues jusqu'à

[1] *Gallia Christiana*, t. I, p. 553. — Migne, 143, 1389 sqq.

nous, contenant, à peu près toutes, diverses donations faites à l'abbaye de saint-Victor de Marseille[1] ; une de ces chartes mérite d'attirer plus spécialement l'attention, elle concerne ce sujet si intéressant de la trêve de Dieu et fait le plus grand honneur à l'archevêque Raimbaud. Voici le début de ce document :

Au nom du Père, Dieu tout puissant, et du Fils et du Saint-Esprit, Raimbaud, archevêque d'Arles, Benoît, évêque d'Avignon, Nitard, évêque de Nice, le seigneur et vénérable abbé Odilo, les évêques, les abbés et tout le clergé habitant la Gaule, aux archevêques, aux évêques, aux prêtres et à tout le clergé habitant l'Italie, que la grâce et la paix de Dieu le Père qui est, qui était et qui sera, soient avec vous[2].

La lettre recommande aux Italiens d'accepter et de respecter la trêve de Dieu qui n'est pas une institution humaine, mais qui, dit-elle, a été enseignée aux hommes par le ciel lui-même et qui est un effet de la miséricorde de Dieu pour les hommes. Cette trêve, déjà observée dans les Gaules, part du mercredi soir à l'heure des vêpres et se continue jusqu'au lundi matin au lever du soleil ; durant ces quatre jours qui sont des jours sanctifiés, le jeudi à cause de l'ascension du Seigneur, le vendredi à cause de sa passion, le samedi à cause de sa mise au sépulcre, le dimanche à cause de sa résurrection, toute guerre et toute hostilité doit cesser : la justice elle-même doit attendre qu'ils soient écoulés pour juger et punir les coupables, afin de ne pas troubler l'harmonie universelle. Il faut que,

[1] Voyez dans le *Cartulaire de l'abbaye de saint-Victor de Marseille* publié par Guérard (Paris, Lahure, 1857, 2 in-4) la liste des donations faites par Raimbaud de Relliana à l'abbaye de Saint-Victor, t. II, p. 748, *Index generalis nominum.*

[2] Migne, t. 143, 1395, extrait de Dom Martène : *Thes. Anecd.*, t. I, p. 161, ex ms. Talverac.

pendant ces quatre jours, chacun puisse vaquer à ses occupations dans une paix complète et une sécurité absolue[1].

Toute cette lettre de Raimbaud et de ses confrères, s'inspire, à l'égard des pauvres, des humbles et des déshérités, des sentiments les plus chrétiens, elle est un fidèle écho de Celui qui a prononcé le « sermon sur la montagne. » Ce n'est pas uniquement en inscrivant son nom en tête de ce document que Hugo, abbé de Cluny, a montré l'intérêt qu'il prenait à l'établissement de la trêve de Dieu, nous savons par Hugo de Flavigny qu'il en a été un des plus ardents et des plus infatigables promoteurs[2]; l'école de Cluny n'a donc pas eu seulement à cœur la réforme et la dignité de l'Église, elle a voulu aussi — et ce n'est pas là un de ses moindres titres de gloire devant la postérité — que le temps et les maux de la guerre fussent diminués autant que possible et qu'au milieu des brutalités de l'époque, il y eut pour les faibles et les malheureux des journées de calme et de repos.

Le document suivant du pape Alexandre II a trait à un cas assez curieux de délimitation de diocèse; il prouve qu'au onzième siècle, le pape se réservait exclusivement le droit de modifier ces délimitations; après avoir été une ville épiscopale, Orange ruinée, dit-on, par les invasions des Sarrasins, avait perdu son évêché et fut soumise à la juridiction de l'évêque de Trois-Chateaux. Mais l'antique municipe ne supportait qu'avec peine une telle diminution et Bertrand, fils de Raimbaud, probablement comte d'Orange, s'employait activement pour que la ville, rompant avec l'évêché de Trois-Chateaux, recouvrât son autonomie religieuse. A cette occasion, Alexandre II écri-

[1] Ut istis quatuor diebus ac noctibus omni hora securi sint, et faciant quidquid erit opportunum, ab omni timore inimicorum absoluti et in tranquillitate pacis et istius treuvæ confirmati. MIGNE, *l. c.*

[2] *Chronicon* HUGONIS FLAVINIACENSIS, ad an. 1041; MG. SS. VIII, 403.

vit comme il suit au clergé et aux fidèles d'Orange et de Trois-Chateaux :

Alexandre, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à tout le clergé et au peuple de la ville de Trois-Chateaux et d'Orange.

Nous vous avertissons, nos fils bien aimés, de vous montrer obéissants à l'égard de notre frère Giraud, votre pasteur et votre évêque ; la divine providence lui a confié le soin de vos âmes, aussi vous exhortons-nous à continuer à vivre en paix et avec des sentiments de concorde sous son gouvernement ; faites preuve d'une indissoluble charité, vénérez celui qui est votre père et votre évêque. Nous vous tenons ce langage en vertu et au nom de l'autorité apostolique, afin que parmi vous, personne ne se permette d'aider Bertrand de ses conseils ou de ses actes pour que lui ou un autre sépare l'église d'Orange de celle de Trois-Chateaux, portant ainsi atteinte à la Constitution de notre très saint père Grégoire qui a uni et réuni les deux églises. Nous n'hésiterions pas, sachez-le bien, à excommunier, au nom du bienheureux Pierre et de par l'autorité apostolique, celui qui, par ses conseils ou par ses actes, coopérerait à une telle division et nous lui interdirions tout office divin [1].

Alexandre II écrivit également à Bertrand, fils de Raimbaud, et lui ordonna de ne plus chercher à soustraire la ville d'Orange à l'obéissance de l'évêque Giraud ; il lui rappelle que les villes d'Orange et de Trois-Chateaux sont unies sous un seul évêque de par une ordonnance du pape saint Grégoire et lui déclare qu'il sera excommunié et que l'interdit sera jeté sur ses terres s'il veut aller contre cette ordonnance [2].

Le bullaire d'Alexandre II contient une lettre de ce pape au clergé de l'église de Cavaillon dans la province d'Arles ; elle prescrit, au nom de l'autorité apostolique, de restituer à l'église de saint Vincent et aux clercs de cette église les biens qui leur ont été enlevés. Le style de

[1] Migne : t. 146, p. 1384. — Jaffe : *Reg. Pontif.* N° 4710.
[2] Migne ; t. 146, p. 1385. — Jaffe ; *Reg. Pontif.* N° 4711.

cette bulle est étrange, et ne ressemble guère au style ordinaire de la chancellerie romaine; de même les signatures épiscopales qui en confirment la teneur soulèvent des difficultés de chronologie. Il me semble, en résumé, que ce document devrait être rangé dans la longue série des *spuria* qui nous vient du moyen-âge[1].

Au sujet des autres évêques de la province d'Arles, durant le pontificat d'Alexandre II, il n'y a guère à remarquer que Rostaing, évêque d'Avignon qui fut, comme son métropolitain Raimbaud un bienfaiteur et un ami de saint-Victor de Marseille et de Cluny[2]. De 1056 au dela de 1078, le siège de Vaison eut pour titulaire un certain Pierre, qui n'était encore qu'en enfant lorsque son père Raimbaud avait acheté pour lui l'évêché de Sisteron; Pierre ne fut cependant pas évêque de Sisteron mais de Vaison; il fit aux monastères de nombreuses donations, peut-être pour racheter les procédés simoniaques de son père[3].

§ XV

Conclusions.

L'importance et la multiplicité des rapports entre le saint-siège et l'église de France, tel est le fait le plus saillant qui ressort de l'étude précédente. Par ses lettres et par ses légats, Alexandre II intervient constamment dans les difficultés et dans les divers incidents de la vie intérieure de cette église, et cette intervention, il faut le reconnaître, a été des plus heureuses, on peut même dire vraiment providentielle dans certains cas.

[1] Migne : t. 146, p. 1377. — Jaffe : *Reg. Pontif.* N° 4709. — La seconde édition de Jaffe fait également ses réserves à l'endroit de cette bulle, on y lit : Bulla hæc nec vitiis nec suspicione libera est.

[2] *Gallia Christiana*, t. I, p. 809.

[3] *Gallia Christiana*, t. I, p. 925.

Le roi de France et les grands feudataires du royaume ne suivent vis-à-vis des églises du royaume, aucune ligne de conduite définie ; le pouvoir civil ne se montre guère que pour imposer à quelques églises des évêques qui n'ont pas été élus canoniquement et qui, presque toujours, ne doivent leur élévation qu'à la simonie. Cette abdication de l'autorité royale, car pour un successeur de Charlemagne c'était une véritable abdication, aurait laissé les églises sans défense et absolument livrées à elles-mêmes si, à cette même époque, le saint-siège qui, depuis le pontificat de Léon IX, faisait preuve d'une activité extraordinaire n'avait occupé le poste déserté par le gouvernement civil.

Par suite de cet effacement du pouvoir royal, les légats du saint-siège exercèrent en France, à cette époque, une autorité à peu près illimitée ; ils réunissent et président des synodes, déposent des évêques, jugent les divers conflits qui surgissent entre les clercs ou entre les églises ; évidemment le pape leur a donné des pouvoirs à peu près illimités et nul en France ne proteste contre leur influence et contre leur omnipotence.

Ils n'ont pas abusé de leur haute situation pour prélever d'injustes redevances, ou pour imposer des décisions tyranniques ; ils ont au contraire, dans bien des cas, fait preuve d'un désintéressement rare ou d'une extrême modération, par exemple Pierre Damiani, lorsqu'il refusait les présents de la congrégation de Cluny et le cardinal Etienne, lorsqu'il réclamait la mise en liberté de Geoffroi le Barbu, cet incorrigible persécuteur des clercs et des églises. Hugo Candidus fait tache dans ce tableau, il a été trop faible et, d'après les témoignages de quelques contemporains, cette faiblesse était d'autant plus coupable qu'elle aurait été payée à prix d'argent.

Malgré cette regrettable exception, on peut très légiti-

mement conclure que si de 1061 à 1073, l'église de France n'a pas présenté la triste image du chaos, et n'a pas été complètement la proie de clercs prévaricateurs, c'est, en grande partie, à la vigilance et à l'action du saint-siège qu'elle le doit ; cette intervention n'a pu, on le comprend, faire disparaître tous les abus et mettre fin à tous les scandales, mais elle a amélioré la situation sur bien des points et préparé des jours meilleurs.

La vivacité de l'antagonisme entre le clergé séculier et le clergé régulier est aussi très sensible dans l'église de France, durant le pontificat d'Alexandre II. Cet antagonisme se manifeste partout, entre l'archevêqne de Rouen et l'abbaye de saint-Ouen, entre Geoffroy, évêque de Paris, et l'abbaye de saint-Denis, entre Gui, évêque d'Amiens, et l'abbaye de Corbie, entre Drogo, évêque de Mâcon et l'abbaye de Cluny, entre l'évêque de Lectoure et un couvent de sa ville épiscopale et, dans cette lutte, que d'incidents dont la connaissance n'est pas arrivée jusqu'à nous !

Il ne faut pas envisager cette rivalité avec un esprit trop chagrin ; que de fois une rivalité de ce genre n'a-t-elle pas été pour l'activité humaine un puissant stimulant, que de fois n'a-t-elle pas tenu en haleine des courages qui, sans elle, auraient faibli dans la lutte. Il est vrai que, pour obtenir de tels résultats, la balance doit rester égale et ne pas trop incliner d'un côté ou de l'autre, l'émulation disparaissant lorsque l'équilibre est rompu au détriment d'un parti. Les moines gouvernaient alors l'Eglise, cela est incontestable ; tout puissants à Rome avec Hildebrand, ils occupaient en France, sans compter leurs opulentes abbayes et leurs nombreux prieurés, plusieurs sièges épiscopaux et des plus importants ; de même, ces légats venus en France, Pierre Damiani, le cardinal Etienne, le cardinal Hugo Candidus, Gérald, cardinal évêque d'Ostie, étaient des moines.

Est-ce à dire que le clergé séculier ait été sacrifié? il serait inexact de le prétendre.

La réforme et nullement la destruction de l'antique hiérarchie de l'église, voilà ce que voulait l'ordre monastique; il a été réformateur et qui songerait à le lui reprocher? il n'a pas été révolutionnaire. Travailler à détruire la simonie, à faire refleurir les vertus sacerdotales, n'était-ce pas au contraire faire acte de fidélité à l'esprit de la constitution de l'Eglise? Il a pu se produire des injustices locales, des abus de pouvoir au profit des moines, par exemple l'affaire de l'évêché de Lectoure, mais le choc des passions, le va et vient de la vie rendent inévitables de pareils incidents; tout ce que l'on peut demander à un gouvernement, c'est de les condamner et de réagir dans la mesure de ses forces.

Au lieu d'être sacrifié, il me semble, que ce clergé français de la seconde moitié du onzième siècle a des garanties de stabilité et d'indépendance dont s'accommoderait fort bien le clergé français contemporain; le droit canon le protège avec une constante sollicitude contre toute injustice. Ainsi, nous avons vu un décret du concile de Rouen de 1072 prescrire la réunion de six évêques, c'est-à-dire de tout le corps épiscopal de la province ecclésiastique pour prononcer la déposition d'un prêtre; de même, il ne fallait pas moins de trois évêques pour déposer un diacre. Si un accusé était condamné sans avoir été entendu, sans qu'on eut gardé à son égard les formes juridiques, on devait tout d'abord le réintégrer dans la situation qu'il occupait avant sa condamnation et le procès pouvait alors être instruit; ainsi le voulait le droit canon et Alexandre II a soin de le rappeler à l'archevêque de Reims dans l'affaire de l'abbesse de saint-Jean à Laon. Avec quel zèle le saint siège a pris à cœur les intérêts des deux clercs injustement condamnés par ce même archevêque de Reims, avec quelle ténacité il

a insisté pour l'irascible prélat réparât les torts qu'il leur avait causés!

La lettre d'Alexandre II à l'archevêque Gervais trace les devoirs du métropolitain vis-à-vis de celui qui est désigné pour occuper un siège épiscopal de sa province ecclésiastique, mais elle ne dit rien sur le mode même de l'élection des évêques. Il n'y avait sur ce point aucune uniformité dans les pays de France, aussi bien dans ceux qui dépendaient uniquement du roi, que dans ceux qui obéissaient aux grands feudataires; les antiques traditions sur l'élection de l'évêque par le clergé et le peuple du diocèse n'avaient pas disparu, elles subsistent en bien des endroits mais on voit qu'elles luttent difficilement contre les nouveautés qui s'introduisent peu à peu. Ici, c'est le roi ou un autre seigneur temporel qui impose, de haute lutte, à un diocèse un évêque, ne devant trop souvent la faveur du prince qu'à des procédés simoniaques, là on n'ose pas supprimer entièrement un simulacre d'élection, mais elle ne peut avoir d'effet qu'aprés l'acceptation de l'élu par le roi ou le seigneur; avec cette acceptation obligatoire et qu'il ne faut pas confondre avec l'investiture par l'anneau et par la crosse, le pouvoir civil disposait évidemment du sort et de l'avenir des églises. Les élections par acclamations et produites par un irrésistible mouvement de l'opinion publique, sont une exception, nous en avons cependant vu des exemples. Quelquefois, mais rarement il est vrai, ce sont les évêques de la province et des diocèses voisins qui, pour mettre fin au veuvage d'une église, désignent un clerc pour occuper le siège vacant; c'est ce qui a été fait pour l'évêché de Sisteron, mais dans cette élection comme dans celle de Icterius à l'évêché de Limoges et de Hugo à l'évêché de Die, on constate que le saint-siège donne ou a donné son approbation à l'élévation de ces candidats à l'épiscopat; il y a là un véritable signe des temps.

Il n'est pas surprenant qu'un épiscopat recruté d'une manière parfois si défectueuse, ait laissé à désirer ; nous n'avons rien dissimulé de ce qu'on peut lui reprocher et pour cela, nous n'avons eu qu'à reproduire les admonestations, les exhortations, les reproches du pape Alexandre II, car ce pape a rempli sans faiblesse, sans complaisance pour personne, les devoirs de sa charge apostolique à son égard. Mais, s'il y a eu, à cette époque, dans les pays de France, des pasteurs qui n'étaient en réalité que des mercenaires, il y en a eu d'autres qui sont encore honorés et invoqués comme des saints dans leurs églises, par exemple saint Maurille en Normandie, saint Austinde dans le diocèse d'Auch, saint Arnulfe dans le diocèse de Gap. Sans être arrivés aux honneurs de la sainteté, bien d'autres évêques leurs compatriotes et leurs contemporains, ont eu une carrière épiscopale irréprochable et n'ont pas négligé les graves intérêts qui leur étaient confiés ; plusieurs d'entre eux, nous l'avons vu, étaient dévoués à l'œuvre de la réforme de l'église et s'appliquaient à la réforme des mœurs dans le clergé séculier et régulier de leurs diocèses.

Comme il a déjà été dit au commencement de cette étude, les documents sur le clergé séculier du second ordre au onzième siècle, sont trop incomplets pour que l'on puisse en tirer un tableau d'ensemble ; il faut se borner à quelques traits, si l'on ne veut pas recourir à des inductions plus ou moins fantaisistes.

La précieuse lettre de P. Damiani à Hugo, archevêque de Besançon, permet de jeter un coup d'œil sur ce que nous appellerions maintenant un séminaire diocésain ; le cardinal légat nous montre en effet ce cloître placé à la droite de l'église et où les jeunes clercs font songer à un chœur des anges. « Là, dit-il, comme dans une céleste Athènes, ils sont instruits dans les saintes Écritures, là

ils apprennent avec zèle la véritable philosophie, là ils se plient tous les jours à la discipline de la règle. » Il s'agit donc bien d'une maison où les jeunes clercs se formaient, sous les yeux de l'évêque, aux vertus sacerdotales et s'initiaient à la science de leur ministère ; et, pour que le rude solitaire lui accordât de tels éloges, il fallait qu'il eut été bien édifié lors de sa visite, car sa correspondance, si souvent amère et morose, est bien sobre quand il s'agit de complimenter.

Avant la fondation des Universités qui ne devaient que plus tard faire leur apparition, les jeunes clers étaient donc élevés près de l'*Episcopium* et de l'église cathédrale, car on peut bien supposer que l'église de Besançon n'était pas la seule à avoir une telle institution, indispensable au recrutement et à la formation du clergé. Nous voyons également que lorsque un professeur avait acquis quelque réputation dans l'enseignement, les jeunes clercs quittaient volontiers leurs diocèses pour entendre ses leçons, pour mieux se former à l'éloquence ou parvenir à une science plus élevé. C'est ainsi que Lanfranc à Avranches et au Bec et Bérenger à Tours réunirent, autour de leurs chaires, de nombreux auditeurs clercs et laïques, venus de divers pays.

Quant à l'organisation du service paroissial proprement dit la collégiale semble en avoir été la base ; par collégiale il faut entendre une maison où les clercs, desservant une ou plusieurs paroisses, vivaient réunis, n'ayant qu'une table commune et un dortoir commun ; l'école réformatrice de Cluny insistait beaucoup sur l'importance de n'avoir dans les collégiales qu'un dortoir et qu'une table pour tous sans distinction. Les revenus du bénéfice, les offrandes spontanées des fidèles servaient à défrayer les prêtres de la collégiale, mais, sur ces revenus, il fallait faire la part des pauvres et des voyageurs, pourvoir en

outre aux besoins du culte, à l'entretien de l'église et des autres immeubles. Le casuel, c'est-à-dire la redevance demandée actuellement en France aux fidèles pour certaines cérémonies du culte, devait être à peu près nul au onzième siècle, la dîme en tenait lieu ; nous avons vu l'indignation de Pierre Damiani contre les clercs voulant faire payer l'emplacement de la sépulture ; il ne parle même pas des obsèques, supposant évidemment qu'elles sont toujours gratuites.

Nous avons vu par l'incident du diocèse d'Orléans que les clercs de la collégiale élisaient leur supérieur qui prenait le titre de doyen, parfois celui de prévôt, nous dirions maintenant de curé. Il y avait cependant des diocèses ou l'évêque nommait les dignitaires de la collégiale, ainsi l'évêque de Sisteron partage les dignités de la collégiale entre les chapitres de Sisteron et de Forcalquier et nomme un prévôt dans chacune des deux villes. Même dans le cas où les dignitaires de la collégiale n'étaient pas à la domination de l'évêque, il va de soi que celui-ci avait toujours le droit et le devoir de surveiller les collégiales, de les visiter ou de les faire visiter par son archidiacre et de punir le prêtre délinquant, mais sans se départir des formes canoniques.

Dans les villes, il devait être relativement facile d'établir ces collégiales ; dans les campagnes au contraire on devait se heurter à plusieurs obstacles. Il est vrai que bien des abbayes et bien des prieurés desservaient des paroisses rurales, ainsi la règle de Cluny indique au moine les prescriptions qu'il doit suivre lorsque, le samedi ou un autre jour, il quitte son couvent pour aller remplir les devoirs de son ministère ; il se pourrait que tout en résidant dans une collégiale le prêtre séculier partit de même, à certains jours pour parler aux fidèles la parole de Dieu, dire la messe et administrer les sacrements. Avec une telle organisation

le pasteur n'était pas toujours au milieu de ses ouailles, car on ne pouvait songer à établir une collégiale par paroisse rurale, mais en revanche il n'avait pas à lutter comme aujourd'hui bien des curés de campagne, contre un isolement absolu.

Dans quelle mesure les collégiales se sont-elles multipliées au onzième siècle dans les églises de France ? il n'est pas possible de répondre à cette question mais il est certain, qu'une partie notable du clergé de cette époque n'a pas vécu de cette vie canoniale, imitation visible de la vie monastique. C'est un idéal que le saint-siège, Hildebrand et l'école de Cluny ont cherché à réaliser partout, mais ils n'ont réussi que d'une manière partielle ; même en faisant la part des habitudes brutales de l'époque, le scandale du synode de Rouen de 1072, ceux que nous aurons à constater durant le pontificat de Grégoire, permettent d'employer à l'égard du clergé des pays de France dans la seconde moitié du onzième siècle le mot que Shakespeare met dans la bouche de Marcellus :

Somethting is rotten in the State of Denmark.

Oui, chez un certain nombre de prêtres et d'évêques les passions les moins sacerdotales n'avaient nullement abdiqué, on ne le vit que trop lorsque le grand réformateur mit la main à l'œuvre.

CHAPITRE XII

Une Croisade avant les Croisades.

Expédition des chrétiens de France contre les Sarrasins d'Espagne (1063-1067.)

SOMMAIRE :

Nouveaux documents pour l'histoire des expéditions des chrétiens de France contre les Sarrasins d'Espagne. — Guillaume VIII, duc d'Aquitaine, marche contre les Sarrasins d'Espagne, en 1063. — Robert Crispin et plusieurs autres Normands font de même. — Ebles, comte de Roucy et sa convention avec le saint-siège au sujet de l'Espagne. — Alexandre II défend les Juifs d'Espagne contre les soldats de l'expédition. — Récit de la prise de Barbastro et de la reprise de cette ville par les Sarrasins. — Observations au sujet de ce récit d'Ibn-Haiyân.

A diverses reprises, les chrétiens des pays de la France actuelle ont fait des expéditions contre les Sarrasins d'Espagne ; dans la lutte plusieurs fois séculaire qui a eu pour résultat de rendre la péninsule au christianisme et à la civilisation, les chrétiens de France ont été, plus d'une fois, pour leur frères d'au delà les Pyrénées, des compagnons d'arme, pleins de bravoure, avides des grands coups d'épée et d'aventures guerrières. Si ce concours est un fait historique bien connu et tout à l'honneur de la France, en revanche, nous sommes assez peu au courant des divers incidents de ces croisades dans l'intérieur de l'Europe ; les documents font défaut pour plusieurs d'entre elles et alors c'est à peine si l'on peut glaner quelque maigre donnée,

le nom d'un capitaine, celui d'une ville Sarrasine tombée au pouvoir des chrétiens d'outre-Pyrénées. Aussi est-ce une bonne fortune lorsque l'érudition contemporaine comble une de ces lacunes en publiant d'après des documents arabes ou latins de nouveaux renseignements.

A ce titre, il est intéressant de signaler deux sources d'information, restées inconnues aux savants du dix-septième et du dix-huitième siècles, un passage de « l'ystoire de li Normands » par Aimé [1] et un autre passage fort intéressant de l'historien arabe Ibn-Haiyan [2] ; ils concernent l'un et l'autre l'expédition des Francs en Espagne en 1063, celle qui fut couronnée par la prise de Barbastro en Aragon.

Au lieu des cinq ou six mentions laconiques que nous avions sur cette guerre, nous possédons maintenant, grâce à ces deux découvertes, les éléments d'un récit à peu près complet; je vais essayer d'en coordonner les données.

I

Il semble que de 1060 à 1070 un souffle de guerre et de conquête ait passé sur les pays de France; elle envoie dans toutes les directions de vaillants chevaliers, des multitudes de soldats, tous fort désireux de gagner des terres, du butin et même de la gloire; dans le Nord, ils font avec Guillaume duc de Normandie la conquête de l'Angleterre, en Italie, sous la conduite des Tancrède, ils s'emparent de tout le midi de la péninsule et chassent les Sarrasins de la Sicile; en Espagne ils se mesurent avec ces mêmes Sarra-

[1] *L'Ystoire de li Normant:* éd. de la société de l'Histoire de France, par Champollion-Figeac. Paris, 1835, l. I, ch. v-ix.

[2] *Récit de la prise de Barbastro et de la reprise de cette ville par les Musulmans* : récit d'Ibn-Haiyan, traduit de l'arabe par R. Dozy : *Recherches sur l'histoire et la littérature de l'Espagne pendant le moyen âge ;* 3e édition, t. II, p. 338 sqq.

sins et commencent à leur disputer la vallée de l'Ebre.

Y a-t-il eu un précurseur de Pierre Lermite excitant les chrétiens de France à venir au secours de leurs frères du Nord de l'Espagne? rien ne permet de le supposer et je serais assez porté à croire que l'élan a été donné surtout par les moines de Cluny qui, déjà à cette époque, avaient des monastères en Catalogne et en Aragon et qui jouissaient alors sur les populations chrétiennes de la France d'une influence hors ligne.

Il est assez surprenant en effet que le projet d'aller faire la guerre en Espagne se soit manifesté à peu près à la même époque en divers pays, assez éloignés les uns des autres, en Aquitaine et en Champagne, en Normandie et en Bourgogne. On est tenté d'expliquer ce phénomène par un mot d'ordre propagé dans toute la France et qui pouvait mieux le propager que les moines de Cluny [1]?

Guillaume VIII duc d'Aquitaine, comte de Poitiers, se mit à la tête des chevaliers et des soldats recrutés dans le Sud-Ouest de la France et en 1062 ou en 1063, il passa les Pyrénées [2]. « A cette époque écrit un chroniqueur, Guillaume duc d'Aquitaine et quelques autres grands seigneurs des Gaules, convoqués dans cette intention, conduisirent en Espagne une armée considérable. Ils s'emparèrent de la forte ville de Barbastra et d'un très grand nombre de châteaux et ravagèrent par le fer et par le feu la plus grande partie de la province ; lorsqu'ils regagnèrent leur pays, ils avaient un butin aussi riche que varié et de nombreux esclaves [3]. » La chronique de saint Maixent ou

[1] Sur les moines de Cluny en Espagne au onzième siècle, voyez surtout J.-H. Pignot : *Histoire de l'ordre de Cluny*, t. II, chap. v, p. 108-145.

[2] Sur Guillaume VIII, duc d'Aquitaine, cf. *Art de vérifier les dates* t. II, p. 356 ; édition in-folio de 1784.

[3] *Ex fragmento historiae Francicae* dans Bouquet : *Recueil des hist des Gaules*, t. XI, p. 162.

de Maillezais nous apprend en outre que Guillaume VIII venait de prendre la ville de Saintes contre Foulque Rechin et son frère Geoffroi le Barbu, lorsqu'il partit pour l'Espagne et que de nombreux soldats normands l'accompagnèrent dans cette expédition[1].

Nous n'avions que cette seule indication de la chronique de saint Maixent sur la part prise par les Normands à cette guerre lorsque la publication de « l'Ystoire de li Normant » d'Aimé du Mont-Cassin a donné sur ce point d'amples renseignements. Voici le passage concernant l'expédition d'Espagne :

Et à ce que la religion de la foi christiane fust acomplie et maçast détestable folie de li Sarrazin, par inspiration de Dieu s'accordèrent en une volonté li roy et li conte et li prince en uno conseil. C'est que fust assemblée grant multitude de gent et grant chevalerie de François et de Bourguegnons, et d'autre gent, et fussent en compaignie de li fortissime Normant, et ces deussent aler combattre en Espaingne, à ce que la chevalerie de li Sarrazin, laquelle il avoient assemblée, fust occupée et sujette à li chrestien. Et à ceste choze faire fu eslit un qui se clamoit Robert Crespin; et quant il fu eslut, il se appareilla d'aler à la bataille où illec estoit comman d'aler; et clamèrent l'ayde de Dieu, dont Dieu fu présent en l'aide de ceux qui l'avoient demandé; dont li fidel de Dieu orent victoire de la bataille, quar une grant part de li Sarrazin furent mort; et rendirent grace à Dieu de la victoire qu'il presta à son pueple.

Et alors fu prèse la cité qui se clamoit Barbastaire, moult grant

[1] *Ex Chronico S. Maxentii* dans D. Bouquet : *Recueil des hist. des Gaules*, t. XI, p. 220. — Le texte de la chronique de S. Maixent ou de Maillezais à Poitiers, publié par P. Marchegay et Mabille pour la société de l'histoire de France (*Chroniques des églises d'Anjou*), 1 vol. in-8· Paris, Renouard, 1869) est préférable à celui de D. Bouquet. Le texte de D. Bouquet porte : Inde abiens in Hispaniam (Gosfredus) cum multis Normannis, etc., tandis que le texte de Marchegay et Mabille est ainsi conçu : Inde abiens in Hispaniam cum multis Vermannis. Il y a évidemment dans ce dernier mot une faute de copiste ; Vermannis est pour Normannis et ne peut se traduire qu'avec cette interprétation.

terre et plene de grant ricchesce et moult garnie. Et tout l'ost voust que Robert Crispin la feist garder, à ce que en lo secont an retornast, o tel exercit ou plus grant, pour prendre des autres cités d'Espaingne.

Et lo dyable, armé de subtillissime malice pour individie de lo bon commencement de la foi, pensa de contrester, et metre en lo penser de li chevalier de li christi feu d'amour, et que se hauchassent chaïrent en bas ; pour laquel choze Christ fu corrocié, car lo chevalier se donna à lo amor de la fame. Adont pour lor pechié perdirent ce qu'il avoient acquesté, et furent secute de li Sarrazin et perdue la cité ; une part furent occis et une part furent en prison et une part foyrent et furent délivré.

Crespin, pour la vergoigne, non vouloit puiz retourner en son païz ; més vint en Italie et ceus de sa contrée, et là demora alcus ans ; et pour faire chevalerie sous la pooir de la impereor, ala en Costentinople où il ot moult de triomphe et moult de victoire et puiz fu mort [1].

Une notice anonyme, placée par dom d'Achéry à la suite des œuvres de Lanfranc, nous apprend que ce Robert Crispin était fils de Gilbert Crispin, grand seigneur de Normandie. Après avoir quitté la Normandie, continue cette notice, Robert Crispin parcourut divers pays et vint ensuite à Constantinople ; reçu honorablement par l'empereur, il acquit une grande gloire dans ce pays, mais les Grecs jaloux le firent périr par le poison [2]. Michel Attaliota et Jean Scylitzès mentionnent son arrivée en Orient en 1069 et rapportent d'accord avec Aimé, qu'il venait d'Italie [3]. Ces deux historiens byzantins ainsi que Nicéphore

[1] *L'Ystoire de li Normant;* t. I, ch. v-ix, p. 10-12.

[2] Migne : *Patr. lat.*, t. 150, col. 735 sqq. — C'est le récit anonyme d'un miracle fait par la vierge Marie en faveur de Guillaume Crespin l'ancien.

[3] Michael. Attaliotæ *Historia*, p. 122, éd. de Bonn, 1853, in-8. — J. Curopalatæ (Jean Scylitzès) *Historia*, t. II des *Œuvres* de G. Cedrenus, p. 678, édit. de Bonn, in-8, 1839. On lit dans les deux historiens ἀνήρ γάρ Λατῖνος ἐξ Ἰταλίας τῷ βασιλεῖ προσελθὼν Κρισπῖνος ὀνόματι.

Bryenne [1] racontent quelques-unes des péripéties de la vie de Crispin en Orient sans dire cependant comment il est mort. Sa mort dut arriver vers 1072 sous Michel VII, lorsqu'il était investi d'un grand commandement militaire. Quoiqu'en dise Aimé, Crispin ne dut pas signaler son passage en Italie par des exploits bien extraordinaires puisqu'il est le seul chroniqueur des Normands en Italie, à parler de lui.

D'après ce que dit la chronique de saint Maixent, il est bien probable que Robert Crispin et ses Normands seront venus se joindre aux Aquitains commandés par le duc Guillaume et qu'ils auront fait campagne avec eux contre les Sarrasins. Nous savons par Aimé qu'après la prise de Barbastro et lorsque le duc d'Aquitaine et bien d'autres chevaliers eurent, avec leur butin, repassé les monts, ce fut Robert Crispin qui fut chargé de garder la nouvelle conquête et de la défendre contre tout retour des Sarrasins. On lui avait promis qu'une autre armée descendant de France viendrait bientôt remplacer celle qui s'en retournait [2].

Le duc d'Aquitaine et Robert Crispin n'étaient pas les seuls à vouloir, durant le pontificat d'Alexandre II, conquérir l'Espagne sur les Sarrasins; un Champenois avait aussi formé le même dessein. C'était Ebles deuxième du nom, comte de Rouci non loin de Reims et comte de Montdidier. Par sa mère Alix ou Adélaïde, Ebles descendait des anciens comtes de Rouci et il tenait de son père

[1] Nicephore Bryenne (*Commentariorum*, l. II, 4, p. 58 de l'édition de Bonn.

[2] Et tout l'ost voust que Robert Crispin la feist garder, à ce que ne la secont an retornast o tel exercit ou pius grant, pour prendre des autres cités d'Espaingne. Aimé I, 6. — Le récit d'Aimé montre clairement que Crispin n'a quitté l'Espagne qu'après la reprise de Barbastro par les Sarrasins.

Hilduin, mort en 1063, le comté de Montdidier [1]. Ebles fit un mariage qui pouvait favoriser ses visées ambitieuses, il épousa Sibille fille de Robert Guiscard, l'illustre conquérant de la Pouille, des Calabres et de la Sicile et, par ce mariage, il devint le beau-frère de Raymond comte de Barcelone lequel avait également épousé une fille de Robert Guiscard. En parlant de cette union d'Ebles et de Sibille, Anne Commène et Guillaume de Pouille ne manquent pas de faire l'éloge du comte de Rouci; Guillaume de Pouille dit notamment qu'il descendait d'une illustre famille de comtes francs, qu'il était brave à la guerre fort expérimenté pour conduire une armée en campagne, enfin qu'il savait être éloquent et se servir aussi bien de sa langue que de ses mains [2].

Quelque avantage que Ebles espérât retirer de ces alliances, il comptait surtout pour arriver à ses fins sur une convention qu'il conclut sur ces entrefaites avec le saint-siège. On s'explique très bien que Rome ait désiré la ruine de la domination des Sarrasins en Espagne et dès lors ait encouragé et favorisé ceux qui voulaient travailler à ce grand œuvre; Rome était dans son rôle en s'employant ainsi à la résurrection de ces antiques églises de l'Ibérie que de si grands noms avaient déjà illustrées, mais en signant une convention avec Ebles de Rouci, le

[1] *Art de vérifier les dates*, t. II, p. 738, édition in-folio de 1784. P. Anselme, t. VIII, p. 862.

[2] Altera nubsit
Egregio comiti Francorum stemate claro;
Ebalus hic dictus, subcumbere nescius hosti,
Belligeras acies ad prælia ducere doctus
Et facundus erat, linguaque manuque vigebat.

Guillerm. Apul. *Gesta Rob. Wiscardi*, l. III, v. 11-16. MG. SS., t. IX, p. 279. Le mot *altera* se rapporte à la seconde fille de Robert Guiscard. — Pour Anne Comnène, voyez *Alexiadis* I, 12, p. 62 de l'édition de Bonn, t. I, 1839. Anne appelle le comte Ebles : Επιφανεστάτος.

saint siège et surtout Hildebrand — car la main du puissant archidiacre de l'Eglise romaine se reconnait facilement dans toute cette affaire — ne s'inspiraient pas seulement des intérêts généraux de l'Eglise, ils comptaient servir les intérêts de la papauté. Hildebrand, devenu pape, l'a déclaré plus tard avec une grande netteté; il regardait l'Espagne toute entière comme un fief du saint siège [1] et ne pouvant demander aux émirs sarrasins de lui rendre hommage et de payer un tribut, il ne dissimula jamais que cet hommage et ce tribut seraient exigés des princes chrétiens assez heureux pour chasser et pour remplacer les Sarrasins d'Espagne. Ce fut sur ces bases que le comte de Rouci traita avec le saint siège, Rome s'engageant à le favoriser dans ses entreprises d'au-delà les Pyrénées, et Ebles promettant d'être un feudataire soumis au saint siège pour toutes les conquêtes qu'il ferait sur les infidèles [2].

C'est surtout par la correspondance de Grégoire VII que nous connaissons cette convention conclue entre le pape Alexandre II et le comte Champenois, mais nous ne savons pas si elle a été signée avant ou après l'expédition qui a eu pour résultat la prise de Barbastro; Ebles a-t-il fait partie de cette expédition; s'est-il battu aux côtés du duc d'Aquitaine et de Robert Crispin? il n'est pas possible de l'affirmer, toutefois les vers de Guillaume de Pouille per-

[1] Le 30 avril 1073, au lendemain de son élection à la papauté, Hildebrand écrit aux princes d'Espagne : Non latere vos credimus, regnum Hispaniæ ab antiquo proprii juris sancti Petri fuisse, et adhuc — licet diu a paganis sit occupatum, lege tamen justitiæ non evacuata — nulli mortallum sed soli apostolicæ sedi ex æquo pertinere. *Regist.* i, 7. Jaffe : *Mon. Greg.*, p. 16. — Voyez aussi *Reg.* 1. 6. Jaffe, *l. c.*, p. 15.

[2] Cognita pactione quam nobiscum de terra Hyspaniæ pepigit (Evulus comes de Roccio) in scripto quod sibi dedimus. *Lettre de* Grégoire VII *aux légats du saint-siège Girald, évêque d'Ostie et Raimbaud sous-diacre. Regist.* I, 6. Jaffe : *Mon. Greg.*, p. 15.

mettraient de supposer qu'il a surtout alors fait preuve de cette bravoure et de ses talents de commandant militaire dont parle le poète, car on ne voit pas qu'il ait eu plus tard une occasion favorable de se faire connaître à ce point de vue [1].

II.

Voyons maintenant ce qu'a été d'après Ibn-Haiyân l'expédition de Barbastro, mais auparavant et pour suivre l'ordre chronologique, il faut insérer ici les trois lettres suivantes du pape Alexandre II, elles témoignent hautement en faveur de l'esprit d'humanité et de la charité du pontife romain et des évêques du Nord de l'Espagne, mais elles prouvent aussi que ceux qui passaient les Pyrénées en 1603 pour aller combattre les Sarrasins d'Espagne, n'étaient pas animés de sentiments aussi chrétiens. Le pape était bien probablement dans le vrai lorsqu'il attribuait à une aveugle cupidité ces sinistres projets contre les Juifs établis dans le midi de la France ou dans le nord de l'Espagne; dans le massacre des Juifs, les soldats voyaient surtout une occasion favorable pour faire un riche butin en attendant celui que leur procurerait la guerre contre les infidèles.

Alexandre, pape, à tous les évêques d'Espagne :

Nous avons dernièrement appris avec plaisir que vous aviez protégé les Juifs domiciliés dans vos contrées, empêchant qu'ils ne fussent massacrés par ceux qui se rendaient en Espagne contre les Sarrasins. Sous l'influence d'une ignorance honteuse ou d'une aveugle cupidité, ces hommes voulaient faire périr ceux que la miséricorde divine a peut-être prédestinés pour le salut éternel. Le

[1] Dans sa vie de Louis le Gros, l'abbé Suger dit également en parlant d'Ebles, comte de Rouci : Erat enim tantæ magnanimitatis ut aliquando cum exercitu magno, qua solos reges deceret in Hispaniam proficisceretur. *Œuvres de* Suger, édition de la société de l'histoire de France par Lecoy de la Marche, p. 19.

bienheureux Grégoire a de même empêché qu'on ne fit mourir de Juifs; il a déclaré que ce serait faire acte d'impiété que de vouloir exterminer ceux que la miséricorde de Dieu a conservés ; après avoir perdu et leur patrie et la liberté, ils doivent vivre dispersés dans les diverses parties du monde et être soumis aux châtiments que leurs pères ont attirés sur eux lorsqu'ils ont versé le sang du Sauveur. Nous ne devons pas avoir pour les Juifs les sentiments que nous avons pour les Sarrasins. Il est juste, en effet, de combattre ceux qui persécutent les chrétiens, qui les expulsent de leurs villes et de leurs maisons ; partout, au contraire, les Juifs ne demandent qu'à servir. Le bienheureux Grégoire a également défendu à un évêque de renverser une synagogue juive [1].

A Bérenger, vicomte de Narbonne :

Sache Votre prudence qu'il m'a été agréable d'apprendre que vous aviez empêché le massacre des Juifs relevant de votre puissance. Dieu, en effet, ne se réjouit pas de l'effusion du sang et la perte des méchants ne lui cause aucune joie [2].

A Guiffred, évêque de Narbonne :

Sache Votre prudence que toutes les lois ecclésiastiques et civiles défendent de verser le sang humain [3].

Il ne faut pas évidemment prendre à la lettre les chiffres donnés par Ibn-Haiyân dans le récit suivant; comme à peu près tous les historiens d'Orient, Ibn-Haiyân a l'imagination par trop féconde et ne saurait rester dans les limites du vrai. Ainsi quelque florissante que fut Barbastro lorsqu'elle tomba pour la première fois au pouvoir des chrétiens, comment accepter que le chef de l'expédition ait eu dans sa part de butin quinze cents jeunes filles de la ville? Yâcout va même jusqu'à dire que sept mille

[1] Migne : *Patrol. lat.*, t. 146, p. 1386 sq. — Quelques manuscrits de cette lettre du pape portent comme suscription : Alexandre, pape à tous les évêques des Gaules ; évidemment, elle a été adressée aux évêques des diocèses situés au nord comme au sud des Pyrénées.

[2] Migne : *Patr. lat.*, t. 146, p. 1387.

[3] Migne : t. 146, p. 1387.

jeunes filles de Barbastro furent offertes par les vainqueurs à l'empereur de Constantinople; [1] ce sont là des fables.

Mais ramené à des proportions historiques, le récit de Ibn-Haiyân est, comme on le verra, tout à fait d'accord avec les données fournies par l'*Ystoire de li Normant*.

RÉCIT DE LA PRISE DE BARBASTRO ET DE LA REPRISE DE CETTE VILLE PAR LES MUSULMANS.

Voici ce que dit Ibn-Haiyân à ce sujet :

Dans l'année 456, l'ennemi s'empara de Barbastro, la forteresse la plus importante de la Barbitanie [2] entre Lérida et Saragosse, les deux colonnes de la frontière supérieure ; de Barbastro, cette mère vénérable où l'Islamisme avait fleuri depuis les conquêtes de Mousâ-Ibn-Noçair, qui durant des siècles avait joui d'une prospérité continuelle, qui se glorifiait de son territoire fertile et de ses fortes murailles, qui bâtie sur les bords du Véro était le boulevard des habitants de la frontière contre les attaques des ennemis, qui durant trois cent soixante-trois ans avait été au pouvoir des Musulmans, de sorte que la religion y avait poussé de profondes racines et que l'on y étudiait le Coran d'une manière assidue. Aussi, quand un messager de malheur arriva à l'improviste à Cordoue au commencement du mois de Rhamadhân (mi-août 1064), pour nous apprendre la chute de cette ville, cette nouvelle frappa les oreilles comme un coup de tonnerre, elle mit tous les esprits en délire et fit trembler la terre d'Espagne d'un bout à l'autre. Ce triste événement fut dès lors la seule chose dont on parlât et tout le monde s'imaginait que, vu les dispositions où étaient les princes et les faquis, Cordoue elle-même serait bientôt frappée du même sort...

Racontons à présent la terrible calamité qui frappa Barbastro :

[1] Voyez plus loin le texte de Yâcout.

[2] C'est l'ancien nom du Sobrarbe. Quod modo dicitur superarbium, olim vocabatur territorium Barbitanum. *Fragm. ex cartulario Alaonis Espan. Sagr.*, t. XLVI, p. 328 (note de Dozy).

L'armée des Normands [1] assiégea longtemps cette ville et fit contre elle des attaques vigoureuses. Le prince auquel elle appartenait, Iousof-ibn-Solaimân-ibn-Houd [2] l'avait abandonnée à son sort, de manière que les habitants ne pouvaient compter que sur leurs propres forces. Le siége ayant duré quarante jours, les assiégés commencèrent à se disputer le peu de vivres qu'ils avaient. Les ennemis l'apprirent et redoublant alors leurs efforts ils réussirent à s'emparer du faubourg. Environ cinq mille cavaliers y entrèrent. Fort découragés, les assiégés se fortifièrent alors dans la ville même. Un combat acharné s'engagea dans lequel cinq cents chrétiens furent tués; mais le Tout-Puissant voulut qu'une pierre énorme et très dure qui se trouvait dans un mur bâti par les anciens, tombât dans un canal souterrain qui avait aussi été construit par les anciens et qui apportait dans la ville l'eau de la rivière. Elle l'obstrua entièrement et alors les soldats de la garnison qui craignaient de mourir faute d'eau, offrirent de se rendre en stipulant seulement qu'ils auraient la vie sauve, car quand à leurs biens et à leurs familles, ils les abandonnèrent aux ennemis de Dieu. Ceux-ci leur accordèrent ce qu'ils demandaient, mais ils violèrent leur parole, car les soldats étant sortis de la ville ils les massacrèrent tous, à l'exception du commandant Ibn-at-Torwail, du cadi Ibn-Isa et d'un petit nombre de notables. Le butin que les mécréants firent à Barbastro fut immense. Leur général en chef, le commandant de la cavalerie de Rome [3] eut pour sa part, dit-on, environ quinze

[1] Cette appellation, donnée constamment par Ibn-Haiyân à l'armée des chrétiens, prouve que les Normands y tenaient une grande place et se distinguèrent dans la campagne; nous avons vu cependant qu'il y avait aussi des Aquitains, des Bourguignons, des Champenois. Le texte suivant des *Gesta comitum Barcinonensium* montre que les Espagnols furent aussi de vaillants alliés pour les troupes venues du nord des Pyrénées : Successit ei (Ermengando, in Urgelli comitatu) Ermengandus filius ejus qui dictus fuit de Barbastro, eo quia in obsidione Barbastrensis castri, quod a Sarracenis adhuc detinebatur, plurimum laboravit, et eo anno quo captum est castrum, scilicet Incarnationis Christi 1065 (pour 1064) mortuus est. Vixit in comitatu XXIX annis. *Ex gestis comitum Barcinonensium* dans D. Bouquet : *Recueil des hist.*, t. XI, p. 290-291.

[2] C'est-à-dire, Modhaffar de Lerida. Voyez sur ce prince l'Appendice n° VIII dans l'ouvrage de Dozy, t. II, p. 42.

[3] On ne s'explique pas pourquoi Dozy s'est obstiné à voir le normand Guillaume de Montreuil dans ce « commandant de la cavalerie de Rome »

cents jeunes filles et cinq cents charges de meubles, d'ornements, d'habits et de tapis. On raconte aussi qu'à cette occasion cinquante mille personnes furent réduites en captivité ou tuées.

Les mécréants s'établirent à Barbastro et s'y fortifièrent.

Un nombre incalculable de femmes de Barbastro périrent alors que quittant la forteresse où l'on mourait de soif, elles se jetèrent sur l'eau et en burent immodérément. Elles tombèrent mortes à l'instant même. En général, la calamité qui frappa cette ville fut si terrible qu'il est impossible de la décrire ou de la raconter en détail. D'après ce qu'on m'a rapporté, il arrivait souvent qu'une femme priait les mécréants, du haut des remparts, de lui donner un peu d'eau pour elle ou pour son enfant. Alors elle recevait cette réponse : « Donne-moi ce que tu as ; jette-moi quelque chose qui me plaise ; dans ce cas, je te donnerai à boire. » Elle jetait alors au soldat qui lui avait parlé ce qu'elle avait, des habits, des ornements ou de l'argent, et en même temps elle lui jetait une outre ou un vase attaché à une corde, que le soldat remplissait d'eau, de cette manière elle était en état d'étancher sa propre soif ou bien

dont parle Ibn-Haiyân. Même dans la troisième édition (1881) de l'ouvrage de Dozy, on lit l'assertion suivante : « Nous croyons pouvoir assurer que le chef des Normands auquel Ibn-Haiyân donne le titre de « commandant de la cavalerie de Rome » était Guillaume de Montreuil et que par conséquent l'historien Cordouan est en désaccord avec le moine Aimé. » T. II, p. 351.

Remarquons d'abord qu'aucun chroniqueur, aucun document du onzième siècle ne dit que Guillaume de Montreuil soit allé en Espagne et qu'il y ait combattu les Sarrasins; Dozy est le premier à l'affirmer sans pouvoir produire un texte en faveur de son hypothèse. Nous savons au contraire que de 1062 à 1067, Guillaume fut très activement mêlé à la politique de Richard, prince de Capoue; durant ces cinq ans il servit et trahit tour à tour ce prince, il fut à deux reprises à Rome au service du saint-siège ; il épousa la fille du prince Richard et puis voulut la répudier pour épouser Marie la veuve du duc de Gaëte, ce qui obligea le pape à publier une bulle pour lui défendre de contracter ce second mariage. Soit à Capoue, soit à Aquino, soit à Rome, il n'y a pas d'homme plus en vue que Guillaume de Montreuil de 1062 à 1067. Comment alors aurait-il pu se trouver en 1064 en Espagne à la tête de l'expédition qui prit Barbastro? Il ne pouvait évidemment être en même temps, à la même époque en deux endroits aussi éloignés l'un de l'autre. C'est donc là une pure supposition de Dozy (voyez dans les « *Normands en Italie* » de M. O. Delarc, Paris, Leroux, 1883, le rôle

celle de son enfant. Mais lorsque le général en chef eut appris qu'on en agissait ainsi, il défendit à ses soldats de donner de l'eau aux femmes de la forteresse. « Prenez un peu de patience, leur dit-il, et vous aurez tous les assiégés en votre pouvoir. » En effet, les assiégés furent enfin obligés de se rendre pour ne pas mourir de soif, mais ils obtinrent l'amân. Le chef, toutefois, conçut des inquiétudes quand il vit leur grand nombre et craignant que pour recouvrer la liberté ils ne se laissassent aller a un acte de désespoir, il ordonna à ses soldats de mettre l'épée à la main et d'éclaircir leurs rangs. Beaucoup d'entre eux furent tués alors. Puis le roi [1] fit cesser le massacre et donna à tous les habitants l'ordre de sortir de la ville avec leurs familles. Ils s'empressèrent d'obéir, mais la foule auprès des portes fut telle qu'un grand nombre de vieillards, de femmes âgées et d'enfants furent étouffés. Voulant éviter l'encombrement et arriver plus promptement auprès de l'eau, plusieurs personnes se laissèrent glisser, au moyen de cordes, du haut des créneaux des murailles. Environ sept cents personnes (des notables et de braves guerriers) qui aimaient mieux mourir de soif que d'être massacrées, restèrent dans la citadelle.

Lorsque ceux qui avaient échappé au glaive et qui n'avaient pas

de G. de Montreuil durant ces années 1062-1067 avec les preuves à l'appui ; chap. VII, p. 499 sqq. Orderic Vital ayant écrit cette phrase sur Guillaume de Montreuil « Romani exercitus princeps militiæ factus, vexillum sancti Petri gestans » Dozy est parti de là pour identifier ce Normand avec le « commandant de la cavalerie de Rome. »

Mais hypothèse pour hypothèse, il serait bien plus plausible de voir dans ce commandant, le comte Ebles de Rouci. Nous savons par Suger que ce dernier est allé en Espagne avec une armée vraiment royale, il se peut très bien que cette armée ait opéré dans la vallée de l'Ebre de 1063 à 1065 ; enfin Ebles de Roucy était vraiment aux yeux de Rome le chef de l'expédition, il y avait sur ce point une convention formelle entre le saint-siège et le comte. Crispin lui-même a pu être désigné sous ce titre par le chroniqueur Arabe car nous ne savons pas quel sens précis Ibn-Haiyân attachait à cette appellation, peut-être dans sa pensée désignait-elle simplement le chef des chrétiens, des fidèles soumis au saint-siège de Rome. Dans tous les cas, Guillaume de Montreuil n'a rien à voir en tout ceci.

[1] Les arabes donnent souvent le titre de *roi* à de simples chefs chrétiens. La même chose arrive aux chroniqueurs espagnols quand ils parlent de gouverneurs ou de généraux musulmans. (Note de Dozy.)

été étouffés dans la presse furent rassemblés sur la place près de la porte principale, où ils attendaient leur sort dans une anxiété cruelle, on leur annonça que tous ceux qui possédaient une maison eussent à rentrer dans la ville avec leurs familles. On employa même la force pour les y contraindre de sorte qu'en rentrant dans la ville ils souffrirent presque autant de la presse qu'ils en avaient souffert alors qu'ils en sortaient. Puis les habitants étant retournés dans leurs demeures avec leurs familles, les mécréants, obéissant à l'ordre de leur chef, divisèrent tout entre eux d'après des conventions fixées d'avance. Chaque chevalier qui recevait une maison pour son partage recevait, en outre, tout ce qu'il y avait dedans, les femmes, les enfants, l'argent, etc., et il pouvait faire du maître de la maison tout ce qu'il voulait ; aussi prenait-il tout ce que le maître lui montrait, et il le forçait par des tortures de tout genre à lui livrer ce qu'il voulait lui cacher. Parfois le musulman rendait l'âme au milieu de ces tortures, ce qui était réellement un bonheur pour lui, car s'il y survivait, il avait à éprouver des douleurs encore plus grandes, attendu que les mécréants, par un raffinement de cruauté, prenaient plaisir à violer les femmes et les filles de leurs prisonniers devant les yeux de ceux-ci. Chargés de fers, ces malheureux étaient forcés d'assister à ces scènes horribles; ils versaient bien des larmes et leur cœur se brisait. Quant aux femmes qui étaient employées aux travaux du ménage, les chevaliers, au cas où ils n'en voulaient pas eux-mêmes, les abandonnaient à leurs pages et à leurs domestiques afin qu'ils fissent d'elles ce qu'ils voudraient. Il est impossible de dire tout ce que les mécréants firent à Barbastro.

Trois jours après la prise de la ville, les mécréants allèrent cerner ceux qui se trouvaient encore dans la partie la plus élevée de la citadelle. Ces derniers, que la soif avait rendus presque méconnaissables, se rendirent alors après avoir obtenu l'amân. Ils furent, en effet, épargnés par les mécréants, mais lorsqu'ils eurent quitté la ville pour se rendre à Monzon, la ville la plus proche parmi celles qui étaient au pouvoir des Musulmans, ils rencontrèrent des chevaliers chrétiens qui n'avaient pas assisté au siége de Barbastro et qui ignorant qu'on avait laissé la liberté à ces malheureux, les massacrèrent tous, à l'exception de quelques-uns qui réussirent à se sauver par la fuite, mais le nombre de ces derniers était bien petit. Cette troupe eut donc une fin déplorable ; Dieu l'avait voulu ainsi.

Lorsque le roi des Roum eut résolu de quitter Barbastro et de

retourner dans son pays, il se choisit parmi les jeunes filles musulmanes, les femmes mariées qui se distinguaient par leur beauté, les jeunes gens adultes et les garçons les plus gracieux, plusieurs milliers de personnes qu'il emmena avec lui afin d'en faire présent à son souverain, et il laissa à Barbastro une garnison de quinze cents cavaliers et de deux mille piétons.

Avant de terminer ce récit qui est bien propre à faire réfléchir les hommes sensés, je raconterai encore une histoire singulière qui s'y rattache. Elle peut donner une idée de ce que nous avons cru devoir passer sous silence et elle procurera aux hommes intelligents une notion précise des malheurs que nous aussi nous avons à craindre. Voici donc ce que m'a écrit un de mes correspondants de la frontière. Après la prise de Barbastro, un marchand juif se rendit dans cette ville malheureuse afin de racheter de captivité les filles d'un notable qui avait échappé au massacre. On savait que ces dames étaient échues en partage à un comte de la garnison. Or, voici ce que le juif m'a raconté : « Arrivé à Barbastro, je me fis indiquer la demeure de ce comte et je m'y rendis. M'étant fait annoncer, je le trouvai revêtu des habits les plus précieux de l'ancien maître de la maison et assis sur le sofa que ce dernier occupait ordinairement. Le sofa et tout l'appartement étaient encore dans le même état où ils étaient le jour où l'ancien maître avait été forcé de les abandonner ; rien n'avait été changé ni aux meubles ni aux ornements. Près du comte se trouvaient plusieurs belles jeunes filles qui avaient les cheveux relevés et qui le servaient. M'ayant salué, il me demanda quel était le motif de ma visite. Je l'en informai et lui dis que j'étais autorisé à payer une somme considérable pour quelques-unes des jeunes filles qui se trouvaient là. Il sourit alors et me dit dans sa langue : « Va t'en au plus vite si tu es venu pour cela ! je ne veux pas vendre les jeunes filles qui sont ici, il ne faut pas y penser; mais je te ferai voir les prisonnières que j'ai dans mon château, je t'en montrerai autant que tu voudras. — Je n'ai pas l'intention lui répondis-je, d'entrer dans votre château ; je me trouve fort bien ici et je sais que, grâce à votre bienveillante protection, je n'ai rien à craindre. Dites moi quel prix vous exigez pour quelques unes de celles qui sont ici, vous verrez que je ne marchanderai pas avec vous. »

— Qu'as-tu donc a m'offrir? De l'or très pur et des étoffes précieuses et rares. — Tu parles comme si je n'avais pas cela moi ; puis s'adressant à une des servantes dont j'ai parlé :

« Maddja, dit-il (il voulait dire *Bahdja*, mais comme il était étranger, il estropiait le nom de cette manière), montre à ce coquin de juif quelque chose de ce qui se trouve dans ce coffre. » Ainsi interpellée, la jeune fille tira du coffre des sacs remplis d'or et d'argent, ainsi qu'une foule d'écrins qu'elle plaça devant le chrétien et qui étaient en si grand nombre qu'ils le dérobèrent presque à mes regards. « Approche maintenant quelques-unes de ces balles », ajouta le comte. Obéissant à cet ordre, elle apporta tant de balles de soie, de filoselle et de brocart précieux, que je demeurai ébloui et stupéfait; je sentais fort bien qu'en comparaison de toutes ces richesses ce que j'avais à offrir ne valait rien. « J'ai tant de ces choses-là, dit alors le comte, que je ne m'en soucie plus, mais supposé même que je n'en eusse rien et que l'on voulut me donner tout cela en échange de ma maîtresse que voilà, je ne la céderais pas, je te le jure, car elle est la fille de l'ancien maître de cette maison, qui est un homme fort considéré parmi les siens. C'est pour cela que j'ai fait d'elle ma maîtresse, sans compter qu'elle est d'une rare beauté, et j'espère qu'elle me donnera des enfants. Ses aïeux en agissaient de même avec nos femmes alors qu'ils étaient les maîtres; la chance a tourné maintenant et tu vois que nous prenons notre revanche. Je te montrerai encore davantage. » Puis, indiquant une autre jeune fille qui se tenait à distance : « Tu vois, continua t-il, cette femme belle à ravir? Eh bien! elle était la chanteuse de son père, un libertin qui, quand il s'énivrait, se plaisait à écouter ses airs. Cela a duré jusqu'à ce que nous l'ayons réveillé! » Puis, appelant la jeune fille il lui dit en écorchant l'arabe : « Prends ton luth et chante à notre hôte quelques-uns de tes airs! » Elle prit alors son luth et s'assit pour l'accorder, mais je voyais rouler sur ses joues des larmes que le chrétien essuyait furtivement. Ensuite elle se mit à chanter des vers que je ne comprenais pas et que par conséquent le chrétien comprenait encore moins; mais ce qu'il y avait d'étrange, c'est que ce dernier buvait continuellement pendant qu'elle chantait et qu'il montrait une grande gaieté comme s'il eut compris les paroles qu'elle chantait.

Me voyant frustré dans mes espérances, je me levai pour partir et j'allai m'occuper de mes affaires de commerce, mais mon étonnement ne connut point de limites lorsque je vis l'énorme quantité de femmes et de richesses qui se trouvaient entre les mains de ces gens là. »

Plus loin, Ibn-Haiyân raconte la reprise de Barbastro par Moctadir de Saragosse, qui avait reçu de son allié, Motadhid de Séville, un renfort de 500 cavaliers. De part et d'autre le combat fut acharné, mais les chrétiens ayant perdu environ mille cavaliers et cinq mille piétons (d'où l'on peut conclure que la garnison normande de Barbastro avait été renforcée par les Espagnols), les Musulmans restèrent les maîtres. Ils ne furent pas plus humains que les Normands ne l'avaient été, car à l'exception des enfants et de quelques chefs qui se rachetèrent, tous ceux qui se trouvaient dans la place furent passés au fil de l'épée. La nouvelle de cet événement dont les Musulmans se réjouirent fort, arriva à Cordoue l'un des premiers jours du mois de mai de l'année 1065.

Il y a encore dans le *Dictionnaire géographique* de Yâcout, à l'article Barbastro [1] un très court passage sur ces événements, dont voici la traduction :

Cette ville fut prise par les chrétiens au commencement de l'année 452 [2] et parmi les présents provenant du butin qu'ils y firent et qui furent offerts au souverain de Constantinople se trouvaient sept mille jeunes filles d'élite [3]. Cinq années plus tard [4], en 457, sous le règne d'Admed-ibn-Solaimân-ibn-Houd [5], les Musulmans la reprirent et parmi le butin qu'ils firent alors se trouvaient dix mille femmes. Dans la suite, toutefois, les chrétiens s'en emparèrent de nouveau.

[1] T. I, p. 644. (Note de Dozy.)

[2] C'est une erreur. (Note de Dozy.)

[3] Comment Dozy qui était un critique éminent peut-il accepter de pareilles énormités ? Il écrit sans sourciller dans une note visant ce passage : « elles (les sept mille jeunes filles d'élite) doivent lui avoir été offertes par les Normands qui étaient à son service. » Comment croire qu'il y a eu sept mille jeunes filles d'élite dans le butin d'une ville de second ordre du nord de l'Espagne, et que les normands les ont ensuite honnêtement conduites à Constantinople pour les offrir à l'empereur ? On n'est pas crédule à ce point là !

[4] Cette erreur provient de l'autre (Note de Dozy.)

[5] C'est-à-dire de Moctadir de Sarragosse (Note de Dozy.)

CHAPITRE XIII

Le Saint-Siège et la Conquête de l'Angleterre par les Normands.

(1066.)

SOMMAIRE :

Édouard, roi d'Angleterre, a varié dans le choix de son successeur. — Le jeune Édouard exilé à la cour des ducs de Normandie. — Devient roi d'Angleterre. — Promet le trône d'Angleterre à Guillaume, duc de Normandie. — Les Normands à la cour du roi Édouard; révolte et soumission de Godwin. — Stigand, archevêque de Cantorbéry. — Mort d'Édouard, neveu du roi Édouard, il laisse un fils du nom d'Edgard. — Harold beau-frère du roi. — Voyage de Harold en Normandie. — Son serment sur les reliques. — Mort d'Édouard le confesseur. — Harold, roi d'Angleterre. — Messages entre Harold et Guillaume de Normandie. — Celui-ci envoie consulter Alexandre II par Gislebert, archidiacre de Lisieux. — Le pape approuve que Guillaume revendique par les armes ses droits au trône d'Angleterre. — Sens et portée de la décision du pape. — Situation de Harold à l'égard du saint-siège. — Décadence disciplinaire de l'église Anglo-Saxonne. — Guillaume de Normandie devient roi d'Angleterre. — Guillaume et l'église Anglo-Saxonne. — Ermenfrid légat du pape en Angleterre. — Changements dans l'église Anglo-Saxonne, leur valeur pour la régénération de cette église.

Guillaume de Malmesbury et Matthieu Paris rapportent qu'à la mort du roi d'Angleterre Édouard le Confesseur, survenue le 5 janvier 1066, les Anglais hésitaient entre Harold, Guillaume de Normandie, et le jeune Edgard, se

demandant auquel des trois ils confieraient le souverain pouvoir[1].

Le feu roi ne laissait pas d'enfants ; Harold était son beau-frère, Edgard le petit-fils de son frère, et le duc Guillaume l'arrière-petit-fils de Richard Ier, duc de Normandie dont la fille Emma avait été la mère du roi. Auquel de ces parents avait-il laissé la couronne ?

Les chroniqueurs des onzième et douzième siècles ne sont pas d'accord sur ce point : les uns soutenant que le roi Edouard avait fait choix du duc Guillaume, les autres affirmant, au contraire, qu'avant de mourir le souverain avait exprimé le désir que Harold lui succédât et qu'il l'avait recommandé aux suffrages des grands de son royaume.

Aujourd'hui encore, après bien des controverses, après bien des textes allégués de part et d'autre, la question ne semble pas résolue. Ne serait-ce pas parce qu'elle est mal posée ? Je serais, pour ma part, après avoir lu et comparé les documents originaux, assez disposé à croire que le roi Edouard a varié dans le choix de son successeur, et que, soucieux par dessus tout de l'avenir du royaume, il a tour à tour pensé à tel ou tel pilote comme étant plus capable de sauver l'Angleterre dans la crise qu'elle traversait. Prendre acte de ces variations pour attaquer la mémoire du Confesseur ne serait pas juste; le roi Edouard a régné

[1] Rex Edwardus fato functus fuerat : Anglia dubio favore nutabat, cui se rectori committeret incerta, an Haroldo, an Willelmo, an Edgaro. WILLELMI MALMESBURIENSIS MONACHI *Gesta regum Anglorum*, l. III, § 238, édit. D. HARDY. Londres, 1840, t. II, p. 408.— MATTHÆI PARISIENSIS *Chronica majora*, édit. H. LUARD, t. I. p. 537, dans la collection des *Rerum Britannicarum medii ævi scriptores* : Defuncto, ut prædictum est, Eadwardo, Anglorum rege sanctissimo, fluctuabant proceres regni, quem sibi regem præficerent et rectorem; quidam enim Willelmo Normannorum duci, quidam comiti Haroldo filio Godwini, alii autem favebant Eadgaro filio Eadwardi.

vingt-quatre ans, de 1042 à 1066; lorsqu'il est arrivé au pouvoir, l'Angleterre sortait d'une longue période de guerres civiles et de luttes contre l'étranger; bien des éléments de discorde existaient dans le royaume; les envahisseurs de la veille, les Danois, n'avaient pas tous quitté l'Angleterre : beaucoup d'entre eux vivaient au milieu des populations saxonnes et le danger de nouvelles rixes était imminent. Malgré ces graves difficultés, malgré la turbulence et le peu de soumission des grands seigneurs le règne d'Edouard a été, à plus d'un point de vue, un bienfait pour les populations anglaises; mais l'on comprend très bien que, durant vingt-quatre ans, l'expérience du pouvoir, la connaissance plus approfondie de la situation aient également modifié le jugement du roi au sujet des qualités et des ressources que devrait avoir celui qui, après sa mort, serait appelé à gouverner l'Angleterre.

Avant de chercher le secret et les causes des modifications de la pensée d'Edouard sur un point si important, voici une charmante légende ayant trait à ce souverain. Sur son caractère, sur ses vertus, sur ses bonnes intentions, cette légende en dit plus long que bien des histoires authentiques, car elle montre combien sa mémoire était restée en bénédiction.

Un jour, écrit Roger de Hoveden, le roi Edouard, suivi de la reine et du comte Harold, vint visiter son trésor pour se rendre compte des grandes sommes d'argent que la reine et Harold y avaient accumulées; ils avaient, en effet, à l'insu du roi, prélevé dans tous les comtés de l'Angleterre un impôt de quatre deniers pour chaque *hida* de terre (mesure agraire désignant l'espace de terrain qu'une seule charrue pouvait labourer en un an; voyez dans Du Cange ce mot d'origine saxonne), et cet argent était destiné à acheter, lors des fêtes de Noël, les draps nécessaires pour habiller les soldats et les serviteurs de la couronne. Le roi ayant avec lui la reine et le comte Harold, étant donc entré dans la chambre du

trésor, vit un démon qui était assis sur cet argent. « Que fais-tu là » lui dit-il? Le démon répondit : « Je garde mon argent. » Et alors le roi répartit : « Je t'adjure au nom du Père et du Fils et du « Saint-Esprit de me dire pourquoi cet argent t'appartient. » Le démon lui fit cette réponse : « Parce qu'il a été injustement pré- « levé sur le bien des pauvres. » Ceux qui étaient avec le roi étaient stupéfaits, car ils entendaient très bien le dialogue, et cependant ils ne voyaient que le roi ; et celui-ci leur dit : « Rendez « ces deniers à ceux à qui ils ont été pris. » L'ordre du roi fut exécuté[1].

Aujourd'hui ce sont des milliards et des milliards que les impôts subis par l'Europe contemporaine prélèvent sur le peuple, et il doit y avoir des légions de démons gambadant sur les sacs d'argent du trésor de l'Etat ; mais il n'y a plus personne pour les voir, personne pour avoir des remords au sujet de l'argent requis injustement !

En 1013, Ethelred, roi d'Angleterre, ayant été chassé par l'invasion des Danois, vint chercher un asile en Normandie auprès du duc Richard Ier dont il avait épousé la sœur. L'exilé amenait avec lui ses deux fils. Alfred et Edouard, celui-ci ayant alors environ douze ans. Lorsqu'en 1015, Ethelred repassa en Angleterre pour lutter de nouveau contre les envahisseurs et conquérir sa couronne, il laissa ses enfants en Normandie, et à sa mort, qui eut lieu en 1016, les Saxons lui donnèrent pour successeur son fils naturel, Edmund Irenside, c'est-à-dire Edmund Côte-de-fer. Après avoir régné quelques mois sur une partie de l'Angleterre et avoir combattu avec courage, Edmund mourut à son tour en 1017, et dès lors, la dynastie danoise fut pendant de longues années maîtresse des destinées de l'Angleterre. Les enfants d'Edmund furent proscrits du sol anglais comme l'avaient été

[1] *Chronica* Rogeri de Hoveden, pars prior ; édi. de W. Stubbs, dans les *Rerum Britan. Scriptores*, t. I, p. 110. London, Longman, 1872.

les fils d'Ethelred, et après de douloureuses péripéties ils gagnèrent la Hongrie où ils attendirent des temps meilleurs.

C'est ainsi qu'Edouard, le futur roi d'Angleterre, séjourna en Normandie de l'âge de douze ans jusqu'à sa quarante et unième. Sa jeunesse dût être assez triste : son père était mort au loin ; son oncle, le duc Richard, ne fit rien pour aider au rétablissement de la vieille dynastie saxonne sur le trône d'Angleterre ; sa mère, la normande Emma, peu soucieuse de ses enfants et encore moins de sa dignité, ne rougit pas d'épouser le roi danois de l'Angleterre, Knut, le cruel adversaire de son premier mari Ethelred et de ses enfants.

Ce furent probablement ces malheurs qui, en prolongeant l'exil et l'isolement d'Edouard, inclinèrent son esprit vers le mysticisme dont il garda toute sa vie une empreinte indébile ; nous voyons que plus tard, dans sa dernière maladie, lorsqu'il se reporte, comme il arrive souvent dans les heures solennelles qui précèdent la mort, vers les années de sa jeunesse, ses souvenirs lui rappellent surtout la grande abbaye de Jumiège et ses fervents religieux dont plusieurs devinrent ses amis[1]. Il se peut très bien, comme quelques chroniqueurs l'ont affirmé, que dès cet époque Edouard ait fait vœu de ne pas user du mariage, sans cependant renoncer à l'espoir de revenir en Angleterre et de s'asseoir sur le trône de ses ancêtres. Son jeune frère Alfred, plus impatient que lui, essaya vers 1038 de hâter une restauration en débarquant en Angleterre avec quelques compagnons d'armes dévoués à sa fortune ; mais il échoua, et, sans que sa mère Emma fît

[1] Guillaume de Malmesbury (*Gesta Regum Anglorum*, l. II, § 226, éd. Hardy, t. I, p. 381), et Matthieu Paris (*Chronica majora*, éd. Luard, t. I, p. 335) rapportent les paroles que ces souvenirs inspirent au roi à son lit de mort.

quelque démarche pour le sauver, le malheureux prince fut condamné à avoir les yeux crevés : il mourut de ce traitement barbare. Le saxon Godwin, qui de simple berger était devenu l'un des plus grands seigneurs de l'Angleterre, fut soupçonné d'avoir, au moins par un lâche abandon, peut-être par une trahison formelle, occasionné la mort du prétendant, et ce soupçon pesa sur sa vie entière, de même qu'il a été bien souvent formulé contre sa mémoire[1].

En 1041, après la mort du roi danois Harde-Knut et de son fils Harald, après une sanglante défaite des envahisseurs, Édouard plus heureux qu'Alfred, fut rappelé en Angleterre par le peuple, qui vit avec joie le descendant de la vieille dynastie nationale monter sur le trône. Toutefois, la joie que l'exilé éprouva en revoyant sa patrie, et en y rentrant en roi, ne fut pas sans mélange : Godwin et ses fils, qu'Edouard accusait lui aussi de la mort de son frère, jouissaient toujours d'une autorité et d'une influence hors ligne; ils étaient maintenant à la tête des patriotes

[1] Cette question de l'innocence ou de la culpabilité de Godwin et de ses fils dans la fin malheureuse d'Alfred, est importante pour apprécier les rapports qui ont eu lieu ensuite entre le roi Édouard, frère d'Alfred, et Godwin et ses fils ; les chroniqueurs favorables aux Normands, c'est-à-dire à Guillaume le Conquérant, par conséquent adversaires de Harold, fils de Godwin, sont unanimes à affirmer cette culpabilité, mais peut-être leur témoignage est-il trop en harmonie avec la cause qu'ils défendent pour être absolument impartial. Il faut cependant remarquer que Roger de Hoveden et Florence de Worcester, deux chroniqueurs qui ne trahissent aucune animosité contre Harold et contre son père, accusent également ce dernier d'avoir fait mourir le jeune prince : Florence écrit : Godwini et quorumdam aliorum jussione, ad insulam Elig, Clito Aelfredus strictissime vinctus ducitur; sed ut terram navis applicuit, in ipsa mox eruti sunt oculi ejus cruentissime, etc. Florentii Wigorniensis *chronicon ex chronicis*, éd. B. Thorpe, t. I, p. 192. Roger de Hoveden (*l. c.*, t. I, p. 90) s'exprime dans les mêmes termes que Florence. Nous verrons plus loin que le roi Édouard croyait aussi à la culpabilité de Godwin.

anglais qui avaient rappelé Edouard, et, pour reconnaître ces services, le nouveau souverain dut épouser Edith (Egitha), la fille de Godwin. Un vers charmant qui nous a été conservé par Ingulf, abbé du monastère de Croyland, en Angleterre, témoigne de la beauté et de la bonté de cette reine Edith, dont les qualités formaient un contraste saisissant avec la rudesse de son père, l'ancien pâtre saxon :

Sicut spina rosàm genuit Godwinus Egitham[1].

Ingulf avait connu personnellement la reine Edith ; il en parle avec attendrissement : « Je l'ai vu bien souvent dans mon enfance, écrit-il, lorsque j'allais visiter mon père employé au palais du roi. Si elle me rencontrait au retour de l'école, elle m'interrogeait sur ma grammaire, sur mes vers ou bien sur ma logique, où elle était fort habile, et quand elle m'avait enlacé dans les filets de quelque argument subtil, elle ne manquait jamais de me faire donner trois ou quatre écus par sa suivante et de m'envoyer rafraîchir à l'office[2], »

Quelque bonne et attrayante que fût Edith, le roi se borna à vivre avec elle comme un frère avec une sœur et persista dans sa résolution de ne pas user du mariage[3]; on com-

[1] Godwin a donné naissance à Egitha comme l'épine donne naissance à la rose.

[2] Ingulphi *historia*, apud *Rerum Anglicarum Scriptores*. Oxford, 1684, in-folio, p. 62.

[3] Hanc quoque rex, ut conjugem, tali arte tractavit, quod nec thoro removit, nec eam virili more carnaliter cognovit; quod utrum patris illius qui proditor erat convictus, et familiæ ejus odio, quod prudenter pro tempore dissimulabat, an amore castitatis id fecerit, incertum habetur ; sed hoc summopere præsumendum est, quod rex religiosus de genere prœditoris hæredes, qui sibi succederent, noluerit procreare. Matthæi Parisiensis *Chronica majora*, t. I, p. 537. Ce texte si curieux de Matthieu Paris montre bien quels étaient les rapports entre le roi et la famille Godwin.

prend dès lors que décidé comme il l'était à ne pas avoir d'héritiers directs, ce prince se soit préoccupé de bonne heure de se choisir un successeur capable de gouverner l'Angleterre. Aussi, rien de surprenant si, d'après Eadmer, moine de Cantorbéry, disciple et ami de saint Anselme, Guillaume, duc de Normandie, a tenu plus tard le langage suivant : « Il disait que dans le temps de sa jeunesse, lorsque le roi Edouard, également jeune à cette époque, habitait la Normandie, il lui avait promis, en prenant sa foi pour garant, que si jamais il devenait roi d'Angleterre, il lui laisserait comme héritage ses droits sur ce royaume[1]. »

Guillaume de Normandie, né vers 1027-1028, avait treize ans environ lorsqu'Edouard quitta la Normandie pour devenir roi d'Angleterre ; intelligent, plein de vivacité, déjà batailleur, l'enfant promettait d'être un jour un prince vaillant, redoutable à ses ennemis. On s'explique très bien qu'Edouard lui ait parlé dans ce sens, et que le petit Normand ne l'ait pas oublié : les frères d'Edouard, Alfred et Edmund, étaient morts ; le premier sans enfants, et ceux du second avaient cherché un refuge dans les solitudes lointaines de la Hongrie; le futur roi d'Angleterre n'avait donc près de lui d'autre parent que cet adolescent; il est très admissible que, sans prendre d'engagement formel, il ait fait briller à ses veux la séduisante perspective d'une couronne royale.

L'histoire des premières années du règne d'Edouard

[1] Dicebat (Guillelmus) itaque regem Edwardum quando secum juvene olim juvenis in Northmannia demoraretur, sibi interposita fide sua pollicitum fuisse quia si rex Angliæ foret, jus regni in illum jure hæreditario post se transferret. Eadmeri *Historia Novorum*, l. I, dans Migne, *Patr. lat.*, t. 159. col. 350. Il y avait environ vingt-cinq ans de différence entre Édouard le Confesseur et Guillaume de Normandie ; les expressions dont se sert Eadmer (juvene, juvenis), ne sont donc pas exactes pour ce qui concerne Édouard.

confirme pleinement la donnée d'Eadmer. « Le roi Edouard, écrit Augustin Thierry, avait juré de n'amener qu'un petit nombre de Normands ; il en amena peu, en effet, mais beaucoup vinrent après lui. Ceux qui l'avaient aimé dans son exil, ceux qui l'avaient secouru quand il était pauvre, accoururent assiéger son palais. Il ne put se défendre de les accueillir à son foyer, à sa table... Le penchant irrésistible des anciennes affections l'égara jusqu'au point de confier les hautes dignités et les grands emplois du pays à des hommes nés sur une autre terre et sans amour pour la patrie anglaise. Les forteresses nationales furent mises sous la garde d'hommes de guerre normands ; des clercs de Normandie obtinrent des évêchés en Angleterre et devinrent les chapelains, les conseillers et les confidents intimes du roi. Nombre de gens qui se disaient parents de la mère du roi Edouard, passèrent le détroit, sûrs d'être bien accueillis. Quiconque sollicitait en langue normande n'essuyait jamais un refus ; cette langue bannit même du palais la langue nationale, objet de risée pour les courtisans étrangers ; tout ce qu'il y avait d'anciens usages nationaux, même dans les choses les plus indifférentes, était abandonné au peuple[1]. »

Ce favoritisme imprudent excitant la jalousie et le mécontentement des Saxons, devait, on le comprend, occasionner des troubles dans le royaume ; ces troubles éclatèrent vers 1048. Cette année-là, Eustache, comte de Boulogne, vint en Angleterre rendre visite à son ami, le roi Edouard, dont il avait épousé la sœur. Lors de son départ il suscita à Douvres, par son insolence, son peu de respect des propriétés des Saxons, une rixe très grave qui causa la mort de plusieurs soldats du comte Eustache et

[1] *Histoire de la conquête d'Angleterre*, par Aug. Thierry, l. II, t. I, p. 254 sqq. de l'édition de 1843 (Paris, Tessier).

de plusieurs Saxons. Le roi Edouard, très mécontent, chargea Godwin et ses fils de châtier les habitants de Douvres ; mais ils refusèrent d'obéir et préférèrent l'exil que de punir une ville saxonne dont le seul crime était d'avoir fait preuve de fierté en face des étrangers.

L'exil de Godwin et de sa famille laissa le champ libre aux Normands, qui, pendant quelque temps, eurent en Angleterre une autorité et une influence tout à fait prépondérantes. La reine Edith elle-même fut enveloppée dans la disgrâce qui atteignait son père et ses frères : elle fut reléguée dans un couvent, après avoir été dépouillée de tous ses biens [1].

Peu après le départ de Godwin et des siens, Guillaume de Normandie vint rendre visite en Angleterre, au roi Edouard, et la réception qui lui fut faite, les honneurs et les présents qui lui furent prodigués partout où il alla, semblèrent le désigner aux populations anglaises comme l'héritier présomptif de la couronne, comme le futur maître du royaume. « Guillaume, dit Augustin Thierry, parut en Angleterre plus roi qu'Edouard lui-même [2]. »

Edouard renouvela-t-il en cette circonstance à Guillaume, devenu homme, les promesses qu'il lui avait faites en Normandie, lorsque le duc était encore adolescent ? Il est vrai qu'Ingulf de Croyland dit expressément qu'il ne fut pas question entre Edouard et Guillaume de la succession au trône, lorsque le duc de Normandie vint en Angleterre [3] ; mais nous verrons plus tard combien est peu fondée cette assertion du moine saxon ; aussi je croirais

[1] Omnis reginæ substantia ad unum nummum emuncta ; ipsa regis sorori apud Warewellam in custodiam data, ne scilicet omnibus suis parentibus patriam suspirantibus sola sterneret in pluma. WILLEL. BALMESB. *Gesta regum A.*, l. II, § 199, éd. HARDY, t. I, p. 339.

[2] *Histoire de la conquête d'Angleterre*, l. III, t. I, p. 274.

[3] De successione autem regni spes adhuc, aut mentio nulla facta inter eos fuit. INGULPHI *historia*, *l. c.*, p. 65.

volontiers, avec Freeman, qu'il en fut question et que le duc regagna sa Normandie avec le ferme espoir d'être un jour roi de la vieille Angleterre [1].

Pendant ce temps Godwin et ses fils Harold, Léofwin, Sweyn, Tosti et Gurtha faisaient dans les Flandres et ailleurs de grands préparatifs afin de revenir en Angleterre ; leur intention était de reparaître dans leur patrie avec des forces suffisantes pour obliger le roi à se défaire de ses Normands et à rendre aux exilés leur ancienne situation. Ils parvinrent, en effet, en 1052, à remonter la Tamise avec de nombreux vaisseaux ; les populations riveraines leur firent un accueil enthousiaste, et lorsqu'ils atteignirent le pont de Londres il ne resta au roi d'autre alternative que de traiter avec eux et de s'incliner devant leurs exigences.

Un fait bien certain, car il est raconté par presque tous les chroniqueurs normands ou saxons, prouve cependant que la défaite du roi Edouard ne fut pas, en cette circonstance, aussi grande qu'on pourrait le croire : comme gages de sa fidélité future et comme otages de la paix jurée, Godwin dut livrer au roi son plus jeune fils, Vlfnoth, et l'un des fils de son fils Sweyn, nommé Hacum. Edouard les fit conduire en Normandie pour être placés sous la garde du duc Guillaume. Ce choix de Guillaume pour garder les otages est significatif et n'a peut-être pas été assez remarqué ; il s'explique très bien si l'on admet que le duc avait à cette époque reçu du roi l'assurance qu'il lui succéderait : son intérêt était dès lors de maintenir dans le devoir et la dépendance Godwin et ses fils ; mais, sans une promesse de la part du roi, un tel choix n'a plus de raison d'être.

[1] *History of the Norman Conquest of England*, by E. Freemann. t. II, p. 296 : « William's visit to England. »

Il est donc vrai de dire que la réintégration de Godwin et des siens dans leurs charges et dignités, n'eut pas pour effet immédiat de rompre les liens d'amitié qui unissaient le roi d'Angleterre et le duc de Normandie ; ce retour des proscrits n'en causa pas moins une grande frayeur à un certain nombre des Normands établis en Angleterre, surtout à ceux qui y avaient acquis des seigneuries ou des prélatures ; aussi plusieurs d'entre eux prirent la fuite et regagnèrent le continent sans attendre les représailles dont le parti saxon les menacait et dont le roi n'aurait peut-être pu les garantir. Le Normand Robert, archevêque de Cantorbéry, fut un des premiers à partir, et dans son empressement il oublia d'emporter le pallium qu'il avait reçu de l'Eglise romaine comme gage de sa dignité archiépiscopale.

On verra plus loin que le départ de l'archevêque de Cantorbéry, en 1052, ne fut pas sans influence sur l'avenir religieux et politique de l'Angleterre ; aussi est-il utile de reproduire l'intéressante notice que Guillaume de Malmesbury consacre à ce prélat.

Le roi Edouard, écrit-il, donna l'archevêché de Cantorbéry à un ancien moine de Jumièges, nommé Robert, qu'il avait déjà, auparavant, créé évêque de Londres. Ce Robert ayant autrefois rendu de grands services à Edouard, lorsque celui-ci était exilé en Normandie, jouissait d'une grande influence sur l'esprit du roi et s'en servait pour élever ou pour abattre ses amis ou ses adversaires. Les Anglais furent jaloux de ce Normand et cherchèrent à ébranler sa situation, mais Robert tint tête à l'orage et n'eut de cesse que lorsqu'il eut fait exiler les principaux du royaume, notamment Godwin et ses fils, qu'il accusa de trahison auprès du roi. J'ai raconté ailleurs que cet exil de Godwin et de ses fils fut aussi amené par d'autres causes, mais il n'en est pas moins vrai que dans toute cette affaire, l'archevêque Robert eût un rôle très important et fut des plus acharnés. Il réussit, pendant quelque temps, mais l'année suivante, les exilés revinrent, ramenés surtout par le suffrage populaire. Robert comprit que cette réconciliation pouvait avoir pour lui les suites les plus graves ; aussi, afin de devancer tout

jugement contre lui, il partit pour Rome après avoir occupé deux ans le siège de Cantorbéry. Il revint de Rome avec des lettres établissant son innocence et prescrivant sa réintégration, mais il mourut à Jumièges [1].

On est surpris de voir que, malgré les ordres du saint-siège, du vivant de l'archevêque Robert, et au mépris de tout droit et de toute tradition, le roi Edouard ait nommé un autre archevêque de Cantorbéry ; sur ce point, le souverain subit l'influence du parti de Godwin, car il fit choix pour ce siège si important d'un prélat qui soutint ensuite très énergiquement les intérêts de cette famille et fut un adversaire décidé des Normands ; ce prélat était Stigand. Très ignorant, âpre au gain, fort ambitieux, Stigand n'avait rien de ce patriote désintéressé qu'on a voulu voir en lui. Voici le portrait que Guillaume de Malmesbury trace de lui ; il n'est pas flatté, mais il est fait d'après des données trop positives pour ne pas être véridique :

Un certain Stigand qui, en 1047, avait abandonné un évêché de l'Est-Anglie, pour s'emparer du siège plus important de Winchester, saisit alors l'occasion favorable qui se présentait (le départ de Robert, archevêque de Cantorbéry) ; et, abusant de la simplicité du roi, il se fit adjuger l'archevêché de Cantorbéry qu'il occupa dix-sept ans. Sans souci pour sa dignité et se laissant entraîner par son avarice, il mettait la main sur tout ce dont il pouvait s'emparer et trafiquait publiquement des évêchés et des abbayes.

Comment! dira-t-on, ce loup rapace n'avait pas assez de l'évêché de Winchester, de l'archevêché de Cantorbéry et de tant d'abbayes qu'il possédait sans partage, tandis qu'un seul de ces bénéfices était largement suffisant pour un honnête homme ! Mais j'aime à croire

[1] Willelmi Malmesb. monachi *de gestis pontif. Angl.*, l. I, dans Migne, *Patr. lat.*, t. 179, col. 1457-59. Nous verrons plus loin que l'archevêque de Cantorbéry, le normand Robert ayant définitivement quitté l'Angleterre en 1052, cette donnée permet de réfuter certaines allégations de plusieurs chroniqueurs anglais ou normands et de quelques historiens modernes qui ont partagé leurs erreurs.

que Stigand a péché par ignorance plutôt que par malice ; c'était un homme illettré comme presque tous les évêques anglais de ce temps-là ; il n'aura pas eu conscience de la faute grave qu'il commettait en trafiquant ainsi des choses de l'Eglise comme d'une marchandise ordinaire. Il résulta de là qu'il ne put jamais décider Rome à lui accorder le pallium, quoique la vénalité puisse faire à Rome bien des choses ; il est vrai qu'un certain Benoît, qui s'était assis en intrus sur le siège apostolique, lui envoya un pallium parce que, au lieu de se moquer de lui comme faisaient les autres archevêques, Stigand lui avait envoyé ses félicitations et l'avait reconnu pour Pape ; mais peu après, ce Benoît fut déposé, tous ses actes furent déclarés nuls ; on décreta avec raison que celui qui n'était pas le Pape légitime n'avait pu donner légitimement un pallium.

Quant à Stigand, au lieu de se dépouiller de ce pallium, il persista à le porter sans plus se soucier des intérêts et du salut de son âme, pourvu qu'il continuât à jouir d'honneurs purement extérieurs [1].

Occupant injustement le premier poste ecclésiastique de l'Angleterre dont un Normand avait été dépouillé, Stigand avait tout à craindre si l'influence des hommes d'outre-mer venait à prévaloir de nouveau ; son intérêt, et il le comprit très bien, était dès lors de travailler à empêcher Guillaume, duc de Normandie, de devenir roi d'Angleterre. La reine Edith et, après la mort de Godwin, survenue en 1053, son fils Harold et ses frères, firent, dans cette campagne, cause commune avec l'archevêque [2]. La reine, réintégrée dans sa haute situation et dans la position de ses biens en même temps que les autres membres de sa famille, n'avait pas oublié que le prédécesseur de Stigand et les autres Normands avaient décidé le roi à lui enlever tous ses biens et à la reléguer dans un monastère.

[1] Willelmi Malmesb., l. I, dans Migne, *Patr. lat.*, t. 179, col. 1458.

[2] Un passage de Guillaume de Malmesbury nous montre la reine Edith, alors veuve d'Édouard-le-Confesseur, ayant soin des derniers jours de Stigand comme on veille sur un ami tombé dans le malheur. Migne, *Patr. lat.*, t. 179, col. 1459.

Comment fut conduite cette intrigue? Comment parvint-on à persuader au monarque que ses promesses, faites antérieurement au duc de Normandie, ne l'empêchaient pas de passer outre? Le silence des chroniqueurs ne permet pas de répondre à ces questions : mais, en 1057, les Saxons purent croire avoir atteint leur but, c'est-à-dire avoir écarté Guillaume de Normandie du trône d'Angleterre. Matthieu Paris écrit, et son témoignage sur ce point est confirmé par Florence de Worcester, par Guillaume de Malmesbury, par la chronique saxonne, par Guillaume de Sheephexed, moine de l'abbaye de Crokysden, etc. :

En 1057, Edouard, roi des Anglais, voyant qu'il avançait en âge, envoya en mission, auprès du roi de Hongrie, Alfred, évêque de Worcester ; l'évêque devait ramener de ce pays en Angleterre, Edouard et toute sa famille, c'est-à-dire le fils du feu roi Edmund, frère du roi Edouard ; celui-ci voulait que ce neveu, ou l'un de ses fils, lui succédât sur le trône. Edouard revint donc avec son fils Edgard et ses filles Marguerite et Christine. Mais, peu après son retour en Angleterre, ce même Edouard mourut à Londres, laissant sous la tutelle du roi son fils Edgard et ses filles [1].

L'idée de faire revenir le neveu du roi était un coup de maître : on maintenait ainsi sur le trône d'Angleterre la

[1] Eodem anno (1057), rex Anglorum Eadwardus cum in diebus suis processisset, Aldredum Wigorniensem episcopum ad regem Hunganorum transmittens, revocavit inde filium fratris sui regis Eadmundi, scilicet Eadwardum, cum tota familia sua, ut vel ipse vel filii ejus sibi succederent in regnum. Venit igitur Eadwardus cum filio suo Eadgaro et filiabus Margareta et Christina. Sed parvo post adventum suum in Anglia, idem Eadwardus vivens tempore brevi in urbe Londoniarum vitam terminavit, relictis sub custodia regis Eadgaro filio cum filiabus praedictis. MATTHÆI PARISIENSIS, *Chronica majora*, t. I, p. 525 sq.— FLORENTII WIGORNIENSIS *Chronicon*, t. I, p. 215, éd. B. THORPE (Londres, 1848). — WILLELMI MALMESB. *Gesta Regum Anglor.*, l. II, § 228, t. I, p. 382 de l'édition HARDY. — Voici la traduction anglaise de la chronique saxonne : An. MLVII. In this year came Eadward Aetheling to England ; he was king Eadward's brother's son, king Eadmund, who

vieille dynastie saxonne, chère au pays. Mais, comme il arrive souvent dans les choses humaines, la mort vint tout déranger. Il est vrai qu'après le trépas prématuré de son père, le jeune Edgard restait ; mais il était bien jeune, de plus sans aucune énergie, ainsi que l'affirme Guillaume de Malmesbury et ainsi que l'événement le prouva plus tard. Le roi Édouard se rendit compte que cet enfant ne pourrait tenir tête à Harold et à ses frères de manière à se faire obéir d'eux, et, pour éviter à l'Angleterre après sa mort l'anarchie et peut-être les horreurs de la guerre civile, il ne songea pas à en faire son successeur, il préféra une autre combinaison[1].

Quelle était cette combinaison ?

C'était de ménager une entente, un accommodement entre son beau-frère Harold et Guillaume, duc de Normandie ; dans les dernières années du règne d'Edouard, l'autorité d'Harold alla en grandissant ; il rendit, il faut le reconnaître, des services signalés à la couronne, rétablit

was called Ironside for his valour. This Aetheling had king Cnut sent away to Hungary to be betrayed ; but he there throve into a good man, as him God granted, and him well became ; so that he got the emperor's kinswoman to wife, and by whom a fair offspring he begot ; she was named Agatha. We know not for what cause it was done, that he might not see his kinsman king Eadward. Alas ! that was a rueful hap, and a baleful, for all this nation that he so quickly his life ended, after he came to England, to the unhappiness of this poor nation. — *Rerum Britan. Scriptores. The Anglo-Saxon Chronicle*, éd. Thorpe, t. II, p. 159. — Le texte saxon se trouve au t. I, p. 328. — Quant à Guillaume de Sheephved, moine de Crokysden, son manuscrit : *Annales de rebus præcipue anglicis ab anno* 1066 *ad an.* 1374, est cité par Francisque Michel, *Chronique des ducs de Normandie*, t. III, p. 163 note.

[1] Parlant du rôle de cet Edgard après la mort de Harold et l'avènement de Guillaume-le-Conquérant, Guillaume de Malmesbury, écrit : « Pene decrepitum diem ignobilis ruri agit. » Il le définit en outre : « Neque promptus manu, neque probus ingenio. » *Gesta Regum Ang.*, liv. II, 228, t. I, p. 382.

et assura la paix dans plusieurs comtés ; il était impossible de se passer de lui. Les souvenirs lointains de la mort du frère du roi, du malheureux Alfred, trahi par Godwin et par son fils Harold, s'affaiblissaient dans l'esprit d'Edouard, qui s'acheminait vers la mort ; comment, du reste, lui reprocher d'avoir oublié le passé pour songer avant tout à l'avenir de son royaume ?

Et puis le duc de Normandie avait toujours les otages confiés à sa garde : le frère et le neveu de Harold ; celui-ci avait donc intérêt à négocier avec le duc pour parvenir à les délivrer ; si, comme tout l'indique, Harold songeait déjà, à cette époque, à monter sur le trône d'Angleterre, il devait avoir hâte, voyant l'état de santé du roi, de terminer et de mener à bien cette délicate négociation ; il fut donc le premier à demander à Edouard de se rendre en Normandie pour s'entendre de vive voix avec le duc Guillaume. L'idée de cette entrevue déplaisait au vieux monarque ; il connaissait la finesse, la ténacité du duc de Normandie et ne jugeait pas Harold capable de se mesurer avec lui sur ce terrain ; peut-être aussi le roi Édouard n'avait-il pas fait connaître à Harold les promesses qu'il avait pu faire autrefois à son petit-neveu le duc Guillaume, et ne souciait-il pas, pour ce motif, de savoir les deux compétiteurs en face l'un de l'autre ; il aurait sans doute préféré des pourparlers par intermédiaire et sous sa direction personnelle. Quoi qu'il en soit, Harold insista et le roi finit, mais à regret, par acquiescer à sa demande : « Je ne suis pas, lui dit-il, partisan de cette démarche, « loin de là ; je ne veux cependant pas avoir l'air de t'em- « pêcher de partir : va donc et vois ce que tu peux obte- « nir. Mon pressentiment est que ce voyage tournera au « détriment du royaume d'Angleterre et ne te fera pas « honneur. Je connais assez le comte pour être convaincu « qu'il ne laissera partir les otages que si on lui

« assure de grands avantages[1]. » Ces sages paroles ne purent modifier les résolutions de Harold, qui fit voile vers la Normandie. Ce voyage de Harold est un des épisodes les plus connus de l'histoire du XIe siècle ; chroniqueurs et poètes en ont raconté à plaisir les péripéties intéressantes ; on peut citer notamment le *Roman de Rou*, par Wace, et la chronique rimée des ducs de Normandie, par Benoit.

Voici, d'après ce dernier, quel fut le début assez peu encourageant de l'expédition :

Tot eissi est Héraut (Harold) meuz
Senz targer e senz demorer,
En vint as nefs dreit à la mer ;
Od ceus qu'ont en sa compaignie
Quida sigler vers Normendie ;
Mais trop lor fut la mer sauvage,
Kar granz tempers e fort orage
Ne les i laissa ariver ;
Ainceis les covint devaler
Dreit en Pontif. Là pristrent port,
Eissi ateint e eissi mort.
Mieux vousissent estre en Sezile.
Là 's prist li quens Gui d'Abevile,

[1] Hoc, inquit, non fiet per me ; verumtamen ne videar te velle impedire, permitto ut eas quo vis, ac experiare quid possis. Præsentio tamen te in nihil aliud tendere, nisi in detrimentum tolius Anglici regni et opprobium tui. Nec enim ita novi comitem mentis expertem, ut eos aliquatenus velit concedere tibi, si non præscierit in hoc magnum proficuum sui. Eadmeri *Historia Novorum*, dans Migne, *Patr. lat*, t. 159, col. 350. — Ces paroles si bien en situation permettent de supposer que Eadmer est ici l'écho d'une tradition véridique, et que Harold est allé de plein gré en Normandie, et avec l'intention de négocier un accommodement avec Guillaume. Ce voyage n'a donc pas, comme l'affirment quelques chroniqueurs, été occasionné par un brusque coup de vent qui aurait fait dévier le navire de Harold sur les côtes du Ponthieu, tandis qu'il faisait une promenade en mer dans les environs du port anglais de Boséham. Cf. Matth. Paris, t. I, p. 529. — Willelm. Malmesb., l. II, § 228.

Qui 's tint e mist en sa prison,
Qu'aveir voudra lor raançon.
Tant cum il se voudront amer,
Tant les covendra rachater[1].

Harold parvint à faire connaître au duc de Normandie la triste situation dans laquelle il se trouvait, et Guillaume, soit par des menaces soit par des cadeaux, décida le comte du Ponthieu à rendre la liberté à son prisonnier, qui se hâta de venir à Rouen auprès de son libérateur. Une réception très amicale l'y attendait, et les deux futurs compétiteurs au trône d'Angleterre vécurent quelque temps en bonne intelligence; ils firent ensemble une expédition contre les Bretons, alors en guerre avec les Normands, et le prince saxon fut heureux de donner devant le duc Guillaume des preuves de sa bravoure. Après leur retour en Normandie, il fallut cependant aborder l'épineuse question des otages, et alors se passa la curieuse scène que raconte en détail dans les vers suivants, le *Roman de Rou;* elle est également rapportée, plus ou moins brièvement, par plusieurs chroniqueurs normands :

Entretant a li dus parle,
Tant que Heraut li a grae
Qu'Engleterre li liuerra,
Des que li reis Ewart morra,
Et a moillier, s'il uelt, prendra
Ele, une fille que il a :
Co, se lui plaist, li iurera,
Et Guillame le graanta.
Por receiure cest serement
Fist assembler un parlement,
A Baieues, co solent dire,
Fist assembler un grant concire.
Toz les corsainz fist demander

[1] *Chronique des ducs de Normandie*, par Benoît, éd. Francisque Michel, t. III, p. 167, v. 36529-36545.

E en un leu toz assembler,
Tote une coue en fist emplir ;
Pois l'a fait d'un paile courir,
Que Heraut ne sout ne ne uit,
N'il ne li fu mostre ne dit.
Desus out mis un filatière
Tot le meillor qu'il pout eslire,
E le plus chier qu'il pout trouer
Oil-de-Boef l'ai oi nomer.
Quant Heraut sus sa main tendi,
La main trembla, la char fremi ;
Pois a iure e arami,
Si com uns hoem li eschari :
Ele, la file al duc, prendra
E Engleterre al duc rendra ;
De co li li fera son poeir
Selonc sa force et son saueir,
Empres la mort Ewart, s'il uit,
Si ueirement Deus li ait,
E li corsaint qui iloc sunt :
Plusors dient : « que Deus le dont ! »
Quant Heraut out les sainz baisiez
E il fu sus leuez en piez
Vers la cuue li dus le trait
E lez la cuue ester le fait;
De la cuue a le paile oste
Qui aueit tot acouete,
A Heraut a dedenz mostre
Sor (s) quels corsainz il a iure.
Heraut forment s'espoenta
Des reliques qu'il li mostra.
Quant son eire out appareillie,
Al duc Guill. a pris congie,
E Guill. l'a conueie
E de bien faire asez preie,
Pois l'a al departir baisie
Par nom de fei e d'amiste.
Herault passa deliurement
E Engleterre e saluement [1].

[1] V. 5695-5745 du *Roman de Rou*, par Wace, édition H. Andresen.

Nous savons par ailleurs que le duc Guillaume consentit à laisser partir avec Harold l'un des deux otages, Hacun, fils de Sweyn; mais il garda l'autre, Ulfnoth, frère de Harold, disant qu'il lui rendrait également la liberté lorsque lui, Guillaume, serait, avec le concours de Harold, devenu roi d'Angleterre, notamment lorsque, après la mort du roi Edouard, Harold lui aurait livré le château de Douvre avec son puits d'eau vive [1].

L'absence de Ulfnoth montrait assez combien peu Harold avait réussi dans ses négociations avec le duc. Aussi, lorsqu'il se présenta devant le roi, celui-ci l'accueillit avec ces paroles : « Ne t'avais-je pas dit que je connaissais

Heilbronn, chez Henninger, 1877-79, t. II, p. 257. Le mot « filatière » veut dire ici petit reliquaire (Cf. Du Cange, ad v. *Filacterium*). La ruse du duc Guillaume était de faire croire à Harold qu'il prêtait serment sur un reliquaire de peu de valeur au point de vue religieux, tandis qu'il était au contraire en face des reliques les plus insignes de la Normandie; de là le trouble de Harold lorsque le drap qui recouvrait la cuve fut enlevé. Mais qu'importait après tout le nombre des reliques et leur importance? Le petit filatière suffisait pour que le serment fût sacré et inviolable. Évidemment dans cette curieuse scène, chacun des deux rivaux a joué au plus fin et, comme l'avait prédit le roi Édouard, l'avantage est resté au Normand. Cet assaut de ruses permet de supposer que si Harold a prêté serment, il n'a pas, en le faisant, cédé à la force. Wace place à Bayeux la scène du serment; Guillaume de Poitiers la place au contraire à Bonneville (*Willelmi conquestoris Gesta*, dans Migne, *Patr. lat.*, t. 149, col. 1237); et, dans la *Chronique des ducs de Normandie*, Benoît se prononce également pour Bonneville, t. III, p. 169, v. 36595; enfin Orderic Vital dit que le serment a été prêté à Rouen (*Histor. ecclesias.*, l. III, t. II, p. 117 de l'édition le Prévost). L'endroit où le serment a eu lieu n'est qu'un point secondaire.

[1] His ita gestis, Haraldus adepto nepote, in patriam suam reversus est. Eadmeri *Historia Novorum*, l. I, dans Migne, *Patr. lat.*, t. 159, col. 351.

Heraut out un frère danzel
Que n'estoveit querre plus bel;
Vuilnoth out non, corteis e sage :
Cel laissa au duc en ostage.

Benoît, *Chronique des ducs de Normandie*, v. 36640 sqq., t. III, p. 173. Voyez également : Willelmi Calculi gemmetic. *Historiæ Norman.*, l. VII, c. 31, dans Migne, *Patr. lat.*, t. 149, col. 871.

« Guillaume et que ce voyage pouvait être l'origine de bien des malheurs pour ce royaume[1] ? » Harold raconta-t-il à Édouard les divers incidents de son séjour en Normandie, surtout la scène du redoutable serment qu'il avait prêté sur les reliques les plus insignes et les plus vénérables de la Normandie? C'est bien peu probable, car la religion du vieux roi aurait certainement conclu de là que Harold ne pouvait se soustraire aux engagements pris d'une manière si solennelle. Comme le raconte Ordéric Vital, le rusé saxon dut au contraire insister sur la promesse que Guillaume lui avait faite de lui accorder la main de sa fille, ajoutant faussement qu'en vue de ce mariage, le duc lui avait abandonné tous ses droits sur le royaume d'Angleterre — *totius Anglici regni jus, utpote genero suo concesserit*[2].

Le roi Édouard mourut le 5 janvier 1066, peu après le retour de Harold en Angleterre. Que se passa-il à son lit de mort ? Il est bien difficile, sinon impossible, de le dire avec quelque précision. Plusieurs chroniqueurs, surtout ceux d'origine saxonne, affirment que le monarque mourant désigna Harold pour son successeur et le recommanda aux suffrages des grands de son royaume. Le fait de cette désignation ne saurait être révoqué en doute[3]; mais n'a-

[1] « Nonne dixi tibi, ait, me Willhelmum nosse, et in illo itinere tuo plurima mala huic regno contingere, posse ». Eadmeri *Historia Novorum*, dans Migne, *Patr. lat.*, t. 149, col. 351.

[2] Orderic Vital *Hist. eccles.*, l. III, t. II, p. 117.

[3] Quo tumulato (rege Edwardo), subregulus Haroldus, Godwini ducis filius, quem rex ante suam decessionem regni successorem elegerat, a totius Angliæ primatibus ad regale culmen electus, die eodem ab Aldredo, Eboracenci archiepiscopo in regem honorifice est consecratus. Rogerii de Hoveden *chronica*, ad an. 1066 (t. I, p. 108 de l'édition de Stubbs). — Cette phrase se retrouve mot à mot dans Florence de Worcester (t. I, p. 224 de l'édition de Thorpe), où Roger de Hoveden l'avait très probablement copiée. Florence est mort en 1118, tandis que

t-il pas été le résultat d'une pression exercée sur l'esprit du moribond? Le roi est mort, assisté à ses derniers moments par la reine Édith, par l'archevêque Stigand et par Harold[1], c'est-à-dire par ceux qui redoutaient le plus l'avènement de Guillaume de Normandie et qui avaient déjà antérieurement combiné leurs efforts pour l'écarter du trône; comment admettre qu'ils aient fait preuve en un moment, tout à la fois si décisif et si solennel, d'une respectueuse discrétion et qu'ils se soient bornés à faire connaître les volontés du mourant? Les paroles que Guillaume de Malmesbury met dans la bouche du roi, peu avant qu'il n'expirât, laissent du reste entrevoir qu'il se rendait compte des intrigues qui s'ourdissaient autour de lui et qu'il n'en augurait rien de bon pour l'avenir de ses Etats. « Les grands de l'Angleterre, les ducs, les évêques, les abbés, disait-il, ne sont pas les serviteurs de Dieu : ce sont les serviteurs du démon ; aussi, après ma mort, Dieu livrera pendant un an et un jour ce royaume à la puissance de l'ennemi; ce pays-ci sera sillonné en tous sens par les démons[2]. » Ce sont là les hallucinations d'un vieillard qui se meurt, disait le sourire aux lèvres l'archevêque Stigand, en entendant ces paroles; elles n'en firent pas moins une grande impression sur le reste de l'assistance[3].

Roger de Hoveden vivait encore en 1201. — Nous ne savons pas exactement de combien de temps le voyage et le séjour de Harold en Normandie ont précédé la mort du roi Édouard. En général les chroniqueurs disent que le roi mourut peu après, *paulo post*.

[1] Willhelm. Malmesb., l. II, § 227, t. I, p. 381.

[2] Quoniam primores Angliæ, duces, episcopi, et abbates non sunt ministri Dei, sed diaboli, tradidit Deus hoc regnum post obitum tuum (meum) anno uno et die uno in manu inimici, pervagabunturque dæmones totam hanc terram. Willhelm. Malmesb., *l. c.*

[3] Hujus vaticinii veritatem, quamvis cæteris timentibus, tunc Stigandi archiepiscopi risus excepisset, dicentis vetulum accedente morbo nugas delirare. Willhelm. Malbesb., *l. c.* — On a souvent cité le

Le roi Édouard étant mort la veille de la fête de l'Épiphanie, fut enseveli le lendemain, 6 janvier 1066, dans l'église de l'abbaye de Westminster qu'il venait de faire construire et dont la dédicace avait eu lieu le 28 décembre

témoignage d'Ingulf, moine de Croyland, pour prouver qu'Édouard le Confesseur avait désigné Guillaume, duc de Normandie, comme son successeur sur le trône d'Angleterre ; mais, dans le passage dont il s'agit, le moine de Croyland tombe dans des erreurs chronologiques si graves qu'on ne peut le citer comme ayant quelque autorité dans cette question. Voici ce passage : « Anno 1065, rex Edwardus senio jam gravatus, cernens Clitonis Edwardi nuper defuncti filium Edgarum regio solio minus idoneum tam corde quam corpore, Godwini que comitis multam malamque sobolem quotidie super terram crescere, ad cognatum suum Wilhelmum comitem Normanniæ animum apposuit et eum sibi succedere in regnum Angliæ voce stabili sancivit. Wilhelmus enim comes tunc in omni prælio superior, triumphator contra regem Franciæ, ac omnes comites Normanniæ contiguos publice personabat, invictus in armorum exercitio, judex justissimus in causarum judicio, religiosissimus que ac devotissimus in divino servitio. Hinc rex Edwardus Robertum archiepiscopum Cantuariæ legatum ad eum a latere suo direxit ; illum que designatum sui regni successorem tam debito cognationis quam merito virtutis, sui archipræsulis relatu insinuavit. Ad hoc Haroldus major domus regiæ veniens in Normanniam, se Wilhelmo comiti post regis obitum regnum Angliæ conservaturum non tantum juravit sed etiam se ducturum filiam Wilhelmi comitis in uxorem data fide spopondit et super hæc magnifice muneratus ad munera revenit. » *Ingulphi Croylandensis historia* dans les *Rerum Anglicarum Scriptores*, t. I, p. 68. — Ingulf était contemporain des faits qu'il raconte à cet endroit, aussi a-t-on lieu d'être surpris de le voir si mal informé ; on serait tenté de se demander si le texte de ce chroniqueur n'a pas été interpolé, ne fût-ce que pour y intercaler le grand éloge de Guillaume le Conquérant qui s'y trouve. Il est certain en effet que le Normand Robert, archevêque de Cantorbéry et ancien moine à Jumièges, a quitté l'Angleterre dès 1052, lors de la réintégration de Godwin et des siens dans leurs biens et dignités et qu'il n'y a plus remis les pieds. Ce fut Stigand qui le remplaça peu après sur le siège de Cantorbéry ; Robert alla à Rome se plaindre au pape, obtint gain de cause auprès de lui et revint en Normandie avec des bulles pontificales prescrivant sa réintégration dans sa charge archiépiscopale, mais il mourut à Jumièges sans avoir essayé de passer le détroit et de reparaître en Angleterre. Ces faits, dont nous avons déjà parlé, sont, au point de vue de la chronologie, tout à fait fixés par les auteurs suivants : Rogerii de Hoveden *Chronica, pars prior*, ad an

précédent, jour de la solennité des saints Innocents. A peine la dépouille royale était-elle descendue dans le caveau, que, sans perdre un instant, Harold invoquant les suprêmes déclarations du défunt, se fit proclamer roi par les grands

1052, t. I, p. 100 de l'édition de Stubbs : — la *Chronique anglo-saxonne*, ad. an. 1052 : And archbishop Robert was without reserve declared an outlaw ; cf. p. 152-53 de *the anglo-saxon Chronicle*, t. II de l'édition de Benj. Thorpe. London, Longman, 1861, in-8. — Matthæi Paris. *Chronica majora* ad an. 1052, t. I, p. 522 de l'éd. de Luard. — Wilhelmi Malmesbur. *de gestis pontif. Angl.*, l. I, dans Migne, *Patr. lat.*, t. 179, col. 1457-58. Ord. Vital *Historia ecclesias*, l. III, t. II, p. 116. — M. le Prevost, éditeur de Ord. Vital, ajoute que l'archevêque de Cantorbéry mourut à Jumièges en revenant de Rome et qu'il fut enterré dans le sanctuaire du côté de l'Évangile. Il est inutile d'ajouter d'autres noms à ceux qui précèdent : ils suffisent largement à prouver que l'archevêque Robert a quitté l'Angleterre dès 1052, qu'il a été remplacé sur le siège de Cantorbéry fort peu de temps après et qu'il n'a plus reparu dans l'île. Mais alors comment Ingulf peut-il affirmer que le roi Édouard, devenu vieux, se sentant mourir, c'est-à-dire en 1065, l'année qui précéda sa mort, envoya à Guillaume de Normandie Robert, archevêque de Cantorbéry, pour lui dire qu'il le désignait comme son successeur sur le trône d'Angleterre. Il y a là incontestablement un anachronisme de treize ans ; tout indique qu'en 1065 l'archevêque Robert dormait, depuis plusieurs années déjà, son dernier sommeil dans l'église de l'abbaye de Jumièges. Mais aussi comment admettre qu'un contemporain tel qu'Ingulf, dont le père avait été employé à la cour du roi, qui avait connu personnellement la reine Edith, ait ignoré le changement survenu dans l'église de Cantorbéry depuis 1052 ? Comment supposer qu'il ait ignoré l'avènement de Stigand comme primat et premier prélat du royaume ; d'autant plus que Stigand venait très souvent à la cour ? Je serais donc porté à croire que nous n'avons pas sous les yeux le véritable texte d'Ingulf et qu'il a été interpolé ; dans tous les cas ce passage est sans autorité.

Dans son *Histoire générale de l'Eglise*, (t. XXI, p. 468), l'abbé Darras n'en cite pas moins Ingulf de Croyland pour établir les droits de Guillaume de Normandie au trône d'Angleterre. Il écrit avec une inconcevable légèreté, après avoir cité Ingulf : « L'ambassade de Robert de Cantorbéry, relative à cet objet (la désignation du duc Guillaume par le roi d'Angleterre), eut lieu en 1065, l'année même où ce prélat partait pour Rome afin d'y recevoir le *pallium* des mains du pape Alexandre II, auquel il devait sans aucun doute communiquer la résolution d'Édouard. » On n'est pas plus romancier, et il est difficile d'entasser plus d'erreurs en peu de mots. Tout le long paragraphe de l'abbé

du royaume présents à la cérémonie ; aucun d'eux n'osa protester à ce moment contre l'élection de Harold, les uns étant intimidés, les autres, comme l'archevêque Stigand, ayant tout à gagner à l'avènement du prince saxon, tout à perdre à l'avènement de Guillaume. Le nouveau roi fut sacré par Eldred, archevêque d'York, disent quelques chroniqueurs, par Stigand, archevêque de Cantorbéry, disent plusieurs autres, et l'affirmation de ces derniers semble beaucoup plus plausible [1].

Dès que Harold eut pris en main le gouvernement du royaume, écrit Roger de Hoveden, il abrogea les lois iniques pour les remplacer par des lois équitables ; il se fit le protecteur des églises et des monastères et montra un grand respect et une grande déférence pour les évêques, les abbes, les moines et les clercs ; sa piété, son humilité, son affabilité le rendaient cher à tous les bons et en même temps il se faisait craindre des méchants. Il prescrivit, en effet, aux ducs, aux satrapes[1], aux vicomtes et en général à tous les dépositaires de la force publique de s'emparer des voleurs, des pillards, de tous ceux qui causaient des troubles dans le royaume et lui-même se dépensait sur terre et sur mer pour la défense de la patrie [2].

Darras sur « Alexandre II et la conquête de l'Angleterre » est, du reste, de cette force : des étourderies sans nom qui alternent avec des phrases prétentieuses ; le dossier n'a pas été étudiée ; çà et là des citations dissimulées de l'abbé Gorini, et M. Darras appelle cela « placer sous les yeux du lecteur les pièces de ce grand procès et rabattre quelque peu les fumées d'orgueil dont l'érudition moderne aime à s'envelopper » (t. XXI, p. 462).

[1] Recenti adhuc regalis funeris luctu, Haroldus, ipso Theophaniæ die, extorta a principibus fide, arripuit diadema, quamvis Angli dicant a rege concessum quod tamen magis benevolentia quam judicio allegari existimo. Willelm. Malmesb., *l. c.*, p. 385, l. II, § 385. — Haroldus, vir callidus et astutus, intelligens quia nocuit semper differre paratis in die Epiphaniæ, qua rex Eadwardus sepultus est, extorta fide a majoribus, capiti proprio imposuit diadema. Matth. Parisien., t. I, p. 527 de l'éd. Luard.

[2] Rogerii de Hov. *Chronica*, pars prior, t. I, p. 111 de l'édition de Stubbs.

Cette dernière phrase d'un auteur qui fait cependant l'éloge de Harold montre bien que l'autorité du nouveau roi ne fut guère reconnue dans plusieurs contrées de l'Angleterre, et que la proclamation si précipitée faite à Londres ne fut pas ratifiée par tout le pays. « Rien ne prouve que l'autorité de Harold ait été formellement et légalement reconnue dans la Mercie, et il est certain que, dans la Northumbrie, elle fut entièrement repoussée [1]. »

Au moment où le duc de Normandie apprit la nouvelle de la mort du roi Édouard et l'avènement de Harold, il était dans son parc près de Rouen, tenant à la main un arc et des flèches neuves qu'il essayait. Tout à coup il parut pensif, remit son arc à un de ses gens, et, passant la Seine, se rendit à son hôtel, à Rouen ; il s'arrêta dans la grande salle et s'y promena de long en large, tantôt s'asseyant, tantôt se levant, changeant de siège et de posture, et ne pouvant rester en aucun lieu. Aucun de ses gens n'osait l'aborder : tous se tenaient à l'écart et se regardaient l'un l'autre en silence. Un officier, admis d'une manière plus intime dans la familiarité de Guillaume, venant à entrer alors, les assistants l'entourèrent pour apprendre de lui la cause de cette grande agitation qu'ils remarquaient dans le duc. « Je n'en sais rien de certain, répondit l'offi-« cier, mais nous en serons bientôt instruits. » Puis s'avançant seul vers Guillaume : « Seigneur, dit-il, à quoi bon nous cacher vos « nouvelles ? qu'y gagnerez-vous ? Il est de bruit commun par la « ville que le roi d'Angleterre est mort, et que Harold s'est emparé « du royaume, mentant à sa foi envers vous. — L'on dit vrai, « répondit le duc, mon dépit vient de la mort d'Édouard et du tort « que m'a fait Harold. — Eh bien, sire, reprit le courtisan, ne vous « courroucez pas d'une chose qui peut être amendée : à la mort « d'Édouard il n'y a nul remède, mais il y en a aux torts de Harold : « à vous est le bon droit ; vous avez de bons chevaliers ; entre-« prenez donc hardiment : chose bien entreprise est à demi faite [2]. »

[1] *Hist. des Anglo-Saxons*, par sir Francis Palgrave, conservateur des archives du trésor royal de l'Échiquier, traduction d'Alexandre Licque, t. XV, p. 466 et 480.

[2] *Histoire de la conquête d'Angleterre*, par Aug. Thierry, l. III, t. I, p. 310.

Quelque temps après, Harold, tranquille dans les contrées méridionales de l'Angleterre, vit arriver près de lui un messager de Normandie qui lui parla en ces termes : « Guillaume, duc des Nor-« mands, te rappelle le serment que tu lui as juré, de ta bouche, « de ta main, sur de bons et saints reliquaires. — Il est vrai, « répondit le roi saxon, que j'ai fait ce serment au duc Guil-« laume ; mais je l'ai fait me trouvant sous la force ; j'ai promis « ce qui ne m'appartenait pas, ce que je ne pouvais nullement « tenir : car ma royauté n'est point à moi, et je ne saurais m'en « démettre sans l'aveu du pays, de même, sans l'aveu du pays, « je ne puis prendre une épouse étrangère. Quant à ma sœur, que « le duc réclame pour la marier à l'un de ses chefs, elle est « morte dans l'année ; veut-il que je lui envoie son corps ? » L'ambassadeur normand porta cette réponse, et Guillaume répliqua par un second message et des paroles de reproche douces et modérées, priant le roi, s'il ne consentait pas à remplir toutes les conditions jurées, d'en exécuter au moins une seule, et de prendre en mariage la jeune fille qu'il avait promis d'épouser. Harold répondit de nouveau qu'il n'en ferait rien, et pour preuve il épousa une femme saxonne, la sœur d'Edwin et de Morkar. Alors les derniers mots de rupture furent prononcés; Guillaume jura que, dans l'année, il viendrait exiger toute sa dette et poursuivre son parjure jusqu'aux lieux où il croirait avoir le pied le plus sûr et le plus ferme[1].

Tout espoir d'accommodement avec Harold avait ainsi disparu; le duc, résolu à faire appel à la force pour faire prévaloir ses ambitions, réunit ses hauts barons afin d'avoir leur avis sur ses projets, et surtout afin d'obtenir leur concours dans l'importante expédition qu'il méditait. Diverses opinions furent émises dans le sein de l'assemblée : plusieurs seigneurs se déclarèrent disposés à suivre Guillaume, et le félicitèrent hautement de vouloir combattre Harold sur le sol même de l'Angleterre ; d'autres firent, au contraire, remarquer combien une entreprise de ce genre était périlleuse : il fallait traverser la mer, ce qui était toujours, pour une grande armée, une opération difficile, et on

[1] Aug. Thierry, l. III, *l. c.*, p. 315.

ne pouvait ensuite opposer aux Anglais qu'un nombre assez restreint de soldats.

Avec sa finesse habituelle, le duc de Normandie comprit, en entendant ces observations, qu'il était indispensable de travailler les esprits, de les entraîner, non pas seulement comme il le faisait déjà par l'appas du gain, par la perspective de grandes terres et de grandes richesses à conquérir, mais aussi par des motifs d'un ordre religieux, et c'est ainsi qu'il se décida à envoyer à Rome, à Alexandre II, un ambassadeur, Gislebert, archidiacre de Lisieux, « chargé de faire connaître au pape ce qui s'était passé et de lui demander conseil. » Le pape, ajoute Orderic Vital, s'étant fait rendre compte de la situation, se montra favorable au duc légitime, lui prescrivit de prendre courageusement les armes contre le parjure, et lui fit parvenir un étendard de saint Pierre, par les mérites duquel il serait protégé contre tout danger [1].

[1] Gislebertum Lexoviensem archidiaconum Romam misit, et de his quæ acciderant, ab Alexandro papa consilium requisivit. Papa vero auditis rebus quæ contigerant, legitimo duci favit, audacter arma sumere contra perjurum præcepit et vexillum sancti Petri apostoli cujus meritis ab omni periculo defenderetur, transmisit. Ord. Vital *Hist. Ecclesias.*, l. III, t. II, p. 122 sq. — Verum tunc Willelmi industria cum prudentia Dei consentiens, jam spe Angliam invadebat ; et ne justam causam temeritas decoloraret, ad apostolicum qui ex Anselmo Lucensi episcopo Alexander dicebatur, misit justitiam suscepti belli quantis poterat facundiæ nervis allegans. Haroldus id facere supersedi- vel quod turgidus natura esset, vel quod causæ diffideret, vel quod nuntios suos a Willhelmo et ejus complicibus, qui omnes portus obsidebant, impediri timere. Quare perpensis apud se utrinque partibus, papa vexillum in omen regni Willelmo contradidit. Willelm. Malmesbur. *Gesta Regum Anglorum*, l. III, § 238. — Willielmus præpropera querelt papam consuluit et ab eo animatus etiam vexillum legitimæ victoriæ pro munere accepit. Haroldus vero judicium papæ parvipendens portus circuit, militiam collegit. Ingulphi *Historia*, dans les *Scriptores Regum Anglicarum* (Francfort, 1601), p. 900. — Matthieu Paris répète à peu près mot à mot ce que dit sur cette affaire Guillaume de Malmesbury (t. I, p. 539 de l'éd. Luard). — Dans les *Willelmi Conquestoris Gesta*,

La portée de cette démarche du duc Guillaume auprès du pape a été, je crois, beaucoup exagérée : et, de même, on a dénaturé le sens de la réponse du Saint-Siège à la question qui lui était posée. Ainsi on a prétendu que, pour

Guillaume de Poitiers écrit sans fournir aucun renseignement nouveau : « Hujus apostolici (Alexandri) favorem petens dux, intimato negotio quod agitabat, vexillum accepit ejus benignitate, velut suffragium Sancti Petri, quo confidentius ac tutius invaderet adversarium. » Migne, *Patr. lat.*, t. 149, col. 1246. — Ce sont là les données les plus certaines, celles qui nous viennent des auteurs les plus dignes de foi, et on voit que ces données s'harmonisent très bien ensemble; le passage de la chronique de Normandie que l'on a souvent cité n'a pas de beaucoup la même autorité. Ce n'est que la rédaction en prose du *Roman de Rou*, rédaction faite assez tard après les événements qui y sont rapportés ; la légende commence déjà à s'y formuler, la fantaisie à s'y donner carrière. Voici ce passage : « Et après assembla le duc son conseil et envoya messages notables et bons clercs devant le pape pour monstrer son droit, et comment Heraut s'estoit parjuré : pourquoi requeroit licence de conquerre son droit en soy soubzmettant, se Dieu lui donnoit grace de y parvenir, de tenir le royaume d'Engleterre de Dieu et du Saint Père comme son vicaire, et non d'aultre. Le Saint Père et les cardinaulx examinèrent la cause de Guillaume, et par délibéracion, le pape envoya au duc Guillaume ung gonfanon de l'Église et ung anel où il y avoit une pierre moult riche, et dessous cette pierre avoit ung des cheveulx de monseigneur S. Pierre enclos dedens l'anel. » *Recueil des historiens des Gaules*, de dom Bouquet, t. XIII, p. 227. Dans cette même édition de la *Chronique de Normandie* (p. 231), on voit qu'un moinee est chargé par le duc Guillaume d'aller trouver Harold et de lui proposer un arrangement ; si Harold refuse, le moine doit lui dire, au nom de Guillaume « et devant tout son barnage (baronage), que lui et eulx, s'ilz le soustiennent, sont excommuniez de la bouche et autorité du pape, et que j'en ai bulle. » Aucun chroniqueur anglais ou normand de quelque importance n'a parlé de cette excommunication et de cette bulle ; si le duc Guillaume avait eu un document de cette valeur, il l'aurait certainement fait paraître, son grand sens politique en est un sûr garant.

Voici, pour compléter la liste des principaux auteurs qui ont parlé de la démarche du duc Guillaume auprès du pape, les deux passages de la chronique rimée de Normandie et du *Roman de Rou;* ni l'un ni l'autre ne parlent de cette prétendue bulle et de l'excommunication.:

De son deslei ert grand esclandre
A Rome ert donc pape Alixandre,

amener le pape à se prononcer en sa faveur, Guillaume avait promis à Alexandre II d'être le vassal de la papauté pour ce royaume d'Angleterre qu'il voulait conquérir; ensuite d'obliger l'église saxonne à reconnaître la suprématie de l'Église romaine et à s'incliner devant ses ordres,

Jusz hoem, saintisme e verais,
Qui mult tint sainte Iglise en pais
A lui tramist li reis Guillaume
Por mostrer l'ovre deu reaume,
Cument il li ert otreiez
Et cum Heraut s'ert desleiez,

Qui vers lui s'esteit parjurez ;
Si cum il ert sainz e discrez
E qui'n aveit la poesté,
En requereit s'autorité
De son dreit cumquere e aveir,
Kar ce i vout-il mult aveir.

L'apostoile se fist mult liez
Dunt si s'esteit humiliez ;
Apostolial ottreiance,
Son le poeir de sa puissance,
L'en comanda e vout e dist,
Et par ses let'res li escrist
Que del conquerre ne se feigne.
Od tot li tramist une enseigne
De saint Père por demostrer

Qu'à ce li volent ajuer.
Autorité sera e feiz
Que c'est sa corone e sis dreiz
Qu'il vout conquerre : si'n auront
Tuit cil qui oue lui seront,
Par tot mult maire seurtance
Que ne lor vienge meschaance.

Chronique des ducs de Normandie, t. III, p. 181, v. 181, v. 36786, sqq., éd. Francisque Michel.

L'apostoile li otreia,
Un gonfanon li enveia
Un gonfanon e un anel
Mult precios e riche e bel
Si com il dit, desoz la pierre
Aveit un des chevels saint Pierre.

A ces enseignes li manda
Et de par Deu li otreia,
Que Engleterre conquesist
Et de Saint Pierre la tenist

Roman de Rou, par Wace, éd. Andresen, t. II, p. 281, v. 3331 sqq.

enfin d'instituer d'une manière permanente l'œuvre du denier de saint Pierre, c'est-à-dire la redevance pécuniaire que plusieurs Églises de la chrétienté payaient à l'Église de Rome. L'envoi du drapeau de saint Pierre au futur conquérant prouvait, a-t-on ajouté, que ces conditions avaient été stipulées et acceptées de part et d'autre ; et on partait de là pour accuser Alexandre II et son conseiller Hildebrand d'avoir sacrifié l'indépendance de l'Angleterre, les libertés de l'Église saxonne, les droits de Harold à des rêves de domination universelle, à des calculs d'une insatiable cupidité. Des affirmations de ce genre ne sauraient être prouvées ; elles ne découlent ni de l'étude des faits ni de celle des textes ; elles témoignent, au contraire, d'une connaissance imparfaite du caractère de Guillaume le Conquérant et de ses rapports avec l'Eglise, avant comme après la conquête de l'Angleterre [1].

En effet, au point de vue religieux, Guillaume de Normandie est bien le contemporain de ces Normands venus en Italie au sixième siècle, et dont l'attitude vis-à-vis de l'Eglise est si curieuse et si intéressante à étudier. Sa conduite en diverses circonstances prouve qu'il partage leurs idées sur ce point si important, et ces idées témoignent d'une finesse d'analyse, d'une facilité de distinction tout-à-fait dignes

[1] Aug. Thierry, dans son *Histoire de la conquête de l'Angleterre*, et Michelet, dans son *Histoire de France*, ont vulgarisé quelques unes de ces accusations dans la littérature française ; suivre une à une, pour les réfuter, les fantaisies des deux brillants écrivains, nous menerait trop loin et sans grand profit. Gorini l'a fait en partie dans son livre aussi modeste que consciencieux : *Défense de l'Eglise contre les erreurs historiques*. Malheureusement ce respectable ecclésiastique n'a pas eu assez de livres à sa disposition : de là des lacunes dans son argumentation ou des citations d'ouvrages de seconde main et sans autorité. Ayant cherché dans cette étude à faire un travail d'exposition, et non de polémique, il me suffit de montrer les événements sous leur vrai jour, de rendre fidèlement la pensée des chroniqueurs et des documents les plus véridiques pour remplir ma tâche.

d'attirer l'attention de l'historien. Soumission complète et spontanée à l'Eglise, c'est-à-dire au pape et aux évêques sur le terrain de la foi mais, sur le terrain politique, revendication constante d'une liberté à peu près absolue, tel est le programme que les Normands d'Italie ne perdent pas de vue dans la bonne comme dans la mauvaise fortune. C'est ainsi qu'en 1053, à Civitate, sans aucun souci des excommunications multiples lancées contre eux, ils ne se gênent nullement pour combattre le pape et son armée, pour le faire prisonnier après avoir vaincu et massacré ses troupes, et pour lui arracher ensuite, vaille que vaille, une absolution de leurs fautes[1]. Mais ces mêmes Normands se gardent soigneusement de tout levain hérétique ou schismatique : ils sont, dans l'Italie du sud, les pionniers de l'Eglise latine contre l'Église grecque.

Il est vrai que, plus d'une fois, les Normands d'Italie ont fait au Saint-Siège les plus belles promesses de soumission dans l'ordre politique ; mais il est également incontestable qu'ils n'en ont ensuite tenu aucun compte. Robert Guiscard, par exemple, n'est venu en aide à Grégoire VII que lorsque son intérêt était d'agir ainsi ; les appels désespérés du pape, cerné dans le château Saint-Ange, le laissent parfaitement indifférent et ne l'empêchent pas de partir pour l'Orient et d'y rester aussi longtemps que le souci de ses propres affaires ne le rappelle pas en Italie et ne le dispose pas à délivrer le Saint-Père.

Le duc Guillaume est tout-à-fait de la même école ; lorsque l'hérésiaque Bérenger vient en Normandie et essaie, à la conférence de Brionne, de gagner le duc à ses théories erronnées sur le sacrement de l'autel, il échoue complète-

[1] Voyez *les Normands en Italie, depuis les premières invasions jusqu'à l'avènement de S. Grégoire VII*, par O. Delarc. Paris, Leroux, 1883, à la page 222 sqq.

ment : Guillaume s'en remet à la foi de l'Église[1]. Mais, plus tard, ayant chassé de l'abbaye de Saint-Evrould-sur-Ouche l'abbé Robert et l'ayant remplacé par Osbern, l'abbé expulsé alla à Rome, obtint gain de cause auprès du pape et revint avec des légats du Saint-Siège, chargés de demander au duc, d'exiger même, la réintégration de Robert. « Je recevrai avec respect, dit Guillaume, les « envoyés du Père de la Foi; mais je ferai pendre au chêne « le plus élevé du bois voisin le moine qui parlera de la « réintégration de l'abbé. » Robert, épouvanté, se le tint pour dit et ne reparut plus[2].

Nous avons vu comment le duc fit preuve de la même ténacité lors de son mariage avec Mathilde, fille de Baudoin V, comte ce Flandre. Mathilde était sa parente; aussi le Saint-Siège condamna le mariage; mais le duc refusa de se soumettre et prétendit quand même garder sa femme. Le pape Nicolas II, voulant le forcer à obéir, jeta l'interdit sur les états du duc. L'illustre Lanfranc, venu d'Italie en Lombardie, et alors religieux à l'abbaye naissante du Bec, s'entremit entre le pape et le duc pour faire cesser cette situation très douloureuse et vint à Rome. Sa grande réputation de science dialectique l'y avait précédé depuis longtemps, et il trouva Nicolas II personnellement bien disposé pour le duc. Lanfranc plaida surtout la cause des populations de la Normandie qui, disait-il, n'ayant pas conclu ce mariage et ne pouvant le dissoudre, en supportaient cependant les dures conséquence. Le pape, se rendant à ces observations, leva l'interdit qui pesait sur la

[1] Durandi abbatis Troarnensis : *Liber de corpore et sanguine Christi*, dans Migne, *Patrol. lat.*, t. 149, col. 1421. — Berengarius : *de Sacra Cœna*, éd. Vischer, p. 37 sqq.

[2] Ord. Vital *Historia ecclesiastica*, Pars II, l. III, 13, dans Migne, *Patr. lat.*, t. 188, col. 267.

Normandie et accorda une dispense légitimant le mariage du duc et de Mathilde ; en retour, Nicolas II demanda que Guillaume fît élever et dotât deux monastères, un pour les hommes, un pour les religieuses. De cette décision pontificale sont sortis deux chefs-d'œuvre de l'architecture au onzième siècle, aujourd'hui encore la gloire de la ville de Caen, l'église Saint-Etienne, construite pour l'abbaye aux hommes, et celle de la Sainte-Trinité pour l'abbaye aux dames[1].

Devenu roi d'Angleterre, Guillaume n'a rien changé à ses procédés dans les choses religieuses et à son attitude à l'égard du Saint-Siège ; voici sur ce point un texte très concluant du moine anglais Eadmer :

Ayant décidé de faire observer en Angleterre les usages et les lois que ses pères et lui-même avaient fait observer en Normandie, il établit dans tous le pays des évêques, des abbés et d'autres chefs hiérarchiques venus de Normandie, et leur intima l'ordre de se conformer à ces lois, fallût-il pour cela mettre de côté toute autre considération ; la désobéissance était à ses yeux une preuve d'indignité contre celui qui s'en rendrait coupable. Si l'un d'eux, cédant à quelque ambition humaine, osait s'élever contre lui, il lui rappelait vigoureusement le sens de la mission qu'il lui avait donnée et les devoirs qui en découlaient. Sa volonté était donc toute puissante dans l'ordre des choses divines comme dans l'ordre des choses humaines Voici quelques-unes des nouveautés qu'il introduisit en Angleterre ; je les consigne ici parce qu'elles expliquent les événements que je me suis spécialement proposé de raconter lorsque j'ai pris la plume. Il s'opposait à ce que, dans ses Etats, quelqu'un se permît de reconnaître pour le seigneur apostolique le pontife légitime de la ville de Rome avant que lui-même l'eût reconnu, ou que l'on reçût ses lettres avant qu'elles n'eussent passé par ses mains. De même quand un concile des évêques du royaume était réuni sous la présidence du primat, c'est-a-dire de l'archevêque de Cantorbéry, il ne permettait pas que l'assemblée portât un ordre ou une défense sans qu'antérieurement il ne l'eût prescrit ou approuvé. Il ne fallait

[1] *Lanfranci vita*, ch. III, 8 dans MIGNE, *Patr. lat.*, t. 140, col. 35 sqq

pas non plus que, sans son agrément formel, un évêque accusât un de ses barons ou un de ses ministres, soit d'inceste, soit d'adultère, soit de tout autre crime, et qu'il l'excommuniât ou lui infligeât telle autre peine ecclésiastique[1].

Evidemment avec un tel caractère, avec un tel souci de son indépendance politique, le duc Guillaume n'était pas homme à offrir spontanément au Saint-Siège un droit de suzeraineté sur le royaume d'Angleterre. Est-ce à dire que la cour de Rome l'a obligé à le faire et ne s'est prononcée en sa faveur qu'après avoir reçu des assurances formelles sur ce point? Le duc aurait-il fait des promesses sauf à agir ensuite comme ses cousins d'Italie, c'est-à-dire à n'en tenir aucun compte? Cette supposition est inadmissible, car, devenu roi, Guillaume le Conquérant n'a jamais eu, vis-à-vis de Rome, l'attitude d'un vassal : le texte si explicite de Eadmer le prouve surabondamment; et, cependant, dans aucune circonstance, les papes ne lui ont reproché, comme ils le reprochaient aux Normands d'Italie, d'avoir manqué aux engagements qu'il aurait pris. Près de quatorze ans après la défaite et la mort de Harold, à la bataille de Hastings, lorsque Guillaume était depuis de longues années assis sur le trône d'Angleterre, le 24 avril 1080, Hildebrand, devenu pape, lui écrivait la lettre suivante :

Grégoire, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à Guillaume roi des Anglais, salut et bénédiction apostolique.

Tu n'as pas oublié, excellent fils, qu'avant de parvenir au pontificat suprême, j'ai fait preuve à ton égard d'une sincère affection ; tu te souviens combien je me suis employé pour tes affaires, et avec quelle efficacité; combien je me suis donné de peine pour t'aider à conquérir ta couronne. Ces efforts m'ont valu d'être très mal vu de

[1] Eadmeri Cantuariensis monachi : *Historia novorum*, l. I dans Migne, *Patr. lat.*, t. 149, col. 352.

quelques-uns de mes frères ; ils me reprochaient de favoriser si énergiquement une expédition qui allait entraîner la mort de tant de personnes. Et cependant, j'en appelle à Dieu et à ma conscience, mes intentions étaient droites et pures ; te sachant doué comme tu l'es, j'espérais qu'avec la grâce de Dieu, plus tu parviendrais à de hautes destinées, plus tu te montrerais bien disposé envers Dieu et envers la sainte Eglise ; l'événement a prouvé que j'avais raison, et j'en rends grâce à Dieu. Permets-moi donc maintenant de te donner brièvement des conseils comme à un fils bien-aimé, comme à un prince dévoué à saint Pierre et à notre personne, laisse-moi dans un entretien familier te dire ce que tu dois faire [1].

Les faits et les documents qui viennent d'être cités permettent, je crois, de conclure que, sans engager en aucune façon l'avenir, Guillaume a consulté Alexandre II simplement pour savoir si le droit était de son côté. Il est fort possible qu'il eût passé outre dans le cas où le pape se fût prononcé contre lui. S'il s'est adressé au pape dans cette circonstance, tandis qu'il n'a rien fait de semblable lors de ses nombreux démêlés avec ses voisins du duché de Normandie et dans les nombreuses guerres de conquête qui en ont été la suite, c'est que le serment prêté par Harold sur les saintes reliques avait imprimé un caractère religieux à une question qui, auparavant, n'était que politique ; à ce point de vue, le pape était le juge indiqué, et la preuve que le serment prêté par Harold a été d'un grand poids dans la décision prise par le pape, c'est que, d'après les termes d'Orderic Vital [2], c'est surtout contre le parjure, contre la violation d'un serment sacré, que le pape engage Guillaume à prendre les armes. Un passage bien significatif de Guillaume de Malmesbury montre, du reste, comment, dans l'entourage même de Harold, était envisagé le

[1] Gregorii VII *Registrum*, l. VII, 23 dans Jaffe, *Monum. Gregor.*, 414 sqq.

[2] Voyez plus haut le texte d'Orderic Vital.

serment qu'il avait prêté à Guillaume. Au moment où la bataille de Hastings va s'engager, Gurtha s'adresse à son frère aîné Harold, et lui dit : « Tu avoues toi-même que « les Normands ont des forces considérables ; il me semble « donc que tu engages la lutte dans des conditions défavo- « rables au point de vue militaire et aussi au point de vue « moral. Tu ne peux nier, en effet, que tu n'aies, soit de « force, soit de bon gré, prêté serment à Guillaume ; tu « agiras donc sagement en te dérobant à un péril pressant « et en nous laissant combattre à ta place. Nous, nous « sommes libres de tout serment, et nous pouvons en « toute justice défendre la patrie les armes à la main. « Mais toi, si tu prends part à la lutte, il est à craindre « que tu sois tué ou que tu sois obligé de prendre la « fuite ; tiens-toi à l'écart, laisse-nous marcher seuls à « l'ennemi ; tu rétabliras le combat si nous venons à fuir, « et, si nous sommes tués, tu nous vengeras [1]. »

Le serment prêté par Harold fournit donc à Guillaume l'argument principal dont il se servit auprès du pape ; mais cet argument n'était pas le seul, comme nous l'avons vu. Edouard le Confesseur avait certainement promis au duc de Normandie qu'il lui succéderait sur le trône d'Angleterre. Augustin Thierry et Freeman en conviennent, tout en différant sur l'époque où cette promesse a été faite. Cette divergence importe peu, pourvu que le fait lui-

[1] Cum tantam fortitudinem Normanni prædices, indeliberatum æstimo cum illo confligere quo inferior robore et merito habearis. Nec enim ibis in inficias quin illi sacramentum vel invitus vel voluntarius feceris ; proinde consultius ages, si instanti necessitati te subtrahens, nostro periculo colludium pugnæ tentaveris : nos omni juramento expediti, juste ferrum pro patria stringemus. Timendum ne, si ipse decernas, vel fugam vel mortem oppetas : sed, nobis solis prœliantibus causa tua utrobique in portu navigabit ; quia et fugientes restituere et mortuos ulcisci, poteris. — Willelm. *Gesta Regum Angl.*, l. III, § 239 dans Migne, *Patr. lat.*, t. 179, col. 1226. — Ord. Vital, t. II, p. 145 sq. raconte le même incident.

même soit incontestable, et on comprend que le duc ne manqua pas de le faire connaître à Alexandre II ; il lui était facile d'ajouter que, si, au lit de mort, Edouard avait désigné Harold pour le futur roi d'Angleterre et l'avait recommandé aux suffrages des grands du royaume, la pression exercée sur un moribond expliquait cette désignation sans la légitimer.

Nous savons que Harold n'envoya personne à Rome plaider sa cause auprès du pape ; quels furent les motifs de cette abstention ? D'après Guillaume de Malmesbury, les ports de l'Angleterre ayant été bloqués par les navires des Normands, durant l'été de 1066, Harold aurait craint que ses ambassadeurs ne tombassent au pouvoir de l'ennemi avant de gagner le continent et n'aurait pas osé faire une vigoureuse tentative pour forcer le blocus [1]. Cette raison n'est guère plausible, car Orderic Vital rapporte au contraire que Harold, disposant de flottes considérables, les faisait évoluer dans les mers qui baignent l'Angleterre pour empêcher toute descente dans ses Etats [2]. Guillaume le Conquérant n'eut pas à livrer une bataille navale pour s'ouvrir un passage jusqu'aux rivages de l'Angleterre, parce que les navires et les troupes de Harold avaient précipitamment gagné les côtes du Nord-Est pour combattre l'invasion du Norvège et de Tosti, frère de Harold. Ce fut cette diversion qui permit à l'heureux Normand d'aborder sans encombre, après une paisible traversée.

Si Harold a connu à temps la démarche de Guillaume auprès du pape, — car il se peut que Guillaume ait caché

[1] Voyez plus haut le texte de Guillaume de Malmesbury.

[2] Heraldus enim mare navium militumque copia munierat ne quis hostium sine gravi conflictu introiret in regnum quod fraudulenter invaserat.—Ord. Vital *Histor. eccles.*, liv. III, t. II, p. 123 de l'édition le Prevost. — Voyez aussi sur ce point : Radulphi de Dicto *Abbreviationes chronicarum*, t. I, p. 194, éd. Stubes.

son jeu jusqu'au dernier moment, — il lui était facile de comprendre que, sur ce terrain, il serait battu par son adversaire. Il ne pouvait, en effet, nier avoir prêté serment sur les reliques; s'il l'avait fait de plein gré, comment expliquer sa conduite aprés la mort du roi Edouard? Si ce serment lui avait été extorqué par la ruse, par une demi-contrainte morale, comment faire accepter cette explication peu honorable pour son courage, peu en harmonie avec son passé d'homme de guerre et de vaillant chef d'armée?

En outre, le Saint-Siège avait un grief considérable contre Harold, c'était son intimité avec Stigand, archevêque intrus de Cantorbéry. Stigand avait largement coopéré à l'élévation de Harold; ensemble ils avaient mené contre Guillaume de Normandie une longue campagne d'intrigues, ensemble ils avaient assisté le roi mourant : l'amitié qui les unissait était d'autant plus inaltérable qu'ils avaient besoin l'un de l'autre ; elle facilitait à Harold le concours et l'obéissance du clergé anglais, et elle permettait à Stigand de se maintenir, malgré la cour de Rome, sur son siège archiépiscopal. Interdit et excommunié par le pape à cause de sa conduite, pour avoir usurpé le siège de Cantorbéry lorsque le titulaire etait encore vivant, en outre sollicité et obtenu le *pallium* des mains de l'antipape Benoit X, Stigand persistait, comme nous l'avons vu, à rester le premier dignitaire ecclésiastique du royaume, et sa situation illégale, son ignorance, sa rapacité étaient un obstacle insurmontable à toute tentative de réforme dans l'église d'Angleterre[1].

Il se peut que Harold, ayant conscience de cette situation, sachant très bien que Rome lui demanderait tout d'abord de rompre avec l'archevêque dont l'appui lui était

[1] Voyez plus loin les motifs de la déposition définitive de Stigand au y node de Winchester, en 1070.

si utile, surtout au début de son règne, ait alors affecté, à l'égard du jugement que porterait le Saint-Siège le dédain dont parlent Ingulfe et Guillaume de Malmesbury ; qu'il ait refusé de faire plaider sa cause par un ambassadeur et se soit borné à en appeler à Dieu et à son épée. Cette attitude, politique en ce sens qu'elle visait à atténuer autant que possible l'effet moral de la décision pontificale, achevait, par contre, de brouiller Harold avec le Saint-Siège et pouvait lui occasionner, s'il était sorti de la lutte vivant et vainqueur, les embarras les plus inextricables. Avant de commencer le lutte à main armée, Guillaume avait donc remporté une victoire diplomatique de premier ordre.

Quoique Harold n'eût pas de représentant à Rome, la décision pontificale ne fut cependant prise qu'après un débat contradictoire ; c'est ce que la lettre déjà citée de Grégoire VII indique clairement et ce que confirme le témoignage explicite de Guillaume de Malmesbury.

Tout en reconnaissant le bon droit du duc Guillaume, plusieurs cardinaux s'effrayaient à la pensée du sang qu'une invasion de l'Angleterre par les Normands allait faire couler ; pour voir combien était lourde la main des Normands quand elle s'appesantissait sur les vaincus, les Romains n'avaient pas besoin, du reste, de sortir de leur pays. Les infatigables fils de Tancrède avaient déjà conquis une partie considérable de l'Italie méridionale ; plus d'une fois déjà ces Normands s'étaient montrés dans Rome, et les Romains, tout en admirant leur bravoure, connaissaient aussi leur insatiable rapacité. Alexandre II, énergiquement conseillé par Hildebrand, n'en persista pas moins à déclarer que la cause du duc Guillaume étant juste, il avait le droit de la soutenir par les armes, et il l'encouragea à traverser la mer pour occuper l'Angleterre.

Hildebrand espérait que l'avènement de Guillaume de Normandie sur le trône d'Angleterre rendrait possible, non

pas la soumission de l'église saxonne au Saint-Siège, car cette soumission existait déjà, mais la réforme de cette Église ; c'est dans ce sens qu'il lui écrit plus tard : « J'espérais qu'avec la grâce de Dieu, plus tu parviendrais à de hautes destinées, plus tu te montrerais bien disposé envers Dieu et envers la sainte Église. » Ce n'était pas par esprit de rébellion, c'était à cause de son indignité personnelle que l'archevêque de Cantorbéry se trouvait dans une situation illégale à l'égard du Saint-Siège ; il n'aurait pas demandé mieux que de recevoir le *pallium* des mains d'un pape légitime au lieu de le tenir d'un antipape ; mais, pour les raisons déjà énumérées, Rome ne voulait pas de lui. Quant à l'autre chef de l'Église d'Angleterre, Aldred, archevêque d'York, il était venu lui-même à Rome chercher ce *pallium* que le pape Nicolas II avait bien voulu lui accorder, il est vrai après des difficultés, car le prélat était accusé de simonie[1].

Les lettres qui nous restent de la correspondance échangée entre Édouard le Confesseur et les papes ses contemporains témoignent des rapports existant entre le souverain et le Saint-Siège, et prouvent que si le denier de saint Pierre n'était pas aussi productif qui l'avait été, c'était à la misère, et non à la mauvaise volonté du pays, qu'il fallait s'en prendre[2]. Nulle part les chroniqueurs ne signalent en Angleterre un foyer d'hérésie comme il en existait en France, ou une levée de boucliers contre la papauté comme la Germanie et même l'Italie en eurent à cette même époque.

[1] Cf. Stubbs, *Act. Pontif. Ebor.* ap. Twysden, *H. A. Scr.*, I. 1761. — Jaffe, *Regesta Pontif.*, p. 389, n° 3372.

[2] Voyez notamment la lettre que, le 3 mai 1061, le pape Nicolas II écrit au roi Édouard. Mansi, *Collect. Concil.*, t. XIX, p. 1054. — Alexandre a écrit au même prince une lettre aussi louangeuse : cf. *Monast. Anglic.*, t. I, p. 304.

Si, au commencement de la seconde moitié du onzième siècle, l'Église d'Angleterre n'était agitée par aucune velléité d'indépendance religieuse, en revanche cette même Église, il faut le reconnaître, avait beaucoup perdu de son antique discipline, de sa science et de sa sainteté. Pendant de longues années, les invasions danoises avaient désolé le pays, et la situation religieuse se ressentait des souffrances qu'elles avaient causées au pays, des ruines qu'elles y avaient accumulées. Les textes abondent pour raconter cette décadence, et, même en tenant largement compte des préjugés que pouvaient avoir des écrivains normands ou d'origine normande contre l'Église saxonne, il est impossible de récuser entièrement leurs affirmations si précises. Voici, par exemple, deux passsges de deux écrivains d'opinion modérée, que le triomphe de Guillaume le Conquérant n'aveugle pas au point de ne voir que des vertus chez les Normands, que des défauts ou des vices chez les Saxons ; ces deux historiens, Orderic Vital et Guillaume de Malmesbury, savent au contraire trouver au besoin des paroles sévères contre les vainqueurs et des paroles de respect et de commisération pour les vaincus. :

Ainsi que nous l'avons déjà dit, écrit Orderic Vital, les Daces (les Danois), que n'arrêtent ni la crainte de Dieu, ni la crainte des hommes, ont, pendant longtemps, piétiné et ravagé l'Angleterre, e alors ont été commises impunement d'innombrables prevarications contre la loi de Dieu. L'homme, toujours porté au mal, n'ayant plus de guide, n'ayant plus à compter avec la force de la discipline, s'est souillé de crimes sans nom et tout à fait abominables. Clercs et laïques étaient tombés dans un tel relâchement: que tous, sans distinction de sexe, s'adonnaient à la luxure. L'abondance du boire et du manger inclinait à la volupté, et la legèrete ainsi que la mollesse de la nation la précipitaient dans tous les vices. La destruction des monastères avait notablement affaibli la vie monastique, et, jusqu'à l'arrivée des Normands, la règle des chanoines n'avait pas été restaurée et remise en honneur. Longtemps avant, les moines d'au-delà

la mer étaient tombés dans le relâchement : leur train de vie différait à peine de celui des séculiers. Leur habit, leur prétendue profession étaient une pure duperie ; en réalité, ils couraient les auberges, cherchaient à s'enrichir et se plongeaient dans de honteuses débauches [1].

Le goût des lettres, les études religieuses avaient disparu plusieurs années avant l'arrivée des Normands. Les clercs, se bornant à une instruction tapageuse, pouvaient à peine balbutier les paroles sacramentelles ; ils devenaient un sujet de stupeur, un vrai prodige pour ceux qui savaient leur grammaire. Les moines, revêtus d'habits fins, mangeant toute sorte de mets, ne tenaient aucun compte de la règle. Les grands, devenus la proie de la gourmandise et de la luxure, ne venaient plus à l'église le matin comme les chrétiens ont coutume de le faire... Tous n'avaient pas honte de boire des journées et des nuits entières. Je ne voudrais cependant pas, ajoute l'honnête chroniqueur, étendre ces reproches à tous les Anglais sans exception : j'ai connu, en effet, plusieurs clercs de cette époque qui ont mené une vie sainte et irréprochable, et de même plusieurs laïques de toute condition qui, avant tout, ont cherché à plaire à Dieu [2].

Eadmer dit également que bien des monastères qui avaient subsisté jusqu'à l'époque du roi Édouard furent ruinés et démolis pendant le règne de ce prince [3]. Si, à ce tableau lamentable on ajoute les paroles prononcées par Édouard à son lit de mort contre la conduite répréhensible des évêques et des grands seigneurs de son royaume, si on se souvient de ce que les chroniqueurs les plus véridiques racontent de Stigand, archevêque de Cantorbéry et primat du royaume, il est impossible de ne pas conclure que l'église d'Angleterre avait grand besoin d'être réformée.

[1] Ord. Vital, *Hist. eccles.*, l. IV, t. II, p. 208.

[2] Willel. Malmesb. *Gesta Regum Anglorum*, l. III, 245 dans Migne, *Patr. lat.*, t. 179, col. 1229 sq.

[3] Eadmeri *Historia Novorum*, l. I, dans Migne, *Patrol. lat.*, t. 159, col. 349.

Sans se faire illusion sur la susceptibilité et sur la défiance constante de Guillaume de Normandie à l'égard du saint-siège, Hildebrand devina, avec sa perspicacité ordinaire, que le futur roi d'Angleterre régénèrerait l'église saxonne en lui infusant un sang nouveau, c'est-à-dire en lui donnant des abbés et des évêques venus du continent, et qu'il ferait relever les ruines des églises et des monastères. Le clergé du duché de Normandie pendant le règne de Guillaume n'était pas irréprochable ; l'incident du synode de Reims, en 1049, concernant Geoffroy de Montbraie, évêque de Coutances, prouve que la simonie exerçait des ravages dans ses rangs[1], et comme, en 1072, Jean, archevêque de Rouen, faillit être massacré en plein synode diocésain par ses prêtres parce qu'il leur prêchait la continence, il est évident que le prélat avait de graves raisons pour faire à ses clercs des recommandations qui furent si mal reçues[2].

Ces restrictions posées, il n'en est pas moins vrai que, dans la seconde moitié du onzième siècle, le clergé normand pris dans son ensemble était de beaucoup supérieur au clergé de l'Angleterre ; c'est à cette époque que furent fondées les grandes abbayes du Bec, de saint-Etienne et de la Trinité de Caen, tandis que les abbayes plus anciennes de Jumièges, de saint-Evrould, de Fécamp, du Mont saint-Michel, etc., continuaient à être des foyers de science et de sainteté pour la chrétienté entière. Orderic Vital cite avec orgueil les noms des évêques qui en 1066 gouvernafent les diocèses de la Normandie, Maurille, archevêque de Rouen, Odo, frère utérin de Guillaume le Conquérant et évêque de Bayeux, Hugo, évêque de Lisieux, Guillaume Fleitel, évêque d'Evreux, Geoffroy de Montbraie, évêque

[1] Voyez dans Migne, *Patr. lat.*, t. 152, p. 1411-1440, le récit du synode de Reims par le moine Anselme.

[2] Ord. Vital. *Hist. eccles.*, l. IV, t. II, p. 237.

de Coutances, Jean, fils de Raoul, comte d'Ivri, évêque d'Avranches, Ives de Bellême, évêque de Séez[1]. Le duc de Normandie avait, dans une certaine mesure, contribué à cette situation florissante de l'épiscopat et des abbayes du duché de Normandie ; quelque prépondérant que fut son choix, dans la nomination des évêques, des abbés, il ne donna pas comme le firent plusieurs souverains ou grands seigneurs de la chrétienté à cette même époque, le triste spectacle d'un trafic simoniaque et éhonté des bénéfices ecclésiastiques. Nous voyons au contraire que, vers le mois de mai 1055, il obligea son oncle Mauger, archevêque de Rouen, à rentrer dans la vie privée pour ne pas scandaliser plus longtemps son diocèse et qu'il lui donna pour successeur un fervent religieux de Fécamps, Maurille, qui, après un pontificat de douze ans, mourut en odeur de sainteté[2].

Ces détails étaient certainement connus de Hildebrand, depuis plusieurs années déjà le guide et l'inspirateur de la papauté ; plus d'une fois, Hildebrand avait rempli en France des missions du saint-siège et avait pu se renseigner *de visu*. Entre la Normandie et le saint-siège, Lanfranc était du reste un excellent intermédiaire ; ami de Hildebrand, ancien maître d'Alexandre II, Lanfranc n'avait certainement pas manqué, dans ses voyages à Rome, de mettre la cour romaine au courant de la situation religieuse de la Normandie et de la conduite du duc Guillaume à l'égard des églises de ses états. On a dit que Lanfranc avait été mêlé à la négociation entre le duc de Normandie et le pape concernant l'invasion de l'Angleterre par les Normands ; cette assertion n'est confirmée par aucun document[3].

[1] Ord. Vital. *Hist. eccles.*, l. II, t. II, p. 121.

[2] Ord. Vital. *Hist. eccles.*, t. I, p. 184, t. II, p. 371, t. III, p. 233, t. V, p. 157.

[3] C'est Aug. Thierry qui affirme sans l'ombre d'une preuve que

Si le pape et Hildebrand comptaient sur le duc Guillaume pour restaurer et laisser réformer l'église saxonne, cette confiance n'était donc pas aussi téméraire, aussi aveugle que certains incidents du passé du duc pourraient le faire supposer.

L'événement a-t-il prouvé qu'Alexandre II et son archidiacre avaient calculé juste? C'est ce qu'il nous reste à voir pour terminer cette étude.

L'influence des recommandations faites à Guillaume par le saint-siège se manifesta en Angleterre dès le lendemain de la bataille de Hastings ; le duc vainqueur se hâta d'accourir à Londres, et Stigand, écrit Guillaume de Malmesbury, « accompagné des plus puissants seigneurs de l'Angleterre, s'avança au devant de lui et applaudit à son succès. Guillaume le traita comme un père et un archevêque et, de son côté, Stigand regarda Guillaume comme son roi et son fils. Guillaume ne voulut cependant pas recevoir de ses mains la couronne du royaume; il allégua avec sa finesse ordinaire que le pape le lui avait défendu. » Malgré la tradition qui réservait aux archevêques de Cantorbéry le privilège de couronner les rois d'Angleterre, ce fut, en effet, des mains d'Aldred, archevêque d'York, que Guillaume le Conquérant reçut la couronne royale[1].

Mais le nouveau roi était trop fin politique pour rompre

Lanfranc a été mêlé aux pourparlers entre le duc Guillaume et le pape Alexandre touchant l'invasion de l'Angleterre par les Normands. Que Lanfranc ait été le professeur d'Alexandre II, c'est ce que prouve la vie de l'illustre archevêque de Cantorbéry. Cfr. MIGNE, *Patr. lat.*, t. 150, col. 49.

[1] Coronam regni de manu ejus (Stigandi) rex detrectavit suscipere astutia qua consueverat, prohibitores ex parte apostolici subornans. WILLELMI MALMESB. *de gestis Pontif. Angl.*, l. I, dans MIGNE, *Patrol. lat.*, t. 179, col. 1459. Sur le couronnement du roi par Aldred, archevêque d'York, voyez le récit de GUILLAUME DE POITIERS, chapelain de Guillaume le Conquérant. MIGNE, *Patr. lat.*, t. 149, col. 1259 sqq., *Willelmi conquestoris Gesta.*

ouvertement en visière, dès le début de son règne, avec un personnage aussi important que l'était l'archevêque de Cantorbéry; aussi le voyons-nous ménager, flatter même cet adversaire de la veille, l'ancien ami et partisan de Harold. « Quelque temps après, écrit encore Guillaume de Malmesbury, Guillaume étant retourné en Normandie, amena Stigand avec lui sous prétexte de lui rendre des honneurs, en réalité pour qu'en l'absence du souverain, il ne tramât pas quelque perfidie en Angleterre. Il lui ménagea, en effet, dans les évêchés et les abbayes de Normandie, une longue série de pompeuses réceptions[1]. »

Pendant quatre ans, de 1066 à 1070, Guillaume le Conquérant continua d'user ainsi de ménagements vis-à-vis du clergé saxon et en particulier de Stigand; il se borna à châtier avec sa vigueur ordinaire, il est vrai, quelques monastères dont les moines avaient pris ouvertement parti contre lui dans sa lutte avec Harold. Mais, en 1070, il jugea l'œuvre de la conquête assez avancée, la question militaire assez résolue pour tenir les promesses qu'il avait probablement faites au saint-siège, c'est-à-dire pour procéder à la réforme de l'Église d'Angleterre.

Il déploya d'autant plus de zèle à dégager sa parole que dans cette affaire où Rome voyait un grand intérêt religieux, lui voyait, avec sa finesse de Normand et son talent d'homme d'état, un grand intérêt politique. Rome voulait que l'on délivrât les diocèses et les abbayes des évêques et des abbés promus d'une manière simoniaque ou tombés dans le relâchement, n'ayant ni la science ni les mœurs nécessaires au gouvernement des âmes et qu'on les remplaçât par de vrais pasteurs ; Guillaume visait surtout à éliminer les prélats saxons hostiles ou peu dévoués au nouvel ordre de choses, et à leur substituer des clercs ou

[1] Willelm. Malm. *de gestis pontif. Angl.*, *l. c.*, col. 1459.

des moines venus du continent, surtout de Normandie, et dont la fidélité politique fût à toute épreuve.

Pour donner à ses actes plus d'autorité et disons aussi pour engager la responsabilité de l'église romaine et couper court aux réclamations qui pourraient se produire, Guillaume, ordinairement si jaloux de son autorité, demanda spontanément au saint-siège de lui envoyer des légats. Alexandre II fit alors partir pour l'Angleterre Ermenfrid, évêque de Sion dans le Valais, et deux cardinaux chanoines de l'église romaine. Les légats débutèrent dans leur mission en envoyant aux évêques anglais la circulaire suivante:

Bien que l'église de Rome ait le droit de surveiller la conduite de tous les chrétiens, il lui appartient plus spécialement de s'enquérir de vos mœurs et de votre manière de vivre, car elle vous a instruits dans la foi du Christ, et de réparer la décadence de cette foi que vous tenez d'elle. C'est pour exercer sur vos personnes cette salutaire inspection que nous, ministres du bienheureux apôtre Pierre, et représentants autorisés de notre seigneur le pape Alexandre, nous avons résolu de tenir avec vous un concile, pour rechercher les mauvaises plantes qui pullulent dans la vigne du Seigneur et en planter de profitables au bien des corps et des âmes. Votre fraternité voudra prendre sa part d'une sollicitude qui touche à des intérêts si importants. Aussi, en vertu de l'autorité apostolique, nous vous invitons à vous trouver à Winchester le troisième jour qui suivra la prochaine fête de Pâques ; aucune raison ne doit vous empêcher de vous y trouver ; montrez, en outre, les présentes lettres à tous les abbés de votre diocèse et avertissez-les de faire le voyage avec vous.

Un synode se tint en effet à Winchester à l'époque indiquée et, au mois de mai suivant, Ermenfrid, resté seul en Angleterre après le départ de ses deux collègues pour Rome, tint une seconde assemblée synodale à Windsor. Que se passa-t-il dans ces deux réunions? Nous ne le

savons que d'une manière incomplète ; voici cependant le récit de Roger de Hoveden, avec quelques autres détails fournis par Ordéric Vital.

La même année 1070, durant l'octave de Pâques, un grand concile se tint à Winchester par ordre et en présence du roi Guillaume et avec le consentement du seigneur pape Alexandre qui y était représenté par ses légats Ermenfrid, évêque de Sion, et par les prêtres Jean et Pierre, cardinaux du siège apostolique. Dans ce concile, Stigand, archevêque de Cantobéry, fut dégradé, pour trois motifs : parce qu'il détenait injustement l'évêché de Winchester ayant déjà l'archevêché de Cantorbéry, parce qu'il s'était emparé du siège archiépiscopal lorsque l'archevêque Robert était encore vivant et qu'il s'était même servi, pendant quelque temps, en célébrant la messe, du pallium que l'archevêque Robert avait laissé à Cantorbéry quand il avait été injustement et par la force expulsé de l'Angleterre ; enfin parce qu'il avait reçu le pallium des mains de Benoît, excommunié par la sainte église romaine pour avoir voulu à prix d'argent s'emparer du siège apostolique. Son frère Agelmar, évêque dans l'Est-Anglie (d'Elmham), fut également dégradé dans ce concile ainsi que quelques abbés ; pour affermir la conquête encore récente de son royaume, le roi visait en effet à dépouiller de leurs honneurs le plus grand nombre possible d'Anglais et à les remplacer ensuite par des personnes de son pays. Il poussa ce système de précaution jusqu'à maintenir dans une prison perpétuelle, après les avoir fait déposer, des évêques et des abbés absolument irréprochables au point de vue des lois religieuses comme des lois civiles .. Le jour de la Pentecôte (23 mai 1070), le roi étant à Windsor donna l'archevêché d'York au vénérable Thomas, chanoine de Bayeux et l'évêché de Winchester à son chapelain Walkelin. Le lendemain et par son ordre, ledit Ermenfrid, évêque de Sion, tint un synode, les cardinaux Jean et Pierre étant retournés à Rome. Dans ce synode, Algericus, évêque de Selsey, fut déposé, mais non d'après les formes canoniques, et quoiqu'on n'eût rien à lui reprocher, le roi le fit emprisonner à Mearlesbergé.

Plusieur abbés furent également déposés dans cette assemblée ; le roi donna ensuite l'évêché d'Elmham, dans l'Est-Anglie, à son chapelain Arfast, celui de Selsey à Stigand, un autre de ses chapelains, et plusieurs abbayes à des moines normands. L'archevêque de Cantorbéry étant déposé, celui d'York étant mort, le roi pres-

crivit, durant l'octave de la Pentecôte, à Ermenfrid, évêque de Sion et légat du siège apostolique, de procéder à l'ordination de Walkelin [1].

Orderic Vital parle aussi de cette mission des légats apostoliques.

Le roi Guillaume, écrit-il, passa à Worcester le dimanche de la Résurrection et les cardinaux de l'église romaine lui placèrent solennellement la couronne sur la tête. A la demande du roi, le pape Alexandre lui avait envoyé, comme à un fils très cher, trois vicaires de grande intelligence, Ermenfrid, évêque de Sion, et deux cardinaux chanoines. Il les garda près de lui pendant un an, les écoutant et les honorant comme des anges de Dieu. Ils firent en divers lieux plusieurs enquêtes pour savoir si les clercs avaient été ordonnés d'une manière régulière et conformément aux canons. Le dernier et le plus utile des synodes qui furent alors célébrés est celui de Windsor, tenu en 1070 sous la présidence du roi et les cardinaux [2],

Un sentiment de tristesse et d'amertume se dégage de la page citée de Roger de Hoveden; elle renferme une protestation laconique, il est vrai, mais non moins énergique contre les procédés de Guillaume le Conquérant, et, à certains égards, cette protestation était juste.

Des moines fidèles à leur règle et à leurs vœux, des clercs, des évêques qui avaient conservé intacts le respect de leur dignité et le souci de leur responsabilité, ont été arrachés de leurs couvents et de leurs sièges, jetés sur les chemins de l'exil, quelquefois dans une prison perpétuelle, parce que le pouvoir royal redoutait et voulait annihiler leur influence. En 1070, comme à bien d'autres époques, la raison d'état a été impitoyable, nuisant aux intérêts de l'Eglise sous prétexte de les servir ou plutôt se servant de l'Eglise pour arriver à ses fins.

[1] Rogerii de Hoveden *chronica*, pars prior, t. I, p. 122 sq. de l'édition de Stubbs.

[2] Ord. Vital. *Hist. eccles.*, l. IV, t. II, p. 199.

Une seule ressource restait aux victimes de cet arbitraire et de ces injustices, c'était d'en appeler au saint-siège ; mais Rome était bien loin ; le voyage coûteux et difficile. Comment la voix d'un malheureux moine, d'un pauvre clerc brusquement emprisonné et étroitement surveillé pouvait-elle arriver jusque-là ? Il est vrai que trois représentants d'Alexandre II avaient paru et séjourné en Angleterre ; mais, malgré l'affirmation d'Orderic Vital, nous savons que deux de ces légats étaient déjà repartis lors de la tenue du synode de Windsor ; l'évêque de Sion restait seul ; comment Ermenfrid, perdu dans un pays dont il ne savait pas la langue nationale, en face d'un gouvernement aussi autoritaire et aussi rusé que celui de Guillaume le Conquérant, aurait-il pu connaître les mille incidents de cette vaste épuration politique ? Une plainte parvint cependant jusqu'à la cour romaine, celle d'Alricius, déposé de son évêché de Chichester, et le pape écrivit à ce sujet à Guillaume une lettre courageuse dont ne parlent jamais les historiens qui font de Hildebrand et d'Alexandre II les complices du roi d'Angleterre dans toute cette affaire.

Nous faisons savoir à Votre Éminence, écrivait Alexandre II que la cause d'Alricius, déposé de son évêché à Chichester par les représentants de nos légats, ne nous paraît pas suffisamment instruite. Conformément aux sages prescriptions des canons, nous avons donc décidé qu'il devait au préalable être établi sur son siège, et nous avons confié à notre frère l'archevêque Lanfranc le soin d'examiner et de resoudre cette question après une enquête minutieuse et conforme aux règles canoniques [1].

Après avoir, avec les chroniqueurs de l'époque et les historiens modernes, avec Alexandre II lui-même, déploré

[1] Mansi, *Collect. Concil.*, t. XIX, p. 950. Migne, *Patr. lat.*, t. 146, col. 1366.

les excès de pouvoir de Guillaume le Conquérant à l'égard du clergé de l'église saxonne, il faut ajouter que, dans certains cas, ces rigueurs n'étaient pas imméritées. Une réforme était nécessaire ; les détails fournis par Guillaume de Malmesbury, par Orderic Vital, par d'autres annalistes le prouvent surabondamment. Ainsi Stigand, l'archevêque de Cantorbéry interdit de plusieurs années déjà par le saint-siège, nous semble une victime fort peu intéressante ; uniquement préoccupé de faire rendre à ses nombreux bénéfices ecclésiastiques tout l'argent qu'ils pouvaient lui procurer, n'ayant que des visées politiques, sa déposition définitive a été une délivrance pour l'église de Cantorbéry. Voici sur les dernières années de ce personnage quelqnes renseignements intéressants de Guillaume de Malmesbury :

Ermenfrid ayant réuni un concile (celui de Winchester) déposa, par ordre du roi, l'archevêque Stigand, quoique celui-ci en appelât à Guillaume et protestât contre la violence qui lui était faite. En cette circonstance encore, le roi allégua avec sa finesse ordinaire que l'ordre du pape était formel, qu'il ne pouvait l'éluder malgré sa bonne volonté et, tenant pour valable la déposition de l'archevêque, il le retint prisonnier (*in vinculis*) le reste de ses jours à Winchester, Stigand y vécut du peu que lui donnait le fisc, car, avec son avarice ordinaire, il ne voulut jamais se servir de ses richesses. Comme ses amis et notamment Edith, veuve du roi Edouard, lui recommandaient de se vêtir et de se nourrir avec plus de soin, il jurait de par tous les saints qu'il ne lui restait plus la valeur d'un écu. On vit après sa mort ce que valaient ces protestations, car on trouva dans ses caves de grandes richesses ; jusqu'à son dernier soupir, il garda attachée à son cou une petite clef ouvrant une cassette dans laquelle était l'inventaire de la quantité et de la valeur de ses trésors ; c'est cet inventaire qui mit sur la voie pour les découvrir dans les caves[1].

[1] Willelm. Malmesb. *De gestis pont. Angl.*, l. I, dans Migne, *Patr. lat.*, t. 179, col. 1459.

L'église doit être reconnaissante à Guillaume le Conquérant d'avoir fait choix de Lanfranc pour succéder dès 1070 à Stigand sur le siége archiépiscopal de Cantorbéry, car l'illustre Italien, l'ancien religieux du Bec, l'ancien premier abbé de saint-Etienne de Caen préluda à la régénération de l'église d'Angleterre. Ses droits de primat sur toute l'église anglaise, même sur l'église d'York, ayant été reconnus malgré l'opposition de Thomas, archevêque d'York, Lanfranc entama avec un grand esprit de suite et un vrai courage, l'œuvre de la réforme du clergé régulier et séculier. Son beau travail sur le règlement de vie des moines bénédictins n'est pas seulement pour nous une précieuse source de renseignements, c'est aussi la preuve de l'esprit pratique de ce grand évêque, qui ne dédaignait pas de descendre dans les détails les plus minutieux de la règle monastique, et qui fut l'expression vivante de cette régle après l'avoir fixé dans ses écrits[1]. Lanfranc, par la tournure de son esprit, par son caractère, est vraiment un organisateur, c'est-à-dire l'homme qu'il fallait pour porter remède à la situation de l'église anglaise. Lorsqu'il mourut en 1089, ce fut un penseur de premier ordre, un vaillant athlète qui lui succéda, saint Anselme, et plus tard, l'immortel Normand, le vaillant martyr saint Thomas Becket vint ajouter un lustre incomparable au siège de saint Augustin, l'apôtre des Anglais.

Lorsque le voyageur visite la splendide cathédrale de Cantorbéry — j'ai eu ce bonheur en 1883 — fût-il Anglais et protestant, il passe distrait et dédaigneux devant les tombes ignorées des prétendus archevêques dégénérés de Cantorbéry qui se sont succédés depuis la Réforme, mais il s'arrête ému et recueilli là où reposent les cendres de Lanfranc et de

[1] Voyez ce traité publié dans les œuvres de Lanfranc sous le titre de : *Decreta pro ordine S. Benedicti.* Migne, *Patr. lat.*, t. 150, col. 443-516.

saint Anselme, et il considère avec émotion les dalles usées par les baisers des pèlerins et qui marquent l'endroit où Thomas Becket tomba victime de la tyrannie, pour avoir défendu avec une fermeté épiscopale l'indépendance et la dignité de son église.

Pour constater les succès qui récompensèrent le zèle de Lanfranc et de ses nombreux collaborateurs venus d'outre-mer, il suffit de citer les témoignages très concluants de Guillaume de Malmesbury et d'Orderic Vital, c'est-à-dire de deux chroniqueurs qui avaient le plus déploré la décadence de l'église anglo-saxonne.

Grâce à l'impulsion du roi Guillaume, écrit Orderic Vital, l'ordre monastique revint à l'obéissance de la règle, il reprit des habitudes de vie dignes de sa vocation, et le peuple l'entoura de vénération et de respect. A la tête de plusieurs monastères, le roi institua de nouveaux abbés qui pour la plupart avaient été élevés dans des couvents de la Gaule ; Guillaume leur prescrivit d'enseigner aux Anglais les préceptes de la vie religieuse et de leur en donner l'exemple. Le monastère du bienheureux Pierre, prince des apôtres, fondé par saint Augustin, docteur des Anglais, fut gouverné par le fameux abbé Scolland, célèbre par sa science et sa vertu. Né en Normandie d'une famille recommandable, ayant appris dans l'abbaye du Mont-Saint-Michel *ad periculum maris* à se plier aux exigences de la règle, Scolland fut appelé à Cantorbéry par les Normands pour y rétablir la discipline. Des changements analogues et aussi précipités eurent lieu dans le gouvernement d'autres monastères ; ils eurent parfois des résultats heureux, parfois aussi ils ne furent pas sans danger pour les supérieurs comme pour les inférieurs[1].

Après avoir parlé des Normands d'Angleterre avec une remarquable indépendance de pensée et de langage, par exemple après avoir dit d'eux ce mot si vrai, qui s'applique aussi très bien aux Normands d'Italie, qu'ils avaient cou-

[1] Ord. Vital. *Hist. eccles.*, l. IV, t. II, p. 208 sq. Au sujet de Scolland, Le Prévost écrit : Ce personnage était peut-être membre de la famille, qui a laissé son nom au bourg de Pontécoulant : *Pons Schollandi.*

tume *cum fato ponderare perfidiam, cum nummo mutare sententiam,* Guillaume de Malmesbury n'en ajoute pas moins que « l'arrivée des Normands en Angleterre régénéra la religion qui était comme morte dans tous le pays. Partout, dit-il, des églises se bâtissent dans les villas, des monastères dans les bourgs et dans les villes. La religion fleurit dans la patrie florissante, et tout grand seigneur croit avoir perdu sa journée s'il ne l'a marquée par quelque opulente donation[1]. »

[1] Willelm. Malmesb., *Gesta regum Anglorum*, l. III, § 246, dans Migne *Patr. lat.*, t. 170, col. 1230.

CHAPITRE XIV

Germanie et États Scandinaves. — Fin du Pontificat d'Alexandre II.

(1064-1073.)

SOMMAIRE :

Adalbert, archevêque de Brême, à la tête du gouvernement de la Germanie. — Svend Estrithson, roi de Danemark, Harald Hardradr, roi de Norwège, Stinkil, roi de Suède. — Activité d'Adalbert pour la propagation de la foi dans les pays du Nord. — Portrait d'Adalbert par Adam de Brême. — Majorité d'Henri IV, 29 mars 1065. — Lettre de P. Damiani au jeune roi. — Pourquoi Henri IV n'est pas allé en Italie au secours du pape en 1065? — Adalbert quitte le pouvoir, janvier 1066. — Affaire de l'archevêché de Trèves. — Revers dans les missions chrétiennes du nord de la Germanie. — Anno de Cologne en ambassade auprès du pape. — Henri IV cherche à divorcer avec la reine. — Lettre de Siegfried, archevêque de Mayence à Alexandre II. — P. Damiani au synode de Mayence, octobre 1069. — Le roi ne peut divorcer. — Les évêques de Cologne, de Mayence, de Bamberg mandés à Rome. — Mort de Gottfried, duc de Lorraine et de Toscane. — Disgrâce d'Otto de Nordheim, duc de Bavière. — Simonie en Germanie ; affaire de Charles nommé à l'évêché de Constance, et de Robert nommé à l'abbaye de Reichenau. — Adalbert de Brême revient au pouvoir, 1069. — Sa mort, 18 mars 1072. — Anno lui succède à la tête du gouvernement. — L'impératrice Agnès en Germanie. — Démission d'Anno pour la conduite du gouvernement. — Mort de Cadalus, d'Henri archevêque de Ravenne, et de Pierre Damiani. — Guibert, archevêque de Ravenne. — Synode romain de 1073 ; mesures prises contre Henri IV. — Mort d'Alexandre II, 21 avril 1073. — Épilogue.

Lorsque, Anno, archevêque de Cologne, regagna la Germanie après avoir assisté au concile de Mantoue, il eut,

c'est lui-même qui nous l'apprend, de nombreux déboires à supporter ; son influence à la cour et auprès du jeune roi avait été battue en brèche durant son absence et la gestion des affaires, était passée entre les mains d'Adalbert, archevêque de Brême[1]. Henri IV n'aimait pas l'archevêque de Cologne, le souvenir de la journée de Kaiserswerth où il avait failli périr dans les flots du Rhin, était resté gravé dans son cœur, et ce n'étaient pas les procédés autoritaires, les manières brusques d'Anno qui auraient pu le lui faire oublier. L'impératrice Agnès était alors auprès de son fils, elle ne le quitta que dans l'été de l'année suivante, peut-être contribua-t-elle à la disgrâce d'Anno; quelque pieuse que cette princesse fut devenue, comment admettre en effet qu'elle ne vit pas dans Anno l'homme qui lui avait enlevé son fils et avec lui le gouvernement du royaume? L'archevêque attristé et mécontent regagna son diocèse et, quelque temps après, un autre puissant prélat de la Germanie, Siegfried archevêque de Mayence, accompagné de Günther évêque de Bamberg, d'Otto évêque de Ratisbonne, de Guillaume évêque d'Utrech et de plusieurs milliers de clercs et de laïques, partit au mois de novembre 1064, pour un long pélerinage en terre sainte[2]. Adalbert restait donc seul ou à peu près seul à la tête du Gouvernement, aussi le moment est-il opportun pour étudier de plus près la

[1] Anno écrivait quelques temps après à Alexandre II: At ego memor omnium, quœ mihi Mantuam eunti ante et retro in via illa, domi quoque parata fuerant, negotium, quod offerebatur (de retourner en Italie) exhorrui, idque alsque retractatione refutavi. Giesebrecht : *Geschichte der deutschen Kaiserzeit*, 4e éd., t. III, *Documente*, p. 1244. — Giesebrecht écrit avec raison : dass Annos Einfluss auf die Reichsregierung gleich nach dem Concil von Mantua aufhörte, zeigen deutlich die Urkunden.

[2] Sur ce pèlerinage l'un des plus célèbres et des plus nombreux du onzième siècle, voyez surtout Lambert de Hersfeld ad an. 1064, 1065 MG. SS., V. 168 sq. et Mariani Scotti *Chronicon* : MG. SS., V. 558 sq.

physionomie et le rôle joué par ce haut dignitaire de l'église de Germanie. Son contemporain et son diocésain Adam, chanoine de Brême, lui a consacré dans son beau travail sur les archevêques de Brême-Hambourg des pages qui comptent parmi les meilleures écrites au moyen-âge [1].

Adalbert, issu d'une famille noble, occupa pendant 27 ans, jusqu'à sa mort en 1072, l'archevêché de Brême dont l'importance était exceptionnelle ; sa juridiction spirituelle ne s'étendait pas seulement sur le nord de la Germanie, mais encore sur les états scandinaves, le Danemark, la Suède, la Norvège et jusque sur l'Islande et less île perdues dans les grandes solitudes septentrionales. Sous peine de manquer au plus important de leurs devoirs, les archevêques de Brême avaient donc à travailler à la propagation de la foi chrétienne dans les royaumes scandinaves et à présider aux dernières phases de la lutte contre le paganisme et pour cela, ils devaient organiser des missions, créer des diocèses, nommer des évêques missionnaires capables de supporter sans faiblir et sans se décourager les rudes labeurs de l'apostolat au pays des neiges et des frimats. Adalbert eut conscience de la responsabilité qui lui incombait.

Dès que, écrit Adam de Brême, dès que le métropolitain eut pris possession de sa charge épiscopale, il envoya aux rois de l'Aquilon des messagers portant des paroles d'amitié. De même il fit parvenir dans tout le Danemark et dans la Normandie (Norvège), dans la Suède et jusqu'aux extrémités de la terre des lettres remplies de sages avis, par lesquelles il exhortait les évêques et les prêtres vivant dans ces pays, à s'employer avec fidélité au service des églises de Jésus-Christ Notre Seigneur, et à travailler avec intrépidité à la conversion des païens [2].

[1] Adam *Gesta Hammenburgensis ecclesiae pontificum*, MG. SS., VII, 267-389. Tout le troisième livre de ces *Gesta*, p. 335 sqq. est consacré au pontificat d'Adalbert.

[2] Metropolitanus statim ut ingressus est episcopatum, ad reges

Lors de l'avènement d'Adalbert, le Danemark et la Norvége obéissaient au roi Magnus et la Suède était gouvernée par le roi Jacques qu'Adam de Brême qualifie de roi très chrétien et qui mérita ce titre par la protection constante qu'il accorda aux évêques et aux missionnaires. Svend Estrithson succéda à Magnus sur le trône de Danemark et comme il avait épousé sa cousine une princesse de Suède, l'archevêque Adalbert le menaça de l'excommunication s'il ne rompait cette union condamnée par l'Eglise. Svend résista et il fallut l'intervention du pape pour le décider à céder, mais s'il se sépara de sa cousine il n'en mena pas moins une vie très licencieuse malgré les réprimandes et les avertissements d'Adalbert. Svend Estrithson avait dû abandonner la Norvège à un redoutable compétiteur, à ce célèbre Harald Hardrardr dont les Sagas ont raconté les innombrables aventures dans le sud comme dans le nord de l'Europe, à Constantinople et dans l'empire d'Orient comme dans les états scandinaves. Après avoir en 1030 et à l'âge de quinze ans quitté la Norvège à la suite de la terrible bataille de Stiklastadr qui coûta la vie à son frère S. Olaf, Harald erra pendant de longues années en Russie, en Orient et en Sicile où sa bravoure qu'il a lui-même vantée lui valureut des honneurs et des triomphes; lorsqu'il regagna le nord, il engagea contre Svend Estrithson une lutte meurtrière dont il sortit vainqueur et qui lui valut la possession de la Norvège. Adam de Brême ne parle de lui qu'avec terreur et comme d'un fléau pour les peuples de la Scandinavie.

De grands événements, écrit-il, se passèrent à la même époque

Aquilonis pro amicitia legatos misit. Epistolas quoque commonitorias sparsit per omnem Daniam sive Nortmanniam ac Suediam et usque ad fines terræ, exhortans episcopos et presbyteros in illis partibus degentes, ut ecclesias domini nostri Jesu-Christi fideliter custodirent tque ad conversionem paganorum accederent intrepidi, *l. c.*, p. 339.

en Normandie (Norvège), la cruauté du roi Harald surpassa les excès des tyrans les plus féroces. Il détruisit un grand nombre d'églises et fit mourir, au milieu des supplices, beaucoup de chrétiens. C'était un homme puissant, devenu fameux par ses victoires; antérieurement il avait, en Grèce et en Scythie, livré contre les barbares de nombreux combats. Après son retour dans sa patrie, il fut toujours en guerre; c'était vraiment la torche et la foudre du septentrion et un homme fatal pour toutes les îles danoises; il dévasta tous les pays maritimes des Slaves, soumit les îles Orchades à son pouvoir et étendit jusqu'en Islande son insupportable puissance. Son avarice et sa cruauté le rendirent odieux aux peuples nombreux qui gémissaient sous son joug. Le malheureux s'adonnait en outre aux pratiques des maléfices, oubliant que son très saint frère avait fait disparaître du royaume de pareilles monstruosités pour rester fidèle, jusqu'à l'effusion du sang, à la règle du christianisme. Les vertus de ce roi sont attestées par les miracles qui se font tous les jours à son tombeau, dans la ville de Trondemn; Harold en était le témoin; mais, au lieu d'en être touché, le misérable, vraiment abandonné de Dieu, mettait sa main crochue sur les offrandes et les trésors que la grande piété des fidèles accumulait sur le tombeau de son frère, et les distribuait à ses soldats. Pour tous ces motifs, l'archevêque, animé du zèle de Dieu, envoya des messagers à Harold; ils lui remirent des lettres blâmant sa tyrannie et lui rappelant que les offrandes ne devaient pas être données aux laïques et qu'il ne devait pas, au mépris de tout droit, continuer à faire ordonner ses évêques en Gaule ou en Angleterre; qu'une telle manière de procéder était une injure pour l'archevêque, puisque, de par l'autorité du siège apostolique, c'était à lui à faire ces ordinations. De pareilles remontrances excitèrent la colère du tyran, qui fit chasser ignominieusement les envoyés du pontife; il cria à plusieurs reprises qu'il ne connaissait en Norvège d'autre archevêque ou d'autre puissant que lui, Harold. Il dit et fit ensuite bien d'autres choses qui présageaient sa chute prochaine, juste châtiment de son orgueil. Le pape Alexandre lui envoya peu après des messagers avec des lettres prescrivant au roi et à ses évêques de témoigner à son vicaire les sentiments de respect et d'obéissance qu'ils lui devaient [1]. »

[1] Adami, *Gesta Hammaburg. eccl. pontif.*, III, 16, *l. c.*, p. 341 sq.

Voici la lettre du pape :

Alexandre, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à Harold, roi des Normands, salut et bénédiction apostolique.

« Votre foi est encore quelque peu grossière et vous n'êtes pas non plus pleinement au courant de la discipline de l'Église ; aussi avez-vous besoin de nos fréquentes visites pour recevoir les divins avertissements. Mais l'éloignement ne nous permet pas de remplir par nous-mêmes ce devoir ; aussi sachez que nous avons confié cette mission à notre vicaire Adalbert archevêque de Brême. Or cet archevêque, qui est notre légat, se plaint dans ses lettres que les évêques de votre province ne sont pas sacrés, ou bien qu'ils se font sacrer en d'autres pays et à prix d'argent, ce qui est contraire aux privilèges accordés par Rome à l'Église de Brême et à son archevêque ; ainsi ils se font sacrer d'une manière tout à fait illégitime, soit en Angleterre, soit en Gaule. De par l'autorité des apôtres Pierre et Paul, nous vous avertissons, vous et vos évêques, de vous mettre à la disposition du vénérable archevêque mon vicaire et notre représentant, de même que vous devez respect et obéissance au Siège apostolique [1]. »

Harold eut une fin digne de sa vie d'aventure : il périt les armes à la main le 25 septembre 1066, non loin d'York, en Angleterre, dans une bataille contre Harold, successeur d'Edouard le Confesseur. Olaf et Magnus, fils d'Harold Hardradr, lui succédèrent sur le trône de Norvège, et leur règne pacifique fit oublier la tyrannie et les cruautés de leur père.

En Suède, le christianisme ne trouva pas, auprès d'Emund frère et successeur de Jacques, l'appui dont il jouissait auparavant ; Emund avait peu de sentiments religieux ; en outre, il mit à la tête des Églises de Suède un aventurier nommé Osmund, qui prétendait avoir été ordonné évêque par un archevêque de Pologne, et qui, étant

[1] Cette lettre, écrite en marge du manuscrit d'Adam de Brême, MG. SS., VII, p. 242, Schol. 70, a passé de là dans le Bullaire de ce pape. Mansi : *Collec. Concil.*, t. XIX, p. 942 ; Migne : *Patr. lat.*, 146, p. 1281.

lui-même partisan de la doctrine des acéphales, enseignait aux fidèles des principes hétérodoxes. Stinkil, gendre d'Emund, succéda à son beau-père et mit fin à cette situation; il reconnut l'autorité de l'archevêque de Brême, reçut avec bienveillance les missionnaires qu'il lui envoya et contribua aux rapides progrès du christianisme parmi les Suédois [1].

Adam rapporte que, durant son long épiscopat, Adalbert sacra vingt évêques destinés à créer ou à diriger les églises des pays scandinaves, et il ajoute : « Trois de ces évêques ont misérablement préféré rester oisifs, sans travailler à la vigne du Seigneur; ils se sont préoccupés de leurs intérêts et non des intérêts de Jésus-Christ. » Les dix-sept autres, fidèles à leur vocation, se partagèrent la Scandinavie; neuf allèrent dans le Danemark, six en Suède, deux en Norvége ; Adam indique les noms de leurs sièges épiscopaux avec un soin inappréciable pour l'hitoire de la géographie du nord de l'Europe. Adalbert songea même à la lointaine Islande et lui envoya un évêque nommé Isleph très recommandable, mais que lui-même n'avait pas ordonné ; les Islandais l'accueillirent avec joie, et il leur enseigna ou fortifia en eux la foi chrétienne [2].

Tout en rendant hommage au zèle et au courage des missionnaires dans le nord de l'Europe, et après avoir signalé l'adoucissement des mœurs opéré par le christianisme chez les descendants des farouches pirates scandinaves, Adam regrette, avec sa franchise ordinaire, que les nouveaux convertis soient obligés de payer des redevances pour recevoir les sacrements.

[1] Adami *Gesta Hammaburg.*, III, 14, *l. c.*, p. 340.

[2] Sunt episcopi quos omnes ordinavit viginti, quorum tres abortivi et extra vineam ociosi remanserunt, sua quærentes non quæ Jesu-Christi... Thurolfum quendam posuit ad Orchadas. Illuc etiam misit Johannem in Scotia ordinatum et alium quendam Adalbertum, cognominem suum; Isleph ad Island insulam. Adami, *l. c.*, p. 366.

Les Normands, écrit-il (il parle surtout de ceux de la Norvège), ont, pour les prêtres et pour les églises, un tel respect, que celui-là serait à peine regardé comme chrétien qui ne présenterait pas tous les jours une offrande lorsqu'il entend la messe. Malheureusement, chez eux comme chez les Danois, il faut payer très cher pour le baptême, la confirmation, les consécrations des autels, la bénédiction des saints ordres. C'est là, je crois, un résultat de l'avarice des prêtres ; car les barbares ne savent pas ou ne veulent pas payer la dîme : aussi les oblige-t-on à payer pour des choses qui devraient être données gratuitement. La visite des malades, l'ensevelissement des morts, tout est, dans ce pays, l'objet d'un négoce [1].

Par delà l'Elbe, dans le pays des Wendes, qui faisait également partie de son vaste diocèse, l'archevêque Adalbert encourageait d'autres missions établies parmi les Obodrites, les Polabingues, les Réréges, etc... Les progrès du christianisme dans cette direction étaient d'autant plus sensibles que Godschalk, duc des Obodrites, les favorisait de tout son pouvoir.

« Godschalk, lisons-nous dans Adam, homme recommandable par sa prudence et par sa force, épousa une fille du roi des Danois ; il etablit d'une manière si ferme son autorité parmi les Slaves que ceux-ci le craignaient comme un roi, lui payaient un tribut et ne demandaient qu'à vivre en paix avec lui, tout en reconnaissant son pouvoir. Il en résulta que Hammaburg put aussi jouir de la paix, et que le pays des Slaves se remplit de prêtres et d'églises. Godschalk était en outre très religieux et craignant Dieu ; il se lia avec l'archevêque et aimait Hammaburg comme on aime une mère. Il y

[1] Præterea sacerdotum et ecclesiarum tantam habent venerationem ut vix Christianus habeatur, qui non cotidie obtulerit ad missam quam audierit. Verum baptismus et confirmatio, dedicationes altarium et sacrorum benedictio ordinum apud illos et Danos care omnia redimuntur. Quod ex avaritia sacerdotum prodisse arbitror, quia barbari decimas adhuc dare aut nesciunt aut nolunt, ideo constringuntur in ceteris quæ deberent gratis offerri. Nam et visitacio infirmorum et sepultura mortuorum, omnia ibi venalia. Apud illos tanta morum insignia, ut compertum habeo, sola sacerdotum corrumpuntur avaricia. Adami *descriptio insularum Aquilonis*, 30 : MG. SS., VII, 382.

venait souvent pour l'accomplissement des vœux qu'il avait faits. Il n'y eut jamais, dans la Slavonie citérieure, de plus puissant et de plus ardent propagateur de la religion chrétienne. Il se proposait, s'il avait vécu plus longtemps, d'obliger tous les païens à embrasser le Christianisme; il eut, du moins, le bonheur de ramener à la foi le tiers de ceux qui, sous son aïeul, étaient retournés au paganisme... Son zèle pour la religion était si grand qu'il lui arriva souvent de prêcher au peuple dans les églises, afin de lui exprimer en langue slave ce que les évêques ou les prêtres avaient dit d'une manière mystique... Alors furent construits, dans toutes les villes, des monastères de moines, de religieuses, des maisons où de saints personnages vivant conformément aux règles canoniques. Ainsi à Leubice, à Aldimburg, à Lontio, à Razzispurg et ailleurs. A Magnapolis, la plus belle ville du pays des Abodrites, il y eut jusqu'à trois congrégations pour le service de Dieu [1]. »

Un avenir prochain réservait de cruelles épreuves à ces églises naissantes du nord-est de la Germanie; mais, en 1064, elles étaient encore dans le calme et en pleine floraison.

Le soin de veiller aux intérêts spirituels d'une si vaste province ecclésiastique n'absorbait pas l'activité de l'archevêque de Brême; il fut en outre un grand batisseur, termina sa cathédrale et fit reconstruire presque en entier la ville de Brême, à peu près détruite par un incendie. Adalbert était, de plus, trop grand seigneur féodal, trop jaloux de l'autorité de ses confrères, les archevêques de Cologne et de Mayence, pour abdiquer toute action et toute influence sur la politique de son pays. Très lié avec l'empereur Henri III, qui l'avait fait archevêque, et qui, en 1046, lui proposa même de devenir pape [2], Adalbert n'eut jamais, du vivant de ce prince, la puissance hors ligne qu'il devait avoir plus tard : Henri III n'aurait pas supporté d'avoir un ministre prépondérant. Il fut, comme nous l'avons déja

[1] Adami *Gesta Hammaburg.*, III, 19, *l. c.*, p. 343.
[2] Cf. *supra*, t. I, chap. II, p. 85.

dit, l'un des collaborateurs de l'archevêque de Cologne pour soustraire le jeune Henri IV à la tutelle de sa mère et pour enlever à celle-ci le gouvernement du royaume; mais, durant les deux années qui suivirent cet événement, Adalbert resta au second plan; ce fut surtout Anno qui eut la conduite des grandes affaires; enfin, en 1064, ses efforts et, il faut bien le dire aussi, ses intrigues furent couronnés de succès et il se trouva pendant quelque temps à la tête du gouvernement de la Germanie. Avant de voir comment il supporta l'épreuve toujours redoutable du souverain pouvoir, voici deux passages dans lesquels Adam a dessiné le portrait de son archevêque : il est si rare de voir un chroniqueur du onzième siècle tracer le portrait d'un personnage, que nous ne pouvons résister au plaisir de citer celui-ci :

Issu d'une famille qui appartenait à la haute noblesse, ce fut à Albesrtadt qu'il commença à entrer dans la voie des honneurs; son intelligence était vive et ornée de connaissances variées; dans les choses humaines, comme dans les choses divines, il était d'une grande prudence : sa mémoire était merveilleuse pour retenir ce qu'il avait entendu ou étudié; en outre, il se distinguait par son éloquence. Il faut reconnaître que, malgré des dehors séduisants, il sut se conserver chaste. D'une libéralité telle qu'il regardait comme indigne de lui de demander, il recevait presque à regret et comme malgré lui; mais il était toujours empressé et heureux de donner, même a ceux qui ne demandaient pas. Pour les serviteurs de Dieu, pour les pauvres et pour les pèlerins, il se montrait plein de bienveillance; c'est ainsi que, plus d'une fois, on l'a vu, avant d'aller prendre son repos, laver à genoux les pieds de plus de trente mendiants. Mais, vis-à-vis des princes du siècle et vis-à-vis de ses égaux, il ne consentit jamais à s'humilier. Ils lui inspiraient au contraire une telle envie, qu'il les accusait les uns de luxure, d'autres d'avarice, quelques-uns de trahison; quiconque arrivait à une grande situation l'avait pour adversaire [1].

Dès qu'on le flattait, il passait rapidement de la colère à la joie

[1] Adami *Gesta Hammaburg.*, III, 2.

sa physionomie changeait comme par enchantement, et il souriait à celui qui lui adressait des flatteries. Que de fois l'avons-nous vu trompé par les flatteurs qui, de toutes les parties du monde, affluaient dans son palais comme dans une sentine ; lui-même prétendait qu'ils étaient nécessaires aux princes pour acquérir les honneurs de ce monde..... C'est ainsi que des personnes recommandables, ayant dans le sacerdoce une situation éminente, en sont venues, pour gagner ses bonnes grâces, à faire ce honteux métier de flatteur et de courtisan ; celui, au contraire, qui ne voulait pas ou ne pouvait pas s'abaisser ainsi, etait renvoyé de l'entourage de l'archevêque comme un idiot et un imbécile. On connaît le mot du poëte :

. . . . . Exeat aula,
Qui vult esse pius. . . . . .

et cet ature :

Accusator erit qui verum dixerit.

Les menteurs prirent si bien le dessus parmi nous qu'on ne croyait pas ceux qui disaient la vérité, même lorsqu'ils la disaient avec serment. Telles étaient les personnes qui encombraient la maison de l'évêque.

Avec les flatteurs affluaient aussi les parasites, les devins, les colporteurs de nouvelles, tous prétendant avoir appris, par l'intermédiaire des anges, des secrets qu'ils avaient inventés et qu'ils supposaient devoir nous être agréables ; ils annonçaient, par exemple, que le patriarche d'Hammaburg — c'est ainsi qu'Adalbert voulait être appelé — ne tarderait pas à devenir pape ; que ses rivaux seraient sous peu chassés de la cour ; qu'il serait seul et pendant longtemps à la tête du gouvernement ; enfin, que son épiscopat durerait plus de cinquante ans, et que, grâce à lui, une sorte d'âge d'or reparaîtrait sur la terre. L'évêque croyait à toutes ces fantaisies de l'imagination comme si une voix du Ciel les lui avait apprises ; il prétendait, et citait à l'appui l'Ecriture-Sainte, que, soit dans le sommeil, soit avec les augures, soit dans le langage ordinaire, soit dans les combinaisons extraordinaires des éléments, l'homme pouvait découvrir les présages certains de tel ou tel évènement futur. Aussi disait-on de lui qu'il passait ses soirées à entendre des fables, ses matinées à entendre des songes ; il ne manquait pas de consulter les augures chaque fois qu'il partait en voyage [1]. »

[1] ADAMI *Gesta Hammaburg.*, III, 37, 38.

La minorité d'Henri IV prit fin le mardi de Pâques, 29 mars 1065; ce jour-là, le jeune prince, qui avait atteint l'âge de quinze ans, fut solennellement investi du glaive, béni par Eberhard, archevêque de Trèves; la cérémonie se fit à Worms, et Gottfried, duc de Lorraine, le mari de Béatrix, fut nommé écuyer du roi. Il se peut, comme quelques historiens l'ont supposé, qu'Adalbert ait eu hâte de faire cesser la minorité du roi et en ait avancé le terme, dans l'espoir de gouverner ensuite indéfiniment sous le nom du souverain et sans avoir besoin d'autre conseil de régence [1].

D'après Lambert de Hersfeld, le premier usage qu'Henri IV aurait voulu faire de sa liberté aurait été de marcher contre Anno de Cologne et de dévaster son diocèse; il fallut les instantes supplications de sa mère pour le détourner de ce projet [2].

Au lieu de nourrir de pareilles rancunes d'écolier, combien le royal adolescent aurait mieux fait de lire et de relire la lettre suivante, que Pierre Damiani lui adressa à cette même époque; jamais l'austère solitaire, qui a pourtant écrit de si belles pages, n'a tenu un langage plus élevé et plus prophétique que dans cette lettre; elle renferme tout un programme religieux et politique, et pouvait imprimer au nouveau règne une direction glorieuse

[1] Ibi (Wormaciæ) per concessionem ejusdem archiepiscopi (Premensis) primum se rex arma bellica succinxit (29 mars 1065), statim que primam susceptæ armaturæ experientiam in archiepiscopum coloniensem dedisset et ad persequendum eum ferro et igne præceps abisset, nisi res turbatas imperatrix tempestivo valde consilio composuisset. Inter cetera id potissimum invidiæ ei erat, quod ante aliquot annos, dum imperatrici jus regni rerumque gubernacula eripere vellet, ipsum pene regem in ultimum discrimen præcipitasset. — Lamberti Hersfeldensis, *Annales* ad an. 1065, MG. SS. V. ? . Bertrold et les *Annales Weissenburgenses* parlent aussi, *ll. cc.*, de la susception du glaive par le jeune roi Henri IV.

[2] Voyez le texte de Lambert dans la note précédente.

et féconde. Malheureusement, et comme nous le verrons, Pierre Damiani prêcha dans le désert ; Adalbert ne songeait qu'à garder le pouvoir sans plus se préoccuper de l'usage qu'il fallait en faire ; Henri IV, entouré de jeunes compagnons peu recommandables, préludait à sa vie licencieuse et désordonnée : la voix du grand cardinal resta sans écho.

Voici les principaux passages de sa lettre :

Au seigneur Henri, très excellent roi, Pierre, moine pécheur, offre ses humbles services.

. . . . . O roi, durant ton règne, il est survenu une si grande calamité qu'elle dépasse en malice à peu près tout ce que les siècles passés ont vu ; le siège apostolique est comme coupé en deux par l'hérésiarque de l'église de Parme ; la religion chrétienne est couverte de confusion, les travaux des apôtres sont rendus vains et la splendeur de l'Église universelle est obscurcie par les ténébreuses menées de ce schismatique. Quelle est ton attitude vis-à-vis de cette situation, toi qui as le devoir de défendre l'Eglise, toi qui, avec le sceptre, as hérité des droits de ton père et de ton aïeul ? T'excuseras-tu en disant que tu n'es pas encore arrivé à la plénitude de l'âge ? Mais Joas, roi de Juda, était encore bien jeune lorsqu'il s'occupait, avec les prêtres, de restaurer rapidement le temple à moitié détruit, lorsqu'il leur défendait de garder l'argent donné par le peuple, lorsqu'il les obligeait à le donner entièrement aux ouvriers. David entrait à peine dans l'adolescence lorsqu'il combattit contre Goliath, non pas avec le glaive, mais, comme font les enfants, avec des pierres ; et, néanmoins il lui coupa la tête aussi vigoureusement qu'un homme robuste aurait pu le faire. Josias n'était encore qu'un adolescent lorsqu'il chassa du temple du Seigneur les prêtres de Baal et leurs vases sacrés et lorsqu'il les fit brûler dans la vallée du Cedron. Tous ces personnages honoraient le Temple, dans lequel ne coulait cependant que le sang de vils animaux ; et toi, tu ne viens pas au secours de l'Eglise, dans laquelle le vrai corps du Christ est immolé pour le salut du monde ? Et maintenant, si nous passons à l'histoire profane, cet Annibal, qui est devenu le chef des Carthaginois, n'avait que neuf ans lorsqu'il jura à son père Amilcar, en face des autels, de combattre avec acharnement les Romains dès que l'âge lui permettrait de le

faire. De faibles enfants rêvent déjà de faire la guerre pour soutenir l'honneur d'une ville terrestre, et toi, tu ne te hâtes pas de préparer tes armes pour défendre la liberté de l'Eglise universelle !

En outre, une détestable rumeur s'est répandue dans le peuple : on dit que quelques-uns de tes conseillers, quelques-uns des ministres de ta cour se réjouissent de la persécution qui afflige l'Église romaine, et que, tour à tour, ils se montrent favorables aux deux partis, tantôt flattant le vénérable pape et se déclarant ses partisans dévoués, tantôt promettant des succès au premier-né de Satan. De pareils soupçons ne peuvent pas évidemment atteindre quelques saints personnages qui font aussi partie de tes conseils. Et cependant celui qui cherche à semer la division dans l'Eglise doit craindre, suivant le mot de l'Evangile, d'être lui-même divisé : « Le maître de ce serviteur viendra, dit l'Evangile, au jour qu'il ne soupçonne pas, à l'heure qu'il ignore et il le jugera : son sort sera avec les infidèles ». Il est dit de Phaleg, fils d'Héber, que, de son vivant, la terre fut divisée ; crains qu'on ne dise de toi que, de ton vivant, l'Eglise a été divisée. Oui, qu'on rédige les annales, qu'on écrive l'histoire, et elle dira que le très clément empereur Nerva a pacifié l'Eglise, que Constantin a rendu sa situation plus stable, que Théodore l'a exaltée, et, lorsqu'on sera arrivé à ton règne, ce ne sera guère un titre de gloire pour toi s'il faut ajouter : « Quant à Henri, il a divisé cette même Eglise ». Dieu veuille que la postérité n'ait pas à entendre dire cela de toi. Ne sois pas Phaleg, ne divise pas ce qui est uni, sois plutôt un disciple du Christ, unis ce qui est divisé. Quant à ceux qui, avec des efforts diaboliques, cherchent à désunir le siège apostolique, qu'ils se souviennent de Dathan, d'Abiron et de Choré ; qu'ils méditent la triste fin de ces hommes, car une fin semblable attend ceux qui marchent sur leurs traces. Les uns ont mis le schisme dans la synagogue, les autres veulent le mettre dans l'Eglise.

Si tu laisses la désunion désoler ainsi le sacerdoce, tu dois craindre qu'elle n'arrive aussi à désoler l'empire. Dès que Saül, nous dit l'histoire sacrée, eut saisi le haut de la robe de Samuel et l'eut déchirée, Samuel lui dit : « De même le Seigneur a séparé de toi aujourd'hui le royaume d'Israël et l'a donné à un autre meilleur que toi. » Or, de même que cette robe était le vêtement de Samuel, de même l'Eglise est le vêtement du Rédempteur. . . . . Puisqu'il en est ainsi, le déchirement de la robe du Christ est aussi une menace pour la puissance royale. C'est peut-être pour ce motif

que, de nos jours, des villes, des châteaux, des provinces même de ton royaume, sont constamment envahis et occupés par des peuples étrangers. . . . Je t'en supplie donc, ô glorieux roi, défends-toi contre les suggestions de tes détestables conseillers, comme l'on se défend contre des serpents venimeux ; excite en toi-même une force virile ; tends la main à ta mère, à l'église Romaine, qui est dechue ; sois comme l'archange Raphaël qui a délivré Sara, fille de Raguel, de ce démon qui l'avait rendue veuve. Octave Auguste faisait lui-même son éloge lorsqu'il disait : « J'ai trouvé une ville de briques, je laisse une ville de marbre ». L'éloge serait autrement glorieux si tu pouvais dire plus tard : « Je n'étais encore qu'un enfant lorsque j'ai trouvé l'Église romaine dans l'abaissement : avec le secours de Dieu et avant même d'avoir atteint l'âge d'homme, je l'avais relevée ! »

. . . . . Le Christ avait en lui, d'une manière éminente et indissolublement unies, la dignité royale et la dignité sacerdotale : de même, dans le peuple chrétien, ces deux dignités sont unies et se prêtent un mutuel appui. Chacune d'elles a sa raison d'être à l'égard de l'autre ; le sacerdoce est protégé par le royaume et le royaume est affermi par la sainteté du ministère sacerdotal. Le roi est armé du glaive pour courir sus aux ennemis de l'Eglise : le prêtre vaque aux exercices de la prière pour rendre Dieu favorable au roi et au peuple. Le premier doit, en s'inspirant de l'esprit de justice, résoudre les questions d'intérêt temporel : le second doit distribuer le breuvage de l'éloquence céleste à ceux qui le désirent ; l'un a le devoir de punir les méchants et les coupables en appliquant les lois : l'autre a reçu l'ordination sainte et le dépôt des clefs de l'Eglise pour se servir tour à tour, et suivant les circonstances, de la vigueur des saints canons ou de la douceur de la miséricorde de l'Eglise. Ecoute ce que dit saint Paul lorsqu'il parle des rois, lorsqu'il indique quels sont leurs devoirs. Après plusieurs développements, il ajoute : « Il est le serviteur de Dieu pour t'aider à faire le bien ; mais, si tu fais le mal, crains-le, car ce n'est pas sans motif qu'il porte le glaive ; il est, en effet, le serviteur de Dieu pour tirer vengeance de celui qui fait le mal ». Mais si tu es le serviteur de Dieu, pourquoi ne défends-tu pas l'Eglise de Dieu ; pourquoi serais-tu armé si tu ne combats pas ; pourquoi ton ceinturon de guerre si tu ne tiens pas tête aux conjurés ?. . . . Qu'il éprouve les effets de la colère de la majesté royale, cet antique dragon, ce Cadalus, perturbateur de l'Eglise, destructeur de la discipline apostolique, ennemi du salut des hommes, racine de

perdition, panégyriste du diable, apôtre de l'Antéchrist, et, que dirai-je encore ? flèche lancée du carquois de Satan, verge d'Assur, fils de Bélial, fils de perdition qui s'élève et combat contre tout ce qui est Dieu, gouffre de libertinage, naufrage de chasteté, opprobre du christianisme, honte du sacerdoce, race de vipères, puanteur de l'univers, détritus du siècle, déshonneur universel. . . . . Puisque ton père, le magnifique empereur de splendide mémoire, a grandement exalté l'Eglise, toi, qui lui succèdes dans l'Empire, tu dois être également une protection pour elle ; il faut que ton illustre race reste dans l'accomplissement de ce devoir, digne d'elle-même et de ses ancêtres ; il faut que la branche, retirant de l'arbre et sa force et ses qualités, produise des fruits semblables à ceux qu'a produits l'arbre lui-même. Ton père a ressuscité autrefois l'Eglise après sa chute ; agis de même, et que, grâce à toi, la discipline ecclésiastique retrouve sa splendeur.

Peut-être ai-je tenu au roi un langage trop hardi. . . Et cependant, ô roi ! regarde mes paroles comme de sages conseils et non comme d'audacieuses paroles ; suppose, si cela te plaît, que les malheurs de ma mère m'ont rendu insensé ; mais ne crois pas que je m'élève d'une manière insolente contre l'excellence de la majesté royale. Que ne suis-je, après tout, cité à ton tribunal et déclaré coupable, pourvu que, représentant de l'équité, tu tires vengeance des adversaires du siège apostolique. Je veux bien que mon cou soit frappé par la hache si, par toi, l'Église romaine recouvre sa dignité perdue. Semblable à Constantin, renverse Cadalus, de même que Constantin a renversé Arius ; rends la paix à cette Eglise pour laquelle le Christ a donné sa vie. En retour, que Dieu t'accorde de ceindre bientôt la couronne impériale et de remporter sur tous tes ennemis de splendides triomphes. Si, au contraire, tu te dérobes à cette tache ; si, pouvant venir en aide au monde opprimé par l'erreur, tu dédaignes de le faire, alors je n'ose dire toute ma pensée : je laisse au lecteur le soin de prévoir quelles seraient les conséquences d'une telle abdication [1] ».

Le ton ému de cette lettre, l'anxiété visible de celui

[1] P. Damiani, *Opera*, Epist. VII, 3 dans Migne, 145, p. 437 sqq. Comme malheureusement presque toutes les lettres de P. Damiani, cette lettre ne porte pas de date ; mais il est facile de constater qu'elle a été écrite fort peu de temps après qu'Henri IV eut ceint le glaive pour la première fois.

qui l'écrit prouvent que, même après le concile de Mantoue, Cadalus était encore redoutable ; retiré à Parme et continuant à se poser en pape légitime, il envoyait des bulles et des rescrits aux évêques de la chrétienté et officiait avec la pompe réservée au souverain-pontife. Henri, archevêque de Ravenne, s'était depuis longtemps rallié à sa cause et lui restait fidèle[1]. Guido, le versatile archevêque de Milan, venait de lui donner son adhésion à l'issue du concile de Mantoue[2]; Gottfried, duc de Lorraine, devait, malgré les anathèmes du saint-siège, entrer en rapports avec lui. C'était donc, avec ses deux premiers dignitaires ecclésiastiques, presque toute l'Italie du nord qui faisait défection et soutenait l'antipape. En outre, l'âme damnée de Cadalus, ce Benzo, évêque d'Albe, avait bien osé se rendre à Quedlingburg à la cour du jeune Henri; et, soit de vive voix, soit à l'aide de lettres ampoulées et pleines de trompeuses promesses, il pressait Adalbert et le roi de venir avec une armée au secours de Cadalus[3]. Même un cardinal de l'église romaine, Hugo Candidus, personnage oblique s'il en fut, avait abandonné

[1] Nous verrons bientôt qu'Anno de Cologne fut sévèrement blâmé à Rome pour être entré, durant un voyage en Italie, en relation avec Henri, archevêque de Ravenne ; l'attitude et les sentiments schismatiques de ce dernier ne sont donc pas douteux.

[2] Dans le chapitre x, nous avons donné d'amples détails sur la conduite de l'archevêque Guido à cette époque.

[3] Rien n'est plus inextricable, plus confus que la chronologie de Benzo ; quand on la soumet à une analyse serrée et précise, il devient incontestable qu'elle est erronée sur bien des points. Son mémoire rappelle, à ce point de vue, les récits sans fin et sans ordre d'un vieillard vaniteux qui a perdu la notion du temps et qui, dans le naufrage de ses ambitions, n'a gardé qu'une illusion, celle de faire croire que, malgré tout, il a joué un grand rôle. Il est assez rationnel de placer vers 1065 son ambassade auprès d'Henri IV, puisque, dans la relation prolixe qu'il en a faite, nous voyons que l'archevêque de Brême était alors tout puissant et que le roi commençait à agir par lui-même (Benzonis *ad Heinricum*, IV, l. III, 13 sqq. MM. SS., XI, 627 sqq). — Évidemment

Alexandre II et s'était rallié à la cause de Cadalus[1]. Enfin, l'attitude énigmatique, sinon hostile, de Richard, prince de Capoue, et de ses Normands, prouvait au saint-siège qu'au lieu de compter sur leur concours, c'était plutôt contre leurs attaques qu'il fallait songer à se défendre. Pour remédier à cette situation inquiétante et pouvant amener dans un avenir prochain des complications graves[2], Pierre Damiani proposait avec un grand sens une union intime entre Alexandre II et Henri IV. Le prince, suivi d'une armée sous les ordres des grands vassaux ecclésiastiques et laïques, traversait le Brenner, comme l'avaient fait si souvent les rois et empereurs ses prédécesseurs, descendait en Italie, et, tout en faisant rentrer dans le devoir les archevêques et les clercs en guerre avec le saint-siège, restaurait dans le nord de la péninsule le prestige et l'autorité de la Germanie ; il venait à Rome pour y recevoir, des mains du pape légitime, la couronne impériale, et assurait la sécurité de la ville éternelle en obligeant les Normands à ne pas dépasser les limites de la Campanie.

C'eût été un beau début pour le règne qui commençait

Benzo se trompe en plaçant avant la diète d'Augsbourg (27 oct. 1062) et avant le concile de Mantoue (1064) cette même ambassade, cf., *l.c.*, p. 631, 632.

1 D'après Bonitho, la défection du cardinal Hugo Candidus aurait eu lieu sous le pontificat de Nicolas II et avant l'avènement d'Alexandre II ; Bonitho écrit : « Hujus quoque prefati pontificis tempore Hugo Candidus cardinalis romanus, quem superius a beato Leone papa ordinatum esse retulimus, a Romanæ ecclesiæ recessit societate. De cujus morum perversitate melius est silere quam pauca dicere. Sed ut brevius cuncta perstringam : qualis fuit oculis, talis fuit factis ; ut enim habuit retortos oculos, ita ejus retorta fuerunt acta ». Bonitho *ad amic.*. VI, dans Jaffe : *Mon Greg.*, p. 644. — Ce fut vers 1068 que Hugo Candidus se soumit à Alexandre II et fut imprudemment nommé, comme nous l'avons vu, légat en Espagne : cf. Bonitho, *l. c.*, p. 651.

2 Voyez plus haut, chap. x, les rapports des Normands avec le saint-siège à cette époque.

et la brillante continuation des vieilles traditions de la Germanie ; mais ce ne fut qu'un rêve : après avoir été décidée dans les conseils de la couronne, l'expédition d'Italie fut différée et finalement abandonnée.

On avait décidé, écrivait quelque temps après Anno de Cologne à Alexandre II, on avait décidé de conduire sans délai l'armée en Italie. J'ai pris part moi-même aux délibérations qui ont abouti à une telle conclusion. Pourquoi n'a-t-elle pas été mise en pratique ? Je ne saurais le dire, tout ce que je sais c'est qu'on ne m'a pas consulté lorsqu'on n'y a pas donné suite. Un serviteur d'une fidélité à toute épreuve, le duc Gottfried et moi, nous avions fait tous nos préparatifs pour partir, lorsque le cinquième jour, avant le jour indiqué pour se mettre en route, nous arriva d'Augsbourg, en toute hâte, un messager du roi nous annonçant que l'expédition était renvoyée à l'automne suivant. Notre intention, au duc de Gottfried et à moi, était de passer par la France et par la Bourgogne pour éviter l'étroite vallée de Trente, où nous savions que nos hommes et nos chevaux ne pourraient trouver leur nourriture, et nous aurions rejoint l'armée à Vérone. Peut-être a-t-on insidieusement présenté ce que nous voulions faire comme une démarche hostile à la papauté ; mais, j'en atteste le Dieu vivant, nous n'avions aucune arrière-pensée : notre projet était public, connu de tous, et nous n'en avions pas d'autre. Même dans le cas où le roi se serait décidé à aller en Italie, sa bonté nous aurait permis, au duc Gottfried et à moi, de rester chez nous ; il croyait, et ceux qui ont maintenant sa confiance, croyaient également pouvoir, sans notre concours, mener à bonne fin les affaires d'Italie ; mais notre sentiment était bien différent : nous n'aurions accepté sur ce point le conseil de personne, et, nous inspirant de notre fidélité pour le roi, nous l'aurions suivi dès qu'il serait parti [1].

[1] Voici le texte latin du fragment de cette lettre que nous avons traduit, et qui, selon l'hypothèse assez plausible de Giesebrecht, aurait été écrite durant l'été de 1065. Ce document, récemment découvert par Floss dans les archives de la ville de Trèves (cf. Floss : *die Papstwahl unter die Ottonen*, Freiburg 1858), est fort important pour l'histoire des rapports du saint-siège et de la Germanie à cette époque, et mériterait d'être cité en entier ; nous en donnons plus loin un autre fragment :

« Definitum erat ad presens exercitum in Italiam ducere : iis ego interfui consiliis. Qualiter remanserit, nec plane scio nec nescio : unum

Ces dernières phrases d'Anno sont significatives ; elles montrent bien que, si l'expédition d'Italie n'a pas eu lieu, c'est que l'archevêque Adalbert la regardait comme pouvant compromettre sa situation auprès du roi et à la tête des affaires. Durant cette campagne, l'archevêque de Cologne et le duc Gottfried auraient été, par la force des choses, les conseillers du roi : le premier parce que, mieux que personne, il connaissait l'état de la papauté et des églises de l'Italie ; le second parce qu'étant duc de Toscane et le mari de Béatrix, il disposait d'une influence et de forces militaires dont Henri IV ne pouvait en aucune façon se passer. L'expédition n'eut donc pas lieu ; nous avons déjà vu que ce fut le duc Gottfried qui remplaça le souverain dans la lutte contre les Normands ; mais Gottfried n'ayant reçu aucun aide du côté de la Germanie, les résultats de son intervention n'eurent rien de décisif, et, au grand détriment de la Germanie, la papauté se résigna à avoir de nouveau les Normands pour alliés ; il ne lui

scio, quia, quod dissipatum est, me factum est inconsulto. Omnibus enim instrumentis ita parati fuimus ego et dux Godefridus, vir fidelis alsque dubio, ut jam ascensuris proficisci nobis non esset ambiguum. Et ecce, cum instaret proficiscendi articulus, cum magna festinatione de Augusta domni nostri regis ad nos venit nuntius ante nostrum exitum die quinta prius. Is nobis indicavit ex parte domni nostri regis, ipsum, quod institutum erat, in autumnum transtulisse proximum. Et nos quidem per Franciam et Burgundiam ire disposuimus, maxime propter Tridentine vallis angustias, ubi nec victum militibus nec equis pabulum nos inventuros cognovimus ; Verone vero cum exercitu jungi voluimus. Et fortassis, ut de papatu, male nobis hæc omnia interpretatur inimicus. At ego vobis per Deum juro, nihil aliud nos molitos in occulto, quam quod fecimus in publico. Poteramus etiam ego et dux Godefridus ex benignitate domni nostri regis, ipso in Italiam eunte, domi remanere. Visum enim est ipsi suisque fidelibus, illis inquam, quos nunc habet magis familiares, alsque nobis res Italicas satis posse confici. At nobis longe videtur aliter, videlicet ut super hoc negotio nullius audiamus consilium, immo fidelitatem regis servantes, quandocumque ierit, ut etiam veniamus cum illo. » — Giesebrecht. *G. d. d. Kaiserzeit*, 4e éd., t. III, p. 1242. Documente

restait que cette alternative pour les empêcher d'envahir Rome et tout l'*Agro romano*[1].

Au lieu de faire, à travers les Alpes et dans les plaines de la Lombardie, les grandes chevauchées qui auraient brillamment signalé son avènement, Henri IV resta presque toujours confiné au château royal de Goslar, dans la Saxe; il y était oisif, assez mal entouré, fort peu maintenu et conseillé, car Adalbert laissait, comme éducateur, beaucoup à désirer; aussi, les côtés défectueux de son caractère, notamment son penchant au libertinage, se développèrent rapidement. La grande préoccupation de l'archevêque de Brême était d'utiliser son passage au pouvoir pour enrichir son église métropolitaine et pour rendre plus prépondérante sa situation personnelle. C'est ainsi qu'il se fit adjuger par le roi les riches et importantes abbayes de Lorsch et de Corvey, et qu'il distribua d'autres abbayes aux grands du royaume, même à des laïques, afin de les gagner à sa cause et de s'assurer de leur fidélité[2]. Ces largesses, faites aux dépens des droits et des immunités des moines, ne retardèrent cependant pas la chute d'Adalbert. Au mois de janvier 1066, les ducs Otto de Bavière, Rodolphe de Souabe, Berthold de Carin-

[1] Cf. *supra*, chap. x, le récit de la campagne du duc Gottfried contre Richard de Capoue.

[2] Lamberti, *Annales* ad an. 1063, MG. SS., V, 166, 167. Comme compagnon du jeune roi, Lambert signale surtout un certain comte Wernher: « Secundas post eum (post Premensem archiepiscopum) partes agebat Wernheri comes, juvenis tam ingenio quam ætate ferox... Premensis archiepiscopus duas occupat abbatias Laurensem et Corbeiensem, præmium hoc asserens esse fidei ac devotionis suæ erga regem. Ne id invidiosum apud cæteros regni principes foret, persuaso rege, dat Coloniensi archiepiscopo duas Malmendren et Endam, Moguntino Archiepiscopo unam in Selechinstat, Ottoni duci Baioariorum unam in Altaha, Ruodolfo duci Suevorum unam in Kenbeten ». — Voyez aussi les *Annales Weissemburgenses* ad an. 1066, MG. SS., III, 71.

thie, etc.; les archevêques Anno de Cologne, Siegfried de Mayence, qui était revenu de la Terre-Sainte, après avoir perdu, dans d'émouvantes péripéties, bien des compagnons de son pèlerinage, se réunirent à Tribur, non loin de Lorsch, où Adalbert et Henri IV se trouvaient alors avec la cour, et leur attitude fut si menaçante, leur ultimatum si catégorique, que l'archevêque de Brême dut se résigner à regagner son diocèse, laissant le roi désolé de son départ. Pour remplacer Adalbert, les grands vassaux imaginèrent une singulière combinaison politique : ils décidèrent que l'évêque sur le diocèse duquel se trouverait le roi serait chargé de pourvoir à l'entretien du jeune monarque et de gérer les affaires du royaume; au fond, c'était l'aristocratie qui revenait au pouvoir et qui prétendait dominer Henri IV comme au lendemain de Kaiserwerth [1].

Elle y réussit pendant quelque temps ; aussi un chroniqueur de l'époque nous montre Henri IV muet et sans initiative, contraint d'approuver les décisions qu'adoptaient Anno de Cologne et ses amis [2] ; rien de surprenant si le prince détestait la tyrannie qu'il était obligé de

[1] Lambert, qui raconte les incidents de la chute d'Adalbert (*l. c.*, ad an. 1066, p. 172), termine ainsi sa narration : « Sic iterum rerum publicarum administratio ad epicopos rediit, ut singuli suis vicibus, quid regi, quid reipublicæ facto opus esset, prævideren t ». Voyez également sur ce point les *Annales Weissemburgenses*, *l. c.* — Sur tout ce qui concerne Adalbert, Adam de Brême est toujours à consulter en premier lieu ; sur la disgrâce de l'archevêque, en 1066, voyez notamment l. III, 46 ; MG. SS., VII, 353 sq.

[2] Voyez dans le curieux opuscule intitulé : *Triumphus .S. Remacli*, l'attitude effacée du jeune roi en face de l'archevêque de Cologne lorsque des moines de Stablo viennent implorer sa justice : « Regis animum, quem possidebat velut quoddam mancipium, pravo ingenio a recti sententia deduxit. Rex nichil dat responsi, sedens velut mutus mutus et attonitus, sed ejus vice pro voto respondet archiepis copus ». MG. SS., XI, 444. En lisant le *Triumphus S. Remacli*, il ne faut cependant pas oublier que l'auteur y fait preuve d'une grande animosité contre l'archevêque de Cologne.

subir et s'il aspirait à s'en débarrasser. Ce furent également les grands du royaume qui firent conclure le mariage du roi avec Bertha, fille d'Adélaïde, comtesse de Turin. L'empereur Henri III avait lui-même projeté cette union ; les deux jeunes gens étaient fiancés depuis longtemps, et la princesse, en vue de cet établissement, avait été élevée en Germanie; ils furent mariés à Tribur, le 13 juillet 1066; le 29 juin précédent, Bertha avait été couronnée à Wurzbourg [1]. Le mari était, il est vrai, bien jeune : il avait à peine seize ans; mais, abstraction faite de cet inconvénient, plusieurs bonnes raisons militaient en faveur de ce mariage. Il pouvait couper court aux désordres déjà notoires de la vie du roi, désordres d'autant plus regrettables qu'Henri IV, d'une santé assez délicate, fit, sur ces entrefaites, une grave maladie. Il assurait au roi l'appui d'une des plus grandes familles de l'Italie du nord, où il était urgent de faire contre-poids à la puissance déjà bien inquiétante du duc Gottfried, le mari de Béatrix.

Les premiers temps de ce mariage n'en furent pas moins fort tristes, surtout pour la reine Bertha ; Henri IV lui fit rendre extérieurement les honneurs royaux ; mais, pendant des années, il refusa d'avoir avec elle des rapports conjugaux. Nous verrons bientôt qu'il demanda que son mariage fût cassé, donnant pour raison son aversion insurmontable pour Bertha et offrant de prouver que ce mariage n'avait jamais été consommé; la pauvre reine était cependant belle et douce et aimait le roi ; mais celui-ci s'obstinait à ne voir en elle que la femme qui lui avait été imposée par la tyrannie des grands.

Divers indices permettent de supposer qu'entre Sieg-

[1] Tous les chroniqueurs contemporains écrivant en Germanie ont parlé du mariage d'Henri IV et de Bertha ; je me bornerai donc à citer Lambert de Hersfeld, *ad. an.* 1066, MG. SS., V, et les *Annales Altahenses ad. an.* 1066, MG. SS., XX.

fried, archevêque de Mayence, et Henri IV, il se fit un rapprochement assez intime dans les années qui suivirent ce mariage; sous l'influence de cet accord, dont les motifs furent connus plus tard, l'archevêque écrivait à Alexandre II :

Vous êtes la couronne de notre royaume et le diadème de tout l'empire romain; aussi, daignez témoigner des sentiments de bienveillance au roi Henri, votre fils et mon seigneur ; jusqu'ici, votre aide et vos conseils ne lui ont pas manqué : que votre constance apostolique les lui continue jusqu'à ce qu'il ait été couronné de la couronne impériale [1].

A cette même époque, Anno de Cologne et Adalbert de Brême eurent à traverser des épreuves qui, en absorbant leur activité, laissaient Siegfried plus libre de ses mouvements, plus à même d'agir sur l'esprit du roi sans avoir à lutter contre d'autres influences.

Le 15 avril 1066 mourut Eberhard, le vieil archevêque de Trèves; et, aussitôt, Anno de Cologne mit en œuvre ce qu'il pouvait avoir de crédit à la cour pour faire nommer un de ses parents au siège vacant. Sans consulter le clergé ou le peuple de Trèves, Henri IV choisit en effet un neveu d'Anno, un certain Conrad, prévôt au chapitre de Cologne, et, après lui avoir donné l'investiture par l'anneau et par la crosse, chargea Einhard, évêque de Spire, de le conduire à Trèves, de le sacrer et de l'introniser.

Mais, écrit Lambert de Hersfeld, le clergé et le peuple de Trèves virent de très mauvais œil qu'ils n'avaient pas même été consultés

[1] Quia regni nostri estis corona et tocius Romani imperii diadema, filii vestri domini mei regis H(einrici) semper in bono meminisse dignemini ; et sicut ei hactenus consilio et auxilio cum vera fide affuistis, ita cum eo usque ad coronam imperii apostolica constantia persistatis.—Udalrici, *Codex*, 31, dans Jaffe : *Monumenta Bambergensia*. p. 59.

lors de l'élection, et ils s'exhortèrent mutuellement à tirer une éclatante vengeance de l'affront qui leur avait été fait. L'Église de Trèves avait alors pour majordome le comte Diétrick, un jeune homme bouillant d'ardeur. Le jour même où l'évêque devait entrer à Trèves, Diétrick réunit de grandes troupes et alla au devant de lui ; il le rejoignit au point du jour avant qu'il ne se fût mis en marche, tua les personnes de l'escorte qui firent mine de résister, mit les autres en fuite et s'empara d'un butin très considérable. Quant à l'évêque lui-même, il le livra à quelques-uns des siens, de vrais bourreaux, qui le firent mourir en le précipitant du haut d'un rocher. Son corps, recueilli par quelques fidèles, fut enseveli dans le monastère de Tholey.

Anno fut très affecté de la triste mort de son neveu, et supplia le roi de punir d'une façon terrible ceux qui y avaient pris part ; il écrivit dans le même sens au pape et lui fit écrire par l'archevêque de Mayence ; mais, pas plus à Rome qu'à la cour de Germanie, il n'obtint ce qu'il voulait. A Rome, on ne pouvait oublier que l'élection de Conrad avait été irrégulière, qu'elle n'avait d'autre origine que le népotisme de l'archevêque de Cologne ; aussi refusa-t-on de voir un martyr de la foi ou de la discipline de l'Église dans celui qui était mort en voulant s'imposer au diocèse de Trèves et qui n'était pas entré régulièrement et par la porte dans la bergerie. En Germanie, bien des personnes jugèrent que l'insatiable avidité d'Anno pour les siens avait été justement punie, et l'archevêque de Brême, dans une lettre que nous possédons encore, se fit l'interprète de ce sentiment. Les habitants de Trèves choisirent pour leur archevêque le chanoine Udo de Nellenbourg, et, malgré les efforts d'Anno, finirent par obtenir que leur choix fut ratifié par le roi et par le saint siège [1].

[1] La mort tragique de Conrad, archevêque, élu de Trêves, eut un grand retentissement dans toute la Germanie ; sans compter Lambert de Hersfeld et les *Annales Altahenses, ll. cc.*, bien d'autres chroniqueurs ont raconté ce drame dans tous ses détails, et quelques-uns

A la même époque, et durant trois années entières, l'archevêque de Brême fut bien plus éprouvé que l'archevêque de Cologne, quelque peine que celui-ci ait pu ressentir de l'assassinat de son neveu et de son impuissance à le venger. En effet, lorsque, après sa disgrâce, Adalbert avait regagné son diocèse, ses ennemis, surtout Magnus, duc de Saxe, saisirent cette occasion favorable pour lui faire une guerre d'extermination. Assiégé dans sa ville archiépiscopale et sachant qu'il serait impitoyablement massacré s'il tombait au pouvoir de ses ennemis, l'archevêque de Brême n'eut d'autre ressource que de s'enfuir la nuit comme un malfaiteur et au milieu des plus grands dangers, et de se tenir caché pendant six mois dans une de ses terres à Lochten, en Saxe; pendant ce temps, son diocèse était livré à toutes les horreurs d'une sauvage invasion. Il finit par désarmer ses adversaires, mais au prix des plus grands sacrifices, en leur accordant des fiefs considérables et la dépouille de ses églises, dont se parèrent les laïques et même les filles de mauvaise vie ; et, après avoir subi ces humiliations, si dures pour son orgueil, il regagna sa ville de Brême, où il vécut désolé et le cœur rempli d'amertume [1].

laissent percer dans leurs récits une assez vive animosité contre l'archevêque de Cologne. Outre ces chroniqueurs, il est intéressant de lire sur la même affaire une lettre de Siegfried, archevêque de Mayence à Alexandre II ; nous avons déjà donné (voyez la note précédente) un fragment de cette lettre, dans laquelle Siegfried demande au pape de punir sévèrement les meurtriers de l'archevêque. — Voyez aussi une curieuse lettre de condoléance au sujet de la mort de Conrad, adressée par l'archevêque de Brême à l'archevêque de Cologne : Giesebrecht, *G. d. d. Kaiserzeit*, 4e éd., t. III, p. 1244. Documente.—Adalbert ne laisse pas, dans ce document, que de dire quelques vérités à l'archevêque Anno. Quant à la profonde douleur de celui-ci et à son ardent désir de venger son neveu, ils se font jour dans une lettre d'Anno à Alexandre II, lettre écrite quelques mois après la mort de Conrard : Giesebrecht, *G. d. d. Kaiserzeit*, p. 1245.

[1] Adami, *Gesta Ham. ecclesiae pontif.*, III. 47, 48, MG. SS., VII, 354.

Le contre-coup de ces désastres se fit sentir dans les missions chrétiennes et au-delà de l'Elbe; Godschalk périt massacré par les païens; sa femme, fille du roi de Danemark, fut cruellement battue et chassée du pays, après avoir été dépouillée de ses vêtements; quantité d'évêques, de moines, de prêtres, trouvèrent le martyr dans cette persécution, et le pays presque tout entier parut vouloir revenir au culte du vieux dieu Rédigast. Jusque dans les parties les plus anciennement chrétiennes du diocèse de Brême-Hambourg, les habitudes païennes persistaient avec une inquiétante ténacité; Adalbert avait beau s'emporter dans ses allocutions contre les vices de ses diocésains, leur polygamie, leurs habitudes d'ivresse, leurs parjures, leurs adultères, leurs orgies durant les veilles de fêtes et le carême, la facilité avec laquelle ils versaient le sang, l'auditoire riait, se moquait de l'évêque, des prêtres et des églises, et restait païen dans la vie pratique, après comme avant le baptême. L'archevêque sévissait dans quelques circonstances, mais avec colère, avec des emportements irréfléchis; ses rapports avec son clergé se tendaient de plus en plus, et tous, prêtres et laïques, l'accusaient de se procurer des ressources à l'aide d'iniques confiscations. Adalbert se savait haï et détesté, même de son entourage; aussi la pensée qu'il mourrait assassiné hantait son esprit: « Je finirai, disait-il, comme plusieurs de mes prédécesseurs; j'aurai à souffrir le martyr pour la cause de la vérité [1] ».

Pendant que se succédaient en Germanie ces douloureux incidents, indices certains que la situation religieuse, au

Adam écrit en toutes lettres: « Ita ut meretrices cum latronibus usque hodie luxurientur ex bonis ecclesiæ, in derisum habentes episcopum omnesque ministros altaris ».

[1] Tous ces faits sont racontés en détail dans la narration très vivante d'Adam de Brême, III, 49-58, *l. c.*, p. 354 sqq.

lieu de s'améliorer, devenait pire d'année en année, le duc Gottfried rendait au saint siège le service que le roi de Germanie aurait dû lui rendre : celui d'arrêter l'invasion des Normands vers Rome; les Normands firent, ainsi qu'il a été dit, la paix avec Alexandre II et avec le duc Gottfried.

Cette absence du roi et de son armée dans des circonstances aussi critiques avait fait, en Italie, une fort mauvaise impression; la péninsule s'habituait à gérer ses affaires et à résoudre ses difficultés sans le secours des Teutons; aussi, pour réveiller et restaurer autant que possible l'influence de la Germanie, Henri IV et son gouvernement décidèrent d'envoyer une ambrassade solennelle au saint siège.

Le roi, lisons-nous dans les *Grandes Annales* d'Altaïch, vint à Augsbourg lors de la Purification de Marie, et comptait partir de là pour se rendre en Italie. Mais les grands du royaume, jugeant que ce serait pour eux un voyage fatiguant, persuadèrent facilement au roi, qui avait encore sur bien des points les idées d'un enfant, de retourner en Saxe et de se borner à envoyer à sa place des ambassadeurs en Italie. Anno, archevêque de Cologne, Henri, évêque de Trente, et Otto, duc de Bavière, furent choisis pour remplir cette mission. Lorsqu'ils arrivèrent à Ravenne, ils ne firent pas difficulté d'entrer en relation et de manger avec l'évêque de cette ville; de même ils n'évitèrent pas l'évêque de Parme (l'antipape Cadalus), lorsqu'ils le rencontrèrent en un autre lieu, et, cependant, le pape Alexandre les avait anathématisés l'un et l'autre. Aussi, lorsqu'ils furent à Rome, le pape refusa tout d'abord de les voir parce qu'ils avaient eu des rapports avec des excommuniés; mais, suivant la parole de l'Ecriture sainte : *corrige le sage et il ne t'en aimera que davantage*, ils méritèrent promptement leur pardon a l'aide d'une très humble satisfaction; le pape les reçut, écouta ce qu'ils avaient à lui dire, et, après quelques jours, leur donna ses commissions pour le roi et leur permit de repartir [1].

A ce récit des Annales d'Altaïch, un chroniqueur con-

[1] *Annales Altahenses majores*, ad an. 1068, MG, SS., XX, 818-819.

temporain ajoute un détail intéressant : c'est que, pour obtenir l'audience du pape, le fier archevêque de Cologne dut se résigner à se montrer pieds nus en public ; la marquise Béatrix l'accompagna au moment de l'épreuve pour en adoucir l'amertume [1]. Cette réception faite à Anno et aux autres envoyés du roi montre combien avait grandi et s'était affermie l'autorité du pape légitime depuis ce synode de Mantoue, où Anno avait parlé en maître, et aussi combien avait décliné l'influence de la Germanie dans les affaires du saint siège. Pour expliquer l'accueil si froid fait à l'archevêque de Cologne par Alexandre II, qui lui avait cependant, durant les premières années de son règne, envoyé des lettres si chaleureuses, si pleines d'expressions de reconnaissance, il ne faut pas perdre de vue que bien des nuages s'étaient, dans les derniers temps, élevés entre le prélat et le souverain pontife. Anno avait été fort desservi à Rome : nous en avons la preuve dans une lettre de lui à Alexandre II, lettre connue depuis peu, et dans laquelle il croit pouvoir se défendre contre d'injustes soupçons. Nous avons déjà donné un passage de cette lettre, en voici le début :

Au milieu des périls qui menacent la sainte Eglise de Dieu et l'empire déjà vacillant, une circonstance rend ma douleur plus vive encore : je serais m'assure-t-on, accusé auprès de vous d'aspirer au siège apostolique, même de votre vivant, et lorsqu'il y a déjà un pontife romain. Si vous avez prête l'oreille à une telle rumeur, si vous lui avez accordé la moindre créance, c'est vous, et non moi, que je plaindrais ; je regretterais profondément qu'avec un si incroyable mensonge, on soit parvenu à induire en erreur un homme

[1] Pro delicto conductu marchisæ Beatricis nudis pedibus procedit in publicum (archiepiscopus Anno) postque satisfactionem data indulgentia suscipitur in consortium. — *Triumphus S. Remacli*, I, 22, MG, SS., XI, 448. — Il est vrai, j'ai déjà eu l'occasion de le remarquer, que l'auteur du *Triumphus S. Remacli* est fort hostile à l'archevêque de Cologne, et a pu exagérer ce qui s'est passé à Rome.

d'une si grande sainteté, d'une si haute prudence. Jusqu'à aujourd'hui, n'ai-je pas, plus que personne, et même seul, travaillé de toute façon pour servir vos intérêts et maintenir l'honneur de votre situation? Cette cause que j'ai défendue en face de l'Eglise universelle, aussi bien en Italie qu'en Gaule, pensez-vous que je veuille maintenant l'attaquer? Mais si je le faisais, même à l'aide d'un intermédiaire et sans agir directement par moi-même, je serais plus répréhensible, plus infortuné que Judas. C'est si peu ma pensée, je songe si peu à aller habiter Rome, même si cela m'était possible, que je trouverais dur d'y venir prier, ne fut-ce qu'une heure. Je le demande donc à votre paternité, qu'elle n'ajoute jamais foi à une telle calomnie me concernant. Que Dieu me vienne en aide dans la mesure où je désire la prospérité de l'Eglise romaine, surtout durant le temps de votre pontificat [1].

La lettre d'Anno ne fit pas disparaître de la cour pontificale les préventions contre lesquelles elle s'élevait, et la grave affaire de l'archevêché de Trèves, ainsi que celle de l'abbaye de Stavelot, survenues peu après, n'étaient guère de nature à faire recouvrer à l'archevêque, auprès du saint siège, le crédit qu'il avait perdu.

A cette même époque, Henri IV ne témoignait pas non plus une grande confiance à Anno; il le laissa aller à Rome sans le charger de négocier avec le pape une affaire qui lui tenait cependant bien à cœur: son divorce avec la reine Bertha. Le roi, il est bien probable, connaissait trop l'archevêque de Cologne pour se faire illusion sur la manière dont l'austère prélat recevrait une proposition de ce genre; aussi préféra-t-il s'en ouvrir à un autre homme d'Église plus maniable, plus accessible à une influence mondaine, c'est-à-dire à Siegfried, archevêque de Mayence. D'après Lambert de Hersfeld, les premières conversations entre Henri IV et Siegfried, sur ce point délicat, eurent lieu à Worms, en juin 1069, et l'archevêque aurait promis au roi

[1] C'est encore une des lettres de l'archevêque de Cologne, récemment découvertes par Floss; cf. Giesebrecht, *l. c.*, p. 1242. Documente.

de s'employer activement pour que le divorce fût prononcé. Le récit de ce même chroniqueur prouve qu'en se prêtant si facilement à une transgression des lois les plus formelles et les plus importantes de l'Église, Siegfried était mû surtout par un intérêt personnel. Entre une partie de la Thuringe et lui, un conflit existait depuis longtemps déjà, les Thuringiens refusant de payer à la mense archiépiscopale des dîmes au paiement desquelles l'archevêque voulait les obliger. Aussi le roi, au courant des préoccupations et des ennuis de l'archevêque, lui promit d'obliger par les armes les Thuringiens à payer les dîmes si Siegfried réussissait à faire casser le mariage [1].

L'entente entre Henri IV et Siegfried s'établit sur ces promesses réciproques, et le roi annonça alors à son entourage son intention formelle de faire rompre son mariage avec la reine. L'émotion fut grande, non pas seulement à la cour, mais dans toute la Germanie, lorsque fut connue la pensée du jeune prince, et l'opinion lui fut d'autant plus défavorable qu'aucun grief n'était articulé contre Bertha ;

[1] Post Pentecosten (1er juin) Wormaciæ cum principibus regni colloquium habuit. Ibi primum cum Mogontino res secreto agit, ejusque opem ad perficiendum quod mente machinetur obnixe implorat; si impetret, se deinceps ei subditum et dicto obtemperantem fore; ad hoc Thuringos armata manu, si aliter nequeat, coacturum, ut decimas sine ulla in perpetuum contradictione persolvant. Annuente episcopo, et pactione utrimque firmata, rex ad publicum refert, sibi cum uxore sua non convenire ; diu oculos hominum fefellisse, ultra fallere nolle ; nullum ejus crimen, quo juste repudium mereatur, afferre, sed, se incertum quo fato, quo Dei judicio, nullam cum ea maritalis operis copiam habere. LAMBERTI *Annales* ad. an. 1069. — Lambert est certainement un des plus véridiques et des plus remarquables chroniqueurs de la Germanie au onzième siècle ; il ne faut cependant pas oublier, en lisant ce qu'il dit au sujet de l'archevêque de Mayence et des dîmes de la Thuringe, que l'abbaye de Hersfeld, dont il était moine, soutenait dans cette affaire les Thuringiens contre l'archevêque ; peut-être était-il dès lors quelque peu disposé à charger l'archevêque et à être trop crédule à son égard.

Henri IV se bornait à répéter qu'il n'aimait pas celle qui lui avait été donnée pour femme et qu'il n'avait jamais eu avec elle de rapports conjugaux.

Néanmoins, et grâce aux efforts de Siegfried, il fut décidé qu'un synode se tiendrait à Mayence la semaine qui suivrait la prochaine fête de saint Michel et que la question y serait posée et résolue ; on assigna à Bertha pour résidence l'abbaye de Lorsch jusqu'à ce que le synode eût pris une décision [1].

Après les pourparlers de Worms, Siedfried se décida à écrire au pape une lettre que nous possédons encore ; avait-il mis Henri IV au courant de cette démarche ? Ce n'est guère probable, et il n'a pas dû non plus mettre sous ses yeux le document qu'il expédia à Rome.

« Votre fils Henri et notre roi, écrivait l'archevêque, a voulu, il y a quelques jours, renvoyer sa femme ; sans articuler de grief ou de cause motivant cette séparation, il a fait connaître sa volonté de rompre absolument avec celle qu'il a légitimement épousée et dotée et qu'il s'est unie non pas seulement par le sacrement mais en la faisant publiquement couronner reine. Une déclaration aussi étrange, ou plutôt une telle monstruosité, nous avait profondément ému ; aussi avons-nous ouvertement résisté au roi lorsque s'est tenu le conseil de tous les grands présents au palais ; nous lui avons signifié que, s'il ne donnait pas une raison positive légitimant sa décision, nous n'hésiterions pas, après que votre autorité se serait prononcée, à le retrancher du sein et de la communion de l'Eglise ; que les égards dus à la puissance royale et la perspective des sanglantes représailles auxquelles nous nous exposions ne nous arrêteraient pas. Il nous déclara alors que, s'il demandait sa séparation avec la reine, c'est parce qu'il se trouvait dans l'impossibilité de remplir vis à vis d'elle le devoir conjugal. La reine, interrogée sur

[1] Cunctis id fieri decernentibus, synodum conficiendo negocio induxit Mogontiæ (archiepiscopus), proxima post festum sancti Michaelis eb domada. Hac expectatione rebus suspensis, regina Loresham, ut statutum tempus ibi præstolaretur, missa est ; rex alio, qua regni negocia vocabant, abiit. — Lamberti Hersfeldensis, *Annales ad an.* 1609.

ce point, n'a pas dissimulé que le roi avait dit la vérité ; aussi sommes-nous tous profondément attristés et grandement anxieux par un événement de cette importance.

« Nous consultons donc sur cette affaire votre très saint apostolat comme l'on consulte un oracle divin ; nous nous adressons à vous comme les membres s'adressent à la tête. L'Eglise a eu bien rarement à résoudre un cas semblable : il est presque inouï qu'il se soit présenté pour des personnes royales ; aussi votre sainteté aura à indiquer ce qu'il convient de faire en une aussi grave occurence et à répondre à notre consultation après avoir interrogé votre conscience sacrée. L'Eglise répondra ainsi d'une manière pacifique et pour le bonheur de notre âge à une question si urgente, et la postérité apprendra de vous ce qu'elle doit penser d'un incident si extraordinaire, si compliqué.

« Ceux de nos frères qui étaient présents ont décidé qu'un concile — ainsi qu'il convenait pour une affaire de cette importance — se tiendrait dans notre ville ; que le roi et la reine y seraient entendus, et qu'un jugement définitif serait ensuite prononcé par l'assemblée.

« Ma is nous, après y avoir mûrement réfléchi, nous avons décrété que rien ne se ferait en dehors de votre autorité ; aussi, pour attendre votre sentiment, suspendons-nous toute décision.

« Si donc votre sainteté est d'avis que nous pouvons prendre en synode des conclusions qu'il est urgent de prendre, qu'elle daigne alors nous envoyer des personnes accréditées par le témoignage écrit de votre autorité, pour participer à l'enquête et à la sentence sur une question si grave ; et c'est en leur présence, et en union avec elles, que nous délibèrerons et que nous pourrons conclure d'une manière agréable à Dieu [1]. »

Cette lettre archiépiscopale est un trompe-l'œil : elle manque d'honnêteté et de franchise ; Siegfried s'étati

[1] Udalrici, *Codex*, 34 ; dans Jaffe : *Monumenta Bambergensia*, p. 64 sqq. — J'ai traduit toute la lettre, à l'exception d'un préambule dans lequel, pour gagner les bonnes grâces du pape, Siegfried affirme énergiquement les droits du pontife romain. Le *Codex* d'Udalrich renferme une autre lettre de l'archevêque de Mayence, écrite avant celle à Alexandre II et adressée à l'archidiacre Hildebrand. Siegfried fait, dans cette lettre, de grands éloges du puissant archidiacre : « Quis enim, lui écrit-il, tantum virum possit non diligere ? Quis ei quicquam audeat

résigné à l'écrire parce qu'il craignait la juste colère d'Alexandre II et de Hildebrand s'il se permettait de décider de son chef et sans l'intervention du saint-siége dans une affaire si importante ; mais il l'avait rédigée de façon à donner le change au pape et à lui présenter la situation sous un faux jour. Il ne parle ni des dîmes de la Thuringe, ni des promesses qu'Henri IV lui a faites sur ce point pour le remercier de son intervention. Ce marché honteux est passé sous silence; mais, en revanche, Siegfried se glorifie d'avoir tout d'abord résisté en face et très énergiquement à son souverain ; si la scène à laquelle il fait allusion a jamais eu lieu, elle n'a été évidemment qu'une comédie réglée d'avance entre les deux compères.

Enfin un passage de cette lettre est absolument odieux : nous savons que cette même reine a donné dans la suite plusieurs enfants à Henri IV ; le premier de ces enfants vint au monde assez peu de temps après cette tentative de divorce. Or l'archevêque assure au pape que Bertha est physiquement inhabile à devenir mère, et il s'appuie pour le prétendre non pas seulement sur le témoignage du roi, mais aussi sur celui de la reine ; peut-être avait-on extorqué à cette dernière une déclaration dont sa jeunesse n'avait compris ni le sens ni la portée. Quelle que fût sa complaisance, Siegfried n'osait pas et ne pouvait pas déclarer au saint-siège que le caprice et le bon plaisir du roi étaient la seule raison du divorce projeté; aussi allègue-t-il mensongèrement le cas canonique d'impuissance pour justifier son attitude.

denegare? » — Il veut aussi lui faire des présents, et, en retour, il lui demande d'intervenir et de faire intervenir le saint-siège pour obliger les Thuringiens à payer les dîmes à la mense archiépiscopale. Siegfried connaissait peu Hildebrand ; une pareille lettre et de tels procédés ne pouvaient que l'indisposer; aussi voyons-nous que Hildebrand ne fit rien pour tirer l'archevêque d'embarras. Cf. Udalrici ; *Cod.*, 33, dans Jaffe, *l. c.*, p. 63.

Rome ne s'y trompa pas et répondit par un coup de foudre à la lettre de Siegfried ; Alexandre II chargea le cardinal Pierre Damiani d'aller à Mayence et de défendre dans le synode projeté la cause du droit et de la justice. Quoique vieux et cassé, Damiani obéit, traversa les Alpes et s'acquitta de sa mission avec son énergie et son honnêteté, mais aussi avec son âpreté habituelles. Voici, d'après Lambert de Hersfeld, le dénouement de ce douloureux incident, amené par le caprice d'un jeune roi fantaisiste et déjà vicieux, et par la coupable complaisance d'un archevêque :

« A l'approche du jour fixé pour la rupture du mariage, le roi se hâta de venir à Mayence ; mais, en route, il apprit l'arrivée dans cette ville du légat du siège apostolique, qui condamnait ce divorce, et qui menaçait l'évêque de Mayence de l'excommunication apostolique, à cause de la part qu'il avait prise dans cette détestable affaire. Le roi fut consterné : la solution qu'il avait tant espérée lui échappait. Aussi voulut-il tout d'abord revenir en Saxe, en refaisant le chemin qu'il venait de faire. Ses amis eurent beaucoup de peine à l'en empêcher ; ils lui représentèrent que les grands du royaume étaient accourus fort nombreux à Mayence pour obéir à ses ordres, et qu'il ne pouvait lui-même manquer au rendez-vous ; il finit par consentir à aller à Francfort, et là il manda à ceux qui étaient à Mayence de venir l'y trouver. On se rendit à l'invitation du prince, et alors le légat du siège apostolique, Pierre Domiani, personnage vénérable par son âge et par l'intégrité de sa vie, fit connaître la volonté et les décisions du pontife romain : ce projet de divorce était une chose abominable qu'un simple chrétien, à plus forte raison un roi, n'aurait jamais dû concevoir ; si le prince n'était pas arrêté et effrayé par les lois humaines et par les sentences canoniques, il devait du moins avoir le souci de sa réputation et de l'estime publique et ne pas donner un exemple aussi pernicieux, qui, venant du roi, pouvait avoir une influence détestable sur tout le peuple chrétien ; celui qui avait le devoir de venger les crimes ne devait pas commettre lui-même un crime si honteux et donner le signal de la perdition. Si les conseils restaient sans effet, le pape aurait nécessairement recours à la puissance de l Eglise et ferait éprouver au coupable la vigueur

des canons ; enfin ses mains ne sacreraient jamais empereur celui qui aurait trahi la foi chrétienne par une telle abomination. Les seigneurs présents à la réunion entourèrent alors le roi et lui représentèrent avec instance que le pontife romain était dans le vrai ; ils le suppliaient de par Dieu de ne pas souiller sa gloire par un tel crime et la majesté du nom royal par une déloyauté semblable. Ils ajoutaient qu'il ne devait pas fournir aux parents de la reine un prétexte aussi plausible pour faire défection et pour troubler la paix publique ; les richesses de cette famille étaient considérables, leurs armes puissantes ; ils voudraient certainement venger par de terribles représailles l'affront fait à leur fille. Le roi fut plus atterré que convaincu par ces objurgations : « Si tel est, dit-il, votre pensée bien arrêtée, votre sentiment bien réfléchi, je saurai me faire violence et je porterai comme je pourrai le joug dont je ne puis me débarrasser. » Pour ne pas troubler la paix, le roi se résigna donc à ne pas céder à son aversion ; il permit à la reine de reprendre son rang à la cour ; mais, afin de ne pas la voir lorsqu'elle reviendrait, il partit précipitamment pour la Saxe avec une escorte d'à peine 40 soldats. La reine le suivit à petites journées avec le reste de la cour et avec les insignes de la royauté ; lorsqu'elle rejoignit le roi à Golsar, les amis du prince obtinrent non sans peine qu'il allat au-devant d'elle et qu'il lui fît une assez bienveillante réception [1]. »

Pierre Damiani avait parlé en maître à Francfort ; la sainteté de sa vie, son austérité presque farouche et qui faisait de lui une sorte de prophète de l'ancienne loi, donnaient à sa parole une autorité d'autant plus irrésistible que le légat défendait la cause du droit et de la justice. Tous durent s'incliner devant son ultimatum ; tous, depuis le souverain jusqu'à ces hauts barons ecclésiastiques qui, non contents de leurs opulents revenus, de leurs situations dans l'Eglise et dans l'Etat, prétendaient encore mettre la main sur les grandes abbayes bénédictines de la Germa-

[1] Lamberti, *Annales*, ad. an. 1069. MG. SS., V, 176. — Lambert de Hersfeld se trompe en disant un peu plus loin que le roi, ne pouvant obtenir son divorce avec la reine, se décida : « sic eam habere, quasi non haberet ». Les enfants que la reine commença peu après à donner au roi, sont la preuve du contraire.

nie [1]. Durant ce voyage, Pierre Damiani put se rendre compte de la situation religieuse du pays, et il avait trop à cœur le respect des choses saintes, la dignité de l'Eglise lui était trop chère, pour ne pas en être profondément scandalisé. Aussi, comme, sur ces entrefaites, plusieurs prélats de la Germanie furent, ainsi que nous l'apprend le passage suivant de Lambert de Hersfeld, mandés à Rome afin d'y rendre compte de leur conduite, il est bien probable que cet ordre de comparution fut lancé à la suite des rapports du cardinal légat. Lambert de Hersfeld écrit, en tête de l'année 1070 :

« Les évêques de Mayence, de Cologne et de Bamberg, mandés par le seigneur apostolique, vinrent à Rome. Là, l'évêque de Bamberg fut accusé de simonie, c'est-à-dire d'avoir acheté l'épiscopat à prix d'argent; mais il fit au pape de nombreux et riches présents: aussi celui-ci, tout d'abord fort irrité contre lui, se montra ensuite rempli de mansuétude : au lieu de perdre, comme on l'avait craint un moment, ses honneurs et sa dignité, l'évêque de Bamberg, non seulement ne fut pas puni pour le crime qu'on lui reprochait, mais obtint comme une bénédiction spéciale du siège apostolique la permission de porter le *pallium* et d'autres insignes réservés aux archevêques [2]. L'archevêque de Mayence offrit spontanément d'abdiquer l'épiscopat et désirait grandement rentrer dans le calme de la vie privée : il fallut toute l'autorité du pontife romain et les sages

[1] Lamberti. *Annales*, ad. an. 1063. MG. SS., V, 167. Nous aurons bientôt l'occasion de revenir sur ce point.

[2] Le pape Alexandre II n'était pas homme à se laisser gagner par des présents et à manquer ainsi aux devoirs les plus élémentaires de sa charge apostolique ; aussi, un peu plus loin, Lambert de Hersfeld, se réfutant lui-même sur ce point, dit que l'évêqne de Bamberg fut obligé de recourir au parjure pour se disculper par devant le pape Alexandre II : « Apud Nicolaum — lege : Alexandrum — papam tanti criminis (simoniæ) insimulatus, ut dici solet, ignem gladio, hoc est heresim perjurio purgaverit. » Ad an. 1075 ; MG. SS., V, 220. — Ce ne sont donc pas les présents de l'évêque de Bamberg au pape qui ont fait fléchir ce dernier : ce sont les affirmations mensongères, les parjures de l'évêque, qui ont trompé Alexandre II.

conseils de ceux qui l'entouraient pour l'empêcher de mettre ce projet à exécution. Tous furent sévèrement réprimandés pour avoir vendu les ordres sacrés d'une manière simoniaque, pour les avoir octroyé sans discernement à ceux qui les achetaient, et pour leur avoir imposé les mains. Après avoir promis avec serment de ne plus agir ainsi à l'avenir, les évêques revinrent en paix dans leur pays [1]. »

Cette assignation à comparaître, envoyée par le saint-siège aux deux grands métropolitains de l'église de Germanie et à l'évêque de Bamberg, l'humble soumission des trois prélats, leur attitudeà Rome, montrent clairement — j'ai déjà eu occasion de le dire à l'occasion de l'ambassade d'Anno à Rome en 1068 — que l'influence et l'autorité de la papauté avaient, en quelques années, notablement augmenté ; le temps n'était plus où l'épiscopat de la Germanie se permettait d'excommunier le pape Nicolas II, le prédécesseur d'Alexandre II, et déclarait nuls tous ses décrets et ordonnances; Anno ne parlait plus en maître comme au synode de Mantoue et n'était plus l'arbitre de la papauté ; il devait, au contraire, comme les autres évêques de la chrétienté, lui rendre compte de sa gestion.

A l'époque où Anno de Cologne était ainsi obligé de se justifier par devant le pape, il perdit un de ses plus vieux et plus fidèles amis : la mort fit disparaître Gottfried, duc de Lorraine et de Toscane; et, presque en même temps, une grave imprudence, pour ne pas dire une criante injustice d'Henri IV, aliéna à tout jamais à ce prince Otto de Nordheim duc de Bavière.

Ce fut deux ou trois jours avant la fête de Noël de 1069 que le duc de Gottfried mourut à Verdun, ayant auprès de lui, à ses derniers moments, sa femme, la duchesse Béatrix, et sa belle-fille, la comtesse Mathilde. Durant les

[1] Lamberti Hersfeld. *Annales* ad an. 1070; MG. SS., V, 176.

longs jours de souffrance qui précédèrent sa mort, il demanda plusieurs fois pardon à Dieu et aux hommes pour les fautes qu'il avait commises, reçut avec beaucoup de piété les sacrements de l'Eglise et prescrivit diverses fondations pieuses pour le repos et le salut de son âme [1]. Les anxiétés du duc, au moment où il allait rendre à Dieu compte de sa vie, sont faciles à comprendre, car cette vie avait été, en effet, singulièrement agitée, et si elle paraît, à certains égards, digne d'éloges, elle soulève aussi bien des critiques. Il est assez difficile de porter un jugement sur Gottfried, de savoir ce qu'il a voulu ; il reste assez énigmatique devant l'histoire ; était-il pour le pape et pour la réforme de l'Eglise, ou bien était-ce un Césarien, obligé, par sa situation en Italie, de ménager Hildebrand et les papes réformateurs ? Nous l'avons vu favoriser plusieurs fois les antipapes, sauf à revenir au pape légitime lorsque celui-ci, aidé de Hildebrand, prenait le dessus. La lettre suivante de P. Damiani, intéressante à citer, car elle définit assez heureusement Gottfried, prouve que, jusque dans ses dernières années, le duc ne s'est pas départi de ce système de tergiversations et de bascule entre les partis les plus opposés. Avoir ainsi des rapports avec Cadalus, depuis longtemps excommunié ; le ménager à cause des revirements possibles de la fortune, et, en même temps, s'efforcer d'être en très bons termes avec le pape Alexandre, c'était évidemment faire preuve de plus de souplesse et de diplomatie que de fermeté de caractère et de convictions inébranlables :

[1] Sur les derniers jours du duc Gottfried, voyez surtout *Chronicon S. Huberti Andaginensis*, 24 (32), MG. SS., VIII, 589 sqq. Il y a là un récit circonstancié et fort intéressant. — Voyez aussi Bertholdi. *Annales*, ad an. 1069, MG. SS., V, 274 ; Berthold fait mourir Gottfried 9 kalend. januar. ; d'autres auteurs avancent ou reculent de deux ou trois jours la mort du duc.

Au Seigneur Gotfried, au très excellent duc et marquis, Pierre, moine pécheur, présente l'expression de son zèle et de son absolu dévouement.

Dernièrement, on nous a dit de vous des choses qui nous ont comme transpercé le cœur ; aussi ne nous a-t-il plus été possible de vous louer comme nous en avions l'habitude. Il nous est revenu en effet que vous aviez des rapports avec Cadalus, que l'Eglise universelle, vous le savez, a rejeté de son sein comme un virus mortel, dont elle s'est séparée comme l'on se sépare par l'amputation d'un membre absolument gangrené..... Tous parlent à haute voix de ces rapports entre Votre Prudence et un tel homme ; tous, c'est-à-dire les agriculteurs dans les champs, les marchands sur la place publique, les soldats dans la rue. O homme très éminent ! où étaient alors les torrents de larmes que la pitié, la ferveur, la charité faisaient couler de vos yeux, dont l'amour du saint Esprit inondait constamment votre visage ? Est-ce là le dernier résultat de ces aumônes si abondantes que vous faisiez durant le carême, alors que, non content de soulager la misère des pauvres, vous alliez, à l'exemple du Rédempteur, jusqu'à laver et à baiser pieusement leurs pieds.....

Voyons, homme magnifique, si quelqu'un avait essayé de porter atteinte de la façon la plus grave à ton honneur conjugal, quel est celui des tiens, quelle est la personne de ta maison qui aurait osé se lier ensuite d'amitié avec un tel misérable? qui donc se serait permis de devenir son ami ? Mais si l'on n'ose pas nouer des liens d'amitié avec l'adversaire de son seigneur, comment ta sublimité a-t-elle osé communiquer avec celui qui a voulu, pour ainsi dire, entraîner l'épouse du Christ, la sainte Eglise, dans un mauvais lieu pour la violer honteusement. En effet, celui qui devient l'ami des ennemis de Dieu est, à juste titre, regardé lui même comme un ennemi de Dieu.....

Si Dieu t'interpellait lui-même au sujet de l'injure qui lui est faite, s'il te représentait les bienfaits qu'il t'a accordés et qui méritaient d'être payés de retour, s'il te disait : « Je t'ai élevé au-dessus de tous les principaux de ton royaume ; j'ai fait de toi un personnage considérable et célèbre dans tout l'empire romain ; je t'ai donné, dans diverses parties de la terre, des richesses bien plus grandes que celles dont tu avais hérité de ton père ; j'ai voulu qu'à l'exception du roi, il n'y eût personne au-dessus de toi ou même qui fût ton égal. Comme si tout cela était peu de chose, je t'ai encore donné une intelligence vive, une grande facilité pour t'exprimer,

des forces militaires pour combattre, et j'ai humilié jusque sous tes pieds les fronts hautains de plusieurs ennemis. Voilà ce que tu as reçu de moi avec bien d'autres vertus ; et toi, tu t'es décidé à être en communion avec mon adversaire, avec celui que j'ai retranché du nombre des membres (de mon Eglise), qui a été condamné de par la sentence unanime de mes prêtres ! » Si Dieu, ô personnage insigne, te tenait ce langage, que pourrais-tu lui répondre ? Quelle excuse pourrais-tu alléguer ? Quelque subtile que soit ta prudence, comment pourrait-elle tergiverser devant une telle argumentation ?

Réfléchis donc, ô homme si élevé en dignité, réfléchis à ces reproches et à d'autres semblables que l'on pourrait te faire. Que tes pleurs pénitents lavent la faute que tu as commise ; brise le lien d'une amitié mortelle ; avoue devant tous que tu as péché et hâte-toi de regagner les bonnes grâces du siège apostolique dont tu es le noble et glorieux fils. Les membres du démon n'auront plus ainsi de louanges pour toi, et, grâce à ta pénitence spontanée, il t'arrivera ce qui est arrivé au roi David, non seulement Dieu te pardonnera, mais même il t'accordera ses grâces. Que ta sublimeté, ô homme magnifique, pardonne à ma parole : comprends que ce n'est pas contre toi, mais pour toi, que j'ai ainsi parlé ; il ne faut pas que mon langage suscite dans ton âme des sentiments de colère et de haine : il doit être, au contraire, une médecine, amère peut-être, mais bienfaisante [1] »

Les sentiments religieux manifestés par Gottfried dans les derniers jours de sa vie, les paroles qu'il prononça durant ces instants suprêmes, permettent d'affirmer qu'il n'était pas resté sourd aux accents énergiques de cette lettre de P. Damiani, et que, non seulement il avait, bien avant sa mort, rompu avec Cadalus, mais qu'il s'était humblement soumis à la pénitence que le saint-siège lui imposa pour racheter sa faute [2].

[1] S. Petri Damiani, *Epistolae* VIII, 10 dans Migne, t. 144, p. 418 sqq.

[2] Nous lisons dans la *Chronicon S. Huberti Andagiensis* déjà citée : « Recensuit (Gotefridus moriens) ex ordine, scilicet ex edicto Alexandri papæ separatum se esse a marchissa Beatrice. » MG. SS., VIII, p. 580.— On peut donc affirmer qu'Alexandre II avait imposé une pénitence au duc Gottfried, et tout indique que cette pénitence était la punition encourue par le duc à cause de ses rapports avec Cadalus ; elle pres-

En définitive, la disparition de Gottfried fut une perte pour le saint-siège et pour la couronne de Germanie; sa longue expérience des affaires, sa grande situation en Germanie et en Italie faisaient de lui une sorte de trait-d'union entre le sacerdoce et l'empire; à Rome, il aurait pu plaider les circonstances atténuantes en faveur d'Henri IV, et peut-être retarder et atténuer le conflit; à Goslar, il pouvait donner de sages avis; plus d'un historien s'est demandé en outre si, du vivant de Gottfried, Henri IV aurait osé tenir, vis-à-vis d'Otto de Nordheim, duc de Bavière, la conduite si imprudente que nous avons maintenant à raconter.

C'est Lambert de Hersfeld qui, avec sa clarté et son talent d'exposition, nous a donné le plus de détails sur la disgrâce d'Otto de Nordheim, et nous n'avons fait que le suivre pas à pas. Pour Lambert, Otto de Nordheim est une victime, et Henri IV un tyran capricieux; il y a beaucoup

crivait au duc de vivre séparé de sa femme, la duchesse Béatrix. Remarquons à cet égard que Gottfried étant parent de Béatrix au quatrième degré (voyez le tableau généalogique donné par Pannenborg, *Studien zur Geschichte der Herzogin Matilde von Canossa*, Gottingen 1872, p. 24), leur mariage n'avait pu avoir lieu qu'à la suite d'une bienveillante concession du pape. La conduite du duc avait ensuite décidé le pape, non pas à casser un mariage qui était indissoluble, mais à demander au coupable, à exiger de lui qu'il n'eût plus de rapports conjugaux avec la duchesse. La discipline de l'Eglise au moyen âge offre d'autres exemples de punitions tout à fait semblables infligées à des délinquants. Cette même chronique de saint Hubert nous montre la duchesse Béatrix et sa fille la comtesse Mathilde assistant aux derniers moments du duc Gottfried, repentant et soumis aux ordres d'Alexandre II; ces ordres du pape ne portaient donc pas que les époux dussent vivre éloignés constamment l'un de l'autre : la défense ne portait que sur le côté purement extérieur du mariage. Il semblerait du reste que la pénitence imposée au duc Gottfried et à Béatrix, de s'abstenir vis-à-vis l'un de l'autre de tout rapport conjugal, ait été ensuite commuée, car, après la phrase que nous avons citée, la *Chronicon S. Huberti* ajoute: « Et pro ejusdem separationis conditione structurum se congregationem monachorum de communibus possessionibus utriusque Deo

de vrai dans cette manière de voir, et cependant il ne faut pas oublier qu'Otto de Nordheim avait été l'un des principaux acteurs dans cette journée de Kaiserswerth lorsque, au mois de mai 1062, Henri IV, enfant, avait été enlevé à sa mère et placé sous la tutelle des grands. Qui sait si la chute d'Otto n'a pas été, dans la pensée du roi, la revanche de cette journée, et si l'homme n'a pas voulu venger les terreurs de l'enfant qui, dans cette aventure, faillit perdre la vie?

Otto de Nordheim, duc de Bavière, issu d'une noble famille de la Saxe, était alors, par son rang et par sa réputation de vaillant capitaine, l'un des plus grands seigneurs du royaume; bien des personnes étaient jalouses de sa grande situation, et, étant donné le caractère du jeune roi, on peut supposer avec quelque vraisemblance que la puissance du duc lui causait à lui-même quelque ombrage. Sur

devovisse. » La phrase, dans son ensemble, n'est pas très claire; le sens que je proposerais me paraît cependant le plus naturel: le pape, revenant sur son ordonnance, permettait aux époux l'usage du mariage, à la condition qu'ils emploieraient une partie de leurs biens à faire une fondation pieuse. La présence de la duchesse auprès de son mari serait alors plus facile à expliquer. Disons enfin qu'il y a, dans la correspondance de P. Damiani, une lettre de ce cardinal à la duchesse Béatrix pour la féliciter de ce que, d'accord avec son mari, elle a résolu de garder la chasteté et de ne pas user du mariage. De quelle époque est cette lettre? car elle n'est pas datée, pas plus que les autres lettres de P. Damiani; si elle a été écrite tout à fait dans les derniers temps de la vie du duc Gottfried, elle s'expliquerait en disant que, même après que le pape eut levé sa défense, Gottfried et Béatrix avaient résolu spontanément de ne plus user du mariage, et cette explication serait assez plausible à cause des vifs sentiments de piété et de contrition dont le duc fit preuve avant de mourir. Si la lettre a été écrite antérieurement, avant la pénitence imposée par le pape, cette pénitence aurait fait une obligation stricte de ce qui, auparavant, n'était qu'une privation volontaire, inspirée aux deux époux par leur piété. Voyez la lettre de P. Damiani dans Migne, t. 144, p. 451 sqq. On voit qu'en définitive la question de la pénitence imposée au duc Gottfried, question intéressante, car elle touche à l'histoire du mariage au moyen âge, n'est pas facile à élucider.

ces entrefaites, un homme de condition libre. mais déshonoré par tout un passé de crimes et d'infamies, un nommé Eginen, porta contre le duc de Bavière une accusation des plus graves : il déclara publiquement qu'à plusieurs reprises, et à l'aide des plus belles promesses, Otto l'avait engagé à assassiner le roi, et, comme preuve de ce qu'il avançait, il montrait un glaive qui, disait-il, lui avait été donné pour commettre ce crime. La preuve était ridicule, et comme la parole d'Eginen ne méritait aucune confiance, le mieux était de punir le diffamateur et de passer outre ; mais Henri IV ne l'entendit pas ainsi.

Dans une réunion des grands du royaume, tenue à Mayence au mois de juin 1070, il fit à Otto de Nordheim les reproches les plus amers, et, sans tenir compte de ses protestations indignées, il le somma de se trouver à Goslar le 1er août suivant, pour se mesurer en champ clos avec Eginen ; l'issue du combat montrerait s'il était innocent ou coupable. C'était, pour l'un des plus grands feudataires de la Germanie une rude extrémité que de se battre avec un bandit tel qu'Eginen ; néanmoins Otto de Nordheim y avait consenti, malgré les avis contraires que lui donnaient ses pairs, exaspérés de l'humiliation infligée à l'un des leurs, et, avec cette intention, il se dirigea vers Goslar. Avant d'y entrer, il fit demander au roi s'il lui garantissait la vie sauve pour l'aller et pour le retour, ajoutant qu'il était disposé à affronter l'épreuve qui lui avait été Imposée. Sans acquiescer à une demande si juste, Henri IV fit répondre que le duc n'avait, sans autre formalité, qu'à venir se soumettre au jugement de Dieu. Un pareil refus décida le duc de Bavière à ne pas aller plus loin et à rentrer dans ses domaines : comme le dit Lambert de Hersfeld il préféra en appeler au sort des arme et faire la guerre plutôt que de venir à Goslar comme le bétail qui se rend docilement à l'abattoir pour y être égorgé. La

guerre, en effet, éclata aussitôt ; le roi prononça une sentence de mort contre Otto de Nordheim, et ses troupes se précipitèrent sans perdre de temps sur les possessions du duc, y causant d'effroyables ravages, mettant tout à feu et à sang, se conduisant non pas en chrétiens mais en païens et en véritables barbares; des deux châteaux de Hanenstein et de Tesenberg appartenant à Otto, le premier fut rasé, le second occupé par une garnison royale.

A son tour, le duc de Bavière entra en campagne, et, à la tête de trois mille hommes de troupes d'élite, il envahit la Thuringe; ses soldats se conduisirent à peu près comme les soldats du roi, aussi les Thuringiens exaspérés voulurent leur barrer le chemin ; une bataille s'engagea le 2 septembre 1070 près de Eschwege et le duc y remporta une brillante victoire. A cette nouvelle, Henri IV, craignant que sa chère résidence de Goslar ne tombât au pouvoir d'Otto de Nordheim, s'y transporta en toute hâte pour la défendre si besoin était, et il y demeura jusqu'à la fin de 1070. Ce fut pendant ce séjour et à la suite d'une intervention de Rodolphe, duc de Souabe, qu'il donna le duché de Bavière, dont Otto de Nordheim avait été déclaré déchu, à Welf, fils d'Azzo, marquis d'Italie. La mesure était d'autant plus inique que Welf était le gendre d'Otto de Nordheim ; après avoir refusé à son beau-père de lui venir en aide lorsqu'il l'avait vu dans le malheur, il ne rougit pas de lui renvoyer sa fille après l'avoir répudiée, sans même chercher à légitimer ce renvoi, et il accepta avec empressement la donation que lui faisait le roi. Ce dernier, craignant cependant que les amis et les partisans d'Otto de Nordheim en Bavière ne soulevassent le pays contre le nouveau duc, se décida à quitter Goslar au commencement de 1071, et à aller de sa personne en Bavière pour maintenir le duché dans l'obéissance. Il partit après avoir

laissé à Goslar une garnison dévouée, et chemin faisant, il trouva sur sa route Otto de Nordheim et son armée, décidé à lui livrer bataille pour revendiquer son droit les armes à la main. La situation pouvait devenir fort critique pour Henri IV, quoiqu'il fit venir en toute hâte auprès de lui les troupes que la Saxe, la Thuringe et la Hesse lui fournirent; mais alors, le comte Eberhard dont les sages conseils étaient écoutés par les deux adversaires, s'entremit pour empêcher l'effusion du sang : une sorte d'armistice fut acceptée de part et d'autre, à la condition qu'Otto de Nordheim se présenterait à Cologne, lors des prochaines fêtes de Pâques, par devant le roi et les grands, et que ceux-ci rendraient sur ce qui le concernait une décision à laquelle il promettait de se soumettre [1].

Telle a été l'origine et la première phase de cette longue lutte entre Henri IV et le duc dépossédé de Bavière, lutte qui devait avoir des conséqnences si graves et si inattendues, et on peut dire que jamais souverain n'a ouvert avec plus de légèreté que ne l'a fait le roi de Germanie dans ce conflit, l'ère toujours si sombre de la guerre civile. Cette confiance accordée à un aventurier sans crédit, ce refus du sauf-conduit demandé par Otto de Nordheim, montrent avec quelle partialité, avec quel sans-gêne le jeune roi traitait les affaires les plus graves ; il a dû le regretter amèrement plus tard, lorsque le ressentiment de l'ancien duc de Bavière fit plus d'une fois vaciller sur sa tête la couronne royale.

Nous venons de voir avec quelle légèreté Henri IV avait disposé de ce grand fief du duché de Bavière, n'écoutant

[1] Lamberti. *Annales* ad an. 1070 sqq. MG. SS., V, 177 sqq. Plusieurs chroniqueurs au onzième siècle, et bien des historiens à notre époque, ont parlé de la disgrâce d Otto de Nordheim ; les uns, dans le sens de Lambert de Hersfeld, le regardant comme une victime ; les autres, étant moins défavorables à Henri IV, Berthold (MG. SS., V, 275) et Bernold

que ses caprices pour l'enlever à l'un et le donner à l'autre; ses procédés pour la collation des charges, fiefs et dignités de l'Eglise furent également détestables; aussi, en 1073, le jeune roi, touché de repentir, mais, hélas! d'un repentir bien passager, écrivait au pape les lignes suivantes, trop fidèle expression de la vérité :

Coupables et malheureux que nous sommes, en partie par l'erreur d'une jeunesse trompeuse et par la liberté de notre puissance absolue, en partie par les déceptions de ceux dont nous avons trop suivi les conseils, nous avons péché contre vous et nous ne sommes plus dignes d'être appelés votre fils, car non-seulement nous avons envahi les biens ecclésiastiques, mais nous avons vendu quelques fois les églises elles-mêmes à des hommes indignes, imprégnés du poison de la simonie et qui n'entraient pas par la porte dans le bercail [1].

Ces aveux, qui n'ont rien d'exagéré, confirment les données fournies par bien des chroniqueurs contemporains, car ces chroniqueurs sont à peu près unanimes à déclarer que, depuis sa majorité jusqu'en 1073, c'est-à-dire jusqu'à l'avènement de Grégoire VII, Henri IV a trafiqué des bénéfices ecclésiastiques, des charges et des dignités de l'Eglise dans le clergé régulier comme dans le clergé séculier, les donnant au plus offrant, sans aucun souci des âmes et de leurs intérêts spirituels. C'est ainsi que, même après le voyage à Rome des archevêques de Cologne et de Mayence et de l'évêque de Bamberg, la simonie, favorisée par le pouvoir royal, continua à exercer ses ravages dans l'église de Germanie; mais, comme le prouvent les deux faits suivants

(MG. SS., V, 429), croient à la culpabilité d'Otto; Bruno, au contraire, l'auteur du : *De Bello Saxonico*, se prononce énergiquement contre le roi (MG. SS., V, 435). Ce fut dans tous les cas une lourde faute politique, commise d'une façon bien imprévoyante.

[1] Gregorii VII. *Registr.*, I, 29 a; dans Jaffe. *Mon. Greg.*, p. 46, 47. Nous reparlerons de cette lettre d'Henri IV à Grégoire VII dans le prochain chapitre.

la conscience publique, tenue en éveil et surexcitée par les avertissements, les condamnations et le zèle du saint-siège, commençait à réagir vigoureusement, à faire entendre d'énergiques protestations.

Le 2 novembre 1069, était mort Rumold évêque de Constance, et Henri IV s'empressa de donner cet évêché à un chanoine de Magdebourg du nom de Charles; il l'investit par la crosse et l'anneau, et Charles gagna son nouveau diocèse. Mais, presque aussitôt, le bruit se répandit que cette nomination s'était faite d'une façon tout à fait simoniaque, et la conduite de Charles, après son arrivée à Constance, était de nature à donner créance à de pareilles rumeurs; dès le début, il ne voulut suivre que ses caprices et n'eut d'autre préoccupation que de ramasser de l'argent, probablement pour satisfaire aux engagements qu'il avait pris avant de devenir évêque. Aussi, lorsque Charles demanda à son métropolitain Siegfried, archevêque de Mayence, de procéder à son sacre, celui-ci se récusa; comme le dit Lambert de Hersfeld, Siegfried se souvenait des terribles remontrances que, l'année précédente, le pape lui avait faites à Rome sur sa trop grande facilité à sacrer des évêques simoniaques, et il ne voulait pas s'exposer à les entendre de nouveau, peut-être même à être déposé de sa charge archiépiscopale. L'archevêque savait en outre que les clercs de Constance avaient fait parvenir à Rome tout un réquisitoire contre l'évêque nommé, et il voulut attendre la réponse du saint-siège. Cette réponse arriva en effet; elle prescrivait à l'archevêque de réunir un synode, d'y entendre les deux partis, c'est-à-dire l'évêque nommé et les clercs de Constance, et de ne pas procéder au sacre s'il n'était pas absolument prouvé que l'accusation de simonie était une pure calomnie. Conformément à la volonté du pape, Siegfried décida alors qu'un synode se tiendrait à Mayence, le 15 août suivant (1071), jour de la

fête de l'Assomption de la sainte Vierge, et que l'assemblée prononcerait sur le cas de l'évêque nommé de Constance.

Le jeune roi avait un double motif pour s'intéresser vivement à cette affaire : Charles était un de ses favoris, et, en outre, l'amour-propre d'Henri IV était en jeu ; il ne voulait pas qu'une nomination faite par lui fût ensuite annulée ; aussi vint-il à Mayence lors de la tenue du synode, espérant bien que le poids de l'autorité royale ferait pencher la balance en faveur de l'évêque nommé.

Le synode se réunit au jour fixé et fut présidé par Siegfried, non pas seulement en sa qualité d'archevêque de Mayence, mais comme délégué du siège apostolique ; les archevêques Gebhard de Salzbourg et Udo de Trêve, les évêques Albéro de Wurzbourg, Werinker de Strasbourg, Henri de Spire, Gundéchar d'Eichstadt, Embrico d'Augsbourg, Hermann de Bamberg, Benno d'Osnabruck, Ermenfrid de Sion, Herbert de Modène, avaient répondu aux lettres de convocation de Siegfried et étaient présents, ainsi que les représentants de plusieurs évêques suffragants de Mayence, retenus ailleurs pour des raisons canoniques, et une multitude de clercs, d'abbés, de moines, etc.

La question en litige ne fut pas facile à résoudre ; les évêques durent d'abord négocier avec le roi, lequel protestait énergiquement n'avoir rien exigé et n'avoir rien reçu de Charles pour sa nomination à l'évêché de Constance, et, en outre, ignorer complètement si l'évêque nommé avait promis ou fait des présents aux personnages de la cour. Henri IV finit cependant par permettre que l'assemblée instruisît cette affaire. Après divers délais, les clercs du diocèse de Constance furent enfin admis à formuler par devant le synode et en présence de Charles leurs accusations contre lui, et celui-ci promit d'y répondre victorieusement le lendemain et de confondre ses ennemis. Mais, le

lendemain, il avait perdu toute son assurance de la veille, et, voulant éviter une condamnation que les dispositions de l'assemblée rendaient inévitable, il déclara en appeler à une décrétale du pape Célestin, laquelle portait qu'on ne peut imposer l'épiscopat à celui qui refuse cette dignité, et renonça à toute prétention au siège de Constance. L'assemblée prit acte de cette déclaration, la fit insérer dans les archives de l'église de Mayence et se sépara après avoir remercié Dieu pour l'heureuse issue de cette délicate et épineuse affaire.

Quelque mécontent que fût Henri IV, il dut s'incliner devant l'influence grandissante de la papauté dans l'église de Germanie, car c'était uniquement cette influence qui avait empêché Siegfried et plusieurs de ses collègues dans l'épiscopat de souscrire aux volontés du roi, et il se résigna à donner l'évêché de Constance à un chanoine de Goslar, nommé Otto, et, pour éviter de nouveaux désagréments, il eut soin de le faire sacrer aussitôt après sa nomination; Charles regagna tristement Magdebourg où il mourut peu après[1].

Un autre simoniaque, un moine, nommé Robert et abbé de Bamberg, ne fut pas plus heureux que l'évêque nommé de Constance; ce Robert, dévoré d'ambition et disposé à tout pour la satisfaire, avait, par des moyens répréhensibles,

[1] Lamberti Hersfeldensis, *Annales* ad an. 1069 sqq. MG SS., V, 176 sqq. — Bien des chroniqueurs ont parlé de cette tentative simoniaque du chanoine Charles pour s'emparer de l'évêché de Constance ; tous sont unanimes à dénoncer l'intrus. Berthold déclare ouvertement que Charles avait donné de l'argent, non pas seulement aux favoris du roi, mais au roi lui-même. Bertholdi, *Annales* ad. an. 1069 sqq. MG. SS., V, 274 sqq. — Bernoldi, *Annales* ad an. 1069 sqq. MG. SS., V, 429 sqq. — Mariani Scotti, *Chronicon* ad an. 1093 (1071). MG. SS , V, 560. — Hesse, l'éditeur de Lambert de Hersfeld, dans les *Mon. Germaniae*, a donné, p. 185 sqq., un texte du procès-verbal du synode de Mayence de 1071. MG. SS., V, 560, ex cod. Zwellensi et Vindob. : c'est ce texte que nous avons analysé.

même en pratiquant l'usure, amassé de grandes sommes d'argent, qu'il destinait à acheter une haute dignité ecclésiastique. Sa réputation de thésauriseur et d'usurier était si bien établie qu'on lui avait donné le surnom de Nummularius, si peu en rapport avec ses vœux de pauvreté monastique ; s'inspirant de cet exemple détestable, les autres religieux du couvent de Bamberg luttaient entre eux à qui formerait par n'importe quel moyen le pécule le plus considérable.

Robert faillit mettre la main sur la grande abbaye de Fulda ; il avait promis au jeune roi la somme énorme de cent livres d'or si Widérard, le vénérable abbé de Fulda, était expulsé et si on lui donnait la riche prébende; Henri IV était tout disposé à le faire pour bénéficier de ce marché simoniaque; mais la conscience protesta si énergiquement contre un trafic si sacrilège, de telles remontrances furent faites au roi par des hommes courageux et soucieux de l'honneur de l'Eglise et de la royauté, que le roi n'osa pas passer outre ; Widérard resta à la tête de l'abbaye de Fulda et Robert en fut pour ses avances.

Il espéra quelque temps avoir pris sa revanche; Méginward, abbé de Reichenau, au diocèse de Constance, fatigué de ce que le roi lui demandait constamment d'accorder aux soldats de nouveaux subsides, tandis que les revenus de Reichenau suffisaient à peine à l'entretien des religieux, avait fini par donner sa démission, au mois de juin 1071 ; Robert se mit aussitôt sur les rangs pour lui succéder, et, ayant donné au roi mille livres d'argent, il l'emporta facilement sur les autres concurrents. Tout semblait donc marcher à souhait; mais, lorsque Robert voulut se rendre à l'abbaye qu'il venait d'acheter à un prix si exhorbitant, il eut une surprise désagréable. L'avocat de Reichenau ayant appris ce qui venait de se passer entre le roi et Robert, fut indigné à la pensée que l'abbaye allait

tomber entre les mains d'un tel simoniaque sans vergogne; il réunit les hommes d'armes qui dépendaient de Reichenau, se mit à leur tête et vint au devant du mercenaire. L'ayant rencontré il lui déclara que, s'il osait aller plus loin dans la direction de l'abbaye, il lui barrerait le chemin les armes à la main et qu'il aurait affaire à ses soldats. On devine la stupéfaction et la triste mine de Robert lorsqu'il entendit une telle mise en demeure; un moment il songea à entamer la lutte avec l'avocat de Reichenau et ses soldats; mais on lui fit comprendre que la partie serait trop inégale, et, bon gré mal gré, il dut revenir en arrière. Henri IV, qui avait reçu l'argent de Robert et qui savait que celui-ci ne pouvait le lui redemander sans se couvrir d'une nouvelle honte, ne fit rien pour le mettre en possession de Reichenau; aussi le moine justement éconduit n'eut d'autre parti à prendre que de se retirer dans les domaines de son frère, car, sur ces entrefaites, l'abbaye de Bamberg qu'il avait quittée fut donnée à un moine de Gorze nommé Ekbert. Celui-ci, heureusement, ne ressemblait en rien à son triste prédécesseur; aussi, raconte Lambert de Hersfeld, les moines de Bamberg, effrayés à l'idée d'avoir un tel abbé et craignant pour leurs pécules, se dispersèrent en tout sens comme des feuilles emportées par le vent [1].

Cette légitime résistance des monastères de la Germanie, défendant leurs droits et leurs libertés contre les empiètements et la tyrannie des grands, a donné lieu, en cette même année 1071, à une scène bien étrange et vraiment pittoresque: un peintre comme Eugène Delacroix pourrait

[1] Lamberti, *Annales* ad an. 1071. MG. SS., V, 183. — Devenu plus tard abbé de Gengenbach, dans le grand duché de Bade, Robert finit par être assassiné par des serviteurs de l'abbaye qui se croyaient lésés par lui dans leurs intérêts; cf. Lamberti, *Annales* ad an. 1076. MG. SS., V, 224. — Voyez aussi les *Annales* de Berthold et la *Chronique* de Bernold, *ll. cc.*

s'en inspirer, elle lui fournirait une belle page d'histoire pleine de vie, de mouvement et de couleur locale.

L'abbaye de Stavelot, au diocèse de Liège, fondée par saint Remacle, avait, depuis bien longtemps, sous sa dépendance le couvent de Malmédy, situé dans le diocèse de Cologne ; un seul abbé, celui de Stavelot gouvernait les deux monastères. Sans avoir égard aux traditions et aux droits acquis, Henri IV, sur le conseil d'Adalbert, donna à Anno, archevêque de Cologne, le monastère de Malmédy et aussitôt l'abbé et les moines de Stavelot protestèrent énergiquement et allèrent jusqu'à Rome demander au pape d'intervenir en leur faveur. Ce fut en vain qu'ils assaillirent aussi le roi de réclamations incessantes : toutes leurs démarches furent inutiles, le tenace Anno, archevêque de Cologne, refusa de se dessaisir de Malmédy.

Poussés à bout et n'ayant plus confiance dans les puissances de ce monde, les moines de Stavelot eurent alors recours à un moyen suprême pour vaincre la résistance qu'on leur opposait : ils prirent sur leurs épaules la lourde châsse contenant les reliques de saint Remacle, leur fondateur, et se rendirent à Liège en chantant des psaumes et des hymnes le long des chemins. Ils arrivèrent à Liège le jour de Pâques, 8 mai 1071 ; le roi, la reine et un très grand nombre de seigneurs ecclésiastiques et laïques se trouvaient dans cette ville, et, le soir, le souverain assista à un immense festin donné à cause de la solennité du jour. Lorsque les convives, pleins de joie, faisaient retentir la salle des éclats de leur voix, en pleine fête, en pleine réjouissance, les moines de Stavelot, écartant les nombreux serviteurs qui s'empressaient autour des tables, pénétrèrent dans l'intérieur de la salle sans interrompre le chant des psaumes, et, au milieu de l'effarement et de la stupéfaction générale, ils placèrent sur la table même du festin, en face du roi, la grande châsse de saint Remacle. « Voici, dirent-ils à

Henri IV, voici ô roi, celui vis-à-vis duquel tu t'es montré injuste; reconnais-lui les droits que l'univers lui reconnaît; c'est à toi que, dans ce bas monde, il en appelle pour cette injustice; sois-lui propice, car il peut sans cela te citer dans le ciel par devant le tribunal de Dieu. » Une peur atroce s'empara alors de presque tous les assistants; la reine fondit en larmes, le roi, pâle, ému, hors de lui, cria à l'archevêque de Cologne. « C'est à cause de toi, évêque, que tout ceci a lieu; défends-moi maintenant contre le saint ». Anno, qui n'avait rien perdu de son sang-froid, reprocha alors aux moines leur audace, leur crime de lèse-majesté, et leur ordonna de reprendre le corps sacré et de le rapporter dans son église; mais, sans écouter ses paroles, les convives s'enfuirent éperdus et avec une telle précipitation, que la table fut renversée et roula par terre avec la châsse de saint Remacle. Il s'ensuivit une confusion épouvantable: un serviteur eut la jambe cassée, mais il fut aussitôt guéri par l'intercession de saint Remacle; le saint fit plusieurs autres miracles dans cette même nuit, que les moines de Stavelot passèrent au palais du roi; car, malgré les ordres de la cour, ils refusèrent de reprendre la châsse et de s'en aller. Le lendemain, le roi, épouvanté, s'empressa, malgré l'archevêque de Cologne, de rendre le couvent de Malmédy à l'abbé de Stavelot et les moines joyeux repartirent avec le corps du grand saint Remacle [1].

Ces débuts si inquiétants du gouvernement d'Henri IV avaient déjà fait conjecturer à quelques personnes que le règne qui commencait serait une pénible épreuve pour l'Etat et pour l'Eglise, et l'on sait si ces prévisions ont été réalisées ! Que la responsabilité de ces détestables procé-

[1] Sur tout ce curieux incident, voyez le *Triumphus S. Remacli de Malmundariensi cœnobio.* MG. SS., XI, p. 436 sqq. — Lambert de Hersfeld ad an. 1071 confirme, en les résumant, les données un peu prolixes du *Triumphus*; MG. SS., V, 183.

dés de gouvernement retombe en grande partie sur le jeune souverain lui-même, cela est incontestable; mais il faut ajouter qu'il était, bien par sa faute, il est vrai, fort mal entouré et, partant, fort mal conseillé. Ses amis, de tout jeunes gens de fort peu de naissance, partageaient ses plaisirs et ses débauches et se mêlaient à tort et à travers, suivant leurs caprices, des affaires de l'état; Rodolphe duc de Souabe, justement effrayé par la chute d'Otto de Nordheim, se croyait lui-même menacé et se tenait à l'écart, ainsi que d'autres grands seigneurs; l'archevêque de Cologne réprimandé à Rome, celui de Mayence compromis par l'échec du roi dans l'affaire du divorce, n'avaient plus la même autorité et ne jouissaient pas de la confiance du souverain; des grands feudataires ecclésiastiques ou laïques qui avaient entouré et soutenu le trône du père d'Henri IV, Adalbert, archevêque de Brême, était à peu près le seul qui eût gardé les bonnes grâces du fils; aussi, dès 1069, était-il revenu à la cour pour prendre, autant que le permettaient les fantaisies du roi, la direction générale des affaires. Il venait de passer, dans la gêne et dans la pauvreté, trois années entières au milieu des rudes populations de son diocèse de Brême, où, comme il a été dit, l'avait relégué, malgré la volonté du roi, la coalition des grands du royaume. C'est dire avec quel bonheur il revint au pouvoir. Instruit par l'expérience et décidé à tout pour éviter une rechute, il résolut, rapporte Adam de Brême, de ne plus braver les ressentiments des grands, comme il l'avait fait auparavant, et il se réconcilia avec l'archevêque de Cologne[1]; enrichir sa chère église de Brême-Hambourg, et, par là, se créer à lui-même de nouvelles ressources,

[1] Caute ambulandum esse deliberavit erga principes, ut non offenderet eos sicut prius; quapropter Coloniensi episcopo primum reconciliari voluit, deinde ceteris. ADAMI *Gesta Hammaburg. eccles. pontific.*, l. III, 58. MG. SS., VII, 359.

laisser agir le roi comme il l'entendrait sans être pour lui un Mentor incommode, ne pas inquiéter les puissants et, en revanche, être impitoyable pour les faibles, les humbles, les petits, que, dans des moments de mauvaise humeur, il frappait de sa main archiépiscopale jusqu'à l'effusion du sang, tel a été sans exagération le programme plus sénile que politique d'Adalbert dans son dernier passage aux affaires, au déclin de sa vie [1]. Il faut cependant, pour être juste, ajouter avec Adam de Brême que ses facultés avaient baissé: c'est là son excuse ; il semblait, dit ce remarquable chroniqueur, n'être plus le même : ni lui ni les siens ne savaient trop ce qu'ils voulaient ou ce qu'ils ne voulaient pas ; la facilité d'élocution, l'éloquence même lui étaient seules restées fidèles ; quand il parlait, on aurait pu croire que sa conduite était dictée par un grand bon sens et une profonde sagesse [2].

En réalité, l'archevêque Adalbert, redevenu le premier personnage politique de la Germanie, après le roi, ne sut faire qu'une chose : se perpétuer au pouvoir, garder sa situation jusqu'à sa mort, survenue le 17 des calendes d'avril, 18 mars 1072. Cette mort, qui eut lieu à Goslar, au château royal, a été racontée avec beaucoup de verve par Adam, et certains traits, certains détails à l'emporte-pièce du récit du chanoine du XIe siècle font songer à quelques passages de notre terrible Saint-Simon. On n'oublie pas, quand on a l'a vu, ce tableau du vieux prélat terrassé par la mort qui va bientôt donner le dernier coup, et, cependant, écoutant encore les prédictions de longue vie et de

[1] Aliquos manu percussit usque ad effusionem sanguinis. ADAMI, *Gesta Hamm. eccles. pontific.*, l. III. 61. MG. SS , VII, 360. Voyez pour les autres détails ces mêmes chapitres d'Adam de Brême.

[2] Quid vellet aut nollet, nec sibi nec ulli suorum poterat satis notum esse. Ceterum talis erat eloquentia ejus usque in finem, ut si eum audires contionantem, facile tibi persuaderetur, omnia per illum fieri plena ratione magnaque auctoritate. ADAM, *l. c.*

prospérité que le grand astrologue Notébaldus murmure à son oreille, songeant à ériger son archevêché de Hambourg en patriarcat et à être comme le pape du Nord, fermant sa porte à tous les grands, à l'exception du roi, pour qu'on ne le vît pas dans sa maladie et dans un affaissement qu'il croyait momentané [1]. Lorsqu'enfin Adalbert a rendu le dernier soupir, l'humble historien s'arrête, et, en face de ce cercueil, il répète les suprêmes lamentations que la Bible et le christianisme lui avaient enseignées : Qu'est-ce donc que la vie ? O vanité de toute chose ! Tous, même ses amis les plus chers, ses partisans les plus dévoués désertent son cadavre ; il reste seul, délaissé, abandonné, n'ayant plus pour se présenter devant Dieu que le bien qu'il a pu faire [1].

Adalbert mort, le peuple et les grands, exaspérés par un régime où le laisser-aller d'un vieillard égoïste et affaibli avait permis aux coupables extravagances du roi et de ses amis de se produire en toute liberté, firent entendre, dès le mois d'avril 1072, d'énergiques réclamations ; ils se plaignaient de ce que rien ne fût respecté, ni les enfants, ni les veuves, ni les monastères, ni les églises. Le roi finit par avoir peur et pria Anno, archevêque de Cologne, de prendre la succession de l'évêque de Brême et de remettre quelque ordre dans l'état. Anno hésita avant d'accepter :

[1] Les derniers chapitres du troisième livre d'Adam de Brême sont consacrés à raconter la fin d'Adalbert, archevêque de Brême-Hambourg. Il ne faudrait pas voir, je crois, une préoccupation schismatique dans le projet que caressa Adalbert d'élever son archevêché au rang de patriarcat du Nord. Adalbert ne songeait pas à se soustraire à l'obéissance due au saint-siège, Gfrorer, j'ai déjà eu occasion de le remarquer, a eu tort de le soutenir. En réalité et malgré ses grands défauts, Adalbert n'a jamais été mandé à Rome pour s'y disculper ; il a été en cela mieux traité que ses confrères de Mayence et de Cologne ; preuve évidente que le saint-siège n'a jamais remarqué en lui de tendances séparatistes ; Hildebrand ne plaisantait pas sur ce point.

il connaissait son ancien pupille, le jeune roi, et n'espérait guère pouvoir améliorer la situation; l'intérêt du bien public, celui de l'Eglise, finirent cependant par vaincre ses répugnances, et, pendant quelque temps, il parvint en effet à rendre un peu d'autorité et de vigueur au gouvernement. L'impératrice Agnès, qui, depuis six ans, n'avait pas reparu en Germanie et vivait en Italie presque en recluse, vint sur ces entrefaites, en juillet 1072, rendre visite à son fils et joignit ses conseils à ceux d'Anno pour amener le jeune prince à changer de conduite et à mieux gouverner son royaume. Déjà, avant son arrivée, il y avait eu entre Henri IV et Otto de Nordheim un semblant de réconciliation; la princesse obtint de son côté un rapprochement entre le roi et Rodolphe, duc de Souabe. Malheureusement, ce revirement dans l'attitude de Henri IV dura peu: après le départ de sa mère, il enleva, sans motif légitime, le duché de Carinthie à Berthold et le donna à l'un de ses favoris, nommé Marcward; Rodolphe de Souabe trembla de nouveau pour la possession de son duché, et, au commencement de 1073, Anno, profondément découragé, demanda à se retirer des affaires pour se consacrer exclusivement aux devoirs de sa charge épiscopale. Trop heureux d'être délivré d'un censeur austère, car Anno ne connaissait pas les coupables condescendances et les lâchetés d'Adalbert, Henri IV accepta la démission de l'archevêque, et, ajoute Lambert de Hersfeld, mettant de côté tout respect et toute retenue, se jeta tête baissée dans le vice[1].

[1] Lambert de Hersfeld est le guide le plus sûr pour ces divers évènements, qui eurent lieu en Germanie en 1072 et au commencement de 1073; Lamberti, *Annales*, MG. SS., t. V, 189 sqq. Ce même chroniqueur dit du roi, après la démission de l'archevêque de Cologne: « Rex tanquam severissimo pedagogo liberatus, statim in omnia genera flagitiorum, ruptis omnibus modestiæ et temperantiæ frenis, præcipitem se dedit. » On sait que dans son livre: *de Bello Saxonico*, Bruno a raconté avec

Pendant que le jeune roi de Germanie se préparait ainsi pour l'avenir de cuisants chagrins, le pape Alexandre II arrivait au terme de son laborieux et fécond pontificat ; il fut précédé dans la tombe par trois personnages qui, dans des directions bien différentes, venaient de jouer un rôle important : c'étaient l'antipape Cadalus, son trop fidèle partisan Henri, archevêque de Ravenne, et Pierre Damiani, cardinal, évêque d'Ostie.

L'antipape Cadalus mourut à Parme dans les derniers mois de 1071 ou au commencement de 1072. Jusqu'à sa dernière heure, et malgré les déboires et les revers qu'il avait eus à supporter, il s'obstina dans le schisme et dans les prétentions à la papauté, et il faut bien dire que, jusqu'à sa dernière heure également, il compta dans l'épiscopat et le clergé de l'Italie septentrionale des amis fidèles et des partisans dévoués [1].

Parmi ces derniers, nous avons déjà vu qu'il faut placer Henri, archevêque de Ravenne, qui, malgré les conseils et les objurgations de Pierre Damiani, préféra le parti de l'antipape à celui du pape légitime, et qui ne revint jamais sur sa décision, même lorsque Cadalus fut complètement réduit à l'impuissance. L'archevêque Henri mourut peu après Cadalus [2], et aussitôt le saint-siège, débarrassé enfin

force détails, assez délicats à traduire en français, ces débordements du jeune roi, investi d'une puissance absolue et ne sachant même pas se conduire lui-même. Cf. Bruno : *de Bello Saxonico*. MG. SS., VII, 330 sqq.

[1] Bonitho, *ad amicum*, l. VI dans Jaffe, *Mon. Greg.*, p. 654. Les *Regesta Pontificum* de Jaffe portent à la page 594 : « Cadalum cum sciamus die 5 apr. 1071 adhuc in vivis fuisse (vide Tabulam ap. Affo Storia di Parma II, 330) et paulo ante Henricum archiepiscopum Ravennatem mortuum esse, aut exeunte anno 1071 aut ineunte anno 1072 naturæ debitum eum concessisse manifestum est. (In carcere eum mortuum esse, canit Rangerius in Vita S. Anselmi, éd. la Fuente, p. 11.) »

[2] *Annales Altahenses majores* ad an. 1072. MG. SS., XX, 824. Bonitho, *L. ad am.* VI dans Jaffe : *Mon. Greg.*, p. 654.

de ces deux intraitables adversaires, résolut d'envoyer un légat dans le pays de Ravenne pour ramener à l'orthodoxie et réconcilier avec l'Eglise ces populations trop longtemps livrées à l'hérésie et au schisme. Alexandre II et Hildebrand songèrent à confier à Pierre Damiani cette mission délicate, et ce choix s'explique facilement : Pierre était de Ravenne, et ses concitoyens étaient justement fiers de la haute situation dans l'Eglise, de la réputation de sainteté de leur compatriote. Quoique vieux et déjà bien cassé par d'incessantes austérités et par les labeurs de sa vie apostolique, Pierre Damiani n'hésita pas devant la tâche qui lui était imposée ; il s'agissait du salut des âmes et des intérêts spirituels de sa patrie : il se rendit à Ravenne. La réception que lui fit sa ville natale fut un véritable triomphe. Ravenne, très flattée de ce que le pape lui avait envoyé un si grand homme, revint à des sentiments de respect et d'obéissance à l'égard du saint-siège, et l'on put croire pendant quelque temps que les tendances schismatiques de l'exarchat avaient disparu avec l'archevêque Henri. Sa mission terminée, Pierre Damiani quitta la ville et se mit en route pour Rome, probablement afin d'y rendre compte de sa légation; mais ses forces le trahirent lorsqu'il fut à Faenza, et, après quelques jours de maladie, il mourut le 22 février 1072, dans un monastère dédié à la sainte Vierge et situé près et en dehors d'une porte de cette ville [1]. Avec lui s'étei-

[1] Sur les circonstances qui ont accompagné la mort de P. Damiani, voyez les chapitres XXI et XXII de la vie de ce saint par le moine Jean, son disciple; MIGNE, *Patr. lat.*, t. 144, p. 142 sqq. C'est là le récit primitif qui a été ensuite amplifié et dénaturé par d'ignorants commentateurs ; ainsi ces commentateurs ont affirmé contre toute évidence que P. Damiani avait vécu durant le pontificat de Grégoire VII et avait rempli pour ce pape diverses missions; ils ne le font mourir qu'en 1080 ; *P. Damiani Vita IV*, dans MIGNE, t. 144, p. 173. Ce sont là des erreurs.

gnit l'un des plus grands saints et des plus vaillants serviteurs de l'Eglise au XIe siècle; il ne fut pas seulement l'un des plus ardents promoteurs et des plus infatigables ouvriers de la réforme de l'Eglise : sa vie fut en outre le modèle des vertus du cénobite, du solitaire qui a pour jamais renoncé aux vanités et aux jouissances du siècle. Certes, sa piété ne s'accommodait guère de tempéraments, il était tout d'une pièce et, à ce point de vue, il serait intéressant d'établir entre ses écrits et ceux de saint François de Sales, le doux et aimable évêque de Genève, un de ces parallèles comme le XVIIe et le XVIIIe siècles les aimaient. La conclusion assez naturelle de ce rapprochement serait de montrer qu'il peut y avoir une grande diversité dans la physionomie morale des saints également invoqués par l'Eglise catholique ; que leurs procédés, leurs allures, leurs maximes même, tout en procédant du même enseignement et tendant au même but, peuvent porter la marque d'un esprit absolu ou refléter une intelligence qui se fait tout à tous pour mieux gagner les âmes à Jésus-Christ.

Plus d'une fois déjà, il a été question dans ce travail des dissentiments qui ont existé entre Hildebrand et Pierre Damiani, et nous avons cité plusieurs spirituelles boutades de ce dernier, qui supposent des rapports assez tendus à certains moments; la raison d'être de ces dissentiments est assez facile à constater. En résumé, et pour employer une expression qui n'a été usitée que bien après le XIe siècle, Hildebrand était surtout un Guelfe et Pierre Damiani un Gibelin; l'un et l'autre voulaient la réforme de l'Eglise et y travaillaient avec ardeur, mais Pierre Damiani était persuadé que l'union du sacerdoce et de l'empire était indispensable pour opérer cette réforme, et par l'empire il entendait le gouvernement de la Germanie, soit avant soit après la mort de l'empereur Henri III,

De là son approbation aux décisions du synode de Sutri, du mois de décembre 1046; de là son attitude lorsqu'il fut question de réunir le synode de Mantoue du mois de mai 1064; de là enfin ses lettres si énergiques pour défendre à l'Eglise et à ses ministres de se servir directement ou indirectement du glaive, même pour défendre ses intérêts les plus sacrés. Hildebrand, au contraire, regardait comme un joug fort peu déguisé la protection, la tutelle que la couronne de Germanie imposait à la papauté. Du vivant d'Henri III, il se résignait, sans approuver le passé, sans compromettre l'avenir, à tirer de la situation le meilleur parti possible; mais, lorsque l'empereur fut allé dormir son dernier sommeil dans la cathédrale de Spire, son génie devina qu'une ère nouvelle commençait pour la liberté de l'Eglise, et, sans se laisser émouvoir ou intimider par les anxiétés et les clameurs de l'équipage, il dirigea hardiment la barque de Pierre dans une nouvelle voie et vers de nouveaux rivages. La base, le pivot de sa politique temporelle, il ne le chercha plus du côté du Nord, en Germanie, il le chercha dans l'Italie même, auprès de ces Normands naguère encore excommuniés.

Comme le dit avec raison Franz Neukirch[1], dans Pierre Damiani, le cardinal, l'homme d'administration et de gouvernement ne fit jamais disparaître le solitaire regrettant son désert, aspirant à y revenir et profondément lassé de vivre au milieu des hommes et de leurs intrigues; aussi s'explique-t-on facilement que la politique de Hildebrand soit restée pour lui une énigme, et que, plus d'une fois, elle l'ait profondément déconcerté. A diverses reprises, il supplia le pape de lui permettre d'abdiquer ses

[1] Der Cardinal hat nie in ihm den Eremiten verdrangen konnen. Voyez tout ce remarquable passage de Fr. Neukirch dans son livre: *Das Leben des Petrus Damiani;* Theil I. Gottingen, chez Hofer, 1875.

charges et dignités et de regagner son ermitage[1]; mais le pape, conseillé par Hildebrand, n'y voulut jamais consentir, et ce fut au service du saint-siège, presque sur les grands chemins, et non dans le calme et la douce sérénité d'une vallée perdue des Appenins, que Pierre Damiani rendit son âme à Dieu.

Guibert succéda à Henri sur le siège archiépiscopal de Ravenne; et, d'après Bonitho, si Alexandre II approuva cette élection qui devait avoir des suites si funestes et consentit à l'élévation d'un homme que tout conseillait d'écarter, ce fut surtout à cause d'une intervention directe de Hildebrand. Comme il a déjà été dit, l'impératrice Agnès avait, après la mort d'Henri III, nommé ce Guibert chancelier du royaume d'Italie, et, en cette qualité, il coopéra largement à l'avènement de l'antipape Cadalus; aussi, lorsque Anno, archevêque de Cologne, eut remplacé l'impératrice Agnès à la tête du gouvernement, et lorsqu'il voulut favoriser le pape légitime, il s'empressa de destituer Guibert et de nommer Grégoire, évêque de Vercelli, chancelier du royaume d'Italie.

Après la mort de Cadalus, Guibert mit tout en mouvement pour que le roi Henri lui accordât l'évêché de Parme, et, dans ce but, il se rendit à la cour, en Germanie. Mais ce fut en vain: il trouva dans l'entourage du prince une opposition intraitable; l'archevêque Anno n'avait pas oublié le passé, et l'évêché de Parme fut donné à un clerc de Cologne, nommé Evérard. Sur ces entrefaites mourut l'archevêque de Ravenne, et Guibert recommença à intriguer pour obtenir cet important bénéfice. Cette fois, il s'adressa à l'impératrice Agnès, alors auprès de son fils, et il se conduisit avec tant d'habileté, il parvint si adroitement à calmer les scrupules, trop légitimes cependant de

[1] Voyez, dans l'ouvrage de Neukirch, les pages 76 et 77.

cette princesse, qu'avec son appui, il arriva au terme de ses désirs; Henri IV lui accorda l'évêché de Ravenne[1]. Tout heureux de ce résultat, Guibert regagna l'Italie et fit à Ravenne une entrée tumultueuse et triomphale. Toutefois, sa joie n'était pas sans mélange, car il lui fallait encore obtenir l'approbation du saint-siège pour son élection; c'était au pape Alexandre II à lui imposer les mains. Il vint à Rome durant le carême (13 février-24 mars) de 1073, et là, il réitéra les protestations de fidélité et de soumission qui lui avaient réussi en Germanie. Hildebrand, lui-même, s'y laissa prendre, et, à plusieurs reprises, engagea le pape à ne pas lui refuser la consécration épiscopale. Alexandre II céda à contre-cœur, et, lorsque enfin il se décida à faire ce que son archidiacre lui demandait, il lui dit ces prophétiques paroles, qui, plus d'une fois, durent revenir à la pensée de Grégoire VII : « Je vais mourir : le moment de ma délivrance est imminent; mais toi, tu sauras ce qu'il y a d'amer dans cet homme[2] » . Il est assez curieux de constater que Hildebrand, qui a devant l'histoire une attitude de justicier si impitoyable, a cependant fait preuve d'une mansuétude et d'une confiance vraiment exagérées vis-à-vis de trois personnages qui ne devaient guère s'en montrer dignes dans la suite : vis-à-vis de Hugo Candidus, de Bérenger et de l'archevêque Guibert.

Lorsque Guibert était venu à Rome pour y être sacré, le synode romain annuel avait déjà eu lieu et d'importantes décisions avaient été prises dans cette assemblée,

1 Bonitho, *ad amic.*, l. VI, dans Jaffe : *Mon. Greg.*, p.654. Nous avons vu plus haut qu'à la date du 25 juillet 1072, l'impératrice Agnès se trouvait à Worms auprès de son fils. Cf. Lamberti, *Annales* ad an. 1072. MG. SS., V, 190.

2 Ego quidem jam delibor et tempus resolutionis meæ instat, tu vero ejus senties acerbitatem. Bonitho, *l. c.*

la dernière du pontificat d'Alexandre II. Bonitho rapporte que les moines de Cluny et des évêques recommandables par leur piété y portèrent contre Hugo Candidus une accusation formelle de simonie ; il n'en résulta cependant aucune sentence de condamnation contre le cardinal, car, peu après, et comme nous allons le voir, il eut une part considérable à l'élection de Grégoire VII, le successeur d'Alexandre II[1]. A défaut des lettres de Grégoire VII, le rôle joué dans cette élection par Hugo Candidus, établit clairement qu'à cette époque, aucune peine canonique n'avait été décrétée contre lui. Bonitho ajoute qu'à la demande de l'impératrice Agnès, revenue en Italie après son voyage en Germanie, Alexandre II et le synode excommunièrent ceux des amis et des conseillers du jeune roi Henri IV qui, l'encourageant à pratiquer la simonie, travaillaient par là même à le séparer de l'unité de l'Eglise[2]. La mesure était grave, et, avec Henri IV, équivalait à une rupture entre le saint-siège et la couronne de Germanie. Ekkéhard va même plus loin, il écrit dans sa chronique, à la date de 1073 : « Anno, évêque de Cologne, et Hermann, évêque de Bamberg, furent envoyés à Rome pour y percevoir la somme qui était due au roi ; à leur retour, après avoir rempli leur mission, ils rapportèrent des lettres du pape Alexandre, mandant le roi à comparaître pour se justifier de l'accusation de simonie et de quelques autres accusations également portées à Rome contre lui[3] ». On pouvait donc s'attendre à d'incessantes péripéties, peut-être même à une guerre déclarée

[1] In qua (synodo) et Hugo Candidus a Cluniacensibus monachis et a quibusdam religiosis episcopis publice de symonia arguitur. Bonitho, *l. c.*, *Jaffe*, *Mon. Greg.*, p. 655.

[2] Et in qua (synodo) hortatu imperatricis quosdam regis consiliarios volentes eum ab unitate ecclesiæ separare, publice domnus papa excommunicavit. Bonitho, *l. c.*

[3] Ekkehard écrit ad an. 1073 : « Anno Coloniencis episcopus et Heri-

entre le roi et le pape, lorsque, un mois à peine après la tenue du synode, mourut le pape Alexandre II. Nous n'avons aucun renseignement sur ses derniers moments ; les paroles que Bonitho lui fait prononcer à propos du sacre de Guibert permettent cependant de supposer qu'Alexandre II ne fut pas emporté par une mort subite : l'état de sa santé lui avait fait prévoir que le moment de sa délivrance était proche [1].

Ce fut le 21 avril 1073 que le pape Alexandre II passa de vie à trépas [2] ; deux jours après, Hildebrand était nommé son successeur et prenait ce nom de Grégoire VII qu'il allait immortaliser. Après avoir, au second rang, rendu à l'Eglise tant et de si grands services, le fils du chevrier Toscan, ce petit homme brun, au ventre proéminent, mettait enfin lui-même la main au gouvernail de l'Eglise, revêtait le grand manteau rouge et s'asseyait sur le siège de saint Pierre. Rome et la chrétienté connaissaient depuis de longues années le terrible archidiacre ; aussi tous, amis et adversaires, eurent le pressentiment que le pontificat qui commençait, resterait une date mémorable dans l'histoire de l'Eglise.

mannus Babenbergensis Romam missi sunt, pecuniam quæ regi debebatur congregandi gratia. Qui legatione peracta reversi, litteras Alexandri Apostolici detulerunt, regem vocantes ad satisfaciendum pro symoniaca heresi aliis que nonnullis emendatione dignis quæ de ipso Romæ fuerant audita. EKKEHARDI *Chronicon Universale*, MG. SS., VI, 200.

[1] Cf. *supra*, p. 60, note 2.

[2] Sur la date de la mort d'Alexandre II, cf. GREGORII VII *Registrum*, l. I, 6 dans JAFFE, *Mon. Greg.*, p. 15. — *Emort. Mon. Casin.* dans MURATORI, *R. Ital.* SS., t. V, p. 75.

FIN DU TOME SECOND.

TABLE DES MATIÈRES

Chapitre VII

Victor II et Etienne IX
19 avril 1054. — 29 mars 1058.

Hildebrand refuse de devenir pape, son ambassade en Germanie. — Gebhard, évêque d'Eichstalt, est élu pape et prend le nom de Victor II. — Henri III en Italie. — Synode de Florence. — Spolète et Camerino donnés à Victor II par l'empereur. — Victor II en Germanie. — Mort de l'empereur Henri III. — Le pape revient en Italie; ses rapports avec la dynastie lorraine de Toscane. — Frédéric de Lorraine après son retour de Constantinople. Après avoir été moine du Mont-Cassin, Frédéric devient abbé de ce monastère et peu après cardinal. — Mort de Victor II. — Pierre Damiani. — Hildebrand en France. — Synode de Toulouse.— Guiffred archevêque de Narbonne — Synode de Saint-Jacques-de-Compostelle. — Frédéric de Lorraine devient pape sous le nom d'Etienne IX. — P. Damiani est nommé cardinal évêque d'Ostie. — Sa lettre aux cardinaux du Latran. — Traité du cardinal Humbert contre les simoniaques. — Simonie et incontinence des clercs de Milan. — Anselme de Baggio, Arialdl, Landulfe. — Les Patares de Milan, troubles populaires. — Arialdà Rome, Hildebrand à Milan et en Germanie. — Etienne IX et son frère Gottfried de Toscane. — Mort du pape Etienne IX..... 5

Chapitre VIII

Nicolas II
24 janvier 1059-27 juillet 1061.

L'antipape Benoît X. — Hildebrand désigne Gérard évêque de Florence comme candidat à la papauté. — La cour de Germanie approuve ce choix. — Gérard est élu et prend le nom de Nicolas II. — Le pape et Hildebrand viennent à Rome et finissent par en chasser l'antipap

— Alliance du saint-siége et des Normands. — Première expédition des Normands dans le Latium. — Didier abbé du Mont-Cassin intermédiaire entre la papauté et les Normands. — Jeunesse et vocation de Didier. — Mission de Pierre Damiani et d'Anselme de Lucques à Milan. — Synode romain du 13 avril 1059. — Décret sur le mode d'élection des papes. — Restauration de la vie canoniale dans l'église. — L'hérésiarque Bérenger au synode de Rome. — Sa condamnation et sa rétractation. — Nicolas II couronné roi. — Le pape vient dans l'Italie du sud et tient un synode à Melfi. — Robert Guiscard et Richard de Capoue jurent fidélité au pape. — Signification de ce serment. — Seconde expédition des Normands dans le Latium. — Benoît X se soumet à Nicolas II. — Henri Ier roi de France et Nicolas II. — Procès-verbal du sacre de Philippe Ier roi de France. — Mission du cardinal Etienne en France, synodes de Vienne et de Tours. — Mort du roi Henri Ier. — Le cardinal Étienne à la cour de Germanie. — Nicolas II excommunié par une réunion des grands et des prélats de la Germanie. — Hildebrand archidiacre de l'église romaine et abbé de Saint-Paul-hors-les-Murs. — Synode romain de 1060, déposition de Benoît X. — Farfa et Alipergum. — Synode romain de 1061. — Décret contre les simoniaques et sur l'élection des papes. — Nicolas II n'a rien abrogé du décret synodal de 1059.— Ambassade envoyée à Nicolas II par Édouard roi d'Angleterre. — Mort de Nicolas II..... 75

Chapitre IX

Alexandre II et Cadalus. — 1er octobre 1061. 31 mars 1364.

Ambassade des Romains à l'impératrice Agnès. — Hildebrand fait élire pape Anselme, évêque de Lucques qui prend le nom d'Alexandre II. — Conciliabule de Bâle et élection de l'antipape Cadalus, sous le nom d'Honorius II. — Lettre du P. Damiani à Cadalus. — Benzo, évêque d'Albe à Rome. — Cadalus défait à Rome les troupes d'Alexandre II. — Cadalus et l'empire d'Orient. — Lettres de P. Damiani à Cadalus et à l'évêque de Firmo. — P. Damiani et Hildebrand. — Intervention du duc Gottfried. — Fin de la régence de l'impératrice Agnès, avènement au pouvoir d'Anno, archevêque de Cologne. — Synode d'Augsbourg. — Retour d'Alexandre II à Rome. — Synode romain de 1063. — Cadalus envahit de nouveau Rome. — Lutte à Rome, entre Alexandre II et Cadalus. — Lettre de P. Damiani à l'archevêque de Cologne. — Ses excuses à Alexandre II et à Hildebrand. — Synode de Mantoue.

Chapitre X

L'Italie pendant le pontificat d'Alexandre II 1061-1073.

Guido, archevêque de Milan, passe au parti de Cadalus. — Il est combattu par les Patares ayant Arial l et Herlembald à leur tête. — Mort d'Ariald.— Légation des cardinaux Mainard et Jean à Milan. — Guido résigne son archevêché en faveur de Gottofrède qui est excommunié par le pape. — Mort de Guido; Otto élu son successeur est obligé de se réfugier à Rome. — Pierre de Pavie évêque de Florence. — Lettre des habitants de Florence au pape Alexandre II. — Epreuve du feu supportée par un moine de Florence pour prouver que Pierre de Pavie était simoniaque. — Résumé sur la situation religieuse de l'Italie du Nord. — Prise de Capoue par Richard comte d'Aversa. — Guillaume de Montreuil révolté contre Richard de Capoue passe au service du pape. — Richard de Capoue marche contre Rome. — Synode de Melfi et réunion à Salerne. — Mort de Guillaume de Montreuil. — Conquête de la Sicile sur les Sarrasins par Robert Guiscard et son frère Roger. Caractère religieux de cette guerre entre chrétiens et sarrasins. — Le drapeau de Saint-Pierre en Sicile, à Milan et à Hastings. — Restauration de la hiérarchie de l'église latine dans l'Italie du Sud et en Sicile. — Une charte de Roger, le grand comte. — Consécration de l'église du Mont-Cassin, par Alexandre II..... 201

Chapitre XI

Étude sur le Clergé de France durant le pontificat d'Alexandre II. 1081-1073.

Enquête sur le clergé des pays de France de 1061 à 1073. — § I. *Province de Rouen.* — Maurille et Jean, arhevêques de Rouen.— Synode de Rouen en 1072. — Révolte du clergé contre l'archevêque de Rouen. — § II. *Province de Sens.* — Josselin archidiacre de Paris. — Geoffroy évêque de Paris et l'abbaye de Saint-Denis. — Hildegaire, évêque intrus de Chartres. — Haderic et Renier, évêques d'Orléans. — § III. *Province de Reims.* — Gervais de Chateau-du-Loir. — Ses débuts à Reims. — Démêlés entre Gui, évêque d'Amiens et l'abbaye de Corbie.— Responsabilité des archevêques dans l'église de France. — Alexandre II écrit à Gervais au sujet de Cadalus, de l'évêque d'Or-

léans et de l'abbé de Saint-Médard. — Epreuves de l'église de Reims et démêlés de l'archevêque avec deux de ses clercs. — L'abbesse de Saint-Jean, à Laon ; l'épouse répudiée du comte Radulphe, l'église Saint-Menn, abbés intrus. — Dernière lettre du pape à Gervais. — Mort de Gervais. — § IV. *Province de Tours.* — Barthelémy, archevêque de Tours. — Bérenger après 1059. — Sa lettre à Eusèbe, évêque d'Angers. — Réponse de l'évêque d'Angers. — Bérenger écrit au cardinal Etienne pour implorer le secours du pape contre Geoffroy le Barbu. — Le pape écrit à Lanfranc, il défend Bérenger dans ses lettres à Bérenger, à Barthelémy, archevêque de Tours, à Eusèbe, évêque d'Angers, à Geoffroy le Barbu. — Réponse du pape touchant la vacance de l'évêché du Mans. — Le cardinal Etienne en Anjou. — Sa conduite à l'égard de Geoffroy le Barbu. — Eusèbe d'Angers écrit au pape contre le nouvel archevêque de Tours. — Réponse de Lanfranc à Bérenger touchant le *Liber prior de sacra cœna.* — Réplique de Bérenger à Lanfranc dans le *Liber posterior de sacra cœna.* — § V. *Province de Lyon.* — Aganon, évêque d'Autun, persécuté par Robert duc de Bourgogne. — Drogo, évêque de Mâcon et l'abbaye de Cluny. — P. Damiani légat en France, synode de Chalon-sur-Saône. — L'évêque de Mâcon y est condamné et se soumet. — § VI. *Province de Bordeaux.* — Joscelin, archevêque de Bordeaux. — Le cardinal Etienne tient un synode à Bordeaux. — Déposition d'Arnulphe, évêque de Saintes. — § VII. *Province d'Auch.* — Peu de vitalité des évêchés de la province et épanouissement de la vie monastique. — Saint Austinde, archevêque d'Auch. — Synodes d'Auch et de Toulouse présidés par Hugo Candidus, légat du pape. — Evêché de Lectoure. — § VIII. *Province de Narbonne.* — Guiffred, archevêque de Narbonne. — Synodes de Gerona et de Vich-d'Ausona en Catalogne, présidés par le légat Hugo-Candidus. — Le monastère de Saint-Juan-de-la-Péna. — Durand, évêque de Toulouse. — Arnaud, évêque de Maguelonne. — § IX. *Province de Bourges.* — Le culte de saint Martial. — Elévation de Icterius à l'évêché de Limoges. — Pierre, évêque de Puy. — Sanctuaire de Notre-Dame-du-Puy. — § X. *Province de Besançon.* — Lettre de P. Damiani à Hugo, archevêque de Besançon. — Un grand séminaire au onzième siècle. — § XI. *Province de Vienne* — Léodgar, archevêque de Vienne. — Sa bibliothèque. — Déposition de Lancelin, évêque de Die, Hugo est nommé son successeur. — § XII. *Province d'Embrun.* — Pénurie de renseignements. — Bulle de Victor II pour l'élévation de Winimann à l'archevêché d'Embrun et la restauration de cette église. — § XIII. *Province d'Aix.* — Rostaing d'Hyères, archevêque d'Aix. — Gerard nommé à l'évêché de Sisteron. — Pauvreté de cette église. — Bulle du pape Nicolas II pour l'élévation de Gérard à l'évêché de Sisteron. — Ripert et saint Arnulfe, évêques de Gap. — § XIV. *Province d'Arles.* — Raimbaud, archevêque d'Arles. — La trève de Dieu. — Lettre d'Alexandre II au sujet des

églises d'Orange et de Trois-Châteaux réunies en un seul évêché. — Eglise de Cavaillon. — Rostaing, évêque d'Avignon. — § XV. *Conclusions.* — Multiplicité et importance des rapports entre le saint-siège et les églises de France. — Antagonisme entre le clergé séculier et le clergé régulier. — Garanties en faveur du clergé séculier. — Modes divers de l'élection des évêques. — Education et instruction des jeunes clercs au onzième siècle. — Service paroissial, organisation des collégiales dans les villes et à la campagne..... 255

CHAPITRE XII

Une Croisade avant les Croisades. Expédition des Chrétiens de France contre les Sarrasins d'Espagne (1063-1066).

Nouveaux documents pour l'histoire des expéditions des Chrétiens de France contre les Sarrasins d'Espagne. — Guillaume VIII, duc d'Aquitaine, part en guerre contre les Sarrasins d'Espagne, en 1063. — Robert Crispin et plusieurs autres Normands font de même. — Ebles, comte de Roucy et sa convention avec le saint-siège au sujet de l'Espagne. — Alexandre II défend les Juifs d'Espagne contre les soldats de l'expédition. — Récit de la prise de Barbastro et de la reprise de cette ville par les Sarrasins. — Observations au sujet de ce récit d'Ibn-Haiyàn..... 387

CHAPITRE XIII

Le Saint-Siège et la Conquête de l'Angleterre par les Normands. (1066).

Édouard, roi d'Angleterre, a varié dans le choix de son successeur. — Le jeune Édouard exilé à la cour des ducs de Normandie — Devient roi d'Angleterre. — Promet le trône d'Angleterre à Guillaume, duc de Normandie. — Les Normands à la cour du roi Édouard ; révolte et soumission de Godwin. — Stigand, archevêque de Cantorbéry. — Mort d'Édouard, neveu du roi Édouard, il laisse un fils du nom d'Edgard. — Harold beau-frère du roi. — Voyage de Harold en Normandie. — Son serment sur les reliques. — Mort d'Édouard le confesseur. — Harold, roi d'Angleterre. — Messages entre Harold et

Guillaume de Normandie. — Celui-ci envoie consulter Alexandre II par Gislebert, archidiacre de Lisieux. — Le pape approuve que Guillaume revendique par les armes ses droits au trône d'Angleterre. — Sens et portée de la décision du pape. — Situation de Harold à l'égard du saint-siège. — Décadence disciplinaire de l'église Anglo-Saxonne. — Guillaume de Normandie devient roi d'Angleterre. — Guillaume et l'église Anglo-Saxonne. — Ermenfrid légat du pape en Angleterre. — Changements dans l'église Anglo-Saxonne, leur valeur pour la régénération de cette église..... 405

Chapitre XIV

Germanie et États Scandinaves. — Fin du Pontificat d'Alexandre II (1064-1073.)

Adalbert, archevêque de Brême, à la tête du gouvernement de la Germanie. — Svend Estrithson, roi de Danemark, Harald Hardradr, roi de Norwege, Stinkil, roi de Suède. — Activité d'Adalbert pour la propagation de la foi dans les pays du Nord. — Portrait d'Adalbert par Adam de Brême. — Majorité d'Henri IV, 29 mars 1065. — Lettre de P. Damiani au jeune roi. — Pourquoi Henri IV n'est pas allé en Italie au secours du pape en 1065? — Adalbert quitte le pouvoir, janvier 1066. — Affaire de l'archevêché de Trèves. — Revers dans les missions chrétiennes du Nord de la Germanie.— Anno de Cologne en ambassade auprès du pape. — Henri IV cherche à divorcer avec la reine. — Lettre de Siegfried, archevêque de Mayence à Alexandre II. — P. Damiani au synode de Mayence, octobre 1069. — Le roi ne peut divorcer. — Les évêques de Cologne, de Mayence, de Bamberg mandés à Rome. — Mort de Gottfried, duc de Lorraine et de Toscane. — Disgrâce d'Otto de Nordheim, duc de Bavière. — Simonie en Germanie ; affaires de Charles nommé à l'évêché de Constance, et de Robert nommé à l'abbaye de Reichenau. — Adalbert de Brême revient au pouvoir, 1069. — Sa mort, 18 mars 1072. — Anno lui succède à la tête du gouvernement. — L'impératrice Agnès en Germanie. — Démission d'Anno pour la conduite du gouvernement. — Mort de Cadalus, d'Henri archevêque de Ravenne, et de Pierre Damiani. — Guibert, archevêque de Ravenne. — Synode romain de 1073; mesures prises contre Henri IV. — Mort d'Alexandre II, 21 avril 1073. — Épilogue..... 461

2349. — ABBEVILLE, TYP. ET STÉR. A. RETAUX. — 1889.

BIBLIOTHECA
PROV. TORONTINE
STUDENTIUM

BX 1166 .D44 1889
v.2 SMC
Delarc, Odon Jean Marie.

Saint Grigoire VII et
la riforme de
AEN-4410 (mcab)